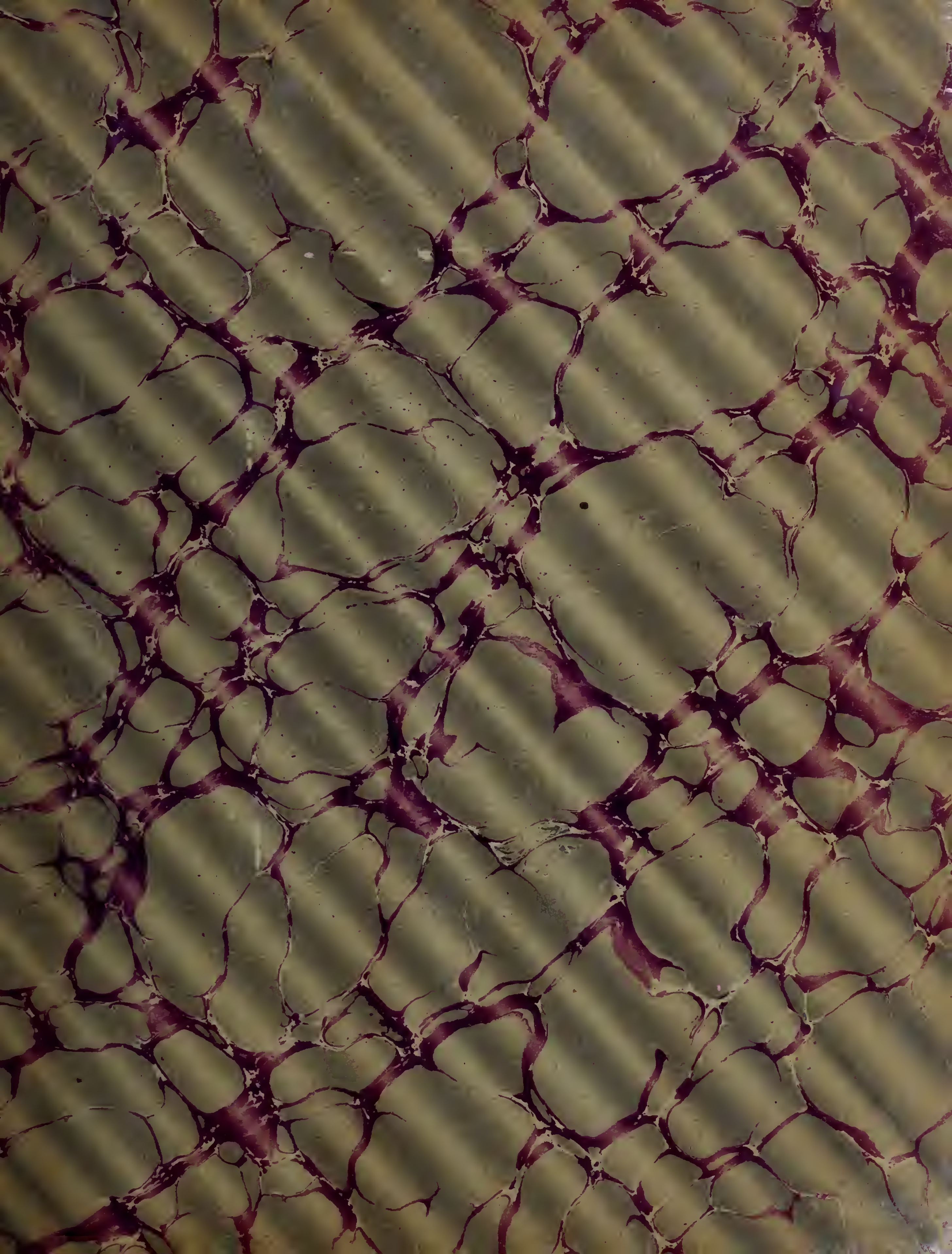

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00291430 7



University of Toronto.
King Alfred Library of History
Founded by
Goldwin Smith and Harriet Smith
1901





MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,

ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

HISTOIRE
ET MÉMOIRES
DE
L'INSTITUT ROYAL
DE FRANCE,
ACADÉMIE
DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME NEUVIÈME.

PARIS,
IMPRIMERIE ROYALE.

1831.

TABLE
POUR L'HISTOIRE.

HISTOIRE
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

HISTOIRE

DES OUVRAGES DE L'ACADÉMIE.

NOTICES HISTORIQUES

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE,

Lues dans les séances publiques des années 1823 à 1830 inclusivement, par M. DACIER, Secrétaire perpétuel.

TABLE DES MÉMOIRES

Contenus dans le Tome IX.

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Les tomes IX et X des Mémoires de l'Académie, présentés aujourd'hui au public, compléteront la première série de dix volumes de la nouvelle collection. Pour se conformer à un usage constamment pratiqué pour l'ancienne, et dont l'expérience de près d'un siècle a fait assez sentir l'utilité, une Table des matières, ample, exacte et détaillée, de ces dix volumes, sera composée sur le plan des tables précédentes : c'est ainsi qu'une foule d'observations et d'aperçus intéressans, répandus dans les mémoires dont les titres ne suffiraient pas pour les annoncer, seront, en quelque sorte, mis en lumière, indiqués au lecteur dans leur rang alphabétique, et que les recherches publiées par l'Académie, analysées dans tous leurs détails, témoigneront plus ouvertement de son zèle à cultiver

toutes les branches de nos connoissances qui lui sont attribuées.

On le remarquera peut-être, et c'est du moins pour l'historien de l'Académie un devoir de l'énoncer, les deux nouveaux volumes embrassent un intervalle de temps inaccoutumé dans l'ordre des publications périodiques des travaux de la Compagnie; mais durant ce même intervalle (de 1823 à 1830 inclusivement) il s'est passé aussi, et dans un ordre de choses d'un intérêt bien supérieur à toutes les discussions littéraires, des événemens non moins inaccoutumés, et dont l'influence ne pouvoit manquer de s'étendre jusque sur le paisible théâtre de ces discussions. L'histoire des dernières variations survenues dans les systèmes ou dans les formes constitutives du gouvernement de l'État expliqueroit aussi les variations diverses que l'Académie a dû éprouver dans sa propre constitution, et le temps qu'elle a donné à ses réorganisations réglementaires a été un temps ravi à l'ordre habituel de ses travaux. L'histoire littéraire de la France doit retrouver ici l'exposé de ces circonstances et les actes qui s'y rapportent.

La première modification importante dans l'état de l'Académie remonte à l'année 1823; elle fut opérée par une ordonnance du Roi, que son Exc. le Ministre de l'intérieur transmit à M. Dacier, Secrétaire perpétuel, par la lettre suivante :

Paris, le 11 Octobre 1823.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel, j'ai l'honneur de » vous envoyer copie d'une ordonnance royale rendue le

» 1.er de ce mois, et par laquelle Sa Majesté a fixé à quarante, y compris dix académiciens libres, le nombre des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

» Je vous prie de communiquer cette ordonnance à l'Académie, et je vous invite à assurer l'effet des mesures qu'elle prescrit, pour opérer la réduction au fur et à mesure des vacances.

» Recevez, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de ma considération distinguée. »

Le Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur,
Signé CORBIÈRE.

ORDONNANCE DU ROI.

Au château des Tuileries, le 1.er Octobre 1823.

LOUIS, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur,

NOUS AVONS ORDONNÉ et ORDONNONS ce qui suit :

ART. I.er Le nombre des membres de notre Académie des inscriptions et belles-lettres est fixé à quarante membres, y compris dix académiciens libres.

II. Pour se réduire à ce nombre, l'Académie ne nommera qu'à une place sur trois vacances.

III. Lorsque cette réduction aura été opérée, les académiciens libres auront dans les délibérations, dans les séances et dans les scrutins de nomination, la même part que les autres membres.

IV. Les changemens qui résulteront des dispositions ci-dessus à l'égard des réglemens intérieurs de l'Académie, seront présentés par elle à l'approbation de notre Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur, qui est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries, le 1.er Octobre de l'an de grâce 1823, et de notre règne le vingt-neuvième.

Signé LOUIS.

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur,
Signé CORBIÈRE.

Pour copie conforme:

Le Conseiller d'état, Secrétaire général du ministère de l'intérieur,
Signé Baron CAPELLE.

Ces importantes modifications dans l'état de l'Académie en rendirent d'autres nécessaires dans son réglement intérieur; une commission spéciale fut chargée de les préparer : elles furent discutées dans la séance du 19 novembre 1823, adoptées, et proposées ensuite à la sanction royale, sous le titre de *Réglement supplémentaire.* Une ordonnance du 30 décembre suivant les approuva; et cette approbation fut adressée à M. Dacier, Secrétaire perpétuel, par son Exc. le Ministre de l'intérieur, avec la lettre suivante :

Paris, le 24 Janvier 1824.

« Monsieur, j'ai soumis au Roi, et Sa Majesté a daigné » approuver, le réglement supplémentaire présenté par » l'Académie des inscriptions, conformément à l'article IV » de l'ordonnance du 1.er octobre dernier.

» J'ai l'honneur de vous envoyer copie de ce réglement » approuvé. Je vous prie de le communiquer à l'Académie » et d'assurer l'effet des dispositions qu'il renferme.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération » distinguée. »

Le Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur,
Signé CORBIÈRE.

RAPPORT AU ROI.

Paris, le 30 Décembre 1823.

SIRE,

Votre Académie des inscriptions et belles-lettres s'est occupée de faire coordonner ses anciens réglemens avec les nouvelles dispositions arrêtées par suite de l'ordonnance de VOTRE MAJESTÉ en date du 1.er octobre dernier.

Les articles du réglement supplémentaire présenté par l'Académie, et que j'ai l'honneur de joindre au rapport, étant rédigés dans l'esprit qui a dicté l'ordonnance, je prie VOTRE MAJESTÉ de vouloir bien les revêtir de son approbation.

Je suis avec un profond respect,

SIRE,

De VOTRE MAJESTÉ

Le très-humble et très-fidèle sujet,

Le Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur,
Signé CORBIÈRE.

Approuvé au château des Tuileries, le 30 Décembre de l'an de grâce 1823, et de notre règne le vingt-neuvième.

Signé LOUIS.

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur,
Signé CORBIÈRE.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'état, Secrétaire général du ministère de l'intérieur,
Signé Baron CAPELLE.

ACADÉMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Réglement supplémentaire.

TITRE I.er

Dispositions définitives.

ART. I.er Lorsque la réduction prescrite par l'article 1.er de l'ordonnance du 1.er octobre dernier sera complétement opérée, les dix indemnités de 1200 francs chacune qui se trouveront disponibles, seront ajoutées par égale répartition aux indemnités des dix académiciens les plus anciens dans l'ordre du tableau.

(Le précédent article est la conséquence des dispositions établies par l'article IV du réglement du 9 floréal an XI et par le troisième article supplémentaire du 17 mai 1816.)

II. A partir de cette même époque, les retenues qui s'exercent actuellement en vertu des précédens réglemens, cesseront d'avoir lieu.

TITRE II.

Dispositions transitoires.

ART. I.er Jusqu'à ce que ladite réduction soit complétement opérée, les diverses retenues établies par les précédens réglemens continueront à avoir lieu.

II. Le montant des indemnités qui deviendront disponibles par la vacance des places d'académicien, soit de ceux qui sont assujettis à des retenues, soit de ceux qui en sont exempts, sera appliqué,

1.° A fournir l'accroisement d'indemnité dont jouissent, en vertu du réglement du 17 mai 1816, les huit plus anciens membres, sans que cet accroissement puisse excéder la somme de 1200 fr. pour chacun d'eux;

2.° A accroître progressivement les indemnités des académiciens qui éprouvent actuellement des retenues en vertu de l'article X dudit réglement supplémentaire.

III. L'augmentation d'indemnité à laquelle auront droit, en vertu de l'article précédent, les académiciens soumis à des retenues, sera distribuée entre eux par égales portions, et d'après un état particulier de répartition, à la fin de chaque année.

IV. L'excédant qui pourra se trouver après que les huit plus anciens membres de l'Académie seront en jouissance de l'accroissement d'indemnité à eux attribué, et tous les autres membres de l'Académie, de l'indemnité totale de 1200 francs, sera appliqué à fournir successivement le fonds de l'accroissement d'indemnité dont devront jouir le neuvième et le dixième académicien dans l'ordre du tableau.

V. Toutes les dispositions prescrites par le présent titre II auront leur exécution à partir du 1.er janvier 1824.

Vu pour rester annexé à l'approbation royale en date de ce jour.

Le Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur,
Signé CORBIÈRE.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'état, Secrétaire général du ministère de l'intérieur,
Signé Baron CAPELLE.

Établie sur ces nouvelles bases, l'Académie attendoit de l'expérience de quelques années l'exacte appréciation de l'effet qui pouvoit en résulter, et sur la marche de ses travaux, et sur les intérêts les plus chers à la Compagnie, ceux qui touchent à l'avancement des sciences historiques. D'autre part, l'ordre établi dans la comptabilité générale de l'État par la loi de finances qui fixe annuellement la dotation de l'Institut, sembloit signaler quelque anomalie

dans les rapports précédemment existant entre cette dotation et l'état de l'Académie, qui venoit d'être sensiblement modifié par les nouvelles ordonnances. Telle fut du moins l'opinion du Gouvernement, et, dans l'année 1828, le Ministre de l'intérieur appela sur ces difficultés l'attention de la Compagnie, et voulut bien la consulter sur le moyen le plus propre à les faire cesser. Il résulta de la correspondance de l'Académie avec le Ministre une ordonnance royale qui fut encore pour l'Académie une nouvelle constitution. Cette ordonnance, en date du 24 décembre 1828, fut transmise par le Ministre, avec la lettre suivante, à M. Dacier, Secrétaire perpétuel :

Paris, le 7 Janvier 1829.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel, j'ai l'honneur de » vous envoyer l'ampliation de l'ordonnance du Roi en » date du 24 décembre dernier, qui reporte le nombre » des membres de l'Académie des inscriptions et belles- » lettres à quarante, ainsi qu'il avoit été fixé par l'ordon- » nance de 1816.

» Les nominations aux places vacantes auront lieu dans » le courant des années 1829 et 1830.

» L'ordonnance annonçant qu'un nouveau réglement » sera présenté par l'Académie, je vous prie de l'engager » à s'occuper sans délai d'en rédiger le projet, afin que je » le soumette à l'approbation de Sa Majesté.

» Agréez, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance » de ma considération distinguée. »

Pour le Ministre :

Le Conseiller d'état, Directeur, signé Vte SIMÉON.

ORDONNANCE DU ROI.

Paris, le 24 Décembre 1828.

CHARLES, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT.

Vu l'ordonnance du 21 mars 1816 portant réorganisation de l'Institut royal de France, et les réglemens du régime intérieur des Académies, notamment ceux des 26 avril, 3 et 10 mai, approuvés par l'ordonnance du 9 juillet de la même année;

Nous étant fait représenter l'ordonnance du 1.er octobre 1823, et le réglement du 30 décembre suivant, qui, modifiant dans quelques-uns de leurs articles l'ordonnance et les réglemens de 1816, réduisent le nombre des membres ordinaires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et disposent des sommes demeurées libres par cette mesure;

Voulant rendre à cette Académie tout son éclat, reconnoître l'importance de ses travaux, donner aux savans français un témoignage de notre estime, et accorder une marque particulière de faveur à ceux qui font de constans et louables efforts pour agrandir le domaine de l'histoire, de la saine érudition et de la véritable critique littéraire,

NOUS AVONS ORDONNÉ et ORDONNONS ce qui suit:

ART. I.er Le nombre des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres est définitivement fixé à *quarante*.

II. Le nombre des académiciens libres reste fixé à dix.

III. Les nominations aux places vacantes seront faites par l'Académie dans le cours de 1829 et de 1830.

IV. Le fonds alloué spécialement pour le service de l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans le budget de l'Institut royal de France, demeure fixé à 98,000 francs; et cette somme sera répartie conformément à un nouveau réglement d'organisation intérieure que rédigera l'Académie, et qui sera soumis à notre approbation.

V. Notre Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château des Tuileries, le 24 Décembre, l'an de grâce 1828, et de notre règne le cinquième.

Signé CHARLES.

Par le Roi:

Le Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur,
Signé DE MARTIGNAC.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'état, Secrétaire général du ministère de l'intérieur,
Signé Baron DE BALZAC.

Les réglemens antérieurs à cette ordonnance n'étoient pas en harmonie avec ses principales dispositions : elles en exigeoient un nouveau; l'article IV de l'acte précité de l'autorité royale l'avoit prévu : l'Académie s'en occupa avec toute la maturité que la matière paroissoit exiger. Une commission spéciale prépara les projets ; la Compagnie les discuta dans les quatre premières séances du mois de mai 1829, en adopta une rédaction définitive le 22 du même mois, et transmit aussitôt après à son Exc. le Ministre de l'intérieur ce projet de réglement général, embrassant à-la-fois tout ce qui est relatif à l'organisation, à l'ordre des travaux et au régime économique de l'Académie. L'importance de ce projet le fit soumettre à un long examen de la part du Gouvernement ; le Roi prit l'avis de son Conseil d'état, et voulut bien donner sa sanction au projet de l'Académie, modifié par le Conseil en quelques points seulement. L'ordonnance contenant l'approbation de ce réglement fut rendue le 16 mai 1830, et

transmise par son Exc. le Ministre de l'intérieur à M. Dacier, Secrétaire perpétuel, avec la lettre suivante :

Paris, le 29 Mai 1830.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel, j'ai l'honneur » vous adresser une ampliation de l'ordonnance par laquelle Sa Majesté vient d'approuver le réglement de » l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ainsi que » l'expédition conforme de ce réglement.

» Je vous prie de vouloir bien le mettre sous les yeux » de l'Académie, que cette communication intéresse.

» Agréez, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance » de ma considération distinguée. »

Pour son Excellence et par son ordre :

Le Chef de la division, Maître des requêtes,

Signé TROUVÉ.

ORDONNANCE DU ROI.

Saint-Cloud, le 16 Mai 1830.

CHARLES, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT.

Vu l'ordonnance du 24 décembre 1828 ;

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur ;

Notre Conseil d'état entendu ;

NOUS AVONS ORDONNÉ et ORDONNONS ce qui suit :

ART. I.er Le réglement arrêté par notre Académie des inscriptions et belles-lettres dans sa séance du 22 mai 1829, examiné et modifié par notre Conseil d'état dans sa séance du 8 janvier 1830, est approuvé tel qu'il est ci-annexé.

II. Notre Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château de Saint-Cloud, le 16 Mai de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

Signé CHARLES.

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur,
Signé MONTBEL.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'état, Secrétaire général du ministère de l'intérieur,
Signé Baron DE BALZAC.

RÉGLEMENT

Pour l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

---

§ I.er

Composition de l'Académie.

ART. I.er L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres se compose de quarante académiciens ordinaires, de dix académiciens libres et de huit associés étrangers.

II. Elle a quarante correspondans tant régnicoles qu'étrangers.

§ II.

Bureau de l'Académie.

III. Le bureau est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire perpétuel, toujours choisis parmi les seuls académiciens ordinaires.

§ III.

Nomination des membres du Bureau.

IV. Dans la première séance de chaque année, l'Académie

élira au scrutin, et à la majorité absolue, un président et un vice-président.

V. Le président et le vice-président ainsi élus entreront immédiatement en fonctions.

VI. La durée de la présidence et de la vice-présidence est d'une année.

VII. Le président et le vice-président sortant de fonctions ne pourront être élus aux mêmes fonctions qu'après un an, au moins, d'intervalle; ce qui n'empêchera pas que le vice-président sortant de fonctions ne puisse être immédiatement élu président : mais le président ne pourra être élu immédiatement vice-président.

VIII. En cas d'absence du président et du vice-président, l'Académie sera présidée par le président de l'année précédente, et, à son défaut, par le président de l'année antérieure.

IX. La place de secrétaire perpétuel étant vacante par décès ou autre cause, l'Académie, convoquée par billet à domicile, procédera au remplacement dans la seconde séance après celle où aura été faite la notification de la vacance.

X. L'élection du secrétaire perpétuel aura lieu au scrutin, et à une majorité composée des deux tiers des membres vivans. Deux séances n'ayant pas produit d'élection, à la troisième le nombre des voix exigées sera de vingt-une seulement.

XI. Le cas arrivant où le secrétaire perpétuel ne pourroit assister aux séances, ni remplir ses fonctions, il sera remplacé par un académicien ordinaire, et notifiera à l'Académie son absence et le choix de son suppléant.

§ IV.

Devoirs des membres du Bureau.

XII. Le président veillera, pendant les séances, à l'exécution du réglement; il déterminera la succession et la durée des lectures; il maintiendra l'ordre dans les discussions.

XIII. Le secrétaire perpétuel rédigera le procès-verbal de chaque séance, séance tenante. Ce procès-verbal sera transcrit sur un registre et signé par lui. Il signera, pour conformité, tous les extraits

des registres, rapports et autres actes dont l'Académie autorisera la communication. Il sera chargé de la correspondance de l'Académie; il dirigera et surveillera l'impression des Mémoires de l'Académie; il composera la notice historique de la vie et des travaux de chacun des membres décédés, et nulle autre notice que la sienne ne pourra être lue dans les séances publiques et entrer dans l'histoire de l'Académie.

§ V.

Nomination aux places d'Académicien ordinaire.

XIV. Une place d'académicien ordinaire venant à vaquer, l'Académie, dans le cours du mois qui suivra la notification de la vacance, décidera, au scrutin, s'il y a lieu, ou non, de procéder au remplacement.

XV. Si la question du remplacement est résolue négativement, l'Académie délibérera de nouveau sur la même question six mois après, et ainsi de suite.

XVI. Lorsque la question du remplacement aura été résolue affirmativement, l'Académie déterminera le jour de l'élection.

XVII. L'élection sera faite par la voie du scrutin et à la majorité absolue, et, dans ce cas, ainsi que dans tous ceux où la majorité est exigée, elle ne sera acquise que par la réunion de plus de la moitié des suffrages. Le scrutin sera réitéré jusqu'à ce que l'un des candidats ait obtenu la majorité requise.

XVIII. Pour être académicien ordinaire, il faudra être Français, âgé de vingt-cinq ans au moins, domicilié à Paris, et connu par quelque ouvrage dans le genre des travaux de l'Académie.

§ VI.

Académiciens libres.

XIX. Pour être académicien libre, il faudra être Français, âgé de vingt-cinq ans au moins, et connu par la culture et le goût éclairé des études historiques ou philologiques.

XX. Sur les dix académiciens libres, l'Académie en pourra

choisir quatre parmi des personnes non domiciliées à Paris, mais qui pourtant devront être régnicoles.

XXI. La nomination des académiciens libres sera soumise aux mêmes formalités que celle des académiciens ordinaires, si ce n'est que les académiciens libres y pourront prendre part.

XXII. Un académicien libre ne pourra se présenter pour être élu à une place d'académicien ordinaire, qu'il n'ait préalablement donné sa démission de la place d'académicien libre.

§ VII.

Associés étrangers.

XXIII. Les associés étrangers seront choisis parmi les savans les plus distingués par leurs travaux dans les sciences historiques et la philologie.

XXIV. La nomination des associés étrangers sera soumise aux mêmes formalités que celle des académiciens ordinaires.

§ VIII.

Correspondans.

XXV. Dans la seconde séance de décembre, l'Académie entendra la lecture de la liste de ses correspondans, reconnoîtra le nombre des places vacantes, décidera s'il y a lieu d'y nommer en tout ou en partie, et fixera le jour de l'élection.

XXVI. Au jour fixé, les académiciens ordinaires, ayant été convoqués par billet à domicile, procèdent à la nomination, laquelle se fera au scrutin et à la majorité absolue des membres présens.

§ IX.

De la perte du titre d'Académicien et de Correspondant.

XXVII. Tout académicien ordinaire et académicien libre, assujetti à la résidence dans la capitale, qui auroit résidé plus d'un an hors de Paris sans congé de l'Académie, ou sans ordre et mission du Gouvernement, ou sans cause de maladie, et autre empêchement légitime, pourra être privé du titre d'académicien, si l'Académie le

juge convenable : en ce cas, sa place ayant été déclarée vacante, il sera pourvu à son remplacement.

XXVIII. Tout correspondant qui aura pris son domicile réel à Paris, perdra, après un an de séjour dans la capitale, son titre de correspondant.

§ X.

Séances ordinaires.

XXIX. Les séances ordinaires de l'Académie se tiendront le vendredi de chaque semaine; elles commenceront à trois heures après midi et finiront à cinq.

XXX. Quand le vendredi sera un jour de fête solennelle, la séance se tiendra le premier jour libre de la même semaine, et les académiciens seront avertis de ce changement par billet à domicile.

XXXI. Les académiciens ordinaires et libres, les associés étrangers, les membres des trois autres Académies de l'Institut, et les correspondans de l'Académie, auront le droit d'assister aux séances ordinaires.

XXXII. Lorsque le bureau décide que l'Académie se forme en comité secret, les académiciens ordinaires et libres, les associés étrangers et les membres des trois autres Académies de l'Institut, pourront seuls assister à sa séance.

XXXIII. Les académiciens ordinaires et libres, les associés étrangers et les membres des trois autres Académies de l'Institut, seront seuls admis, de plein droit, à faire des lectures dans les séances ordinaires de l'Académie.

XXXIV. Le bureau jugera des exceptions à faire aux articles XXXI, XXXII et XXXIII.

XXXV. Les seuls académiciens ordinaires auront droit de suffrage dans toutes les délibérations relatives au régime et à l'administration de l'Académie, ainsi que dans l'élection des académiciens ordinaires, associés et correspondans, des membres du bureau et des diverses commissions, et dans le choix des candidats pour les places auxquelles l'Académie a le droit de présentation.

XXXVI. Les académiciens libres partageront avec les académiciens ordinaires le droit de suffrage dans toutes les délibérations relatives aux travaux de l'Académie et dans toutes les discussions littéraires, et, comme il a été dit, article XXI, dans l'élection des académiciens libres. Ils pourront aussi être nommés membres des commissions qui n'auront pour objet que des travaux littéraires.

§ XI.

Séance publique annuelle.

XXXVII. Chaque année, l'Académie rendra publique une des séances de juillet.

XXXVIII. Un mois avant cette séance publique, l'Académie décidera quels mémoires devront y être lus. Elle les choisira parmi ceux qui, dans le cours de l'année, lui auront été présentés par les académiciens ordinaires et libres et par les associés étrangers. Il ne pourra être fait lecture d'aucun autre mémoire que de ceux qui auront été ainsi choisis.

XXXIX. Ne sont pas comprises dans les dispositions du précédent article les notices historiques composées par le secrétaire perpétuel, lesquelles seront lues de droit, en séance publique, et sans communication préalable.

XL. Dans la séance publique, l'Académie proclamera le jugement qu'elle aura porté sur les ouvrages envoyés au concours, et fera connoître les sujets qu'elle propose.

XLI. L'ordre et la durée des lectures qui auront lieu dans la séance publique seront déterminés par le bureau.

§ XII.

Travaux de l'Académie.

XLII. L'objet principal des travaux de l'Académie étant l'histoire, c'est-à-dire, la connoissance des hommes et des événemens, des époques et des lieux, des mœurs et des usages, des institutions et des lois, des opinions religieuses et philosophiques, l'Académie s'attachera à l'étude de la chronologie et de la géographie, des médailles, inscriptions et monumens de toute espèce qui concernent

et peuvent éclairer l'histoire ancienne, ainsi que celle du moyen âge et des temps modernes; à l'étude critique et philologique des langues anciennes, des langues orientales et des idiomes du moyen âge; à l'explication des titres, diplômes et antiquités de la France et des autres pays, particulièrement de ceux dont les intérêts sont ou ont été mêlés avec ceux de la France.

XLIII. Tous les académiciens ordinaires sont tenus de concourir aux travaux de l'Académie, en lui présentant, chaque année, un mémoire, au moins, de leur composition, destiné à entrer dans son recueil. Les académiciens libres n'y sont point tenus, mais invités.

XLIV. Tout mémoire ainsi destiné au recueil de l'Académie sera lu deux fois; à la seconde lecture, chaque académicien ordinaire et libre, les associés étrangers, et les membres des trois autres Académies de l'Institut, auront le droit de faire des observations sur le mémoire présenté.

XLV. Les académiciens ordinaires et libres sont autorisés à communiquer à l'Académie des mémoires non destinés à son recueil.

XLVI. Les mémoires ainsi communiqués ne seront lus qu'une fois, et seront sur-le-champ soumis à la discussion.

§ XIII.

Publication des Travaux de l'Académie.

XLVII. Le recueil des travaux de l'Académie sera publié par les soins du secrétaire perpétuel, sous le titre de *Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres.*

XLVIII. Une commission de cinq académiciens ordinaires sera chargée de déterminer le choix des mémoires qui doivent entrer, soit en entier, soit par extrait, dans le recueil de l'Académie. Cette commission, qui portera le nom de *Commission d'impression,* sera nommée au scrutin et à la majorité absolue : elle devra être renouvelée lors de l'impression de chaque livraison des Mémoires.

XLIX. Aucun des mémoires présentés à l'Académie pour être insérés dans son recueil, et qui auront été lus dans ses séances ordinaires, ne pourra, sans le consentement de l'Académie, être imprimé séparément, avant qu'il ait été publié dans le recueil des

mémoires. Lorsque l'Académie aura accordé ce consentement, il en sera fait mention sur le registre, et un certificat sera délivré à l'auteur.

L. Les mémoires ainsi publiés à part, avec le consentement de l'Académie, ne pourront, comme tous les autres, entrer dans le recueil qu'après l'examen de la commission d'impression.

§ XIV.

Jugemens des Concours.

LI. Le jugement des mémoires envoyés au concours pour le prix que distribue l'Académie, est confié à une commission composée de quatre commissaires au moins, auxquels se réunissent les membres du bureau, et d'un plus grand nombre, si l'Académie le juge convenable.

Les jugemens portés par ces commissaires seront communiqués à l'Académie et adoptés par elle.

§ XV.

Commissions diverses.

LII. Indépendamment de la commission d'impression, de celle du prix, des commissions temporaires que l'Académie peut avoir occasion de nommer, il en existe plusieurs autres permanentes ou annuelles.

LIII. Deux commissions sont permanentes, celle des médailles et des inscriptions, et celle de l'histoire littéraire, composées chacune de cinq membres.

LIV. Sont annuelles, et renouvelées dans la première séance de chaque année, la commission des travaux littéraires, chargée de la continuation du recueil des Notices et Extraits des manuscrits, de la collection des Historiens de France, et de celle des Ordonnances des Rois de France, &c. ; celle des Antiquités de la France; celle du fonds commun de l'Institut; celle du fonds particulier de l'Académie. Elles sont composées : la première, de huit membres; la seconde, de sept; la troisième et la quatrième, de deux membres.

LV. Quand il y a lieu de nommer un membre d'une commission permanente, l'élection se fait au scrutin et à la majorité absolue.

LVI. Les membres des commissions annuelles sont nommés au scrutin et à la majorité relative, sauf le cas où l'Académie jugeroit la majorité absolue nécessaire. Les membres sortans pourront être réélus.

LVII. Les membres des commissions temporaires sont pareillement renouvelés au scrutin et à la majorité relative, à moins que, par une délibération expresse, l'Académie n'en décide autrement.

LVIII. Les diverses commissions rendent compte à l'Académie de l'état des travaux qu'elles sont chargées de faire ou de surveiller; elles lui soumettent leurs rapports sur les affaires qui leur sont confiées, et ne correspondent point directement et en leur nom particulier avec les ministres et les autres autorités.

LIX. Les membres du bureau peuvent assister à toutes les commissions sans exception, et y ont voix délibérative.

LX. Le président de l'Académie, et, à son défaut, le vice-président, préside de droit les commissions auxquelles il assiste.

LXI. Aucune commission ne pourra s'assembler pendant la tenue des séances de l'Académie.

§ XVI.

Honoraires et Indemnités.

LXII. Sur la somme de 1500 francs, montant de l'indemnité attribuée à chacun des académiciens ordinaires, il sera distrait une somme de 300 francs pour former le fonds du droit de présence accordé à chacun des membres qui assisteront aux séances ordinaires et publiques de l'Académie et aux séances générales de l'Institut.

LXIII. Le droit de présence perdu par les membres absens accroîtra aux membres présens.

LXIV. Les huit plus anciens académiciens ordinaires dans l'ordre du tableau auront droit à un accroissement d'indemnité, et cet accroissement ne pourra excéder 1200 francs.

LXV. Pour obtenir les fonds nécessaires au paiement de l'ac-

croissement d'indemnité, une retenue sera faite, conformément au réglement du 9 janvier 1816, sur le traitement des académiciens qui seront reçus postérieurement au présent réglement. A cet effet, les quarante académiciens ordinaires seront divisés, suivant l'ordre du tableau, en cinq classes, chacune de huit personnes. La première classe jouira d'une indemnité de 1200 francs par tête. La deuxième ne jouira d'aucune augmentation d'indemnité, et n'éprouvera aucune retenue. La troisième, la quatrième et la cinquième, éprouveront des retenues qui seront de 200 francs par tête pour la troisième, de 400 pour la quatrième, et de 600 francs pour la cinquième.

LXVI. La totalité des susdites retenues, montant à 9600 francs, formera le fonds fixe et annuel de l'augmentation d'indemnité attribuée aux huit académiciens les plus anciens.

LXVII. La disposition de l'article LXV aura son effet à commencer de la première élection qui aura lieu, en sorte que le premier académicien qui sera reçu éprouvera une réduction de 600 francs, jusqu'à ce que, par l'effet de huit élections subséquentes, il passe dans la quatrième classe et ne soit plus soumis qu'à une retenue de 400 francs, et ainsi de suite.

LXVIII. Jusqu'à ce que la totalité desdites retenues forme le fonds annuel de 9600 francs, la retenue ordonnée par le réglement du 9 floréal an XI sur le traitement des académiciens jouissant, à raison de fonctions publiques, autres que des fonctions littéraires, d'un revenu fixe de 10,000 francs par an et au-dessus, continuera à avoir lieu jusqu'à concurrence de ce qui sera nécessaire pour compléter ledit fonds de 9600 francs.

LXIX. Lorsque le fonds fixe et annuel de 9600 francs sera assuré au moyen des retenues ordonnées par l'article LXV, les académiciens jouissant, comme fonctionnaires publics, d'un revenu de 10,000 francs et au-dessus, rentreront de plein droit dans la jouissance de leur traitement d'académicien ; mais ils ne pourront jamais jouir de la pension d'ancienneté, quel que soit leur rang dans le tableau : ainsi, lorsqu'un académicien se trouvant dans la susdite catégorie arrivera par son ancienneté à faire partie de la

première classe, son droit à la pension sera dévolu à l'académicien qui viendra immédiatement après lui dans l'ordre du tableau.

§ XVII.

Article transitoire.

LXX. Les académiciens ordinaires qui reçoivent aujourd'hui l'accroissement d'indemnité étant au nombre de dix, jusqu'à ce qu'ils soient réduits à huit, le fonds destiné à fournir les accroissemens d'indemnité sera réparti entre eux par portions égales.

Vu pour être annexé à l'ordonnance royale du 16 Mai 1830, enregistrée sous le n.° 3001.

Le Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur,
Signé MONTBEL.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'état, Secrétaire général du ministère de l'intérieur,
Signé Baron DE BALZAC.

Par ces dernières résolutions du Gouvernement, l'Académie se trouva rappelée à l'organisation que le roi Louis XVIII lui avoit donnée en 1816; ses attributions comme ses devoirs demeurèrent les mêmes. Parmi ces derniers, la Compagnie a toujours placé en première ligne l'exécution des grands ouvrages confiés, sous sa surveillance, soit à des commissions prises dans son sein, soit à quelques-uns de ses membres, et elle peut croire avoir répondu en ce point à ce que le public avoit droit d'attendre. Le tome XI des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothéque du Roi et autres bibliothéques* a été publié en 1827; l'année suivante, 1828, est celle où a paru le XVIIIe volume des *Ordonnances des Rois de France*. Si le *Recueildes Historiens de France* n'a pas suivi la même pro-

gression, il suffira, pour expliquer ou pour excuser ce retard, de rappeler les infirmités qui accablèrent les dernières années du savant Bénédictin principal rédacteur de cette vaste collection, et la mort ne lui en a pas laissé terminer le XIX.ᵉ tome. Le zèle de ceux de ses confrères qui lui ont succédé pour ce travail important, nous permet d'annoncer la prochaine publication de ce nouveau volume. Enfin le quatrième recueil laissé au zèle de l'Académie, l'*Histoire littéraire de la France*, a aussi reçu quelques accroissemens; le XVI.ᵉ volume, le premier de ceux qui traiteront des écrivains du XIII.ᵉ siècle, a paru en 1824, et le tome XII de la même collection, donné par les Bénédictins de Saint-Maur en 1763, et qui manquoit dans le commerce, a été imprimé et publié de nouveau en 1830 par les soins des continuateurs de ce grand ouvrage, inventaire méthodique et critique des compositions de tout genre qui nous restent des écrivains nés dans les Gaules et dans la France.

C'est sans doute un honneur qui n'est pas même sans intérêt pour le progrès et la dignité des lettres, que de désigner au choix et à la confiance du Roi les hommes qui paroissent les plus propres à l'enseignement supérieur fondé dans nos grands établissemens littéraires, et l'Académie continue de jouir de cet avantage en continuant d'user du droit, qui lui a été attribué par une loi du mois de mai 1802, de présenter les candidats pour les chaires de littérature qui deviennent vacantes au Collége de France. En 1829, après la mort de M. Gail, professeur de littérature grecque, M. Boissonade fut désigné par l'Académie pour lui succéder, et il fut agréé par le Roi; elle a usé

du même droit pour la chaire d'histoire et de morale, dont M. Daunou, réintégré dans ses fonctions de garde des archives du royaume, s'est démis en 1830.

L'École des chartes est aussi une des plus utiles attributions de l'Académie, et celle qui lui promet le plus de secours pour une portion considérable de ses travaux, l'histoire nationale tirée des monumens originaux. L'Académie n'a pas cessé de s'intéresser au succès de cette école, d'y concourir même, dans les limites variables qui lui ont été successivement assignées par les modifications introduites en divers temps dans les réglemens de cette institution. D'après l'ordonnance du Roi, du mois de février 1821, l'Académie présenta au Ministre de l'intérieur, au mois de décembre 1823, une nouvelle liste de candidats pour le remplacement, en 1824, des élèves pensionnés, sortant après deux années d'études. L'effet de cette présentation ne fut pas immédiat; quelques circonstances le retardèrent, et l'Académie fut informée, bientôt après, qu'une décision du Ministre, rendue au mois de novembre 1824, autorisoit les deux professeurs de cette école à recevoir des élèves libres, qui n'auroient plus ni le titre ni les avantages des élèves pensionnaires. L'abandon fâcheux dans lequel le Gouvernement parut laisser cette école découragea de plus en plus ses élèves, et diminua les espérances qu'on auroit pu concevoir de leur succès : l'école alloit devenir déserte quand d'autres vues prévalurent enfin dans le Conseil du Roi. Au mois de novembre 1829, l'École des chartes reçut une nouvelle organisation par une ordonnance royale, qui fut transmise par M. le Ministre de l'intérieur

à M. Dacier, Secrétaire perpétuel, et dont on reproduit ici le texte :

ORDONNANCE DU ROI.

Paris, le 11 Novembre 1829.

CHARLES, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur ;

Vu les ordonnances du Roi en date des 22 février 1821 et 16 juillet 1823 ;

Voulant compléter le bienfait de l'institution de l'École des chartes, que la France doit à la sollicitude éclairée du feu Roi, notre très-honoré frère,

NOUS AVONS ORDONNÉ et ORDONNONS ce qui suit :

ART. I.er L'École royale des chartes, qui a été établie à Paris par l'ordonnance du 22 février 1821, sera remise en activité le 2 janvier 1830.

II. Les cours de cette école se diviseront, à compter du 2 janvier 1831, en *cours élémentaire*, et en *cours de diplomatique et de paléographie françaises.*

Le premier (celui des Archives du royaume) aura uniquement pour objet d'apprendre à déchiffrer et à lire les chartes des diverses époques : sa durée sera d'un an.

Le second (celui de notre Bibliothéque de la rue de Richelieu) expliquera aux élèves les divers dialectes du moyen âge, et les dirigera dans la science critique des monumens écrits de cette époque, ainsi que dans le mode d'en constater l'authenticité et d'en vérifier les dates : ce dernier cours durera deux ans.

III. Nul ne pourra être admis à l'École royale des chartes, s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus et bachelier ès lettres.

IV. Notre imprimerie royale publiera gratuitement, chaque année, conformément à l'article III de l'ordonnance du 23 juillet 1823,

un volume des documens que les élèves auront traduits, avec le texte en regard.

Ce recueil portera le titre de *Bibliothéque de l'École royale des chartes*, et sera composé de traductions qu'une commission formée du secrétaire perpétuel et de deux membres de notre Académie des inscriptions et belles-lettres, de trois conservateurs de notre Bibliothéque royale, et du garde des archives du royaume, aura jugées dignes d'en faire partie.

V. Le nombre des élèves pensionnaires sera réduit à six au moins et huit au plus, et le traitement de chacun d'eux sera porté à 800 francs par an.

Leur nomination n'aura lieu que pour le 2 janvier 1831.

VI. Pendant la durée de leurs études, ces élèves pensionnaires prendront part aux travaux d'ordre et de classification qui se font habituellement au département des manuscrits de notre Bibliothéque de la rue de Richelieu, ainsi qu'aux Archives du royaume, et seront, sous ce rapport, soumis aux mêmes règles que les employés de ces établissemens.

VII. Tous les élèves de l'École royale des chartes seront admis à concourir pour les places d'élèves pensionnaires devant la commission dont il est parlé à l'article IV.

Cette commission, d'après les examens qu'elle leur aura fait subir, dressera une liste double de candidats, d'abord au mois de novembre 1830, et ensuite lors de chaque renouvellement desdits élèves pensionnaires.

A égalité de titres, l'élève qui aura contribué à la publication prescrite par le même article, obtiendra la préférence.

VIII. Indépendamment de la *Bibliothéque de l'École royale des chartes,* notre imprimerie royale publiera chaque année, de la même manière, sous la direction de la commission susnommée, un volume de chartes nationales, qui seront disposées dans leur ordre chronologique, avec des notes critiques.

Ce recueil sera intitulé *Bibliothéque de l'histoire de France.*

IX. Il sera prélevé annuellement, sur le fonds affecté dans le budget de l'État à l'encouragement des sciences, lettres et arts,

une somme de 3000 francs, qui sera employée par notre Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur en gratifications aux élèves dont les travaux contribueront le plus au succès desdits recueils, sur la proposition de notre Académie des inscriptions et belles-lettres.

X. Après les deux années d'études auxquelles ils sont soumis, les élèves de diplomatique et de paléographie françaises seront examinés de nouveau par les juges du premier concours. Ceux de ces élèves qui auront été reconnus dignes de cette distinction, recevront de notre Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur un brevet d'*archiviste paléographe*, et obtiendront ensuite, par préférence à tous autres candidats, la moitié des emplois qui viendront à vaquer dans les bibliothèques publiques (notre Bibliothèque de la rue de Richelieu exceptée), les archives du royaume et les divers dépôts littéraires.

XI. Notre Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur fera les réglemens nécessaires pour la discipline de l'École royale des chartes et l'ordre régulier des études, après avoir pris l'avis de notre Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

XII. Les ordonnances des 22 février 1821 et 16 juillet 1823 sont maintenues en ce qui n'est pas contraire aux dispositions de la présente.

XIII. Notre Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur, et notre Garde des sceaux, Ministre de la justice, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des lois.

Donné en notre château des Tuileries, le 11 Novembre de l'an de grâce 1829, et de notre règne le sixième.

Signé CHARLES.

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur,

Signé LA BOURDONNAYE.

Les dispositions diverses de cette ordonnance qui

appellent de nouveau l'Académie à concourir de son influence au succès d'une école très-propre à favoriser le rétablissement des saines études historiques, ont été fidèlement exécutées par elle : l'École des chartes est en plein exercice ; elle promet d'heureux résultats, d'utiles collaborateurs aux savans qui s'adonnent aux longues et difficiles recherches qu'exigeront long-temps encore les monumens écrits de notre histoire nationale.

Les travaux de l'Académie sur une autre branche de nos monumens français, ceux dont il a déjà été parlé dans nos volumes précédens sous la dénomination d'*antiquités nationales,* n'ont été non plus ralentis que par des causes plus puissantes que les vœux bien connus de la Compagnie. Tant que le Gouvernement les seconda, le zèle de MM. les préfets, celui des commissions départementales, les mémoires nombreux qui en étoient le fruit, l'attention que l'Académie ne cessa de donner à ces précieux documens, les encouragemens qu'elle décernoit chaque année aux auteurs des mémoires qui lui paroissoient les plus importans, tout sembloit concourir alors à étendre et à compléter cette description générale des monumens de tous les âges et de tout ordre qui existent sur le sol de la France et qui intéressent directement ses annales. En 1823, les trois médailles destinées à récompenser en partie l'empressement si louable des hommes instruits qui, de tous les points du royaume, répondoient à l'appel du Gouvernement et de l'Académie, furent décernées à MM. Artaud, à Lyon ; Jollois, à Épinal, et de Saint-Amant, à Agen ; en 1824, à MM. de Golbéry, à Colmar ; Penchaud, à Marseille, et le baron de Gaujal,

à Limoges. Mais dès-lors tout étoit déjà inopinément changé, parce que les recherches n'étoient plus sollicitées ni encouragées par l'autorité publique ; la distribution des médailles annuelles avoit été abolie dès le mois d'avril de cette même année, et l'Académie en avoit été informée par la lettre suivante, adressée à M. Dacier, Secrétaire perpétuel :

Paris, 10 Avril 1824.

« Monsieur, je me suis fait rendre compte du résultat » des mesures prises en 1819 pour la recherche des an- » tiquités, et j'ai reconnu que les matériaux recueillis » jusqu'ici devoient suffire à la rédaction des mémoires » dont s'occupe l'Académie des inscriptions.

» En conséquence, je viens d'écrire à MM. les préfets » pour les inviter à faire cesser toute correspondance re- » lative à cet objet, et pour leur annoncer qu'après le » concours de cette année il ne sera plus décerné de » médailles d'or pour prix d'archéologie.

» Je vous serai obligé de faire connoître ces différentes » déterminations à l'Académie.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération » distinguée. »

Le Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur,
Signé CORBIÈRE.

Dans ce nouvel état de choses, l'Académie, durant plusieurs années, n'eut d'autre moyen de récompenser, selon les limites de ses attributions, le zèle persévérant de ceux des hommes instruits qui n'abandonnèrent pas leurs

recherches dans les départemens, que de recommander leur nom à l'estime générale, et elle le fit en rendant compte de leurs travaux et de leurs succès dans sa séance publique annuelle. En 1828, les choses furent aussi remises en leur état primitif; le Gouvernement prêta de nouveau son appui à des travaux dont l'intérêt public et l'honneur du pays étoient les seuls et véritables promoteurs. Le Ministre de l'intérieur voulut bien adresser sur ce sujet une nouvelle circulaire à MM. les préfets des départemens, et il en informa l'Académie par la lettre suivante, écrite à M. Dacier, Secrétaire perpétuel :

Paris, le 11 Juin 1828.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel, j'ai l'honneur de » vous envoyer un exemplaire de la circulaire que je viens » d'adresser à MM. les préfets, sur la recherche des anti- » quités de la France.

» Je vous prie d'en donner connoissance à l'Académie » des inscriptions et belles-lettres, sur le concours de la- » quelle je m'estime heureux de pouvoir compter dans » un travail qui ne sauroit manquer d'avoir par ses soins » les résultats les plus favorables.

» Agréez, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance » de ma considération distinguée. »

Pour le Ministre :

Le Directeur des sciences, belles-lettres et beaux-arts, signé V.te SIMÉON.

Circulaire à MM. les Préfets.

Paris, le 5 Juin 1828.

Monsieur le Préfet, je me suis fait rendre compte de l'état

des travaux relatifs aux recherches ordonnées sur les antiquités de la France par la circulaire de l'un de mes prédécesseurs du 8 avril 1819.

Des commissions ont été formées à cette époque, des fouilles et des découvertes ont eu lieu, des mémoires ont été produits et transmis à l'Académie des inscriptions, qui en a fait, en séance publique, le rapport le plus favorable.

Mais l'entreprise n'est pas à son terme : il y a des lacunes dans les documens fournis, et, depuis quelques années, la correspondance sur les objets de cette nature a été suspendue et arrêtée.

C'est un objet qui mérite de n'être pas négligé, et que je recommande à votre attention. J'ai prié l'Académie des inscriptions de m'indiquer les investigations qui restoient à faire et les mémoires qui devroient être complétés.

Je vous communiquerai, Monsieur le Préfet, les demandes qui me seront adressées par le Secrétaire perpétuel, M. Dacier, et je vous prierai d'engager les personnes qui, dans votre département, s'occupent de ces recherches, à vouloir bien répondre aux questions de l'Académie.

Des médailles d'or seront, comme par le passé, décernées aux auteurs des mémoires qui auront été jugés entrer le mieux dans l'esprit des instructions; et si vous aviez dès à présent des lettres ou notices qui fussent dans le cas de m'être remises, vous me feriez plaisir de n'en pas retarder l'envoi.

La connoissance des monumens est d'un intérêt véritable pour tous ceux qui s'occupent d'arts, d'histoire, de sciences; et nous devons mettre de l'empressement à entretenir entre les hommes qui consacrent leurs veilles à ces nobles études, des relations qui tournent toujours au profit et à la gloire du pays.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur,
Signé DE MARTIGNAC.

De son côté, l'Académie vit avec une grande satisfaction ses obligations s'accroître par l'effet de l'impulsion nouvelle donnée à une entreprise archéologique qu'elle n'avoit cessé d'exciter, de seconder par tous ses moyens, et ce fut avec une satisfaction non moins réelle qu'elle se vit aussi appelée de nouveau à l'encourager. Dès cette même année 1828 l'Académie sollicita le rétablissement des trois médailles qui devoient être à-la-fois, pour ceux à qui elles étoient décernées, une récompense et un encouragement. Le Ministre voulut bien agréer ce vœu de la Compagnie, et l'en informer en même temps par la lettre suivante, qu'il écrivit à M. Dacier, Secrétaire perpétuel :

Paris, le 3 Juillet 1828.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel, j'ai sous les yeux » la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le » 28 juin dernier, relativement aux recherches sur les » antiquités, et j'ai vu avec plaisir les renseignemens que » vous m'avez donnés sur le mérite et l'importance de » ceux que l'Académie a rassemblés.

» Je recevrai avec intérêt le rapport de l'examen qu'elle » aura fait, et je mettrai à sa disposition les fonds né- » cessaires pour les médailles d'or qu'elle aura jugé devoir » être décernées, jusqu'à concurrence de *trois*.

» Agréez, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance » de ma considération distinguée. »

Le Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur,
Signé DE MARTIGNAC.

En conséquence de cette décision, la distribution des

trois médailles d'or fut reprise dès cette même année 1828, et n'a pas été interrompue depuis; et, d'après le jugement de l'Académie, éclairée par les rapports détaillés de sa commission des antiquités nationales, ces médailles ont été décernées,

En 1828, à MM. le comte d'Allonville, préfet de la Meurthe, Jouhannet, à Bordeaux, et Rever, correspondant de l'Académie, à Conteville (Eure);

En 1829, à MM. Teissier, sous-préfet de Thionville, Le Noble, à Paris, et Gaillard, chargé des fouilles faites à Lillebonne;

En 1830, à MM. de Bausset, à Béziers, Maurice Ardant, à Limoges, et Le Prévost, à Rouen.

Enfin quelques dispositions particulières ont été prises par l'Académie, dans le double objet de faire connoître les progrès du travail général sur les antiquités nationales, et de signaler périodiquement à l'estime publique les hommes instruits qui ne cessent de consacrer à ce travail leur temps et leur savoir.

La protection efficace que la France accorda aux héroïques efforts de la Grèce chrétienne se rachetant d'un long esclavage au prix du sang de ses illustres martyrs, fut aussi l'occasion d'un nouvel appel fait aux sciences qui ont pour objet l'exploration des ruines de l'ancienne civilisation, de celle des Grecs surtout, qui ont transmis à la civilisation moderne tant d'utiles préceptes et de si parfaits modèles. Le Gouvernement, ayant décidé l'envoi d'une commission scientifique dans la Morée, déféra à trois Académies de l'Institut, représentées par deux membres désignés par chacune d'elles, le choix des principaux

collaborateurs de cette honorable entreprise. La lettre suivante du Ministre de l'intérieur fit connoître à l'Académie des inscriptions et belles-lettres les louables intentions de l'autorité :

Paris, le 22 Novembre 1828.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel, le séjour des troupes » françaises en Morée présente l'occasion la plus favorable » qui ait jamais été offerte à la science, de se livrer avec » toute sécurité à l'étude de cette célèbre contrée. Le » Roi, qui protége en Grèce la cause de la religion et de » l'humanité, a senti qu'après avoir rempli ce premier » devoir d'une politique généreuse, il en étoit un autre » qu'un fils de Louis XIV ne pouvoit pas négliger. Si la » gloire des armes n'a pas cessé d'illustrer la France, celle » que donnent les sciences et les arts s'y joignit de tout » temps, et des Français ne peuvent pas couvrir de leurs ba- » taillons l'antique Péloponnèse sans explorer cette terre » historique et interroger les souvenirs qu'elle conserve.

» Pour parvenir à ce but, je désire que l'Académie des » inscriptions et belles-lettres veuille bien désigner deux » de ses membres, qui formeront, avec ceux que les Aca- » démies des sciences et des beaux-arts auront choisis » dans leur sein, une commission chargée de me présenter » le plus promptement possible un archéologue, un na- » turaliste et un architecte, qui devront se rendre en » Morée avec un petit nombre de collaborateurs, et qui » auront la mission de faire toutes les recherches néces- » saires pour compléter nos connoissances sur l'ancienne » topographie du pays, sur les ruines et les monumens

» d'art qu'il renferme encore, et de faire exécuter les » fouilles qui seront utiles à cet effet.

» Je verrai avec plaisir que les trois Académies veuillent » bien s'entendre, afin de rédiger les instructions qu'elles » jugeront utile de donner à nos voyageurs, qui trouveront » auprès de l'armée française la protection et les secours » de toute espèce dont ils auront besoin pour remplir » leur importante mission.

» Recevez, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assu- » rance de ma considération distinguée. »

Le Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur,
Signé DE MARTIGNAC.

Les deux membres délégués par l'Académie désignèrent, d'un commun accord avec les autres commissaires de l'Institut, les chefs des trois sections d'archéologie, d'architecture et d'histoire naturelle, qui devoient chacun diriger une des branches principales des recherches qu'on se proposoit de faire sur le sol de la Grèce, et ils rédigèrent spécialement, pour la section d'archéologie, des instructions étendues, ayant pour objet la topographie de l'Achaïe, de l'Élide, de la Messénie et de l'Arcadie, les fouilles à entreprendre sur le sol des anciennes villes ou sur l'emplacement des plus célèbres monumens, et les observations intéressant la philologie et comprenant les inscriptions antiques, les manuscrits de tous les âges, et les idiomes modernes, avec leurs vocabulaires et les compositions en prose ou en vers dans lesquelles ils sont employés. L'Europe savante connoît déjà quelques-uns des fruits de cette expédition littéraire, efficacement protégée

par l'armée française : les mesures prises récemment par le Gouvernement doivent mettre bientôt dans le commun domaine des sciences tous les matériaux qui ont été recueillis.

Pour une autre contrée non moins importante à connoître, quoiqu'elle soit en dehors des limites assignées d'ordinaire à l'antiquité classique, les pays qui environnent le Caucase, l'Académie eut aussi, sur la demande de M. le Ministre de l'intérieur, à examiner le plan d'un voyage d'observations scientifiques dans ces régions lointaines, et elle se fit un devoir d'adresser au Ministre, sur ce point, un rapport détaillé, qui sera propre à diriger le voyageur et à rendre ses recherches plus fructueuses.

C'est ainsi qu'elle s'empresse de seconder les vues paternelles du Gouvernement, et elle aime à croire que l'exemple de son dévouement au progrès constant de toutes les branches des sciences historiques a pu quelquefois exciter avec succès le zèle des amis éclairés de ces sciences, et les porter à des déterminations d'une utilité réelle et durable. On peut considérer comme tel le legs de quatre cents francs de rente annuelle et perpétuelle, fait par feu M. Allier de Hauteroche, pour la fondation d'un prix de numismatique : cette libéralité fut agréée par l'Académie, et le Roi en autorisa l'acceptation par une ordonnance du 6 mars 1828, qui fut transmise avec la lettre suivante, par le Ministre de l'intérieur, à M. Dacier, Secrétaire perpétuel :

Paris, 15 Mars 1828.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel, j'ai l'honneur de

» vous faire passer l'ampliation d'une ordonnance du Roi,
» en date du 6 de ce mois, qui autorise l'acceptation du
» legs fait par M. Allier de Hauteroche pour la fondation
» d'un prix à décerner chaque année à l'auteur du meilleur
» ouvrage de numismatique.

» Je vous prie de vouloir bien prendre les mesures
» nécessaires pour l'exécution de cette ordonnance.

» Recevez, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assu-
» rance de ma considération distinguée. »

Pour le Ministre:

Le Directeur des sciences, belles-lettres et beaux-arts,
Signé V.[te] SIMÉON.

ORDONNANCE DU ROI.

Paris, le 6 Mars 1828.

CHARLES, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur,

Notre Conseil d'état entendu,

NOUS AVONS ORDONNÉ et ORDONNONS ce qui suit:

ART. I.[er] Le Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres est autorisé à accepter, au nom de ladite Académie, le legs à elle fait de 400 francs de rente annuelle et perpétuelle par le sieur Allier de Hauteroche, dans son testament olographe du 24 janvier 1825, pour la fondation d'un prix à décerner, chaque année, à l'auteur du meilleur ouvrage de numismatique.

II. Notre Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries, le 6 Mars de l'an de grâce 1828, et de notre règne le quatrième.

Signé CHARLES.

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur,

Signé DE MARTIGNAC.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'état, Secrétaire général du ministère de l'intérieur,

Signé Baron DE BALZAC.

Les intentions du fondateur de ce prix ont été fidèlement suivies, comme on le verra à l'article *Sujets de prix*, page 45, ci-après.

Un autre legs, intéressant aussi pour la Compagnie, doit être mentionné ici : c'est celui de feu M. Gallois, l'un des correspondans de l'Académie des belles-lettres, qui, par son testament du 1.er juin 1827, donna sa bibliothéque pour être réunie à celle de l'Institut. Une ordonnance du Roi, en date du 29 juillet 1828, confirma cette libéralité en autorisant l'Institut à l'accepter.

On trouvera à la suite de l'*Histoire des ouvrages de l'Académie* (ci-après, page 79) l'indication des inscriptions et des médailles qu'elle a composées ou adoptées durant l'intervalle qu'embrassent ces deux nouveaux volumes. Les devoirs et les priviléges de la Compagnie, en cette matière, sont énoncés dans les décisions du Gouvernement insérées textuellement au tome V de la collection, et l'Académie ne les rappelle ici que pour ajouter qu'elle

ne peut accepter de blâme ou d'éloge que pour ses propres ouvrages. L'oubli, dans quelques circonstances, des décisions précitées relatives aux inscriptions monumentales, avoit été remarqué, et fut l'occasion d'une circulaire que M. le Ministre de l'intérieur trouva à propos d'adresser, à ce sujet, à MM. les Préfets, et qu'il voulut bien communiquer à l'Académie. Cette circulaire est ainsi conçue :

Paris, le 25 Juillet 1828.

« Monsieur le Préfet, l'Académie royale des inscriptions et belles-» lettres est spécialement chargée, par les statuts et par les ordon-» nances de nos Rois, de rédiger les inscriptions qui doivent être » placées sur les monumens publics.

» Je crois devoir vous rappeler ces dispositions qui ont été ou-» bliées dans quelques départemens, et vous inviter à veiller à ce » que, dans le vôtre, on ait toujours soin de s'y conformer.

» Les projets, dressés dans les villes, vous sont remis, et vous » me les adresserez en y joignant vos observations sur la nature du » monument. Je renvoie ces pièces à l'Académie, qui en fait l'exa-» men, et c'est sur son avis que je prends une détermination dont » l'exécution doit ensuite vous être confiée.

» Si vous avez en ce moment des inscriptions à faire rédiger, vous » voudrez bien suivre à leur égard la marche que j'ai l'honneur de » vous tracer et dont on ne pourroit s'écarter sans inconvénient.

» Je recommande cet objet à votre attention.

» Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération » distinguée. »

Le Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur,
Signé DE MARTIGNAC.

En 1824, l'Académie, d'après la demande de M. le Garde des sceaux, désigna un de ses membres pour

concourir, avec des commissaires des trois autres Académies, au travail ordonné par le Gouvernement pour l'amélioration des types de l'imprimerie royale ; et en cette circonstance encore l'Académie s'est efforcée de seconder de tout son zèle les vues d'utilité publique auxquelles le Gouvernement a bien voulu l'associer.

SUJETS DE PRIX

Pour les années 1823, 1824, 1825, 1826, 1827, 1828, 1829 et 1830.

L'ACADÉMIE avoit remis au concours pour l'année 1823 un sujet de prix déjà proposé pour 1821, qui étoit de *Comparer les monumens qui nous restent de l'ancien empire de Perse et de la Chaldée, soit édifices, bas-reliefs, statues, soit inscriptions, amulettes, monnoies, pierres gravées, cylindres, &c., avec les doctrines et allégories religieuses contenues dans le* Zend-avesta, *avec les renseignemens que nous ont conservés les écrivains hébreux, grecs, latins et orientaux, sur les opinions et les usages des Perses et des Chaldéens, et de les éclaircir, autant qu'il seroit possible, les uns par les autres.*

Aucun des mémoires envoyés au concours n'ayant paru digne du prix, l'Académie jugea à propos de retirer ce sujet.

Pour le prix ordinaire qu'elle devoit décerner dans cette même année 1823, elle avoit proposé d'*Examiner quel fut l'état des Juifs en France, en Espagne et en Italie, depuis le commencement du Ve siècle de l'ère vulgaire jusqu'à la fin du XVIe siècle, sous les divers rapports du droit civil, du commerce et de la littérature.*

Le prix fut adjugé à M. Capefigue, de Marseille, et une mention très-honorable fut accordée en même temps au mémoire enregistré sous le n.° 3, dont l'auteur est M. Depping, homme de lettres à Paris.

Pour l'année 1824, le sujet de prix étoit : *Rechercher quelles ont été les attributions successives du consulat, et les diverses modifications que cette dignité éprouva depuis l'avénement d'Auguste à l'empire jusqu'à la fin du XIIe siècle, où elle fut abolie à Rome par le pape Innocent III. On devoit s'attacher à éclaircir, aussi complétement que possible, les difficultés chronologiques que présentent les fastes consulaires pendant cette période de temps.*

Le prix fut adjugé à M. Capefigue, qui avoit déjà obtenu la même distinction l'année précédente.

En 1825, l'Académie avoit à décerner un prix ordinaire et un prix extraordinaire.

Pour le prix extraordinaire, le sujet étoit : *Rechercher l'origine et la nature du culte de Mithra; déterminer leurs rapports avec la doctrine de Zoroastre et les autres systèmes religieux répandus dans la Perse ; décrire les cérémonies et les emblèmes du culte ; faire connoître l'époque et les causes de son introduction et de son extension dans l'empire romain ; désigner les changemens qu'il y a éprouvés en se combinant avec les opinions religieuses et philosophiques des Grecs et des Barbares; enfin en tracer l'histoire, aussi complétement qu'il sera possible, d'après les auteurs, les inscriptions et les monumens de l'art.*

Le prix fut adjugé à M. Félix Lajard, membre de l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Marseille.

Une mention honorable fut accordée au mémoire n.° 1 de ce concours, dont l'auteur, qui s'est fait connoître postérieurement et qui a désiré d'être nommé, est M. de Hammer, bibliothécaire de S. M. l'Empereur d'Autriche, et correspondant de l'Académie.

Le sujet du prix ordinaire étoit la comparaison des

doctrines des diverses sectes des Gnostiques et des Ophites, avec des recherches sur les origines de ces sectes.

Aucun des mémoires envoyés au concours n'ayant paru réunir toutes les conditions nécessaires pour obtenir le prix, l'Académie proposa le même sujet pour l'année 1826.

Elle eut aussi, dans cette même année 1826, deux prix à décerner : le sujet de celui qui avoit été remis de l'année précédente à celle-ci, avoit été annoncé en ces termes: *Comparer les doctrines des diverses sectes des Gnostiques et des Ophites, en s'attachant spécialement à leurs caractères essentiels; rechercher les origines de ces sectes, et en déterminer, autant qu'on le pourra, la succession ; examiner quelle influence elles ont pu exercer sur les autres sectes contemporaines, soit religieuses, soit philosophiques.*

Le prix fut adjugé à M. Matter, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Académie de Strasbourg, qui avoit déjà obtenu en 1818 le prix proposé pour l'histoire de l'école d'Alexandrie.

Une mention très-honorable fut accordée au mémoire enregistré sous le n.° 2 du concours, et dont l'auteur, qui s'est fait connoître, est M. Depping, qui avoit déjà obtenu le prix proposé par l'Académie pour l'année 1822.

Le prix ordinaire de la même année 1826 avoit pour sujet de *Rechercher quels sont en France les provinces, villes, terres, châteaux, dont Philippe-Auguste a fait l'acquisition, et comment il les a acquis, soit par voie de conquête, soit par achat ou échange; de déterminer entre ces domaines quels sont ceux dont il a disposé par donation, par vente ou par échange, et ceux qu'il a retenus entre ses mains et réunis à la couronne.*

Le prix fut adjugé à M. Capefigue de Marseille, qui avoit déjà obtenu les prix en 1823 et en 1824.

Le sujet du prix mis au concours pour l'année 1827 étoit relatif à l'état politique des cités grecques depuis le commencement du 2.ᵉ siècle avant notre ère jusqu'à l'établissement de l'empire de Constantinople; mais, aucun des ouvrages reçus n'ayant paru à l'Académie être digne du prix, elle prorogea le concours à l'année 1829.

Pour l'année 1828, le sujet de prix étoit de *Tracer le tableau des relations commerciales de la France et des divers états de l'Europe méridionale avec la Syrie et l'Égypte, depuis la décadence de la puissance des Francs dans la Palestine jusqu'au milieu du XVI.ᵉ siècle; de déterminer la nature et l'étendue de ces relations; de fixer la date de l'établissement des consulats en Égypte et en Syrie; d'indiquer les effets que produisirent sur le commerce de la France et de l'Europe méridionale avec le Levant la découverte du cap de Bonne-Espérance et l'établissement des Portugais dans l'Inde.*

Le prix fut adjugé à M. Depping, qui avoit aussi obtenu celui de 1822.

En 1829, le sujet relatif à l'état politique des cités grecques depuis le commencement du 2.ᵉ siècle avant notre ère jusqu'à l'établissement de l'empire de Constantinople, remis de l'année 1827 à l'année 1829, fut remis de nouveau jusqu'en 1831, aucun des mémoires envoyés au concours n'ayant paru à l'Académie être digne du prix.

Elle devoit adjuger un autre prix, dont elle avoit proposé le sujet en ces termes : *Donner l'exposition exacte du système de philosophie connu sous les noms de* néoplatonisme, philosophie éclectique *ou* syncrétisme, *qui a été enseigné*

par les philosophes de l'école d'Alexandrie et des écoles contemporaines, notamment de celles d'Athènes et de Rome, depuis la fin du 2.e siècle de l'ère chrétienne jusqu'à la conquête de l'Égypte par les Arabes.

Aucun ouvrage n'ayant été envoyé au concours pour ce prix, et l'Académie n'ayant pas l'espérance d'en recevoir dans un second concours, elle a retiré ce sujet, et lui a substitué des recherches sur la personne et la doctrine de Pythagore, pour être jugées en 1831.

La même année 1829, l'Académie décerna pour la première fois le prix de numismatique fondé par feu M. Allier de Hauteroche, et ce prix fut partagé entre MM. Mionnet, conservateur-adjoint du cabinet des médailles de la Bibliothéque du Roi, et Cousinéry, correspondant de l'Académie.

Le sujet de prix pour l'année 1830 étoit de *Tracer le tableau des changemens survenus dans la géographie des Gaules après la chute de l'empire romain, dans le but de faire connoître les noms des villes, cantons, duchés, et toutes les divisions territoriales, civiles et militaires, de la monarchie française, en-deçà du Rhin, sous les deux premières races de nos Rois.*

Le prix fut adjugé à M. Benjamin Guérard, employé au département des manuscrits de la Bibliothéque du Roi.

La même année, le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche fut adjugé à M. Hénain, auteur du *Manuel de numismatique ancienne*, en 2 vol. in-8.°

CHANGEMENS

Arrivés dans la Liste des Membres, depuis le commencement de l'année 1823 jusqu'à la fin de l'année 1830.

EN 1824.

DANS cette année, l'Académie perdit trois de ses membres ordinaires : M. LANGLÈS, le 29 janvier; M. LE BRUN duc DE PLAISANCE, le 16 juin, et M. BERNARDI, le 19 novembre.

D'après les dispositions de l'ordonnance du mois d'octobre 1823, l'Académie n'eut à nommer qu'à une de ces trois places vacantes, et M. HASE fut élu dans la séance du 3 décembre.

EN 1825.

L'Académie nomma à deux places d'associé étranger qui étoient vacantes : M. le baron Guillaume DE HUMBOLDT, ministre d'état et membre de l'Académie de Berlin, et M. CREUZER, professeur à Heidelberg, furent élus dans la séance du 19 août.

M. BARBIÉ DU BOCAGE mourut le 28 décembre de la même année.

EN 1826.

M. le comte BOISSY D'ANGLAS mourut le 20 octobre, et il ne fut pas remplacé immédiatement.

EN 1827.

La mort de M. le comte LANJUINAIS arriva le 19 janvier; et trois places d'académicien ordinaire étant vacantes par ce décès, l'Académie nomma à une de ces trois places M. POUQUEVILLE, qui fut élu le 16 février.

M. VANDERBOURG mourut le 16 novembre de la même année.

EN 1828.

L'Académie perdit, cette année, M. le marquis DE VILLEDEUIL, associé libre, mort au mois de mai, et Dom BRIAL, membre ordinaire, mort le 23 du même mois. Aucun d'eux ne dut être remplacé immédiatement.

EN 1829.

Au mois de janvier, M. le comte D'HAUTERIVE, associé libre, pria l'Académie d'agréer sa démission de ce titre. Le 5 du mois de février, M. GAIL, membre ordinaire, mourut; et, ce décès laissant vacantes trois places d'académicien ordinaire, l'Académie nomma à l'une de ces places, le 27 février, M. PARDESSUS.

L'Académie perdit dans la même année deux associés libres, M. l'abbé DE BÉTENCOURT, mort le 6 mai, et messire DAMBRAY, chancelier de France, décédé au mois de décembre.

EN 1830.

M. SCHWEIGHÆUSER, associé libre régnicole, mourut à Strasbourg le 19 janvier.

M. GOSSELLIN, membre ordinaire, mourut à Paris le 7 février, et, d'après la nouvelle organisation donnée par le Roi, M. VAN-PRAET fut élu, le 19 mars suivant, à la place vacante. On apprit aussi, au mois d'avril, la mort du major RENNELL, associé étranger, à Londres.

Par l'effet des dispositions de l'ordonnance du Roi du mois d'octobre 1823, six places de membre ordinaire et six places d'académicien libre étoient alors vacantes; la retraite de M. d'Hauterive avoit porté à sept le nombre de ces dernières : conformément à l'ordonnance royale du 24 décembre 1828, qui fixoit de nouveau le nombre des académiciens ordinaires à quarante, et celui des académiciens libres à dix, l'Académie s'occupa de remplir toutes les places vacantes.

Le 7 mai, elle nomma aux six places de membre ordinaire, MM. THUROT, CHAMPOLLION le jeune, Aug. THIERRY, Félix LAJARD, Amédée JAUBERT et MIONNET.

Pour les sept places d'académicien libre, vacantes par la mort de MM. LÉVÊQUE DE POUILLY, le marquis Germain GARNIER, LAURENT marquis DE VILLEDEUIL, par la démission de M. le comte D'HAUTERIVE, et par le décès de M. l'abbé DE BÉTENCOURT, de M. le chancelier DAMBRAY et de M. SCHWEIGHÆUSER, l'Académie nomma à leurs places respectives, pour leur succéder dans le même ordre, MM. DUGAS-MONTBEL et Eusèbe SALVERTE, le 26 novembre; MM. le chevalier ARTAUD DE MONLOR, COUSINÉRY et le marquis DE FORTIA D'URBAN, le 17 décembre, et le 24 du même mois, M. le baron CUVIER et M. le duc DE LUYNES.

LISTE

DES MEMBRES QUI COMPOSOIENT L'ACADÉMIE

À LA FIN DE L'ANNÉE 1830.

MM.

Le baron DACIER (Bon-Joseph).
Le marquis DE PASTORET (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre).
Le baron SILVESTRE DE SACY (Antoine-Isaac).
DAUNOU (Pierre-Claude-François).
Le comte REINHARD (Charles).
Le prince DE TALLEYRAND (Charles-Maurice).
Le chevalier DE POUGENS (Marie-Charles-Joseph).
QUATREMÈRE DE QUINCY (Antoine-Chrysostome).
Le baron DE GÉRANDO (Marie-Joseph).
PETIT-RADEL (Louis-Charles-François).
CAUSSIN DE PERCEVAL (Jean-Jacques-Antoine).
AMAURY-DUVAL (Charles-Alexandre).
BOISSONADE (Jean-François).
Le comte DE LABORDE (Alexandre-Louis-Joseph).
Le baron WALCKENAER (Charles-Athanase).
QUATREMÈRE (Étienne-Marc).
RAOUL-ROCHETTE (Désiré).
LETRONNE (Antoine-Jean).
MOLLEVAUT (Charles-Louis).
ABEL-RÉMUSAT (Jean-Pierre).
DE CHÉZY (Antoine-Léonard).
ÉMÉRIC-DAVID (Toussaint-Bernard).
RAYNOUARD (François-Just-Marie).
NAUDET (Joseph).
Le c.[te] DE CHOISEUL-DAILLECOURT (André-Urbain-Maxime).

MONGEZ (Antoine).
Le vicomte LE PRÉVOST D'IRAY (Chrétien-Siméon).
JOMARD (Edme-François).
DUREAU DE LAMALLE (Adolphe-Jules-César-Auguste).
SAINT-MARTIN (Jean-Antoine).
HASE (Charles-Benoît).
POUQUEVILLE (François-Charles-Hugues-Laurent).
PARDESSUS (Jean-Marie).
VAN PRAET (Joseph-Basile-Bernard).
THUROT (Jean-François).
CHAMPOLLION le jeune (Jean-François).
THIERRY (Jacques-Nicolas-Augustin).
LAJARD (Jean-Baptiste-Félix).
JAUBERT (Amédée).
MIONNET (Théodore-Edme).

Académiciens libres.

MM.

Le duc DE BLACAS (Pierre-Louis-Jean-Casimir).
L'abbé duc DE MONTESQUIOU (François-Marc-Antoine).
Le marquis BARBÉ-MARBOIS (François).
DUGAS-MONTBEL (Jean-Baptiste).
EUSÈBE BACONNIÈRE-SALVERTE (Anne-Joseph).
Le chevalier ARTAUD DE MONTOR (Alexis-François).
COUSINÉRY (Esprit-Marie).
Le marquis DE FORTIA D'URBAN (Agricol-Joseph-François-Xavier-Pierre-Esprit-Simon-Paul-Antoine).
Le baron CUVIER (George-Léopold-Chrétien-Frédéric-Dagobert).
Le duc DE LUYNES.

Associés étrangers.

MM.

WILKINS (Charles), à Hertford.
OUVAROFF, à Saint-Pétersbourg.

SESTINI, à Florence.
HEEREN, à Gœttingue.
Le baron GUILLAUME DE HUMBOLDT, à Berlin.
CREUZER, à Heidelberg.

....

....

Secrétaire perpétuel.

Le baron DACIER (Bon-Joseph).

RAMEY, dessinateur de l'Académie, membre de l'Académie royale des beaux-arts.

Correspondans.

MM.

LAROMIGUIÈRE, à Toulouse, *Haute-Garonne*, et à Paris, à la Sorbonne.
JACQUEMONT, à Hesdin, *Pas-de-Calais*, et à Paris, rue de l'Université, n.° 84.
PRÉVOST, à Genève.
LABÈNE, à Agen, *Lot-et-Garonne*.
DUVILLARD, à Montmorency, *Seine-et-Oise*, et à Paris, rue de Vaugirard, n.° 42.
FAUVEL, à Athènes.
Le chevalier RIBOUD, à Bourg, *Ain*.
DE GUIGNES, à Canton, et à Paris, rue des Bons-Enfans, n.° 24.
Le chevalier FÉLIX-FAULCON, à Poitiers, *Vienne*.
SCROFANI, à Palerme.
ROUSSEAU, à Tripoli de Barbarie.
DE CORANCEZ, à Bagdad, et à Paris, rue Hauteville, n.° 10.
DE HAMMER, à Vienne.
ARTAUD, à Lyon, *Rhône*.
LINDE, à Varsovie.

MUSTOXIDI, à Florence.
GRABERG DE HEMSO, à Tanger.
WILKEN, à Berlin.
SIMONDE-SISMONDI, à Genève.
CHAMPOLLION-FIGEAC, à Grenoble, *Isère*, et à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, n.° 12.
DU BOIS-AYMÉ, à Lorient, et à Paris, rue Bergère, n.° 6.
GILLIES, à Londres.
L'abbé DE LA RUE, à Caen, *Calvados.*
SPENCER-STANHOPE, à Londres.
Le chevalier-comte DÉMÉTRIUS VALSAMACHI, à Céphalonie.
L'abbé MAI, à Milan.
DODWELL, à Londres.
DE STEMPKOWSKY, à Odessa.
SCHWEIGHÆUSER, à Strasbourg, *Bas-Rhin.*
Le baron DE GAUJAL, à Limoges, *Haute-Vienne.*
FRAEHN, à Saint-Pétersbourg.
Le chevalier DE BRÖNSTED, à Rome.
DE GOLBÉRY, à Colmar, *Haut-Rhin.*
DUPONCEAU, à Philadelphie.

HISTOIRE

DES

OUVRAGES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

NOTICE

SUR

DES TISSUS DES ANCIENS ASIATIQUES.

Un passage remarquable des *Guêpes* d'Aristophane, relatif aux tissus des Perses, a été l'objet d'un examen approfondi et d'une interprétation particulière de la part de M. Mongez, qui en a entretenu l'Académie en 1823. La scène dont il est question se passe entre le vieillard Philocléon, qui veut à toute force se rendre à l'assemblée du peuple, pour exercer les fonctions de juge, comme Dandin des *Plaideurs,* et son fils Bdélycléon, qui veut le retenir, ou du moins l'obliger à prendre des vêtemens appropriés à son grand âge et aux rigueurs de la saison froide. Le vieillard demande quel est le vêtement qu'on lui présente.

Vespæ, v. 1132 et 1144.

« C'est, répond le fils, celui qui est appelé *persique* » par les uns, et *kaunakè* [καυνάκη] par les autres. » — Je croyois, dit le père, que c'étoit une *sisyra* (manteau » de peaux de mouton garnies de leurs toisons) fabriquée » à Thymætis (dème de l'Attique). — Je ne suis pas » étonné de votre méprise, répond Bdélycléon, parce que » vous n'avez jamais vu la ville de Sardes. — Ce vête- » ment, reprend Philocléon, ressemble à la couverture

» garnie de poils dans laquelle s'enveloppe Morychus.
» — Point du tout, dit le fils; c'est à Ecbatane qu'il a été
» fait...... Les Barbares [les Perses] fabriquent ces
» tissus à grands frais; et ce manteau coûte au moins un
» talent. »

M. Mongez pense qu'on peut conclure de ce passage d'Aristophane, écrivain du cinquième siècle avant l'ère vulgaire, qu'à une époque aussi reculée l'Asie fabriquoit déjà des tissus si fins et si recherchés à Athènes, qu'on les y payoit un talent, c'est-à-dire, environ cinq à six mille francs; et le prix si élevé d'une étoffe tissue en Asie fait penser à ces cachemires que, de nos jours, on a payés quelquefois une somme égale à un talent et demi, et que l'on croyoit tissus avec la laine des moutons; seulement ils auroient été peluchés ou garnis de poils.

Les fabriquoit-on réellement, comme le dit Bdélycléon, à Suses et à Ecbatane? alors ils auroient pu l'être avec la toison de cette précieuse race de chèvre tibétaine; ou bien ces villes de Perse n'étoient-elles, comme le sont aujourd'hui celles de l'Inde, que l'entrepôt de tissus fabriqués dans les contrées beaucoup plus orientales? C'est ainsi que, dans le siècle dernier, on appeloit en France *perses* des toiles tissues et peintes dans l'Inde. On ne sauroit prononcer affirmativement, et l'on pourroit pencher pour la dernière opinion, en considérant que plusieurs peuples commerçans, les Hollandais entre autres, non seulement ont gardé un silence absolu, mais ont répandu même des notions fausses, sur la nature et sur l'origine des objets d'un commerce lointain.

L'antiquité de ces précieux tissus et des dessins qui en

font l'ornement, semble encore prouvée par le passage suivant, extrait d'un Voyage en Égypte et en Nubie : « Sur les étoffes qui enveloppoient des momies on a trouvé » le type des palmes des châles de Cachemire et des autres » tissus de l'Orient (1). »

La finesse de ces tissus de laine, que l'on portoit à Athènes dans le cinquième siècle avant l'ère vulgaire, paroît à M. Mongez servir encore à expliquer un objet relatif à la sculpture grecque de ce beau siècle, celui de Phidias. On admire la finesse des plis que présentent les draperies des statues grecques, ou sculptées par des Grecs : elle est telle, que, pour s'en rendre compte, quelques philologues ont cru y reconnoître le coton, parce qu'ils ne supposoient point qu'il existât, dans ces temps reculés, de tissus de laine assez fins pour produire d'aussi beaux plis. Mais on connoît aujourd'hui les tissus des laines de la race tibétaine; et le haut prix de la *kaunakè* présentée à Philocléon et apportée de Perse autorise à penser qu'elle étoit de la même espèce. Les sculpteurs grecs trouvoient dans ces précieux tissus les modèles réels de ces draperies dont l'agencement noble et léger sera toujours l'objet de notre admiration. Ces tissus, suivant la manière dont ils étoient jetés sur le mannequin, formoient des plis différens, quoique ces plis fussent le produit d'un jet de même espèce; car le caractère distinctif des véritables cachemires, outre la finesse et le moelleux, est de ne conserver aucune trace des plis que leur a fait prendre une première pression.

Je n'entends pas donner à cette observation, ajoute

(1) *Voyage en Nubie,* par M. Joseph de Seukousy, dans les *Nouvelles Annales des voyages,* 1822, décembre, page 322.

M. Mongez en finisant, une généralité exclusive. Les plis des sculptures de l'école d'Égine, en particulier, sont si fins, si multipliés et si rapprochés, qu'ils doivent faire exception. Il faut y reconnoître, avec une grande vraisemblance, l'emploi de toiles de lin ou de coton affermies de plus par quelque matière glutineuse, telle que notre empois.

NOTICE

SUR

DES ANIMAUX À FACE CARRÉE

DONT PARLE HÉRODOTE.

Un texte d'Hérodote, relatif à la *sisyrna* et aux *Budini* qui formoient une tribu scythique, a été l'objet d'un Mémoire communiqué à l'Académie par M. Gail. Ce sujet a été repris ensuite, en 1823, par M. Mongez, qui s'est proposé de présenter avec plus de précision quelques détails étrangers à l'objet du Mémoire de M. Gail, et qui rentroient plus particulièrement dans le plan des recherches de M. Mongez sur les habillemens des anciens.

Wesselingii Herodot. lib. IV, pag. 329.

L'historien grec précité a décrit ainsi le pays qu'habitoient les *Budini :* « Toute cette contrée est couverte » d'arbres de toute espèce, très-serrés. Dans l'endroit où » ils abondent, il y a un grand lac fort étendu et un » marais entouré de roseaux. » La première partie de ce texte ne présente aucune difficulté; il n'en est pas de même de la seconde : « On prend dans ce lac des loutres et des » castors, et d'autres animaux qui ont la face carrée; on » coud leurs peaux autour des *sisyrna.* » . . . .

Ἐν δὲ ταύτῃ (λίμνῃ) ἐνύδριες ἁλίσκονται, καὶ κάστορες, καὶ ἄλλα θηρία τετραγωνοπρόσωπα, τῶν τὰ δέρματα περὶ τὰς σισύρνας παραῤῥάπτεται.

Valla a donné de ce passage la traduction suivante: *In eo lacu lutræ capiuntur, et castores, et aliæ feræ oris quadrati, quarum pelles circa renones adsuuntur.*

Le texte d'Hérodote a paru à M. Mongez ne présenter d'autre difficulté réelle que celle de déterminer ce qu'il faut entendre par ces mots, *des animaux à face carrée,* ἄλλα θηρία τετραγωνοπρόσωπα, qui habitoient le lac avec les loutres et les castors. Quant au mot *face*, M. Mongez déclare l'avoir employé au lieu de *museau*, parce que ce mot comprend le front et les yeux de plus que le museau, qui désigne seulement le nez, les joues, la bouche et le menton. A la vérité, Pline a dit, *facies homini tantùm, cæteris os aut rostra;* et, à son exemple, presque tous les lexicographes français restreignent le mot *face* à la désignation de celle de l'homme: mais les naturalistes modernes en ont étendu l'usage aux animaux; c'est ainsi qu'ils en ont usé pour les mots *pieds* et *bouche*, substitués indistinctement à ceux de *pattes* et de *gueule.* D'ailleurs le mot πρόσωπον désigne tantôt la face, le visage, et tantôt un masque, qui présentoit aussi une face, un visage.

Lib. XI, cap. XXXVII.

« Tous les traducteurs et tous les commentateurs » d'Hérodote que j'ai pu consulter, ajoute M. Mongez, » ont rendu littéralement les mots καὶ ἄλλα θηρία τετραγωνοπρόσωπα par ceux-ci, *et aliæ feræ oris quadrati:* » mais ils ne paroissent pas avoir fait des recherches pour » déterminer le genre auquel appartenoient ces animaux; » aucun du moins, s'il en a fait, ne nous en a appris le » résultat. »

Occupé à décrire les habillemens des anciens, M. Mongez a dû s'appliquer aussi à interpréter avec la plus grande

précision les textes qui y sont relatifs; d'après cela, il a cherché à connoître ces animaux à face carrée dont parle Hérodote, et il a consulté plusieurs zoologistes. MM. Latreille et Cuvier ont pensé que l'historien grec a voulu désigner des phoques; et cette opinion paroît très-vraisemblable à M. Mongez, qui fait remarquer, 1.° qu'on s'accorde à placer les *Budini* dans les contrées désignées aujourd'hui sous le nom de *Gallicie*, vers le 50.e degré de latitude, et le 20.e de longitude, compté du méridien de Paris; 2.° que ces contrées étoient, avant l'ère vulgaire, couvertes de forêts et de grands lacs; et M. Cuvier a dit, en parlant du phoque commun, qu'il se voit fréquemment sur nos côtes, et se trouve assez loin dans le nord.

Règne animal, tom. I, p. 165. Phoca vitulina de Linné.

Le savant naturaliste ajoute, il est vrai: « On assure » même que c'est cette espèce qui habite la mer Cas- » pienne et les grands lacs d'eau douce de la Russie et de » la Sibérie; mais il ne paroît pas que cette assertion soit » fondée sur une comparaison exacte. » M. Cuvier ne nie donc point l'existence de quelque espèce de phoque sur les bords de la mer Caspienne, et sur ceux de certains lacs de la Russie et de la Sibérie qui seroient appelés des mers méditerranées à cause de leur grande étendue, si leurs eaux étoient salées; il doute seulement que cette espèce soit celle du phoque commun.

M. Mongez examine ensuite cette question: « Le mot » θηρίον étoit-il employé pour désigner des animaux ap- » pelés *amphibies*, ou, plus généralement, des animaux qui » habitent les eaux »? On lit dans Aristote: διὰ τὰ θηρία τὰ μεγάλα, ὅτι ἐλάττω εἰσὶν ἐκεῖσε. Ἔξω γὰρ φαλαίνης καὶ δελφῖνος, οὐδέν ἐστιν ἐν τῷ Πόντῳ· καὶ ὁ δελφὶς μικρός.

Hist. animal. VIII, 13.

Lib. XVI, 9. Hardouin pense avec raison, d'après Rondelet, qu'il faut remplacer ici φαλαίνης qui ne formeroit point de sens, par φωκαίνης, qui désigne le marsouin. Pline a traduit ainsi ce texte d'Aristote ..... *sed in Pontum nulla intrat bestia piscibus malefica, præter vitulos et parvos delphinos.* Son *vitulus marinus* est un phoque. On trouve enfin le mot θηρίον employé pour désigner tous les animaux, même les poissons, dans les vers d'un poète comique, Antiphane, conservés par Athénée :

Lib. IX, 15, et not. Hard. ad hunc locum.

Lib. VI, cap. VII.

Οὐκ ἔστιν οὐδὲν θηρίον τῶν ἰχθύων
Ἀτυχέστερον...............

Il n'est point d'animal plus malheureux que le poisson.

Quant à l'adjectif τετραγωνοπρόσωπα, M. Mongez fait observer, 1.° qu'on ne le trouve qu'une seule fois dans les écrivains grecs, dans le texte même d'Hérodote, qui est le sujet de son Mémoire, et par-là tout terme de comparaison manque ici à l'art de la critique; 2.° que le plus grand nombre des mammifères a la face alongée par le bas, ou plus ou moins triangulaire; mais que les castors, les loutres, nommés ensemble par l'historien grec, et les phoques qu'il paroît avoir assimilés avec eux, ont la tête ronde, la face carrée et le museau large (1).

Après cette digression, M. Mongez revient à l'emploi que faisoient les *Budini* des peaux de castor et de loutre, et probablement de celles des phoques. Ils les cousoient autour de leur *sisyrna*, de leur manteau : τῶν τὰ δέρματα περὶ τὰς σισύρνας παραῤῥάπτεται. Ils en faisoient des

(1) Ces mots, *rond, carré,* n'ont point, sous la plume des naturalistes, la même rigueur que dans les mathématiques.

bordures ; et l'usage de ces fourrures exista aussi dans des régions moins septentrionales. On sait, en effet, que Charlemagne portoit pendant l'hiver, pour garantir du froid sa poitrine et ses épaules, une espèce de plastron de peau de loutre: *Ex pellibus lutrinis thorace confectâ humeros ac pectus hyeme muniebat.* Dans le siècle précédent S. Boniface, évêque de Mayence, disoit dans sa 89.ᵉ lettre: *Gunnam de pellibus lutrarum factam fraternitati vestræ misi.* Quatre siècles après, Isaac Tzetzès expliquoit ainsi le vers 634.ᵉ de l'*Alexandra* de Lycophron (1): « La *sisyra,* » dit-il, est faite avec une peau garnie de poils; on l'ap- » pelle aujourd'hui *goune:* c'est aussi un manteau de laine » grossier »; et de ces mots *gonnu* et *gonna* nos ancêtres ont tiré celui de *gonnelle,* qui explique le surnom de *Grise-Gonnelle* donné à un comte d'Anjou, vêtu ordinairement d'une gonnelle de cette couleur. C'est ainsi que l'examen d'un fait bien constaté fait apercevoir de curieuses analogies entre les usages des anciens et ceux des temps plus modernes.

Capitular. an. 808, c. V.

(1) Σισύρα δὲ, τὸ ἐκ δέρματος ἐντείχου, ὅπερ καὶ γοῦνον καλοῦσιν, ἢ τὸ ἁπλῶς ἐξ ἐρίου ἱμάτιον.

NOTICE

SUR

L'ÉPITAPHE DE *VIRGINIA*

DÉCOUVERTE PRÈS DE BESANÇON.

Un sarcophage antique fut découvert à Saint-Ferjeux, près de Besançon, au mois de novembre 1823. Son Exc. le Ministre de l'intérieur voulut bien en informer l'Académie par une lettre en date du 31 janvier 1824, lui transmettre un *fac simile* de l'inscription gravée sur le monument, et demander à la Compagnie son avis sur l'intérêt que présente cette découverte. M. Mongez en fit le sujet d'une notice qu'il lut à l'Académie au mois d'avril 1824.

L'inscription du sarcophage est ainsi conçue :

. RGINIAE . MARIVS . VITALIS . CONIVNX . LEG
ET . MARIVS . NICIDIANVS . FILO . MATRI E LON
GINQVO . ADPORTATAE . ꟻ HIC . CONDITAE . SEX ET
TRIGINTA . ANN . VIXIT . INCVLPATA MARITO OB
SEQVIO RARO . SOLO CONTENTA MARITO.

M. Mongez la traduit ainsi en français :

A la mémoire de *Virginia*, ensevelie dans ce tombeau, après

avoir été transportée de régions lointaines; monument consacré par Marius Vitalis, son époux, légionnaire, et par Nicidianus Filo, à sa mère: elle a vécu trente-six ans, ayant toujours montré une soumission extraordinaire à son époux, n'ayant jamais donné lieu à des reproches de sa part. Elle ne chercha à plaire qu'à son mari.

Reprenant ensuite le texte latin de cette épitaphe, M. Mongez fait remarquer cette formule, *solo contenta marito*, genre d'éloge qu'il n'a retrouvé, ni dans le vaste recueil d'inscriptions de Gruter, ni dans ceux de Muratori, de Doni, &c., malgré les louanges exagérées que l'on prodigue aux morts dans leurs épitaphes. Mais, comme celle-ci paroît appartenir au temps des Antonins, époque où le christianisme avoit pénétré dans les Gaules, M. Mongez pensa d'abord que *Virginia* avoit été chrétienne; qu'elle auroit eu pour le divorce la répugnance que montrèrent les premiers disciples de Jésus-Christ, et que cette formule auroit pu se traduire par ces mots: *elle ne voulut avoir qu'un seul mari.* Mais un vers d'Horace lui a suggéré une autre explication.

On lit dans la XIV.e ode du III.e livre ce vers:

Unico gaudens mulier marito.

Cette expression étoit probablement familière aux Romains: car les deux plus anciens commentateurs du poète, Acron et Porphyrion, n'y ont vu aucun sujet d'observation. Il faut remarquer qu'Horace parle ici de Livie, épouse d'Auguste, comme le dit formellement un ancien scholiaste cité par Baxter: *Liviam dicit sub castitatis laude votum pro Cæsaris reditu soluturam.* Or Livie avoit épousé Auguste,

étant déjà l'épouse de *Tiberius Nero,* et même étant enceinte. Étoit-ce que l'on pouvoit dire qu'elle n'avoit eu qu'un mari, *unico gaudens mulier marito,* ou *univira!* Aussi Gesner en fait-il la remarque : *Non rectè capiunt hunc versum,* dit-il, *qui castitatem modò sic laudari putant. Negat poëta, Liviam habere aliud quod gaudeat, præter maritum.* M. Mongez pense donc que la formule *solo contenta marito* doit plutôt être traduite ainsi : « Elle ne chercha à plaire » qu'à son mari. »

On objectoit contre cette traduction que *solus* et *unus* n'étoient pas synonymes, et que l'on n'a pu les confondre. M. Mongez répondoit d'abord que l'expression *solo contenta marito,* qui se lit dans l'épitaphe, est un vers hexamètre :

Obsequio raro, solo contenta marito.

Or le poète ne pouvoit employer ici le mot *uno*, parce que celui de *raro* auroit perdu une syllabe par l'élision. A la vérité, cette syllabe est une césure, et l'on sait que les poètes latins se permettoient quelquefois de supprimer la césure; les exemples en sont assez rares pour qu'ils doivent former une exception, et non une règle générale. Voilà donc un motif qui, dans ce cas, a pu faire préférer le mot *solo* à celui d'*uno*, lors même qu'il seroit prouvé que ces deux mots, quoique synonymes en apparence, ne s'employoient pas quelquefois l'un pour l'autre. Sur quoi M. Mongez cherche à établir le contraire par *Lib. IV, 2.* une épigramme de Martial où *solus* a pu être mis pour *unus.* Un certain Horatius assistoit à un spectacle, revêtu d'un manteau noir, tandis qu'il étoit d'usage d'y porter des vêtemens blancs. La neige tomba sur les spectateurs;

la *lacerna* noire d'Horatius parut blanche comme leurs toges :

Spectabat modò solus inter omnes
Nigris munus Horatius lacernis,
Cùm plebs, et minor ordo, maximusque,
Sancto cum duce candidus sederet.
Toto nix cecidit repentè cœlo :
Albis spectat Horatius lacernis.

M. Mongez ne doute pas que, dans le premier vers de l'épigramme, *solus* n'ait été mis pour *unus,* afin d'éviter l'élision : *spectabat modò solus ;* et il en a été de même, selon lui, dans l'épitaphe de *Virginia.*

Quant aux exemples d'*unus* employé pour *solus,* Forcellini en rapporte onze sous cette rubrique : *UNUS, solus, unus tantùm,* UN SOLO, *μόνος*; et Cicéron écrit à Atticus : *Pompeius plus potest* UNUS *quàm cæteri omnes.* *Lib. VI, epist. I.*

M. Mongez persiste donc à croire que ces deux mots, sans être rigoureusement synonymes, étoient cependant employés quelquefois l'un pour l'autre, surtout quand les formes poétiques sembloient l'exiger.

Il s'arrête ensuite au sigle LEG de la première ligne, qui suit les mots *Marius Vitalis conjunx.* Ces mots rappellent ce vers d'Ovide : *Metam. X, pag. 437.*

Ergo legitima vacuus dum conjuge lectus.

On pourroit donc lire ainsi l'inscription : *Marius Vitalis conjunx* LEG*itimus.*

« Mais cette épithète, se demande M. Mongez, pou-» voit-elle être nécessaire chez un peuple soumis aux lois » romaines ?

» Ces lois, dit-il, ne toléroient ni la polygamie ni le

» concubinage ; seulement, dans le cas de mésalliance, » elles permettoient l'espèce de mariage que les Allemands » qualifient de *mariage du côté gauche.* Dès-lors pourquoi » Vitalis se seroit-il paré du titre, toujours compris taci- » tement, de *conjux legitimus,* à moins qu'il n'eût voulu » donner à entendre que son union avec *Virginia* n'auroit » point été un mariage toléré, tel que je viens de le dé- » signer?...la chose me paroît douteuse.

» J'ai donc cherché un autre sens au sigle *LEG*, et c'est le » mot *legionarius.* A la vérité, ce sigle ne se trouve seul dans » aucun des recueils connus : mais j'en ai déjà donné un » exemple dans l'explication de l'épitaphe de *Paternianus,* » découverte aussi dans les Gaules à Lyon, insérée dans » les *Mémoires de l'Institut, Classe d'histoire et de littéra-* » *ture ancienne;* on y lit CENTURIO LEG. (sigle complété » par la faute de l'imprimeur.) Jusqu'alors on n'avoit » pas d'exemple du sigle LEG qui ne fût joint à un nombre » ordinal, désignant celui de la légion ; je fis voir que » le titre *legionarius* étoit mis par opposition à celui qui » appartenoit aux simples auxiliaires, et que l'intention » de la veuve de *Paternianus* avoit été, en l'insérant dans » l'épitaphe de son mari, d'exprimer cette honorable » distinction.

Tom. I, p. 251, an. 1815.

» C'est à dessein que j'ai employé le mot *titre :* c'en » étoit un, en effet; il ne peut mieux se comparer qu'à » celui de *janissaire* chez les Turcs, mais de janissaire qui » ne fait partie d'aucun corps régulier. Depuis les empe- » reurs, les militaires jouirent de la plus grande considé- » ration; ils usurpèrent un pouvoir presque illimité, et ils » inspirèrent de la crainte à tous les citoyens qui n'ap-

» partenoient point à la milice. Juvénal a peint dans sa » XVI.e satire les avantages légitimes ou usurpés dont » ils jouissoient ; et Apulée a décrit dans sa Métamor- » phose une scène dans laquelle on voit quelle tyrannie » ils exerçoient. »

Lib. IX, ad usum, p. 308.

M. Mongez interprète donc le sigle LEG par le mot *legionarius,* et il rapporte à l'appui de son interprétation les passages de plusieurs écrivains latins accrédités.

César dit, dans le VI.e livre de la Guerre des Gaules: *Cæsar ad finitimas civitates nuncios dimittit: omnes ad se evocat spe prædæ, ad diripiendos Eburones; ut potiùs in silvis Gallorum vita, quàm legionarius miles, periclitetur.* Il dit aussi, dans le III.e livre de la même Guerre: *Equites verò, ut turpitudinem fugæ virtute delerent, omnibus in locis pugnæ se legionariis militibus præferrent*. . . Et si, rigoureusement parlant, ces deux exemples ne paroissoient pas concluans, parce qu'au mot *legionarius* est joint celui de *miles,* M. Mongez cite un autre passage des anciens auteurs, dans lequel on lit *legionarii* sans aucune addition : *Premebantur Afraniani pabulatione; aquabantur ægre : frumenti copiam legionarii nonnullam habebant.* « Je n'abandonne donc pas ma conjec- » ture, dit M. Mongez en finissant, et je pense que » *Marius Vitalis,* l'époux de *Virginia,* dont j'explique l'épi- » taphe, avoit servi dans une légion ; qu'après le nombre » d'années de service prescrit par les lois militaires il » avoit obtenu un congé absolu, *honesta missio;* et qu'enfin » il conservoit le titre ou surnom générique *legionarius,* » comme certains janissaires, éloignés de Constantinople, » portent ce nom sans être attachés à aucune *orta,* ou » compagnie régulière. »

Cap. XXX.

Cap. XXVII, pag. 7.

Bell. civile, l. I, c. LXXVII.

Du reste, les lettres de l'inscription latine sont de la plus belle forme ; on n'y voit qu'une seule ligature, celle de la conjonction ET : ainsi tout porte à croire que cette épitaphe appartient au siècle des Antonins. La pierre creusée pour recevoir le corps, et sur laquelle elle est gravée, a deux mètres de longueur, sur moins d'un mètre de largeur.

MÉMOIRE

SUR

DES INSCRIPTIONS LATINES

TROUVÉES EN 1825

À LYON ET À NÎMES.

Inscriptions de Lyon.

L'ÉGLISE de Saint-Irénée à Lyon a été récemment restaurée ; cette église est construite sur un terrain qui servit de cimetière aux habitans de Lyon dans le premier siècle de l'ère vulgaire. Il n'est donc pas étonnant qu'on y ait trouvé un grand nombre d'inscriptions sépulcrales, déposées aujourd'hui dans le riche musée de la ville. D'autres inscriptions ont été découvertes sur le terrain de Saint-Irénée en 1825 : elles ont été placées, quoique païennes, à l'entrée de l'église élevée sous l'invocation du premier martyr de Lyon ; et M. Artaud, correspondant de l'Académie, en a transmis à M. Mongez des copies sur la fidélité desquelles il ne s'est élevé aucun doute.

Le hasard n'a reproduit à la lumière que des inscriptions, ou de nul intérêt, ou d'un intérêt médiocre. M. Mongez en a entretenu l'Académie en 1826, et plus particulière-

ment de celles de ces inscriptions qui pouvoient fournir matière à quelques remarques. Les voici :

N.° I.er

METILIA . DONA . MEDIC.
DE . SUA . PECUNIA . DEDIT
L . D.D. D.

« Le mot *medica*, dont une cassure a fait disparoître la » dernière lettre, est-il un adjectif qui désignoit la pro- » fession de Metilia ? » Telle est la question que se fait M. Mongez au sujet de cette première inscription. La question lui paroît décidée par le rapprochement de quatre inscriptions sépulcrales insérées dans le recueil de Gruter[a], et d'une autre conservée dans celui de Fabretti[b]. On lit dans toutes le mot *medica*, écrit après deux noms divers; noms qui varient dans chacune de ces inscriptions, trouvées elles-mêmes dans des contrées différentes. Il n'est donc pas un nom propre : mais c'est la désignation d'une profession. Ainsi il faut reconnoître ici une femme qui exerçoit la médecine, ou qui se dévouoit à certaines parties de la médecine, telles que l'art des accouchemens.

[a] *Pag. 635, n.° 9; 636, n.os 1, 2, 3; 312, n.° 4.*

[b] *Cap. VII, n.° 7.*

Diction.

Forcellini explique le mot *medica* par ceux-ci : *mulier medendi artifex, et præcipuè obstetrix.* Mais le mot *obstetrix* est exprimé formellement dans quatre inscriptions du recueil de Gruter, sans parler de quelques autres, conservées dans d'autres ouvrages.

P. 636, n.os 4, 5, 6; p. 652, n.° 10.

« Le soin avec lequel on y a gravé ce mot me paroît » devoir faire distinguer la profession de la *medica*, femme » exerçant la médecine, de celle qui pratique spécialement » l'art des accouchemens, *obstetrix*, sage-femme. »

S'il répugne à nos mœurs, ajoute M. Mongez, de voir une femme se livrer à l'exercice de la médecine pour plusieurs raisons, c'est principalement parce que les études anatomiques en sont la base (1). Mais on sait que les dissections anatomiques du corps humain n'ont point été pratiquées chez les Romains, à cause de l'espèce de culte et du respect que leur inspiroient les morts. A Rome, les médecins se bornoient, Galien entre autres, à disséquer des singes et divers animaux, à cause des rapports nombreux qui existent entre eux et l'homme. Il en fut ainsi jusqu'au siècle de Vésal, le XVI.e D'après cela, il est possible que *Metilia Dona*, nommée dans notre épitaphe, ait pratiqué toutes les parties de la médecine, et ne se soit pas bornée aux accouchemens seuls, puisqu'elle est appelée *medica* plutôt qu'*obstetrix*.

N.° II.

Une autre épitaphe trouvée aussi dans les fouilles de Saint-Irénée à Lyon fournit d'autres observations. La voici :

D. M. ET AETERNAE SECURITATI CASSIAE SEVERAE ET IUL. AUGUSTALIS CONJUGI SANCTISSIMAE ET IUL. SEVERINA MATRI KARISSIMAE QUAE VIXIT ANNIS XXXI EX QUIBUS CUM CONJUGE SUO EGIT ANNIS X CUI VIVAE PETENTI UT RELIQUAE SUAE CUM MATRIS ET PATRIS CONDERENTUR OBSEQUIUM PRAESTITERUNT.............

M. Mongez traduit ainsi cette inscription :

Aux Dieux Mânes et au repos éternel de Cassia Severa : et

(1) On peut cependant citer feu M.lle Bihéron et quelques autres femmes qu'un goût décidé a conduites à des recherches aussi pénibles.

Julius Augustalis à sa vénérable épouse : et Julia Severina à sa mère très-chère, qui a vécu XXXI ans, dont X avec son époux, et qui avoit demandé avant sa mort que ses restes fussent déposés avec ceux de sa mère et de son père ; désir qui a été accompli.

En voulant expliquer cette épitaphe, on sent, ajoute M. Mongez, combien nuisoient à la clarté le laconisme extrême de la langue latine, la suppression des articles, des pronoms, et l'absence de ponctuation. Ce que l'on peut conclure ici de probable, c'est que *Cassia Severa* est la personne dont la pierre sépulcrale renfermoit les restes; que *Julius Augustalis,* son époux, fut enseveli avec elle, et que *Julia Severina* étoit le fruit de cette union : voilà ce qui paroît à M. Mongez être la partie positive de l'épitaphe. D'ailleurs est-ce la mère, *Cassia Severa,* qui a vécu trente-un ans, dont dix avec son époux, ou est-ce la fille, *Julia Severina !* La mère avoit-elle demandé que ses restes fussent réunis à ceux de ses père et mère?. . . La réponse à la seconde question ne se présente pas au premier coup-d'œil. M. Mongez pense qu'on peut la donner en ces termes : « Les noms du père et de la mère de *Severa* » ne sont point gravés dans l'inscription, tandis qu'on y » lit ceux du père de *Severina, Augustalis,* et de sa mère, » *Severa.* Je n'hésite pas à dire, d'après cela, que la de- » mande du dépôt et de la réunion avoit été faite par » *Severina.* Quant aux trente-un ans de vie, dont dix passés » dans le mariage, il est vraisemblable qu'ils appartiennent, » selon l'usage des épitaphes, à *Severina,* déposée auprès » de ses parens. »

M. Mongez fait remarquer ensuite que les noms des filles chez les Romains étoient souvent des diminutifs

de ceux des mères : ainsi *Severina* de notre épitaphe est formé de *Severa*. Souvent aussi les noms des filles exprimoient le rang qu'elles tenoient dans l'ordre de naissance : *Primilla, Secundilla, Tertilla, Quartilla,* &c., et même *Undecimilla virgo* (1).

Il examine ensuite si le mot *Augustalis* désigne un prêtre, membre d'un collége d'Augustaux, ou s'il est ici un nom propre ; mais, dans le premier cas, il est ordinairement précédé du mot *sexvir,* relatif au nombre des membres du collége, et suivi du nom de la colonie ou de la ville à laquelle ce collége appartenoit. M. Mongez pense que le mot *Augustalis,* employé ici sans expression de nombre et sans désignation de lieu, est le nom propre du mari de *Severa :* on le trouve souvent sur les marbres, pris dans ce sens ; et c'est ainsi qu'en France *le Prêtre, le Comte, le Roi,* &c., sont devenus des noms propres : c'est ainsi encore que le magistrat qui précéda dans la préture de Sicile le fameux *Verrès*, s'appeloit *Sacerdos;* ce qui donna lieu à Cicéron de faire sur ces deux noms un jeu de mots que la dignité de notre barreau interdiroit aujourd'hui : *Sacerdotem exsecrabantur, qui Verrem tam nequam reliquisset.*

Une cassure de la pierre fournit à M. Mongez l'occasion d'une dernière observation. Cette cassure a fait disparoître la première lettre du mot ETENTI : mais le sens de la phrase autorise à rétablir un P ; alors on lira : *Cui vivæ petenti ut reliquiæ suæ cum matris et patris conderentur.*

(1) Cette inscription avoit, à ce que l'on croit, donné lieu, dans les siècles d'ignorance, à la fable des onze mille vierges martyres de la foi

N.° III.

L'inscription suivante peut grossir le nombre de celles qui sont relatives aux *Centonarii :*

CURANTE FULVIO AEMILIANO C*LARISSIMO* V*IRO*
LOCA QUAE IULIUS IANUARIUS REIP*UBLICÆ* DONAVERAT
CENTONARI SUO IMPENDIO RESTITUERUNT.

Dans cette inscription, le chef des *centonarii* est désigné par le titre honorable de *clarissimus vir.* On doit en conclure, selon M. Mongez, que cette corporation, ou, plus exactement, ce collége, tenoit un rang distingué, et que ce n'étoit point un collége d'ouvriers ordinaires, mais d'ouvriers comme enrégimentés. Aussi les trouve-t-on souvent réunis aux dendrophores, aux *tignarii,* aux *dolabrarii,* aux *scalarii,* et aux autres ouvriers qui suivoient les armées : tels sont aujourd'hui les maréchaux, les boulangers, les chirurgiens, &c. d'armée. Les fonctions des *centonarii* étoient de raccommoder (peut-être même de fabriquer) les tentes, les mantelets qui protégeoient les soldats et les machines contre les traits enflammés des ennemis, les vêtemens des militaires, &c. Quant à la considération dont paroissent avoir joui les colléges des *centonarii,* elle ne peut étonner, lorsqu'on se rappellera celle qu'avoit usurpée sous les empereurs tout ce qui appartenoit à l'armée.

Cod. Theodos. lib. XIV, t. VIII; Burman. ad Petron. satyr. C, 45.

N.° IV.

Le temps a détruit la première ligne de l'épitaphe suivante, et rendu la seconde inintelligible. M. Mongez ne

la rapporte que comme un nouvel exemple de cette sensibilité exagérée, de cette accumulation d'épithètes honorables, qui se reproduisent même aujourd'hui sur les marbres des sépultures.

D.M....IUS. ADFECTIONE MARITI PERMANENT AETERNA BENEFICIA ET LICET SORS INIQUA FATORUM VITAM ABSTULERIT MEMORIA TAMEN LAUDIS EIUS ET GLORIAE HOC TITULO DURABIT AETERNA AURELIA SABINA CONJUGI CARISSIM*O* DULCISSIM*O* PIENTISSIM*O* INCOMPARABIL*I* QUI MECUM VIXIT SINE ANIMI LAESIONE ANN. XXI.M.II.ET SIBI VIVA *PONI CURAVIT SUB ASCIA DEDICAVIT.*

Inscriptions de Nîmes.

C'est aussi en 1825 qu'ont été déterrées à Nîmes plusieurs inscriptions, dans les fondations du Palais de justice. Elles ne présentent en général aucun intérêt, excepté celle qui suit :

DIS.MANIBUS.Q.VALERIO VIRILLIONI IURIS STUDIOSO
ET VALERIAE SORORI ANNIA MATER.

Selon M. Mongez, l'expression *juris studioso* peut recevoir deux sens différens : jurisconsulte, et étudiant en droit. Suétone l'a employée dans le premier sens, lorsqu'il décrit les moyens honteux, les spoliations odieuses, à l'aide desquels Néron voulut remplir le trésor public, épuisé par ses prodigalités. L'empereur ordonna qu'au lieu de la moitié du bien des affranchis dont héritoit le patron, le fisc en recevroit les trois quarts, et le tout, lorsqu'ils n'auroient rien légué au prince : *ut ingratorum in principem*

In Nerone, cap. XXXII.

testamenta ad fiscum pertinerent. L'historien ajoute : *Ac ne impunè esset studiosis juris qui scripsissent vel dictassent ea, tum ut lege majestatis facta dictaque eorum quibus modò delator non deesset, tenerentur.* Quelques difficultés que présente ce passage de Suétone, tous les commentateurs se sont accordés à y reconnoître des jurisconsultes ; car on sait que l'on s'aidoit de leurs conseils pour faire les testamens. « C'est le seul texte, ajoute M. Mongez (l'épitaphe » de *Virillio* exceptée), dans lequel j'aie lu l'expression » *juris studiosus.* Toutefois on trouve dans Cicéron, *ado-* » *lescentes dicendi studiosi* [a], *studiosus doctrinarum* [b], *stu-* » *diosus litterarum* [c]; et dans Cornélius-Nepos, *studiosus* » *audiendi* [d], &c. »

[a] *De orat. lib. I, cap. LIX.*
[b] *Famil. IV, epist. III, à med.*
[c] *In Attic. ep. I.*
[d] *In Epamin. I, p. 2.*

Quoique, dans le texte unique cité plus haut, *juris studiosi* se rapporte incontestablement à des hommes faits, tels que ceux que l'on consulte pour dicter un testament, M. Mongez croit cependant pouvoir adopter ici la seconde acception de la locution latine, celle d'étudiant en droit. « Mais je ne me suis décidé, je l'avoue, dit M. Mongez en » terminant, à dire que *Virillio* étoit un jeune homme, que » d'après la mention des cendres de *Valeria*, sa sœur, dé- » posées dans le même tombeau par *Annia* leur mère.

» Morts tous deux avant elle, ils paroissent n'avoir » vécu qu'un petit nombre d'années ; dès-lors rien ne s'op- » pose à ce que *Virillio*, enseveli auprès de sa sœur, ne » fût encore qu'un étudiant en droit, *juris studiosus.* Son » épitaphe trouvée à Nîmes pourra faire autorité pour » cette expression. »

INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

COMPOSÉES OU ADOPTÉES

PAR L'ACADÉMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

En 1823, l'Académie a continué l'histoire métallique du Roi, et a composé, sur la demande de M. le vicomte de la Rochefoucauld, chargé du département des beaux-arts, les médailles relatives

Au traité de commerce avec l'Amérique;

Aux missions renouvelées dans toute la France;

Aux encouragemens accordés aux sciences historiques et aux arts par l'acquisition de monumens antiques, et particulièrement du zodiaque de Denderah;

Au rétablissement des statues de nos Rois dans toute la France;

Au système général de canalisation du royaume;

A l'industrie et au commerce fécondés par les progrès des sciences physiques et mathématiques;

Au rétablissement de la statue de Turenne à Sedan, sa patrie, par les soins et aux dépens de cette ville;

A l'augmentation du nombre des siéges épiscopaux.

L'Académie composa aussi, en 1823, une inscription pour le monument funéraire du duc d'Enghien à Vincennes.

Elle avoit rédigé, en 1810, des inscriptions pour le

canal de Saint-Quentin; sur la demande de M. le Conseiller d'état directeur général des ponts et chaussées, l'Académie rédigea de nouveau ces inscriptions, afin de les mettre en harmonie avec l'époque où elles seroient gravées.

M. le Préfet du département de la Seine demanda, la même année, deux inscriptions pour la porte principale du cimetière du P. La Chaise, et l'Académie s'empressa de remplir le vœu de ce magistrat.

L'administration des hospices de Paris ayant consacré un monument à la mémoire du vertueux Montyon, l'Académie, sur la demande de cette administration, composa une inscription pour ce monument, érigé dans le péristyle de l'Hôtel-Dieu de Paris.

L'Académie en composa encore une autre pour le monument élevé à Fénelon dans la cathédrale de Cambray.

Le rétablissement du monument de Desaix par l'ordre du Roi fut aussi le sujet d'une autre inscription rédigée par l'Académie.

Le succès des armes du Roi en Espagne fournit le sujet de plusieurs médailles demandées par le département des beaux-arts. L'Académie composa d'abord, pour fêter le retour du Prince généralissime, la médaille relative à son entrée dans Paris avec l'armée, après la fin de la campagne. Cette médaille appartient à la suite de l'histoire métallique du Roi.

Cette histoire fut continuée en 1824, et l'Académie composa, cette même année, les médailles relatives

A la déclaration de guerre à l'Espagne, et à la nomination du Prince généralissime;

Au passage de la Bidassoa,

Au combat de Logrono,

A l'entrée de l'armée française dans Madrid,

A la prise de la Corogne.

Le changement de règne survenu cette même année fit composer deux médailles en même temps, et relatives,

L'une, à la mort du Roi Louis XVIII,

L'autre, à l'avénement du Roi Charles X.

Son Exc. le Ministre de l'intérieur demanda aussi, et l'Académie composa, une médaille relative au rétablissement de la statue équestre de Louis XIV par la ville de Lyon.

Elle rédigea, sur la demande du même Ministre, une inscription pour l'obélisque élevé à Montargis, et une autre inscription pour l'obélisque du port Dieudonné à Marseille.

En 1825, l'Académie composa, pour l'histoire métallique du règne du Roi, deux médailles relatives

Au sacre de Charles X,

Au monument élevé aux victimes de Quiberon.

Une autre médaille relative au sacre de Charles X fut composée, en 1826, sur la demande du département de la Vendée, transmise par le Ministre de la maison du Roi.

La pose de la première pierre de l'église de Saint-Vincent de Paul à Paris fut aussi le sujet d'une médaille composée sur la demande de M. le Préfet de la Seine.

M. le Préfet du département des Bouches-du-Rhône demanda plusieurs inscriptions, et l'Académie en composa trois qui étoient destinées

A l'arc de triomphe élevé à Marseille en mémoire de la guerre d'Espagne,

Au monument érigé à Aubagne en l'honneur de l'abbé Barthélemy,

A l'hospice du lazaret établi dans l'île de Ratoneau à Marseille pour le traitement de la fièvre jaune.

En 1827, le Ministre de la maison du Roi invita l'Académie à continuer l'histoire métallique du règne : l'Académie composa pour cette histoire trois nouvelles médailles relatives

A l'érection de la chapelle expiatoire sur le terrain de la Madeleine à Paris,

A la revue passée par le Roi au camp de Saint-Omer,

A la nouvelle décoration de l'arc de triomphe du Carrousel après la guerre d'Espagne.

Sur la demande faite par son Exc. le Ministre de l'intérieur, une médaille fut composée à l'occasion du monument érigé à Louis XIV dans la ville de Caen.

Le conseil général du département de la Seine ayant voté une médaille en l'honneur de M. Bellart, l'Académie la composa dès que M. le Préfet lui eut fait connoître ce vœu du conseil général.

Dans la même année 1827, l'Académie composa des inscriptions

Pour le monument élevé en l'honneur du Roi législateur, Louis XVIII, dans la ville de Carcassonne;

Pour le pont doré de Gisors, sur la demande de M. le Conseiller d'état directeur général des ponts et chaussées;

Pour le bas-relief qui décore le cadran de l'église de la Sorbonne, sur la demande de M. le Préfet de la Seine;

Et, sur la demande de M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, trois autres inscriptions pour

Le canal de navigation d'Arles au port de Bouc,

La nouvelle église paroissiale de Saint-Remi (Bouches-du-Rhône),

Le Palais de justice à Aix (même département).

L'Académie fut aussi consultée sur les projets d'inscriptions pour le piédestal de la nouvelle statue équestre de Louis XIV à Lyon : elle approuva la proposition faite par M. le Préfet du département du Rhône, de replacer l'ancienne inscription sur une des faces de ce piédestal. Elle adopta aussi, avec quelques modifications, et pour être gravée sur les faces principales, la nouvelle inscription rédigée par l'école des beaux-arts de Lyon.

En 1828, l'Académie ajouta à l'histoire métallique du Roi, et sur la demande de M. le vicomte de la Rochefoucauld, chargé du département des beaux-arts, la médaille relative

A l'établissement du Musée Charles X.

Une médaille en l'honneur de M. le comte de Sèze fut aussi composée, sur l'invitation du même département.

Son Exc. le Ministre de l'intérieur demanda en même temps, et l'Académie composa, deux médailles relatives

Au rétablissement de la statue équestre de Louis XIII à la place Royale,

Au voyage du Roi dans les départemens de l'est de la France.

L'Académie rédigea aussi, en 1828, deux inscriptions:

L'une, pour la nouvelle fontaine du carrefour Gaillon à Paris, demandée par M. le Préfet de la Seine;

Et l'autre, pour le monument rétabli d'Alphonse II et de Raymond Béranger IV, comtes de Provence, demandée par M. le Préfet du département des Bouches-du-Rhône.

En 1829, une nouvelle médaille relative au voyage du Roi dans les départemens de l'est fut composée pour l'histoire métallique, sur la demande du Ministre de la maison du Roi.

L'Académie composa aussi, sur la demande de M. le Ministre de l'intérieur, une inscription pour être gravée sur deux faces du piédestal de la statue équestre de Louis XIII érigée à la place Royale à Paris.

L'année suivante, 1830, trois autres inscriptions furent composées par l'Académie :

La première, sur la demande de M. le Préfet de la Seine, pour le piédestal de la statue de Louis XVI érigée devant le palais de la Chambre des Députés ;

La seconde, sur la demande de la ville de Rennes, pour le piédestal de la statue du même Roi érigée dans cette ville et à ses frais ;

Et la troisième, sur la demande de M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, pour une porte monumentale élevée à l'entrée du lazaret de Marseille.

NOTICES HISTORIQUES

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

Lues dans les séances publiques des années 1823 à 1830 inclusivement,

Par M. DACIER,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

NOTICE HISTORIQUE
SUR LA VIE ET LES OUVRAGES
DE M. DE SAINT-VINCENS.

Lue dans la séance publique du 25 Juillet 1823.

M. DE SAINT-VINCENS (Alexandre-Jules-Antoine de Fauris) naquit à Aix, au mois de septembre 1750, de M. de Fauris de Saint-Vincens, président à mortier au parlement de Provence, et associé régnicole de l'ancienne Académie des belles-lettres. Aix, plus encore que la plupart des autres villes de parlement, fut de bonne heure un centre littéraire, où les provinces du ressort de la cour alloient chercher des leçons et des exemples, pour se diriger dans l'étude des lois et de la littérature. L'immortel Peiresc, l'un des plus zélés propagateurs des sciences et des lettres depuis leur renaissance en Europe, avoit attiré près de lui des savans et des artistes de tous les pays, empressés de s'éclairer des lumières d'un homme qui en réunissoit de tous les genres, et qui, livré tout-à-la-fois à l'étude de la jurisprudence, de l'histoire des hommes, et de celle de la nature, des langues anciennes, des monumens de l'antiquité et des productions de toutes les sciences et de tous les arts, recherchoit dans toutes les parties du monde, avec une ardeur trop peu commune, les livres et les manuscrits dans tous les idiômes, les substances naturelles les plus rares, entretenoit une correspondance active et immense avec les savans de tous

les pays, et donnoit à plusieurs des conseils et des directions qui ont souvent été utiles au progrès de nos connoissances. MM. Thomassin de Mazaugue, ses parens et ses émules en amour pour les sciences, et héritiers de son zèle, continuèrent, après sa mort, de propager ses principes avec leur goût commun pour les études solides; et c'est de cette école que sont sortis le président de Saint-Vincens le père, et le célèbre abbé Barthélemy, qui en ont perpétué l'illustration.

Le président de Saint-Vincens, possesseur d'un riche patrimoine, et allié à plusieurs des plus anciennes et plus nobles familles de la Provence, notamment à la famille de Grignan, dont le nom rappelle le modèle accompli du style épistolaire et de la tendresse maternelle, s'étoit fait remarquer dès sa jeunesse par son amour pour les lettres. Lorsqu'il entra dans la magistrature, à l'âge de vingt-et-un ans, le chancelier d'Aguesseau, en lui écrivant, l'exhortoit à apporter, dans les études qu'exigeoit l'état qu'il venoit d'embrasser, le même zèle et la même application auxquels il devoit ses progrès dans celle de l'histoire et des monumens de l'antiquité; et par la sage distribution qu'il fit de son temps, il put toujours également satisfaire ses devoirs et ses goûts. Ses lumières, son intégrité, la facilité de son caractère, son amour du bien public, lui firent décerner de bonne heure par ses concitoyens la double magistrature du savoir et de la vertu. Animé d'un zèle ardent pour l'honneur et les intérêts de son pays, son nom fut toujours mêlé à toutes les institutions utiles; et, non moins jaloux d'entretenir ou de rétablir la concorde dans les familles et la paix entre les citoyens de toutes les classes,

son autorité morale terminoit presque toujours les contestations qui les divisoient : il aimoit beaucoup mieux, disoit-il, prévenir les procès que de les juger. L'estime générale dont il étoit environné s'accroissoit chaque jour par la pratique assidue de ces actes de bienfaisance ; et les consuls d'Aix lui exprimoient les véritables sentimens de la cité par ces honorables paroles : « La confiance publique vous a élevé un tribunal domestique, et ce tribunal n'est pas le moins occupé. » Ils pouvoient ajouter, « ni le moins utile » ; et ce qui n'est guère moins digne de remarque, ce respect public ne l'abandonna dans aucun temps, et le protégea même dans nos discordes civiles, dont sa longue vie le rendit le douloureux témoin.

Les devoirs que lui imposoit sa dignité de président à mortier du parlement, et les devoirs, non moins sacrés pour lui, de cette autre magistrature à laquelle il avoit été élevé par l'estime de ses concitoyens, pouvoient seuls l'arracher à la studieuse solitude de son cabinet. Il l'avoit, à la vérité, embellie, autant qu'il lui étoit possible, de tous les souvenirs de l'histoire : il y avoit réuni, avec une persévérance soutenue, tout ce qui pouvoit en accroître le charme, flatter ses goûts, piquer et satisfaire sa curiosité. Une bibliothéque nombreuse et choisie, enrichie de manuscrits en différentes langues ; une belle collection de médailles et d'inscriptions grecques ou latines, des bas-reliefs, et divers autres monumens de l'antiquité, étoient le fruit de cette persévérance, et de son zèle pour dissiper la nuit des temps et y porter la lumière. Aussitôt que, par ses recherches et ses méditations, il avoit conquis quelque nouvelle vérité historique, jaloux de la propager, il s'empressoit d'en faire

part aux savans, et surtout à cette Académie, dans la correspondance active qu'il entretenoit avec son secrétaire perpétuel et quelques autres de ses membres.

On pourroit sans doute être surpris de ce que, dans une notice sur M. de Saint-Vincens le fils, on n'a jusqu'ici presque parlé que du père, si l'on ignoroit qu'ayant été l'un et l'autre membres de l'Académie, ils ont également droit aux justes éloges qu'elle est dans l'usage de donner à la mémoire des membres qu'elle a perdus; que le fils, en tout semblable au père, doué des mêmes vertus et de la même ardeur pour les études historiques, fut associé, presque au sortir de l'enfance, à tous les actes de bienfaisance et de philantropie de son père, comme à tous ses travaux, tellement qu'il seroit difficile, peut-être même impossible, de distinguer ce qui peut appartenir à l'un ou à l'autre. Les études, les affaires, les peines, les plaisirs, tout étoit commun entre eux; et il y auroit plus que de l'inconvenance à vouloir en faire le partage, et séparer ce que l'amour paternel et la piété filiale ont constamment réuni et rendu inséparable.

Plus jaloux encore de connoître à fond l'histoire et les monumens de la Provence que ceux de la Grèce et de Rome, le président de Saint-Vincens s'appliqua particulièrement à décrire et à expliquer tout ce qu'elle offroit de remarquable en ce genre, et à raviver la mémoire des hommes célèbres qu'elle a produits. Celle de Peiresc surtout étoit pour lui et pour son fils l'objet d'une sorte de culte. La cendre de cet illustre savant reposoit ignorée dans le tombeau commun de sa famille, qui avoit porté l'indifférence pour sa mémoire jusqu'à laisser démolir la

maison dans laquelle il étoit né et qu'il avoit habitée jusqu'à sa mort, et n'avoit pas même songé à consacrer par une simple pierre sépulcrale son respect pour un père si digne de ses hommages et de ses regrets.

La Provence, qu'il avoit tant illustrée, n'avoit pas montré plus d'empressement pour l'honorer ; M. le président de Saint-Vincens, pour réparer cet ingrat oubli et acquitter à-la-fois la dette de la famille et des contemporains de Peiresc, lui fit ériger dans une église d'Aix un mausolée en marbre blanc, orné de son buste, et d'une inscription latine qui rappeloit tous ses droits à la reconnoissance et à la vénération publiques. La modestie de M. de Saint-Vincens ne lui avoit pas permis d'y inscrire son nom et de dire qu'il avoit fait élever à ses frais ce pieux monument. L'abbé Barthélemy lui écrivoit à ce sujet (en 1778) ce que chacun de nous lui auroit sans doute répété : « Vos » compatriotes doivent reconnoître que vous avez payé la » dette du siècle passé ; mais pourquoi ne vouloir pas le » faire savoir à la postérité ? » M. de Saint-Vincens n'ambitionnoit, ni la renommée, ni la reconnoissance : il ne cherchoit de satisfaction que dans l'accomplissement des projets qu'il formoit pour le bien et l'honneur de son pays. Ce noble sentiment influa toujours en effet sur toutes les actions de sa vie ; c'étoit à la Provence qu'il consacroit ses études et même une partie de sa fortune ; il l'avoit divisée en trois parts : l'une, pour ses acquisitions de livres et d'antiquités ; la seconde, pour recueillir les monumens de divers genres, qui intéressoient l'histoire de sa patrie ; la troisième, pour les pauvres. Il est vrai que cette portion s'accroissoit assez souvent aux dépens des deux autres ;

mais c'est principalement la Grèce et Rome qui souffroient de ce pieux larcin, qu'on pourroit encore appeler patriotique. M. de Saint-Vincens favorisoit toujours la Provence, et n'épargnoit ni dépenses ni soins pour que son cabinet devînt un précieux supplément des archives de son pays.

Sa collection de médailles de Marseille étoit la plus belle et la plus complète qu'on eût formée jusqu'alors. Cédant aux instances réitérées de ses amis, il la publia en 1771, et en fit ensuite don à l'Académie de cette ville, dont il étoit membre. Bientôt après, secondé par son fils, il s'occupa de faire graver et d'expliquer les nombreuses et diverses monnoies frappées ou ayant eu cours en Provence depuis la destruction de l'empire d'Occident jusqu'au XVI.e siècle; et il les accompagna d'un savant mémoire, qui a été inséré dans l'*Histoire de Provence* par M. l'abbé Papon. Il ne se borne pas, dans ce mémoire, à décrire les monnoies, à en indiquer le poids, le titre, le mérite du travail, le nom des princes qui les ont fait frapper; il y joint, ce qui est encore plus intéressant, des observations exactes et judicieuses sur la valeur comparée des denrées à ces diverses époques. C'est par la réunion de travaux de ce genre qu'on peut parvenir à bien connoître cette histoire du moyen âge, trop négligée depuis long-temps, et peut-être même trop peu appréciée de nos jours, quoiqu'elle soit incontestablement l'histoire de toutes nos origines, et le berceau de toutes nos croyances, comme celui de toutes nos institutions publiques.

Dans la même vue, MM. de Saint-Vincens consacrèrent une partie de leur temps à des recherches propres à faire connoître, les unes, l'état des lettres, des arts et de la

jurisprudence dans nos provinces méridionales, dans le XIV.e et le XV.e siècles; d'autres, l'état du commerce de la ville de Marseille dans le VII.e, le IX.e et le XI.e siècles; état qui, suivant le récit de l'historien grec Agathias, étoit encore très-florissant pendant le cours du VI.e siècle. On sent que ces recherches doivent embrasser l'histoire presque entière du commerce du midi et du nord de l'Europe à cette époque, puisque Marseille et Lyon, rivales de l'Italie, et associées dans leurs voyages en Orient, étoient les véritables entrepôts des productions de l'Inde et de l'Arabie, et le point d'où elles se dispersoient dans l'occident de l'ancien monde. Ce genre de commerce a été, pour la France et pour l'Italie, la véritable source de tant de prospérités actuelles qui ont oublié leur primitive origine.

Dans l'histoire des lettres et des arts en Provence, MM. de Saint-Vincens n'omettent de rappeler, ni la grande influence qu'exerça sur elles le séjour des papes à Avignon, ni l'influence non moins puissante de la faveur et des exemples de ce bon roi René qui, tout-à-la-fois guerrier, politique, courtois, peintre, poète et musicien, se fit remarquer dans ces différens genres de mérite et de talent, et les surpassa tous par la bonté de son cœur et sa philantropie.

L'état des mœurs, à cette époque si incomplétement connue et souvent si mal jugée, n'est pas non plus oublié par MM. de Saint-Vincens. Ils ne pouvoient puiser dans une meilleure source que dans les discours des orateurs chrétiens du temps. Les sermons du P. de Marinis, prédicateur du roi René, dont ils avoient heureusement

retrouvé le manuscrit, leur offrirent le tableau fidèle des mœurs de son siècle. Il se plaint de ce que le goût des amusemens et des plaisirs faisoit négliger et même oublier les devoirs les plus importans, et de ce que les romans et les livres d'amour avoient une tout autre vogue que les livres de morale, et leur étoient préférés, même par les courtisans du bon roi : il engage ce prince à méditer, à l'exemple de Charlemagne, les ouvrages qui enseignent aux rois et aux hommes puissans le moyen de rendre les peuples heureux, et l'exhorte à être bon et juste comme l'empereur Trajan, qui, pour ce mérite, dit-il, fut retiré de l'enfer par les prières de S. Grégoire. Plus d'un moraliste, sans être trop chagrin, pourroit peut-être dire aujourd'hui que les sermons du P. de Marinis n'ont pas encore vieilli.

Quoique plus particulièrement voués à l'exploration des monumens historiques de leur province, MM. de Saint-Vincens ne négligeoient pas ceux qui pouvoient jeter quelques lumières sur d'autres points de l'histoire ancienne. Le père communiqua, en 1782, à l'Académie plusieurs médailles nouvellement découvertes, et plusieurs inscriptions grecques, en prose et en vers, propres à l'intéresser, et qui ont exercé successivement l'érudition et la critique de MM. de Villoison, Larcher, Visconti, et de l'abbé Barthélemy, auquel on est toujours ramené quand il s'agit de la Grèce, et qui étoit toujours consulté le premier par M. de Saint-Vincens avec une confiance que bien des siècles encore accorderont à l'autorité de son génie.

La démolition d'une tour romaine à plusieurs étages, construite à Aix dans l'enceinte du palais où avoit siégé

le parlement, devoit éclaircir le doute qui existoit sur la véritable destination de ce monument. Peiresc avoit pensé que c'étoit un mausolée : M. de Saint-Vincens suivit assidûment tous les travaux de démolition ; et trois urnes funéraires, trouvées dans les étages, confirmèrent pleinement cette opinion. Une inscription latine, détachée depuis long-temps de ce monument, en compléta l'explication, et nous apprit qu'il renfermoit les cendres de trois patrons de la colonie d'Aix, contemporains des premiers successeurs de Trajan, auxquels la colonie l'avoit élevé en témoignage de sa reconnoissance. Une lettre de l'abbé Barthélemy sur cette découverte a été publiée dans ses œuvres diverses; et un mémoire, dans lequel M. de Saint-Vincens en expose les circonstances et les détails, fut lu à la séance publique de cette Académie, au mois d'avril 1787.

M. de Saint-Vincens le père avançoit ainsi dans la vie, on pourroit presque dire, sans qu'il s'en aperçût ; car l'étude a ce charme particulier, qu'elle nous mène doucement vers une autre existence, en nous faisant oublier les épines dont a été semée celle que nous allons quitter, et en fortifiant nos espérances d'un meilleur avenir. M. de Saint-Vincens céda pendant près de quatre-vingts ans à cette heureuse séduction : toujours fidèle à tous ses goûts, toujours passionné pour les livres et pour les monumens, il s'en occupoit sans cesse; les yeux et la main de son fils, son collaborateur, suppléoient à son affoiblissement graduel, qui n'atteignoit aucune de ses facultés intellectuelles; il les conserva toutes jusqu'au dernier moment. Un livre nouveau, dans le genre de ses études, avoit encore pour

lui un attrait irrésistible. Ayant reçu du baron de Sainte-Croix un exemplaire des œuvres posthumes de l'abbé Barthélemy, leur ami commun, il s'écria en le voyant: « Oh! pour l'auteur et pour ses ouvrages, j'ai encore tout » mon cœur et toute ma tête. » Persuadé, sans doute, que quand la morale est bonne et pure, peu importe de quelle source elle découle, il se fit relire Plutarque tout entier pendant les derniers mois de sa vie, et s'éteignit au mois d'octobre 1798, entouré des secours et des consolations que la religion offre aux ames véritablement chrétiennes.

M. de Saint-Vincens le fils, dont nous regrettons la perte récente, recueillit l'héritage entier de son père, sa fortune, sa considération, sa philantropie, ses vertus, son amour pour les lettres et le bien public. Successivement maire de la ville d'Aix, député de son département, il reprit aussi dans la magistrature la place à laquelle son nom, ses lumières et son intégrité, l'avoient fait appeler. Partagé dès-lors entre les devoirs qui lui étoient imposés et son goût inné pour les recherches historiques, une seule pensée domina toute sa vie : continuer les bonnes œuvres de son père, perpétuer par sa conduite les bons exemples qu'il en avoit reçus, compléter et terminer par ses travaux ceux que ce père vénérable avoit consacrés, de concert avec lui, à l'illustration de leur patrie. Les ouvrages que M. de Saint-Vincens a publiés depuis sont, en effet, presque tous relatifs à la Provence, et à Peiresc, qu'elle s'honorera toujours d'avoir vu naître. Il avoit depuis long-temps formé le projet de publier un choix de la correspondance littéraire de ce savant, dont il existe quatre-vingt-huit volumes *in-4.°* manuscrits dans la bibliothéque

de Carpentras, qui cependant ne la possède pas tout entière. Il entreprit enfin de mettre à exécution ce projet, et publia en 1816 quelques parties de cette immense correspondance, après néanmoins qu'il eut rendu une autre espèce d'hommage à la mémoire de Peiresc, en faisant relever le mausolée que M. de Saint-Vincens le père lui avoit érigé, et que les prétendus patriotes de la fin du dernier siècle avoient renversé, dans l'ardeur de leur zèle pour détruire toutes les aristocraties, même celles des vertus et des lumières.

Parmi les travaux commencés par M. de Saint-Vincens le père et que le fils a complétés et terminés, on doit distinguer le recueil gravé des médailles de Marseille et des monnoies qui ont eu cours en Provence durant le moyen-âge; recueil dans lequel la fidélité des gravures répond à l'exactitude des descriptions, et qui l'emporte souvent à cet égard sur le grand ouvrage où Tobiesen Duby a réuni les monnoies des princes, des barons, des évêques, &c., frappées aux mêmes époques.

M. de Saint-Vincens ne négligeoit pas non plus ses devoirs envers l'Académie, qui l'avoit élu son correspondant en 1807, et académicien libre en 1816 : il lui faisoit régulièrement part de ses travaux, et lui rendoit compte de tout ce qu'il croyoit propre à l'intéresser dans la contrée qu'il habitoit. Plusieurs mémoires ont été le fruit de son zèle et de ses lumières; on peut citer, entre autres, sa Notice sur les lieux de la Provence où les Cimbres, les Ambrons et les Teutons furent vaincus par Marius, et son Mémoire sur les sculptures qui décorent le dehors des murs du chœur de Notre-Dame de Paris. Celui dans

lequel il traite des journaux chez les anciens, mérite surtout d'être remarqué. On ne croyoit pas généralement devoir aller chercher dans l'antiquité l'origine d'une institution si active, si répandue et si puissante de nos jours; cependant les Romains connurent les journaux, et sous le titre de *Diarium*, *Diurnum*, *Acta diurna*, que nous leur donnons encore aujourd'hui. Ignorés alors des Grecs et des Gaulois, quoiqu'ils fussent très-avides de nouvelles, ces registres *journaux* étoient très-anciennement en usage à Rome. Secrets d'abord, et cachés dans le sanctuaire, le peuple n'en connoissoit que les articles que les pontifes jugeoient à propos de rendre publics : le fils d'un affranchi viola un jour le secret renfermé dans le temple, publia le registre pontifical, et le peuple, par reconnoissance, lui conféra l'édilité, de laquelle il étoit exclu par sa naissance. Jules-César, pour accroître sa popularité, laissa plus libre la communication de ces éphémérides politiques, sans néanmoins en abandonner entièrement la surveillance : mais dès-lors d'adroits et d'industrieux parasites se chargeoient d'en fournir les supplémens; Philomusos dînoit à ce prix chez Martial; et jusqu'à présent le progrès de la civilisation et des lumières ne paroît pas avoir détruit ce genre d'industrie. Les journaux romains, qu'on pourroit appeler *officiels*, étoient multipliés par les copies, et transmis dans les provinces de l'empire et aux armées. Quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous; et l'on y trouve, avec leurs dates, la nomination des magistrats, les événemens militaires, les fêtes publiques, les causes célèbres, et, comme dans les journaux modernes, les incendies, les exécutions, les pluies de pierres, les gens d'affaires qui disparoissent

emportant leur fortune et celle des autres ; enfin tout ce qui peut intéresser et satisfaire la curiosité. Ils ont encore le mérite, devenu peut-être trop peu commun, de respecter la vérité de l'histoire contemporaine et la pureté de la langue.

M. de Saint-Vincens, en suivant ainsi religieusement la carrière que les soins et les exemples paternels lui avoient tracée, resta constamment fidèle à ses devoirs, qui se confondoient en lui avec ses penchans et ses goûts naturels. Magistrat et savant, il ne perdit aucun des avantages qu'il avoit hérités de son père; avantages fugitifs, que l'éminence des vertus et des services d'une génération ne suffit pas toujours pour assurer à celle qui lui succède, à moins que, mettant un haut prix à la gloire de ce noble patrimoine, elle ne travaille à le cultiver et à l'agrandir, et qu'elle n'oublie jamais qu'un nom célèbre porté sans éclat perd ses droits à la vénération et aux hommages publics.

Toujours digne du père qui avoit su se concilier à un si haut degré ces honorables sentimens, M. de Saint-Vincens le fils sut les conserver jusqu'à la fin de sa vie; ils le suivirent dans la tombe, où il rejoignit son père le 15 novembre 1819. Les contemporains avoient établi une communauté d'honneurs et de renommée entre le père et le fils, et ne les séparèrent jamais dans l'expression de leur estime; la postérité les unira sans doute de même dans le souvenir qu'elle gardera de leurs services, de leurs travaux et de leurs vertus.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. LANGLÈS.

Lue dans la séance publique du 29 Juillet 1825.

L'ACADÉMIE, que la mort sembloit avoir oubliée pendant les trois dernières années, après lui avoir fait éprouver presque coup sur coup les pertes les plus douloureuses, n'étoit point préparée à la voir frapper un de ses membres dont l'âge et la santé lui permettoient d'attendre encore de longs et honorables services et d'utiles travaux : c'est la condition des choses humaines, et des hommes, encore plus éphémères et plus périssables qu'elles, de s'éclipser et de disparoître sans retour, quelquefois au moment même où rien ne peut faire soupçonner leur prochaine destruction.

M. LOUIS-MATHIEU LANGLÈS, dont nous venons honorer aujourd'hui la mémoire, étoit né en 1763 à Péronne, près Montdidier, d'une famille aisée et honorable, au sein de laquelle il reçut sa première éducation et commença ses premières études. Amené de très-bonne heure à Paris pour les continuer, il sentit bientôt naître en lui ce penchant pour les lettres, qui n'est souvent dans la jeunesse qu'un caprice vain et passager, mais qui souvent aussi devient une véritable passion, surtout lorsqu'il rencontre des obstacles difficiles à surmonter : c'est ce qui arriva au

jeune Langlès. Son père, ancien militaire et chevalier de Saint-Louis, qui le destinoit à suivre la carrière des armes, le voyoit avec peine montrer un goût exclusif pour l'étude, et spécialement pour celle des langues et de la littérature de l'Orient. Il en résulta entre le père et le fils une espèce de lutte que celui-ci réussit heureusement à terminer, en conciliant les volontés de son père avec ses propres penchans : il lui fit approuver l'idée d'entrer au service dans les troupes destinées à la garde de nos établissemens au-delà du cap de Bonne-Espérance, avec l'espoir d'être employé par les autorités françaises dans quelques négociations avec les différens souverains de l'Inde ; ce qui rendoit, sinon indispensablement nécessaire, du moins très-utile, la connoissance de quelques-unes des langues orientales, et particulièrement de la langue persane ; de sorte qu'il put se livrer sans contrainte à l'étude de ces langues, à laquelle il joignit celle de l'anglais, qui lui en facilita l'intelligence, et dont il sut tirer par la suite un parti avantageux pour plusieurs de ses travaux. En effet, l'Angleterre, déjà riche à cette époque en grammaires, en traductions, en écrits de toute espèce, relatifs à l'histoire et à la littérature de l'Inde, fournit à M. Langlès la première occasion de faire jouir le public du fruit de ses études. On avoit publié en Angleterre (en 1783) la traduction faite en persan par Abou-Taleb, des Instituts de Tamerlan, espèce de testament politique et militaire, écrit en langue mongole par ce prince, qui le laissa à ses successeurs, auxquels il servit long-temps de guide et de régulateur dans le gouvernement de l'État. Une traduction anglaise de cet ouvrage par M. Davy parut en même temps par les

soins de M. White, professeur à Oxford. M. Langlès, ne voulant pas que la France restât étrangère à la propagation d'un ouvrage intéressant pour l'histoire de l'Inde, entreprit de le traduire en français d'après le texte persan, et le publia en 1787. Les différences qui existent entre les deux traductions, les additions, les éclaircissemens géographiques joints à celle de M. Langlès, ne permettent pas de douter que, si la traduction de M. Davy put lui être de quelque utilité, le travail du traducteur français n'ait été fait sur la version persane d'Abou-Taleb. Plusieurs années avant qu'il fît paroître cette traduction, qui fut le premier fruit de ses études orientales, son ardeur pour ces études lui avoit mérité l'intérêt de quelques amis éclairés des lettres, et notamment de M. Bertin, ministre d'état, qui avoit été chargé par le Roi, dont il avoit conservé la confiance en sortant du ministère, de la correspondance avec les missions françaises à la Chine. Ce ministre cherchoit alors un homme de lettres capable d'être l'éditeur d'un dictionnaire mandchou-français, composé à la Chine par le P. Amyot, l'un des missionnaires, et confia à M. Langlès le soin de publier cet important ouvrage, dont l'étude devoit ouvrir à la France et à l'Europe l'accès, jusqu'alors fermé, d'une langue et d'une littérature qui leur étoient totalement inconnues. M. Langlès ne se borna pas au simple rôle d'éditeur du dictionnaire du P. Amyot. L'examen des manuscrits du savant missionnaire lui fit naître l'idée de décomposer les groupes de caractères de l'écriture tartare, qu'on regardoit assez généralement encore à cette époque comme syllabique, ainsi que celle de plusieurs autres peuples de l'Asie, et d'en former un

alphabet proprement dit, ou une série de signes isolés qu'il faut réunir et combiner pour produire des syllabes. Au moyen de cette analyse, le syllabaire mandchou, composé de treize à quatorze cents sons différens, fut réduit à un simple alphabet de vingt-neuf lettres, et soumis à la mobilité et à toutes les combinaisons de nos alphabets et de nos caractères européens. La différence qu'on remarque dans la manière d'écrire de plusieurs peuples peut paroître d'un léger intérêt au premier aspect; mais elle n'en présente pas moins un assez grand, quand on recherche l'origine primitive des idiômes et des nations.

M. Langlès ne tarda pas à démontrer la certitude et le mérite de son analyse, en publiant en 1787, en caractères mobiles dont il avoit fait graver un double corps, son travail sur l'alphabet mandchou, qui fixa sur lui l'attention de l'Académie des belles-lettres, à laquelle il l'avoit dédié, et presque en même temps le dictionnaire rédigé à la Chine par le P. Amyot. La sensation que produisit dans le monde littéraire l'apparition du premier de ces ouvrages, que l'auteur regarda toujours comme une de ses productions les plus utiles et les plus importantes; le grand intérêt de réputation qu'il paroissoit y attacher, les éloges qu'on lui prodigua, éveillèrent la sévérité de la critique, toujours prête à repousser les jugemens qu'on lui présente tout faits. Elle rechercha ce qui pouvoit appartenir à M. Langlès dans l'analyse du syllabaire tartare, et reconnut, sans peine, que cette analyse avoit été tentée avec succès long-temps auparavant par M. Deshauterayes, dont l'essai avoit été imprimé dans l'*Encyclopédie*. Mais, si elle put contester à M. Langlès l'honneur d'avoir fait

la première découverte, honneur dont il se défendit en insérant dans les éditions subséquentes de son Alphabet le nom de M. Deshauterayes, elle ne put lui enlever le mérite réel d'avoir complété cette découverte, d'en avoir établi et développé les principes, de les avoir rendus usuels par son exemple, et, ce qui suffiroit seul pour l'associer à la gloire de la découverte, d'avoir facilité l'étude du tartare, d'en avoir fait sentir l'utilité, d'avoir inspiré le désir de l'apprendre, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, d'en avoir été le premier apôtre et le missionnaire en Europe.

Les études de M. Langlès, quoique très-assidues, ne l'empêchèrent point d'entrer au service, conformément à la volonté de son père ; la réputation qu'il leur devoit lui donna même quelques facilités, et lui fit obtenir sans peine une lieutenance dans la garde du tribunal des maréchaux de France, institué pour arranger les affaires d'honneur entre les gentilshommes, et qui n'arrangeoit guère que celles que les contendans n'étoient pas très-ardens à poursuivre, et qu'ils n'étoient pas fâchés de pouvoir terminer à l'amiable. Aussi les devoirs imposés à M. Langlès par son nouvel état lui laissoient-ils tout le loisir de se livrer sans réserve à ses laborieuses études. Des traductions de l'arabe et du persan, qu'il fit paroître vers la même époque, ajoutèrent à l'intérêt qu'avoient inspiré ses premiers travaux, et étendirent sa réputation. Voué exclusivement au culte des muses orientales, l'Asie étoit en quelque sorte devenue sa véritable patrie : elle étoit l'objet de toutes ses pensées, de tous ses entretiens. Il saisissoit avec ardeur les occasions d'en parler ; souvent

il les faisoit naître, et la célébroit avec une abondance inépuisable. Il travailloit sans relâche à répandre et à populariser dans le monde actuel la connoissance des idées, des mœurs, des usages d'un ancien monde, d'une ancienne civilisation, d'une littérature qu'on avoit peut-être trop légèrement jugée stérile. Les contes, les apologues, les sentences, qui avoient instruit ou amusé ces vieux peuples, ont en effet prouvé plus d'une fois que leur littérature n'étoit dénuée, ni de richesse, ni de variété, non plus que de bon esprit et même de goût. Elle est d'ailleurs, dans ses variations, comme une sorte d'ère chronologique des nations puissantes qui se sont succédé en divers temps dans les mêmes lieux. Par le présent, on peut ainsi remonter au passé, à travers les générations des peuples ou des conquérans ; et la chaîne des révolutions qui ont tant de fois changé la face des grands empires de l'Asie, se rattache, par ses anneaux extrêmes, et à leur origine souvent inconnue à l'histoire, et à leur état actuel, si fortement lié par de grands intérêts sociaux à l'industrie, au commerce et à la prospérité de l'Europe. Sous ce nouveau point de vue, l'étude des langues de l'Asie est quelque chose de plus qu'un simple objet de curiosité ; et ceux qui les cultivent avec fruit et en propagent le goût, acquièrent des droits certains à l'estime et à la reconnoissance de leurs contemporains et de la postérité.

Les événemens qui signalèrent l'année 1789, et les trop justes inquiétudes qu'ils firent concevoir sur le sort des possessions françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance, forcèrent M. Langlès à renoncer à son ancien projet d'aller servir dans l'Inde : mais il n'en poursuivit qu'avec plus

d'ardeur les études propres à la faire bien connoître. Si elle devoit être perdue pour la France, il vouloit du moins adoucir cette perte, en transportant parmi nous tous les documens, toutes les connoissances, toutes les richesses littéraires qu'il étoit possible de recueillir dans un pays si renommé par son antique civilisation. C'est dans cette vue qu'il présenta, en 1790, à l'Assemblée nationale, une adresse pour obtenir la création d'une école pour l'enseignement des langues orientales vivantes: mais, à cette époque, l'Assemblée, occupée à détruire un empire pour en reconstruire un autre, n'étoit encore parvenue qu'à la moitié de sa tâche, moitié qui n'étoit ni la plus longue ni la plus difficile; et, ne voulant pas dérober un seul instant à cette haute et importante entreprise, elle répondit par un ajournement indéfini. Ce refus momentané ne découragea pas M. Langlès, et ne ralentit point son zèle à plaider la cause de l'Orient, qu'il regardoit aussi, avec raison, comme la cause de la France. Une place secondaire au département des manuscrits de la Bibliothéque du Roi, à laquelle il fut appelé en 1792, et qu'il échangea en 1793 contre celle de conservateur, et presque en même temps son admission dans la commission temporaire des arts, que la Convention nationale avoit donnée pour auxiliaire à son comité d'instruction publique, calmèrent son impatience. Le soin qui lui étoit spécialement confié de conserver, de disposer dans le meilleur ordre, et de faire connoître les manuscrits, dans les différentes langues de l'Orient, dont la Bibliothéque royale possédoit dès-lors une riche et nombreuse collection, et le devoir de préserver de la destruction les objets d'art et de science qui avoient échappé à notre

désastreuse anarchie, occupèrent tous ses momens; et la manière dont il remplit cette double et honorable mission, lui mérita l'estime et l'approbation des hommes éclairés de tous les partis. Il s'étoit si bien naturalisé dans l'Orient, il s'étoit tellement fait Arabe ou Persan, qu'on le regardoit comme simple spectateur des événemens qui désoloient la France, et qu'aux époques d'affreuse mémoire où aucun genre de mérite, de service, de succès, n'étoit à l'abri des faveurs ou des vengeances du parti dominant, il ne fut jamais recherché ni inquiété comme Français, et fut, en quelque sorte, inviolable en sa qualité d'orientaliste.

Après cette longue tourmente, une espèce d'ordre ayant succédé à la confusion universelle, le passé cessant d'être proscrit tout entier, la France vit se rouvrir quelques-unes des sources de son illustration littéraire. M. Langlès réussit enfin à se faire écouter; et l'école spéciale des langues orientales vivantes, pour laquelle il n'avoit cessé depuis plusieurs années de parler, de travailler et d'écrire, fut créée par la Convention nationale. Il en fut nommé administrateur, et y obtint en même temps la chaire de professeur de persan. Cet établissement, qui lui avoit coûté tant de démarches et de sollicitations, a fourni à l'État la plupart de ses agens consulaires et diplomatiques dans le Levant : un grand nombre d'élèves, qui reçurent aussi les leçons des célèbres professeurs du Collége royal de France, ont honoré notre littérature par leurs travaux et par leurs succès; et plusieurs d'entre eux, sur l'invitation de l'empereur Alexandre, sont allés fonder à Saint-Pétersbourg une colonie française d'orientalistes russes.

Parmi les savans laborieux qui cultivent la littérature

orientale, les uns, doués d'autant de sagacité que de zèle, ont poursuivi l'analyse et, si l'on peut s'exprimer ainsi, la dissection méthodique de ces langues, afin d'en mieux reconnoître le génie, les tournures, la formation primitive, ainsi que les procédés qu'emploie l'esprit humain pour manifester et fixer la pensée : les autres, se bornant à interpréter les textes originaux, se sont plus particulièrement appliqués à en extraire les faits, les notions, les documens relatifs à toutes les branches de l'ancienne civilisation ; et nous lisons ces extraits avec l'intérêt que doivent inspirer les récits d'historiens et de témoins contemporains des premières sociétés dont l'histoire ait gardé le souvenir. Toutefois, après plusieurs siècles d'utiles et honorables efforts, il reste encore des moissons importantes à faire dans le vaste champ de la littérature orientale, et surtout dans celui des recherches grammaticales. Les limites de ce champ se sont étendues en proportion de l'heureuse insatiabilité des critiques et de l'audacieuse et infatigable curiosité des voyageurs. La liste des idiômes, presque uniquement composée d'abord des langues de la grande famille arabe, qui suffisoit aux besoins de la critique sacrée, premier mobile de ces études en Europe, s'est accrue tout-à-coup d'une manière inespérée : l'Afrique a permis d'aborder ses déserts; l'Égypte a ouvert ses temples mystérieux, les vastes et superbes monumens où reposoient les cendres de ses rois, ses immenses et innombrables catacombes ; et le zèle à toute épreuve d'un de nos plus jeunes savans (1), couronné par des succès que depuis long-temps on n'osoit plus espérer, et auxquels

(1) M. Champollion le jeune.

l'Académie a applaudi la première, nous a fait lire ses antiques diplômes découverts dans ses ruines et dans ses sépulcres, et montré sur tous ses monumens les noms de ses dieux, ceux de ses plus illustres Pharaons, et les principaux traits de leur histoire.

Les travaux qui ont rempli la carrière de M. Langlès le placent honorablement dans ces deux genres d'études, inégalement, il est vrai; mais, s'il fit peu pour la grammaire générale des langues de l'Orient, il en multiplia du moins les applications dans des écrits estimables, qui en répandirent le goût et ajoutèrent à sa réputation. La simple énumération de ses ouvrages ou opuscules, originaux ou traduits, occuperoit beaucoup plus de place qu'on ne pourroit lui en donner dans cette Notice; nous devons donc nous contenter d'indiquer quelques-uns de ceux qui paroissent les plus propres à donner une idée du mérite littéraire, ainsi que de l'étendue, de la variété des connoissances de M. Langlès, et qu'il a publiés, soit séparément, soit dans les Mémoires de l'Institut, dont il étoit membre depuis la création de ce corps, soit encore dans la collection des *Notices des manuscrits,* dont l'Académie n'a point abandonné la continuation. De ce nombre sont les fragmens du code de Gengiskan, tirés de Mirkond; la description du canal des Deux-Mers en Égypte, traduite d'Al-Makrizi; des Mémoires sur Alexandrie, les Pyramides, les Nilomètres et les Oasis, d'après les écrivains arabes; le Rituel religieux des Mandchoux; enfin les Recherches sur les papiers-monnoies des Orientaux qui ont devancé l'Europe dans plusieurs institutions, et particulièrement dans ce moyen facile et expéditif de faire beaucoup d'argent avec

un peu de papier, véritable pierre philosophale, manière polie de faire banqueroute en se donnant l'air de payer ses dettes.

On n'auroit cependant qu'une idée très-imparfaite du mérite des travaux de M. Langlès, si on ne l'apprécioit que d'après cette foule de notices, de remarques, d'observations et d'opuscules divers, tous entrepris dans l'intention de populariser les langues de l'Asie, but vers lequel il n'a jamais cessé de diriger tous ses efforts. Plusieurs ouvrages véritablement utiles par leur objet, et où le luxe de la typographie et de la gravure ne sert qu'à relever celui d'une érudition, sinon très-profonde, du moins étendue et variée, qui les rend encore plus intéressans, honoreront toujours le nom de M. Langlès. Telles sont les traductions ou éditions qu'il publia des Voyages de Thunberg au Japon, de Norden en Égypte et en Nubie, de Hornemann en Afrique, de Chardin en Perse, de Forster au Bengale. Non content de la publication des ouvrages originaux, il suppléa ce qu'il jugea y être omis, rectifia ce qui lui parut erroné, les enrichit ainsi de toutes les observations qu'il crut propres à en augmenter l'utilité et l'intérêt. Il prit une part encore plus active à l'édition de la traduction française des deux premiers volumes des Mémoires de la Société de Calcutta, et accompagna le texte d'un grand nombre d'annotations et d'additions considérables tirées des manuscrits de la Bibliothéque du Roi, et notamment des manuscrits en langue sanscretane, interprétés par le savant anglais Hamilton, et dont ils publièrent en commun le catalogue raisonné. Ils ajoutèrent à ce catalogue des notions intéressantes sur les livres des Hindous qui traitent

de la religion, de la philosophie et de la grammaire, et même sur quelques-uns des poèmes épiques qui charmèrent autrefois ces vieux peuples, et qui charment peut-être encore aujourd'hui leurs descendans.

Dans le cours de son travail sur les Mémoires de la Société de Calcutta, M. Langlès avoit eu à s'occuper de questions relatives à l'essence de rose : ce sujet, qui, au premier coup-d'œil, pourroit paroître n'exiger qu'une simple note, s'étoit étendu, sous la main de l'auteur, au point de former un petit volume, dont il fit en même temps un petit chef-d'œuvre de typographie orientale. C'étoit employer jusqu'à la séduction pour introduire dans le monde le goût des études qu'il chérissoit, et intéresser à leurs progrès, en les associant ainsi à nos modes et à nos plaisirs, les esprits même les plus légers et les plus frivoles.

M. Langlès réserva pour un autre ouvrage le résultat de ses recherches sur les monumens de l'Inde. Leur antiquité plus ou moins reculée est une question fort importante dans l'histoire des sociétés humaines, et entourée de difficultés dont la solution semble se rattacher à l'origine des connoissances qui ont civilisé l'ancien monde. Le zèle de M. Langlès entreprit, non pas de résoudre ces difficultés, mais de mettre sous nos yeux les pièces authentiques de ce mémorable débat, dans le grand ouvrage qu'il a publié en deux volumes *in-folio* sous le titre de *Monumens anciens et modernes de l'Hindoustan*. La partie qui présente la description et la figure des monumens, a fourni un élément de plus à l'examen critique et comparatif du génie et du goût des peuples anciens en architecture et

dans les autres arts, comme aussi des modèles nouveaux à la peinture historique et à la décoration théâtrale. Quant à la question des origines, elle paroît encore restée tout entière; tout semble jusqu'ici contredire la supposition d'emprunts réciproques entre l'Égypte et l'Inde, tout étant simple, sévère, constant, et selon les proportions naturelles, dans la première; et dans l'Inde, tout étant varié, contourné, violenté, capricieux, et allant presque toujours jusqu'à la caricature. Telle est du moins l'opinion de très-bons juges en cette matière ; et la perpétuité volontaire de ces fantaisies consciencieusement désordonnées s'oppose encore à ce qu'on reconnoisse sur les monumens indiens ces traces d'antiquité relative qu'on aperçoit facilement sur les monumens de tous les peuples anciens. Chercheroit-on ces traces dans les doctrines religieuses des Indiens, dans leurs dogmes, dans les symboles, les allégories, les cérémonies de leur culte ? Mais là encore le doute étend son voile impénétrable, et il faut de nouveaux et puissans efforts pour en soulever un coin qui y laisse pénétrer quelques rayons de lumière. M. Langlès s'y est appliqué dans la partie historique de son grand ouvrage. Les savans orientalistes d'Angleterre lui ont fourni une grande abondance de matériaux; mais il falloit oser choisir même parmi les opinions d'un peuple qui reconnoît la lune pour son premier père, et qui, dès la plus haute antiquité, parla une langue d'origine scythique, enveloppa l'histoire des variations de ses croyances religieuses et philosophiques sous les formes allégoriques des incarnations de son éternel Vischnou, et laissa s'implanter chez lui ce prétendu dieu Bouddha, réformateur du brahma-

nisme, dont la doctrine a fait le tour de l'ancien monde, et survit à près de trente siècles d'épreuves et de controverses, sans qu'on ait pu s'accorder sur la nature des cheveux de ce grand législateur. Étoient-ils longs et droits, ou crépus et laineux? Cette question, futile en apparence, renferme cependant une des plus grandes difficultés que l'histoire ait eu à résoudre; car l'Inde devra en grande partie sa civilisation à l'Afrique ou à l'Asie, suivant que la chevelure de Bouddha sera lisse ou laineuse; ou, ce qui est à peu près la même chose, que Bouddha sera noir ou blanc. M. Langlès paroît incliner pour la première opinion : il voyoit l'ancienne Méroé poussant ses Éthiopiens dans l'Inde; les Troglodytes entretenant les relations entre ces deux contrées par leurs navigations hardies; les excavations monumentales de la presqu'île de l'Inde, semblables à celles de l'Égypte; des pyramides sur les rives du Gange, comme sur celles du Nil; enfin, suivant quelques récits de l'histoire, le grand Sésostris consolidant et perpétuant par ses expéditions militaires l'œuvre des sages de Méroé. Mais aucune tradition authentique ne confirme ces aperçus et ces rapprochemens; aucune des nombreuses épithètes données à Bouddha n'indique rien d'africain dans ses traits : l'histoire et les fables locales, loin d'être favorables à cette opinion, s'accordent, au contraire, à placer la naissance du réformateur dans la partie orientale de l'Hindoustan; elles font connoître le nom de Bouddha, et même celui de son père, avant que ses sectateurs l'eussent divinisé après sa mort; son existence est historique, et tout semble porter à croire qu'il étoit né de la race blanche ou caucasienne, commune

à l'Inde et à l'Europe : ainsi l'Inde ne seroit point redevable à l'Afrique des préceptes d'une civilisation qui a vraisemblablement existé dans les deux contrées à des époques très-rapprochées, si elles ne sont pas contemporaines. La collection des monumens de l'Hindoustan, celui des nombreux ouvrages de M. Langlès qu'il affectionnoit le plus, et qui brille en effet de tous les genres de mérite qu'il s'est plu à répandre dans les autres, est le dernier qu'il ait publié. On auroit peine à croire que tant de travaux auxquels il a attaché son nom, ne remplirent que vingt ans de sa vie, si l'on ne se rappeloit cette préoccupation constante que nous avons indiquée comme un des principaux traits de son caractère; et si l'on songe que ces travaux ont été entrepris et terminés dans la période de temps la plus féconde en révolutions et en malheurs publics, on en conclura que cette disposition salutaire de l'esprit qui lui fit appliquer toutes ses pensées et diriger toutes ses études vers un but unique, fut à-la-fois la source de sa renommée, de son repos et de son bonheur.

La même cause peut servir à expliquer comment, à une époque où tous les rangs et les priviléges étoient anéantis, toutes les conditions confondues, et où il suffisoit d'être réputé savant pour devenir un homme d'état, M. Langlès resta constamment ce qu'il avoit voulu être, orientaliste. Il demeura de même étranger à toute fonction publique, si ce n'est à celle de professeur d'arabe et de persan, et de conservateur des manuscrits de la Bibliothéque du Roi, qu'il remplit toujours avec un zèle infatigable. Non content du riche dépôt qui lui étoit confié, et dont il rendoit l'accès facile à tous les hommes studieux, il avoit formé

dans son habitation la collection de livres orientaux la plus complète et la plus précieuse qui existe sur le continent; et la tâche de tenir sa bibliothéque constamment ouverte aux savans de tous les pays, et de les réunir périodiquement chaque mois dans ce sanctuaire des muses, n'étoit pas la moins embarrassante et surtout la moins utile des obligations qu'il s'étoit imposées. Il seroit difficile, en effet, de décider en quoi il servit plus efficacement l'étude des langues orientales par les livres qu'il a publiés, ou par ceux dont il avoit composé sa bibliothéque, et par les réunions qui y avoient lieu et où la littérature orientale occupoit toujours le premier rang. Un autre mérite qu'on ne peut lui contester, c'est d'avoir dirigé cette étude, dont il a toujours été un des plus ardens propagateurs, vers des objets d'utilité générale, de l'avoir appliquée à des points intéressans d'histoire et de géographie, seul but important de la connoissance des langues; d'avoir soulevé des questions dont la solution eût pu procurer de grandes lumières, et qu'on avoit négligées jusqu'alors; d'avoir recueilli et mis en circulation beaucoup de renseignemens curieux et nouveaux pour ceux qui ne sont pas versés dans la littérature orientale; et ce mérite n'est pas assez commun pour qu'on ne doive pas savoir gré à M. Langlès de n'avoir ambitionné que celui-là. Il avoit réuni tous les honneurs académiques auxquels il pût prétendre; il ne lui manquoit que d'être membre de l'ancienne Académie des belles-lettres, et l'on ne peut guère douter qu'elle ne l'eût élu au mois de juillet 1792, si, au moment où elle étoit réunie pour l'élection, un décret de l'Assemblée législative ne lui eût fait défense d'y procéder.

Lorsque nous avons perdu M. Langlès, son âge et sa santé lui permettoient de former encore et d'exécuter de vastes projets, et sembloient lui promettre une longue et honorable vieillesse : mais tout s'est évanoui en quelques jours ; une maladie qui ne présentoit d'abord aucun caractère alarmant, l'enleva le 28 janvier 1824, étant à peine entré dans sa soixante-et-unième année ; heureux du moins de n'avoir laissé inachevé aucun des ouvrages qu'il avoit entrepris, et que sa vie, plus remplie de travaux que d'années, soit seule restée incomplète.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. BERNARDI.

Lue dans la séance publique du 29 juillet 1825.

JOSEPH-ELZÉAR-DOMINIQUE BERNARDI étoit d'une famille distinguée par de très-anciens services dans la magistrature, et qu'on fait remonter jusqu'aux temps de Marie, comtesse de Provence, reine de Sicile et de Jérusalem, qui, en 1391, donna à Raimond Bernardi des lettres de conseiller du Roi, maître des comptes, et juge majeur des secondes appellations des tribunaux de Provence. M. Bernardi, destiné au barreau dès son enfance, reçut l'éducation nécessaire à cet état, n'en ambitionna jamais d'autre, et resta toujours fidèle aux honorables exemples que ses aïeux lui avoient légués. Né à Monieux, dans l'ancien comté de Sault, le 16 février 1751, de Joseph-Elzéar Bernardi, avocat, et de Louise-Magdeleine Demongé, il débuta dans la carrière des lettres à l'âge de vingt-quatre ans, en 1775, par un éloge du célèbre jurisconsulte Cujas. Il avoit composé cet éloge à Aix, où il venoit d'achever ses études et de prêter le serment d'avocat.

Une ville où siégeoit le parlement de sa province lui assuroit des juges éclairés et bienveillans; ils reconnurent

dans ce début les fruits précoces d'un zèle ardent pour l'étude, une profondeur de connoissances, une maturité de réflexion et de jugement, qu'il est très-rare qu'on ait acquise à cet âge. L'unanimité des suffrages accordés à l'ouvrage de M. Bernardi fit oublier sa jeunesse, et il fut promu bientôt après à la place de lieutenant général du comté de Sault.

Ce premier succès excita de plus en plus son goût déjà très-prononcé pour les recherches relatives à l'histoire et à la théorie des législations, de celle de la France surtout, qui, à cette époque, livroit une foule de questions importantes à toutes les contradictions d'un corps de lois, d'ordonnances, de coutumes et de jurisprudences, rassemblées au hasard pièce à pièce, rapprochées bien ou mal sans être liées ensemble, et qui faisoient, comme on l'a dit avec raison, que souvent on changeoit de justice en changeant de chevaux de poste.

M. Bernardi osa tenter de porter la lumière dans ce dédale ténébreux. L'exécution de cette entreprise étoit très-difficile; mais sa volonté, plus forte encore que les difficultés, n'en fut pas effrayée, et sut les surmonter. Il s'attacha d'abord à reconnoître et à signaler toutes les nouveautés qui s'étoient successivement introduites dans cette ancienne législation, leur origine, les causes et les circonstances de leur introduction; et, démêlant ainsi les alliances, quelquefois monstrueuses, des pratiques étrangères avec les pratiques nationales, il composa son *Essai sur les révolutions du droit français*, qu'il publia en 1785. Il y démontre la nécessité d'un grand nombre de changemens et d'améliorations, que d'autres temps, d'autres

mœurs, des lumières nouvelles et des intérêts nouveaux, rendoient indispensables, et demande qu'on rejette, au moins comme inutiles, ces préceptes évoqués de la barbarie ou de la simplesse du moyen âge, qui étoient aussi mal d'accord avec les formes du gouvernement qu'avec les nouvelles mœurs de la nation, accord qui est cependant la première et la plus solide base de toute bonne législation.

Les lois pénales n'exigeoient pas de moindres réformes, ni moins de sagesse et de lumières dans ceux qui les proposeroient. Sur cette grave question, les vœux de l'humanité ont été souvent en opposition avec les besoins et les opinions de la société : quand l'une crie indulgence et miséricorde, l'autre parle de l'intérêt de sa conservation; si la première proscrit les peines corporelles, les supplices, la seconde réclame le bénéfice des exemples : les ministres de la loi ne sont pas toujours d'accord avec les philosophes; et cependant les glorieux efforts de ceux-ci ont affermi à toujours, et par un usage assez fréquent pour n'être plus sujet à la prescription, le plus sublime des droits des rois, celui de faire grâce. Il amenda long-temps officieusement de déplorables coutumes et les tristes erremens des anciens législateurs ; mais l'humanité a fait inscrire enfin ce droit dans ses pactes sociaux comme une éminente prérogative, source inépuisable de clémence, et, à ce titre, bien chère au cœur de nos princes. Une société littéraire, celle de Châlons-sur-Marne, avoit sollicité, par un prix qu'elle proposa sur ces réformes, l'émulation des jurisconsultes philantropes; et l'ouvrage que M. Bernardi avoit envoyé au concours fut couronné en

1779, comme celui d'un ami des hommes, qui avoit tiré de la connoissance approfondie de nos lois criminelles les vues les plus propres à les améliorer. L'Académie des belles-lettres ne restoit pas indifférente aux vœux publics pour ces améliorations : elle avoit proposé au concours, pour l'année 1789, l'histoire de l'origine et de l'institution du jugement par les pairs dans les divers ordres de la nation, c'est-à-dire, du jury; et M. Bernardi partagea le prix sur cette institution, l'une des plus nobles et des plus durables conquêtes des temps modernes, solennellement consacrée par le cœur et par les lumières du Roi législateur, trop tôt ravi à notre amour et à notre reconnoissance qui lui survivent et environnent son tombeau.

M. Bernardi ne pouvoit traiter de tels sujets sans rencontrer, dans la vaste carrière qu'ils l'obligeoient de parcourir, quelques-uns de ces hommes supérieurs qui, par la seule force de leur caractère et l'effet d'un généreux dévouement à la vérité, poussent irrésistiblement les siècles futurs dans la route qui conduit vers elle, et plantent, dans cet avenir des perfectionnemens sociaux, quelques jalons lumineux, inaperçus par le vulgaire de leur temps, mais qui deviennent le but commun de tous les efforts de leurs successeurs. Tel fut Michel de Lhopital, qui, tout seul peut-être dans son siècle, comprenant très-bien que l'état social est une cause perpétuelle de capitulations de l'individu avec la cité, que par cela même la cité doit être absolument juste envers l'individu, et que la justice, telle que Dieu l'a faite, sévère, mais impartiale, inflexible pour le crime, miséricordieuse pour

l'erreur, est la plus véritable base de la société, trouva dans ces principes éternels ceux de ses mémorables ordonnances de réformation, et voulut soustraire les citoyens à l'arbitraire des magistrats qui les menaçoient quelquefois de leurs jugemens, et hâter par des *institutions propres à corriger les mœurs* le développement de l'esprit national. M. Bernardi consacra quelques veilles à l'histoire du chancelier ; et son *Essai* sur la vie de ce ministre illustre, qui *fut tout-puissant* et *mourut pauvre,* honora à-la-fois la mémoire du grand homme et le caractère de son historien.

Des temps pires que ceux dont Lhopital s'affligeoit d'être le témoin, étant venus désoler la France, M. Bernardi en ressentit les rigueurs; partisan déclaré de l'ordre public qu'on vouloit anéantir, il chercha, après de rudes épreuves, un refuge temporaire à Turin, auprès d'un frère officier au service du roi de Sardaigne. Aux premières lueurs d'un calme renaissant, il s'empressa de revenir en France, et fut appelé bientôt après au corps législatif par le suffrage de ses compatriotes : invariable dans les principes et dans les opinions qu'il avoit professés, il défendit les victimes de nos troubles civils au nom des droits éternels de la justice, et la réclama pour tous avec une ardeur qui ne se démentit pas jusqu'au moment où un coup d'état, méthode ordinaire des partis qui triomphent, vint annuller son élection. Justement éloigné de tout désir de prendre une part active aux affaires publiques, il se retira dans son cabinet, s'enferma avec ses livres, et ne rechercha plus que le plaisir d'étudier avec quelque fruit, avec quelque honneur, pour lui et

pour son pays, les œuvres du génie des anciens et des modernes.

Parmi les premiers, Cicéron, et Cicéron seul peut-être, semble pouvoir suffire à toutes les méditations de l'esprit, les éclairer et les diriger toutes : M. Bernardi ne balança pas à lui consacrer tout son temps; et, jugeant, par ce que nous possédons des ouvrages de l'auteur romain, quel devoit être le prix de ceux que le temps a dévorés, il entreprit de restituer à notre siècle un ouvrage entier perdu depuis six cents ans, le *Traité de la république.* Les travaux de ce genre exigent tous les efforts d'une critique habile et délicate et d'une érudition profonde. L'antiquité latine tout entière, chrétienne et profane, parle avec admiration de cette œuvre politique de la philosophie païenne, et cette longue succession de suffrages soutint le zèle de M. Bernardi après l'avoir fait naître et souvent ranimé. Cicéron cite fréquemment ce traité dans ses autres écrits : il en parle beaucoup dans ses lettres; des passages quelquefois considérables ont été transcrits par des auteurs qui connurent tous ses ouvrages. De ces indications et de ces passages nombreux, on pouvoit donc déduire avec quelque certitude les théories de Cicéron, et l'application de ces théories, de son *Traité des lois,* qui devoit en renfermer les conséquences naturelles. M. Bernardi pouvoit donc espérer que le *Traité de la république,* reconstruit par tous ces moyens, auroit quelque ressemblance avec l'original.

Cet ouvrage fut accueilli du public comme devoit l'être un ouvrage de cette nature, qui suppose quelque chose de plus que de la patience : mais le hasard pouvoit ino-

pinément exercer ici son caprice, et détruire une satisfaction si laborieusement acquise, par une découverte imprévue, invraisemblable même; et le hasard n'a pas épargné M. Bernardi. Le livre qu'il avoit tenté de recomposer, s'est retrouvé dans sa forme primitive; ses feuillets, confondus et à demi effacés, avoient été surchargés, au VIe siècle, du Commentaire de S. Augustin sur les psaumes. L'heureux investigateur de ces manuscrits palimpsestes, M. Angelo Mai, avoit déjà exhumé ainsi de très-anciens commentaires sur Virgile, ensevelis dans les *Homélies de S. Grégoire*, et d'autres fragmens de *Cicéron* dans les actes du *concile de Calcédoine*. Mais le Traité *de Republica* attira toutes les attentions, celle de M. Bernardi la première, comme on le pense bien; et cette contrariété que lui fit bientôt oublier le plaisir de voir revivre un bon ouvrage qu'on croyoit perdu pour toujours, ne dépouilla pas le sien de tout mérite réel: il a conservé celui d'offrir en très-bon ordre la réunion des maximes politiques de Cicéron éparses dans ses nombreux écrits, et d'en faire sortir toute l'élévation, en montrant qu'elles sont fondées sur ce grand principe, que la souveraineté de la justice est antérieure et supérieure à toutes les autres souverainetés. On peut remarquer, à cette occasion, que Cicéron conformoit sa conduite à sa doctrine, et que, lorsqu'il étoit gouverneur de la Cilicie, il refusa constamment son appui à Brutus contre la ville de Salamine, malgré les instances d'Atticus, parce que ce qu'on demandoit au gouverneur étoit contraire aux principes professés par le philosophe. L'antiquité est féconde en bons exemples : celui d'un homme d'état fidèle dans

ses actions aux principes qu'il a proclamés dans ses écrits, n'est pas le moins précieux.

M. Bernardi sembloit se complaire à ce genre de restauration de l'antiquité historique et littéraire. Tacite et Quintilien ont parlé avec beaucoup d'éloge de Galérius Trachalus, qui jouissoit, de son vivant, d'une grande renommée, comme orateur; qui, s'élevant par son propre mérite, fut consul sous Néron avec Silius Italicus, et vivoit encore sous Vitellius. Tacite rapporte quatre discours de l'empereur Othon, dont l'éducation avoit été trop négligée pour qu'on pût croire qu'il fût l'auteur de ces discours : l'opinion commune à Rome étoit que Galérius Trachalus rendoit à ce prince, pour la composition de ses harangues, les mêmes services que Sénèque avoit rendus à Néron. M. Bernardi, partageant l'opinion des Romains sur les talens littéraires d'Othon, recherche, dans les discours qui lui sont attribués par Tacite, les caractères que Quintilien assigne à l'éloquence de Trachalus, afin de lui restituer quelques-uns de ses ouvrages. Il croit en retrouver des traces dans la harangue prononcée par Othon lors de la sédition de la dix-septième cohorte prétorienne, qu'il avoit fait venir d'Ostie pour lui distribuer des armes, et dans le discours du même empereur, lorsqu'après sa défaite il prit la résolution de mourir mieux qu'il n'avoit vécu (1). M. Bernardi croit reconnoître Trachalus à cet éclat, à cette noblesse de sentimens qu'on remarque dans ces discours et qui étoient, selon Quintilien, le caractère principal de son éloquence, et surtout à cette circonspection avec laquelle il parle de

(1) Tacite, *Hist.* liv. I, ch. 83, et liv. II, ch. 47.

Vitellius, qu'il ne nomme même pas, ainsi que de ses partisans : telle doit être, dit M. Bernardi, la réserve d'un orateur qui, écrivant pour un empereur qui va mourir, n'a pas le projet de mourir avec lui.

C'est par des recherches de ce genre que M. Bernardi acquittoit sa dette, comme membre de l'Académie, où il avoit remplacé M. Lévesque en 1812. Il savoit aussi qu'il y a dans l'histoire du moyen âge bien des faits qu'on ne peut expliquer que par les opinions qui régnoient à l'époque où ils sont arrivés. Les grands événemens qui frappent sur les masses entières, ont sans doute le premier droit à notre intérêt : mais il est aussi, dans l'histoire des hommes ou des ouvrages célèbres, des particularités qui dénoncent en quelque sorte ces opinions, ainsi que les lieux et les temps qui les ont vues naître ; quelques phrases, quelques vers, ont été aussi, à plusieurs époques, comme des signaux ou des symboles de prétentions ambitieuses qui ne dédaignoient pas la poésie comme auxiliaire. Tels sont quelques vers du Tasse, dont le parlement de Paris ordonna la suppression. M. Bernardi a fait de cet événement le sujet d'un Mémoire qui en explique très-bien les circonstances singulières. Le Tasse, qui, par reconnoissance, avoit associé le nom de l'illustre maison d'Est à l'immortalité de ses vers, tenta de l'en dépouiller lorsque le duc Alphonse II l'eut tenu pendant sept années enfermé dans une maison de fous. Il refit son poème sans en changer le héros, et il voulut substituer *la Jérusalem conquise* à *la Jérusalem délivrée*, sans faire attention que l'admiration de l'Europe l'avoit dépouillé du droit de travailler contre sa propre gloire. Dans le nouveau poème,

les noms des ducs de Ferrare furent remplacés par ceux des nouveaux protecteurs du poète, et les honneurs du nouvel ouvrage furent pour le pape Clément VIII, qui avoit donné à l'auteur un logement au Vatican. Aussi les prédictions du *Paradis* du Tasse comme celles de l'*Élysée* de Virgile, les paroles d'*Eustache* à son fils *Godefroi de Bouillon* comme celles d'*Anchise* à son fils *Énée*, prophétisèrent-elles très-exactement les événemens que le poète avoit étudiés à loisir dans les historiens, ou dont il étoit le témoin ; et Eustache n'a garde d'oublier de prédire ce même Clément VIII dont le règne devoit ramener l'*âge d'or*, et la sévérité envers les hérétiques inspirer une terreur très-salutaire. Les allusions à la France ne manquoient pas dans les dix-neuf vers de cette tirade : Henri IV demandoit alors l'abolition des bulles que Sixte V avoit fulminées contre lui ; les feux de la ligue n'étoient pas entièrement éteints, et le poète proclamoit Clément VIII le père et le pasteur des rois, le soutien du monde, celui à qui Dieu en avoit confié le fardeau. « Clément, ajou-» toit-il, Clément seul pouvoit donner le roi au royaume » de France et le royaume au roi. » Telles étoient les doctrines que le Tasse, hôte de Clément VIII, mettoit dans la bouche d'un prince français ; mais le parlement de Paris, plus Français que ce prince d'épopée, et qui défendoit avec tant de courage et de constance l'indépendance et les droits de la couronne, ayant pris connoissance de l'édition de ce poème sortie des presses d'Abel Langelier, imprimeur ordinaire des ordres religieux, et étant informé de l'empressement avec lequel il étoit répandu dans les provinces, le procureur général dénonça les propositions

téméraires du poète du Vatican, et la cour ordonna la suppression des dix-neuf vers, « comme contenant propos » contraires à l'autorité du roi et bien du royaume, mais » à l'avantage des ennemis de la couronne, et pour per- » suader qu'il est en la puissance du pape de donner le » royaume au roi et le roi au royaume. » L'arrêt est du 1.er septembre 1595, et il est digne de remarque que, dans le nombre presque infini d'auteurs italiens qui ont écrit sur le Tasse et sur ses ouvrages, un seul, Apostolo Zeno, ait connu ce fait singulier, ou du moins qu'il soit le seul qui en ait fait mention. La poésie fut la première institutrice des peuples et le premier langage de la morale et de la vérité. Pour être digne de son origine, elle doit rester fidèle à sa noble mission. Mais le Tasse suivoit les opinions de son siècle, de son pays, ou du moins celles du Vatican, qui étoit alors sa véritable patrie; et cette dernière circonstance explique à-la-fois le poète, ses vers, ses doctrines, et l'arrêt du parlement qui les condamna.

M. Bernardi parut se distraire un moment de ses recherches habituelles sur la législation des anciens et des modernes, pour les appliquer à l'histoire du théâtre des Romains; il en fit le sujet d'un Mémoire relatif aux *jeux scéniques* de ce peuple, aux lois et aux usages qui les régloient. Mais tous les esprits étoient alors trop préoccupés de la refonte générale de la législation française, pour que M. Bernardi ne retournât pas bien vîte à ce sujet de sa prédilection, et pour qu'il s'imposât un silence absolu sur tant d'innovations. Bien convaincu que les lois romaines doivent être pour toute nation policée

une source inépuisable d'utiles exemples et de préceptes éprouvés, après avoir concouru, dans *l'académie de législation,* à fixer sur ces lois l'attention et le respect des jeunes légistes, il réunit sous le titre de *Cours de droit romain et français* les leçons qu'il avoit données dans cette *académie,* où son zèle éclairé prépara la restauration des écoles actuelles. Il s'appliqua aussi à mettre les ouvrages du célèbre jurisconsulte Pothier en concordance avec les nouveaux codes; il publia des commentaires sur quelques-unes des lois nouvelles les plus importantes; et, pour ramener la législation française à ses principes primitifs, qui peuvent seuls en expliquer le véritable esprit, il publia en 1816 un résumé approfondi de ses recherches sur *l'origine et les progrès* de cette législation. Il traçoit ainsi une histoire sommaire du droit public et du droit privé de la France, depuis la fondation de la monarchie jusqu'à nos jours : il en présente le tableau et les variations sous les trois races de nos rois. La confusion des peuples engendra d'abord la confusion des lois, et l'invasion des hordes du Nord y mêla bientôt toute leur barbarie; l'institution du droit canonique améliora ensuite le droit politique et le droit civil; le génie de S. Louis proclama des *établissemens* où l'humanité vint au secours de l'état social, et lui imprima une impulsion salutaire, qui est la source de ses progrès et des améliorations récentes; enfin la renaissance du droit romain reconstitua la législation française, et la replaça sur ses véritables bases. M. Bernardi considère à-la-fois tous les droits dans leurs fortunes diverses : ceux de la couronne, ceux des corps de l'État, ceux des citoyens. La propriété les embrasse tous

d'après la définition qu'il en donne, ne la bornant pas aux seules possessions matérielles, et y comprenant, avec tous les droits que la société confère, le libre exercice des facultés de l'ame; faisant la propriété, ainsi définie, antérieure à la société même, qui doit respecter des droits qu'elle n'a pas créés. Dans cette histoire des progrès de la législation française, M. Bernardi signale quelques époques de décadence, et il la termine par un tableau des derniers temps, que le peintre n'a flatté dans aucun point de sa vigoureuse esquisse. On devine sans peine que l'écrivain de 1816 étoit de mauvaise humeur depuis 1789; et il faut convenir que ce n'est pas toujours sans raison.

Il a souvent, dans le cours de ses travaux, l'occasion de comparer les lois françaises avec celles de l'Angleterre: il a même traité, dans un autre Mémoire, de l'*origine de la pairie* dans les deux royaumes; et s'il n'y concilie pas toutes les opinions, quelquefois divergentes, il jette du moins quelques lumières nouvelles sur les points obscurs de l'histoire d'une institution qui est devenue un corps politique, dont l'autorité royale a constitué les dignités et les prérogatives.

M. Bernardi, qui étoit chargé de la division des affaires civiles au ministère de la justice, y trouvoit à remplir des devoirs tout-à-fait d'accord avec les études qui avoient occupé toute sa vie: l'expérience de chaque jour éclairoit ses théories. Il quitta cet honorable emploi avant le temps qu'il avoit marqué lui-même pour sa retraite; le Roi récompensa ses longs et utiles travaux par une pension : mais tous ses plans, tous ses projets pour l'avenir, furent inopinément dérangés par sa retraite, et il substitua

trop tôt peut-être, au charme des travaux littéraires qu'il pouvoit continuer à Paris, la solitude du village où il étoit né, et où ne devoient l'attendre que plus tard ses foyers domestiques. Cette solitude ne fut cependant pas inoccupée : les conseils d'un homme de bien sont si nécessaires partout à tant d'intérêts offensés ou menacés, que M. Bernardi n'y pouvoit demeurer oisif; il les prodiguoit avec un rare empressement à tous ceux qui les réclamoient. Les affaires de son village étoient devenues les siennes propres : des améliorations durables furent le résultat de sa généreuse sollicitude ; et quand on eut reconnu que les deniers publics ne pouvoient suffire à tous les besoins, et particulièrement à la réparation de l'église communale, il ne voulut pas qu'elle restât imparfaite, et la fit achever à ses dépens. Son amour pour le pays qui l'avoit vu naître, n'empêchoit cependant pas qu'il n'eût le projet de revenir à Paris ; il avoit même annoncé son prochain retour à ceux de ses confrères avec lesquels il étoit en correspondance : la nouvelle de sa mort survint au milieu de ses promesses et de nos espérances ; il avoit succombé à une courte maladie, le 25 octobre 1824, dans sa soixante-et-quatorzième année. Nos regrets ne furent ni moins vifs ni moins sincères que s'il avoit terminé sa carrière au milieu de nous. L'absence n'avoit affoibli ni notre estime ni notre attachement pour un confrère plein de zèle et de dévouement aux devoirs académiques, dont les ouvrages occupent une place honorable parmi ceux de nos plus savans publicistes, et qui, avec des formes quelquefois peut-être un peu sévères, avoit un cœur excellent, un esprit droit et éclairé, et un caractère inflexible à tout

ce qui ne lui paroissoit pas être la justice et la vérité. Il laisse un fils, capitaine au premier régiment d'infanterie de la garde royale ; et ce fils honore par des services d'un autre genre, rendus au Roi et à la patrie, la mémoire d'un père qui vécut et mourut en homme de bien, sans s'être jamais écarté des principes religieux et politiques qu'il avoit sucés avec le lait dans la maison paternelle, et qui depuis long-temps sont héréditaires dans sa famille.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. BARBIÉ DU BOCAGE.

Lue dans la séance publique du 28 Juillet 1826.

« TRACER exactement, après des siècles et des révolu- » tions sans nombre, l'ancienne forme des diverses contrées » du monde connu ; fixer l'étendue et la situation précise » des pays occupés par ces anciens peuples dont il ne reste » plus que le nom ; assigner une position exacte aux villes » dont il n'existe que les ruines, ou dont les ruines mêmes » ont péri ; retrouver les divers emplacemens de celles » qui, après avoir été renversées, ont été rétablies dans » d'autres lieux, et renversées encore ; reconnoître celles » qui, sous des noms barbares ou modernes, cachent une » origine antique ; indiquer ces champs de bataille fameux » par de grandes destructions, où des nations presque en- » tières ont trouvé leur tombeau, ou, plus malheureuses » encore, celui de leur liberté » : tel est le but que doit se proposer l'érudition appliquée spécialement à la géographie comparée ; tels sont aussi les termes dans lesquels je parlois de l'utilité de cette science, il y a près de cinquante ans, dans une solennité littéraire pareille à celle qui nous rassemble. J'entrois alors dans une carrière où j'étois loin d'espérer de pouvoir pendant si long-temps remplir, comme

organe de l'Académie, le devoir d'honorer la mémoire des membres dont elle regrettoit la perte, en rendant compte de leurs travaux, et solliciter l'indulgence du public pour les miens. Je rappelois, dans cette séance, les titres que s'étoit acquis par les siens à l'estime, à la reconnoissance et au respect de tous les amis des lettres et des lumières, l'illustre d'Anville, qu'un attrait ou plutôt une passion irrésistible entraîna dès l'enfance vers la géographie. Doué d'un génie particulier pour cette science, il en jeta les premiers fondemens, et la porta en même temps à un degré de perfection difficile à surpasser, peut-être même à atteindre, et qui sembloit fermer devant ses successeurs la carrière des grandes découvertes dans la série des faits principaux, et dans celle du perfectionnement des théories dont ces faits sont à-la-fois les élémens et les preuves.

Le temps, en confirmant les ingénieux préceptes proclamés et mis en pratique par d'Anville dans tous ses ouvrages, en a multiplié les applications, a procuré à la science de notables accroissemens; et l'histoire de ces accroissemens est intimement liée avec la vie et les ouvrages de M. Barbié du Bocage, dont je dois retracer aujourd'hui la respectueuse fidélité aux doctrines de son maître, le dévouement inaltérable à tout ce qui pouvoit les rendre plus utiles à la science, et plus propres à contribuer à la gloire des lettres françaises.

Telles sont les principales qualités qui distinguent M. Jean-Denis Barbié du Bocage, membre de cette Académie, géographe du ministère des affaires étrangères, doyen et professeur de la faculté des lettres de Paris, associé des académies de Florence, de Gœttingue, de

Berlin, de plusieurs autres corps littéraires, et chevalier de la Légion d'honneur.

Il naquit à Paris le 28 avril 1760, fit ses études au collége Mazarin, et y étonna quelquefois ses professeurs mêmes par l'intelligence qu'il montroit surtout dans l'interprétation des passages d'auteurs grecs et latins qui offroient quelques difficultés géographiques. Les dispositions naturelles exercent souvent sur nous un inévitable empire : combien d'hommes, détournés d'abord de la voie qui devoit les conduire à la renommée ou à la fortune, n'y ont-elles pas ramenés ! M. Barbié du Bocage est de ce nombre, et il leur dut l'estime, la considération et toutes les satisfactions qui ont embelli sa douce existence. Elles combattirent aussi pour lui contre la répugnance de sa famille ; car, ayant perdu dès l'âge de neuf ans son père, qui s'adonnoit avec quelque distinction à la pratique des beaux-arts, sa mère montroit plutôt de l'éloignement que du penchant à favoriser les goûts prononcés de son fils, qui, géographe né, persista, avec toute la ténacité qu'il est possible d'allier avec un caractère aussi tempéré que le sien, dans des études qui ne laissoient ni de temps ni de place à aucun autre genre de travail. Il étudioit le monde des anciens sur le texte des auteurs contemporains, travailloit à le mettre en concordance avec le monde des modernes, comparoit les deux nomenclatures, qui lui montroient tout ce qu'on avoit fait jusqu'alors pour établir cette concordance, ainsi que les fautes qu'on avoit commises, et il s'attachoit avec un intérêt encore plus particulier à reconnoître ce qu'il restoit à faire pour atteindre le but. Ayant ainsi déterminé l'étendue de

la carrière qu'il auroit à parcourir, et dont l'immensité, loin de l'effrayer, redoubla son zèle, M. Barbié du Bocage, très-jeune encore, fut en possession de la destinée de toute sa vie. Constant dans ses goûts, persévérant invariablement dans les plans qu'il s'étoit formés, il consacra toute son existence à la science de son choix. Les difficultés sans nombre qu'il rencontra dès ses premiers pas dans la carrière, et qui pouvoient la lui fermer, lui firent sentir le besoin de recourir aux lumières du savant illustre qui devoit lui enseigner à les surmonter. A l'âge de dix-sept ans, M. Barbié du Bocage reçut les premières leçons de M. d'Anville; et dès-lors il se forma entre le maître et le disciple une de ces unions que l'amour de la même science ne rend pas moins intimes, moins dévouées, que l'étoient ces fraternités d'armes autrefois si célèbres, avec cette différence que, dans les premières, au lieu du vain éclat de ce courage fougueux et trop souvent meurtrier qu'on admiroit dans les siècles de la chevalerie, tous les soins, tous les efforts, doivent tendre à accroître la dignité de l'homme en éclairant et agrandissant son intelligence (1). M. d'Anville ne tarda pas à voir dans M. Barbié un élève qui marcheroit sur ses traces, et pourroit un jour continuer ses travaux. Dans cette idée, pour le faire jouir d'avance du noble héritage qu'il lui destinoit et le rendre plus digne de le recueillir, il lui ouvrit son cabinet, où étoient déposés tous les fruits de ses longues et conti-

(1) M. Barbié du Bocage travailloit alors dans l'étude d'un procureur; il y étoit si peu assidu, que sa mère s'en alarma : elle ne fut rassurée que lorsqu'elle eut appris de son confesseur que M. d'Anville n'étoit pas pour son fils *une mauvaise connoissance.*

nuelles études, et lui enseigna comment il devoit user de ces richesses pour l'intérêt de la science et pour sa propre renommée.

A cette époque, l'antique Grèce, ses brillans souvenirs, les merveilles de son génie sans modèle et sans rival, tous ces prestiges qui amusent notre enfance, enflamment notre jeunesse, dans l'âge mûr séduisent notre raison jusqu'à la rendre complice d'une admiration que la morale voudroit parfois condamner, cette contrée, à jamais chère aux muses dont elle fut le berceau et la première patrie, étoit, qu'on me permette cette expression, fort à la mode à Paris. Un homme d'une haute naissance avoit quitté toutes les séductions de la cour et du grand monde pour aller visiter religieusement le sol même de la Grèce, le reste de ses héros et de ses monumens : M. de Choiseul-Gouffier, par l'influence de son nom et le charme de ses récits, avoit transporté Athènes et Lacédémone au sein même de Paris; et les noms de leurs plus grands citoyens remplaçoient, dans des conversations dont la légéreté et la grâce étoient un des plus grands mérites, toutes les anecdotes et les célébrités de Versailles et des cercles les plus brillans de la capitale. Au retour de son pélerinage littéraire en Grèce, M. de Choiseul, riche de nombreux matériaux géographiques inconnus, voulut les faire classer et disposer en bon ordre pour les mettre sous les yeux du public, et M. Barbié du Bocage fut choisi pour cette honorable mission. Il la remplit avec toute l'exactitude que ses connoissances déjà très-variées et les leçons de d'Anville permettoient d'attendre de lui. Ne se bornant pas à ce classement méthodique, il rétablit le plan de quelques villes célèbres de

l'antiquité d'après leur état moderne, et ressuscita leurs ruines. Ce travail, en lui faisant mieux connoître la Grèce, qui avoit été l'objet de ses premières études, l'y attacha encore plus fortement; elle devint en quelque sorte sa patrie adoptive; et la reconnoissance seule put lui donner le courage d'en sortir un moment pour publier de nouveau, en 1788, la mappemonde de d'Anville en y ajoutant les découvertes postérieures à sa mort, et pour rendre un hommage public à la mémoire de son maître.

Mais, à la même époque, un spectacle inattendu vint frapper et étonner les esprits. Un Scythe qui avoit vu Philippe montant sur le trône de Macédoine, l'héroïsme de la liberté luttant durant vingt-deux années contre le génie de la politique, la Grèce républicaine, ensevelie dans sa propre gloire, se jetant entre les bras de ce roi, et son fils Alexandre préludant, aux champs de Chéronée, à la destruction de l'empire des Perses, apparut tout-à-coup au milieu de nous. Vingt siècles séparoient ses opinions des nôtres : mais il n'attira pas moins tous les regards par l'intérêt de ses récits, la grâce tout antique de son langage, la profondeur et la justesse de ses observations; il ne faisoit que raconter ce qu'il avoit vu, et tous les esprits, entraînés par la grandeur des événemens, par la fidélité de leur historien, et cédant à une illusion malheureusement passagère, croyoient enfin accomplis ces temps si souvent promis aux muses et à l'humanité, ces temps, si ardemment désirés, de la résurrection de la Grèce. Au tableau moral de cette terre natale du génie, qui trouva en elle-même la source de toutes ses gloires et hors d'elle la source de toutes ses infortunes, Anacharsis voulut ajouter le tableau

de son état physique, de ses divisions politiques, la représentation de ses monumens les plus célèbres, parce que chaque lieu rappeloit le berceau d'un grand homme, le théâtre d'un grand événement ou d'une belle action. M. Barbié du Bocage, attaché au cabinet des médailles de la Bibliothéque du Roi, éclairé par les conseils de l'abbé Barthélemy, fut chargé de cette partie intéressante du Voyage. Se faisant le contemporain et le compagnon du voyageur, il le suit pas à pas à travers des régions qu'il n'avoit connues que bien des siècles après lui ; il distingue avec un soin scrupuleux, sur leur sol bouleversé par le temps, la barbarie ou les passions des hommes, les ruines diverses et leurs époques, en fixant, autant qu'il étoit possible, la date et la position de chacune de ces ruines, afin que, sur la carte dressée pour le *Voyage d'Anacharsis,* on ne rencontrât pas des villes qu'il n'avoit pu voir parce qu'elles n'existoient pas encore, et que celles qu'on peut supposer qu'il vit réellement n'y figurassent pas sous un nom qu'elles ne reçurent que postérieurement à son voyage. M. Barbié du Bocage remplit cette tâche, aussi honorable qu'importante et laborieuse, à la satisfaction générale ; et le succès mérité qu'obtint son atlas, qui est entre les mains de tout le monde, associa pour toujours le nom du géographe à celui de l'illustre académicien auteur du Voyage, qui, unissant à une érudition profonde et cependant choisie un goût pur et délicat et tous les dons de l'esprit et de l'imagination, a su intéresser pour les courses et les récits d'un demi-barbare sorti des régions hyperboréennes toutes les générations sensibles aux charmes des beaux-arts et aux œuvres du génie.

La collection de cartes, de plans, de médailles, d'observations, dont M. Barbié avoit composé son atlas, lui auroit infailliblement procuré tous les avantages littéraires qu'il pouvoit se flatter avec raison d'en retirer, si la fureur de tout détruire pour tout renouveler n'avoit presque aussitôt porté tous les esprits vers des intérêts qui n'avoient plus rien de commun ni avec la Grèce ni avec l'antiquité. Le régime de 1793, si l'on peut appeler *régime* l'anarchie sous laquelle la France eut alors à gémir, n'épargna pas M. Barbié du Bocage : il fut incarcéré, et perdit la place qu'il occupoit à la Bibliothéque du Roi. Lorsqu'il fut rendu à la liberté par les courageuses sollicitations de son épouse, fille de M. de la Haye, ancien premier graveur du Roi, il reprit avec la même ardeur ses travaux ordinaires, rentra à la Bibliothéque royale, où il fut chargé de mettre en ordre la collection des cartes géographiques, pour en faciliter l'usage au public : il fut ensuite appelé au conseil du cadastre, chargé de plusieurs travaux et mémoires géographiques pour le Gouvernement, et nommé, en 1803, géographe du ministère des affaires étrangères.

M. Barbié avoit publié, pendant les dix années qui précédèrent cette nomination, la carte du cours de l'Araxe et du Cyrus pour l'ouvrage du baron de Sainte-Croix relatif aux pays situés entre la mer Caspienne et la mer Noire ; les cartes et plans pour la *Cyropédie* et la *Retraite des dix mille* de Xénophon, et pour un ouvrage d'Hippocrate ; les plans de Tyr, d'Halicarnasse, et de Thèbes de Béotie, pour l'*Examen critique des historiens d'Alexandre-le-Grand,* et l'histoire de ses expéditions d'après Arrien ; enfin la carte générale de l'empire de ce conquérant,

accompagnée de l'analyse raisonnée, propre à justifier, par la comparaison du texte des anciens avec les observations des voyageurs modernes, ce que ses travaux de critique géographique présentoient de tout-à-fait neuf ou de plus exact sur la topographie de l'Orient et de l'Occident à cette époque mémorable de l'histoire.

M. Barbié du Bocage, toujours plein de gratitude et de vénération pour la mémoire de M. d'Anville, sentimens qui honorent à-la-fois le cœur et le caractère de l'élève, publia dans le même espace de temps une notice dans laquelle il indique les changemens et les additions qu'il a cru devoir faire à quelques-uns des ouvrages de son maître, auxquels il ne touche qu'avec un respect religieux, et dont il s'efforce de justifier ou d'excuser les erreurs et les omissions, en montrant qu'elles étoient inévitables avant les nouvelles découvertes dues au zèle et au courage des voyageurs modernes, auxquels il reprocheroit volontiers de n'avoir voyagé qu'après la mort de son célèbre prédécesseur. Il prit par la suite une assez grande part à la publication d'une foule d'ouvrages descriptifs de quelques parties de l'ancien ou du nouveau monde, à des recherches d'érudition sur quelques points de la géographie ancienne, dont les cartes qu'il en dressoit mettoient sous les yeux toutes les difficultés et en facilitoient la solution. Tel fut le concours de son zèle et de ses lumières pour l'édition des *Voyages* du docteur Chandler, des *Lettres sur la Morée*, des *Aventures de Télémaque*, du Thucydide de M. Gail, des Indiques d'Arrien, des *Monumens de l'Hindoustan* par M. Langlès, et de plusieurs voyages dans la Grèce. Il composa aussi une carte générale pour une traduction française

de Salluste, et une carte d'Espagne pour les Commentaires de César publiés dans la collection des classiques latins.

Tant d'utiles et d'estimables travaux avoient assigné à M. Barbié du Bocage un rang très-honorable parmi nos savans géographes. Il fixa sur lui l'attention de cette Académie, qui, à la mort de M. Anquetil du Perron en 1806, l'appela pour le remplacer parmi ses membres. A la formation de la nouvelle université en 1809, il fut nommé professeur de géographie dans l'académie de Paris, où l'on s'attacha à rallier les anciennes et les nouvelles illustrations littéraires, et où il fut nommé, quelque temps après, doyen de la faculté des lettres. Plusieurs sociétés savantes des plus distinguées, nationales et étrangères, jalouses de placer son nom sur leurs listes, lui adressèrent des lettres de membre ou de correspondant; et M. Barbié du Bocage, quelque sensible qu'il fût à ces publics témoignages d'estime pour ses travaux, sembloit n'y trouver que de nouveaux motifs pour les continuer avec une persévérance que la foiblesse de sa constitution ne secondoit pas toujours au gré de l'activité de son zèle. Le grand nombre de ses travaux rend témoignage de cette activité, qui embrassoit à-la-fois et les élémens et les théories de sa science favorite; il donna pour les écoles une carte de l'Europe, un précis de la géographie ancienne; et pour le *Mémorial topographique et militaire du dépôt de la guerre*, une histoire sommaire des projections géographiques, dans le but de démontrer qu'elles sont nées l'une de l'autre. Il ne négligea pas non plus les devoirs que lui imposoit le titre de membre de l'Académie; et les recherches qu'il

lui soumit sur la topographie de la plaine d'Argos, doivent enrichir la partie de nos Mémoires destinée à donner par la connoissance positive des lieux une connoissance plus positive des événemens dont ils ont été le théâtre. La réputation de M. Barbié du Bocage n'étoit point bornée à la France; les étrangers recoururent aussi avec confiance à ses lumières, et quelques-uns s'empressoient d'adopter ses travaux. C'est ainsi que sa topographie de la bataille de Platée, qu'il compléta par la suite dans des Mémoires sur les bourgs Œnoé et Phylé dans l'Attique, et sur la ville d'Éleuthères en Béotie, fut publiée à Londres, en 1817, par M. Spencer Stanhope, pour qui il l'avoit composée.

En jetant les yeux sur le plan d'une ville ou sur une carte spéciale, il n'est pas donné à tout le monde de deviner, ni même de soupçonner, que, surtout quand il s'agit de contrées lointaines ou de géographie ancienne, chacun des linéamens et des points dont ces ouvrages sont formés est presque toujours le résultat de recherches, de méditations profondes, de combinaisons nombreuses d'élémens divers et trop souvent contradictoires. Le succès avec lequel ces difficultés sont plus ou moins surmontées, est la mesure de l'estime que méritent les travaux du géographe : on lui tient compte de sa sagacité, de ses doutes savans, de ses déterminations, des motifs d'après lesquels il les a prises et fixé la position jusqu'alors incertaine de ce nombre infini de points, et non-seulement leur corrélation exacte entre eux, mais encore avec les contrées environnantes, et l'espace qu'elles occupent sur le globe, espace dont la géographie astronomique a invariablement fixé les limites.

C'est dans le compte que M. Barbié du Bocage aimoit à rendre des moyens qu'il avoit employés pour vaincre ces difficultés, qu'il montroit la variété de ses ressources, ainsi que la délicatesse et l'active sévérité de sa conscience littéraire. On y voit qu'il mettoit à contribution tous les documens utiles, les voyages, les portulans, les archives publiques, les portefeuilles des particuliers, et que tous ses efforts étoient moins l'effet du désir d'accroître sa renommée que du désir encore plus louable de servir la science autant qu'il étoit en son pouvoir.

Tel est le caractère dominant des travaux de M. Barbié du Bocage; et, favorisé par les circonstances, il eut le bonheur de les attacher à des ouvrages qui, dès qu'ils parurent, jouirent d'une grande estime, que le temps ne fait qu'accroître, et à laquelle le géographe obtint la part qui lui étoit due. Le *Voyage du jeune Anacharsis,* dont il composa l'atlas sous les yeux de l'auteur, fut en effet une bonne fortune pour le jeune géographe, ainsi que pour les lettres françaises : il en fut de même du *Voyage pittoresque de la Grèce* par M. de Choiseul-Gouffier; et l'on peut remarquer qu'il étoit sans doute dans la destinée de M. Barbié du Bocage de commencer et de terminer sa carrière géographique avec cet important ouvrage. Il avoit débuté, en 1782, par un très-bon travail pour le premier volume. En 1809, il donna pour le second les cartes de la géographie ancienne, auxquelles il ajouta un assez grand nombre des noms modernes, et il les accompagna de notices sur les médailles relatives aux villes et aux contrées figurées sur ces cartes. En 1824, il publia la deuxième et la troisième partie de ce même volume, de

concert avec M. Letronne, qui, après la mort de M. de Choiseul, se chargea aussi de contribuer à l'achèvement de l'ouvrage que le noble et savant voyageur avoit laissé incomplet. M. Barbié du Bocage dressa pour ce dernier volume deux cartes de la Troade, une carte de l'empire de Priam, une autre du canal des Dardanelles, et quelques plans particuliers; et ces travaux furent les derniers de sa vie, si l'on excepte deux notices sur des points intéressans de la géographie de l'Afrique. M. Barbié du Bocage, consultant plus son amour pour la science que ses forces, ne balança pas à s'engager dans la carrière nouvelle que d'intrépides voyageurs ouvrent aujourd'hui à nos savans, dans cette région presque inconnue aux modernes, et qui recèle peut-être dans ses vastes déserts la solution de tant de problèmes importans pour l'histoire des hommes et la théorie de la constitution physique du globe. Mais cette carrière devoit se fermer presque aussitôt pour M. Barbié du Bocage. Sa santé, long-temps chancelante, s'affoiblissoit sensiblement, sans que son ardeur pour le travail en éprouvât le plus léger refroidissement. Il ne paroissoit avoir aucune inquiétude sur son état; sa famille, dont il étoit tendrement chéri, partageoit cette douce erreur, lorsqu'une attaque d'apoplexie vint troubler cette sécurité. Cependant une apparence de mieux commençoit à faire renaître l'espoir de le conserver, quand une nouvelle attaque, survenue peu de jours après la première, l'enleva subitement le 28 décembre 1825, à l'âge de soixante-cinq ans et neuf mois. Sa mort a été l'objet des regrets de tous ceux qui l'ont connu personnellement, ou qui ont su apprécier son zèle et ses travaux. Sa vie entière a

été employée à la culture et à l'enseignement de la science à laquelle il l'avoit consacrée dès qu'il fut sorti du collége; et le nombreux concours de ses amis et de ses élèves à ses derniers momens, ainsi qu'à son convoi funèbre, fut un juste hommage rendu à ses vertus publiques et privées, aux qualités de son cœur, à cette aménité de caractère, à cette sûreté dans les relations sociales, qui sont le propre de l'homme véritablement instruit et de l'homme de bien: c'est à tous ces titres que l'Académie chérira et vénérera toujours sa mémoire.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. LE COMTE

BOISSY D'ANGLAS.

Lue dans la séance publique du 27 Juillet 1827.

La vie de M. le comte Boissy d'Anglas (François-Antoine), pair de France, grand-officier de la Légion d'honneur, appartient à-la-fois à l'histoire civile et à l'histoire littéraire de notre temps. L'une et l'autre honoreront d'un assentiment commun la noblesse et l'élévation de son caractère, la générosité de ses sentimens, la pureté de ses intentions toujours inspirées par sa conscience et par l'amour du bien public, son ardeur à combattre tous les désordres et toutes les oppressions, son courage calme et inébranlable dans toutes les circonstances. Déjà même ses vertus et ses talens divers ont été célébrés d'une manière digne du sujet et de l'orateur par un de ses collègues à la Chambre des pairs, et en même temps son confrère à l'Institut; et, pour ne pas répéter d'une voix naturellement foible, et encore affoiblie par l'âge, les éloquens éloges consacrés à la mémoire de l'académicien dont nous déplorons la perte, il ne me reste qu'à parler, seulement peut-être avec un peu plus d'étendue, des services qu'il a rendus par ses travaux aux lettres et à l'Académie.

M. le comte Boissy d'Anglas naquit à Saint-Jean-

Chambre, près d'Annonay, département de l'Ardèche, le 8 décembre 1756, d'une famille honorable, et qui, dans des temps dont le cours des années a heureusement modifié quelques doctrines, trouva de fréquentes occasions d'exercer une protection pieuse et hospitalière envers ceux qui, comme elle, professoient la religion réformée. Élevé dans les mêmes principes, et né avec beaucoup d'ardeur pour les études, il fut porté par la nature de son esprit vers les plus solides, et il se livra en même temps et avec le même zèle à celle de l'histoire et de la jurisprudence. Quelques ouvrages littéraires n'ayant pas tardé à le faire connoître avantageusement, il fut nommé, très-jeune encore, membre des académies de Lyon et de Nîmes. Bientôt après il vint à Paris, où il fut reçu avocat au parlement, et où il eut le précieux avantage d'être admis dans des sociétés qu'on pouvoit appeler savantes, à cause des hommes de mérite qui les composoient habituellement, et où la présence de femmes spirituelles et instruites étoit aussi une sorte d'enseignement, puisque l'art de bien dire est un puissant auxiliaire de l'art de bien penser. M. Boissy d'Anglas en trouvoit à-la-fois les préceptes et les exemples dans ces réunions, où il rencontroit fréquemment l'abbé Barthélemy, MM. Delille, de Bréquigny, le chevalier de Florian, l'immortel Malesherbes, et plusieurs des hommes distingués à cette époque par leurs connoissances et par leurs talens. Combien sur-tout l'éclat de tant de rares vertus dont l'illustre magistrat que je viens de nommer offroit le plus parfait modèle, ne dut-il pas pénétrer une ame de la trempe de celle de M. Boissy d'Anglas! Aussi, dans toutes les circonstances de sa vie,

a-t-il cherché à les imiter, sans être rebuté par les obstacles, ni effrayé par les dangers auxquels il s'exposoit en s'efforçant de les mettre en pratique.

Les agrémens dont il jouissoit dans la capitale, le commerce habituel qu'il y entretenoit avec un grand nombre d'hommes de lettres, les liaisons d'amitié qu'il y avoit contractées, le décidèrent à l'habiter pendant une partie de l'année; et, dans cette intention, il acquit une charge de maître d'hôtel de Monsieur, frère du Roi. Mais, n'étant point obligé par les fonctions de cette charge à une résidence continue, il ne renonça point à sa province: il étoit chancelier de l'académie de Nîmes quand la révolution commença, ou plutôt quand elle se manifesta autrement que par la discussion plus ou moins animée des doctrines anciennes et des utopies nouvelles.

M. Boissy d'Anglas, nommé député du tiers-état de la sénéchaussée d'Annonay aux États généraux, siégea en la même qualité à l'Assemblée constituante; et sa carrière politique, qui fut pour lui celle des plus rudes épreuves, s'ouvrit dès cette époque pour ne finir qu'avec sa vie.

Il s'étoit déjà fait connoître à l'Académie des belles-lettres en lui adressant une dissertation sur un ancien édifice qu'on voyoit à Desaignes en Vivarais, et qui passoit vulgairement pour un temple de Diane. De nombreuses communications de ce genre parvenoient alors à l'Académie, des divers points du royaume où il se trouvoit à-la-fois un monument intéressant à connoître, et un homme assez instruit pour en bien parler: l'Académie, qui n'avoit pas oublié que la description des antiquités et des monumens de la France étoit particulièrement dans

la pensée de son auguste fondateur, comme dans la lettre de ses réglemens, accueilloit, encourageoit ces communications, et admettoit avec empressement au nombre de ses correspondans les hommes de lettres qui se distinguoient par leur zèle pour les recherches historiques et par l'instruction qui pouvoit les rendre utiles. M. Boissy d'Anglas fut de ce nombre, et il se montra sensible à une faveur qu'il n'avoit point sollicitée, dont il avoit été jugé digne, et qu'il n'auroit pas manqué de justifier de plus en plus, si d'autres temps ne lui avoient imposé d'autres devoirs. Il ne jouit que très-peu d'années de ce titre dont il s'honoroit; on vit en peu de temps les académies détruites d'abord comme inutiles, et rétablies bientôt après comme nécessaires : on ne sait quelle nouvelle tribu de barbares, surgissant tout-à-coup du sein même de la plus haute civilisation, voulut l'attaquer dans ses sources les plus pures, et, pour hâter les progrès de l'esprit humain, profana les trophées mêmes de l'intelligence humaine.

Cette farouche aberration fut heureusement de courte durée; l'Institut recueillit bientôt les débris des académies : il fut comme le centre de ralliement des anciennes renommées et des renommées plus récentes; une nouvelle alliance se forma entre les lumières et la civilisation, compagnes inséparables, dont la dignité humaine doit à jamais protéger et honorer la mutuelle et constante union.

Les écrits politiques de M. Boissy d'Anglas se firent dès-lors remarquer par l'importance des questions qu'il y traitoit; les préceptes de l'histoire y prêtoient habituellement un puissant appui à ceux de la morale. Notre histoire surtout lui étoit familière, non telle que l'ont faite

cette foule d'écrivains voués, les uns, au service d'un parti, les autres, et peut-être en plus grand nombre, à celui de leur libraire, mais telle qu'elle est écrite dans les monumens nombreux qui rendent témoignage sur les faits, sur les droits et sur les hommes des temps passés; témoignages contemporains et irrécusables pour la critique, imposans pour quiconque cherche la vérité, mais ennuyeux pour la paresse ou l'ignorance, et embarrassans plus particulièrement pour ces prétendus historiens qui ont aussi fait leur siége avant d'avoir consulté ceux qui en ont été les témoins.

M. Boissy d'Anglas n'étoit pas du nombre des hommes de lettres qui croient notre histoire faite avec l'exactitude désirable et qu'on est en droit d'exiger de ceux qui l'ont écrite : il savoit, au contraire, qu'en la lisant on devoit demander quelle étoit la patrie du narrateur, quels étoient ses intérêts comme individu, ou comme membre d'une association; quel compte il avoit tenu d'opinions souvent très-diverses sur un même fait ou sur un même personnage, et si ce narrateur ne tranchoit point, par une insouciance aussi coupable que la partialité, sur une question importante, au lieu de l'examiner dans tous ses élémens. Il n'étoit pas de ceux qui, sur la foi de Velly et de ses continuateurs ou de ses copistes, décernoient à Jean Maillard des couronnes et des statues, comme au sauveur de la monarchie française pendant la prison du roi Jean, quand des actes authentiques, conservés au Trésor des chartes de la couronne, et qui sont publiés depuis cinquante ans dans le recueil des Mémoires de l'Académie des belles-lettres, le déclarent *traître et félon, le compère et le plus intime affidé du chef des rebelles Marcel,* prononcent la confiscation de ses

biens, nomment les loyaux Français auxquels la France dut son salut, leur assignent des récompenses honorables, et prouvent que Maillard, dont les historiens modernes, sur le récit de quelque faussaire, et la muse tragique trompée par eux, s'obstinent à faire un héros de fidélité et de dévouement, étoit au nombre des conspirateurs, et fut très-heureux de conserver sa vie et de ne perdre que ses biens.

Les écrits de M. Boissy d'Anglas, son amour constant pour les lettres, et l'estime dont il avoit reçu de la France entière des marques honorables, le désignoient aux suffrages de l'Académie : il y fut admis en 1804. Ses travaux eurent toujours pour objet de rectifier ou d'éclaircir quelque fait ou quelques difficultés dans nos annales nationales. Aucune autorité n'étoit pour lui supérieure à celle des faits et des actes contemporains.

Voltaire, dans son *Histoire du parlement de Paris,* jetoit quelques doutes, que des écrivains postérieurs ont convertis en assertions négatives, au sujet du traité de Vervins en 1598. M. Boissy d'Anglas examina les fondemens de ces doutes, et ceux de ces assertions moins pardonnables encore, et il résulte du mémoire qu'il lut sur ce sujet à l'Académie en 1808, que ce traité, après le serment solennel du roi Henri IV et des ambassadeurs d'Espagne, fut réellement vérifié et enregistré au parlement de Paris, comme le prouvent les lettres closes du roi, le réquisitoire de l'avocat général Servin, et l'arrêt qui ordonne l'enregistrement de ce traité important à plusieurs égards pour notre histoire, et pour la connoissance plus complète de nos anciennes constitutions.

Voltaire avoit encore singulièrement accrédité par l'in-

fluence de son école et la grande popularité de ses écrits les sévères jugemens de quelques historiens modernes à l'égard du même parlement, qu'ils disoient avoir procédé contre le Dauphin de France, fils de Charles VI, et, en exécution d'un acte royal du 25 décembre 1420, l'avoir cité à la table de marbre, suivant les formes alors usitées, l'avoir déclaré déchu de la couronne et banni du royaume par un arrêt du 3 janvier suivant. Boulainvilliers croit aussi à l'existence de cet arrêt; Du Haillan, Mézeray et leurs copistes propagent cette opinion, et le président Hénault la combat pour justifier le parlement.

Mais Voltaire et Boulainvilliers étoient opposés au parlement par système, et le président Hénault devoit le défendre par esprit de corps; il n'y a donc jusque-là aucun historien désintéressé. « Le moindre des crimes qu'en- » fante l'esprit de parti, dit M. Boissy d'Anglas, c'est le » mensonge; et, de quelque loyauté qu'on soit animé, on » ne fait pas le procès aux siens. » Il ne se confie donc ni à Voltaire, ni au président Hénault. Il remonte aux sources primitives : il fouille dans le dépôt des chartes, dans les registres du parlement, dans les dires et dans les écrits des factions contraires. Monstrelet, chroniqueur voué à l'une d'elles, paroît favoriser en termes généraux l'opinion de Voltaire; mais Juvénal des Ursins, cité aussi pour appuyer cette opinion, n'en dit pas un seul mot, les additions de son éditeur Godefroy ne pouvant obtenir, par leur incertitude même dans les dates, aucune autorité au sujet du point en discussion. Rien ne confirme donc les assertions de Monstrelet et de Voltaire. Aucun document authentique ne conserve ni trace ni souvenir d'un pareil acte, quoique

l'on connoisse des pièces analogues, émanées des factions bourguignonne ou anglaise, qui n'auroient pas manqué d'influer sur l'acte dont il s'agit; et par-là le parlement de Paris paroît devoir être absous de *la honte éternelle*, comme le disoient ses accusateurs, d'avoir déshérité le Dauphin de France au profit du roi d'Angleterre. Le parlement n'étoit pas en démence, comme les factions qui maîtrisoient alors le royaume de par le Roi.

Les procès célèbres qui ont eu lieu dans le moyen âge intéressent l'histoire, moins par le rang des personnages qui s'y trouvent impliqués que par les hautes questions de jurisprudence ou de morale qui s'y rattachent (car la politique n'est trop souvent ni l'une ni l'autre), et par les faits certains que peut y recueillir le peintre des mœurs de ces temps de turbulence universelle, où les intérêts dominans tenoient lieu de principes sociaux, et la force, de la légitimité; et c'est là encore un chapitre important de l'histoire de l'esprit humain. M. Boissy d'Anglas s'appliquoit à la connoître tout entière, en l'étudiant dans les documens relatifs à cette époque de transition d'un état de barbarie ignorante et superstitieuse, qui n'avoit conservé du génie des peuples anciens que l'astrologie et de plus meurtrières aberrations, à cet état plus conforme à la dignité de l'homme, dirigeant enfin les inspirations d'une raison éclairée vers l'amélioration de son état social. M. Boissy d'Anglas cherchoit donc aussi dans les vieux procès des données nouvelles pour l'histoire.

Il nous entretint, en 1818, de celui de Guichard, évêque de Troyes, mis en jugement par l'ordre de Philippe-le-Bel et du pape Boniface VIII, dont il paroît qu'il avoit

successivement servi et trahi les intérêts, quoique contraires les uns aux autres. Cet évêque, suivant les déclarations de témoins nombreux déposant *de visu* ou *de auditu,* étoit encore un sorcier, qui conféroit avec les esprits infernaux, en présence même de quelques-uns des témoins, comme ils le certifioient; qui étoit le fils d'un démon *incube,* dont on disoit le nom, et avec lequel Agnès, mère de l'évêque, et de l'aveu même de son père, avoit entretenu un commerce d'affection; qui, enfin, avoit *envoulté* la reine Jeanne, c'est-à-dire qu'il avoit percé et fait fondre au feu un portrait en cire de cette princesse, qui en étoit morte; et ce qui n'est pas moins extraordinaire, c'est que Guichard ne fut pas condamné. Pour ces temps malheureux, en effet, c'est moins l'accusation contre l'évêque de Troyes, que son absolution, qui devient une énigme embarrassante pour l'historien. Tout s'explique néanmoins par les recherches de M. Boissy d'Anglas. L'évêque Guichard étoit enveloppé, on ne sait trop pourquoi, dans la haine qui animoit le pape contre les Templiers, auxquels on faisoit le procès à la même époque. Le dénonciateur de l'évêque fut aussi celui des chevaliers du Temple; ce fut encore lui qui, accusateur et juge dans les deux causes, dirigea l'information dans l'une et l'autre; des commissaires du pape assistèrent aussi les inquisiteurs du roi: c'étoient enfin les mêmes crimes, l'impiété et la magie, qu'on poursuivoit dans les deux procès. Mais celui de l'évêque traîna en longueur: avant qu'il finît, le dénonciateur fut pendu à Paris. Le pape Boniface, mort depuis quelque temps, subissoit déjà les peines éternelles qui lui sont infligées dans l'*Enfer* du Dante; et, le roi de France, qui n'avoit

plus à redouter une autorité qu'il avoit si noblement méconnue et bravée pour défendre l'indépendance de sa couronne, ne voyant plus un impie ni un magicien dans l'évêque de Troyes, Guichard fut mis en liberté après une dure captivité dans une prison du Louvre. Ainsi ce fut le temps qui le sauva de la mort. Cette antique divinité maîtrisa plus d'une fois l'iniquité des partis. Si leurs meneurs lisoient quelquefois Cicéron, ils y perdroient peut-être la passion d'une domination poussée jusqu'au sang, quand ils liroient les mémorables paroles de l'orateur romain recommandant au tribun Curion, homme de parti, et même de plusieurs, de ne jamais oublier quelles sont l'inévitable puissance du temps sur les affaires publiques, la diversité des événemens, l'incertitude de leur issue et la mobilité des volontés humaines.

Les récits de l'histoire des derniers siècles affligeoient profondément la loyauté de M. Boissy d'Anglas : il étoit alors parvenu à cette époque de sa vie où il avoit déjà vu se reproduire sous ses yeux tous les crimes du moyen âge, mais provoqués par une autre sorte de superstition. Il les pesoit tous à la même balance : il ne voyoit des deux côtés, comme dans les deux époques, que des victimes frappées de mort ou de spoliation par des dominateurs successifs et temporaires, qui fouloient également aux pieds les lois sacrées de la morale et de l'humanité. Il cherchoit à se distraire de ces affligeans souvenirs par quelques incursions dans la littérature. Fidèle à la mémoire de ses amis, comme il le fut toujours à sa conscience, il leur consacra les loisirs de l'exil et ceux d'une retraite momentanée. La plus tendre amitié l'avoit lié avec

le chevalier de Florian. Le soin de la renommée d'un écrivain spirituel, gracieux et moral, fut pour lui une pieuse obligation, et il la remplit avec tout le zèle que peut inspirer le sentiment. Il écrivit aussi la vie et recommanda les ouvrages de quelques autres hommes de lettres inscrits avec une distinction méritée dans les fastes littéraires de la France et qu'il avoit connus, tels que La Harpe et Servan. Il ne négligea pas non plus de parler d'un grand nombre d'autres auteurs qui honorent notre littérature du XVIII.e siècle, dans ses *Fragmens historiques* sur cette littérature, composition incomplète, il est vrai, mais remarquable toutefois par l'équité et la modération des jugemens, quelques aperçus ingénieux, et surtout par la plus sincère impartialité. Les vertus de Fénelon, la bienfaisance de S. Vincent de Paul, ne perdent rien de leur éclat sous la plume de leur nouveau panégyriste : on le croiroit de la même église, parce que l'homme de bien sait honorer le génie et la vertu partout où il les trouve. C'est leur culte habituel qui fortifia dans M. Boissy d'Anglas cette noble passion du bien public, ce noble intérêt qu'il prenoit aux plus hautes infortunes, ce désir ardent d'en arrêter le cours, de les consoler et de les réparer; ce calme inébranlable d'une ame sensible et courageuse, qui fut toujours sans peur et sans reproche, telle qu'elle se montra dès le commencement de nos troubles. « Vous allez périr » ou vous déshonorer », lui disoit Servan en 1792. « Je » ne pourrai lutter seul contre la force ; mais du moins », répondoit-il, « je ne serai complice d'aucun crime. »

Il ne recula jamais devant aucun danger pour accomplir cette promesse : il sembloit avoir pris pour règle de con-

duite les exemples de ce magistrat dont la mort honora tant la vie déjà si honorable, de l'illustre Malesherbes, dont il a écrit l'histoire avec une piété qu'on pourroit dire filiale, dont le nom revenoit sans cesse sur ses lèvres, comme le souvenir dans son cœur, et qui se trouve fréquemment répété dans sa prose comme dans ses vers : car M. Boissy d'Anglas cultiva aussi la poésie. Il chanta *Bougival,* sa retraite de prédilection, et la bienfaisance, son occupation la plus chère, réunissant ainsi le mérite de bien faire au talent de bien dire.

Si sa vie politique en présente un beaucoup plus grand nombre de preuves que sa vie littéraire, l'Académie n'a pas moins le droit de réclamer pour son histoire l'un de ces caractères si rares dans les temps modernes, où des préjugés et des usages non moins impérieux veulent que tout plie sous une loi exclusive, ennemie de toutes les singularités originelles, mais assez communs dans cette antiquité, qui s'appliquoit à les diriger vers le bien public plutôt qu'à les subjuguer par des convenanees arbitraires. M. le comte Boissy d'Anglas, par ses principes et ses lumières, y auroit été compté au nombre des meilleurs citoyens. Il possédoit éminemment, en effet, toutes les qualités par lesquelles l'histoire les caractérise : un amour ardent de la justice, parce qu'elle est, comme l'a dit Cicéron, antérieure et supérieure à toute autre autorité ; un dévouement courageux, téméraire même, s'il pouvoit l'être, aux intérêts de son pays, à sa gloire, à sa félicité; une philantropie que rien ne pouvoit effrayer, ni la turbulence des partis, ni l'audace des sicaires, ni la toute-puissance du crime. Il lui arriva de prendre assez mal

son temps pour proclamer ou pratiquer ces préceptes; mais du moins il ne s'effaçoit jamais, quand il falloit les accréditer par ses exemples. Toujours proscrit dans les périodes de désordres, il savoit s'échapper pour remonter encore à la brèche, plus intrépide, plus aguerri par ses échecs mêmes. Il subit toutes les infortunes; invincible par le raisonnement, on l'attaquoit par les sarcasmes: mais il les méprisoit, comme il méprisa au 1.er prairial les baïonnettes des assassins de son collègue Féraud, comme en 1791 il avoit méprisé les menaces et les assauts d'une soldatesque furieuse, acharnée contre dix prêtres catholiques qui étoient enfermés dans les prisons d'Annonay; ferme sur le seuil de la porte, et sans autre protection que sa qualité et son costume de procureur-syndic, il lutta pendant dix heures entières, et sauva ces dix prêtres d'une mort affreuse et imminente. Cette force de volonté est empreinte dans les principes comme dans toutes les actions de M. le comte Boissy d'Anglas. Il voulut toujours les mêmes choses; et ce qu'il voulut dès 1790 est aujourd'hui écrit en traits sacrés et ineffaçables dans ce pacte de sagesse profonde, d'amour vraiment paternel et de raison éclairée, par lequel notre Roi législateur régénéra à-la-fois la France et la monarchie : ce fait seul suffiroit pour faire l'éloge de M. Boissy d'Anglas. Son âge sembloit, il y a peu de temps encore, promettre de nouveaux services au Prince, à l'État et aux lettres: une maladie chronique a trompé cet espoir; il leur fut ravi le 20 octobre 1826, avant d'avoir atteint sa soixante-et-onzième année.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. LE COMTE LANJUINAIS.

Lue dans la séance publique du 25 Juillet 1828.

De trop graves événemens se sont succédé en France durant le quart de siècle immédiatement antérieur à la restauration, de trop violentes perturbations ont caractérisé cette même période et ont trop profondément atteint tous les élémens de notre système social, pour que notre histoire littéraire se trouve dégagée de tant d'influences diverses, et absolument étrangère aux hommes qui figurèrent bien ou mal sur le grand théâtre de ces nombreux événemens. La paix des lettres fut troublée à-la-fois par le fracas des armes, le mouvement et les clameurs des factions : elles entraînèrent tout dans le tourbillon de leur activité désordonnée, et l'homme studieux, enlevé au silence de son cabinet, se trouva inopinément transporté au forum, au sénat, ou sous la tente. Mais le temps vint bientôt, par l'effet d'une heureuse réaction, où l'Institut présenta une imposante réunion d'hommes distingués dans la carrière civile, politique ou militaire; et les membres de ce corps, voués ainsi à l'honneur des lettres et aux intérêts de l'État, sembloient suffire à toutes les obligations qu'imposoient l'Académie, les camps et la cité, et cumuler,

pour ainsi dire, tous les genres de devoirs avec tous les genres de gloire.

Ainsi l'histoire littéraire de notre époque, surtout celle des membres de l'Institut, pourroit facilement devenir l'histoire générale de la révolution française ; car un grand nombre d'entre nous en ont pu voir le commencement, et les plus anciens aiment à espérer qu'ils en verront la fin. Mais des convenances impérieuses semblent prescrire à l'historien de séparer les hommes, des événemens qui ont affligé la France, et de distinguer l'académicien de l'homme public. On ne doit demander compte au premier que des engagemens qu'il avoit publiquement contractés envers les lettres ; et dire qu'il les a remplis avec constance et avec succès, doit suffire à la mémoire de l'académicien : le surplus de sa vie appartient à d'autres temps, à d'autres juges, et j'oserai même dire à une autre histoire. Ses travaux en littérature sont des faits dont le mérite peut être sûrement apprécié, et c'est sur ces faits que l'histoire littéraire fonde ses récits : l'histoire civile prétendroit-elle aujourd'hui aux mêmes avantages, à l'égard des temps dont nous parlons ? Ce seroit vainement. Depuis trente ans, les contemporains se sont trop rencontrés sur le terrain de nos dissensions intérieures : quelquefois dans des camps ou différens ou opposés, et sous des bannières diverses, vainqueurs ou vaincus, et parfois l'un et l'autre tour à tour, qui d'entre eux osera se croire équitable envers tous autant même qu'il a l'intention de l'être (et ce ne sera peut-être jamais trop), et croire que les jugemens qu'il osera porter seront l'effet des plus rares inspirations, celles de la justice et de la vérité ? Filles du temps, elles

devancent rarement sa marche, et la perspicacité de l'historien ne sauroit ni la hâter, ni la suppléer. Si donc il veut fermement être impartial, sa conscience l'éloignera d'un sujet où, malgré tous ses efforts, il court le risque de ne point paroître tel; et si quelque passion mal déguisée ne donne pas le change à sa bonne foi, il n'ajoutera pas bénévolement des périls à des devoirs qui ne lui sont point imposés : il se taira sur les opinions de l'homme dont il veut honorer la mémoire, et ne se hasardera pas à en entretenir un public composé en grande partie d'émules ou de rivaux, d'ennemis ou de partisans ; il ne montrera dans le sanctuaire des sciences que l'académicien, ses louables travaux, et ses paisibles conquêtes dans le domaine des connoissances utiles.

Cette loi, dont tout l'esprit est dans l'équité même, ne fut jamais plus impérieuse qu'en cette circonstance : nous nous ferons un devoir de nous y soumettre, comme nous l'avons fait jusqu'ici. Un exemple de plus ajoutera peut-être quelque poids à un précepte que la sagesse du moins ne sauroit condamner.

M. le comte LANJUINAIS, pair de France et commandeur de la Légion d'honneur, naquit à Rennes le 12 mars 1753 ; il fit ses études dans cette ville, dirigé par son père, avocat très-distingué au parlement de Bretagne. A cette même époque, un oncle du jeune Lanjuinais s'associoit activement aux recherches et aux systèmes des économistes français ; publioit des livres qu'un avocat général du parlement de Paris faisoit condamner comme dangereux, notamment le panégyrique d'un prince philantrope, l'empereur Joseph II ; défendoit chaudement Linguet détenu

à la Bastille, et enfin quittoit la France pour aller chercher, disoit-il, la paix et la liberté dans un village suisse. Cette affaire de famille fut une des premières impressions qui vinrent frapper l'imagination du jeune Lanjuinais ; vive et entreprenante, elle le poussoit très-vîte dans la carrière de la vie : parvenu dans les rangs des maîtres à l'âge qui est d'ordinaire celui des disciples, il fut, par le bénéfice d'honorables exemptions, avocat à dix-huit ans, docteur en droit à dix-neuf, professeur de droit canonique à vingt-deux après un très-brillant concours, et à vingt-six ans conseiller des états de Bretagne, élu par le suffrage des trois ordres. Il y avoit là plus de succès qu'il n'en falloit pour qu'un esprit ordinaire en fût ému, vivement excité ; et celui de M. Lanjuinais n'avoit pas besoin de l'être. Il promettoit beaucoup, et les événemens lui ont fait tenir plus qu'il n'avoit promis. L'étendue et la gravité de ses études, l'autorité des exemples domestiques, et tout ce qu'il y avoit de franchement tranché dans les traits principaux de son caractère, en étoient d'avance les garans certains : le pays même qu'il habitoit ajoutoit encore à ces garanties. Dans toute autre province, M. Lanjuinais auroit été un homme très-distingué par la vivacité et la solidité de son esprit ; dans celle de Bretagne, où le régime municipal et l'omnipotence des états étoient la base de ses priviléges, ou plutôt les principes de son droit public, M. Lanjuinais, appelé de bonne heure à l'application et même à la défense de ces priviléges, se trouvoit dès-lors en présence des plus grandes questions de l'ordre civil et politique, et le jurisconsulte ne pouvoit presque travailler qu'en homme d'état.

Ce fut avec cette expérience préalable, on pourroit dire avec ces idées de son enfance, que M. Lanjuinais arriva à Paris en 1789, comme député de la sénéchaussée de Rennes aux états-généraux. Il reconnut bientôt que les principes qui régissoient la Bretagne n'étoient que les priviléges d'une province, et il crut n'être que juste et humain en travaillant à les faire introduire dans le droit commun à toute la France, et comme partie intégrante d'une constitution qui placeroit la liberté publique sous la protection d'une monarchie représentative. Telle fut, on peut le dire, toute sa politique; et la plus auguste sanction, celle de notre charte royale, a légitimé les vœux, les efforts de M. Lanjuinais, et je dois ajouter tous ses périls: car, défenseur infatigable de tous les principes sociaux, invinciblement dévoué aux plus puissans, aux plus vrais intérêts de l'humanité, fidèle au pays dans toutes les fortunes les plus diverses, une raison éclairée lui dictoit ses devoirs, et jamais le cœur ne lui faillit pour les accomplir. Il eut aussi un autre conseiller : sa conscience, fortifiée de toutes les lumières de la religion; de telle sorte que ses principes embrassoient les droits de l'humanité, les commandemens de la justice, la dignité du citoyen et les devoirs du chrétien. Il satisfaisoit ainsi à ses obligations envers Dieu et envers les hommes : sa piété expansive recherchoit avec quelque plaisir les relations les plus intimes de la terre avec le ciel, et la science profane n'étoit pour lui qu'un moyen de les reconnoître; ses études et ses sentimens étoient gouvernés par la même influence, celle de l'évangile et de l'amour d'une sage liberté.

Je n'oserois pas assurer que ces vœux honorables de

M. Lanjuinais aient jamais été satisfaits. Il professoit l'évangile comme Nicole et Pascal ; et ceux qui ne le comprenoient pas tout-à-fait de la même manière, troubloient sa croyance par leurs entreprises, l'effrayoient quelquefois par leurs succès ; et s'il s'appliquoit à les combattre, ses traits pressés et vigoureux, puissans de doctrine et d'autorité, déceloient au moins la force de sa conviction et toute l'ardeur de son opposition. Il manifesta ces sentimens dans toutes les circonstances où les affaires de l'église furent traitées par les pouvoirs de l'état, et il ne s'épargna point pour que l'église de France fût toujours l'église gallicane. Quant à la liberté, M. Lanjuinais l'entendoit autrement que beaucoup ne l'entendent, car il la vouloit *pour tous ;* et tant qu'il siégea dans les assemblées législatives, où l'on en parloit très-souvent, et quelquefois très-bien tout en la pratiquant très-mal, il eut encore bien à désirer pour l'accomplissement de ses vœux ; et il put même en désespérer, quand l'insulte, l'outrage et la proscription devinrent les argumens singuliers avec lesquels on repoussoit victorieusement ses courageuses réclamations au nom de l'ordre public, de la justice et de l'humanité. Il se montra tel durant toutes nos dissensions, à la tribune comme dans l'exil : jamais dévouement à tous les principes sur lesquels reposent la dignité humaine et le bonheur social, ne fut plus alerte, plus actif, plus généreux, plus souvent même poussé jusqu'à la témérité. Son courage sembloit grandir avec les dangers publics.

Telle fut la trempe du caractère de M. Lanjuinais. S'il trouvoit dans ses sentimens religieux tous les principes de sa conviction, la science lui fournissoit le moyen de

les manifester avec succès et de les propager avec fruit. Cette science étoit aussi solide que profonde et variée. En effet, lorsque, appelé au Sénat en 1800, le rétablissement de la paix intérieure lui laissa quelques loisirs, il les consacra à la culture des lettres, et en cela il ne se détournoit ni de ses habitudes, ni de ses méditations ordinaires.

C'étoit aussi dans l'intérêt de l'histoire qu'il se livroit à l'étude comparative des langues. Des voyageurs occupés de recherches sur les antiquités de l'Asie avoient retrouvé dans l'Inde une ancienne littérature peu ou mal connue en Europe. Les opinions des savans, et de ceux qui prétendoient l'être, étoient fort discordantes, pour ne pas dire contraires, au sujet de l'antiquité plus ou moins grande attribuée à cette littérature; nos livres saints pouvoient se trouver indirectement engagés dans la controverse: M. Lanjuinais s'y mêla sans hésitation; il y avoit de grands intérêts sociaux à défendre, c'étoit encore son tour de combattre, et en pareille occasion il ne se trouva jamais le dernier au rendez-vous. Entouré de tous les moyens nécessaires au succès de la cause qu'il embrasse, il ne compte point les difficultés; il s'y enfonce dès l'abord sans réserve, veut les connoître toutes pour n'en laisser aucune sans solution; et, pour remonter à la source de ces difficultés, il traite de l'utilité de la connoissance des langues; de la littérature, de la religion et de la philosophie des Indiens; des progrès que l'Europe a faits successivement dans ces études; de l'histoire de la langue samskrite, de ses principaux alphabets, de la constitution grammaticale de cette langue; enfin des rapports qu'on remarque

entre le samskrit et plusieurs idiomes de l'Asie et de l'Europe.

Des travaux de ce genre, assez nouveaux alors, ne pouvoient manquer d'intéresser l'Académie, et la place qui devint vacante en 1808 par le décès de M. Bitaubé, fut accordée à M. Lanjuinais. Dès son admission, il s'empressa de communiquer à la Compagnie une partie de ces mêmes recherches, et il continua de l'en entretenir durant les années suivantes, jusqu'à ce qu'il lui eût exposé tous les points principaux de la vaste entreprise dans laquelle il s'étoit engagé, et dont il augmentoit l'intérêt par l'application continue des procédés et des préceptes de la critique moderne à l'examen raisonné et à l'appréciation réfléchie des institutions générales d'un peuple dont la haute antiquité ne peut être contestée, et dont l'influence sur d'autres nations et sur d'autres contrées étoit l'objet de doutes spécieux, peut-être même de graves incertitudes. Mais en ceci, comme dans toutes les théories des sciences humaines, la détermination rigoureuse des faits, celle de leur essence pure, du lien qui les unit, du temps où ils sont arrivés, peut seule faire découvrir la vérité tout entière. Les peuples ne sont que des hommes en fait d'illustration et d'origine; ils adoptent avec plaisir et sans examen les chimères généalogiques qui flattent l'orgueil national. C'est à la critique à comparer les prétentions avec les témoignages sur lesquels on les appuie; et, pour l'histoire des peuples, il n'en est point de plus formels, de plus expressifs, de plus authentiques, de plus dignes de créance, que leurs institutions publiques et surtout leurs langues.

M. le comte Lanjuinais ne s'écarta pas de ces règles connues, dans les recherches auxquelles il se livra avec son ardeur constante à poursuivre la vérité; et c'est généalogiquement, pour ainsi dire, qu'il établit la haute antiquité du samskrit en remontant jusqu'à cette langue par le persan, le pehlvi et le zend, qu'il fait descendre du samskrit, qui seroit ainsi la souche de ces dérivations successives.

Parvenu, d'après son plan primitif, à examiner quels sont les rapports que la saine érudition reconnoît entre cette langue et les langues mortes ou vivantes de l'Europe, il trouva, ainsi que plusieurs savans étrangers qui se sont occupés des mêmes travaux philologiques, que la forme de l'infinitif samskrit étoit la même que celle du supin des Latins; qu'ils avoient l'un et l'autre la même désinence, et que plusieurs mots de cette classe, pris dans les deux idiomes, indépendamment de la ressemblance de la terminaison, ont encore celles de l'acception et de l'orthographe. Cette opinion, presque généralement adoptée de nos jours par les plus savans philologues, relativement à l'influence du samskrit sur les langues grecque et latine, influence que l'on ne sauroit nier, quoique l'histoire écrite n'en parle pas, doit cependant justifier la place que nous assignons aux institutions publiques parmi les élémens essentiels des annales généalogiques des anciennes nations.

Cette place appartient surtout aux institutions morales et religieuses, qu'on regarde même assez généralement comme la base la plus solide sur laquelle on puisse établir l'ordre de génération des peuples. Telle est, en effet, on peut le dire, l'antiquité de la morale humaine, que celui

de ces peuples qui possède la plus pure peut en être considéré comme le plus ancien, parce que, pour eux ainsi que pour les individus, la sagesse dut être sans doute la prérogative de l'âge et de l'expérience.

Cette opinion ne porte aucune atteinte au lustre historique du peuple hindou. Son antique *Oupn'khat,* qui est extrait de livres encore plus antiques, les *Véda,* nous révèle les secrets de la théogonie et de la philosophie religieuse de l'Inde. Ce livre, inconnu en Europe jusqu'en 1778, et conquis sur les préjugés et les scrupules des prêtres indiens par un des membres les plus justement célèbres de cette Académie, feu Anquetil du Perron, étoit l'objet de la plus légitime curiosité. Pour la satisfaire, le même savant publia, d'après la traduction persane de l'*Oupn'khat,* écrit primitivement en samskrit, une version latine, accompagnée d'un nombre immense de notes et d'éclaircissemens souvent très-étendus. Mais, ainsi que je le disois, il y a vingt ans, dans une solennité pareille à celle de ce jour, Anquetil du Perron, voulant rendre sa version plus littérale, et conserver la forme des phrases persanes, surtout l'espèce d'obscurité mystique qu'elle répandoit sur les idées déjà fort abstraites de l'original, n'y réussit que trop bien, et une application forte et soutenue peut seule espérer de suivre la chaîne des idées. J'ajoutois à ce jugement, qui n'a rien de rigoureux, qu'un littérateur avoit heureusement travaillé à aplanir tant de difficultés, et avoit donné une analyse française de l'*Oupn'khat* aussi claire que le texte latin en est obscur. Ce littérateur, c'étoit M. le comte Lanjuinais : son analyse de cent huit pages, réimprimée il y a peu d'années, a certainement

beaucoup plus contribué à faire connoître l'ouvrage indien aux philosophes et aux historiens modernes que les deux volumes *in-4.°* d'Anquetil du Perron. Le travail très-méthodique de M. Lanjuinais, réunissant en effet les idées éparses sur le même sujet dans les divers brahmens ou instructions particulières qui composent l'original, permet de saisir l'ensemble de ces idées, d'en rapprocher les groupes fondamentaux, et d'en conclure les généralités et les spécialités du système indien. Éminemment contemplatif, ce système a devancé et surpassé tous les systèmes modernes qu'on peut regarder comme à peu près du même genre. Ainsi, selon M. Lanjuinais, le spinosisme, l'illuminisme, le quiétisme, et même l'idéalisme à la manière de Berkley, étoient écrits, bien des siècles avant leurs auteurs, dans l'*Oupn'khat* samskrit; et Pythagore, Platon, les stoïciens, Fénelon, Malebranche, &c., ne seroient que des copistes, ou des inventeurs venus trop tard de quelques milliers d'années, et, pour la plupart, devancés par le spiritualisme indien, dont le grand objet est l'*unification,* ou l'ame universelle de quelques philosophes de la Grèce. M. Lanjuinais fait remarquer, au milieu d'idées bien opposées et d'affligeantes puérilités, les plus grands et les plus vrais principes de la morale, et une exposition sublime des attributs de Dieu, de l'immortalité de l'ame, et de son absorption finale en son créateur. Des allégories ingénieuses frappent et réveillent souvent l'attention du lecteur. Selon la doctrine de l'*Oupn'khat,* l'homme est composé du corps et de l'ame : quand il veut arriver à Dieu, le corps n'est que le char, les sens sont les chevaux qui traînent le char, les volontés sont les rênes qui les

guident ; l'ame est le maître du char, et l'intelligence en est le cocher. S'il est habile, il conduit sûrement son maître à une grandeur éternelle ; inhabile, il le verse et le précipite dans l'abîme. Voilà encore un heureux exemple du talent singulier des Orientaux pour la parabole et l'allégorie ; elles abondent dans leurs écrits philosophiques, et M. Lanjuinais aimoit à les étudier. Il étoit du nombre de ces esprits qui veulent absolument remonter à l'origine des choses, voir à fond comment est fait le monde social, pour examiner s'il n'y auroit pas quelque chose à refaire ou à faire mieux ; et avec la franchise, j'oserois presque même dire avec l'empirisme de quelques-uns de ses principes, il trouvoit bien des combinaisons à réformer, bien des préceptes à rectifier, bien de prétendues vérités reçues, qui pouvoient n'être que des erreurs trop facilement accréditées ; et ce qu'il y avoit à remarquer dans tous ces jugemens, c'étoit moins leur certitude ou leur incertitude que la bonne foi naïve qui en étoit la source. Du reste, M. Lanjuinais ne s'épargnoit pas, et prêchoit d'exemple dans la recherche assidue de la vérité ; et s'il espéroit en trouver une, fût-elle même peu intéressante, dans un ouvrage peu digne d'attention, il s'astreignoit à le lire tout entier, pour empêcher qu'elle ne fût perdue. Il ressembloit, à cet égard, à l'illustre magistrat, membre de cette Compagnie, qui, dans ses voyages, visitoit volontiers les offices et les cuisines des auberges pour entendre ce qu'on y disoit ; il assuroit qu'il n'en étoit presque jamais sorti sans y avoir appris quelque chose. C'est à ce désir insatiable de savoir que M. Lanjuinais devoit la connoissance d'un grand nombre de particularités peu remarquées

de l'histoire, et surtout de celle des opinions humaines, pour lesquelles il professoit une tolérance qu'on pourroit dire universelle, et que l'on peut considérer comme la conséquence d'un goût prononcé pour les généralités, qui lui faisoit honorer toutes les sciences, aimer tous les hommes, et rechercher les sommités et les antiquités de l'ordre social, plutôt que ses spécialités. En littérature même, un sujet ne l'attiroit que par la multiplicité de ses applications. C'est à ces vues que l'on peut rapporter son travail pour la nouvelle édition qu'il donna, en 1815, d'un ouvrage presque oublié de Court de Gébelin. Mais le titre de cet ouvrage annonçoit l'*Histoire naturelle de la parole, et un précis sur l'origine du langage et de la grammaire universelle.* Ce n'étoit pas non plus une spécialité que les recherches qu'il lut à l'Académie en 1824 sur la bastonnade et la flagellation infligées par les lois, puisque, selon M. Lanjuinais, peu de peuples anciens ou modernes auroient échappé dans leur enfance à ce singulier moyen d'administration publique. C'est aussi à l'année 1824 que remonte l'examen historique et moral du chapitre du *Contrat social* relatif à la religion naturelle, autre question à laquelle on ne peut contester une très-haute importance. L'esprit de M. le comte Lanjuinais avoit besoin d'un grand espace pour se mouvoir; et s'il ne le remplissoit pas toujours entièrement, il le parcouroit du moins avec une vivacité qui procure quelquefois d'heureuses rencontres.

Ainsi s'écoula la vie de M. le comte Lanjuinais, caractérisée par soixante années d'agitation, de périls souvent voués à l'utilité de ses concitoyens. Cet amour du bien public l'inspira dans l'exil, comme dans ses foyers, où il

trouvoit des cœurs intimement associés à ses sentimens, et l'on peut dire à son courage : ce fut celui de sa digne compagne, M.me la comtesse Lanjuinais, secondée par une domestique fidèle, qui le sauva du poignard des factions en le cachant, au péril de leur vie, après le 31 mai 1793, dans la retraite qui le déroba à la mort. Ce sublime dévouement a fourni à l'un de nos poètes les plus justement estimés quelques-uns des plus beaux vers du poème où il a si bien chanté *le mérite des femmes.* M.me la comtesse Lanjuinais et Julie Poirier sont les héroïnes de ce touchant épisode, et la poésie parle ici le langage de l'histoire.

Celle de notre temps sera juste envers M. le comte Lanjuinais, en honorant ses vertus publiques et privées; son dévouement inaltérable à tout ce qui lui paroissoit utile pour tous, avantageux à la société, favorable à la civilisation, placée sous la sauvegarde de la religion et des lois. Sa mort, survenue le 14 janvier 1827, a privé la France d'un excellent et illustre citoyen; et l'Académie, de l'un de ses membres les plus dignes de ses regrets, et dont elle respectera et chérira toujours la mémoire.

NOTICE HISTORIQUE
SUR LA VIE ET LES OUVRAGES
DE D. BRIAL.

Lue dans la séance publique du 31 Juillet 1829.

IL est dans la destinée des études qui exercent l'intelligence de l'homme, de subir les effets du temps et l'influence des idées dominantes. L'esprit ne sauroit saisir tous les rapports ensemble, embrasser à-la-fois tous les aspects. Placé successivement à divers points de vue, il fait varier sans cesse l'apparence des objets. De nouvelles perspectives s'ouvrent à la place de celles qui sont abandonnées, et des intérêts différens créent d'autres manières de voir. Les sciences historiques ne sont pas à l'abri de ces changemens. Chaque siècle y porte ses idées, ses principes, et, par conséquent, ses méthodes d'investigation. Tantôt on met du prix à la solidité des recherches qui sont le fondement de nos connoissances, et tantôt on accorde la préférence aux combinaisons ingénieuses qui viennent féconder les leçons du passé. Suivant le génie de chaque époque, on est plus touché de la certitude des faits ou de la moralité des événemens. Nous suivons maintenant, dans nos études sur le moyen âge, une direction qui n'est pas celle de Pasquier ou de Sainte-Marthe, ni même celle de Mably ou de l'abbé Dubos. L'histoire s'éclaire tour à

tour par l'effet de ces dispositions contraires. Tout ce qui est consciencieux et de bonne foi tourne également au profit de la vérité.

Le membre que nous regrettons étoit, dans notre Académie, l'un des derniers représentans d'une école que de nobles services rendus à l'étude des traditions nationales ont illustrée, et dont la renommée fait partie de notre gloire littéraire. Mabillon, Montfaucon, Martène, Bouquet, Clément, Poirier, et tant d'autres dont on cite les noms quand on veut donner l'idée du plus profond savoir et de la plus rare modestie, avoient fait de la célèbre congrégation de Saint-Maur comme une autre académie vouée à la recherche des antiquités de la France. Quelques-uns de ses débris, échappés à la tourmente qui, pour nous donner des institutions nouvelles, devoit commencer par renverser les établissemens anciens, avoient été recueillis par l'Institut peu de temps après sa création. La génération actuelle est destinée à voir s'éteindre sans postérité littéraire la longue succession de ces hommes si laborieux, si simples, si dévoués aux plus arides travaux, aux discussions les plus importantes comme les plus épineuses.

Michel-Jean-Joseph Brial, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, étoit né à Perpignan le 26 mai 1743. Il entra fort jeune dans la congrégation de Saint-Maur, et fut reçu à vingt-et-un ans dans le couvent de la Daurade à Toulouse. Il y professa la philosophie jusqu'en 1771. C'étoit, dans les associations religieuses, un avantage inappréciable que de pouvoir, durant les

années d'un utile noviciat, reconnoître, en leur fournissant les occasions de se développer, les facultés d'un esprit distingué, pour les diriger ensuite vers les objets auxquels elles étoient plus particulièrement appropriées. La vocation, soumise à une épreuve de ce genre, devenoit l'affaire d'une vie entière; et c'est ainsi que tant d'heureuses inclinations, de talens éminens, de génies spéciaux, de bonne heure découverts et signalés par des maîtres habiles, favorisés par l'application qu'on leur assignoit et par les secours dont on prenoit soin de les entourer, ont été engagés et retenus dans la carrière des sciences, d'où les auroient peut-être éloignés des circonstances moins propices. Ce fut sans doute par suite d'un choix aussi judicieux que le jeune Brial fut désigné pour aller participer aux travaux littéraires de la congrégation dans le lieu qui avoit vu naître et terminer les plus célèbres. Il arriva à Paris le 10 octobre 1771, et entra immédiatement aux Blancs-manteaux. Cette maison avoit alors droit à six des douze places de *littérateurs* en titre que la congrégation avoit établies dans son sein, et qu'on réservoit aux membres qu'on jugeoit capables de concourir aux grandes entreprises littéraires de l'ordre. M. Brial fut nommé à l'une de ces six places, et personne plus que lui ne pouvoit justifier le choix de ses supérieurs et le titre qu'ils lui décernoient. Il trouva aux Blancs-manteaux plusieurs Bénédictins des plus habiles, et, entre autres, D. Clément, alors occupé de la publication du vaste répertoire de chronologie si connu sous le titre de *l'Art de vérifier les dates,* et de la continuation du recueil des *Historiens des Gaules et de la France.* D. Brial partagea avec Clément le soin de

revoir les épreuves du premier de ces ouvrages, et contribua par un examen attentif à y introduire plusieurs rectifications importantes. Mais le principal devoir qu'on lui imposa fut de coopérer au second, qui commença dès cette époque à devenir son travail favori, et qui devoit être, pour ainsi dire, la tâche d'une vie entière, longue, et toute vouée à l'étude.

Au nombre des entreprises formées par les Bénédictins dans l'intérêt des sciences historiques, il n'y en a pas de plus digne d'estime, ni qui doive assurer à ces savans religieux plus de droits à la reconnoissance nationale, que la *Collection des Historiens de France,* recueil immense où l'on trouve classés, selon l'ordre des temps, les renseignemens de toute nature qui se rapportent aux annales du plus ancien royaume de l'Europe. Chroniques originales rédigées par des auteurs contemporains, souvenirs retracés par des personnages qui ont pris part aux événemens, recherches critiques, compilations volumineuses exécutées par des écrivains postérieurs, actes publics, documens officiels, compositions oratoires, poèmes historiques, tout trouve place et vient occuper son rang dans ce monument consacré à la gloire de la France; rien n'a été négligé pour le compléter et l'enrichir. On a recherché avec un soin minutieux et des peines infinies tout ce qui restoit des historiens anciens, déchiffré les vieux manuscrits, compulsé nos bibliothèques et celles des pays étrangers, les archives des châteaux et des abbayes, consulté les registres des corps judiciaires, les chroniques des provinces et des villes, les biographies particulières; lu, transcrit, dépouillé tout ce qui pouvoit se rattacher à l'important objet qu'on

s'étoit proposé. Colbert avoit conçu l'idée de cette noble entreprise; mais, de son temps, Mabillon, si digne de la réaliser, l'avoit jugée au-dessus de ses forces. L'illustre chancelier d'Aguesseau en confia l'exécution à la congrégation de Saint-Maur. D. Bouquet, après des recherches prodigieuses, se trouva en état de publier les huit premiers volumes, qu'il fit paroître dans l'espace de vingt-neuf ans, entre 1723 et 1752, et qui contiennent toute l'histoire des deux premières races de nos rois. Les deux frères Haudiquier, D. Poirier, D. Clément enfin, furent successivement chargés de continuer l'œuvre commencée par D. Bouquet, et livrèrent en quinze années trois volumes où se trouve l'histoire des rois Capétiens jusqu'à la mort de Henri I.er en 1060. L'estime publique eût, dans tous les temps, récompensé les hommes capables de s'imposer et de poursuivre durant tant d'années une tâche si fatigante et si méritoire: mais jamais elle ne dut trouver des appréciateurs si nombreux et si favorablement disposés qu'à une époque où l'intérêt qu'inspirent l'histoire de notre pays et la littérature du moyen âge, a repris une nouvelle ardeur. On sent mieux le prix de ces recherches si approfondies, de ces dépouillemens si consciencieux, quand, les traditions anciennes fournissant un sujet habituel à de savantes théories ou à des inductions pratiques, l'exactitude des faits est devenue la condition nécessaire de la justesse des raisonnemens.

Tel étoit en 1771 l'état du magnifique travail auquel D. Brial se voyoit appelé à prendre part. Personne n'y pouvoit apporter un esprit plus juste, une mémoire plus sûre, des connoissances plus complètes et mieux élaborées.

Collaborateur de D. Clément pour les tomes XII et XIII de la collection, il publia le premier de ces volumes en 1781, et le second en 1783, d'après un plan plus régulier, et suivant une marche plus méthodique que celle qui avoit été adoptée pour les volumes précédens : un tel disciple ne pouvoit pas tarder beaucoup à prendre rang parmi les maîtres. Les historiens et les chroniqueurs du règne de Philippe I.er, de Louis VI et de Louis VII, forment la matière de ces deux volumes, qui comprennent une période de cent vingt ans.

Tout en s'occupant ainsi de la continuation de ce grand corps d'annales, D. Brial concouroit également au travail général qui avoit été ordonné par le Roi dès 1772 pour l'établissement d'un dépôt, sous le titre de *Cabinet des chartes*, où devoient être réunis, soit en originaux, soit dans des copies authentiques, toutes les pièces, tous les actes qui forment une autre classe de monumens historiques. Il avoit été appelé au *comité des chartes*, sorte de conseil dont les réunions hebdomadaires avoient pour objet de déterminer par des discussions savantes le caractère et la date de tous ces documens, et d'en faire ressortir ce qu'ils contenoient de particularités relatives à l'état des mœurs anciennes et des différentes branches de la législation. Les registres du cabinet, maintenant réunis à la Bibliothéque du Roi, témoignent hautement du zèle et de l'activité que D. Brial, de concert avec MM. de Bréquigny, de Foncemagne, D. Clément, D. Labat, D. Poirier, mit à enrichir ce dépôt, et à y apporter le tribut de ses lumières personnelles.

La révolution de 1789, qui, dès sa première période,

avoit puisé sa force dans l'exaltation de l'esprit national, ne tarda pas à devenir funeste aux travaux même les plus patriotiques, dont l'existence et la continuation reposoient sur un ordre de choses incompatible avec les idées nouvelles. Les services rendus aux lettres et aux sciences ne purent faire trouver grâce aux corporations religieuses les plus éclairées : elles se virent bientôt enveloppées dans une proscription qui devoit, plus tard, s'étendre jusqu'aux Académies. Les Bénédictins furent exilés des savantes retraites où ils se livroient à leurs études de prédilection, au milieu des trésors littéraires que trois siècles de recherches y avoient accumulés. La collection des annales françaises fut interrompue, aussi bien que les travaux qui avoient un objet purement religieux ou scolastique, et l'histoire de la nation fut abandonnée au moment où d'incroyables catastrophes alloient marquer pour la postérité l'époque la plus mémorable de ses destinées.

Mais s'il étoit aisé de disperser quelques pauvres religieux, et de leur interdire, au nom de la liberté, cette communauté de devoirs et de travaux qui faisoit le charme de la vie monastique, il n'étoit pas aussi facile d'effacer en eux le goût de la solitude, l'ardeur pour le travail, le mépris du monde et de ses bruyans amusemens, toutes ces vertus, en un mot, dont ils avoient contracté la douce et salutaire habitude. Rendu, comme on disoit, à la condition de citoyen par les décrets de l'Assemblée constituante, D. Brial resta Bénédictin par ses inclinations, sa vie studieuse, et, autant du moins que cela lui fut permis, par son extérieur et son costume. Solitaire au sein d'une ville agitée, il n'eut besoin, pour se distraire

des calamités qui l'entouroient, que de s'enfoncer dans ses études favorites sur les siècles antérieurs. Le passé lui tenoit lieu du présent, et, sans aucun doute, il étoit beaucoup mieux informé du premier que du second. Des recherches d'histoire et de littérature poursuivies avec application, d'excellens travaux d'érudition et de paléographie, n'étoient heureusement pas un moyen de se faire remarquer au milieu du tumulte des événemens contemporains. On laissa D. Brial vivre en paix avec les morts. Pieux cénobite, et prêtre invariablement attaché à ses devoirs, il fut redevable de sa sécurité, dans des temps désastreux, à cette obscurité qu'il chérissoit, à ces travaux assidus qui n'excitoient l'attention de personne, et à ces *in-folio* poudreux qu'il feuilletoit sans cesse, et dont on ne s'embarrassoit guère autour de lui.

Cependant il vint une époque de renouvellement où l'amour de la science, les connoissances acquises à force de zèle et de persévérance, cessèrent d'être des titres de proscription, et durent reprendre le rang qui leur appartenoit dans l'estime des hommes judicieux. L'Institut fut créé à temps pour conserver à la France cette supériorité qu'elle étoit menacée de perdre; et ce corps, dont la mission étoit de ranimer le goût des sciences et des belles-lettres, voulut rallier autour de lui tous ceux qui s'étoient dévoués à les servir. Héritière de l'Académie des belles-lettres, la Classe d'histoire et de littérature ancienne reprit les travaux interrompus qui composoient son patrimoine, et fut encore chargée par le Gouvernement de continuer trois collections qu'un État désormais constitué sur des bases régulières ne pouvoit voir avec indifférence : les *Ordon-*

nances de nos rois, l'*Histoire littéraire* de la France, et le recueil de nos *Historiens*. Les deux dernières avoient, pour ainsi dire, pris naissance au sein de la congrégation de Saint-Maur. On savoit quelle utile coopération D. Brial y avoit apportée ; on savoit que notre histoire n'avoit pas un instant cessé d'être son étude de préférence ; et, bien qu'il ne fût pas encore admis au nombre des membres de la Classe, on n'hésita pas à lui confier le soin de remplir pour elle l'honorable mission qu'elle avoit reçue. C'étoit reconnoître hautement en lui une habileté spéciale et des lumières que personne ne se flattoit d'avoir acquises au même degré. Les corps n'ont pas toujours l'esprit exclusif qu'on se plaît à leur attribuer. Un mérite éclatant triomphe aisément de ces dispositions illibérales ; et si les exemples en sont rares, c'est que les mérites de ce rang ne sont pas non plus très-communs.

Touché d'une marque d'estime à laquelle son humilité ne lui avoit pas permis de s'attendre, D. Brial crut l'occasion favorable pour plaider une cause plus sacrée à ses yeux que si elle l'eût concerné personnellement, parce qu'elle intéressoit la mémoire de ses devanciers. L'arrêt qui, en 1792, avoit frappé les Bénédictins réfugiés à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, n'avoit pas épargné les restes de leurs prédécesseurs ; le même esprit qui avoit fait enlever aux uns la retraite du cloître avoit expulsé les autres des caveaux où ils reposoient depuis un siècle, et leurs pierres funéraires n'eussent pas échappé à la destruction, si un reste d'intérêt scientifique ne les eût préservées en les faisant considérer comme une sorte de curiosité archéologique, et entasser, avec les tombes de tout ce qui

avoit illustré l'ancienne France, dans un magasin qui fut décoré du nom de *Musée des monumens français.* Cet hommage profane affligeoit D. Brial, et il pria la Classe d'histoire d'y mettre un terme en obtenant du Gouvernement que les cendres de deux anciens académiciens (Mabillon et Montfaucon) fussent rendues à la pieuse obscurité qui eût dû être pour eux un asile inviolable. D. Brial s'exprimoit avec une rare énergie quand il étoit animé par le sentiment du devoir. Le mémoire qu'il écrivit à cette occasion fut accueilli avec bienveillance par la Classe ; mais, après en avoir délibéré, on craignit que la démarche réclamée en faveur de deux doctes religieux ne fût mal interprétée dans le public, et qu'un tribut payé à la science ne parût une concession intempestive faite à l'esprit monastique. Ce scrupule, excessif peut-être en 1804, fit ajourner pendant plus de dix années une réparation, que toutefois D. Brial eut le bonheur de voir accomplir plus tard, quand il assista, avec l'Académie des belles-lettres, à la translation des restes de ces deux célèbres et anciens confrères dans l'église de Saint-Germain-des-Prés.

Vers la même époque, D. Brial trouva encore le moyen de faire éclater son attachement pour un autre Bénédictin, D. Labat, qui l'avoit autrefois devancé dans la maison des Blancs-manteaux, et à qui l'on doit le premier volume d'une nouvelle collection des conciles des Gaules. Dans un écrit de peu d'étendue, mais plein de cette vigueur que donne la conviction, D. Brial se plaît à rendre hommage au savoir, aux vertus, au caractère d'un collègue avec lequel il avoit lui-même plus d'un trait de ressemblance. Aussi le point sur lequel le panégyriste insiste

davantage, c'est le dévouement de Labat à des principes rigides que D. Brial avouoit hautement; son éloignement pour un professeur *molinisant;* le courage avec lequel il défendit et l'intégrité de la foi dans les questions relatives à la grâce, et l'observation des pratiques anciennes, contre quelques confrères relâchés qui sollicitoient le changement d'habit, l'usage de la viande, et la suppression des veilles de la nuit. L'éloge de Labat est en même temps un morceau écrit de verve à la louange de la doctrine de S. Augustin.

Depuis le choix dont il avoit été l'objet, D. Brial ne pouvoit plus se considérer comme étranger à l'Institut: la Classe d'histoire et de littérature ancienne se trouvoit pourtant alors composée en grande partie d'hommes auxquels il étoit inconnu. Mais, quoique le temps ne fût pas loin encore où le titre de Bénédictin eût été pour celui qui s'en faisoit honneur une fâcheuse recommandation, sa science profonde et sa modestie non moins recommandable triomphèrent bientôt des plus aveugles préventions. D'ailleurs la Classe comptoit dans son sein quelques membres de l'ancienne Académie, qui n'avoit pas possédé le collaborateur de D. Clément, mais qui n'avoit pu manquer d'être informée de sa rare application et d'apprécier ses utiles travaux. D. Brial ne dirigeoit pas ses regards vers la Classe d'histoire, mais la Classe d'histoire avoit les yeux sur lui; et, le 17 mai 1804, il fut élu à la place que la mort de Villoison avoit laissée vacante, obtenant tout d'une voix une distinction que son talent seul avoit sollicitée pour lui, et que son caractère, aussi bien que les circonstances au milieu desquelles elle

lui étoit décernée, rendoit doublement flatteuse. Il gagnoit moins, dans son humilité cénobitique, à devenir membre de l'Institut, que l'Institut, jaloux de ne laisser échapper aucune illustration littéraire, ne devoit gagner à le compter parmi ses membres.

Associé désormais aux travaux de la Classe d'histoire et de littérature ancienne, D. Brial se vit imposer comme un devoir ce qui pour lui avoit toujours été un plaisir, le soin de poursuivre l'œuvre de ses anciens confrères. Il put donc, et mettre à profit leurs exemples, et rapporter à sa destination primitive la masse des matériaux qu'avoient accumulés ses prédécesseurs et que lui-même avoit su préserver de la destruction. Sous ce rapport encore, il étoit mieux préparé qu'aucun autre pour reprendre des collections auxquelles il avoit eu part de si bonne heure, et qu'il n'avoit jamais perdues de vue. Il distribua dès-lors son temps entre les divers travaux auxquels l'appeloient, et son goût personnel, et les vœux de la Classe. Mais ses préférences et sa principale application furent toujours pour le recueil des *Historiens de France*, dont, à partir du tome XIV, il se trouva l'unique éditeur, sous la direction de la troisième classe de l'Institut. Les cinq volumes qu'il a publiés dans le cours de quatorze années, et le dix-neuvième dont il a laissé la rédaction fort avancée, montrent assez le zèle infatigable que cet homme laborieux a mis à s'acquitter de la tâche qui lui étoit dévolue.

Les volumes de cette collection dont on est redevable à D. Brial, se distinguent de ceux qui les avoient précédés par des améliorations importantes. Il conçut l'heureuse idée de puiser plus abondamment à des sources

qu'on avoit souvent négligées avant lui, et il sut faire une ample moisson de notions historiques, en parcourant avec le flambeau de la critique plusieurs classes de monumens qui avoient été quelquefois mises en oubli : les vies des saints, les actes des conciles, et, pardessus tout, les correspondances publiques ou confidentielles des personnages célèbres, des rois, des pontifes, des hommes de toute condition qui avoient joué un rôle actif dans l'Église ou dans l'État. En 1806, époque où M. Brial se trouva prêt à publier le quatorzième volume du recueil, il fit connoître les motifs qu'il avoit eus pour étendre l'ancien plan des Bénédictins, et pour y comprendre des matériaux qui n'y avoient pas été admis primitivement. Les lettres historiques sont sans contredit, comme les actes publics, les chartes et les diplômes, un genre de documens dont rien ne peut surpasser l'authenticité. Combien d'événemens dont les historiens n'ont rien dit, et dont le souvenir seroit entièrement perdu, s'il ne se trouvoit consigné dans les lettres qui ont été écrites à l'occasion de ces événemens mêmes, ou, du moins, par les hommes qui devoient le mieux les connoître, puisqu'ils en étoient ou les agens ou les victimes! Et si l'on veut acquérir quelque chose de plus que la connoissance superficielle des faits extérieurs de l'histoire, quel meilleur moyen que de réunir et d'étudier ces précieux renseignemens pour se former une juste idée de la politique du temps, de l'esprit des gouvernemens, de l'administration civile, des mœurs publiques, d'une foule de détails qui échappent aux annalistes les mieux informés, et sans lesquels il est impossible de pénétrer dans la vie des générations qui nous ont précédés?

Privée de ce secours, l'histoire n'est souvent qu'une narration froide, imposante si l'on veut, quand elle rapporte de grands événemens qui ont exercé une forte influence sur les destinées de notre espèce, mais aride dès qu'elle descend à des faits particuliers, et dépourvue de cet intérêt qui s'attache à des peintures naïves, vivantes, originales.

Les lettres que M. Brial a rassemblées dans trois des volumes dont on lui doit la publication, sont relatives aux règnes de Philippe I.er, de Louis VI et de Louis VII : elles y sont au nombre de plusieurs milliers, et l'on peut calculer qu'un tiers environ de ce nombre, inédites jusqu'alors, ont été tirées par le savant éditeur des dépôts où elles étoient demeurées ensevelies. Le goût toujours croissant parmi nous pour les traditions du moyen âge assure un grand prix à ces recherches qu'on aime maintenant à trouver toutes faites, et qui peuvent jeter beaucoup de jour sur l'état de la société, les ressorts secrets de la diplomatie, et la constitution des États européens pendant les deux premiers tiers du XII.e siècle.

Les tomes XVII et XVIII, publiés par D. Brial en 1818 et 1822, sont remplis par les monumens du règne de Philippe II, de ce roi à qui le surnom d'*Auguste* a été décerné par des historiens contemporains, et conservé par ceux des siècles postérieurs. Cette époque, la première, avant celle de S. Louis, où l'œil aime à s'arrêter en parcourant les annales des XII.e et XIII.e siècles, offre une abondance de renseignemens qui n'a pu être tout-à-fait épuisée en deux volumes; il en reste de quoi remplir encore le dix-neuvième, que D. Brial n'a pu achever, et dont

la publication, suspendue par sa mort, a été remise entre les mains de deux de ses confrères les plus capables de combler le vide que sa perte a laissé parmi nous (1).

A l'exemple de ses doctes devanciers, D. Brial a joint à chacun des volumes qu'il a donnés au public, outre les notes, les éclaircissemens et les tables que pouvoient exiger les matériaux qu'il y avoit fait entrer, des préfaces, ou plutôt, sous ce titre trop modeste, de savans discours écrits en latin et en français, et qui, par leur étendue et par l'importance des matières qu'on y a traitées, peuvent être considérés comme autant d'excellens mémoires académiques. Dans celui qui est placé au commencement du XVe volume, l'auteur examine l'état de l'administration ecclésiastique et civile en France, aux XIe et XIIe siècles. Un sujet moins grave l'occupe dans le discours préliminaire du XVIe volume : il s'agit du costume des Français au XIIe siècle. La mort de Grégoire VII, de Guillaume-le-Conquérant, et de quelques autres princes également attachés aux traditions antiques en matière de religion et de coutumes, paroît à notre savant confrère avoir été le signal de toute sorte d'innovations dangereuses ou ridicules. Une matière frivole est ici traitée sérieusement par l'auteur, qui consacre trois points de sa dissertation à chacun de ces trois objets, la chaussure, la chevelure, et la forme des habits. Parmi tant de modes ou bizarres ou capricieuses, dont la plupart ont à peine laissé quelques traces sur un petit nombre de monumens, on remarque celle de ces *pigaces*, ou souliers à la poulaine, dont la longueur monstrueuse varioit suivant la dignité

(1) MM. Daunou et Naudet.

des personnages, et fut, dès l'origine, signalée par Orderic-Vital comme une marque évidente de la dépravation des mœurs du temps. Le zèle des prédicateurs et les moralistes n'empêchèrent pas cette forme étrange de se perpétuer pendant plus de trois cents ans, et il ne fallut rien moins qu'une ordonnance de Charles V (en 1365) pour y mettre fin. Peu de modes ont eu une aussi longue durée, peut-être parce qu'il y en a eu peu d'aussi déraisonnables.

Le tome XVII ouvre la série des récits historiques qui ont rapport au règne de Philippe-Auguste, et c'est l'époque où l'opinion commune place l'origine de la pairie, ou du moins l'établissement des douze pairs de France. D. Brial a profité de l'occasion pour porter sur ce point intéressant de l'histoire de notre droit public les lumières de la critique et de l'érudition. Il distingue trois époques dans l'existence de la pairie. Avant l'établissement des fiefs, le nom de *pair* n'indiquoit qu'une fonction judiciaire transitoire, exercée par des hommes d'une même corporation. L'hérédité des bénéfices qui furent convertis en fiefs sous la condition du service militaire, remonte aux derniers rois Carlovingiens, et elle donna aux barons, par un droit inhérent à leurs domaines, le privilége de juger leurs égaux. Enfin, parmi les grands vassaux qui se partageoient la France au moment de l'établissement de la troisième dynastie, il s'en trouva six d'une puissance égale à celle du roi, relevant non du prince, mais de la couronne, et qui pouvoient, comme ce comte de Périgord auquel Hugues et Robert demandoient, *Qui t'a fait comte!* répondre : *Ceux-là mêmes qui vous ont faits rois.* Vers la fin du XII.ᵉ siècle, six évêques pris parmi ceux qui

tenoient leur baronie immédiatement du roi, et qui se trouvèrent, presque tous, choisis dans la province ecclésiastique de Reims, furent promus à la dignité politique de pairs, par une assimilation des droits de l'Église et de l'État tout-à-fait conforme à l'esprit de cette époque. On suit ainsi à travers les siècles les vicissitudes d'une institution qu'on voit, pour ainsi dire, naître avec la monarchie Capétienne, qui grandit avec elle, et dont le nom seul, par une transformation produite à la voix d'un roi législateur, est devenu de nos jours l'une des plus fortes garanties de l'ordre de choses qui assure la perpétuité de cette même monarchie, jeune encore après neuf siècles d'existence.

On a quelquefois remarqué que les hommes le plus sérieusement engagés dans une entreprise littéraire ou scientifique de quelque importance étoient précisément ceux qui s'acquittoient avec le plus d'exactitude des devoirs que les compagnies savantes attendent de leurs membres. C'est que l'assiduité au travail est un fonds inépuisable qui produit à proportion de ce qu'on lui demande; c'est aussi qu'en s'occupant d'approfondir une portion quelconque du domaine de nos connoissances on rencontre inévitablement une foule de points de détail qui ont besoin d'éclaircissemens, et des questions accessoires qui réclament un examen spécial. D. Brial ne pouvoit manquer d'en relever beaucoup de cette espèce, dans le cours des longues et pénibles recherches qu'exigeoit de lui le travail préparatoire pour le recueil des *Historiens de France.* Aussi l'Académie lui doit-elle plusieurs Mémoires dont elle s'est empressée d'enrichir sa collection. Tous ont pour objet de

dissiper quelque erreur ou d'établir quelque vérité; et si les points qui y sont discutés ne semblent pas toujours justifier par leur importance intrinsèque le soin que l'auteur a mis à les éclaircir, c'est qu'on n'aperçoit pas d'abord les liens qui, dans sa pensée, rattachent des circonstances minutieuses à d'autres événemens plus considérables. La conscience de l'érudit s'étend d'ailleurs aux moindres détails, et il n'y a pas plus en histoire qu'en physique de faits véritablement indifférens et de vérités sans conséquence. Plusieurs des Mémoires de D. Brial sont destinés à éclairer par la comparaison des témoignages anciens quelques particularités restées obscures dans la race royale. Il propose, par exemple, une conjecture nouvelle au sujet du surnom de *Capet* porté par celui qui l'a fondée, et il en trouve l'origine dans la qualité d'abbé de Saint-Martin de Tours, qui donnoit à ce prince le droit d'être *chapé, cappatus.* Il recherche ailleurs, par tous les moyens que fournissent l'histoire et la diplomatie, la véritable époque où Louis-le-Gros fut associé au trône avec le titre de *roi désigné*, et montre que ce prince ne fut réellement sacré et couronné qu'après la mort de son père, parce qu'à cette époque les rois de la troisième race se trouvoient assez affermis dans la possession de la couronne pour négliger cette précaution qui avoit paru nécessaire à leurs prédécesseurs. Les différends survenus en 1141 entre le roi Louis-le-Jeune et le pape Innocent II sont l'objet d'un autre Mémoire, où l'auteur en fait connoître les motifs avec une précision et une impartialité qui n'eussent pas été permises à des écrivains contemporains; car, comme l'a dit le savant illustre qui a rendu à D. Brial

les premiers hommages sur sa tombe, « il avoit acquis
» une connoissance immédiate, et pour ainsi dire per-
» sonnelle, de tous les hommes remarqués ou aperçus aux
» XII.ᵉ et XIII.ᵉ siècles, dans la carrière des lettres, dans
» l'Église, dans les armées, dans les fonctions politiques.
» Des renommées aujourd'hui presque éteintes brilloient
» encore à ses yeux, et l'on eût mieux appris de lui
» les détails biographiques et chronologiques de cette an-
» cienne partie de nos annales que ceux des temps où il a
» vécu lui-même. »

La familiarité que notre confrère avoit contractée avec les personnages de ces temps reculés, lui avoit donné une sorte de faculté intuitive qui suppléoit pour lui au silence même des écrivains contemporains. Ainsi une assemblée tenue à Chartres au moment de la croisade de Louis-le-Jeune, et dont aucune chronique, aucun historien ancien, n'ont parlé, se montre à D. Brial avec sa date précise et ses principales circonstances dans un petit nombre de lignes des lettres de Suger, de S. Bernard et de l'abbé de Cluni. Une autre fois, il entreprend de découvrir ce qui se passa dans un concile dont nous n'avons pas les actes, dont les historiens n'ont presque rien dit, et dont on ne connoît que l'année et le jour : il l'entreprend et il y réussit. Dans un autre Mémoire, il recherche avec le même bonheur les preuves de la légitimité d'une fille de Louis-le-Gros, dont un seul historien a dit un seul mot, sans la nommer. Mais, où il fait briller sa sagacité de critique, c'est quand, ayant à expliquer un passage d'une lettre d'Yves de Chartres dans laquelle cet évêque réprouve un commerce illégitime entretenu par une *Adélaïde*

avec un *Guillaume*, sans désigner autrement les deux objets de ses remontrances, il cherche quels sont, au milieu de tous les personnages du temps qui ont porté ces deux noms, l'*Adélaïde* et le *Guillaume* à qui l'on doit les appliquer. La nature d'une telle discussion en fait un véritable tour de force; et découvrir de pareilles choses à sept cents ans de distance, c'est donner la preuve d'une pénétration et d'une perspicacité vraiment merveilleuses.

D. Brial a retrouvé l'origine de certaines colonnes gothiques, ou croix mutilées, qui se voyoient avant la révolution sur le chemin de Paris à Saint-Denis, depuis Saint-Lazare, où étoit la première, jusqu'aux portes de Saint-Denis. Une vieille tradition, adoptée sans examen, vouloit que ces colonnes eussent été érigées par le roi Philippe-le-Hardi, pour marquer les pauses que fit le cortége funèbre dans la translation des restes de S. Louis. Mais D. Brial prouve, par le témoignage de l'abbé Suger, qu'elles existoient avant cette époque, et qu'elles étoient les signes de la démarcation du territoire de l'abbaye de Saint-Denis, ou, dans le langage du temps, les *colonnes d'Hercule*, contre lesquelles devoient venir échouer les efforts de tous ceux qui voudroient attaquer les priviléges de cette abbaye. Enfin un point de l'histoire de Berry demeuré douteux dans la Vie de Louis-le-Gros par l'abbé Suger a été l'occasion d'une discussion où notre confrère a déployé de nouvelles preuves de cette attention scrupuleuse qu'il mettoit à scruter, sans négliger un seul nom ou un seul mot, le texte des auteurs qu'il étoit chargé d'expliquer. C'est le dernier Mémoire de sa composition qui ait trouvé place dans le recueil de l'Académie.

Mais la Compagnie a encore d'autres dépôts où notre confrère, infatigable quand il étoit question de l'histoire qu'il avoit si bien approfondie, venoit apporter le tribut de ses observations et de ses recherches. Ainsi la collection destinée à faire connoître le contenu des principaux manuscrits de la Bibliothéque du Roi a reçu de lui plusieurs morceaux intéressans. D. Brial a travaillé plus activement encore à cette autre collection pareillement commencée par les religieux de Saint-Benoît et continuée par l'Académie, et qui est pour les annales de notre littérature ce que le recueil de D. Bouquet est pour l'histoire de la nation française. L'étude suivie qu'il avoit faite de tous les monumens écrits du XIIe et du XIIIe siècles l'avoit mis en état de réunir, sur la vie et les ouvrages de beaucoup d'auteurs de cette époque, des renseignemens nombreux et positifs. Aussi fut-il, dès l'origine, appelé à faire partie de la commission chargée de poursuivre l'achèvement de ce recueil. Le premier volume auquel il ait travaillé est de 1814. Les trois volumes suivans contiennent aussi de lui plusieurs articles remarquables. Le talent d'investigation qui distinguoit éminemment notre confrère, s'exerçoit avec avantage sur ces sujets qui exigent une foule de rapprochemens et de comparaisons portant sur des détails infinis. Il faut une vue perçante pour saisir ces faits minutieux, et une mémoire inépuisable pour ne pas les laisser échapper.

Muni d'une lecture immense, D. Brial possédoit tout ce qui est nécessaire quand on veut se montrer appréciateur exact et impartial. Plus restreint peut-être ou mieux fixé dans ses travaux que ses prédécesseurs, il n'a

pas, comme eux, étendu ses recherches aux vastes champs du moyen âge : son attention s'est principalement dirigée sur trois siècles de notre histoire, entre Robert et Philippe-le-Bel. Mais aussi, dans cette période, il n'y avoit pas de sujets qu'il ne connût à fond, depuis l'art diplomatique, qui apprend à distinguer le degré de confiance que mérite une charte ou un acte manuscrit, jusqu'à la critique des textes, qui sait démêler les parties foibles d'un ouvrage historique et marquer le point où l'écrivain, perdant l'autorité de narrateur original, est réduit à la qualité de copiste ou de simple compilateur. Une langue qui varie sans cesse et jette à tout instant sur les faits racontés son incertitude et son obscurité, des écritures indéchiffrables, des abréviations à deviner, des formules qui changent à chaque règne, des allusions à des usages oubliés, une foule innombrable de noms obscurs et de petits événemens inconnus, d'arides chroniques à parcourir, des milliers de diplômes à étudier, à comparer, à expliquer les uns par les autres, sans jamais omettre un nom, ni une date, ni une circonstance; voilà, pour l'homme qui se dévoue à éclaircir le commencement de nos annales, le chaos immense qu'il faut débrouiller; et voilà la matière dont D. Brial s'étoit rendu maître, qu'il traitoit avec un tact sûr, un discernement presque infaillible, une habileté qui s'étendoit à tous les genres, histoire, chronologie, législation, jurisprudence civile ou canonique, théologie, philosophie scolastique, littérature, bibliographie. Il s'étoit si bien et si long-temps nourri de tous ces sujets, qu'on pouvoit le consulter comme un reste des temps qu'il avoit étudiés, et qu'on n'eût pas été plus assuré de l'exactitude de ses réponses quand il

auroit parlé des choses qu'il avoit vues, et des événemens dont il avoit été témoin.

Il ne faut pas se le dissimuler: des clartés si vives, des notions si exactes et si précises, étoient chez D. Brial le fruit de soixante-et-dix ans d'une vie laborieuse, et de veilles perpétuellement consacrées aux mêmes objets. C'est à ce prix seulement qu'il est permis en ce genre d'acquérir un savoir si profond, et qu'on peut, dans notre temps, devenir le contemporain des générations qui ont disparu depuis des siècles. C'est en appliquant tous ses instans à une étude continue, en concentrant toutes les forces de son attention sur un petit nombre d'objets sagement choisis et bien déterminés, qu'on parvient à dissiper les ténèbres des âges et à renouer le fil des traditions. Il n'est pas jusqu'au genre de vie que D. Brial a suivi dans le cours de sa longue carrière, qui ne soit peut-être une condition du succès dans ces recherches épineuses. Un éloignement marqué pour les frivolités du monde, une sobriété pythagoricienne, étoient en lui des habitudes de jeunesse; et il les a conservées dans l'âge le plus avancé. Il ne savoit ce que c'est que le besoin des distractions, et ne connoissoit que de nom les hommes et les choses au milieu desquels le hasard l'avoit fait naître : rien ne favorisoit davantage le genre des travaux qu'il avoit adoptés. Pour se transporter entièrement dans une société qui n'est plus, pour en pénétrer à fond les opinions, les préjugés, les croyances, on ne sauroit trop complétement s'isoler de celle où l'on vit, se tenir en garde contre ses préventions, se garantir de ses influences : on n'est que trop porté généralement à juger ses devanciers d'après soi-même,

et les choses de mille ans par les principes qu'on voit triompher autour de soi. Aussi arrive-t-il fréquemment que, sans s'en apercevoir, on intervertit les époques, qu'on méconnoît la véritable succession des idées, et que l'on transporte l'esprit de son siècle aux siècles antérieurs. Ce genre d'anachronisme étoit impossible à notre confrère, qui n'avoit jamais fréquenté que les Français d'autrefois, et qui s'étoit rendu comme étranger à ceux d'aujourd'hui, ou du moins à leurs mœurs, à leurs habitudes, à leurs idées politiques. Ses travaux en ont eu moins d'éclat peut-être, mais ils en auront plus de solidité et de durée. Il est bon qu'il y ait de ces hommes patiens et consciencieux, aussi bien que réservés et modestes, qui se résignent à faire provision de faits et se montrent sobres d'inductions et de systèmes; et leur place est marquée dans une académie qui est chargée de rechercher, non ce qui auroit dû être, mais ce qui véritablement a été. L'homme supérieur vient après eux profiter d'efforts qui eussent entravé sa marche, et de labeurs auxquels il n'eût pas daigné consacrer ses veilles : il féconde, en se jouant, par d'ingénieux aperçus, le champ péniblement défriché par ses laborieux prédécesseurs. Le recueil de nos historiens n'a jamais été compulsé avec plus de zèle et de fruit que de nos jours; mais, s'il étoit à rédiger, on peut douter qu'il se présentât des hommes capables de l'entreprendre. La nature départit ainsi séparément les avantages de la science et du génie, et l'on doit bien convenir qu'en histoire, du moins, le génie ne vient qu'après la science, qui seule peut l'empêcher de s'égarer.

Soutenu par un tempérament robuste, par un amour

de l'étude qui est le plus salutaire de tous les régimes, par une simplicité de mœurs et de caractère, signe et garant du repos de l'ame, D. Brial vieillissoit ainsi entouré du respect de ses confrères et de l'estime universelle. Une gravité qui se peignoit sur ses traits et dans son langage, une austérité que ses vêtemens auroient laissé deviner à ceux qui ne connoissoient pas son intérieur, ajoutoient encore à la vénération qu'inspiroit l'autorité de son nom et de ses longs travaux. Il étoit en quelque sorte pour la génération nouvelle un monument vivant de ces studieuses corporations dont on lui parle, et qu'elle connoît moins que D. Brial ne connoissoit les compagnons de Philippe-Auguste ou de S. Louis. Il avoit conservé avec un soin religieux les marques de son ancien état : elles étoient pour lui comme l'objet d'un culte; et il donna une preuve nouvelle de l'attachement qu'elles lui inspiroient, dans une fantaisie mondaine, la seule peut-être qu'il ait eue de sa vie, celle de se faire peindre, puisqu'il voulut être représenté avec le capuchon d'un Bénédictin : mouvement d'une coquetterie naïve et touchante, qui atteste chez celui qui en est capable un retour à ses vieilles admirations, avec un dédain des préventions contemporaines, double sentiment que de nos jours on n'accusera pas d'être contagieux.

Depuis quatre ans D. Brial avoit éprouvé dans sa santé une altération qui mettoit obstacle à ses travaux, mais qui n'avoit nullement refroidi son zèle. Sa mémoire, moins lucide, n'en étoit que plus active, et il recueilloit ce qui lui restoit de forces et de facultés pour terminer le XIXe volume des *Historiens*, dont il avoit réuni les

matériaux. Mais la correction même des épreuves étoit devenue pour lui une fatigue, et il n'auroit pu s'acquitter de ce soin sans une assistance dont il se refusoit à sentir la nécessité. Depuis cette époque seulement il cessa de venir régulièrement à nos séances, et, par une dérogation spéciale à ses réglemens, suffisamment justifiée par le grand âge de D. Brial, par ses longs services et son caractère vénérable, l'Académie arrêta qu'il seroit toujours tenu pour présent. Un tel témoignage de considération le flatta plus peut-être que des distinctions brillantes qui l'étoient, pour ainsi dire, venu chercher, et qu'une modestie sincère l'eût empêché d'ambitionner. Sous un extérieur que son extrême sévérité rendoit peu attrayant, D. Brial cachoit un cœur sensible aux égards et à l'estime de ses confrères.

La maladie qui nous avoit, depuis 1824, privés de la coopération de D. Brial, nous l'a enlevé le 25 mai 1828. Un noble hommage fut alors rendu à ses vertus religieuses, à ses honorables travaux, aux excellens principes qui le guidèrent dans le cours d'une longue carrière, par celui des membres de l'Académie qui peut le mieux la consoler de la perte qu'elle a faite.

D. Brial avoit fondé, en 1826, des écoles gratuites en faveur des pauvres garçons et filles des communes de Baixas et de Ra, canton de Rivesaltes, arrondissement de Perpignan : ces communes étoient celles où son père et sa mère avoient reçu la naissance. C'est ainsi qu'à quatre-vingt-trois ans il sentoit le besoin d'exprimer sa reconnoissance aux auteurs de ses jours. Cet acte d'une

piété philantropique fait honneur à son cœur; les conditions qu'il y a mises n'en font pas moins à sa raison. L'administration locale, qui n'a pas encore mis en jouissance ceux à qui cette fondation est destinée, montrera sans doute quelque empressement à leur en assurer le bienfait. Les bénédictions des pauvres, non moins que les éloges des savans, sont un concert digne de la mémoire de D. Brial.

NOTICE HISTORIQUE
SUR LA VIE ET LES OUVRAGES
DE M. GOSSELLIN.

Lue dans la séance publique du 21 Juillet 1830.

PLUS on étudie la vie de ceux qui ont contribué aux progrès des différentes branches de nos connoissances, plus on demeure convaincu que leur supériorité a dépendu, moins de la direction donnée à leurs premières inclinations, que de l'heureux accord qu'ils ont su de bonne heure établir entre les habitudes de leur esprit et les besoins de la science à laquelle ils devoient un jour consacrer leurs veilles. Le caractère et le talent ont entre eux des liens plus étroits qu'on ne le pense communément. Tous les savans n'ont pas commencé par se livrer exclusivement à des occupations studieuses. L'homme probe et consciencieux qu'une éducation spéciale, les exemples domestiques, des travaux prolongés, ont accoutumé à se rendre un compte sévère de ses pensées et de ses actions, un tel homme, délivré plus tard des soins qui ont absorbé sa jeunesse, peut, dans l'âge mûr, parcourir sans crainte la carrière des lettres. L'esprit d'ordre et le sentiment du devoir y sont aussi de précieux avantages et des garanties de succès. On voit souvent des administrateurs, des militaires, des commerçans, après avoir passé leurs premières

années dans l'exercice de professions actives, revenir ensuite à de laborieux loisirs, et, voués désormais à la culture des antiquités, de l'histoire, de la géographie, déployer, pour éclairer leur pays, le zèle et l'ardeur qu'ils avoient mis précédemment à le servir par leurs talens, leur courage ou leur industrie.

C'est un changement de cette espèce, mais opéré dans l'âge de la force et des travaux actifs, qui valut à l'archéologie géographique la conquête de M. Gossellin. Né à Lille, le 6 décembre 1751, d'une de ces familles flamandes où la droiture, l'amour du travail et la régularité semblent une portion du patrimoine, il reçut l'instruction convenable à un jeune homme qui, comme ses parens, n'avoit pas d'autre ambition que d'exercer la profession du commerce. A l'en croire, il n'auroit pas poussé fort loin ses études classiques; mais il répara si bien ce premier désavantage, qu'on n'a, pour le croire réel, qu'un seul témoignage, et c'est justement celui qu'une excessive modestie rend un peu suspect. Quoi qu'il en soit, il manifesta de bonne heure le goût qui l'entraînoit vers les sujets d'érudition, et à quinze ans il conçut le plan d'un traité de chronologie, et l'exécuta en partie avec le soin qu'il mettoit à tous ses travaux. Il a brûlé lui-même ce premier fruit de sa jeune critique, et laissé par-là des regrets à ceux qui, en ayant pris connoissance, l'avoient jugé ingénieux et digne d'être publié.

Le commerce ne fut pas un état sédentaire pour M. Gossellin : de fréquens voyages qu'il entreprit en France, en Espagne et en Italie, éveillèrent en lui le goût des sciences, et lui firent naître celui de la géographie, que tant de

liens étroits rattachent aux opérations du négoce en grand. Ses affaires l'appelèrent plus d'une fois dans la capitale: les ressources qu'elle lui offrit, les liaisons qu'il y contracta, lui inspirèrent la pensée d'y fixer son séjour. Il renonça sans regret à une profession qui ne pouvoit qu'accroître sa fortune, et qui devoit désormais entraver ses goûts studieux. Toutefois l'expérience qu'il avoit acquise ne fut point perdue pour son pays. Il fut député par la Flandre, le Hainaut et le Cambrésis, au *Conseil royal du commerce*, institution qui datoit de près d'un siècle, et où les intérêts de l'État et des principales villes du royaume étoient représentés par quatre magistrats, réunis à douze négocians recommandables pour leurs lumières et leur probité. Il s'acquitta de ces fonctions, comme de tous les devoirs qui lui furent imposés, avec conscience et activité. Ce fut à cette époque qu'il composa, sur le commerce de Dunkerque, de Lille, de Bordeaux, et du port franc de Marseille, des mémoires qui portent le caractère de son esprit éminemment droit et ami de l'exactitude. Bien que ces commissions fussent annuelles, M. Gossellin y fut constamment appelé par la confiance de ses concitoyens, jusqu'au moment où les députations de ce genre furent supprimées par un décret de l'assemblée constituante. Il y rentra même alors sous un titre nouveau, par sa nomination à l'administration centrale du commerce de France, mais pour se voir bientôt après compris dans la réforme de cette administration, laquelle eut lieu en 1792.

Durant les années où M. Gossellin demeura attaché à ce conseil, ses loisirs furent partagés entre l'étude des sciences dont la culture prenoit chaque jour plus d'empire

sur lui, les voyages dont il avoit conservé l'habitude, et la société des hommes les plus distingués de ce temps dans les lettres et l'administration. Il s'entretenoit d'économie politique avec M. Necker, et de cristallographie avec Romé de l'Isle. Il visita Voltaire à Ferney, et fit copier de la musique à l'auteur d'*Émile.* Il se livroit tout-à-la-fois à la chimie, aux mathématiques, à différentes branches de l'histoire naturelle, avec l'ardeur d'un amateur éclairé. Il forma même une collection minéralogique. Il s'adonna encore à la recherche des médailles, et jeta les fondemens d'un cabinet qui devint par suite l'un des plus remarquables en Europe pour le choix et la beauté des pièces, la richesse et l'étendue des suites. Il rédigea, de moitié avec l'abbé de Tersan, le catalogue du cabinet d'Ennery, ouvrage plus important que son titre ne l'indique, et qui tient un rang distingué parmi les recueils de numismatique. Il parcourut dans des vues scientifiques l'Espagne jusqu'à Cadix, et l'Italie jusqu'à Naples. On voit qu'il étoit bien préparé pour concourir à l'avancement de la science qui exige le plus de connoissances accessoires, parce qu'elle renferme en quelque sorte toutes les autres sciences. Voyageur, économiste, géomètre, naturaliste, antiquaire, M. Gossellin n'avoit qu'à se fixer pour devenir un excellent géographe. Depuis long-temps il avoit composé une dissertation sur la Chersonèse d'or et les *Sines* de Ptolémée, deux points qu'il devoit rencontrer souvent en se livrant à ses laborieuses investigations. Une question académique vint réveiller le souvenir de ce qu'il avoit écrit à vingt-cinq ans sur ce sujet, et acheva de déterminer pour toujours sa vocation.

M. Gossellin se trouvoit à Plombières quand le Mercure de France lui apporta le programme du prix extraordinaire que l'Académie devoit décerner en 1789, et dont le sujet étoit de comparer ensemble Strabon et Ptolémée, et de marquer l'état où ces deux hommes célèbres avoient trouvé les connoissances géographiques, ainsi que le point où ils les avoient portées. Quelque vaste que la matière pût paroître, M. Gossellin ne la jugea pas trop étendue, et, y rattachant des questions que l'Académie avoit écartées, il examina quelles étoient les connoissances des Grecs à l'époque où elles furent recueillies pour la première fois par l'école d'Alexandrie. Ératosthènes, Pythéas, Hipparque, Posidonius, Pline, Marin de Tyr, furent repris, analysés, comparés, aussi bien que Strabon et Ptolémée. L'Académie n'eut pas lieu de se plaindre de ce qu'on lui donnoit plus qu'elle n'avoit demandé; car son programme étoit d'ailleurs rempli avec une exactitude qu'on souhaiteroit de rencontrer dans tous les concours. Le prix fut adjugé au travail de M. Gossellin. On a rarement à en couronner d'aussi remarquable. On aperçevoit déjà dans cet ouvrage le germe de toutes les idées qui depuis ont occupé l'auteur dans le cours de ses longues méditations, et l'on peut dire qu'en mettant une telle question au concours, et en décernant la palme à M. Gossellin, l'Académie a, en quelque sorte, donné naissance au grand ouvrage qu'il a composé depuis sur la géographie des anciens.

L'ouvrage couronné parut en 1790, et formoit un volume *in-4.º* Un travail aussi considérable annonçoit dans celui qui l'avoit rédigé, avec des connoissances déjà

très-approfondies, le goût des recherches et l'esprit de discussion dont l'Académie a surtout besoin pour étendre et multiplier ses découvertes. Elle ne tarda pas à en appeler l'auteur dans son sein. Nommé en 1791, M. Gossellin fut un des derniers élus par l'ancienne Académie des belles-lettres, dont un si petit nombre de membres ont survécu à la dispersion de cette compagnie célèbre, et servent encore, dans la nouvelle Académie, à marquer le nœud qui rattache la vieille érudition, gloire de la France d'alors, à la génération littéraire de notre temps. Il mit à remplir les devoirs qu'impose la qualité d'académicien le zèle et la ponctualité qui étoient l'un des traits honorables de son caractère. Le 16 novembre 1792, il soumit à l'Académie ses recherches sur le système géographique de Polybe, lesquelles furent lues à la séance publique du 9 avril 1793. Le 21 juin de cette même année, il communiqua celles qui avoient pour objet de déterminer la limite des connoissances des anciens sur la côte occidentale de l'Afrique. Les dates de ces lectures forment une sorte de contraste frappant avec les questions qui en étoient le sujet. On s'étonne de voir de telles matières traitées en de pareils momens, et l'on conçoit une plus grande surprise encore, quand on considère la profondeur des recherches, la maturité des réflexions, la solidité des jugemens qui distinguent ces divers Mémoires. Tout entier à ses savantes combinaisons, dans le fond de son cabinet, le géographe oublioit les événemens contemporains, et, comme le géomètre ancien au sac de Syracuse, il s'occupoit à reconstruire le système d'Hipparque, tandis que les opinions les plus contraires s'agitoient autour de

lui, et que des événemens inouis appeloient les esprits les plus spéculatifs à la discussion des intérêts présens.

Un événement vint apprendre à M. Gossellin l'inopportunité de ses travaux géographiques : ce fut la destruction de la Compagnie à laquelle il en faisoit hommage. Le 8 août 1793, les Académies furent supprimées par une loi, et les académiciens avertis que leurs discussions n'étoient encore, aux yeux d'un pouvoir ombrageux, ni assez obscures, ni assez inoffensives. Notre confrère pouvoit appréhender quelque chose de pis : ses lumières, ses sentimens connus, le désignoient à la persécution. Il avoit d'ailleurs, avant la révolution, entretenu des liaisons avec deux hommes alors ignorés, mais destinés à une célébrité funeste, et qu'il voyoit, l'un à titre de compatriote, et l'autre dans sa qualité de médecin. Incapable de sacrifier les inspirations de sa conscience au soin de sa sûreté, M. Gossellin saisit, pour les exclure de chez lui, l'époque où un coup d'œil de ces hommes étoit un arrêt de mort. Cette noble imprudence n'eut pas les suites qu'on auroit dû craindre. M. Gossellin fut oublié quelque temps, ou, si l'on se souvint de lui, ce fut pour invoquer le secours de ses talens, mais avec des formes un peu singulières. Un arrêté du comité de salut public *mit en réquisition le citoyen Gossellin, érudiste en géographie, pour les travaux du département de la guerre.* Ses papiers furent enlevés et placés au dépôt de ce département, et, deux ans après, la commission d'instruction publique en ordonna l'impression. On n'en avoit pu tirer qu'une médiocre utilité pour la marche des armées de la république : mais il se trouva que les papiers ainsi enlevés

et livrés à la presse étoient les premières parties des *Recherches* de l'auteur ; et c'est peut-être là une des circonstances qui lui ont fourni les moyens d'achever le monument qu'il voulut élever à la géographie ancienne.

Le temps des réparations arriva, et M. Gossellin fut un des premiers membres élus par le corps qui venoit d'être institué pour remplacer les Académies. Il eut ainsi le plaisir de contribuer par son suffrage et par son influence à y faire rappeler ceux de ses anciens confrères qui avoient échappé à la tourmente. Il concourut également à entretenir par son exemple l'activité des recherches relatives à la géographie ancienne, et pendant trente-cinq années il n'a pas cessé de présenter, d'abord à la Classe des sciences morales et politiques, puis à celle de l'histoire et de la littérature ancienne, et enfin à la nouvelle Académie des belles-lettres, les prémices de tous ses travaux, même de ceux qui n'étoient pas spécialement destinés à la collection de nos Mémoires. C'est ainsi, par exemple, que cette dernière, à différentes époques, s'est enrichie de plusieurs des morceaux qui font une partie intéressante des *Recherches sur la géographie des anciens.*

Ce vaste et important ouvrage, le plus considérable de ceux de l'auteur, est celui qui lui a mérité pour toujours la reconnoissance des savans. Les deux premiers volumes furent donnés en 1798, et les deux derniers ne parurent que quinze ans après. Mais, dans cet espace de temps, M. Gossellin n'a rien changé à la direction de ses études : il a seulement été occupé d'étendre, de compléter et de rectifier les idées qu'il avoit adoptées dès l'origine. Il faut donc d'avance réunir toutes les parties d'un si grand travail,

et le juger dans son ensemble. L'objet que M. Gossellin s'étoit surtout proposé, et auquel se rapportent tous ses Mémoires presque sans exception, c'est de tirer la géographie ancienne de l'état conjectural où elle étoit avant lui, et de lui prêter l'appui des opérations astronomiques. Cette branche importante de la science de l'antiquité n'étoit, chez ses devanciers, qu'une suite plus ou moins considérable de discussions de détail, ayant pour but de retrouver les dénominations actuelles des lieux dont les auteurs ont parlé, ou de remonter de l'état présent des diverses parties de notre continent à l'état où elles étoient aux principales époques de l'histoire. Pour qu'on pût espérer de tracer un tableau complet des connoissances des Grecs et des Romains, il eût fallu par de minutieuses discussions reprendre toutes les indications relatives à la position des villes, comparer les distances, combiner les itinéraires, scruter les traditions historiques, marquer les rapports des noms d'à présent et des noms d'autrefois, constater les changemens produits par le temps, les guerres, les invasions, les révolutions politiques. Telle avoit été la marche suivie par les critiques antérieurs, et notamment par d'Anville, le plus illustre de tous. La géographie ancienne, comme la conçoit M. Gossellin, a droit de prétendre à un plus haut degré de certitude et de précision : c'est au rang des sciences exactes qu'il s'efforce de la replacer; c'est l'ensemble des systèmes géographiques qu'il espère rétablir, et ce qu'il avoit heureusement essayé dans son premier Mémoire, il le continue, il le complète, il l'achève dans ceux dont se composent les quatre volumes de ses *Recherches*.

Un fait entrevu par notre confrère, dès le début de sa carrière académique, devint pour lui la base de l'édifice qu'il éleva en trente années de travail et de méditations. Il fut frappé de voir que le même Ératosthènes qui indiquoit d'une manière fautive la distance de points très-rapprochés les uns des autres, donnoit avec une exactitude remarquable l'intervalle de lieux très-éloignés. L'espace entre Carthage et Alexandrie étoit l'objet d'erreurs graves, et la longueur du diaphragme terrestre entre le détroit de Gadès et l'embouchure du Gange étoit mesurée avec une justesse qui approchoit de la vérité. Les Grecs ignoroient ce qui étoit à côté d'eux, et parloient pertinemment de ce qui concernoit les extrémités du monde. Tant d'inexactitude dans les petites distances qu'il est si facile de mesurer, tant de précision dans les grandes qui présentent des difficultés si multipliées, offroient un problème que M. Gossellin jugea digne de toute son attention. Il pensa qu'on pouvoit le résoudre en supposant que les erreurs de détail appartenoient aux compatriotes et aux contemporains d'Ératosthènes, et qu'il tenoit, au contraire, la connoissance positive des grandes distances du globe, d'un peuple plus ancien, plus éclairé, qui avoit dû, à une époque plus ou moins reculée, soumettre la terre elle-même à une opération géodésique, semblable à celle que nous avons vu exécuter de nos jours, et dont le résultat, conforme à celui que peut donner une science perfectionnée, s'étoit conservé traditionnellement jusqu'à l'école d'Alexandrie.

Les hypothèses de Bailly étoient alors dans tout leur éclat, et l'idée de M. Gossellin sembloit leur prêter

l'appui d'une sorte de démonstration géométrique. La pensée, que le flambeau des sciences avoit pu s'éteindre et se rallumer plus d'une fois à la surface de notre planète, n'avoit rien qui ne fût propre à séduire l'imagination; toutefois l'esprit méthodique et rigoureux de M. Gossellin n'en prit que ce qui lui sembla indispensable pour expliquer certains rapports, certaines coïncidences, qu'il regarda comme incontestablement établis. Les chiffres furent son guide exclusif, parce qu'il les crut seuls incapables de l'égarer. Du reste, il ne s'arrêta pas à rechercher en quel siècle, en quelle contrée, l'astronomie avoit pu être portée à ce point de perfection. Ératosthènes avoit eu dans les mains les livres d'auteurs plus anciens que lui : la faveur de Ptolémée-Évergètes lui procura dans la bibliothéque d'Alexandrie les moyens d'acquérir des connoissances dont il put s'emparer sans en indiquer les sources. Peut-être M. Gossellin penchoit-il à attribuer aux Égyptiens, ou à quelque autre peuple antérieur, les lumières conservées par le géographe de Péluse : mais, privé de l'appui des faits, il se fût trouvé réduit, pour soutenir une telle supposition, à accumuler des conjectures. Il n'y avoit rien là qui fût propre à satisfaire une raison sévère, un esprit judicieux. Il laissa ce point indécis, et s'occupa de ceux qui lui paroissoient susceptibles de démonstration.

L'idée d'une grande opération géodésique exécutée dans la haute antiquité devint pour notre confrère le sujet de mille combinaisons ingénieuses qui achevèrent de la consolider dans son esprit, de mille rapprochemens frappans qui lui semblèrent décisifs. Il lui parut impossible que la somme des erreurs partielles produisît jamais un

résultat conforme à la vérité : il ne croyoit pas que la puissance du hasard fût capable d'aller jusque là. L'étude approfondie des traités de Strabon et de Ptolémée, et des opinions d'Ératosthènes, de Pythéas, d'Hipparque, lui fournit des applications si justes, si frappantes, si multipliées, que l'hypothèse disparut à ses yeux pour faire place à un principe, à une sorte de vérité démontrée. On peut quelquefois contester une première supposition, reculer devant une pensée qui paroît trop hardie; mais une longue suite d'épreuves triomphe, à la fin, des doutes de la critique, et de la répugnance du scepticisme. C'est ce qui arrive à l'égard des combinaisons de M. Gossellin : car, à moins de démontrer la fausseté du point dont il part, on est entraîné avec lui et forcé d'admettre une série de conséquences parfaitement liées entre elles, et qui ne laissent plus de place à l'incrédulité.

Ceux des géographes de l'antiquité qui ont énoncé des opinions sur les dimensions du globe terrestre, varient entre eux dans l'expression numérique qu'ils assignent à sa circonférence. Les uns la font de 180,000 stades; les autres lui en attribuent 240,000, 252,000, ou même 400,000. Il y a deux manières d'expliquer cette diversité: on peut supposer que les anciens, dans leur ignorance de l'astronomie, n'avoient pu s'accorder sur la grosseur de la terre, en sorte que les uns donnoient à l'équateur deux fois plus d'étendue que les autres; ou bien, par une interprétation moins défavorable aux anciens, on peut admettre que, sous des énoncés différens, ils entendoient une circonférence identique dont l'expression varioit suivant la longueur de la mesure itinéraire dont on faisoit

usage. On sait, en effet, que, dans l'antiquité, le nom de *stade* s'appliquoit à des distances variables, et que chez les Grecs il en étoit de ce terme comme chez nous de celui de *mille* ou de *lieue;* de sorte qu'il n'y auroit pas plus de contradiction à dire avec Aristote que la terre avoit 400,000 stades de tour, et avec Ptolémée qu'elle en avoit 180,000 seulement, qu'il n'y en auroit à lui attribuer 7200 lieues ou 9000 lieues, selon qu'on voudroit employer des lieues marines ou des lieues communes de 25 au degré. De ces deux hypothèses, la première avoit été généralement suivie, au moins implicitement, par les géographes qui avoient précédé M. Gossellin, et, dans l'antiquité même, par Strabon ; c'est en adoptant l'autre que notre confrère a su donner un caractère tout nouveau à ses recherches géographiques, et un intérêt si vif aux nombreux mémoires où il en a consigné les résultats.

La circonférence du globe étant donc supposée connue, les nombres qui l'exprimoient ne sont plus pour notre confrère que des diviseurs inégaux d'une étendue constante, et ils donnent naissance à des mesures pareillement inégales, c'est-à-dire, à des stades de 500, $666\frac{2}{3}$, 700, $833\frac{1}{3}$, et $1111\frac{1}{9}$, au degré d'un grand cercle terrestre. De là se déduisent toutes les fractions du stade, et généralement tous les élémens du système métrique, depuis le mille et le plèthre jusqu'à la coudée, au pied et au doigt. La précision à laquelle il est permis d'arriver en partant d'une grande mesure divisée pour en former de petites, est bien supérieure à celle qu'on peut espérer d'atteindre en multipliant les petites parties relevées sur des monumens, ou calculées d'après quelques textes des

auteurs. Les erreurs s'atténuent en se partageant dans la première méthode; elles grossissent par la multiplication dans la seconde. M. Gossellin trouve dans ce procédé les moyens d'apprécier la valeur des stades usuels de la Grèce, connus sous les noms de *stades olympiques, pythiques, italiques,* et de les rapporter, avec leurs divisions et subdivisions, à un type astronomique, un et invariable.

Une fois muni d'un instrument si sûr, M. Gossellin passe à l'évaluation des distances indiquées par les anciens; et ses déterminations l'emportent en justesse et en précision sur toutes celles qu'on essaieroit d'opérer avec des suppositions incertaines, des tâtonnemens, des approximations. Un seul principe, s'il est reconnu vrai, doit suffire à tout : c'est même la pierre de touche de tout le système, et c'est aussi là, il faut le dire, ce qu'il offre de plus séduisant et de plus propre à satisfaire les esprits difficiles. M. Gossellin prend toutes les distances telles qu'elles sont énoncées par les auteurs, et, les reportant sur les meilleures cartes modernes, il en montre l'étonnante justesse, en se bornant à les traduire en stades de longueurs diverses, selon les localités, les habitudes reconnues de l'écrivain qu'il analyse, et quelques autres circonstances encore. Tout en usant de cette liberté, il s'est astreint aux plus sévères lois de la critique; et cela étoit d'autant plus indispensable, qu'en substituant sans nécessité une mesure plus longue à une mesure plus courte, on seroit assuré d'arriver toujours au résultat que l'on auroit en vue, et qu'on s'exposeroit par-là au reproche d'accommoder soi-même les conditions du problème que l'on se donne à résoudre. Rien aussi n'est plus propre à

produire la conviction dans ces matières épineuses, que ces applications variées et constamment heureuses d'un même principe théorique. Les scrupules que faisoit naître l'idée primitive se dissipent à mesure qu'on multiplie les épreuves, et finissent par s'effacer tout-à-fait devant cette apparente démonstration.

C'est surtout dans l'examen des itinéraires et des marches des voyageurs, que la préférence de tel stade sur tel autre est un point véritablement important : aussi M. Gossellin a-t-il montré à cet égard une attention toute particulière dans les discussions qui s'appliquent aux voyages de Pythéas, de Néarque, d'Onésicrite, aux périples d'Hannon, de Scylax, d'Agatharchides, d'Artémidore, à la circumnavigation d'Eudoxe, aux résumés géographiques de Polybe, de Strabon, de Marin de Tyr, de Ptolémée. Pour reconnoître les lieux visités par les voyageurs, M. Gossellin met en œuvre toutes les ressources de l'érudition : il compare les récits, tient note des particularités, des signes caractéristiques de chaque localité, et cherche curieusement les traces des dénominations antiques dans ce qui s'en est pu conserver chez les nations modernes. Mais, constamment attaché à ses procédés géométriques, et confiant dans la précision de l'instrument qu'il s'est créé, c'est la rigoureuse évaluation des distances, c'est la traduction des journées en stades, ou plutôt en degrés, en minutes et en secondes, qu'il prend pour guide principal et pour ainsi dire exclusif; il s'arrête où la pointe de son compas l'a conduit, et ne se permet aucun de ces tâtonnemens arbitraires, au moyen desquels un géographe est toujours certain de trouver ce qu'il cherche, sauf à

faire violence au texte des auteurs, à fausser les itinéraires, à corriger les distances, à torturer les étymologies. Il falloit à M. Gossellin du positif, du précis, du rigoureux. Il tenoit peu compte des probabilités, des indications vagues, des conjectures fondées sur des ouï-dire. C'est le caractère propre de ses recherches sur la géographie des anciens : c'est par-là surtout qu'il se distingue de ses devanciers, et qu'il a mérité de faire école lui-même. C'est aussi dans cette reconstruction des systèmes des anciens géographes qu'il a obtenu les succès les plus réels et la supériorité la plus incontestable. Cette partie de ses recherches, dégagée de toute idée théorique, restera comme un admirable monument de patience et de sagacité, quel que soit le sort des hypothèses séduisantes qu'il a pu embrasser ailleurs, s'il arrivoit qu'on y reconnût un jour plus d'éclat que de solidité.

Personne n'a mis plus de soin et de scrupule à déterminer les limites des connoissances des anciens dans le nord de l'Europe, sur les deux côtés du continent africain, et aux extrémités orientales de l'Asie ; personne aussi n'a voulu prendre en un sens plus rigoureux les expressions des auteurs qui, à Rome ou dans la Grèce, ont recueilli les traditions relatives à ces régions éloignées. Il n'est que trop commun de voir les géographes céder à une sorte d'attrait pour les récits extraordinaires, et, par une disposition facile à concevoir chez les érudits admirateurs de l'antiquité, se montrer empressés d'accueillir jusqu'aux moindres mots qui semblent attester d'antiques efforts, des courses lointaines entreprises à des époques reculées. Cette géographie un peu romanesque n'étoit pas du goût

de M. Gossellin, qui n'admettoit comme vrai que ce qui lui paroissoit prouvé, et qui ne trouvoit de preuves, quand il étoit question de mesures, que dans une coïncidence exacte et incontestable. Aussi le terme des voyages des anciens est-il plus rapproché dans son *Orbis veteribus notus* que chez les autres géographes critiques. Loin d'ajouter foi au récit de la navigation d'Eudoxe autour de l'Afrique, il ne croit pas que les anciens aient dépassé, à l'ouest, la hauteur des îles Fortunées, à 160 lieues au sud du détroit de Gibraltar; à l'est, le cap de Brawa, à 200 lieues du cap de Guardafui. Le pays de *Thinæ,* où Hipparque plaçoit la fin de la mer des Indes, lui paroît avoir été situé sur les côtes occidentales de Siam, et il retrouve cette fameuse contrée sérique, si renommée pour son commerce avec l'Occident, au Tibet et dans le territoire de Séri-nagar. Le progrès des découvertes, l'étude comparée des traditions étrangères, pourront modifier certains résultats de ces recherches : ils ne changeront jamais l'opinion qu'on s'est formée d'un ensemble de travaux si pénibles, accomplis avec tant d'application et de persévérance.

M. Gossellin ne s'est jamais exercé que sur des sujets graves; et tout ce qu'on demande en de pareilles matières, c'est un style plein de précision et de clarté : mais à ces qualités qu'il possédoit éminemment, M. Gossellin joignit un rare sentiment des convenances, un goût sûr et délicat, un haut degré d'élégance. Il portoit même dans les parties purement matérielles de ses travaux le soin jusqu'à la recherche, l'attention jusqu'au scrupule. Ses manuscrits prévenoient d'abord par leur netteté, et ses brouillons

auroient pu servir de modèles calligraphiques. Les cartes qu'il a jointes à tous ses mémoires ont été dessinées par lui avec le soin qui présida constamment à tout ce qu'il produisoit, et qui s'appliquoit au fond comme à la forme, à la critique des autorités comme au matériel de la délinéation. Ses manuscrits, supérieurs à la plus belle gravure, décéleroient seuls une main sûre et expérimentée. La réunion de ces cartes forme un atlas de géographie ancienne auquel il faudra toujours recourir pour connoître les idées des Grecs et des Romains sur l'étendue de la terre habitable et la configuration des continens.

Les parties de ce grand ouvrage qui avoient été publiées, marquoient la place de M. Gossellin parmi les géographes du premier mérite. Aussi, quand, en 1801, le Gouvernement songea à faire traduire Strabon en français, notre confrère fut-il choisi comme étant l'un de ceux qui pouvoient jeter plus de lumières sur le texte de cet auteur, si riche en renseignemens précieux sur l'état des contrées classiques. Les notes très-nombreuses et quelquefois très-étendues, qu'il a insérées dans les cinq volumes du *Strabon*, ne sont pas la partie la moins estimable d'un travail qui fait tant d'honneur à l'érudition française. Le Mémoire sur la *rose des vents*, qui a trouvé place à la tête du premier volume, est un morceau achevé, où tout ce que les anciens ont dit sur la direction des vents et la distinction des rumbs est discuté par M. Gossellin avec une méthode et une clarté parfaites : l'interprétation même du texte du géographe grec ne doit pas moins à ses lumières. Ses doctes collaborateurs, éminemment versés dans la connoissance de la langue, aimoient à déclarer l'avan-

tage que la connoissance des choses assuroit à M. Gossellin, et les obligations qu'ils avoient à son esprit pénétrant et à sa rare sagacité. Quoiqu'il n'entendît pas aussi bien qu'eux l'idiome original, une sorte d'instinct divinatoire sembloit l'avertir du sens que renfermoient les passages difficiles. Plus d'une explication lumineuse, plus d'une rectification décisive, furent ainsi dues à son ingénieuse perspicacité : « Je ne sais pas le grec », disoit-il modestement; « mais le texte ne doit pas signifier cela ». On vérifioit ses doutes, et presque toujours il se trouvoit qu'effectivement le texte signifioit autre chose que ce qu'on avoit pensé d'abord. Que de traducteurs seroient heureux d'avoir à leur portée une telle assistance, et bien inspirés d'y recourir !

La numismatique est une science trop étroitement liée à la géographie pour que les soins donnés à celle-ci par M. Gossellin tournassent au préjudice de la première. Il s'occupa toujours de rassembler des médailles romaines; et la suite en argent qu'il en avoit formée, étoit la plus riche que l'on connût après celle du cabinet du Roi. Il avoit aussi réuni une suite de médailles grecques relatives à l'art monétaire, depuis les premiers essais, qui remontent à une époque très-reculée, jusqu'aux plus beaux temps de l'art chez les Grecs. C'est la première collection qu'on ait encore formée sous ce point de vue. M. Gossellin se proposoit de publier, sur la manière dont ces monumens avoient pu être fabriqués, quelques idées nouvelles que d'autres travaux l'ont empêché de mettre par écrit. Les connoissances spéciales qu'il avoit acquises en ce genre, le désignèrent au choix du Gouvernement pour la place que

laissa vacante la mort de l'abbé Barthélemy, et il fut nommé en 1799 conservateur du cabinet des médailles, pierres gravées et antiques. Il apporta dans l'exercice des fonctions honorables et délicates qui lui furent alors confiées, non-seulement cette probité scrupuleuse qui doit distinguer le gardien d'un pareil trésor, mais une assiduité infatigable, une vigilance de tous les instans, une sollicitude consciencieuse qu'il éprouvoit pour tous ses devoirs, et qui ne s'est jamais démentie pendant trente années qu'il a fait partie de l'administration de la Bibliothéque du Roi.

C'étoit un sincère amour pour le genre de vérités auquel s'étoit dévoué M. Gossellin, qui l'attachoit à ses études. Il y portoit, dans un âge déjà avancé, toute la ferveur de la jeunesse. Un de ses plus dignes émules l'engageoit à entreprendre sur le littoral entier de la Méditerranée un travail critique qui s'étendît à toutes les indications géographiques conservées par les auteurs, depuis Homère jusqu'au moyen âge. L'immensité d'une pareille tâche excitoit à-la-fois le zèle de M. Gossellin et effrayoit sa modestie. Il ne put néanmoins se refuser à faire l'essai de ses forces sur un point limité, et les côtes de la Corse furent choisies comme épreuve du plan que lui proposoit son confrère. Celui-ci, l'étant venu visiter cinq à six jours après, trouva une carte de la Corse ancienne toute dressée, et l'esprit de M. Gossellin encore rempli des combinaisons qu'elle avoit exigées. Il aperçut en même temps sur la table cinq ou six lettres récemment arrivées par la poste et qui n'avoient pas été décachetées. « Vous le voyez, dit M. Gossellin à son ami, votre » plan me préoccupe et m'absorbe ; quand mon île de

» Corse sera terminée, je reprendrai ma correspondance. »

La *Géographie des anciens,* commencée en 1798, fut achevée en 1813. Le premier volume du *Strabon* parut en 1805, et le cinquième vit le jour en 1819. C'est dans l'intervalle de ces années que M. Gossellin travailla avec plus d'activité à l'achèvement de l'édifice qu'il avoit entrepris d'élever. Ce fut aussi à partir de cette époque qu'il recueillit les marques les plus multipliées de l'attachement de ses confrères et les témoignages les plus éclatans de l'estime publique. L'Académie, pour laquelle il avoit travaillé toute sa vie, recevoit avec un intérêt nouveau ses fréquentes communications, et se montroit empressée à enrichir sa collection de ceux mêmes de ses mémoires qu'il destinoit à des ouvrages particuliers. On écoutoit avec vénération et reconnoissance cette voix qui savoit donner à la critique même le charme du conseil; on accordoit toute confiance à ce naturel plein de droiture, d'élévation et d'aménité, qu'une franchise inaltérable n'entraîna jamais hors des habitudes d'une exquise politesse: c'est que sa politesse avoit sa source dans un cœur excellent, dans une ame bienveillante, dans un esprit distingué par des qualités également rares, l'élégance et la rectitude, la profondeur et la flexibilité, la délicatesse et la persévérance; c'est encore parce que l'amour du vrai étoit sincère chez lui comme tous les sentimens dont il fut animé, et que sa modestie bien réelle lui faisoit attendre des autres ce qu'il n'avoit pas présumé de lui-même. Un si noble caractère, dans une compagnie de gens de lettres, est assuré de l'affection de tous, et d'une considération que le temps change en respect.

M. Gosselin avoit reçu la croix de la Légion d'honneur dès l'origine de cette institution. Le Roi lui donna en 1814 celle d'officier de la même Légion. Il fut en 1816 nommé l'un des quatre *assistans* du *Journal des savans*, c'est-à-dire, de ceux qui, en l'absence du garde des sceaux, président la conférence où les auteurs de ce journal se communiquent leurs observations sur les morceaux qui doivent y trouver place.

Depuis quelques années, la santé de M. Gossellin s'étoit considérablement altérée, et ses forces avoient sensiblement décliné. Une organisation vigoureuse sembloit devoir rassurer ses amis. On savoit que, sans craindre la mort, il s'étoit, dès sa jeunesse, accoutumé à l'attendre, et l'on espéroit qu'attentif aux symptômes de son propre dépérissement il avoit pu se les exagérer à lui-même. Malheureusement il avoit bien observé les progrès du mal, et ses amis s'étoient trop flattés de l'espoir de le conserver encore. Le 8 février 1830, une mort paisible vint terminer une existence vouée tout entière à la science, à l'amitié, à la vertu. Cette perte a laissé des regrets durables à tous ceux qui ont connu M. Gossellin, et un vide immense dans les établissemens auxquels il appartenoit.

Il a été remplacé à l'Académie par M. Van-Praet, son plus ancien collègue à la Bibliothéque du Roi.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. J. B. GAIL.

Lue dans la séance publique du mois de Juillet 1830.

Il y a des noms qui rappellent une vie tout entière, des goûts durables, des efforts constans dirigés vers un même but, une suite de pensées appliquées à un sujet unique : le nom de *Gail* est de cette espèce. Il suffit de l'entendre prononcer pour se rappeler l'amour du grec porté jusqu'à la passion, les jours et les nuits consumés dans l'étude et dans l'enseignement du grec, le grec objet d'une prédilection communicative et d'une sorte de prédication littéraire. Les gens du monde ne pardonnent guère cet enthousiasme exclusif que quand il s'exerce sur des futilités; les savans l'estiment chez les hommes spéciaux : il atteste leur bonne foi et accroît leur heureuse influence. Le prosélytisme qu'il produit peut seul populariser un art, une branche d'études, et étendre le cercle des connoissances utiles.

M. Jean-Baptiste Gail naquit à Paris, le 30 juin 1755, d'une famille originaire de Picardie, et que ne distinguoient pas les avantages de la fortune. Il fit ses études au collége d'Harcourt, et passa, quand elles furent terminées, du banc des élèves à la chaire du répétiteur. Beaucoup d'hommes célèbres ont cherché long-temps leur vocation :

celle de M. Gail s'étoit présentée d'abord. S'instruire soi-même afin d'être en état d'instruire les autres, n'acquérir les connoissances que pour les répandre, s'occuper sans relâche des obscures mais utiles fonctions de l'enseignement, en seconder les effets par des publications presque aussi obscures, quoique plus utiles encore, sacrifier le brillant au solide, se dédommager de la gloire par l'estime, renoncer au plaisir de se voir louer en méritant la reconnoissance des élèves et de leurs familles : telle est trop souvent la condition du professeur vraiment dévoué à ses devoirs, et M. Gail ne la trouva pas trop dure pendant tant d'années qu'il se consacra tout entier au service d'une jeunesse studieuse, dans tant d'opuscules qu'il destina exclusivement à son usage, et dont la liste atteste un zèle que rien ne rebute, avec une abnégation complète de toute vanité littéraire.

Le plus ancien de ces livres classiques contenoit les *Dialogues des morts* de Lucien, traduits en français : il parut en 1780, et a été réimprimé plusieurs fois. C'est comme le premier anneau d'une longue chaîne de productions destinées aux écoles, et où des textes grecs, publiés en entier ou par extrait, accompagnés de traductions françaises et de notes grammaticales, offroient aux étudians peu favorisés de la fortune le moyen de lire et de comprendre Ésope, Anacréon, Théocrite, Homère. M. Gail se félicitoit avec raison d'avoir suppléé par la publication de ces fragmens détachés à la rareté des bonnes éditions critiques, imprimées soit en France, soit en Allemagne. De pareils livres sont comme les leçons purement élémentaires : l'érudition les voit avec dédain; mais ils contribuent à former

des érudits ; et ceux qui se sentent en état d'entreprendre des travaux d'un ordre plus élevé, n'en ont que plus de mérite quand ils veulent bien descendre à des écrits qui ne sont bons qu'autant qu'ils sont le fruit d'une connoissance approfondie de la langue, et qu'ils se distinguent par un haut degré d'exactitude et de correction. Plus tard, M. Gail aimoit à rappeler les services qu'il avoit ainsi rendus à l'enseignement. On n'étoit que juste envers lui, et l'on mettoit le comble à sa satisfaction en avouant que ses leçons et ses petits ouvrages grecs avoient entretenu le feu sacré dans des temps difficiles, et que si l'étude du grec n'avoit pas été complétement abandonnée en France, peut-être on devoit en partie à ses soins l'avantage qui en résulta pour notre littérature.

M. Gail ne tarda pas d'être appelé à exercer ses talens sur un plus grand théâtre. Vauvilliers occupoit la chaire de grec au Collége royal; de graves circonstances changèrent l'helléniste en administrateur, à une époque où le concours des bons citoyens pouvoit encore servir la cause publique : Vauvilliers ne crut pas pouvoir lui refuser l'aide de ses lumières et de son courage. Mais le soin des subsistances dans une ville comme Paris, au milieu d'une disette réelle ou factice, exigeoit un homme tout entier. La science perdit pour un temps celui que réclamoient les affaires. M. de Saint-Priest, alors ministre de la maison du Roi, l'autorisa à se faire remplacer par M. Gail dans les fonctions de sa chaire, toutes les fois et aussi longtemps qu'il ne pourroit les remplir lui-même. Le temps vint où les services rendus furent payés en persécutions. Vauvilliers se vit réduit à prendre la fuite. Sa chaire fut

déclarée vacante, et celui qui l'y avoit suppléé jusque-là fut choisi pour lui succéder. Mais la cause qui avoit contraint Vauvilliers de s'éloigner étoit trop honorable pour que M. Gail voulût contribuer à lui ravir sa place : il déclara aux professeurs assemblés que sa volonté, en l'acceptant, étoit de la rendre au titulaire aussitôt que celui-ci voudroit la reprendre. Les événemens en disposèrent autrement. M. Gail garda la chaire; mais ses confrères conservèrent le souvenir de la délicatesse dont il avoit fait preuve, et plusieurs d'entre eux le consignèrent dans une attestation que M. Gail montroit avec un juste orgueil, et qu'il a fait lithographier.

Ce n'étoit pas seulement pour M. Gail une ambition, d'ailleurs bien légitime, qui se trouvoit satisfaite par sa nomination à la première chaire de grec de France; c'étoit encore plus sa passion pour une langue qu'il voyoit de plus en plus négligée autour de lui, et dont il s'efforçoit de ranimer le culte chez ses compatriotes. Il le fit bien connoître lorsqu'il se chargea, en 1799, d'un cours spécial et de leçons gratuites au Prytanée. Il en avoit également donné aux élèves de l'ancienne école normale, et il continua son double enseignement au Collége de France, tant qu'il le crut utile aux besoins de l'instruction, ainsi qu'aux progrès des élèves en droit, en médecine, en chimie, &c. Ce cours gratuit paroissoit à M. Gail un des actes les plus méritoires de sa vie; et il est bien difficile de n'en pas juger ainsi, quand on songe à l'état de délaissement où l'idiome d'Homère étoit tombé depuis la suppression de l'université. M. Gail eût pu prétendre à des succès plus marquans, et tâcher d'obtenir dès-lors un rang plus élevé

parmi les philologues français. Sa réputation, sans doute, eût atteint plus tôt le point où nous l'avons vue parvenir; mais il est douteux qu'il eût mieux rempli l'unique objet qu'il se proposoit alors, celui auquel se rapportoient toutes ses pensées. Il suivoit dans ses travaux l'ordre qui lui paroissoit le plus naturel. Dans son opinion, les leçons élémentaires devoient marcher avant les ouvrages érudits, et il falloit mettre une différence entre les livres qui intéressent l'Europe savante et ceux que l'on destine aux écoles. Les belles éditions critiques des grands auteurs ne sont pas le premier besoin des commençans, et la littérature grecque en France demandoit à être reprise par l'alphabet.

D'ailleurs, en se renfermant dans un cercle que des hellénistes moins dévoués à l'instruction de la jeunesse eussent peut-être jugé trop resserré, M. Gail ne croyoit pas déroger aux habitudes des hommes respectables qui l'avoient précédé dans la carrière de l'enseignement. Il savoit, et il a lui-même pris soin d'en avertir, qu'à l'exception de trois ou quatre ouvrages, le cours de la langue grecque qu'il avoit commencé à sa sortie du collége, n'avoit exigé de lui ni étude ni méditation. En cela, il pensoit avoir suivi le mode d'enseignement de l'ancienne université. Il citoit l'exemple de Vauvilliers le père, l'un de ses prédécesseurs dans la chaire de grec au Collége royal, lequel n'avoit pas dédaigné d'accorder des soins à une réimpression du vocabulaire de Schrevelius; celui de Daniel d'Auge, qui plus anciennement avoit, comme lui, donné des leçons tout-à-fait élémentaires. « Il seroit, » disoit-il, à souhaiter que nos élèves, devenus rivaux

» de ceux de Hollande, d'Allemagne et d'Angleterre, » aimassent à étudier Homère, Eschyle, Sophocle, Eu- » ripide, Aristophane, Xénophon, dans les éditions » de MM. Heyne, Wyttenbach, Wolf, Schütz, Back, » Brunck, Bauer, Schneider et autres; qu'ils fussent en » état de soutenir ces thèses brillantes qui illustrent les » écoles des Wyttenbach, des Schweighæuser... » Mais il y avoit, suivant lui, bien des choses avant de prétendre faire mieux que les Crevier, les Rollin. « Ces maîtres » illustres, ajoutoit M. Gail, connoissoient bien la jeu- » nesse française, vive, brillante, spirituelle, mais trop » foible et trop enjouée pour se faire à l'austérité de l'éru- » dition. Les professeurs de l'ancienne université, conti- » nuoit-il, mettoient entre les mains de leurs élèves des » éditions portatives, et recommandoient peu les livres » érudits : et comment eussent-ils mis l'érudition en hon- » neur, eux qui, peut-être un peu trop fidèles au caractère » national, se livroient rarement aux recherches érudites? » En s'y enfonçant, Rollin lui-même eût craint de man- » quer son but, celui de se rendre utile aux jeunes huma- » nistes; *et ce dégoût de Rollin pour le travail purement érudit* » *étoit partagé par les plus célèbres professeurs de l'université.* » Au reste, s'ils négligeoient un peu trop l'érudition, con- » venons que l'université de Paris étoit peut-être la pre- » mière école de l'Europe pour les leçons de goût. » Tels étoient les modèles que M. Gail s'étoit proposé d'imiter, et telle étoit la direction qu'à leur exemple il voulut donner à ses premiers travaux. Mais si *le dégoût de l'érudition* n'est plus professé dans la nouvelle université, et si les efforts d'un petit nombre de philologues du premier mérite, en

remettant la critique en honneur parmi nous, ont réussi à rendre sans application les traits satiriques sur le caractère français, il seroit injuste de ne pas comprendre M. Gail au nombre des personnes qui ont travaillé à cette importante amélioration dans la marche de l'enseignement et des études en France.

La Grammaire grecque de M. Gail est encore un ouvrage qu'il publia dans la même intention : l'auteur l'avoit rédigée dans l'opinion où il étoit que les traités antérieurs avoient besoin d'être rectifiés en une infinité d'endroits. Toutefois, loin de méconnoître le mérite de ses devanciers, il leur emprunta tout ce qu'ils avoient de bon : il prit pour base la méthode de Port-Royal, et pour modèle celle de Furgault ; mais il fit à cette dernière une foule de changemens qui, lors même qu'ils n'auroient pas tous été généralement adoptés, n'en attesteroient pas moins le soin du professeur pour simplifier et régulariser l'exposition des élémens. Ces changemens, selon l'un des plus estimables successeurs de M. Gail, eurent l'avantage de provoquer une discussion utile, et commencèrent dans l'étude du grec en France une sorte de réforme grammaticale.

M. Gail ne comptoit pas comme des titres littéraires ses traductions partielles ou complètes de plusieurs auteurs grecs, ni même son édition grecque, française et latine d'Homère, qu'il avoit surtout publiée dans la vue de rendre plus accessible à ses compatriotes le texte du prince de la poésie ancienne et moderne. Mais on ne sauroit comprendre dans la liste de ses ouvrages purement scolastiques son Examen du *Philoctète* de La Harpe, sa jolie

édition d'*Anacréon*, à laquelle il a joint une traduction qui ne manque ni de grâce ni d'élégance; son *Théocrite*, auquel il a donné des soins particuliers; son *Xénophon*, qui l'a occupé durant tant d'années, et surtout son *Thucydide*, auquel, sans parler de l'élégante fidélité de la version française, une riche collection de variantes, fruit de la comparaison de treize manuscrits de la Bibliothéque du Roi qui n'avoient pas été collationnés, assure un mérite incontestable.

Les veilles qu'il avoit consacrées à un nombre considérable d'éditions classiques, celles qu'il avoit employées pour épurer, éclaircir et interpréter le texte des trois plus grands historiens de l'antiquité, beaucoup de dissertations sur des sujets spéciaux qui se rapportoient au même but, et une foule innombrable de notes philologiques, grammaticales, littéraires, historiques, géographiques, dont ces mêmes textes lui avoient suggéré l'idée, et qu'il publioit journellement sous différentes formes, avoient depuis long-temps tiré M. Gail de la ligne à laquelle il s'étoit attaché, comme professeur et comme éditeur. La Classe d'histoire et de littérature ancienne reconnut son mérite de savant, et le nomma à la place devenue vacante par la mort de l'abbé Le Blond. C'étoit ouvrir une carrière nouvelle à son infatigable activité, et la diriger vers des objets d'un intérêt plus général. Aussi depuis cette époque a-t-il composé, sur des questions de grammaire, d'histoire et de géographie, une foule de morceaux dont plusieurs n'ont pas, à la vérité, la forme et l'étendue accoutumée des mémoires académiques, dont quelques-uns seulement ont pu trouver place dans la collection, mais

qui tous étoient destinés à jeter du jour sur quelque point du texte de ses auteurs favoris. Dans le cours de ses investigations, l'autorité ne le subjuguoit pas: la vérité seule, ou ce qu'il prenoit pour elle, exerçoit de la séduction sur son esprit, et elle ne lui déplaisoit pas pour se présenter à lui avec quelque apparence de singularité. Il portoit parfois jusqu'à l'enthousiasme l'amour de la nouveauté, et de ce qu'il considéroit comme des découvertes, soit qu'il fût question d'un passage à mieux entendre ou d'un monument antique à restituer, d'un mot à corriger ou d'un événement important à éclaircir. Ces occasions étoient pour lui le sujet d'une joie sincère et expansive. La contradiction, qui est de l'essence des discussions académiques, troubloit souvent cette satisfaction. La rapidité avec laquelle il écrivoit l'exposoit quelquefois à des attaques contre lesquelles il n'étoit pas toujours suffisamment préparé; mais il ne se rendoit qu'à l'évidence, et il avoit encore, dans ces luttes paisibles, le plaisir du combat quand il n'obtenoit pas celui de la victoire. Du reste, une critique vive, s'il la croyoit bienveillante, l'animoit et ne l'irritoit pas. Il apportoit aux débats journaliers qu'il suscitoit lui-même la chaleur d'un orateur convaincu, la loyauté d'un philosophe, les ressources d'un habile et savant dialecticien, avec la candeur d'un enfant: c'est qu'il écrivoit sous l'empire d'une persuasion intime, cherchant de bonne foi la vérité, dont les intérêts lui tenoient encore plus à cœur que ceux de son amour propre.

Il crut une fois ces derniers gravement compromis par le jugement de ses confrères. Ce fut dans cette circonstance où des prix solennellement annoncés pour

exciter l'émulation devoient en même temps éveiller tant de rivalités, et où l'éclat inaccoutumé des récompenses troubla pour un temps la paix de la république des lettres. M. Gail pensoit que son *Théocrite*, son *Thucydide*, ou, du moins, le *Traité de la chasse par Xénophon*, qu'il avoit traduit le premier, pouvoient lui mériter un des prix décennaux pour la meilleure traduction d'ouvrages en langues anciennes. Le jury en décida autrement, et décerna le prix à un livre beaucoup moins étendu que ceux de M. Gail. Cette circonstance fut pour lui un grave sujet de plaintes; il mit dans ses réclamations toute l'ardeur de son ame, toute la fécondité d'une imagination active et véhémente. Les mémoires qu'il publia dans cette occasion sont remplis de mots piquans et de traits d'un véritable comique; mais ce mérite, si c'en est un dans un débat personnel, ne les garantira pas de l'oubli où tomberont les autres productions nées à la même époque. L'auteur l'a avoué lui-même: les écrits polémiques ne survivent pas aux circonstances qui les ont fait éclore. Il falloit dire un mot de ceux-ci, à cause du bruit qu'ils ont fait; il ne convient pas d'en parler davantage, puisque l'auteur s'est repenti de les avoir composés.

Un philosophe du XVIII.e siècle laissa troubler le repos de ses dernières années en se persuadant trop aisément qu'il existoit contre lui une vaste conspiration d'ennemis acharnés, occupés à le dénigrer aux yeux de ses contemporains et de la postérité : un esprit accessible aux traits de la critique dispose aux mêmes illusions qu'une sensibilité ombrageuse. M. Gail a quelquefois exprimé la crainte d'être comparé à J. J. Rousseau sous ce

rapport. Lui aussi croyoit aux conspirations, qu'il nommoit d'un terme grec *synomosies*, et il eût volontiers placé au rang des conjurés ceux qui dépréciolent ses travaux, qui décrioient ses éditions, ou qui méconnoissoient les services qu'il croyoit avoir rendus à l'enseignement. Mais, s'il lui arriva parfois de confondre la critique avec l'inimitié, et de prendre pour des envieux ou des détracteurs les littérateurs qui refusoient leur approbation à ses ouvrages, jamais du moins il ne chercha à se venger, par de mauvais offices, des torts réels ou prétendus qu'il supposoit aux autres. Il n'entroit ni dans son caractère, ni dans ses habitudes, d'être agresseur à l'égard de personne, et, sous ce rapport du moins, il eût pu dire avec le poète:

Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma plume.

Il se contentoit d'une défensive armée; et quand il se croyoit attaqué, quand il se recommandoit à lui-même la modération, qui seroit encore un calcul quand elle ne seroit pas un devoir, il commençoit toujours par en prendre le ton et le langage, et il ne s'en fût pas écarté un seul instant dans les luttes littéraires les plus opiniâtres, s'il ne lui fût arrivé de se méprendre sur l'esprit qui dictoit les observations qu'on lui adressoit. Une persuasion intime ne s'accommode pas toujours des ménagemens que le monde impose, et les esprits calmes, qui peuvent répondre de n'y manquer jamais, ont ordinairement plus d'adresse que de conviction.

Il ne seroit pas possible d'indiquer, même par les titres seuls, la suite des mémoires, des notes, des communications de toute espèce, que, depuis 1809 jusqu'en

1828, il ne cessa de présenter à la Classe d'histoire et de littérature ancienne, puis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Un sujet le conduisoit à un autre sujet; sa pensée le portoit sur plusieurs points de vue à-la-fois; la contradiction excitoit en lui une sorte de verve inépuisable; et souvent, d'une séance à l'autre, il reprenoit la matière qu'il avoit traitée, la remanioit, l'étendoit, se fortifioit ou s'amendoit, et, muni d'une nouvelle provision de faits, de preuves ou de citations, il arrivoit avec un autre travail, dont une improvisation animée combloit souvent les lacunes. Si les imperfections inséparables d'une conception hâtive prêtoient aisément matière à des critiques ultérieures, on ne pouvoit du moins s'empêcher d'estimer, dans un académicien vieilli par le travail, le zèle qui le portoit à s'occuper sans relâche des objets de ses études premières, l'ardeur et la bonne foi qu'il mettoit à défendre ses opinions. L'âge accrut plutôt qu'il ne diminua ces qualités précieuses; et tout ce qu'on auroit pu désirer dans l'intérêt des vérités poursuivies par M. Gail, c'est qu'il eût mis à les chercher plus de sang-froid, et qu'il eût dirigé ses efforts de manière à mieux en assurer les résultats.

Parmi les mémoires qui ont le plus fixé l'attention des savans, et auxquels l'auteur lui-même attachoit le plus de prix, il faut distinguer celui où il a voulu prouver que Delphes et Olympie étoient deux villes imaginaires de la création des géographes et qu'il falloit au plus tôt effacer de nos cartes. Le scandale de cette assertion fut un plaisir pour M. Gail, et le surnom de *Poliorcète,* qu'on lui donnoit en plaisantant, ne lui étoit pas désagréable. Il expliquoit sa pensée, notamment à l'égard d'Olympie, en disant que

les habitations successivement établies autour du temple de Jupiter par les personnes vouées au culte de ce dieu, ou attirées par les cérémonies qu'on pratiquoit en son honneur, n'avoient formé long-temps qu'une agrégation de maisons, sans lien municipal, sans territoire, sans magistrats, sans rien de ce qui constitue une cité. M. Gail, dans une autre dissertation, chercha à réhabiliter la mémoire de Mardonius, calomnié, disoit-il, par les écrivains grecs, qui ont attribué un caractère farouche et intraitable à ce lieutenant de Xerxès. Il en composa une autre pour montrer que les villes grecques situées sur le littoral de la Thrace [ἐπὶ τῆς Θράκης] formoient, sous le nom d'*Épithrace*, une contrée particulière et bien déterminée. Souvent il tâcha de fixer la valeur grammaticale de certains mots d'après l'emploi que les géographes en avoient fait en indiquant la situation relative des lieux; et d'autres fois des passages pour lesquels il proposoit une interprétation nouvelle, étoient pour lui l'indice de détails géographiques qu'il se félicitoit d'avoir signalés le premier. C'est ainsi qu'il rétablit, d'après le texte de Xénophon, une péninsule inaperçue de ses devanciers, et à laquelle il fit prendre place sur la carte de Bithynie avec autant de certitude que si les voyageurs en eussent relevé les côtes et dessiné les contours. Enfin les batailles les plus célèbres de l'antiquité ont été pour lui le sujet de beaucoup de combinaisons, dont il a consigné les résultats dans des cartes accompagnées d'examens critiques. Dans ces occasions, il prenoit soin de s'appuyer sur l'opinion des plus habiles généraux et des militaires les plus instruits. C'est ainsi qu'il a tenté d'éclaircir les récits des anciens, au

sujet des batailles de Marathon, de Platée, de Mantinée, et de plusieurs autres.

C'étoit la lecture assidue des trois grands historiens de la Grèce, Hérodote, Thucydide, Xénophon, qui suggéroit à M. Gail l'idée de toutes ses recherches. Elles servoient à son grand objet, qui étoit d'épurer de plus en plus le texte de ces écrivains célèbres, d'en aplanir toutes les difficultés, d'en éclaircir toutes les phrases, et, pour ainsi dire, tous les mots, dans les éditions auxquelles il consacroit ses soins. La collation des manuscrits étoit un des moyens d'atteindre ce but, et M. Gail s'y livroit sans relâche, soit par lui-même, soit en y faisant travailler des hommes instruits, sous ses yeux et à ses frais. La place de conservateur des manuscrits grecs de la Bibliothéque du Roi étant venue à vaquer en 1815 par la mort de M. La Porte du Theil, M. Gail l'obtint du Roi lui-même, alors régnant, et par un effet de l'estime personnelle que ce prince avoit conçue pour sa personne et ses ouvrages. Ce fut pour lui une nouvelle occasion de continuer la collation des manuscrits. On sait ce que son édition de Thucydide avoit gagné à reposer sur un travail de cette espèce : il voulut procurer le même avantage à celle de Xénophon, et, dans cette vue, il fit exécuter le relevé des variantes des manuscrits que possède la Bibliothéque du Roi, avec un soin tellement scrupuleux, qu'il ne négligea pas même quelques milliers de fautes évidemment commises par les copistes ; il pensoit qu'une faute pouvoit, en certains cas, mettre sur la voie d'une heureuse correction. L'immensité de ce dépouillement l'empêcha d'en publier les résultats. Mais c'est une mine que l'érudition

pourra exploiter quelque jour ; et si elle y trouve les moyens d'opérer de véritables améliorations, il sera juste d'en rapporter en partie l'honneur à l'homme laborieux qui s'étoit imposé cette tâche pénible et fastidieuse.

M. Gail a pris soin de rédiger des catalogues complets de ses propres ouvrages, et il en a fait lui-même l'analyse dans une *Notice* de plus de cinq cents pages *in-4.º*, qu'il a mise à la tête de son édition de Xénophon. Il en grossissoit le nombre sans cesse : vingt-huit volumes *in-4.º*, treize *in-18*, trente-trois *in-8.º*, n'en forment pas, à beaucoup près, la totalité. Il est vrai qu'ils comprennent des textes grecs très-étendus, une infinité de notes, et beaucoup de morceaux répétés : mais il y faut ajouter ses mémoires académiques. La maturité qu'une compagnie doit apporter à la publication de ses travaux, la difficulté qu'on trouve à faire admettre dans ses collections des écrits qui n'ont pas toujours la forme qu'elle exige, ou qui ne sont pas jugés d'un intérêt assez général, ces délais et ces restrictions n'accommodoient pas l'impatience et la fécondité de M. Gail : il voulut avoir à lui seul une sorte de magasin où il pût déposer à tout instant les remarques fruit de ses lectures, les notes, les variantes, les détails philologiques et grammaticaux, que l'on est disposé à traiter de minuties, quand on ne les rapporte pas, comme lui, au perfectionnement des textes anciens, et qu'un savant risque de voir perdre, quand il n'a pas pris soin de les rattacher à quelque travail important. Telle fut l'origine du *Philologue,* recueil dont il existe vingt-quatre volumes, et où M. Gail a réuni, sans s'astreindre à aucun ordre, des matériaux sur la géographie ancienne considérée par

époques, ses observations sur les *hieron*, son *Épithrace*, des notes sur Théocrite, Sophocle, Thucydide, Pausanias, Hérodote, Xénophon, Polybe, un essai sur la valeur des prépositions grecques, la notice de plusieurs manuscrits de différentes natures, des remarques sur Phèdre, Ésope et La Fontaine, les Lettres inédites de Henri II et de Diane de Poitiers, la description des monumens des Tuileries, la géographie d'Hérodote, des tableaux chronologiques, un mémoire sur le tombeau d'Osymandyas, lequel a également paru dans le tome VIII des Mémoires de l'Académie, et une infinité d'autres objets.

Le mémoire dont on vient de parler, et qui a pour objet de prouver la véracité de Diodore de Sicile dans la description d'un monument célèbre, étoit au nombre de ceux que l'auteur croyoit les plus dignes d'attention. Comme les résultats n'en avoient pas été généralement admis sans contestation, il voulut les fortifier par des recherches. Ce sont les dernières qu'il ait présentées à l'Académie. Le travail forcé auquel il se livra pour défendre ses premières assertions, coïncida avec l'affoiblissement produit par une affection grave à laquelle il avoit manqué de succomber quelques années auparavant. La vieillesse avoit affoibli son tempérament sans attiédir son caractère : il prit parti pour Diodore comme il l'eût pu faire cinquante années plus tôt, quand il jouissoit de la plénitude de ses forces physiques. Le mal les avoit diminuées, la discussion les épuisa. Il fut malade trois semaines, et s'éteignit sans douleur le 5 février 1829.

M. Gail avoit recueilli de ses travaux tout ce qu'un homme de lettres est en droit d'attendre de ses veilles.

Membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothéque du Roi, il exerça quarante années la chaire des Turnèbe et des Capperonnier. L'empereur Alexandre, à qui il avoit adressé quelques-uns de ses ouvrages, lui accorda la croix de Saint-Wladimir; il obtint en 1816 celle de la Légion d'honneur. La personne à laquelle il avoit uni son sort s'étoit distinguée dans l'étude et la pratique des beaux-arts; mais les succès qu'on y obtient ne sympathisent guère avec la paisible obscurité et les jouissances austères qui accompagnent le culte de l'érudition et de la philologie scolastique. Il n'est resté de cette union qu'un fils, qui marche avec honneur dans la carrière que lui ouvrit son père.

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,

ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,

ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRE

SUR LE

DJAVIDAN KHIRED

OU LIVRE DE L'ÉTERNELLE RAISON.

Par M. le B.on Silvestre de Sacy.

Lu le 6 Septembre 1822.

Lorsque je m'occupois de recherches historiques et critiques sur les Fables de Bidpai, recherches dont les résultats ont été consignés soit dans diverses Notices insérées dans les tomes IX et X des *Notices et Extraits des manuscrits*, soit dans l'introduction que j'ai placée à la tête de mon édition arabe du livre de Calila, je fus conduit par l'objet de mon travail à prendre connoissance d'un livre intitulé كتاب جاويدان خرد, ou *Livre de l'Éternelle Raison*, qui

paroissoit avoir été mal-à-propos confondu avec le livre de Calila. Il me fut aisé de reconnoître l'origine de cette confusion, et j'en dis quelques mots dans une note, me réservant d'examiner dans une autre occasion ce qui concernoit cet ouvrage, son origine, son antiquité, son authenticité, enfin son mérite intrinsèque. C'est ce que je me propose de faire aujourd'hui dans le Mémoire que j'ai l'honneur de soumettre au jugement de l'Académie. Si ce sujet n'est pas d'une grande importance, il n'est pas cependant dépourvu de tout intérêt.

Le livre intitulé *Djavidan khired,* جاويدان خرد, c'est-à-dire, *l'Éternelle Raison* (1), qui se trouve dans le manuscrit arabe de la Bibliothéque du Roi, n.° 891, a donné lieu à une méprise très-grave de l'auteur de la *Bibliothéque orientale,* comme je l'ai déjà remarqué dans la notice que j'ai donnée, dans le tome X des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothéque du Roi*, de la traduction persane du livre de Calila et Dimna, faite par Abou'lmaali Nasrallah. Tout ce que d'Herbelot dit de ce livre est faux, si l'on excepte ces mots, « C'est un livre de philosophie » morale, composé par Huschenk, ancien roi de Perse », et ne s'applique qu'au livre de Calila et Dimna. L'erreur de d'Herbelot est venue sans doute de ce que Hosaïn Vaëz, auteur de la version persane du livre de Calila intitulée *Anvari Sohëili,* انوار سهيلى, dans l'introduction qu'il a ajoutée à son original pour en lier davantage les diverses

Prem. partie, pag. 95.

(1) Ou *l'Éternelle Sagesse.* Je préfère rendre خرد par *raison*, parce que ce mot persan répond positivement à l'arabe عقل. D'Herbelot a rendu ce titre par *la Sagesse de tous les temps.* Bibliothéque orientale, au mot *Giavidan khird.*

parties, a supposé que tous les apologues renfermés dans ce livre n'étoient que le développement de quatorze maximes morales et politiques contenues dans le Testament de Houschenk. Ces quatorze maximes sont ce que le célèbre W. Jones a publié à la fin de ses *Commentarii poëseos asiaticæ*, sous ce titre : *Persarum regis antiquissimi Testamentum morale, seu de regum officiis.*

La méprise de d'Herbelot a été répétée par plus d'un écrivain, et a même trompé H. A. Schultens, qui a cru que le livre de Calila étoit quelquefois désigné par les Orientaux sous les noms de *Testament de Houschenk*, ou *Djavidan khired.* M. de Diez, qui a commis lui-même bien des méprises au sujet du livre de Calila, dont il vouloit à toute force faire honneur à Buzurdjmihr, vizir de Nouschirévan, a soupçonné cependant l'erreur de d'Herbelot, et a relevé les contradictions dans lesquelles le savant orientaliste français étoit tombé.

Pars versionis arab. libri Colaïlah, præf. p. 13.

Ueber Inhalt und Vortrag... des Königlichen Buchs, p. 93.

La Bibliothéque ou le Catalogue des livres arabes, persans et turcs de Hadji-Khalfa auroit pu garantir d'Herbelot d'une pareille erreur. Ce bibliographe, en parlant du livre de *l'Éternelle Raison*, s'exprime ainsi :

جاودان خرد اسم كتاب للفرس منسوب الى هوشنك شاه قد عرّبه حسن بن سهل وزير المامون ولخّصه ايضا فى تعريبه واورد الشيخ ابو على بن مسكويه هذا الملخّص فى مقدّمة كتابه المسمّى بآداب العرب والفرس

L'Éternelle Raison : c'est le nom d'un livre des Persans, attribué au roi Houschenk. Il a été mis en arabe par Hasan, fils de Sahel, vizir de Mamoun ; et il l'a aussi abrégé en le mettant en

arabe. Cet abrégé a été inséré par le scheïkh Abou-Ali, fils de Mescowaïh, dans la préface de son livre intitulé : *Mœurs* (ou *Préceptes de conduite*) *des Arabes et des Persans.*

On pourroit croire que Hadji-Khalfa veut dire dans ce passage que Hasan fils de Sahel a fait une traduction arabe et en outre un abrégé du livre de *l'Éternelle Raison;* mais on se tromperoit: il a seulement voulu dire, comme la suite le mettra hors de doute, que l'ouvrage attribué à Houschenk ne se trouvoit que d'une manière abrégée, et non intégralement, dans la traduction arabe de Hasan.

Je dois rapprocher de cette notice tirée de Hadji-Khalfa le titre qu'on lit en tête du manuscrit de la Bibliothéque du Roi qui contient le livre de *l'Éternelle Raison*, et qui n'est autre que l'ouvrage d'Ebn-Mescowaïh, indiqué par Hadji-Khalfa. Voici ce titre en entier:

كتاب جاويدان خرد يشتمل على حِكَم الفرس والهند والعرب والروم خلفه هوشنك الملك وصيّة على خلفه ونقله من اللسان القديم الى الفارسى كنجود بن اسفنديار وزير ملك ايران شهر ونقله الى العربية الحسن بن سهل اخو الفضل بن سهل ذى الرياستين وتمّمه احمد بن محمد بن مسكويه

Le livre de *l'Éternelle Raison*, comprenant les maximes des Persans, des Indiens, des Arabes et des Grecs, que le roi Houschenk a laissé comme un testament à ses descendans, et qui a été traduit de la langue ancienne en persan par Candjoud, fils d'Asfendiar, vizir du roi d'Iran-schehr, puis (du persan) en arabe par Hasan fils de Sahel et frère de Fadhl fils de Sahel, surnommé *Dhou'lriasatéïn*, et a été complété par Ahmed, fils de Mohammed, fils de Mescowaïh.

Il y a dans ce titre plusieurs méprises, parmi lesquelles il en est une que je ne dois point passer sous silence. *Les maximes des Persans, des Indiens, des Arabes et des Grecs,* que contient cet ouvrage, sont tout-à-fait étrangères au livre de *l'Éternelle Raison* attribué à Houschenk; elles appartiennent au fils de Mescowaïh, qui les a recueillies, et a mis en tête de ce recueil le livre de Houschenk.

Je dois, avant d'aller plus loin, remarquer que le titre de *Djavidan khired* est persan, et que cela seul prouveroit, au défaut de toute autre raison, que l'exemplaire que nous possédons n'est qu'une traduction d'un original pehlwi ou persan.

L'ouvrage d'Ahmed fils de Mescowaïh se trouve, sous le même titre de كتاب جاويدان خرد, *Livre de l'Éternelle Raison,* parmi les manuscrits de la bibliothéque de Leyde, n.° 1463. Hadji-Khalfa indique ce même ouvrage, comme on l'a vu, sous le titre de آداب العرب والفرس : c'est là le vrai titre, et c'est ainsi qu'on le trouve dans la Bibliographie du même auteur, au mot آداب.

Catalog. libr. biblioth. public. Univ. Lugd. Batav. p. 468.

J'avois perdu de vue le *Djavidan khired,* lorsque la publication du *Désatir* m'en a rappelé le souvenir. Le *Désatir* est censé être le recueil des révélations divines faites pendant une suite de siècles innombrables à quinze prophètes, dont le premier est *Mèh-Abad* ou le grand Abad, et le dernier est *Sasan V.*[e] du nom, contemporain de Khosrou-Parwiz et de l'empereur Héraclius (1).

(1) *Voyez* le compte que j'ai rendu du *Désatir* dans le Journal des savans, année 1821, cahiers de janvier et de février.

Le VII.e livre du recueil est attribué à Houschenk, qui, dans le titre de ce même livre, est surnommé *Sad Wakhschour*, صد وخشور, c'est-à-dire, *cent prophètes*, comme qui diroit *le prophète des prophètes*. Le nom de cet ancien roi de Perse, fils de Siamec et petit-fils de Cayoumarath, y est défiguré, comme tous les autres noms propres, et changé en *Hourschad fils de Siamer*, هورشاد فربور سيامر; mais il ne peut rester aucun doute sur l'identité de Hourschad et Houschenk. On auroit pu supposer, au premier abord, que ce livre attribué à Houschenk devoit être celui de *l'Éternelle Raison;* mais il suffit de jeter un coup d'œil sur le livre de Houschenk *Sad Wakhschour* pour se convaincre que ce ne sauroit être la même chose que le *Djavidan khired.* Ce dernier, en effet, à en juger par son titre, doit être un ouvrage de philosophie ou de morale, tandis que le livre placé sous le nom de Houschenk dans le *Désatir* ne renferme que quelques invocations adressées à *Ménischram*, منشرام, c'est-à-dire, suivant le commentaire persan, à Behram, le génie de la planète de Mars, ou cette planète elle-même.

Mais une autre preuve palpable que ce n'est point là le *Djavidan khired*, c'est que Sasan V, dans son commentaire sur le livre de Sasan I.er, cite de très-longs passages extraits du *Djavidan khired* qui n'ont pas le moindre rapport avec ce que contient le VII.e livre du *Désatir.* A en juger par ces passages, le livre de *l'Éternelle Raison* seroit un traité de métaphysique sur la nature de Dieu, son unité, son éternité, son indépendance de toute cause, son exemption de tout attribut considéré comme distinct de

son essence, et sur toutes les questions de cette nature qui ont été la cause de tant de disputes parmi les théologiens musulmans, et ont produit tant de sectes différentes dans l'islamisme. Toutefois la doctrine que Sasan V, ou l'auteur du commentaire sur le *Désatir*, quel qu'il soit, suppose avoir puisée dans le *Djavidan khired*, porte tellement l'empreinte de l'école d'Aristote et de la métaphysique subtile des scholastiques arabes, que je ne saurois me défendre du soupçon que tout cela est tiré d'écrivains arabes bien postérieurs à l'islamisme, et que l'attribution de cette doctrine au *Djavidan khired*, c'est-à-dire, à un ancien livre des Perses, quelque date qu'on veuille donner à ce livre, n'est qu'une des mille et une impostures dont se compose le *Désatir*.

J'ai dit *quelque date qu'on veuille donner au Djavidan khired*, parce que si, d'un côté, la critique ne permet pas d'admettre que ce livre, quel qu'il soit, remonte à une antiquité de deux ou trois mille ans avant notre ère, de l'autre, on ne sauroit guère révoquer en doute qu'il existoit antérieurement à l'islamisme, parmi les Persans, un livre de philosophie sous ce nom, livre qui plus tard a été traduit, du moins en partie, en arabe. C'est ici le lieu de faire connoître en quoi consiste et de quoi se compose le livre arabe qui porte le titre persan de *Djavidan khired*.

Il faut se rappeler ici ce que j'ai déjà dit d'après Hadji-Khalfa; c'est que la traduction arabe que nous avons du livre de *l'Éternelle Raison*, et qui doit avoir pour auteur Hasan fils de Sahel, a été insérée par Abou-Ali Ahmed fils de Mohammed, connu sous le nom d'*Ebn-Mesco-*

waïh (1), dans un ouvrage d'une plus grande étendue, dont le vrai titre est آداب العرب والفرس, *Préceptes de conduite des Arabes et des Persans.* C'est donc Ebn-Mescowaïh que nous allons laisser parler. Voici comment il s'exprime dans la préface de son livre :

« J'avois lu dans ma jeunesse un livre intitulé استطالة
» الفهم, c'est-à-dire, *le Triomphe de l'Intelligence,* qui a
» pour auteur Abou-Othman Djahedh (2). Dans cet ou-
» vrage, Djahedh fait mention d'un livre nommé *Dja-*
» *vidan khired;* il en cite quelques paroles, et il en fait un
» éloge extraordinaire. Je mis donc une grande ardeur à
» la recherche de ce livre dans toutes les contrées que
» je parcourus, jusqu'à ce qu'enfin je le trouvai dans la
» province de Farès, chez le mobed des mobeds. Lorsque
» je l'eus parcouru, je reconnus que l'on trouvoit dans les
» maximes des Persans, des Indiens, des Arabes et des
» Grecs, beaucoup de traits et de pensées pareils à ce
» que contenoit ce livre, quoique celui-ci fût plus an-
» cien, et bien antérieur à tout cela par l'époque de
» sa composition : car ce livre renferme les avis qu'*Ous-*
» *schendj* (3) laissa à ses enfans et à ses descendans. Ce roi

(1) Je prononce *Mescowaïh,* et non *Mascouyèh,* comme on l'a fait plus d'une fois. Il semble que cet écrivain portoit lui-même le nom de *Mescowaïh,* que, sans doute, avoit porté quelqu'un de ses ancêtres. Sa vie doit se trouver dans les Vies des médecins par Abou-Osaïba. Abou'lfaradj, qui en parle, dit qu'il vécut jusqu'en 420 (*Hist. dyn.* tom. II, p. 216). Casiri lui attribue un livre d'histoire (*Biblioth. ar. hisp. Escurial.* tom. II, pag. 15). Le nom *Mescowaïh* ou *Mescwaïh* est persan, et signifie *musqué,* ou *ayant de l'analogie avec le musc.*

(2) *Voyez* sur Djahedh ma *Chrestomathie arabe*, 2.e édition, tom. III, pag. 495.

(3) اوشهنج ; c'est une altération du nom persan *Houschenk.*

» a vécu après le déluge (1), et l'on ne trouve aucun » mémoire ni aucune instruction morale de ceux qui » l'ont précédé, dont on puisse tirer quelque profit. Je » pensai donc devoir copier ce livre tel qu'il étoit, puis » y joindre tout ce que j'avois précédemment recueilli » d'avis et de maximes morales des quatre peuples que » j'ai déjà nommés, je veux dire, des Persans, des Indiens, » des Arabes et des Grecs, afin que par leur lecture les » jeunes gens apprennent à régler leur conduite, et qu'elle » rappelle aux savans les sages maximes et les connois- » sances qu'ils ont apprises précédemment (2). Mon in- » tention a été de faire servir ce recueil à mon propre » amendement, et à l'amendement de ceux qui, après » moi, en feront le même usage; et mon but ultérieur, de » me rendre digne par-là des récompenses de Dieu, de » qui vient tout bien, et qui accorde aux bonnes œuvres » leur juste rétribution. »

Après ce préambule, Mescowaïh copie en entier le *Djavidan khired,* composé de maximes et sentences détachées que je ferai connoître plus loin; puis il reprend ainsi l'histoire de ce livre :

« Abou-Othman Djahedh s'exprime en ces termes : » Hasan fils de Sahel, frère de Fadhl fils de Sahel, sur- » nommé *Dhou'lriasatéïn,* dit : Voilà ce qu'il nous a été » possible de traduire des feuillets que nous avons reçus » du *Djavidan khired;* encore en avons-nous supprimé » une grande partie, parce que la fin du discours ne se » lioit point avec le commencement. Cela vient de ce que

(1) C'est-à-dire, peu après le déluge.

(2) *Indocti discant, et ament meminisse periti.*

» *Dhouban* » (on verra plus loin quel personnage c'est que *Dhouban*) « ne voulut point consentir à nous remettre les » feuillets de suite et dans leur ordre naturel. Nous avons » donc omis le surplus, parce qu'il ne nous inspiroit au- » cun intérêt, et que d'ailleurs celui qui ne met pas à » profit pour son instruction un petit nombre de sages » maximes ne retireroit aucune utilité d'un plus grand » nombre. Ce que nous en avons rapporté sera suffisant » et assez étendu pour quiconque voudra en faire son » profit. »

Mescowaïh rapporte ensuite, toujours d'après Abou-Othman Djahedh, qui le racontoit dans le livre déjà cité, comment le *Djavidan khired* vint à la connoissance des Arabes. Je vais présenter ici son récit, sans m'astreindre à le traduire littéralement.

Djahedh disoit tenir de la bouche même du vizir Fadhl fils de Sahel, que, lorsque Mamoun fut reconnu pour khalife dans les provinces de l'empire, il reçut de plusieurs rois des ambassadeurs et des présens. Du nombre de ceux qui lui en envoyèrent, fut le roi du Caboulistan. Son ambassadeur étoit un vieillard nommé *Dhouban;* il étoit porteur d'une lettre dans laquelle le roi écrivoit au khalife qu'il lui offroit en présent une chose d'un très-grand prix et que rien dans le monde ne pouvoit surpasser. Mamoun chargea Fadhl de demander à Dhouban en quoi consistoit le présent qu'il étoit chargé de lui offrir. Dhouban déclara au vizir qu'il n'avoit point autre chose que la science. Interrogé par Fadhl quelle étoit cette science, il répondit que c'étoient des préceptes de conduite, et de sages avis propres à servir de guide. Mamoun, informé de sa réponse,

donna ordre qu'on lui assignât un logement et qu'on le traitât convenablement, en tenant secret ce qui s'étoit passé. Quand Mamoun se fut décidé à marcher vers l'Irak pour combattre Mohammed fils d'Ibrahim, qui s'étoit révolté, Dhouban dit : « Un projet sera couronné de suc-» cès ; un royaume est proche; il sera obtenu par un » homme habile. » Cette manière de s'exprimer en prose rimée et cadencée étoit analogue à celle des anciens devins des Arabes; et Dhouban répondoit de la sorte, et toujours à propos, à toutes les questions que lui faisoit Mamoun. Lorsque Mamoun reçut la nouvelle de la victoire que son armée avoit remportée sur les rebelles de l'Irak, il manda Dhouban, le reçut avec de grands honneurs, et donna ordre qu'on lui comptât cent mille pièces d'argent. Mais Dhouban refusa de les accepter, disant que son maître ne l'avoit point envoyé pour causer aucune dépense à Mamoun, ni lui être à charge : « Toutefois, » ajouta Dhouban, que mon refus n'excite point la colère » de votre majesté; car, si je n'accepte point son présent, » ce n'est pas que j'en méconnoisse le prix, ou que je le » méprise. J'espère, au contraire, recevoir de vous un » don égal et même supérieur à cette somme. Je veux » parler d'un livre qui existe dans l'Irak, et qui contient » les préceptes des mœurs les plus excellentes et la sa-» gesse des différentes régions de la terre. C'est un des » livres composés par un des plus grands hommes d'entre » les Perses, et il doit se trouver dans les trésors qui sont » placés sous la grande salle du palais à Madaïn. » Quand Mamoun fut de retour à Bagdad et y eut fixé sa résidence, Dhouban renouvela sa demande. Mamoun lui ordonna de

décrire exactement le lieu où devoit se trouver le livre; et Dhouban ayant satisfait à la demande du khalife, celui-ci envoya un homme intelligent à Madaïn pour faire cette recherche. On trouva, en effet, au lieu indiqué, un petit coffre de verre de couleur noire, fermé avec un verrou de la même substance. Hasan fils de Sahel étoit présent lorsque l'on présenta ce coffre à Mamoun. Le prince fit aussitôt appeler Dhouban, et lui demanda si c'étoit là ce qu'il désiroit; et, sur sa réponse affirmative, Mamoun lui dit : « Prenez le coffre et emportez-le : je ne » vous engage point à l'ouvrir en ma présence, de peur » que vous ne supposiez que je vous fais cette demande » parce que je convoite ce qu'il peut renfermer. » Dhouban, ayant protesté qu'il croyoit le khalife incapable d'une semblable pensée, ouvrit le verrou, et, introduisant sa main dans le coffre, il en tira un morceau d'étoffe qu'il développa, et dont on vit tomber cent feuillets. Puis ayant secoué le coffre, où il ne se trouvoit plus rien, il prit ces feuillets, les renveloppa dans le morceau d'étoffe, et se leva pour s'en aller. Alors, disoit Hasan, je demandai à Mamoun s'il jugeoit à propos que je fisse quelques questions à Dhouban sur ce livre : mais il me répondit : « Voulez-vous qu'après avoir évité tout ce qui pouvoit » m'exposer au soupçon d'avarice je revienne à ce vice? » Néanmoins, Dhouban s'étant retiré, Hasan alla le trouver, et lui demanda quel étoit ce livre. « C'est, lui dit-il, » le livre de l'Éternelle Raison, que Candjoud, vizir du roi » d'Iran-schehr, a extrait de la sagesse ancienne. » Hasan pria Dhouban de lui en donner un feuillet pour le lire : ce que Dhouban lui accorda. Hasan examina ce feuillet,

et s'efforça de le comprendre : mais il n'en éprouva que du dégoût, sans doute parce que ce livre étoit écrit dans un caractère ou dans une langue que Hasan ne connoissoit point, ou ne connoissoit que très-imparfaitement; alors il fit venir un homme nommé *Khidhr* [خضر], *fils d'Ali.* Celui-ci employa quelques heures à déchiffrer, à part lui, l'écriture de cette feuille; et quand il en eut achevé la lecture, il se mit à l'interpréter, Hasan écrivant sous sa dictée. Ensuite Hasan ayant rendu cette feuille à Dhouban lui en demanda une autre, et ainsi de suite jusqu'au nombre de trente feuillets, que Khidhr lut et interpréta, et dont Hasan mit par écrit la traduction. Hasan, après cela, se retira; mais, étant revenu un autre jour trouver Dhouban pour obtenir de lui la communication du reste de ce livre, celui-ci s'y refusa absolument, en lui disant que la science est un trésor dont on doit être avare. Hasan ajoutoit que les feuillets qu'il avoit obtenus ne formoient pas un discours suivi, parce qu'ils contenoient des choses qu'on n'avoit pas pu traduire.

Hasan fils de Sahel, qui avoit agi en cela contre la volonté du khalife, n'en dit rien pour le moment à Mamoun, comme le prouve le fait suivant qui est encore rapporté par Djahedh, qui dit le tenir de Hasan lui-même.

Mamoun, conversant un jour avec Hasan, lui demanda quel étoit le plus excellent des livres composés par les Arabes; puis il lui fit la même question relativement aux livres persans. Hasan, après en avoir nommé plusieurs, indiqua le livre de *l'Éternelle Raison.* Mamoun se fit apporter le catalogue de sa bibliothéque, et se mit à le parcourir; mais, n'y trouvant aucune trace de ce livre, il

s'étonnoit qu'il eût été omis dans le catalogue. Hasan lui dit alors que c'étoit le livre de Dhouban, dont il avoit copié une partie. Mamoun ayant montré un vif desir de le voir, Hasan l'envoya chercher. Quand le livre arriva, Mamoun se levoit pour faire sa prière : mais, laissant là pour le moment la prière, il lut un paragraphe, puis un autre, et n'interrompit sa lecture que sur l'observation que lui fit Hasan qu'il laisseroit passer l'heure de prier; ce qui seroit sans remède, tandis que ce livre ne pouvoit lui échapper. Sa prière achevée, il reprit la lecture; et quand il l'eut terminée, il demanda où étoit le reste du livre. Hasan lui ayant dit que Dhouban avoit refusé de le lui communiquer, Mamoun s'écria : « Certes, si la » parole que je lui ai donnée n'étoit pas une corde dont » un bout est dans ma main, et l'autre bout dans la main » de Dieu, je lui prendrois ce livre : car c'est là la sagesse, » et non pas ce dont nous nous occupons, et qui n'est » qu'*une vaine agitation de notre langue dans l'intérieur de* » *notre bouche.* » Il vouloit dire des paroles vaines et vides de sens.

Ici se termine tout ce qu'on lit dans la préface de Mescowaïh, relativement au *Djavidan khired.*

Les faits racontés ici par Mescowaïh portent une empreinte de merveilleux qu'il est sans doute bien permis de ne pas adopter : mais il seroit, ce me semble, contraire à toute critique de les rejeter entièrement; car, d'un côté, Mescowaïh, mort vers l'an 420 de l'hégire, indique le livre où il a puisé son récit, et où sans doute chacun pouvoit le vérifier du temps où il écrivoit, et, de l'autre, Abou-Othman Djahedh, auteur de l'ouvrage cité par Mescowaïh,

étant mort en l'an 255 de l'hégire, étoit contemporain des deux fils de Sahel, de la bouche desquels il assure tenir ce qu'il raconte. Ce fut en l'année 196 que Fadhl reçut de Mamoun, après sa victoire sur son frère et son compétiteur le khalife Amin, la dignité de vizir avec le titre de *Dhou'lriasatéïn*, et que son frère Hasan fut nommé intendant général des contributions; et c'est à cette même époque que doit se rapporter l'ambassade de Dhouban. Fadhl ayant été tué dans le bain en l'année 202 par l'ordre même de Mamoun, si l'on en croit un récit qui paroît assez vraisemblable, Hasan son frère lui succéda dans l'administration de l'empire, et vécut jusqu'à l'année 235. Je crois donc qu'on ne sauroit révoquer en doute que vers la fin du II.ᵉ siècle de l'hégire on eut connoissance, à la cour de Mamoun, d'un livre philosophique écrit en ancien persan, ou du moins dans l'un des anciens idiomes de la Perse, et intitulé *Djavidan khired,* ou le livre de *l'Éternelle Raison;* que ce livre, qui pouvoit être mutilé et avoir été trouvé dans les ruines de Madaïn, fut traduit en arabe par l'ordre de Hasan fils de Sahel, et que c'est effectivement celui dont Djahedh a parlé, et que Mescowaïh a trouvé chez un mobed, ou prêtre des Perses, et a inséré dans son recueil de maximes de différens peuples.

Abulfed. Annal. mosl. t. III, pag. 101.

Avant d'aller plus loin, je dois faire mention d'un ouvrage qui m'avoit paru pouvoir jeter quelque jour sur l'histoire du *Djavidan khired*, et ajouter une nouvelle preuve à celles qui assurent l'existence ancienne de ce livre.

Il se trouve à la Bibliothéque du Roi un manuscrit

placé sous le n.° 24 parmi les manuscrits persans, qui contient, entre autres choses, un vocabulaire intitulé لغة جاودان كبير, *Vocabulaire du grand Djavidan*. Ce vocabulaire n'a que dix pages. Les mots tirés du *Djavidan kébir*, ou *grand Djavidan*, sont écrits en encre noire, et au-dessous de chaque mot est la traduction persane en encre rouge. L'ordre alphabétique observé dans ce vocabulaire remarquable est ce qui l'éloigne, et pour le nombre des lettres, et pour leur disposition, de tous les idiomes connus. Je dois l'indiquer ici.

1. L'*élif*, ا, avec ou sans *medda*.
2. Le *ba* et le *pa*, ب et پ, mêlés ensemble.
3. Le *ta*, ت, qui se trouve confondu avec le *ba*.
4. Le *djim*, ج, et le *tchim*, چ, mêlés ensemble.
5. Le *kha*, خ.
6. Le *dal*, د.
7. Le *sin*, س, et le *schin*, ش, mêlés ensemble.
8. Le *hé*, ه.
9. Le *waw*, و.
10. Le *za*, ز. On ne connoît point de mots qui commencent par le *ja*, ژ; mais cette lettre se trouve dans beaucoup de mots.
11. Le *caf*, ك. Rien n'indique l'existence du *ghef* persan, گ.
12. Le *mim*, م.
13. Le *noun*, ن.
14. Le *ya*, ى.

On ne trouve aucun mot commençant par les lettres *ha*, ح, *lam*, ل, *fa*, ف, *ra*, ر; mais ces lettres se rencontrent dans le milieu ou à la fin des mots, quoique rarement, à l'exception du *ra*, qui est d'un usage fréquent. Le *dha*,

ظ, ne se rencontre que dans le mot ظاهر, qui est arabe, et le *dhad,* ض, dans le seul mot arabe, avec une terminaison persane, موضعها. Le *aïn,* ع, ne se trouve que dans le mot كعبه, qui est arabe : le *gaïn,* غ, et le *kaf,* ق, ne se rencontrent dans aucun mot, non plus que le *sad,* ص, le *tha* arabe, ث, et le *dhal* arabe, ذ.

Les mots contenus dans ce vocabulaire, au nombre de sept cent cinquante, ou environ, ne sont pas de nature à donner aucune indication sur l'objet du livre intitulé *Djavidan kébir,* qui, à en juger par le peu d'étendue du vocabulaire, doit être très-court. Le langage de ce livre, qui pourroit bien être un langage factice, a des rapports infinis avec le persan. On y trouve quelques mots arabes, comme خطاب, ظاهر, تهنيت, ابو البشر : la particule post-positive ده, *dans,* semble prise du turc. Mais une chose qui prouve que ce livre n'est pas fort ancien, c'est qu'on y lit le nom de la *Caaba,* وَن كعبه, traduit en persan par بام كعبه, *le toit de la Caaba ;* celui de Mahomet, محمد نمانه, c'est-à-dire en persan, مانند محمد, *semblable à Mahomet ;* enfin cette phrase, اِنجِيلَة اَبُو البَشَر آدَم اَسمَاءَ rendue ainsi en persan, در انجيل ابو البشر است آدمست اسماست, ce qui semble signifier que, *dans l'Évangile, Abou'lbaschar est le nom donné à Adam.*

Ces observations me persuadent qu'il n'y a rien de commun, comme je l'avois cru au premier abord, entre le livre de *l'Éternelle Raison* et le *Djavidan kébir,* quel que soit au surplus ce dernier ouvrage, dont personne

n'a, je crois, parlé jusqu'ici, mais qui pourroit bien quelque jour sortir de l'oubli, comme le *Désatir* (1).

Je vais maintenant donner une idée des maximes que contient le livre de *l'Éternelle Raison.* Ce livre est si court, que j'aurois pu le traduire en entier, si, d'un côté, il ne présentoit pas beaucoup de maximes qui ne sont guère que la répétition des mêmes pensées revêtues de formes un peu différentes, et si, de l'autre, le sens du texte n'étoit pas assez souvent obscur, soit à cause de la concision de l'expression, soit par la faute des copistes, peut-être même par celle du traducteur arabe, qui peut n'avoir pas toujours rendu d'une manière assez précise les expressions de l'original, dont la langue ne lui étoit pas familière. Je me bornerai donc à un choix, suffisant pour donner une juste idée de la nature de ces maximes, de leur objet, et de la forme sous laquelle elles sont présentées.

Voici d'abord le début du livre.

« Dieu est le principe; il est aussi le terme (de tout):
» il n'y a de secours efficace que par lui; c'est à lui qu'est
» due l'action de grâces. Celui qui connoît le principe

(1) Hadji Khalfa indique un ouvrage intitulé *Djavidan kébir*, écrit en persan et en prose. Il a, dit-il, pour auteur Fadhl-allah Horoufi, et pour objet la doctrine de la secte des Horoufis; c'est un livre célèbre, et qui jouit d'une grande vogue parmi ces sectaires: جاودان كبير لفضل الله الحروفى وهو فارسى منثور الّفه فى مذهبه وهو مشهور متداول بين الطائفة الحروفية La doctrine des Horoufis paroît être une sorte de cabale, qui, suivant Ebn-Khaldoun, étoit connue sous le nom de *simia*, سيميا: les adeptes de cette science, sur laquelle les Arabes ont beaucoup écrit, prétendoient produire des effets merveilleux par la vertu occulte des lettres, de leurs combinaisons, de leur valeur numérique, &c.; car ils divisent les lettres en quatre classes, comme les élémens, et ils attribuent aux lettres une influence sur les noms qui en sont formés, puis aux noms une influence sur les substances.

» offre le tribut de sa reconnoissance ; celui qui connoît le » temple rend un culte sincère ; celui qui connoît le prix » de l'assistance (de Dieu) se soumet humblement ; et » quiconque connoît sa bienfaisance s'empresse de se ré- » signer et de se conformer à ses décrets. »

L'auteur entre ensuite en matière par la formule ordinaire اما بعد, c'est à-dire, *his præmissis.* « La meilleure chose » qui ait été donnée à l'homme en ce monde, c'est la sa- » gesse ; et le don le plus précieux qu'il doive recevoir dans » l'autre, c'est le pardon : ce qu'il peut demander de plus » utile, c'est la santé ; la parole la plus excellente qu'il » puisse dire, c'est la profession de foi de l'unité (de Dieu). » Le commencement de toute certitude, c'est la connois- » sance de Dieu. Le soutien de la science, ce sont les » œuvres ; les œuvres reposent sur la loi ; accomplir la loi, » c'est observer le juste milieu. Il en est des différentes » branches de la religion comme des gros murs d'une » forteresse : si l'une menace ruine, les autres ne tarderont » pas à suivre sa chute. Les œuvres de piété se divisent » en quatre branches : la science, la pratique, la simplicité » du cœur, et le renoncement aux choses du monde. La » science consiste dans la connoissance des lois ; la pra- » tique, dans leur exécution ; la simplicité du cœur s'ac- » quiert par la mortification du corps, et le renoncement, » par la patience. La réunion de tout ce qui est nécessaire à » l'homme se forme de quatre qualités : la science, la pru- » dence (1), l'abstinence et la justice. La science lui sert à » connoître le bien pour le faire, et le mal pour l'éviter ; la » prudence lui apprend, en fait de religion, à se corriger,

(1) Le mot حلم, que je rends par *prudence,* signifie aussi *la douceur.*

» et, quant aux choses temporelles, à agir avec noblesse; » l'abstinence lui sert à résister avec fermeté à ses appétits » et à conserver sa vertu sans tache dans le besoin et la » misère; enfin la justice, à se maintenir dans un juste » équilibre, soit qu'il éprouve de la satisfaction ou de la » colère. La science et la pratique sont unies aussi étroite- » ment que l'ame et le corps : l'une ne sert de rien sans » l'autre. La science est l'ame, la pratique est le corps; la » science est le tronc, la pratique les branches; la science » est le père, la pratique est le fils.

» La richesse la plus grande consiste en trois choses: » une ame savante, à l'aide de laquelle on connoît la reli- » gion; un corps capable de supporter la fatigue, qui vous » procure le moyen d'obéir aux lois de Dieu, et d'amasser » de bonnes œuvres pour l'autre vie et pour l'instant où » nous sentirons notre indigence; enfin la disposition à se » contenter du sort que Dieu nous a départi, ce qui nous » sert à supporter les privations de ce que nous pouvons » désirer ou attendre des hommes.

» Bannis le désir de ton cœur, tu briseras les fers de » tes pieds, et ton corps sera en repos. L'homme qui ne » désire rien au-delà de son sort est riche, souffrît-il la » faim et la nudité; l'homme avide est pauvre, possédât-il » le monde entier.

» La douceur consiste à renoncer à la vengeance, quand » on a le pouvoir en main.

» Les rênes de la santé sont dans la main du malaise; » la tête du salut est sous l'aile du malheur; la porte de la » sécurité est couverte du rideau de la crainte. Si tu te » trouves dans une de ces trois situations (c'est-à-dire, mal

» portant, malheureux, ou dans l'effroi), attends-toi toujours à la situation contraire. Ne t'expose pas toi-même en butte aux flèches mortelles; car le temps est l'ennemi des enfans de l'homme : tiens-toi en garde, autant qu'il t'est possible, contre les attaques de ton ennemi. Si tu réfléchis sur toi-même et sur ton ennemi, tu n'auras besoin d'aucun avis étranger.

» La ruse vaut mieux que la force, et la lenteur est préférable à la précipitation. L'étourderie dans la guerre vaut mieux que la raison; penser alors aux suites, c'est donner un aliment à la peur. Guerrier, aie recours à la ruse, tu seras victorieux; garde-toi de penser aux suites, tu serois mis en fuite.

» L'homme qui écoute ne doit jamais donner un démenti à celui qui parle, si ce n'est dans trois cas : s'il affirme qu'un insensé a supporté courageusement un malheur, ou qu'un homme sensé a éprouvé un sentiment de haine pour son bienfaiteur, ou qu'une belle-mère a aimé sa belle-fille.

» Il y a trois choses dont on ne se rassasie jamais : la santé, la vie et les richesses.

» Quand la maladie vient du ciel, les remèdes sont sans effet. L'excellent remède que le trépas (1)! la terrible maladie que l'espérance !

» Il y a trois choses qu'on n'obtient pas au moyen de trois autres : les richesses, par les désirs; la jeunesse, en usant de fard (2); la santé, par les médicamens.

(1) .... Ἔσθ' ὁ θάνατος λοῖσθος ἰατρὸς νόσων. (*Poet. gnom.* Pag. 231.)

(2) Le texte porte, بالخضاب, c'est-à-dire, *en se teignant les cheveux et les mains avec la teinture du hinna.*

» Il y a trois choses dont la beauté est relevée par trois » circonstances : assister les nécessiteux, quand on éprouve » la faim ; dire la vérité, quand on est en colère ; pardon- » ner, quand on a le pouvoir.

» Quand la bonne foi disparoît, le malheur arrive ; » quand la vertu meurt, la vengeance vit.

» Tout est perdu quand la prudence se trouve chez » ceux dont on n'écoute point les avis, les armes entre les » mains de ceux qui n'en font point usage, et l'argent au » pouvoir de ceux qui ne le dépensent point.

» Trois qualités sont essentielles à un roi : différer la pu- » nition, quand il est dominé par la colère ; récompenser » promptement les bonnes actions ; user de patience et de » délai dans les événemens fâcheux. En différant la puni- » tion, il se réserve le pouvoir de pardonner ; en s'empres- » sant de récompenser les bonnes actions, il rend les sujets » et les soldats plus prompts à obéir ; en usant de patience, » il laisse une carrière plus large à la prudence et à la ma- » nifestation des plans les plus sages. Un homme prudent, » dans les circonstances où il est embarrassé de prendre un » parti, est comme celui qui, ayant perdu une perle, ra- » masse la poussière tout autour du lieu où elle est tombée, » et la crible jusqu'à ce qu'il trouve la perle : de même » l'homme prudent rassemble tous les avis relativement » à l'affaire qui l'embarrasse ; il les examine, il en écarte » plusieurs, et enfin de cet examen sort l'avis convenable » à la circonstance.

» Le roi ne sera point roi, tant qu'il ne mangera point le » fruit des arbres qu'il aura plantés, qu'il ne portera point » les vêtemens que sa main aura tissus, qu'il n'épousera

» point une femme née dans son palais, et qu'il ne montera » point les chevaux élevés dans ses écuries.

» Celui que la richesse ne rend point insolent, qui » n'est point bas dans la pauvreté, que les revers n'abattent » point, qui, par une fausse sécurité, ne s'aveugle point sur » l'inconstance de la fortune, enfin qui n'oublie pas les » suites des actions, celui-là est l'homme vraiment parfait.

» Huit qualités sont comme naturelles aux insensés : se » mettre en colère sans sujet, donner à qui n'en est pas » digne, user les forces de son corps à des choses inutiles, » ne pas distinguer un ami d'un ennemi, communiquer un » secret à un homme indigne de confiance, se fier à celui » qu'on n'a point éprouvé, avoir bonne opinion de ceux » qui sont dépourvus de raison et de bonne foi, parler » beaucoup sans utilité.

» Il y a quatre choses dont la plus petite portion paroît » grande : la douleur, la pauvreté, l'opprobre et l'inimitié.

» Celui qui dédaigne de travailler pour lui-même, se » verra contraint à travailler pour les autres.

» Si tu éprouves un bonheur, souviens-toi qu'il cessera; » si un malheur tombe sur toi, pense qu'il ne durera pas » toujours. Rien n'est plus propre à prolonger la durée » du bonheur, à garantir de l'insolence, et à soulager la » douleur.

» C'est dans les événemens fâcheux que l'on connoît les » vertus de l'homme ; c'est par les voyages que le caractère » est mis à l'épreuve. En faisant du bien aux hommes, on » les rend ses esclaves. C'est par le détachement des choses » du monde que la sagesse s'affermit, et par le secours » divin qu'on amasse une provision de bonnes œuvres. On

» n'assujettit à son joug le coursier de la science qu'en se » laissant conduire par l'homme savant. Choisir la société » des gens de bien est une suite de la droiture des inten- » tions. L'amour de la santé inspire le renoncement aux » passions; la crainte de la vie future, l'éloignement des » actions criminelles. Rompre avec un insensé vaut autant » que se lier avec un homme de bon sens. L'envieux ne » parviendra jamais au premier rang. Les meilleures règles » de conduite, c'est de ne point faire parade de ce qu'on » sait, de ne point braver ceux sur lesquels on n'a aucun » pouvoir, et de ne pas apporter de nonchalance à l'étude » des sciences qu'on désire posséder.

» Il y a trois sortes de personnes qui, hors de leur pa- » trie, n'éprouvent jamais la solitude et l'abandon, et qui » trouvent partout un bon accueil : le brave, car, en quel- » que lieu qu'il aille, on a besoin de sa bravoure et de son » courage; le savant, car on aura recours à sa science; enfin » l'homme éloquent et facond, car la douceur de ses dis- » cours et le charme de son élocution lui permettent par- » tout de prendre la parole. Si donc vous n'avez pas reçu en » partage la fermeté du cœur et la bravoure, ne négligez » pas l'étude de la science et la lecture des livres : car ils » contiennent l'instruction et les préceptes que vos prédé- » cesseurs ont mis par écrit, à votre intention, afin que » leur lecture donnât de nouvelles forces à votre raison. »

L'objet de ces diverses maximes, leur concision, leur forme proverbiale, la réunion fréquente de divers objets sous des catégories communes, leur donnent une grande ressemblance avec nos livres sapientiaux, avec les poètes gnomiques grecs, et avec les maximes de politique et de

morale dont sont accompagnés les apologues indiens du *Hitopadésa*, et qu'on retrouve dans toutes les traductions ou imitations de ce livre, et notamment dans l'ancienne traduction arabe, intitulée *Calila et Dimna*, que j'ai publiée. La doctrine religieuse de l'auteur est l'unité de Dieu, sa providence, son décret absolu, une vie future, la nécessité de combattre et de vaincre ses passions, le renoncement au monde. Si quelques-uns de ces dogmes semblent se rapprocher de ceux du mahométisme, ce n'est pas une raison de croire que ce livre soit postérieur à Mahomet; car, d'un côté, il est possible que le traducteur arabe ait un peu modifié ou altéré la couleur de l'original, et, de l'autre, nous avons tout lieu de croire que parmi les Persans, avant l'islamisme, et sous les Sassanides, il y avoit une grande diversité d'opinions religieuses, et, entre autres sectes, une classe de philosophes contemplatifs qui faisoit profession d'une sorte de déisme et n'admettoit aucune révélation. C'est ainsi que nous est dépeinte la philosophie de Barzouyèh, ce médecin qui, sous le règne de Nouschiréwan, alla chercher dans l'Inde et rapporta au roi le livre de Calila. Dans le récit abrégé de sa vie, mis par écrit par Buzurdjmihr, vizir de Nouschiréwan, de l'ordre de ce prince, récit qui est mis dans la bouche de Barzouyèh lui-même, on lit que, les réflexions qu'il avoit faites sur les diverses religions qui partagent les hommes, l'ayant jeté dans une grande perplexité, et les réponses qu'il reçut des docteurs auxquels il s'adressa pour lever ses doutes, ne l'ayant point satisfait, il résolut d'abord de demeurer attaché à la religion de ses pères. Cette résolution toutefois ne fut pas durable, et, faisant

de nouveau réflexion à la briéveté de la vie et à l'incertitude de l'heure de la mort, Barzouyèh se détermina à abandonner des recherches qui ne pouvoient fixer ses incertitudes, et se borna à se prescrire des règles de conduite qui eussent l'approbation de sa conscience et l'assentiment des hommes de toutes les religions. Il joignit à cette règle de morale la ferme croyance à une autre vie et à des peines et des récompenses futures. Rien ne lui parut plus propre à faire le bonheur de l'homme, que la pratique de la vertu et le renoncement aux plaisirs frivoles du monde et à toutes ces vanités que les hommes recherchent avec tant d'ardeur. A des jouissances si courtes et qui doivent être suivies d'une éternité de malheur il lui parut que l'homme sensé devoit préférer, sans hésiter, des mortifications et des épreuves qui conduisent à un bonheur sans fin. La condition de l'homme ici bas, depuis l'instant où il reçoit l'existence jusqu'à celui où la mort l'introduit dans un autre ordre de choses, le mena à tirer cette conclusion, que tout homme sensé doit toujours avoir l'éternité devant les yeux, et que quiconque agit autrement est un fou, digne de compassion ou de mépris.

Cette philosophie me paroît précisément être celle de l'auteur du livre de *l'Éternelle Raison;* et peut-être même est-ce cette doctrine que l'on appelle *l'Éternelle Raison*, c'est-à-dire, la collection des vérités empreintes par la nature dans le cœur de l'homme, à la connoissance desquelles il peut arriver, du moins en partie, par sa seule raison, et qui forment comme le fond essentiel et inaltérable de toutes les religions positives. Cette idée m'est suggérée par le petit vocabulaire joint au *Désatir*, dans

Ep. ad Rom. cap. I.

lequel les mots *Djavidan khired* sont expliqués ainsi :

معارف حقيقى وعلوم يقينى كه بمرور دهور متغيّر
نشود ونام كتابيست از تاليف شاه هوشنك

Des connoissances véritables et des sciences certaines, auxquelles le cours des siècles n'apporte aucun changement. C'est aussi le nom d'un livre composé par le roi Houschenk.

Cette doctrine pouvoit porter le nom de Houschenk, parce qu'elle est le fondement nécessaire de toute société humaine, et que Houschenk est regardé par les Persans comme l'instituteur et le fondateur de la vie sociale. C'est de son temps qu'on a trouvé l'art de séparer le fer de la gangue et de le travailler : le premier il a inventé les instrumens de l'agriculture et des arts de première nécessité; il a renfermé les rivières dans leur lit, et mis des bornes aux empiétemens de la mer qui inondoit les plaines ; il a construit des édifices et bâti des cités. Il relégua loin des hommes les démons et les mauvais génies, qui auparavant vivoient mêlés à l'espèce humaine. Une pierre lancée par Houschenk contre un rocher révéla le secret de tirer le feu d'un caillou. Ce prince, en mémoire de cet événement, institua une fête nationale. Il apprit aussi aux hommes à se tourner vers le feu en adorant la divinité. Il enseigna à distinguer parmi les animaux ceux qui pouvoient entrer en société avec l'homme, partager ses travaux et fournir la matière de ses vêtemens. Il apprit aux hommes à semer et à récolter les grains : avant lui les fruits étoient leur seule nourriture. Enfin le premier il porta le surnom de *Pischdad*, parce qu'il parloit sans cesse de droit et d'équité;

et qu'il excitoit les hommes à pratiquer entre eux les règles de la justice.

Ce pourroient bien être les sectateurs de cette religion philosophique que l'auteur appelle درویشان آبادیه , *les dervischs de la secte d'Abad :* car on voit par cet ouvrage que l'on confond quelquefois Houschenk avec le grand Abad, le premier de cette suite ridicule de rois préadamites qui ont gouverné le genre humain pendant une série innombrable de milliers de siècles. « Les *Yezdaniens,* » dit cet auteur, qu'on appelle aussi *Séhi-kisch* et *Sipasi,* » croient que le plus élevé des prophètes, le plus grand » des rois, le père des hommes de ce temps-là, est *Mèh-* » *abad* (c'est-à-dire, *le grand Abad*), qu'ils nomment aussi » *Adher Houschenk.* » یزدانیان که ایشانرا سهی کیش وسپاسی خوانند بر آنند که برترین پیغمبران وبزرگترین پادشاهان وپدر مردم این دور مه آباد است واورا آذر هوشنك نیز خوانند
Un peu plus haut il avoit dit : « Il faut savoir que la » croyance des souverains de la Perse, des dynasties d'Abad, » de Djeï, de Sihaï et de Yasan, bien plus celle même des » rois pischdadiens, cayaniens, aschcaniens et sassanides, » a toujours été celle que nous allons exposer. Quoique » la religion de Zoroastre eût pris le dessus, ils trou- » vèrent moyen, par certaines explications allégoriques, » de la concilier avec la religion d'Abad et de Cayouma- » rath, et avec la loi de Houschenk, qui est ce qu'on » appela *farhanghi-kisch* (c'est-à-dire, *la règle de la religion*). » Ils regardent comme digne de mépris tout ce qui est » opposé à la loi d'Abad, et ils se font gloire de conserver

» le fond de cette religion, et de la maintenir en vigueur,
» comme le dit Parwiz, fils d'Hormuz, dans sa réponse à
» l'empereur grec :

» Nous ne rougissons point de notre ancienne religion ; il n'y » a point dans le monde de religion meilleure que celle de Hou- » schenk. C'est, pour tout homme qui a du jugement, une règle » de justice et d'amour (1) de la conserver aussi long-temps que » durera le firmament.

» Ils donnent au grand Abad les noms d'*Adher-Houschenk*, » *Ahouschenk*, *Houschenk* et *Ahousch*. »

باید دانست که اعتقاد سلاطین پارس از آبادیان وجیان وشائیان
ویاسانیان بلکه پیشدادیان وکیان واشکانیان وساسانیان
آنست که نبشته آید اکرچه کیش زردشت برتری یافت
آنرا نیز بتاویلات بدین آباد وکیومرث وآیین هوشنك که فرهنك
کیش است تطبیق می دادند وخلاف آیین آباد را نکوهیده
دانند بمایه وپویهء این کیش مباهات کنند چنانچه پرویز ابن
هرمز در جواب قیصر کفته بیت

که مارا از دین کهن ننك نیست
بکیتی به از کیش هوشنك نیست
همه رای آئین دادست ومهر
نکه کردن اندر شمار سپهر

(1) Le sens de ce vers me paroît incertain ; je doute même que le texte soit correct. On lit dans un manuscrit du *Schah-namèh* qui m'appartient, همه داد ونرمست ونیکی ونرم ; mais cette leçon est évidemment fausse, puisqu'elle est en contradiction avec la rime, et il faut du moins substituer ومهر à ونرم.

وآدر هوشنك وآهوشنك وهوشنك وآهوش مه اباد را كويند

Il est bon de remarquer que l'auteur du *Schah-namèh* ne parle d'aucun livre de Houschenk dans le récit du règne de ce prince ; d'où l'on pourroit conclure que la tradition qui mettoit ce livre sous le nom de Houschenk n'étoit pas généralement adoptée dans la Perse, et je dois même faire observer que dans le récit que j'ai transcrit plus haut il n'est point du tout question de Houschenk. Dhouban dit au khalife Mamoun que ce qu'il lui demande est un livre composé *par un des plus grands hommes de la Perse ;* et dans son entretien avec Hasan fils de Sahel, il lui dit que c'est le livre de *l'Éternelle Raison que Candjoud, vizir du roi d'Iran-schehr, a extrait de la sagesse ancienne.* Il est donc assez probable que le nom de Houschenk n'a été attaché à ce livre que depuis qu'il a été connu des musulmans.

Quoi qu'il en soit, au reste, de l'auteur et de l'antiquité plus ou moins grande de ce livre, je ne doute point qu'on ne doive le regarder comme un reste de l'ancienne philosophie des Persans et un monument antérieur à l'islamisme. C'est assez, je pense, pour justifier les recherches auxquelles je me suis livré dans ce Mémoire. Je crois qu'on feroit une chose utile en publiant ce recueil de maximes en entier, avec une traduction. L'ouvrage de Mescowaïh dans lequel le *Djavidan khired* nous a été conservé mériteroit aussi de devenir l'objet d'une notice détaillée : mais cela appartient à un autre genre de travail.

PREMIER MÉMOIRE

SUR

LES LIVRES RELIGIEUX DES DRUZES.

Par M. le B.on SILVESTRE DE SACY.

M. BERGGREN, ci-devant chapelain de la légation suédoise à Constantinople, ayant rapporté du Levant, lors de son retour en Suède, un volume manuscrit qui fait partie du recueil des livres sacrés des Druzes, cette nouvelle a été annoncée dans divers journaux, de manière à faire croire que le volume apporté par M. Berggren contenoit des choses inconnues jusqu'ici à l'Europe savante, et propres à jeter un jour tout nouveau sur l'histoire et la religion des Druzes. Cependant, M. Berggren ayant eu la complaisance de me donner communication de ce manuscrit pendant son séjour à Paris, je me suis assuré que toutes les pièces qu'il contient se trouvent dans un manuscrit de la Bibliothéque du Roi et dans un autre manuscrit fort endommagé qui a appartenu autrefois à M. Venture et qui est entre mes mains. Il y a actuellement plus de trente ans que j'ai traduit ce volume en français; et ce qu'il contient n'est guère que le quart de ce que nous possédons des livres des Druzes. Quelques-unes des pièces contenues dans ce volume avoient été

Lu en Juin 1814.

traduites en français par M. Venture d'après son manuscrit; sa traduction est restée inédite : mais une traduction anglaise faite d'après sa traduction française a été publiée à Londres en 1786, dans un volume qui a pour titre, *Appendix to the Memoirs of baron de Tott.*

Ce n'est pas seulement le volume dont je viens de parler, et que je regarde comme le premier du recueil des Druzes, que j'ai traduit en français; j'ai également traduit trois autres volumes de la Bibliothéque du Roi qui font partie du même recueil. Ce travail achevé, j'ai dressé une table analytique très-détaillée de toutes ces traductions. J'ai extrait ensuite d'un grand nombre d'historiens manuscrits tout ce qui est relatif à la vie de Hakem-biamr-allah, khalife fatimite, regardé par les Druzes comme une incarnation de la divinité. Enfin j'ai aussi réuni et traduit divers morceaux de Makrizi, Nowaïri et Schahristani, sur les sectes mahométanes, et spécialement sur celles des Carmates et des Ismaéliens. Tous ces travaux, qui forment quatre volumes *in-4.°* et un volume petit *in-folio*, m'ont servi à rédiger une histoire systématique de la religion des Druzes, précédée d'une longue introduction sur l'histoire des sectes musulmanes, et d'une vie très-détaillée de Hakem. Cet ouvrage, destiné à l'impression, et dont la rédaction est achevée depuis plus de vingt ans, forme deux volumes *in-4.°* Je ne dois pas oublier de dire que j'ai également traduit une espèce de formulaire par demandes et par réponses, à l'usage des Druzes modernes, qui n'ont qu'une connoissance très-superficielle des dogmes primitifs de leur religion, et que j'ai comparé soigneusement ensemble les manuscrits, les éditions et les traduc-

tions de ce formulaire, connu sous le nom de *Catéchisme des Druzes.* Je puis assurer que personne ne s'est occupé plus que moi de ce qui concerne les Druzes, et cependant les seules choses que j'aie publiées jusqu'ici de tous ces travaux sont, 1.° quelques pièces du recueil des Druzes données en arabe et en français dans ma *Chrestomathie arabe*(1); 2.° une dissertation adressée à la société royale de Gottingue, et publiée dans le tome XVI de ses Mémoires sous ce titre, *Commentatio de notione vocum* TENZIL *et* TAWIL, *in libris qui ad Druzorum religionem pertinent;* 3.° un Mémoire inséré dans le tome III des *Mémoires de l'Institut, classe d'histoire et de littérature ancienne,* et où je traite du culte que les Druzes rendent à la figure d'un veau.

La Bibliothéque du Roi n'est pas la seule qui possède des portions du recueil des Druzes. Sans parler des manuscrits du *Catéchisme des Druzes,* ouvrage dont je fais peu de cas, on trouve des parties plus ou moins considérables des livres sacrés des Druzes dans la bibliothéque du Vatican, dans la bibliothéque Bodleyenne, dans la bibliothéque impériale de Vienne, et dans celle de l'université de Leyde. J'ai eu sous les yeux le manuscrit du Vatican (2), et je me suis procuré une connoissance exacte de ceux de l'université de Leyde (3); ces divers manuscrits ne contiennent rien que nous n'ayons dans ceux de la

(1) Dans la seconde édition du même ouvrage, j'ai ajouté aux pièces que j'avois déjà publiées, deux lettres ou traités pris du manuscrit de la bibliothéque Bodleyenne, dont je parlerai plus bas.

(2) N.° 379, et Assemani, 59, *Biblioth. or. Clement. Vatic.* tom. I, pag. 628.

(3) N.os 735 et 797 *olim.* Voyez ma *Chrestomathie arabe,* tom. II, pag. 228, 2.e édition; *Catal. libr. biblioth. publ. Univ. Lugduno-Bat.* pag. 424, 428, 434 et 437.

Bibliothéque du Roi. Il en est de même de deux manuscrits de la bibliothéque Bodleyenne que je trouve indiqués sous les n.ºs 398 et 454 et qui ont été apportés de la Syrie par Shaw, et de celui de Vienne, dont le contenu est indiqué dans les *Mines de l'Orient.* Je croyois donc être à peu près certain que les grandes bibliothéques de l'Europe ne pouvoient rien ajouter à ce que je possédois sur les Druzes, et pourtant je n'ignorois pas que le recueil de leurs livres ne m'étoit pas connu en entier, lorsque ma correspondance avec M. Al. Nicoll, aujourd'hui professeur d'hébreu en l'université d'Oxford, m'apprit que la bibliothéque Bodleyenne possède un manuscrit qui m'étoit inconnu, et qui renferme quarante-six pièces dont une seule étoit venue à ma connoissance. J'en parlerai par la suite plus en détail. En même temps M. Dupont, agent consulaire de France à Beyrout, m'a écrit, le 23 juillet 1823: « Le plus heureux comme le plus unique hasard a placé » dernièrement entre mes mains tous les livres sacrés de » cette croyance mystérieuse (celle des Druzes), jusqu'ici » inconnue et problématique. Je suis donc maintenant » possesseur de tous les renseignemens et documens né- » cessaires pour former un ouvrage très-intéressant et des » plus complets. Lord. . . . , Anglais arrivé dernièrement » à Beyrout, m'a offert de mes manuscrits sur la religion » druze et sur son origine deux cents livres sterling. Je » lui ai fait entendre que je n'étois pas encore décidé à » m'en défaire. Je préfère, comme de raison, les céder à la » France. » M. Dupont, après différentes choses qui me sont personnelles, ajoute que les manuscrits qu'il possède, traduits en français, pourroient faire trois volumes *in-12.*

Tom. II, pag. 409 et suiv.

L'espoir de compléter de façon ou d'autre les matériaux de l'histoire de la religion des Druzes devoit m'arrêter et m'a arrêté effectivement au moment où je m'occupois sérieusement de la publication de mon travail. Mais, comme il est fort incertain que je sois jamais en possession de ces matériaux, et que, par conséquent, il peut arriver que mon travail reste manuscrit après moi, je crois utile de décrire un peu en détail les manuscrits dont j'ai fait usage (je parle seulement de ceux qui appartiennent au recueil des livres sacrés des Druzes), et de donner une idée de leur contenu.

Mais auparavant je dois dire que, dès le commencement de mon travail, qui remonte à l'année 1791, je savois que Pétis de la Croix devoit avoir traduit, par ordre de M. de Pontchartrain, les livres des Druzes appartenant à la Bibliothéque du Roi. Je fis donc beaucoup de recherches pour parvenir à découvrir cette traduction. L'inutilité de ces recherches avoit fini par me persuader que cette traduction n'avoit jamais existé, et que c'étoit par un malentendu qu'on avoit assuré que Pétis de la Croix avoit traduit ces livres, lorsque, plusieurs années après que mon travail étoit achevé et avoit été communiqué à quelques personnes, notamment à M. de Hammer, on découvrit la traduction manuscrite faite par ce savant interprète. J'ai rendu compte de cela dans le temps, dans une note jointe à mon Mémoire sur le culte que les Druzes rendent à la figure d'un veau.

Un article inséré dans le *Journal des Savans* de 1703 nous apprend à quelle époque et comment les manuscrits des livres des Druzes que possède la Bibliothéque du Roi

sont venus enrichir ce dépôt. Voici d'abord le titre de cet article ; je dois le rapporter textuellement, parce qu'il donnera lieu par la suite à quelques observations critiques.

« *Kitab almachahid oualasrar altaouhhidya* (1), c'est-à-» dire, *le livre des témoignages des mystères de l'unité*, composé » par Hamza ben Ahmed, grand pontife de la religion » des Druzes, en quatre tomes *in-4.°*, et traduit en fran-» çais, suivant l'ordre de M. de Pontchartrain, secrétaire » d'état, par le sieur Pétis de la Croix, professeur royal » en langue arabe, en l'année 1701 ; livre manuscrit. »

Le recueil des livres sacrés des Druzes n'a point, que je sache, de titre général, et c'est par erreur, comme je le dirai plus loin, que Pétis de la Croix lui a donné celui qu'on lit en tête de cet article. Il s'en faut aussi de beaucoup que toutes les pièces qu'il contient soient de la composition de Hamza fils d'Ahmed ; ce qui paroîtra évidemment par la suite. Je vais maintenant extraire de cet article ce qui est nécessaire à mon sujet.

« Les trois premiers volumes de ce livre furent apportés » de Syrie en 1700, et présentés au Roi le 15 juillet, par » Nasr-Alla Bin Gilda, médecin syrien ; le IV.e volume a » été trouvé dans la bibliothèque de feu M. Piques, doc-» teur de Sorbonne (2). Si l'on en croit Nasr-Alla, ce livre » est extrêmement rare ; et il ne faut pas s'en étonner, » puisqu'il est défendu à ceux de cette religion de le tirer » du trésor du pontife, et de l'avoir chez eux, entier ou » en partie, sous peine d'être mis en pièces. Aussi ce ne

(1) كتاب المشاهد والاسرار التوحيدية.

(2) Le docteur Piques est mort à Paris le 9 mai 1699. *Voyez* le P. Le Brun, *Explication de la messe*, tom. III, pag. 50.

» fut pas sans difficulté que Nasr-Alla eut en son pouvoir
» l'exemplaire qu'il a apporté en France.

» Nasr-Alla assuroit qu'il y avoit beaucoup de ces uni-
» taires (c'est-à-dire, des Druzes adorateurs de Hakem)
» répandus dans la Syrie, dans l'Égypte, au Caire, et à
» Kefrin, ville près d'Alep; mais leur principale habita-
» tion est sur le mont Liban et le long des côtes de Syrie.
» Ils sont maîtres de Barout, qui est l'ancienne Béryte:
» c'est leur port de mer, et le lieu de leur commerce, qui
» n'est pas grand. Leurs principales marchandises sont le
» vin, les soies, et beaucoup de salpêtre qu'on trouve
» dans le Kesrouan, où habitent les Maronites, et dans
» la montagne des Druzes. Ils ont environ mille bourgs
» ou villages. Celui où leur émir fait sa résidence s'ap-
» pelle *Deïr-alcamar,* et celui où l'on a trouvé ce manuscrit
» s'appelle *Baclim:* ce fut dans la maison du chec Nasr-
» eddin, un de leurs grands-prêtres. »

L'auteur de cet article donne d'ailleurs une idée générale de la religion des Druzes et un léger aperçu des soixante-et-dix pièces que contiennent les quatre volumes de la Bibliothéque du Roi ; mais tout cela est étranger à mon sujet.

Avant que Nasr-allah eût fait don au Roi des manuscrits dont il s'agit, le docteur Piques possédoit déjà, comme on vient de le voir, un volume manuscrit d'un semblable recueil. Rien ne m'apprend par quelle voie il s'étoit procuré ce volume, qui, après sa mort, a passé, en vertu de son testament, dans la bibliothéque des Dominicains de la rue Saint-Honoré, et qui est aujourd'hui dans celle du Roi. Une main à moi inconnue a écrit sur le dernier feuillet ces mots, *Sethianorum liber;* et sur

le même feuillet on lit, de la main du docteur Piques, *Livre des Druzes*. Le premier feuillet porte ces mots écrits, je crois, par Pétis de la Croix, *tome III des Druzes;* mais c'est arbitrairement que Pétis a donné à ce volume la dénomination de *tome III*.

Les manuscrits de l'ancien fonds de la Bibliothéque du Roi, qui contiennent les livres sacrés des Druzes, ou, pour parler plus exactement, une partie de ces livres, sont au nombre de quatre, de format petit *in-4.°* Ils portent les n.os 1580, 1581, 1582 et 1583. Le manuscrit n.° 1582 offroit plusieurs lacunes qui ont été suppléées par Pétis de la Croix en 1701. C'est lui aussi qui a copié entièrement le manuscrit n.° 1583 en 1702 : il faut pourtant en excepter quelques feuillets placés à la fin du volume, et qui, sans doute, appartiennent à un autre volume de ce recueil, volume qui nous manque. Pétis de la Croix a copié le volume n.° 1583, et ce qui manquoit dans le n.° 1582, sur le manuscrit des Dominicains de la rue Saint-Honoré provenant du legs du docteur Piques.

La Bibliothéque du Roi possède encore aujourd'hui un autre manuscrit de la religion des Druzes qui appartenoit autrefois à la maison de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, où il portoit le n.° 281. On avoit écrit sur le premier feuillet, *Responces des Druz contre les Nosseirie;* et une autre main avoit effacé *des Druz* pour y substituer *des sectateurs de Hamze,* et avoit ajouté *et contre les Durzis.* Ce volume, de petit format, contient vingt-six lettres ou traités, précisément les mêmes qu'on lit dans le manuscrit n.° 1581 de l'ancien fonds.

Le manuscrit de la bibliothéque de Vienne contient

dix-neuf pièces ou traités, qui tous, suivant M. de Hammer, sont l'ouvrage de Moctana ou Boha-eddin. De ces dix-neuf pièces dix-huit se trouvent dans le manuscrit du docteur Piques. Une seule, qui a pour titre الفاضل والمفضول, ne m'est pas connue, à moins que ce ne soit, comme je le soupçonne fort, la même qui dans notre manuscrit est intitulée : الرسالة الشافية لنفوس الموحدين الممرضة لقلوب المقصرين الجاحدين ; c'est-à-dire, *Traité qui guérit les ames des unitaires, et qui rend malades les cœurs des pécheurs incrédules.*

Le manuscrit du Vatican ne contient que ce qui se trouve dans le volume de la Bibliothéque du Roi n.° 1581. Les deux manuscrits de Leyde répondent exactement aux manuscrits du Roi n.os 1580 et 1581. Les deux manuscrits n.os 398 et 454 de la bibliothéque Bodleyenne ne sont qu'un double du manuscrit de Piques. Enfin celui de M. Berggren répond au manuscrit du Roi n.° 1580.

M. Caussin, membre de l'Académie, possède aussi trois volumes manuscrits relatifs aux Druzes, et qui ont appartenu autrefois à M. Périsse, professeur de turc au collége de France. L'un de ces volumes est un traité de la doctrine chrétienne et des erreurs des Druzes, composé par un Druze converti au christianisme. Des deux autres, l'un répond au n.° 1580 de la Bibliothéque du Roi, l'autre contient plusieurs des pièces du n.° 1582; et en outre, 1.° la pièce intitulée, الرسالة الموسومة بالاسرار ومجالس الرحمة للاولياء والابرار qui se trouve à la fin du n.° 1582; 2.° une pièce intitulée, الرسالة الموسومة بمجالس الرحمة

dont il ne se trouve que les premières lignes dans le manuscrit n.° 1583. Il y a dans ce volume de M. Caussin plusieurs lacunes qui proviennent sans doute du manuscrit sur lequel a été prise cette copie; le copiste, qui ne s'en est pas aperçu, a écrit de suite, et comme si c'étoit une seule et même pièce, des portions des pièces 13, 14 et 15 du manuscrit n.° 1582.

Si l'on en croit le titre qui se lit au commencement des n.os 1580 et 1583, tout le recueil des livres sacrés des Druzes est intitulé : كتاب مشاهد الاسرار التوحيدية لمولانا الحاكم, *Livre des témoignages des mystères de la doctrine unitaire, par N. S. Hakem.* Mais il faut observer que dans ces deux volumes ce titre est de la main de Pétis de la Croix, et qu'il ne se lit nulle part dans le manuscrit du docteur Piques. On le lit avec quelques différences au commencement du fragment placé à la fin du n.° 1583; il y est conçu en ces termes : هذا جزوا من كتاب المشاهد و الاسرار التوحيدية لمولانا. Là encore il paroît être d'une main européenne, ou du moins d'une main différente de celle du copiste qui a écrit le fragment dont il s'agit. Toutefois il y a lieu de croire que le recueil des livres sacrés des Druzes, ou une partie de ce recueil, porte effectivement ce titre; car M. Adler, dans le tome I.er du *Museum cuficum*, s'exprime ainsi : *Libri legis Druzorum, quantùm è libello nostro manuscripto intelligimus, duobus voluminibus continentur. Unum ab ipso Hamze ex ore Hakemi conscriptum esse dicitur, et à nemine nisi principe initiatorum conservatur et legitur. Volumen aliud, in duas partes divisum, inscribitur:*

كتاب المشاهد والاسرار التوحيديه, *Liber documentorum et arcanorum religionis druzæ, variosque libellos comprehendere videtur.* L'écrit duquel M. Adler dit avoir tiré ces notions sur les livres des Druzes est un mémoire manuscrit, écrit en italien, que possédoit le cardinal Borgia, et où M. Adler a puisé tout ce qu'il dit de ce peuple. On trouvoit cités dans ce mémoire quelques textes extraits des livres des Druzes, et M. A dler, qui en a fait usage, s'exprime ainsi: *Impenetrabile secretum viatoribus has notiones invidit, quia tum sacra, tum libros suos, maximâ diligentiâ abscondunt. Nemini contigit esse tam felici, ut certa quædam ab iis acciperet; et libellus bibliothecæ Borgianæ primus est qui authenticas relationes ex eorum libris nobis communicet. Ex hoc fonte hausimus quæ dicturi sumus „et ipsa verba arabica, ubi ea inveniemus, in margine adjiciemus.* Ceci prouve évidemment que M. Adler, lorsqu'il s'occupoit de ce travail, ignoroit que la bibliothéque du Vatican possédoit un volume des écrits sacrés des Druzes, et qu'il en existoit pareillement à Paris, à Leyde, à Vienne et à Oxford. Ajoutons que plusieurs des textes des livres des Druzes, cités par l'auteur du mémoire italien, et, d'après lui, par M. Adler, ne se lisent point dans les pièces dont j'ai eu connoissance. Cette observation, jointe à quelques autres, m'avoit démontré, il y a longtemps, que nous ne possédions qu'une partie de leurs livres sacrés.

Mus. cuf. Borg. part. I, pag. 113.

Pétis de la Croix étoit fortement persuadé que le recueil entier de ces livres se composoit de sept parties; et cette opinion est exprimée d'une manière positive dans cette note latine qui se lit au commencement du manuscrit n.° 1580: *Prima pars ex septem operis in quo de religione*

Druzorum tractatur. Les manuscrits n.os 1581 et 1583 offrent aussi des notes du même genre, mais qui ne contiennent rien de relatif au nombre de parties dont le recueil se compose. Celle du n.° 1581 est conçue en ces termes, *Pars secunda religionis Druzorum, in qua præcipuè refutatur secta Nosaïritarum*, et est certainement due à une personne qui n'avoit fait que jeter les yeux sur ce volume : car de vingt-six pièces qu'il contient il n'y en a qu'une seule qui ait pour objet la réfutation de la doctrine des Nosaïriens. Le manuscrit n.° 1583 est, comme je l'ai dit, de la main de Pétis de la Croix, et a été copié sur le manuscrit du docteur Piques; mais on a joint à la fin un fragment de quelques feuillets qui ont dû faire partie d'un autre volume. On lit en tête de ce fragment : *Hic tractatus est primus secundæ partis hujus operis in quo de religione Druzorum* &c. Pétis de la Croix n'a pas manqué d'écrire en tête du n.° 1582, *tome troisième des sept de la religion des Druzes;* et au commencement du n.° 1583, il a écrit en arabe: *Quatrième partie du livre* &c. ; mais je crois que toutes ces notes sont sans aucune autorité. Je n'ai rien trouvé dans tout le cours de mon travail qui pût m'apprendre de combien de volumes se compose le recueil entier; et je dois faire observer, à l'appui de ce que je dis ici, que le manuscrit du docteur Piques, qui contient tout ce qui forme les n.os 1582 et 1583 du Roi, est sans aucune division. J'ai même tout lieu de penser que le fragment placé à la fin du n.° 1583 fait partie d'un volume qui devroit être mis entre le n.° 1581 et le n.° 1582; et voici, je crois, ce qui a donné lieu de supposer que le recueil entier se compose de sept parties.

Un examen superficiel des livres des Druzes aura fait reconnoître que la doctrine de cette secte, en dispensant les initiés des sept préceptes du mahométisme, la croyance de l'unité de Dieu et de la mission divine de Mahomet, la prière, l'aumône, le jeûne, le pélerinage de la Mecque, la guerre contre les infidèles, enfin la soumission à l'autorité légitime, leur imposoit sept autres devoirs; savoir: d'être vrai dans ses paroles; de veiller à leur sûreté réciproque; de renoncer absolument à toute croyance antérieure; de n'avoir aucune liaison avec les sectateurs des autres religions; de confesser que le Seigneur (c'est-à-dire, la divinité incarnée dans Hakem) a existé à toutes les époques et dans tous les âges du monde; d'être content de ses œuvres, quelles qu'elles soient; enfin de se résigner sans réserve à ses ordres, dans le bonheur comme dans l'adversité. Quelques passages de ce genre, mal entendus, ont pu faire croire que les livres religieux se divisoient en sept parties. Outre cela, le nombre *sept* est souvent rappelé dans les livres des Druzes comme un nombre mystérieux : on y rappelle qu'il y a sept cieux, sept terres, sept planètes, sept jours de la semaine, sept élémens; que la taille de l'homme est de sept palmes, et chaque palme de sept doigts; qu'il y a sept ouvertures au visage de l'homme; que l'Alcoran renferme sept espèces d'objets, comme lois, récits, paraboles, &c.; qu'on le lit suivant sept différentes éditions; qu'on fait sept fois le tour de la Caaba; qu'on compte sept imams, sept *nateks* ou législateurs, sept *asas* ou vicaires des *nateks;* qu'il y a sept ministres à la tête de la hiérarchie des unitaires; que Hakem a porté sept ans des vêtemens noirs; qu'il a laissé

croître ses cheveux pendant sept ans ; que pendant sept ans il a tenu les femmes enfermées, sans leur permettre de sortir de leurs maisons ; que pendant sept ans il n'a fait usage que d'un âne pour monture, &c. Enfin ce qui a pu achever de convaincre que le recueil des livres sacrés devoit se composer de sept volumes, c'est qu'un écrit de Hamza, qui est le premier dans le manuscrit de Piques, et par lequel commence le manuscrit du Roi n.° 1582, est intitulé الجزو الاوّل من السبعه اجزاء, *la première partie des sept parties.* Pétis de la Croix, voyant bien que ce ne pouvoit pas être là le premier volume du recueil, a dans sa copie effacé le mot الاوّل, *la première,* qu'il avoit d'abord écrit, et y a substitué الثالث, *la troisième.* Il se seroit bien gardé de falsifier ainsi le texte, s'il eût fait attention que, dans cet écrit même, Hamza annonce que, pour raffermir la foi ébranlée des unitaires et les éclairer sur ce qui concerne la pratique des sept commandemens de leur religion, il se propose de traiter successivement dans sept écrits de ces préceptes ; que cet écrit est le premier des sept, et qu'il y traitera du premier commandement, qui a pour objet la véracité dans les paroles. Il est bon de ne laisser aucun doute là-dessus, et, pour cela, il suffira de transcrire quelques lignes de cet écrit.

Du Commandement qui prescrit la véracité dans les paroles.

« Société des frères, qui adorez notre Seigneur, libéral » et bienfaisant, et qui reconnoissez pour imam le *Kaïm-*

» *alzéman* » (c'est-à-dire, le chef de ce siècle, Hamza lui-même), « sachez que notre Seigneur, qui est bienfaisant » et libéral, nous a donné le commandement d'observer » la vérité dans nos discours, et de veiller à la sûreté de » nos frères. A ces deux qualités en sont jointes cinq » autres : ce qui fait en tout sept qualités propres à la re- » ligion unitaire, et qui remplacent les sept observances » fondamentales de la loi (musulmane). Celui d'entre vous » qui connoît bien les obligations qui lui sont imposées » par ces sept commandemens, est en état de distinguer » la vérité du mensonge. La première et la plus grande » de ces obligations, c'est la véracité, &c. »

Je vais maintenant parcourir successivement la série de toutes les pièces comprises dans les parties que je connois et que j'ai traduites du recueil des Druzes, et donner une idée de leur contenu. Je passerai rapidement sur quelques-unes : il en est d'autres sur lesquelles je m'arrêterai un peu plus; toutefois je ne pourrai en donner qu'un aperçu bien imparfait, et plus propre à exciter la curiosité qu'à la satisfaire. Je commence par les pièces contenues dans le manuscrit du Roi n.° 1580.

Ce manuscrit contient cent seize feuillets ou deux cent trente-une pages d'écriture. Sur la première page on trouve une très-courte notice des époques les plus remarquables de la vie de Hakem. Cette notice se termine par ces mots : « Nous allons commencer avec l'assistance de N. S. Ha- » kem (dont le nom soit glorifié !) l'exposition de notre » religion druze. Nous sommes ceux qui avons été in- » troduits dans la foi, après la religion de Mahomet fils

» d'Abd-allah, auquel se rapporte l'hégire des musul-
» mans : que la malédiction du Seigneur soit sur lui ! »

Je doute que cette espèce de préface ou d'avertissement fasse une partie essentielle du recueil. Le langage dans lequel elle est écrite approche plus de l'arabe vulgaire que de l'arabe littéral.

L'auteur de cette notice, quel qu'il soit, en se servant de cette expression, *qui avons été introduits dans la foi,* fait évidemment allusion à l'opinion des Druzes d'aujourd'hui, qui, comme on le voit dans leurs catéchismes ou formulaires, dérivent leur nom de *Druzes* du verbe arabe اندرز, dont le sens est, suivant eux, le même que celui de اندرج, *être enveloppé, être roulé;* ce qui revient, dit toujours le texte même du catéchisme, à *il est entré* sous les lois de Hakem par l'engagement qu'il a souscrit en embrassant la religion unitaire. C'est, je crois, une subtilité que ces sectaires ont inventée, afin de ne pas tirer leur nom de celui d'un fanatique nommé *Neschtékin Durzi*, qui, le premier, avoit persuadé à Hakem de se faire passer pour dieu, et qui, par ses imprudences, ayant occasionné un soulèvement parmi le peuple, fut sacrifié par Hakem et périt, vraisemblablement en l'année 410. Il en est fréquemment question dans les écrits de Hamza, et l'on voit qu'il régnoit une grande rivalité entre ces deux scélérats. Mais il est bon d'observer que jamais dans les livres sacrés des Druzes, du moins dans ceux que je connois, les unitaires, adorateurs de Hakem et disciples de Hamza, ne sont nommés *Druzes.* Je ne trouve qu'une seule allusion à ce nom, et cela dans une

pièce placée à la fin du manuscrit 1583, et qui, comme je l'ai prouvé dans mon Mémoire sur le culte que les Druzes rendent à la figure d'un veau, est l'ouvrage d'un novateur par qui la doctrine de Hamza a été altérée dans ses points les plus essentiels, et une idolâtrie grossière a été substituée à l'adoration de la divinité incarnée dans la personne de Hakem. Et toutefois il y a lieu de croire que c'est la doctrine de ce novateur qui a prévalu parmi les adorateurs de Hakem ; en sorte qu'il est vrai de dire que les Druzes d'aujourd'hui, tout en conservant les écrits de Hamza comme des livres sacrés, sont, sur beaucoup de points, en contradiction manifeste avec sa doctrine.

Les pièces contenues dans ce volume sont au nombre de quatorze.

La première est intitulée : نسخة السجلّ الذى وجد معلّقا على المشاهد فى غيبة مولانا الامام الحاكم *Copie du diplôme qui fut trouvé affiché sur les mosquées à l'époque de la disparition de N. S. Hakem.* Cette pièce, datée du mois de dhou'lkaada de l'an 411, a pour auteur, suivant toute apparence, Hamza. Son nom ne s'y trouve pas, mais il est suffisamment indiqué par le titre de *serviteur de l'empire du prince des croyans.* Hakem étant mort ou disparu à la fin du mois de schaoual, cette pièce a été écrite peu de jours après cet événement. Elle porte tous les caractères extérieurs du mahométisme, et ce n'est qu'en donnant un sens allégorique à un grand nombre d'expressions qu'on y découvre l'empreinte de la doctrine de Hamza. L'auteur y retrace tous les bienfaits dont Hakem a comblé ses serviteurs. Leurs infidélités, leur ingratitude, la dureté de

leurs cœurs, l'ont déterminé à se retirer du milieu d'eux et à se dérober à leur vue ; et ce n'est que par la pénitence et par une conversion sincère qu'ils peuvent obtenir son retour. J'ai publié cet écrit dans ma *Chrestomathie arabe ;* il seroit donc superflu d'en donner ici une analyse plus étendue.

La deuxième pièce est un édit pour défendre l'usage du vin et de toutes les liqueurs enivrantes, comme l'indique son titre : السجل المنهى فيه عن الخمر. Elle n'a rien qui s'éloigne de la doctrine et des formes ordinaires du mahométisme. Sa date est de l'an 400, et par conséquent elle est antérieure de plusieurs années à la promulgation de la doctrine de Hamza, qui ne date que de l'an 408. Je ne crois pas qu'en l'an 400 Hakem eût déjà la fantaisie de se faire passer pour dieu, quoique dès-lors, comme ses prédécesseurs, il fût le chef de la secte des Ismaéliens, dont la doctrine avoit beaucoup de ressemblance avec celle de Hamza. Cet édit se trouve dans ma *Chrestomathie*. Makrizi, dans la Vie de Hakem, nous apprend qu'en l'an 400 les défenses concernant l'usage des liqueurs enivrantes furent mises à exécution avec une extrême rigueur.

Voyez *ma Chrestomathie arabe, tom. I, pag. 103, 2.e édition.*

La troisième pièce est sans date : elle contient le récit d'une conversation de Hakem avec les Juifs et les Chrétiens, خبر اليهود و النصارى. Ceux-ci lui portent leurs plaintes des vexations qu'ils éprouvent sous son règne, et qui sont contraires, disent-ils, à la conduite et aux promesses de Mahomet. Jusqu'à Hakem, les Juifs et les Chrétiens ont joui de la liberté de leur culte, et n'ont

point été inquiétés dans leur religion, en se soumettant à payer une capitation. De quel droit donc Hakem détruit-il leurs synagogues et leurs églises, profane-t-il leurs livres sacrés, et leur fait-il éprouver des persécutions et des humiliations de toute sorte ? Hakem, avant de leur répondre, exige qu'ils amènent devant lui les hommes qui passent parmi eux pour les plus savans. Lorsqu'ils sont en sa présence, il leur rappelle que Mahomet a fait un accord avec les Juifs et les Chrétiens de son temps, de leur laisser pendant quatre cents ans l'exercice de leur religion en payant un tribut, parce qu'ils affirmoient que le Paraclet promis dans leurs livres saints sous le nom d'*Ahmed* ne devoit venir que quatre cents ans après l'époque à laquelle ils se trouvoient alors, et que par conséquent cette prophétie, dont il vouloit se prévaloir, ne pouvoit le regarder. Mais il fut convenu entre eux et lui que si au bout des quatre cents ans il ne paroissoit pas un envoyé céleste dans lequel s'accomplît la prophétie, ils seroient convaincus de mauvaise foi, et le chef de l'islamisme pourroit leur donner l'alternative, ou d'embrasser la religion musulmane, ou de subir tous les mauvais traitemens et tous les affronts auxquels il lui plairoit de les soumettre. Ces quatre cents ans étant écoulés, et la prophétie n'ayant point eu l'accomplissement qu'ils attendoient, Hakem ne faisoit qu'user envers eux d'un droit qu'ils avoient eux-mêmes reconnu, et leurs réclamations étoient sans aucun fondement. Les représentans des Juifs et des Chrétiens, obligés de reconnoître la vérité de ce récit, n'ont rien à répliquer, et se retirent couverts de confusion.

Il n'y a encore ici rien qui ait un rapport, même éloigné, avec la doctrine de Hamza, et le récit même prouve que cet écrit ne peut être antérieur à l'an 400. On peut croire qu'il est de l'an 402 ou 404 : car c'est en ces deux années, suivant Makrizi, que Hakem rendit des ordonnances rigoureuses contre les Juifs et les Chrétiens.

Cet écrit est un de ceux que M. Venture a traduits d'une manière libre et abrégée : on en trouve la traduction anglaise, faite d'après la version de M. Venture, dans le livre intitulé : *Appendix to the Memoirs of baron de Tott.*

La quatrième pièce du manuscrit 1580 porte pour titre : نسخة ماكتبه القرمطى الى مولانا الحاكم بامر الله امير المومنين عند وصوله الى مصر *Copie de la lettre écrite par le Carmate, lors de son arrivée en Égypte, à N. S. Hakem, prince des croyans.* A cette lettre est jointe la réponse que le prince fatimite fit au Carmate. Ces lettres sont l'une et l'autre sans date : elles sont si courtes, que je les transcrirois ici si elles ne se trouvoient déjà dans ma *Chrestomathie arabe.* Elles donnent lieu à un problème historique, difficile à résoudre.

Quoique j'aie recueilli dans un très-grand nombre d'écrivains toutes les particularités de l'histoire de Hakem, et que cela m'ait mis à portée d'écrire sa vie dans le plus grand détail, je n'ai trouvé aucune trace d'une invasion des Carmates en Égypte sous son règne. J'ai, au contraire, recueilli dans divers auteurs, mais surtout dans Nowaïri, des détails très-précieux sur l'expédition que les Carmates firent en Syrie et en Égypte sous le règne de Moëzz-lidin-allah. Dès l'année 360, le chef des Carmates du

nord-est de l'Arabie, voulant profiter des troubles qu'avoit excités la conquête de l'Égypte et de la Syrie par les Fatimites, vint d'abord à Coufa, et de là à Damas, dont il se rendit maître. Bakhtiyar, prince de la maison de Bowaïh ou Bouya, qui exerçoit toute l'autorité à Bagdad, lui avoit fourni des armes et de l'argent. Il fut aussi puissamment secondé dans son entreprise par un prince arabe de la maison de Hamdan, Abou-Tagleb, fils de Nasir-eddaula. Maître de Damas, le Carmate, qui se nommoit *Hasan*, fils d'Abou-Mansour Ahmed, et petit-fils du fameux Abou-Saïd Djannabi, fit d'autres conquêtes en Syrie et en Palestine, et s'avança vers l'Égypte. Je ne sais quelle circonstance l'ayant rappelé à Lahsa, son projet fut quelque temps suspendu. Il ne tarda pas beaucoup cependant à reparoître en Syrie et à menacer de nouveau l'Égypte. Moëzz n'avoit point encore quitté Caïrowan, où étoit établie la résidence des Fatimites, avant que Djauhar leur eût soumis l'Égypte. Cédant aux instances de ce général, auquel les mouvemens du Carmate donnoient de vives inquiétudes, Moëzz se transporta en 362 dans la capitale de sa nouvelle conquête. De là il écrivit au Carmate Hasan une lettre fort longue, dont Nowaïri nous a conservé un long fragment. L'objet de cette lettre étoit de rappeler au Carmate que les Ismaéliens, dont Moëzz étoit le chef, et les Carmates, avoient une même origine et n'étoient dans le principe qu'une seule et même nation, et d'engager par-là Hasan à renoncer à ses projets contre la puissance des Fatimites. Cette lettre ne fut point envoyée, parce que Hasan prévint cette démarche de Moëzz en lui écrivant. Moëzz répondit à la lettre de Hasan; et cette réponse, que

je ne connois point, doit se trouver dans une autre partie de l'ouvrage de Nowaïri. Hasan répliqua en ces termes: « Nous avons reçu ta lettre, où il y a beaucoup d'étalage » et peu de réalité. Nous allons en personne suivre tes » traces; adieu. » Hasan entra en effet en Égypte, se rendit maître d'Aïn-schems, vint mettre le siége devant la capitale, et étoit déjà maître du fossé. Mais Moëzz parvint, à force d'argent, à débaucher un Arabe nommé *Mofarradj Taï, fils de Djerrah*, dont les troupes faisoient la principale force de Hasan. Ensuite Moëzz fit une sortie; les deux armées eurent un engagement, et au plus fort de la mêlée Mofarradj se retira avec tous les siens. Cette défection obligea Hasan à prendre la fuite, et sauva l'Égypte de l'invasion des Carmates. Cet événement est de l'an 363.

Depuis cette époque jusqu'en 378, il est encore question, dans l'histoire, de quelques entreprises des Carmates. En 378 un Arabe nommé *Alasfar*, ayant rassemblé de grandes forces, livra aux Carmates une bataille dans laquelle ils furent défaits et leur chef perdit la vie, s'empara d'Elcatif, où ils avoient renfermé leurs bagages, leurs esclaves et leurs bestiaux, et retourna triomphant à Bassora. Cet échec ruina la puissance des Carmates: il paroît cependant qu'ils conservèrent encore pendant quelque temps Lahsa; car un écrit qui fait partie du recueil des Druzes prouve qu'en 422 cette ville étoit encore gouvernée par six chefs carmates sous le nom de *seïds*.

D'après ces détails, on doit demeurer convaincu que l'Égypte ne fut point menacée d'une invasion des Carmates sous le règne de Hakem. Je pense donc que les deux lettres dont il s'agit sont relatives à l'expédition de

Hasan, en 363, sous le règne de Moëzz. Mais comme, dans le système des Ismaéliens et des Druzes, les imams ne sont, sous des noms divers, que la même personne, la même incarnation ou manifestation de la divinité, il n'y a pas lieu de s'étonner que dans le recueil des Druzes on ait mis cette lettre sous le nom de Hakem, d'autant plus que la lettre du Carmate et la réponse du prince fatimite ne contiennent aucune date, aucun caractère chronologique. Ce que je dis ici de l'identité de Hakem avec les imams antérieurs à lui est prouvé par les premiers mots d'un écrit de Hamza, intitulé الصبحة الكائنة, qui commence ainsi : « Je mets ma confiance en N. S. le » clément, le souverain des souverains, Aziz Nézar, le » haut et le très-haut Moëzz Mansour. »

Mofarradj dont il a été question dans le récit précédent, et dont la défection sauva Moëzz, se révolta en l'année 401 contre Hakem, et fit reconnoître pour khalife à la Mecque Abou'lfotouh Hosaïn. Leurs troupes réunies entrèrent en Égypte et menacèrent le Caire : mais la division se mit entre eux; Mofarradj périt, et Abou'lfotouh, de retour à la Mecque, rentra sous l'autorité de Hakem. On pourroit supposer que les lettres dont il s'agit sont relatives à ce fait, et que c'est Mofarradj qu'il faut entendre par le Carmate. Je n'oserois pas affirmer que la chose est impossible; toutefois je ne vois aucune raison qui autorise à penser que Mofarradj professât la doctrine des Carmates.

Mais en voilà assez sur cette pièce; je passe à la suivante.

Celle-ci a pour titre ميثاق ولى الزمان, *Engagement*

envers le chef de ce temps. C'est la formule par laquelle les initiés s'engagent dans la secte, et font abjuration de toute religion qu'ils professoient antérieurement : il est vraisemblable qu'elle a été rédigée par Hamza. Elle se trouve dans ma *Chrestomathie arabe,* et la traduction en avoit été déjà donnée en anglais dans l'*Appendix* aux Mémoires du baron de Tott. M. Adler en a publié dans le tome I.er du *Museum cuficum* un texte qui, à quelques mots près omis ou altérés par les copistes, est identique avec celui du recueil des Druzes. Dans la version latine qu'il y a jointe, ainsi que dans la traduction anglaise que je viens d'indiquer, il y a un contre-sens fort grave, mais qu'il étoit difficile d'éviter, à moins d'être familiarisé avec le sens allégorique que les écrits de Hamza donnent à certaines expressions.

La sixième pièce, qui a pour titre النقض الخفي, c'est-à-dire, *la Destruction cachée,* est, à proprement parler, la première où soit développée la doctrine de Hamza, ou, comme il l'appelle, *la doctrine unitaire.* Je ne doute point que cet écrit ne soit de Hamza. Il se termine par la formule suivante : « Cet écrit a été présenté à la divine » majesté, au mois de safar de l'an 408 de l'hégire, qui » est la première des années de l'apparition du serviteur » et de l'esclave de N. S., du directeur des fidèles, qui » tire vengeance des polythéistes par le glaive de N. S. » (de ce Seigneur) qui n'a point de compagnon, et hors » lequel il n'y a point d'autre être adorable. »

L'écrit dont nous nous occupons en ce moment a été intitulé *la Destruction cachée,* parce qu'il a pour objet

d'enseigner aux initiés, d'un côté, que par la manifestation de la nouvelle doctrine tous les préceptes fondamentaux de l'islamisme sont abolis, soit dans leur sens propre et naturel adopté par le commun des musulmans, soit dans leur sens allégorique ou mystique substitué par les Ismaéliens ou Bateniens au sens littéral ; et de l'autre, que cette nouvelle doctrine doit encore pour quelque temps être tenue secrète. Il est à propos de justifier ceci par un passage tiré du préambule de cet écrit. L'auteur s'exprime ainsi :

« Société des unitaires, c'est à vous que s'adresse cet » écrit. . . . . . Vous avez déjà été instruits de l'abolition, » antérieurement à cette lettre, par la dispense qui vous » a été accordée du précepte de la dîme : car la dîme » renferme la loi tout entière. Je vais maintenant vous » exposer dans cette lettre la destruction de toute la loi, » en en prenant les préceptes fondamentaux l'un après » l'autre, tant par rapport aux obligations intérieures (c'est- » à-dire, au sens allégorique) que par rapport aux devoirs » extérieurs (c'est-à-dire, au sens littéral), et je vous ferai » voir que ce n'est ni par l'extérieur de la loi ni par l'in- » térieur qu'on peut parvenir au salut. Vous avez aussi » ouï dire que ce que vous regardiez jusqu'ici comme l'in- » térieur de la loi alloit présentement en devenir l'ex- » térieur, que ce qui en étoit l'extérieur disparoîtroit, et » que le sens pur et exact de cette loi seroit manifesté » dans toute sa vérité. Le moment en est venu ; il est » temps d'en développer l'explication, mais aux unitaires » seulement, et non aux polythéistes, jusqu'à l'heure où » le glaive paroîtra et où la vérité se montrera à décou-

» vert et sans voile pour soumettre les hommes de gré
» ou de force, et où les musulmans, comme les poly-
» théistes, seront assujettis à une capitation semblable
» à celle que paient aujourd'hui les Juifs et les Chrétiens.
» Ce temps est proche, s'il plaît au Seigneur, de qui dé-
» pend le succès. »

Après ce préambule, l'auteur passe en revue tous les préceptes fondamentaux de l'islamisme, savoir : les deux articles dont se compose la profession de foi musulmane, *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu*, et *Mahomet est l'envoyé de Dieu*; la prière, la dîme, le jeûne, le pélerinage, la guerre contre les infidèles, et la soumission à l'autorité légitime. Il expose le sens littéral de ces préceptes, adopté par la généralité des musulmans, et le sens allégorique, qui forme la doctrine particulière et secrète des Ismaéliens; puis, par des argumens tirés soit des actions et des ordonnances de Hakem, soit de combinaisons cabalistiques tirées du nombre des mots et des lettres, et de la valeur numérique des lettres, soit de textes de l'Alcoran, et de passages des écrits lus dans les séances secrètes des initiés à la secte ismaélienne, il s'efforce de démontrer que tous ces préceptes sont abolis dans leur sens allégorique comme dans leur sens littéral. Ensuite il les ramène tous à la seule obligation de confesser la divinité exclusive de Hakem, de se soumettre à toutes ses volontés, de connoître toute la hiérarchie des ministres de sa religion, enfin de renoncer sincèrement et sans réserve à toute autre croyance.

Cet écrit a été destiné à être lu dans une réunion secrète des disciples de Hamza, après avoir, comme on l'a

vu, été soumis à Hakem, et avoir reçu son approbation. Hamza n'a fait en cela qu'imiter ce qui se pratiquoit dans les assemblées secrètes des Ismaéliens, assemblées qui se tenoient deux fois par semaine dans le palais des Fatimites, et où on lisoit aux initiés des instructions mêlées de toute sorte de rêveries cabalistiques, et qu'on nommoit *les Conférences de la sagesse,* مجالس الحكمة. Ce fait, qui n'a point été connu, que je sache, mérite d'être exposé avec quelques détails. C'est Makrizi qui me les fournira.

Cet auteur, décrivant les divers bâtimens dont se composoit le palais des khalifes au Caire, et les cérémonies auxquelles étoient destinés les portiques, les salles et les divers appartemens, vient à parler d'un lieu nommé المحوّل, *le Mohawwil,* et que l'on appeloit aussi قصر البحر *le château du fleuve :* c'étoit dans ce bâtiment que se trouvoient *les appartemens de réception du daï,* مجلس الداعي. Aux jours où il y avoit assemblée, il faisoit la prière avec tous ceux qui s'y trouvoient, dans *le portique* ou la galerie de ce bâtiment, في رواقه. Makrizi continue ainsi : « Mésihi rapporte ce qui suit : Au mois de rébi, premier » de l'année 385, le cadhi Mohammed, fils de Noman, » tint une séance dans le château, sur un siége, pour y » professer *les doctrines particulières à la lignée du prophète,* » لقرآءة علوم آل البيت, suivant l'usage accoutumé, » de même que lui et son frère le pratiquoient auparavant à Misr, et comme leur père l'avoit pratiqué dans » le Magreb. Il mourut ce jour-là onze personnes dans » la foule, et Aziz fournit les linceuls pour les ensevelir.

Man. de la Bibl. du Roi, n.º 673, C. 2, fol. 43 verso.

» Voici maintenant ce que dit Ebn-Altowaïr : Le daï » des daïs (c'est-à-dire le grand daï) suit, pour le rang, » le cadhi des cadhis, et il porte le même costume que » celui-ci, soit pour les vêtemens, soit pour tout le reste. » Il doit être parfaitement *instruit de tous les dogmes de* » *la lignée du prophète*, عالما بجميع مذاهب اهل البيت ; » il en donne des leçons, et il reçoit l'engagement de » toute personne qui abandonne la secte dont elle faisoit » profession, pour entrer dans celle des descendans du » prophète. Il a sous lui douze *nakibs* ou prévôts des *mu-* » *sulmans* (1) ; il a aussi des lieutenans, comme les lieu- » tenans du souverain, dans toutes les provinces. Les » *fakihs* ou docteurs de la dynastie se réunissent chez lui ; » il y a un lieu destiné pour eux qu'on nomme *l'hôtel de* » *la science*, دار العلم , et quelques-uns d'entre eux jouissent » de traitemens considérables, *à la charge d'y exercer la* » *présidence*, على التصدير بها. Quelques-uns de ces doc- » teurs se réunissoient pour y arrêter en commun, tous » les lundis et les jeudis, une feuille appelée *Conférence de* » *la sagesse*, مجلس الحكمة. On l'apportoit ensuite, mise » au net, au daï des daïs, qui la leur faisoit remettre (2), » puis la recevoit de leurs mains, entroit chez le khalife » les deux jours susdits, lui en donnoit lecture, si la chose » se pouvoit, et y faisoit apposer sur le dos le chiffre du » sultan. Ensuite il tenoit une séance dans le château,

(1) Dans le langage des Ismaéliens les *musulmans* sont les disciples de la doctrine ésotérique ou allégorique, par opposition aux *croyans*, qui sont les sectateurs de la doctrine exotérique ou littérale.

(2) فينفذه عليهم. Dans d'autres manuscrits on lit فيقراه عليهم.

» en deux endroits différens, pour la lire aux fidèles : la » séance avoit lieu, pour les hommes, sur *le siége de la* » *mission*, كرسى الدعوة (1), dans *le grand portique*, » بالايوان الكبير, et pour les femmes, dans la salle du daï : » c'est un des plus grands et des plus vastes bâtimens. » Quand il a fini d'en faire la lecture aux fidèles de l'un » et de l'autre sexe, ils viennent lui baiser les mains, et » il leur touche la tête avec l'endroit de la feuille où se » trouve le chiffre, c'est-à-dire, l'écriture du khalife. C'est » le daï des daïs qui reçoit *la contribution*, النجوى, des » fidèles, au Caire, à Misr, et dans les districts qui en » dépendent, particulièrement dans le Saïd ; cette con- » tribution est, par tête, de trois pièces d'argent et un tiers. » Cela produit une somme considérable, que le daï remet » immédiatement et sans aucun intermédiaire au khalife : » il n'en doit compte qu'à Dieu. Le khalife lui fait re- » mise sur cette somme de ce qu'il veut, pour lui et pour » les prévôts. Parmi les riches Ismaéliens, il y en a qui » donnent pour la contribution trente-trois dinars un tiers : » ils remettent avec cette somme un papier sur lequel est » écrit leur nom. Ils occupent une place distinguée dans » le Mohawwil ; et on leur rend leur papier sur lequel » est écrit, de la main du khalife : *Que Dieu répande sa* » *bénédiction sur toi, sur tes biens, sur tes enfans et sur ta* » *religion !* Ils gardent cela comme un trésor, et le tiennent » à grand honneur. »

Makrizi cite encore un long passage de Mésihi, relatif aux assemblées des initiés de différentes classes, hommes

(1) Comme qui diroit *la chaire pontificale de la secte des Ismaéliens.*

et femmes, que le daï des daïs tenoit dans le palais, pour leur lire *les Conférences de la sagesse.* Dans ce passage Mésihi dit : « Le daï composoit les conférences dans son » hôtel, puis il les envoyoit à ceux (d'entre les docteurs) » qui étoient attachés d'une manière spéciale au service de » la dynastie régnante ; il avoit pour le service de ces » conférences des commis qui les mettoient au net, après » qu'elles avoient été présentées au khalife........En » l'année 400, Hakem rendit une ordonnance par laquelle » il supprima *les Conférences de la sagesse* qu'on avoit cou- » tume de lire aux initiés les jeudis et les vendredis. »

Voy. ma Chrestomathie arabe, 2.e édition, t. I, pag. 103, et la note (42), ibid. pag. 184.

La charge de daï des daïs étoit un office particulier à la dynastie des Fatimites, suivant la remarque de Makrizi.

Après cette digression qui étoit nécessaire, je reviens à l'écrit de Hamza qui en a été l'occasion. Je pense qu'il convient de donner un exemple de la manière dont cet écrivain démontre l'abrogation des préceptes de l'islamisme tant dans leur sens littéral que dans leur sens allégorique, et leur substitue sa nouvelle doctrine. Je choisirai un des articles les plus courts, et je l'abrégerai encore en supprimant des choses qui exigeroient, pour être comprises, de longs développemens.

« Pour ce qui est du précepte du pélerinage, Mahomet » a dit : *Dieu exige des hommes qu'ils viennent en pélerinage » à la maison (sainte); il l'exige de tous ceux à qui il est » possible de s'y rendre.* Les disciples de la loi extérieure » (c'est-à-dire, du sens littéral) disent, d'après l'autorité » du *natek* (c'est-à-dire, de Mahomet), que le pélerinage » consiste à se rendre à la Mecque, à faire la station sur » le mont Arafat, et à en remplir exactement tous les

» rites. J'ai vu pratiquer en ce lieu tout le contraire de » cette parole de l'Alcoran : *Quiconque y entre y est dans » un asile assuré.* Ce lieu, nommé *Haram,* الحرام (c'est-» à-dire, *saint, inviolable*), est, dit-on, dans la Mecque, » et s'étend à douze milles en tout sens. Or nous avons » vu commettre dans l'étendue du Haram des massacres » et des pillages, et nous avons vu des brigands jusque » dans l'intérieur de la Caaba : cela est inconciliable avec » cette parole de l'Alcoran. Toutes les cérémonies du péle-» rinage qu'on pratique en ce lieu sont une sorte de folie » et d'extravagance ; par exemple, de se découvrir la tête, » de mettre le corps à nu, de jeter des cailloux, de ré-» pondre en promettant l'obéissance (c'est-à-dire, de pro-» noncer la formule لبّيك) sans que personne vous adresse » la parole : ce sont-là des actions dignes d'un fou. N. S. » a interrompu pendant plusieurs années le pélerinage » de la Mecque ; il a cessé d'y envoyer l'étoffe destinée » à couvrir la maison sainte. Or ôter ce qui couvre une » chose, c'est la mettre à nu et la livrer à la profanation. » N. S. a voulu par cette conduite apprendre aux hommes » que ce précepte a un autre sens, et que le pélerinage » n'est d'aucune utilité.

» Venons au sens intérieur (c'est-à-dire, spirituel ou allé-» gorique) de ce précepte. Les scheïkhs qui font profes-» sion de cette doctrine ont dit que le *Haram*, c'est *la* » *secte,* الدعوة (c'est-à-dire, la secte des Ismaéliens). Le » *Haram* a douze milles en tout sens ; de même la secte » a douze *hodjas,* حجّة (c'est-à-dire, chefs principaux). La

» Caaba est l'emblème du *natek* (de Mahomet); et la pierre » noire, l'emblème de l'*asas* (d'Ali). Faire le tour de la » Caaba sept fois, c'est reconnoître que la prédication » du natek a duré pendant sept générations (c'est-à-dire, » a été transmise de père en fils aux sept imams admis » par les Ismaéliens). La station à Arafat, c'est la con- » noissance de la doctrine du natek. (*Arafat* vient du » verbe *arifa*, عرف, *connoître.*) *Mina*, c'est le vœu que » forme celui qui désire connoître le natek, l'asas, et » tous leurs ministres..... On commence chaque tour » en partant de la pierre noire, et on le finit à la même » pierre : de même l'asas tire sa science du natek; et » c'est à lui qu'il rapporte tout. N. S. a supprimé (en ce » sens) le pélerinage : car il s'est montré favorable à la » mémoire d'Abou-Becr et d'Omar, et il a supprimé toute » mention d'Ali, fils d'Abou-Taleb. Nous avons entendu » lire dans les Conférences (de la sagesse) que la gauche » conduit au natek, et la droite à l'asas. Dans ces mêmes » Conférences on a rapporté cette tradition : *Ne vous tournez* » *pas vers la Kibla pour faire de l'eau, ou vous décharger le* » *ventre;* la Kibla signifie l'*imam*, et les deux actions dont » il vient d'être question sont l'emblème de la doctrine » intérieure et extérieure. Or N. S. a abrogé ce que nous » avions entendu lire dans les Conférences (de la sagesse), » et de là nous apprenons que le précepte du pélerinage » signifie toute autre chose que ce que l'on s'imagine sui- » vant la doctrine extérieure ou intérieure.... La *maison*, » c'est la doctrine de l'unité de N. S., le lieu de séjour et » d'habitation dans lequel on vient chercher l'Être ado-

» rable. Les ames des unitaires, qui sont les amis de N. S., » viennent dans cette *maison;* et le maître de la *maison,* » c'est N. S. dans tous les temps et dans tous les âges. »

L'écrit dont je viens de donner un aperçu est un des plus propres à faire connoître le système allégorique des Ismaéliens, sur lequel est fondé celui des Druzes.

La pièce suivante, qui est la septième du même volume, a pour titre : الرسالة الموسومة ببدو التوحيد لدعوة الحقّ, c'est-à-dire, *Traité nommé le Commencement de la doctrine de l'unité, conformément à la prédication* (ou *à la secte*) *de la vérité.* Elle est datée du mois de ramadhan de l'an 408, et a certainement pour auteur Hamza.

Hamza rappelle dans cet écrit ce qu'il avoit dit dans le précédent, de l'abrogation des préceptes de la religion musulmane tant dans leur sens littéral que dans leur sens allégorique, et il fait observer qu'il n'y a jamais eu de *natek* ou fondateur d'une nouvelle religion qui n'ait abrogé les ordonnances de la loi à laquelle il en substituoit une autre. Il ajoute que, pour être bien convaincu que les lois de l'islamisme sont effectivement abrogées, il suffit de réfléchir à l'ordonnance par laquelle Hakem a supprimé la contribution nommée نجوى, et qui étoit particulière aux Ismaéliens, l'aumône légale ou dîme, le quint et d'autres genres de contributions, tandis que dans l'islamisme l'aumône légale ou la dîme est une obligation indispensable et qui va de pair avec la prière ; ce qu'il prouve par une circonstance remarquable de la vie d'Ali. Il expose ensuite quels sont les sept préceptes de la religion unitaire, substitués par N. S. à ceux de l'islamisme.

Ce qu'il y a de plus important dans cet écrit, ce sont les paroles par lesquelles Hamza, en le terminant, annonce la prochaine manifestation de la nouvelle doctrine et le triomphe des unitaires sur leurs ennemis. Je transcrirai ce passage :

« Société des fidèles, qui confessez l'unité de N. S., le » temps approche de la manifestation de la vérité, de la » destruction du polythéisme et de l'iniquité, et de l'a» bolition de toutes les religions et de toutes les sectes. » Préparez-vous donc à massacrer les partisans de l'erreur, » à mettre dans les fers les *Zindjes* (c'est-à-dire, les ennemis » de la vraie religion), à emmener captifs les femmes et » les enfans, et à exterminer tous les hommes d'entre ces » gens-là par le glaive de N. S. haut et très-haut . . . . . . au » moment de la manifestation salutaire qui s'opérera par » le ministère de son serviteur, le chef de ce siècle, qui » enseigne d'une manière claire, qui conduit à la vraie » foi, qui tire vengeance des polythéistes et des rebelles, » par le glaive de N. S. et la force de sa seule puissance.

» Cette lettre, dit-il en finissant, a été composée au » mois de ramadhan, la première des années du chef de » ce siècle, c'est-à-dire, en l'année 408 de l'hégire. »

C'est de cette année 408 que commence effectivement l'ère des Druzes.

Une expression singulière qui se trouve au commencement de cet écrit et du précédent mérite d'être remarquée. La voici : « Les lettres de cette formule, *Au nom du Dieu* » *clément et miséricordieux*, sont les ministres de l'imam, » serviteur de N. S. » On trouve ailleurs le développement de cette idée. Cela veut dire que les sept lettres des

mots بسم الله, *au nom du Dieu*, représentent les sept principaux ministres qui forment le gouvernement central de la religion unitaire, et que les douze lettres des mots الرحمن الرحيم, *le clément, le miséricordieux*, figurent les douze حجة, *hoddjas*, ou surintendans des douze *îles*, جزائر, ou diocèses entre lesquels est divisé le territoire où est prêchée cette religion. Je conjecture que cette allégorie étoit empruntée des Ismaéliens, et c'est sans doute par cette raison que Hamza l'emploie sans en donner l'explication. Rien n'étoit plus fréquent dans les *Conférences de la sagesse*, et dans toute la doctrine de l'initiation à la secte des Ismaéliens, que les allégories cabalistiques tirées du nombre et de la valeur des lettres.

Je suspends ici mon travail, dont l'ensemble formera nécessairement une suite de plusieurs mémoires.

MÉMOIRE

SUR

QUELQUES PAPYRUS ÉCRITS EN ARABE

ET RÉCEMMENT TROUVÉS EN ÉGYPTE.

Par M. le B.on Silvestre de Sacy.

Lu en Juin 1825.

J'ai reçu, au mois de janvier dernier, de M. Drovetti, consul général de France en Égypte, trois papyrus écrits en caractères arabes. Comme ils étoient roulés et paroissoient en très-mauvais état, je n'osai point les dérouler, de peur d'en briser quelques parties, et j'eus recours à la complaisance de M. Dubois pour les développer et les fixer en même temps sur un carton léger, opération qui seule pouvoit assurer leur conservation. De ces trois papyrus, deux ont été déroulés et fixés comme je le désirois; le troisième est dans un état de destruction presque complet, et je ne pense pas qu'on puisse en tirer aucun parti. Je ne parlerai ici que des deux que je mets sous les yeux de l'Académie.

En jetant un premier coup d'œil sur ces papyrus, je pensai qu'il seroit très-difficile de les lire, parce qu'ils offroient, l'un d'eux surtout, beaucoup de lacunes et des parties entièrement détruites, et que d'ailleurs on n'y

voyoit aucun des points diacritiques, c'est-à-dire, des points qui servent à fixer la valeur des lettres dont la figure est commune à deux, trois et jusqu'à cinq des élémens de l'écriture. D'ailleurs, comme ils étoient écrits dans le caractère *neskhi*, dont on attribue généralement l'introduction au célèbre vizir Ebn-Mokla, mort en 326 [937], je conjecturois qu'ils n'étoient pas d'une très-haute antiquité: j'y donnai donc peu d'attention, et j'en remis l'examen à un moment où j'aurois plus de loisir. Je me contentai d'écrire à M. Drovetti, neveu du consul général et résidant à Marseille, le même qui avoit rapporté d'Égypte ces papyrus, pour apprendre de lui où ils avoient été trouvés. Voici ce qu'il m'a répondu :

« Je crois, comme vous, Monsieur, que ces papyrus » ne doivent point dater d'une bien haute antiquité. Je » vais satisfaire, autant qu'il m'est possible, à vos désirs. » Monsieur, j'ai trouvé ces manuscrits à la surface d'un » tombeau (ou puits), enfermés dans un petit vase de terre » cuite et cacheté, le tout enfoui dans le sable, aux mon- » tagnes de la ville de Memphis, près des pyramides de » Saccara, et fort près de l'endroit où j'ai travaillé à faire » sortir le sarcophage de granit qui est dans votre ville, » à la consignation de M. Chayolle, et dont M. Cham- » pollion donne une explication très-savante. »

Ayant reçu cette réponse, elle me rappela les papyrus que j'avois mis de côté. Je les regardai de nouveau, et en moins de deux heures je parvins à les lire entièrement, à très-peu de chose près. Leur contenu est en lui-même de bien peu d'importance; mais quelques circonstances me paroissent leur donner un grand intérêt. Je vais les

copier et en donner la traduction. Je commence par celui que j'ai numéroté A, parce qu'il a moins souffert des injures du temps; mais je dois prévenir que, comme ils ont tous deux un même objet, leur comparaison respective m'a servi beaucoup à en déterminer la lecture.

Voici donc ce qu'on lit dans le papyrus marqué A:

بسم الله الرحمن الرحيم

هذا كتب من جابر بن عبيد عامل الامير عبد الملك بن
يزيد على كورة منف لسما فلبك امرد جسيم ادم اقنى ازجّ
محلوق ولفلوح هلبه امرد ادم ازجّ محلوق من اهل دير ابى
هرميس من كورة منف انى اذنت لهما ينطلقا الى الصعيد
فى حرمهما ومعيشهما واجلبهما الى انسلاخ شوال
سنة ثلث وثلثين ومابة فمن لقيهما من عمّال الامير
اصلحه الله فلا يعرض لهما الى ذلك ....
..................وكتب ابرهيم...............مستهلّ شوال سنة
...........ثين ومابة

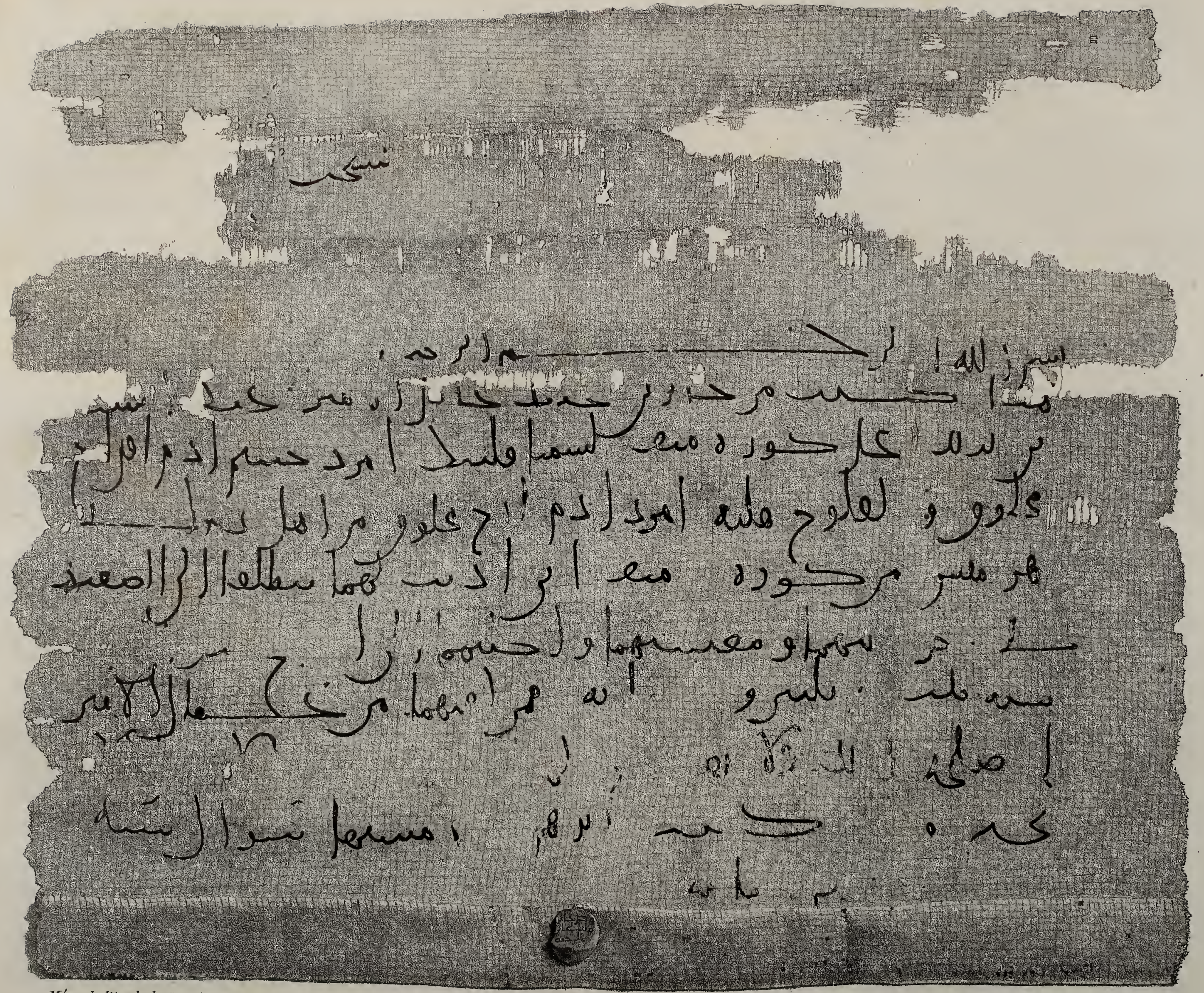
En haut de ce papyrus il y a un mot isolé qui doit être lu نسخت, c'est-à-dire, *il a été transcrit.*

TRADUCTION.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux.

Ceci est un écrit donné par moi, Djaber fils d'Obéïd, intendant de l'émir Abd-almélic, fils de Yézid, et préposé à la province de Memphis, à *Samia Felibek,* imberbe, corpulent, roux, ayant

A



بسم الله الرحمن الرحيم

Lith. de Villain.

le nez relevé en bosse, les sourcils longs et peu épais, et la tête rasée (1); et à *Féloudj Halbé,* imberbe, roux, ayant les sourcils longs et peu épais, et la tête rasée; tous deux habitans du (lieu nommé le) *monastère d'Abou-Hermès*, du nome de Memphis; (attestant) que je leur ai permis de se transporter dans le Saïd, avec leurs femmes, leurs provisions et leurs marchandises, jusqu'à la fin de schawal de l'année 133. Si donc quelqu'un des intendans de l'émir, que Dieu lui accorde le bonheur! les rencontre, il ne doit leur apporter aucun empêchement.......Écrit par Ibrahim.....le premier jour de la lune de schawal de l'an 133.

Avant d'aller plus loin, je dois faire quelques observations.

1.° Ici, comme dans l'orthographe des anciens manuscrits de l'Alcoran et des monnoies coufiques, l'*élif* de prolongation est omis dans certains cas. Ainsi on lit كتب pour كتاب, معيش pour معايش, ثلث et ثلثين pour ثلاث et ثلاثين, اجلب pour اجلاب.

2.° Les noms des deux Égyptiens pourroient être prononcés de bien des manières, attendu l'absence totale des points diacritiques.

3.° L'année 133 est clairement écrite dans le corps du passe-port; à la fin on ne voit bien distinctement que les

(1) J'avois d'abord lu غلوف, au lieu de محلوق, et j'avois cru pouvoir le rendre par *incirconcis;* c'est M. Fræhn qui m'a fait apercevoir mon erreur, et il me paroît certain qu'il y a effectivement محلوق.

Sur le mot اقنى, que j'ai traduit par *ayant le nez relevé en bosse,* on peut consulter Reiske dans une note sur Abou'lféda, *Annales Moslem.* t. II, pag. 6 et 8. . . . .

Quant à أزجّ, que j'avois d'abord rendu par *louche*, et que je traduis aujourd'hui par *ayant les sourcils longs et peu épais,* cela est conforme au sens donné à ce mot par les lexicographes. Djewhari dit : الزجّ دقة فى الحاجبين وطول والرجل ازجّ وزجّت المراة حاجبها دقّقته وطوّلته

dernières lettres du mot ثلثين, *trente*, et le mot ومائة, *et cent;* mais cela suffit pour prouver que, dans le corps du passe-port, il ne faut pas, comme on pourroit être tenté de le faire, lire ثلثمائة, *300*, ou اربعمائة, *400*, au lieu de ومائة, *et cent.* C'est ce que met hors de doute le second passe-port.

Le bas du papyrus a été roulé et retenu par quelques filamens qu'on a repliés sur la partie roulée, et arrêtés par un cachet en argile, sur lequel on lit en caractères coufiques :

فوّض جابر امره الى الرحمن الرحيم

Djaber a remis tous ses intérêts au (Dieu) clément (et) miséricordieux.

Je passe au second papyrus indiqué par la lettre B, et dont voici le contenu :

.... من الرحيم

هذا كتب من جابر بن عبيد عامل الامير عبد الملك بن يزيد

..............اقنى..

اهل دير ابى هرميس من كورة منف انى اذنت له.........

الى الصعيد فى حرمه ومعيشه واجلبه الى انسلاخ

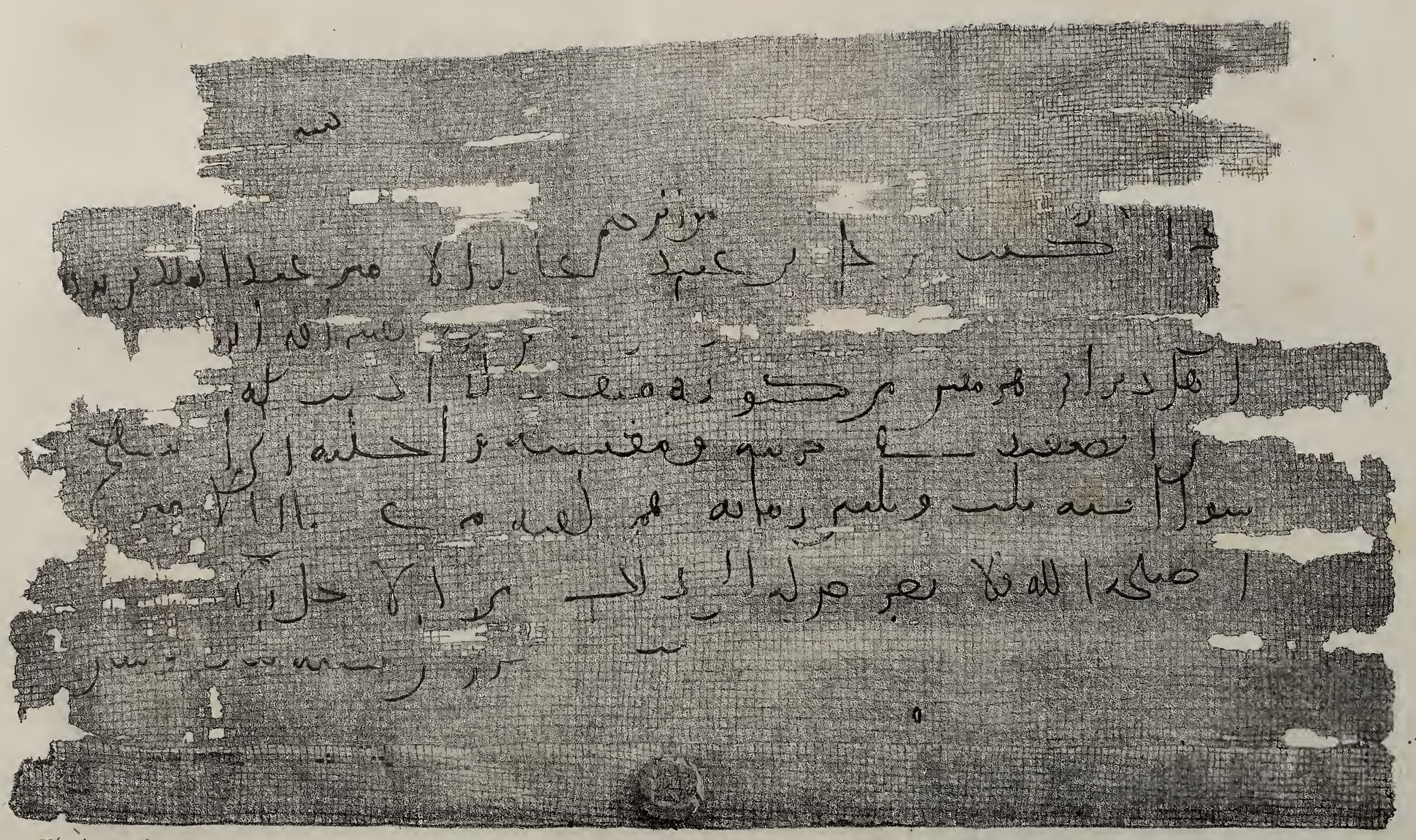
شوال سنة ثلث وثلثين ومائة فمن لقيه من عمال الامير

اصلحه الله فلا يعرض له الى ذلك من الاجل والا.........

شوال سنة ثلث وثلثين.............................

....

B



Lith. de Villain.

TRADUCTION.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux.

Ceci est un écrit de Djaber fils d'Obéïd, intendant de l'émir Abd-almélic, fils de Yézid............ayant le nez relevé en bosse...........des habitans du (lieu nommé le) *monastère d'Abou-Hermès*, du nome de Memphis; (attestant) que je lui ai permis.......dans le Saïd avec sa femme, ses provisions et ses marchandises, jusqu'à la fin de schawal de l'année 133. Si quelqu'un des intendans de l'émir, que Dieu lui accorde le bonheur! le rencontre, il ne doit lui opposer aucun empêchement, soit que ce soit un des principaux (officiers) ou....................
schawal de l'année..........trente-trois.

Excepté le nom et le signalement de l'Égyptien auquel a été donné ce passe-port, il est facile de remplir les lacunes qu'il présente, au moyen du précédent. Celui-ci est scellé comme le premier et avec le même cachet; il porte aussi tout au haut du papyrus le mot نسخت, *il a été transcrit*.

Un des mots que j'ai eu le plus de peine à deviner, a été *Yézid*, nom du père de l'émir Abd-almélic. J'avois lu cependant ce mot, avant de recourir à la *Description historique et topographique de Misr et du Caire* de Makrizi, que j'ai consultée pour savoir par quel émir l'Égypte étoit gouvernée en l'an 133. Voici ce que dit cet écrivain : « Au commencement du mois de schaban 133, Abou-» Aoun Abd-almélic, fils de Yézid, qui étoit natif du » Djordjan, fut nommé gouverneur de l'Égypte et chargé » en même temps de l'intendance générale des finances, » comme lieutenant de Salèh, fils d'Ali. » Abd-almélic conserva ce gouvernement jusque vers la fin de l'année 135. D'après ce qui vient d'être dit, il y avoit deux

mois qu'Abd-almélic gouvernoit l'Égypte, quand son délégué Djaber fils d'Obéïd donna nos deux passe-ports.

On pourroit s'étonner que des Égyptiens, habitans du canton de Memphis, aient eu besoin d'un passe-port pour faire un voyage dans le Saïd; mais je dois observer que l'époque de laquelle ces passe-ports sont datés coïncide avec celle de la chute des Ommiades et le commencement des Abbasides; que le dernier khalife ommiade avoit cherché un asile en Égypte, et que le changement de dynastie occasionna des troubles et des hostilités dans ce pays. Il ne seroit pas surprenant que, dans de telles circonstances, on eût soumis les chrétiens indigènes de l'Égypte à une surveillance qui pouvoit ne pas avoir lieu dans des temps plus tranquilles.

Mais nous n'avons pas besoin de recourir ici à des conjectures : car l'histoire nous apprend que, vers la fin du premier siècle de l'hégire, la recette des deniers publics en Égypte et l'administration des finances furent confiées à un intendant général, nommé *Osama, fils de Zeïd,* qui se rendit odieux à tous les habitans par ses rapines et ses vexations (1). Entre autres moyens dont il se servit pour

Elmacin. Hist. Sarac. pag. 68. Sim. Assemani, Catal. de' cod. manosc. della biblioth. Naniana, par. II, p. 281; Abou'lmahasen, man. ar. de la Biblioth. du Roi, n.° 654, fol. 73 verso.

(1) Le nom de cet intendant des finances en Égypte se lit sur un monument précieux du nouveau Musée royal. Je veux parler d'un de ces verres qui se trouvent en grand nombre en Égypte, et qu'on n'a découverts, je crois, jusqu'ici que dans ce pays et dans la Sicile, province où ils paroissent avoir eu cours pendant qu'elle étoit sous la domination des Fatimites. Quel que soit l'usage auquel étoient destinés ces verres, que je persiste à regarder comme une sorte d'assignats ou de contre-marques, échangeables contre des valeurs en nature ou en monnoie, ils n'ont certainement été fabriqués que par l'autorité publique. Or on lit bien distinctement sur ce verre : امر اسامة بن زيد ربع قسط واف *De l'ordre d'Osama, fils de Zeïd; un quart de* [*la mesure nommée*] *Kast* (sorte de mesure employée pour

grossir son trésor, il imagina d'exiger que tous ceux qui vouloient aller et venir prissent une permission par écrit, à laquelle sans doute il avoit mis un prix, et il condamna à une amende de dix pièces d'or toute personne qui quitteroit son domicile sans être munie d'un passeport. La mort du khalife de qui il tenoit son emploi, parut aux Égyptiens un effet de la vengeance divine que leurs prières avoient appelée sur le prince au nom duquel Osama les opprimoit. Son successeur destitua Osama, et ordonna qu'on le lui amenât pieds et mains liés; mais le malheureux mourut avant d'être arrivé à Damas. Ainsi l'oppresseur fut puni : mais, selon toutes les vraisemblances, les mesures fiscales que son mauvais génie avoit inventées continuèrent à être en usage, comme l'indiquent nos papyrus; c'est à peu près là partout l'histoire des opérations fiscales.

J'ai dit que nos passe-ports, à certains égards, sont d'un très-grand intérêt. D'abord ils sont les plus anciens monumens connus de l'écriture arabe en général; du moins sont-ils les seuls monumens antiques de cette écriture qui aient une date certaine (1). En second lieu, ils prouvent

les choses sèches), *à bonne mesure.* J'ai déjà vu, il y a plusieurs années, un verre pareil à celui-ci; mais je n'en ai point pris de note, et je ne pourrois dire de quel cabinet il provenoit. Je ne fais aucun doute que ces verres n'appartiennent à cet Osama dont il s'agit ici. Il est important de remarquer que la légende est écrite en caractère *neskhi.* Il en est de même d'un autre verre portant le nom d'*Obéïd-allah, fils de Hibhab,* qui fut intendant des finances en Égypte dans les premières années du second siècle de l'hégire, verre au sujet duquel on peut consulter le *Magasin encyclopédique,* tom. VI, pag. 351 et suiv.

(1) Je ne connoissois point encore, lorsque j'écrivois ceci, un papyrus écrit en arabe, et de l'an 40 de l'hégire, qui fait le sujet d'un Mémoire

que le caractère nommé *neskhi* est antérieur de deux siècles au moins au célèbre vizir Ebn-Mokla, à qui l'on en attribue communément l'invention. Cette opinion n'a point trouvé, que je sache, de contradicteurs ; et c'est une chose reçue parmi tous ceux qui ont traité de l'écriture et de la littérature arabes, que le caractère nommé dans la suite *coufique*, du nom de la ville de Coufa, a été introduit parmi les habitans du Hedjaz peu de temps avant Mahomet; qu'il tire son origine de l'ancien caractère syriaque nommé *estranghélo*, et que c'est de la Mésopotamie qu'il s'est propagé parmi les habitans du Hedjaz; enfin, qu'il a continué à être d'un usage général pendant les trois premiers siècles de l'hégire, et n'a été remplacé que lorsque le vizir Ebn-Mokla, mort en 324 ou 326 de l'hégire, eut inventé le caractère dont on fait encore usage aujourd'hui, caractère qui a subi, il est vrai, par la suite, quelques réformes et quelques embellissemens, mais sans être dénaturé ou altéré dans ses formes essentielles. Voilà ce que disent d'un commun accord d'Herbelot[a], Edw. Pococke[b], Adler[c], S. G. Wahl[d], de Jenisch[e]: enfin j'ai moi-même supposé la vérité de cette opinion dans mon Mémoire sur *l'origine et les anciens monumens de la littérature chez les Arabes*, inséré dans le tome L des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Toutefois les autorités que j'ai rapportées et discutées dans ce Mémoire, m'ont paru prouver qu'antérieurement au caractère auquel convient proprement le nom de *coufique* il existoit deux variétés

[a] *Biblioth. orient. au mot* Mocla.

[b] *Specim. hist. Arab.*

[c] *Descriptio codicum quorumdam cuficorum... et de Scriptura cufica Arabum Observationes novæ.*

[d] *Allgemeine Geschichte der morgenlændisch. Sprachen.*

[e] *De fatis linguarum orientalium.*

que j'ai présenté à l'Académie en 1827, et dont un extrait, lu à l'assemblée générale de la Société asiatique du 30 avril de cette année, a été publié dans le Journal de cette société, *t. X, pag. 209 et suiv.*

du caractère arabe, originairement venu de la Mésopotamie; que, de ces deux variétés, l'une étoit usitée à la Mecque, l'autre à Médine; qu'après la fondation de Basra et de Coufa l'on introduisit dans ces deux villes deux nouvelles variétés du caractère arabe, qui furent distinguées par les noms de *basri* et de *coufi*, et que ce dernier devint général, en sorte que la connoissance des autres est totalement perdue pour nous.

Au reste, c'est d'après les historiens et les philologues arabes eux-mêmes qu'on a attribué à Ebn-Mokla la substitution du caractère arabe usité aujourd'hui au caractère coufique; et la seule incertitude qu'ils laissent à cet égard, c'est de savoir si l'on doit faire honneur de cette invention à Ebn-Mókla, ou à son frère Abou-Abd-allah Hasan, mort en 338. Quoique les passages d'Ebn-Khallican qui ont servi d'autorité principale en cette matière aient été cités plusieurs fois, et que le texte même en ait été donné, mais avec peu d'exactitude, par M. Adler, je ne puis me dispenser de les rapporter ici. Je commence par celui qui se trouve dans la vie d'Abou'lhasan Ali, fils de Hélal, connu sous le nom d'*Ebn-albawwab* (1). « Il n'y a personne, » dit le biographe arabe, ni entre les anciens, ni entre les » modernes, qui ait écrit comme lui, ou même qui ait » approché de la beauté de son écriture, quoiqu'Ebn- » Mokla soit le premier qui ait tiré du caractère coufique » le système actuel et qui l'ait amené à cette forme : il » a en cela le mérite de la priorité, et son écriture est

(1) C'est dans cette même vie d'Ebn-albawwab que se trouve le célèbre passage sur l'origine de l'écriture; mais il est étranger au sujet de la discussion actuelle, et j'ai cru inutile de le rapporter ici.

» aussi fort belle; mais Ebn-albawwab a perfectionné son » système, en a rendu l'exécution plus pure, et lui a donné » un extérieur plein de charmes et d'agrémens. D'autres » disent que l'inventeur de cette belle écriture n'est pas » Abou-Ali, que c'est son frère Abou-Abd-allah Hasan. » Nous en faisons mention dans la vie d'Abou-Ali, qui » est classé parmi les personnages du nom de *Mohammed.* » Il faut voir cela en cet endroit. »

Voici maintenant ce qu'on lit dans la vie d'Ebn-Mokla (Abou-Ali Mohammed) :

« Nous avons déjà parlé de lui dans la vie d'Ebn-al- » bawwab le cateb, et nous avons dit que c'est lui qui a » donné cette forme, c'est-à-dire, lui ou son frère, suivant » la diversité d'opinions dont nous avons fait mention » dans l'endroit cité. » Quelques lignes plus loin, le biographe ajoute que « le frère d'Ebn-Mokla, Abou-Abd- » allah Hasan, étoit un cateb de beaucoup de talens, et » lettré; et le vrai, dit-il, c'est que c'est lui qui est l'auteur » de la belle écriture. »

Je dois maintenant rappeler en quels termes s'exprime à ce sujet Elmacin, écrivain du VI.e siècle de l'hégire, qui, comme on sait, a abrégé l'Histoire de Tabari, et qui, à cause de cela même, est d'un grand poids, bien que son texte, publié par Erpenius, fourmille de fautes qui arrêtent à chaque instant le lecteur.

« Cet Ebn-Mokla, dit-il, est celui qui est le célèbre » auteur de l'écriture; il est le premier qui ait converti » l'écriture coufique, d'origine étrangère, en ce beau sys- » tème arabe. . . . Après lui est venu Ebn-albawwab, qui » l'a encore rendue plus arabe et y a atteint le suprême

» degré. » Dans ce texte il reste un mot qui n'offre point un sens satisfaisant, mais que je ne sais comment corriger. Au reste, il n'y a d'important dans ce passage que l'épithète *d'origine étrangère* qu'Elmacin donne à l'écriture coufique, et cette même épithète lui est donnée par Ebn-Schohna dans un texte que M. Adler a cité dans sa dissertation intitulée *Descriptio codicum quorumdam cuficorum*, et qui est conçu presque dans les mêmes termes que celui d'Elmacin. Elle prouve que l'écriture coufique étoit regardée comme étrangère aux Arabes; car le mot مولد (1), que je regarde comme l'origine de notre mot *mulâtre*, signifie un enfant né d'un père arabe et d'une mère étrangère, ou d'un père étranger et d'une mère arabe.

Ebn-Khaldoun, écrivain plus récent, mais qui joint à une grande érudition une critique assez rare chez les Orientaux, traite fort au long de l'écriture dans ses *Prolégomènes historiques.* Voici un abrégé de ce qu'il dit :

« Sous le gouvernement des Tobbas, l'écriture avoit » atteint un haut degré de formation, de régularité et de » beauté, à cause que la civilisation et le luxe étoient aussi » à un haut degré : c'est l'écriture qu'on appelle *himyarite.* » Cette écriture passa des Tobbas à Hira, parce que » Mondhar, qui y régnoit, et les fondateurs du nouveau » royaume des Arabes dans l'Irak, avoient quelques liaisons de sang et de parenté avec les Tobbas, et partageoient leur patriotisme. Cependant l'écriture n'y eut » pas le même degré de perfection, parce qu'il y avoit » bien de la différence entre ces deux dynasties. C'est de

(1) *Voyez* ce que j'ai dit sur le sens de ce mot dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tom. L, pag. 309.

» Hira que l'ont reçue les habitans de Tayef et les Koréï-
» schites. » Ici Ebn-Khaldoun rapporte les traditions qu'on trouve partout dans Ebn-Kotaïba, Ebn-Khallican, Hadji-Khalfa, &c., sur l'introduction de l'écriture parmi les habitans du Hedjaz. J'observe seulement que, suivant le récit d'Ebn-Khaldoun, c'étoit un homme venu du Yémen qui avoit apporté l'écriture à Anbar, et que cet homme en avoit reçu la connoissance d'un personnage nommé *Khaldjan, fils de Kasem,* qui mettoit par écrit les révélations du prophète Houd. Il me semble que je n'ai point vu ailleurs ces particularités, qui tendroient à établir que l'écriture introduite à la Mecque peu de temps avant Mahomet venoit originairement du Yémen et de l'écriture himyarite. Ebn-Khaldoun, dont je reprends le récit, dit ensuite que « les Himyarites avoient une écriture nommée
» *mousnad,* dont toutes les lettres étoient isolées, et qu'ils
» ne souffroient pas que personne apprît cette écriture
» sans leur permission; que c'est d'eux que les Arabes
» descendus de Modhar ont appris l'écriture, mais qu'elle
» n'est jamais parvenue chez ces derniers à une grande per-
» fection, parce que les arts ne peuvent point fleurir à un
» haut degré chez les peuples nomades, attendu qu'ils en
» font peu d'usage. L'écriture des Arabes, dit-il en propres
» termes, étoit donc *nomade* (c'est-à-dire, telle qu'il con-
» vient à des peuples nomades), telle, ou à peu près,
» qu'elle est encore chez eux de nos jours, à moins que
» nous ne disions qu'elle est aujourd'hui faite avec plus
» d'art, parce qu'ils se sont rapprochés davantage de la ci-
» vilisation et qu'ils ont plus de rapports avec les grandes
» villes et les états régulièrement organisés. Les Arabes

» de Modhar étoient plus éloignés de la vie des peuples
» domiciliés et plus près de l'état nomade que les peuples
» de la Syrie, du Yémen, de l'Égypte et de l'Irak.

» L'écriture arabe, jusqu'au commencement de l'isla-
» misme, n'atteignit donc jamais un degré éminent de
» régularité, de perfection et de beauté : elle n'atteignit
» même pas ce mérite à un degré médiocre, à cause que
» les Arabes conservoient les mœurs des nomades, leurs
» habitudes sauvages, et leur éloignement pour les arts. »
Notre auteur prouve cela par la manière dont les exemplaires de l'Alcoran étoient écrits par les compagnons du prophète, puis par les *Tabis*, c'est-à-dire, par ceux qui avoient vécu avec les compagnons de Mahomet et se faisoient un honneur et un mérite de les imiter en tout; et il réfute l'opinion de ceux qui, au lieu d'avouer l'ignorance de ces premiers disciples de l'islamisme, ont recours à des subtilités ridicules pour justifier leurs fautes. Il fait voir qu'il n'y a aucune raison de recourir à de pareils subterfuges, et que l'honneur des premiers musulmans n'est nullement compromis par cette sorte d'ignorance qui étoit une conséquence nécessaire de leur position sociale; puis il continue ainsi :

« Quand les Arabes eurent acquis la domination, qu'ils
» eurent soumis les grandes villes, conquis les provinces,
» qu'ils se furent établis à Basra et à Coufa, et que le
» gouvernement eut besoin d'employer des hommes de
» plume, ils se servirent de l'écriture, et ils se livrèrent
» à l'étude et à la pratique de cet art, qui devint chez
» eux d'un usage commun. Il acquit plus de précision et
» de beauté, et parvint, à Basra et à Coufa, à un certain

» degré de régularité, mais néanmoins fort au-dessous de » la perfection. On connoît l'écriture coufique encore de » nos jours. Plus tard les Arabes se répandirent dans » diverses contrées et divers royaumes. Ils conquirent » l'Afrique et l'Espagne. Les Abbasides fondèrent Bagdad, » où l'écriture s'éleva au plus haut degré de perfection, » parce que la civilisation atteignit le plus haut point dans » cette ville, qui étoit le chef-lieu de l'islamisme et le » centre de l'empire des Arabes. Les formes de l'écriture » à Bagdad devinrent différentes de celles qui étoient en » usage à Coufa, en ce qu'elles tendoient à devenir plus » gracieuses, plus belles, et d'un effet plus agréable. » Cette opposition (entre le caractère coufique et celui de » Bagdad) se fortifia avec le cours des années, jusqu'à ce » qu'enfin (Abou-) Ali fils de Mokla, le vizir, déploya » l'étendard de ce nouveau genre d'écriture à Bagdad, et » fut suivi en cela par Ali fils de Hélal, le cateb, connu » sous le nom d'*Ebn-albawwab*. Ce fut lui qui fixa la » pratique de cet art dans le III.e siècle et les temps qui » suivirent. Alors les formes et les figures du caractère » de Bagdad s'éloignèrent à un tel point de celles du carac- » tère coufique, qu'on peut regarder ces deux écritures » comme tout-à-fait différentes. L'écriture éprouva encore, » par la suite des temps, d'autres altérations, &c. »

Quoiqu'Ebn-Khaldoun soit un écrivain assez moderne et qu'il ne cite point les autorités qu'il a suivies, cependant, comme il est connu, ainsi que je l'ai déjà dit, par un esprit de critique rare chez les auteurs orientaux, et que d'ailleurs son récit est tout-à-fait conforme aux vraisemblances, je suis très-porté à admettre les résultats qui s'en

déduisent naturellement; savoir, que le caractère dont on se servoit dans le Hedjaz du temps de Mahomet, soit qu'il fût dérivé immédiatement de l'écriture syriaque nommée *estranghélo*, soit qu'il dût son origine à l'ancienne écriture himyarite, éprouva de premiers changemens à Coufa et à Basra, lorsque les Arabes, avec l'agrandissement de leur puissance, commencèrent à cultiver les lettres, et que les besoins de la religion et de la politique rendirent la pratique de l'art d'écrire plus commune et même journalière parmi eux; que de là vint le nom de *coufique* donné à l'ancien caractère que nous connoissons; qu'ensuite, après la translation du chef-lieu de leur empire à Bagdad, ce caractère subit de nouvelles altérations successives dont nous ignorons le détail, et fut enfin fixé, par le talent d'Ebn-Mokla et d'Ebn-albawwab, vers la fin du III.ᵉ ou le commencement du IV.ᵉ siècle de l'hégire; que par conséquent Ebn-Mokla ne fut point, à proprement parler, l'inventeur d'une nouvelle écriture, et qu'il n'y eut point un passage subit du caractère coufique à celui que nous nommons *neskhi* : d'où il suit que peut-être le caractère coufique avoit pris la place d'une écriture qui s'éloignoit moins que lui des formes de l'écriture moderne.

J'avois déjà observé, dans mon *Mémoire sur l'origine et les anciens monumens de la littérature parmi les Arabes*, que le caractère que Moramer avoit introduit chez eux y éprouva sans doute quelques changemens successifs, et que ces diverses sortes d'écritures reçurent différens noms, indiquant les lieux où chacune d'elles avoit pris naissance, ou dans lesquels elle étoit d'un usage plus ordinaire. « C'est » sans doute, avois-je ajouté, ce qu'il faut entendre par

Mémoires de l'Académie des inscript. et belles-lettres, tom. L, pag. 309.

» ces mots *mekki, médéni, basri* et *coufi*, c'est-à-dire, carac-
» tère de la Mecque, de Médine, de Basra et de Coufa. »
Une autre observation que j'ai faite aussi dans le même Mémoire, doit être rappelée ici. « Je suis fort porté à croire,
» ai-je dit, que les changemens successifs introduits dans
» le caractère primitif inventé par Moramer, et qui eurent
» vraisemblablement pour but de donner plus de facilité
» pour en lier les lettres les unes aux autres et pour en
» resserrer les figures, furent cause de ce défaut si re-
» butant du caractère coufique, et en général du caractère
» arabe, où une même figure est presque toujours com-
» mune à plusieurs lettres. Il ne me paroît pas naturel de
» supposer qu'un pareil défaut, auquel on chercha un
» remède dans la suite, puisse appartenir à l'alphabet pri-
» mitif. En manquant le but essentiel de l'écriture, il en
» auroit infailliblement arrêté la propagation parmi les
» Arabes. »

M. le comte Castiglioni ne croit pas qu'on puisse douter que l'écriture arabe tire son origine de celle des Syriens, et il reconnoît une grande analogie entre les formes des lettres arabes et celles du caractère syriaque nommé *estranghélo*. « Toutefois, ajoute-t-il, on a de la peine à com-
» prendre comment, dans ce passage de l'alphabet syriaque
» à l'alphabet arabe, on en est venu à confondre les formes
» de plusieurs lettres qui étoient distinctes; et peut-être
» n'en sauroit-on imaginer d'autre raison, que la profonde
» ignorance des premiers Arabes qui adoptèrent cette écri-
» ture. » J'aime mieux croire que cette confusion ne s'est introduite qu'après coup, à Coufa peut-être, lorsque le nombre de ceux qui écrivoient se fut multiplié. M. Cas-

Monete cuf. dell' I. R. Museo di Milano, Osservaz. prelimin. p. lxxxij.

tiglioni ajoute quelques autres observations qui sont d'une grande importance.

« La monnoie frappée à Tibériade, dit-il, sous le règne » de l'empereur Héraclius, déjà expliquée par M. Cattaneo, » et qui est le plus ancien monument d'une époque cer- » taine en caractère arabe, prouve que, dès avant l'isla- » misme, le caractère inventé dans l'Irak avoit été adopté » dans la Palestine.

» L'ancien caractère arabe, comme le syriaque duquel » il est dérivé, avoit une figure arrondie et moins angu- » laire que celle qu'il a acquise plus tard sous la dynastie » des Abbasides. Faute d'avoir fait cette observation, les » savans qui les premiers ont expliqué les monnoies cou- » fiques, ont attribué souvent une époque assez moderne » aux pièces les plus antiques. » M. Castiglioni, en preuve de cette assertion, cite trois médailles : l'une de l'an 116, qu'Adler avoit jugée, d'après la forme des lettres, appartenir à une époque assez rapprochée ; la deuxième et la troisième, du commencement du IIe siècle de l'hégire, rapportées par l'abbé Simon Assemani, l'une à la dynastie des Ikhschidites, et par conséquent au IVe siècle de l'hégire, l'autre à la dynastie des Fatimites, postérieure encore aux Ikhschidites. Le même motif, je veux dire la configuration des lettres, a aussi empêché le même Assemani de reconnoître pour authentiques les monnoies avec figures, du khalife Abd-almélic. « Mais, dit M. Castiglioni, » les exemples que nous fournira dans la suite de cet » ouvrage le musée de Milan dans les monnoies de cuivre » des Ommiades, justifieront de plus en plus que ces » caractères grands et arrondis furent en usage sous cette

» dynastie, et l'on en pourra induire avec probabilité que » c'est aussi à cette dynastie qu'appartiennent ces autres » médailles du même métal qui n'offrent que des légendes » tirées de l'Alcoran, ou le nom de la ville où elles ont » été frappées et celui du gouverneur, sans aucune date, » parce qu'elles présentent toutes cette même forme de » caractères, tandis que les monnoies des Abbasides, de » tout métal, ont toutes des caractères d'une forme plus » menue et plus régulière. »

Journal asiatique, tom. II, pag. 260.

Je me suis expliqué ailleurs sur l'authenticité des monnoies avec figures, attribuées par M. Castiglioni et par M. Fræhn au khalife Abd-almélic; et quoique la forme des caractères qu'on voit sur ces médailles me parût fournir une objection assez forte contre leur authenticité, j'ai reconnu, contre l'opinion de M. Marsden, qu'il falloit céder à l'évidence des preuves produites en leur faveur. La découverte de nos papyrus, dont la date ne sauroit être révoquée en doute, bat tout-à-fait en ruine l'objection tirée de la forme des lettres, et par conséquent confirme merveilleusement les observations de M. le comte Castiglioni et l'authenticité de ces médailles.

J'avouerai que jusqu'ici je m'étois refusé à reconnoître le nom de la ville de *Damas,* écrit en caractères arabes, sur des monnoies avec figures, publiées par M. l'abbé Sestini, qui les attribuoit à Léon Khazare, et que M. Marchant, dans ses *Mélanges de numismatique et d'histoire,* attribue au khalife Abd-almélic, et considère « comme » des essais de monnoie dont la politique des musulmans » a commencé de rapprocher le style et la fabrique, du » système monétaire des empereurs, pour en favoriser le

» cours. » De là aussi, suivant lui, le mélange du grec et de l'arabe sur ces médailles. Je ne vois plus maintenant de raison pour refuser de reconnoître le nom arabe de *Damas* sur ces médailles, ni celui de *Tibériade* sur la monnoie frappée sous Héraclius, où ce même nom se lit aussi en grec. Peut-être faudra-t-il même réformer tout-à-fait nos idées sur la chronologie des différentes écritures arabes, et reconnoître que le caractère *neskhi*, dont on fixoit l'invention au III.e siècle de l'hégire, existoit, à peu près sous la forme actuelle, avant que les Arabes du Hedjaz reçussent d'Anbar ou de Hira celui qui a donné naissance au caractère coufique. Ne nous hâtons pas cependant d'adopter cette conjecture, et sachons seulement douter, afin de n'opposer aucun préjugé aux nouvelles découvertes que pourront nous offrir d'heureux hasards, tels que celui auquel nous devons les papyrus qui ont été l'objet de ce Mémoire.

MÉMOIRE

SUR

L'ORIGINE DES ERREURS COMMISES

PAR LES GÉOGRAPHES GRECS

DANS LES MESURES EN LONGITUDE,

Et sur les moyens de rectifier ces Mesures en les ramenant à leurs modules primitifs.

Par M. GOSSELLIN.

Lu le 22 Mars 1826.

DANS la plupart des Mémoires que j'ai communiqués à l'Académie, je me suis attaché à éclaircir les difficultés que pouvoient offrir les *périples*, c'est-à-dire, les journaux des navigateurs anciens qui ont parcouru les côtes de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, baignées par l'Océan, par la mer Baltique, par les golfes Arabique et Persique, par ceux du Gange, de Sian, &c. J'ai suivi et mesuré ces rivages l'espace de plus de 9600 lieues, pour reconnoître les contrées, les villes, les havres, les caps, les embouchures des fleuves, que ces navigateurs ont visités, afin de déterminer les limites de leurs courses, et de fixer les points où leurs connoissances se sont arrêtées.

Voy. les quatre volumes de mes *Recherches sur la géographie systématique et positive des anciens.*

En établissant ainsi mes Recherches sur les mesures

itinéraires, j'ai montré par un grand nombre d'exemples que ces mesures avoient été prises originairement avec beaucoup d'exactitude, et qu'elles n'ont cessé de paroître justes que par les fausses évaluations que les Grecs, les Latins, et même la plupart des modernes, en ont faites, en substituant aux modules primitifs de ces mesures, des modules étrangers qui dénaturoient et changeoient entièrement leurs valeurs.

Peut-être l'exactitude de celles de ces anciennes mesures qui ont été prises le long des rivages de la mer, s'expliqueroit-elle d'après ce que nous présente le chapitre où Vitruve décrit plusieurs machines, ou *odomètres*, dont l'invention, selon lui, remontoit à une haute antiquité, et qui, adaptées aux vaisseaux et aux voitures de manière à participer à leurs mouvemens, indiquoient les progrès de leurs marches et l'étendue de leurs courses dans toutes les directions.

Vitruv. de Archit. lib. X, cap. 14.

Mais il est un autre genre de mesures bien plus difficiles à obtenir que celles dont je viens de parler, et pour lequel ces sortes de machines ne pouvoient être d'aucun usage. Ce sont les grandes distances en ligne droite, qui, nécessairement, doivent être prises sans aucune déviation à travers les mers, les chaînes de montagnes, et les autres obstacles que la nature peut offrir. Ce genre de mesures sert à fixer l'emplacement des contrées et des lieux dans leurs correspondances avec les cercles de la sphère. Elles forment la base de la géographie, et on ne peut les connoître sans le secours de l'astronomie. Ces mesures sont de deux espèces : les unes se dirigent de l'équateur vers les pôles; les autres, de l'occident à l'orient. Les premières

s'obtiennent assez facilement et par des moyens que les anciens n'ont pas ignorés ; les autres, au contraire, exigent de bons instrumens, une grande habileté dans les observateurs, et présentent des difficultés que jamais les Grecs n'ont su vaincre : aussi leurs distances en longitude, de la manière dont ils les ont employées, sont-elles toutes fausses, parce qu'ils n'ont pu les établir que d'après des mesures itinéraires recueillies dans diverses contrées, ou transmises par différens auteurs, et dont les modules leur étoient presque toujours inconnus.

On peut remarquer en effet que les anciens *périples*, les anciens itinéraires, en indiquant le nombre de stades, de milles, de parasanges, que l'on comptoit d'un lieu à un autre, donnent rarement le moyen de reconnoître la valeur intrinsèque des élémens dont ces mesures étoient composées. On savoit seulement qu'elles représentoient une partie aliquote de la circonférence de la terre, puisqu'Ératosthènes, Polybe, Hipparque, Strabon, Marin de Tyr, Ptolémée et d'autres, avoient fixé dans les prolégomènes de leurs géographies la valeur particulière de celui des stades qu'ils employoient, en marquant combien de fois il étoit contenu dans le périmètre du globe, ou dans l'un de ses degrés. Mais l'étendue de ce périmètre a toujours été pour les Grecs une chose fort incertaine, parce qu'il en existoit au moins neuf évaluations, qui varioient entre elles depuis 180000 jusqu'à 400000 stades : au lieu de concevoir que de pareilles disparités devoient provenir de la différence du module des stades appliqués à une même mesure, ils crurent au contraire tous les stades égaux en longueur ; et ils regardèrent ces diverses évalua-

Voyez mes *Recherches sur les Systèmes métriq. de l'antiquité*, dans le tome VI des *Mémoires de l'Académie*, pag. 46.

tions comme le résultat d'opinions particulières qui attribuoient au circuit de la terre une étendue plus ou moins grande.

Par suite de ces méprises, communes à tous les géographes anciens dont les écrits nous sont restés, lorsqu'il fut question de graduer leurs cartes dans le sens des longitudes, il arriva que ceux qui adoptoient la mesure de 180000 stades bornèrent le degré de l'équateur à 500 stades quelconques, tandis que ceux qui préféroient la mesure de 400000 doublèrent et au-delà l'étendue du degré, en même temps que celle de la circonférence de la terre, et par conséquent la longueur de toutes les contrées dans la direction de l'ouest à l'est. Si, par exemple, dans la première hypothèse, 10000 stades devoient représenter 20 degrés, le même intervalle, dans la seconde hypothèse, occupoit un espace égal à plus de 44 des degrés précédens. L'emploi des autres stades produisoit des différences proportionnelles ; et c'est au mélange de ces mesures hétérogènes, à l'incertitude de leurs valeurs, et à leur fausse conversion en degrés, qu'il faut attribuer l'origine des principales erreurs et des dissemblances que présentent à cet égard les divers systèmes géographiques publiés par les Grecs.

J'ai déjà donné, en discutant les anciens *périples*, bien des exemples de ces sortes de méprises : si je reviens sur cet objet, c'est pour soumettre les principales distances en longitude, exprimées en stades par les anciens, au mode général de conversion que j'ai suivi dans l'examen de leurs itinéraires ; c'est pour y faire l'application de quelques mesures dont les modules m'étoient

inconnus avant que j'eusse terminé mes *Recherches sur les systèmes métriques de l'antiquité*; c'est pour comparer les résultats de ces mesures aux nouvelles observations faites depuis trente ans (1); c'est enfin pour ajouter de nouvelles preuves à celles qui établissent que la géographie, à une époque fort reculée, avoit été portée à un grand degré d'exactitude, et pour montrer encore, et avec plus de précision, la cause des altérations qui en ont bouleversé les bases dès les premiers temps de l'École d'Alexandrie.

Afin d'abréger les détails, et pour éviter de répéter ce que je puis avoir dit ailleurs, je réduirai en Tableaux les résultats de mes recherches, en me bornant aux grandes mesures en longitude employées par les Grecs, et comptées sur le parallèle du trente-sixième degré de latitude nord. Ce parallèle étoit considéré comme un *diaphragme* qui partageoit le continent en deux parties dans toute sa longueur; et les divisions de cette ligne servoient d'échelle commune pour établir, dans la direction de l'ouest à l'est, les bases des différens systèmes géographiques.

Je donne, dans la première partie de ces Tableaux, le nombre de stades fixé par les auteurs entre chacun des lieux dont je parle, ainsi que la valeur qu'ils attribuoient à leurs mesures; je réduis, comme ils l'ont fait, ces mesures en degrés du parallèle précédent; puis, comparant la graduation qui en résulte à celle que nous connoissons

(1) J'ai pris dans la *Connoissance des temps pour 1827* les longitudes des différentes positions que j'emploie dans la Méditerranée; et j'ai pris celles qui ne s'y trouvent pas, dans le livret publié par le capitaine Gauttier. Pour l'intérieur de l'Asie, je me suis servi des cartes de d'Anville et de celles du major Rennell.

aujourd'hui, j'en conclus la somme des erreurs commises par ces géographes.

Dans la seconde partie des mêmes Tableaux, je place les positions modernes correspondantes aux anciennes ; j'emploie entre chacune d'elles le même nombre de stades que dans la première partie : seulement je convertis ces stades en degrés d'un autre stade également connu dans l'antiquité, mais plus approprié à la distance réelle des lieux, et que je crois avoir servi de module dans l'évaluation primitive des distances dont il est question. Je réduis aussi ces stades en degrés du trente-sixième parallèle; et la dernière colonne des Tableaux fait voir combien cette nouvelle graduation approche de celle que nous connoissons maintenant.

Comme tous mes résultats reposent sur le choix des stades que je substitue à ceux qu'ont employés les géographes grecs, je vais donner un exemple du moyen fort simple qui aide à découvrir la valeur de ces stades; et la suite de ce Mémoire montrera qu'il n'entre rien d'arbitraire dans la recherche que j'en fais.

Supposez que, suivant le rapport d'un auteur ancien, de tel lieu à tel autre on comptoit 5000 stades de 500, valant dix degrés, et que cette même distance soit connue aujourd'hui pour être seulement de six degrés; je dis qu'il est peu vraisemblable qu'une erreur de deux cinquièmes ait été commise, soit dans une observation astronomique, soit dans la mesure immédiate d'un intervalle quelconque; et quand je trouve la même erreur répétée de proche en proche dans une étendue de plusieurs centaines de lieues, ne pouvant rien changer dans le nombre des stades, je juge que la méprise doit être reportée sur l'évaluation que

l'auteur a cru pouvoir leur donner. Ainsi, dans l'exemple actuel, la différence en graduation étant de 5 à 3, on doit reconnoître que le stade originairement employé pour déterminer ou pour exprimer cette distance n'avoit en longueur que les trois cinquièmes de celui de 500. Si donc un pareil stade a été en usage dans l'antiquité; s'il se trouve cité quelque part, si sa valeur est donnée en parties aliquotes du degré terrestre, si enfin il présente, avec une approximation suffisante, la distance que déterminent nos connoissances actuelles, ne suis-je pas autorisé à penser que le nombre de 5000 stades de ce dernier module est une traduction exacte, en mesures itinéraires, du résultat de quelque opération géodésique, ou plutôt d'une observation astronomique?

Recherches sur les systèmes métriques, pag. 53, 159.

Or des différences semblables existent parmi les stades employés par les anciens, de même qu'il existe chez les nations modernes des milles et des lieues de différentes longueurs; et l'on verra que c'est en ne distinguant pas ces stades, ou en les prenant les uns pour les autres, que des géographes postérieurs ont fait disparoître l'exactitude des mesures qui leur étoient transmises.

D'après ces explications et la disposition de mes Tableaux, un coup d'œil suffira pour embrasser l'ensemble de chacun des systèmes, pour en faciliter la comparaison entre eux, et pour rendre plus clairs les résultats que leur examen pourra offrir.

DANS le Tableau n.° I, on voit qu'Ératosthènes comptoit, depuis le promontoire *Sacré* de l'Ibérie jusqu'à *Thinæ,*

71600 stades de 700 au degré de l'équateur (1), et qu'en portant cette mesure sur le *diaphragme* de sa carte, c'est-à-dire, sur le parallèle du trente-sixième degré de latitude nord, il fixoit l'intervalle de ces lieux à 126° 25′ 54″. Mais la distance du méridien du cap Saint-Vincent (l'ancien promontoire *Sacré*) à celui de Tana-sérim (l'ancienne *Thinæ*) sur la côte occidentale du royaume de Sian est connue aujourd'hui pour être seulement de 106° 27′ : il s'ensuit donc qu'Ératosthènes s'est trompé de 19° 58′ 54″ *en plus*.

La différence des deux graduations étant de 25 à 21, annonce que ce géographe appliquoit à cette mesure un stade trop grand. Si je cherche la valeur de celui qui doit y être substitué, je trouve d'abord que 25 est à 21 comme le stade de 700 au degré est à celui de 833 $\frac{1}{3}$ (2) ; et ensuite, que 71600 de ces derniers stades, portés sur le trente-sixième parallèle, représentent 106° 12′ 9″, ou seulement 0° 14′ 51″ *de moins* que ne donnent nos éphémérides et nos meilleures cartes. Je vois donc que ce module est le seul qui puisse avoir fourni le nombre complexe de 71600 ; et que c'est pour avoir confondu le stade de 833 $\frac{1}{3}$ avec le stade de 700 qu'Ératosthènes a donné trois cent vingt-quatre grandes lieues de 20 au degré de trop à cette portion du continent.

Cette exactitude remarquable, que j'ai signalée depuis long-temps, se soutient à très-peu près dans les autres

(1) Pour l'ensemble et la discussion de ces mesures et de celles dont je parlerai dans la suite, voyez ma *Géographie des Grecs analysée*, et les deux premiers volumes de mes *Recherches &c.*

(2) Le stade de 700 = 158^{m},730 ; celui de 833 $\frac{1}{3}$ = 133^{m}, 333. *Voyez*

positions, si l'on excepte le détroit de Sicile, qui se trouve porté à plus de sept degrés trop à l'ouest. Il me semble qu'une erreur si considérable ne peut pas avoir été commise par le même auteur qui avoit déterminé avec tant d'approximation l'emplacement des autres lieux, et qu'elle doit être attribuée particulièrement à Ératosthènes. En cherchant le motif qui peut avoir entraîné celui-ci dans une pareille méprise, je crois l'apercevoir dans les fausses interprétations données par d'anciens commentateurs d'Homère à quelques passages de l'*Odyssée,* et répétées ensuite par des grammairiens de l'École d'Alexandrie.

Ces écrivains, par une admiration exagérée des ouvrages de ce grand poète, cherchant à trouver dans la description des voyages d'Ulysse toutes les connoissances géographiques de leurs siècles, prétendirent que ce héros avoit pénétré jusque sur les bords de l'océan Atlantique (1); et ils parvinrent à persuader que le détroit des *Colonnes* étoit beaucoup moins éloigné du détroit de Sicile que ce dernier ne l'étoit de Rhodes. C'est précisément l'inverse de ce qui existe, puisque la distance des *Colonnes* au détroit de Sicile surpasse des deux tiers celle de ce détroit à Rhodes. Mais le défaut de renseignemens exacts, ne laissant aucun moyen pour vérifier ou distinguer la valeur de ces mesures, empêchoit de reconnoître la méprise des commentateurs; et il est très-vraisemblable que c'est pour se conformer à leurs idées que Dicæarque avoit borné l'intervalle des détroits à 7000 stades, qui, dans la plus grande

Dicæarch. apud Strab. lib. II, pag. 105.

mes *Recherches sur les systèmes métriques,* pag. 52, 158.

(1) J'ai réfuté ces opinions dans mes notes sur le 1.er livre de la traduction française de Strabon, et dans mes *Recherches,* tom. IV, p. 11—14.

longueur qu'on puisse leur donner, suffisent à peine pour atteindre aux cinq sixièmes de la distance dont il est question.

Ératosthènes, en fixant à 8800 stades l'intervalle des détroits, paroît n'avoir pas osé s'écarter beaucoup de l'opinion de Dicæarque : mais la carte ou le système qu'il consultoit et qui appartenoit à des temps plus anciens, se refusoit sans doute à ce nouvel arrangement; et, pour l'y ramener sans rien ôter à l'ensemble des distances, Ératosthènes se sera contenté d'intervertir l'ordre des deux mesures qui, d'un côté, séparent le détroit des *Colonnes* de celui de Sicile, et, de l'autre, ce dernier détroit de l'île de Rhodes. Voici sur quoi je fonde cette assertion.

Voyez *et* Comparez *les Tabl. n.os I et II.*

Si l'on observe que les 8800 stades de 700, comptés par Ératosthènes entre les *Colonnes* et le détroit de Sicile, représentoient 15° 32′ 20″, ou 5° 26′ 56″ *de moins* que l'intervalle réel de ces lieux, tandis que les 13500 stades, ou les 23° 50′ 18″, qu'il met entre ce dernier détroit et Rhodes, portoient cette ville à 39° 22′ 38″ des *Colonnes*, c'est-à-dire, à 5° 50′ 16″ *de plus* que ne donnent les observations modernes, on verra que ces deux erreurs, en sens inverse, se compensent (1), et qu'il suffit de transposer les deux mesures, comme je le fais au Tableau n.° II, pour rétablir à très-peu près leur exactitude dans la série des positions, et faire disparoître une méprise beaucoup trop

(1) Différence en longitude, selon la *Connoissance des temps pour 1827* :
Entre Gibraltar et le Phare de Messine.......... 20° 59′ 16″.
Entre Gibraltar et Rhodes.......... 33° 32′ 22″.

Selon Eratosthènes, *Tableau I* :
Entre les *Colonnes* et le détroit de Sicile 15° 32′ 20″ *différ.* — 5° 26′ 56″.
Entre les *Colonnes* et Rhodès... 39° 22′ 38″ *différ.* + 5° 50′ 16″

grande, comme je l'ai dit, pour qu'on puisse l'attribuer au véritable auteur de la carte qu'Ératosthènes s'est appropriée. Il doit donc paroître certain que les distances se trouvoient combinées sur cette ancienne carte en stades de 833 $\frac{1}{3}$, et qu'elles offroient dans les positions du cap *Sacré*, du détroit des *Colonnes*, du détroit de Sicile, de Rhodes, d'*Issus*, des Portes Caspiennes, de *Thinæ*, c'est-à-dire, dans une étendue de 1722 grandes lieues, en ligne droite, une précision de mesures que les modernes étoient loin de soupçonner.

Les erreurs de Dicæarque et d'Ératosthènes sur la distance des détroits précédens ne tardèrent pas à être reconnues; et Polybe en fit l'objet d'une discussion en décrivant la Méditerranée dans des ouvrages qui ne nous sont point parvenus, mais dont Strabon et Pline ont conservé quelques fragmens. Ce qui concerne l'intervalle des détroits paroît présenter chez ces deux auteurs une telle contradiction, que je ne puis me dispenser de m'y arrêter.

Polyb. apud Strab. lib. II, pag. 105.

On voit dans Strabon que Polybe avoit critiqué Dicæarque sur ce que cet ancien bornoit à 7000 stades la distance des deux détroits. Pour faire voir que cette distance devoit être beaucoup plus grande, Polybe considère les côtes de l'Espagne, de la Gaule et de l'Italie, comprises entre les détroits, comme formant un angle obtus à Narbonne, et comme étant les deux côtés d'un triangle dont la base seroit une ligne droite tirée à travers la mer depuis les *Colonnes* jusqu'au détroit de Sicile.

Il donnoit à l'un des côtés, depuis ce détroit jusqu'à Narbonne, *un peu plus* de 11200 stades; à l'autre, *un peu moins* de 8000 stades; et supposant 2000 stades à la perpendiculaire qui, de Narbonne, tomboit sur la base du triangle, il en concluoit que les deux côtés réunis de ce triangle ne surpassoient que d'environ 500 stades la ligne qui séparoit les deux détroits. Ainsi l'on ne peut douter que leur intervalle ne fût, dans l'opinion de Polybe, au moins de 18700 stades; et puisqu'il employoit, comme on sait, un stade de 8 $\frac{1}{3}$ au mille romain (*ou de 625 au degré*), cette distance, sous le 36.e parallèle, représentoit environ 37 degrés, c'est-à-dire, 16 à 17 degrés de plus qu'elle ne devoit avoir.

Polyb. apud Strab. lib. VII, pag. 322.

Voyez *le Tableau n.° III.*

Si l'on compare ce passage de Strabon avec celui où Pline donne en milles romains, et en six stations différentes, la longueur de la Méditerranée d'après Polybe, on trouvera que ce dernier auteur y borne la distance entre le détroit de *Gades* ou des *Colonnes* et celui de Sicile à 1260 $\frac{1}{2}$ milles, ou 10504 des stades précédens, c'est-à-dire, 20° 46′ 25″, au lieu des 37° 15′ 13″ qui résultent de la première combinaison.

Polyb. apud Plin. lib. VI, cap. 38. Voyez *le Tableau n.° IV.*

Voyons s'il est possible d'expliquer et de concilier ces contradictions, ou du moins d'en indiquer la cause.

Pline, en disant que Polybe donnoit à la longueur entière de la Méditerranée 2440 milles, ajoute qu'Agrippa portoit cette mesure à 3440 milles; et il soupçonne une erreur dans ce dernier nombre, c'est-à-dire, une différence de 1000 milles itinéraires dont l'intervalle des détroits se trouveroit prolongé par la faute des copistes.

Mais si l'on observe que l'usage constant d'Agrippa et

de ses compatriotes étoit de compter le mille romain pour huit stades indistinctement, on reconnoîtra dans ces 3440 milles la traduction exacte d'une mesure de 27520 stades qui, à 220 stades près, est celle qu'Ératosthènes avoit donnée à l'étendue de la Méditerranée depuis les *Colonnes* jusqu'à *Issus.* Et si, comme je l'ai fait pour le système général de cet ancien, on prend ces stades pour ceux de $833\frac{1}{3}$, on aura, sous le 36.e parallèle, 40° 49′ 11″, ou seulement 0° 31′ 50″ de moins que la distance connue. Ce n'est donc point dans la mesure générale d'Agrippa qu'on peut chercher l'erreur supposée par Pline, mais plutôt dans l'une des distances partielles indiquées par ce dernier auteur : c'est pourquoi, en rétablissant la carte de Polybe, j'avois cru devoir lire dans le passage du naturaliste romain $2260\frac{1}{2}$ milles, au lieu de $1260\frac{1}{2}$, pour l'intervalle des détroits, afin d'accorder sa mesure avec celle de la base du triangle décrit par Strabon. Maintenant cette correction devient inutile; et je vais montrer que les 18700 stades de Strabon, les $1260\frac{1}{2}$ milles de Pline, et les $2260\frac{1}{2}$ milles qui résultent du passage d'Agrippa, pour la distance dont il est question, peuvent être ramenés aux mêmes élémens.

Voyez *le Tableau n.° I.*

Voyez le second volume de mes *Recherches*, *pag. 12, 13.*

Je dirai d'abord qu'il n'est pas croyable que Polybe, dans un même ouvrage, ait pu varier de plus des trois quarts sur une distance qu'il avoit discutée avec soin ; mais on peut admettre qu'à des époques différentes il avoit publié deux descriptions de la Méditerranée, dont l'une a été connue de Strabon et inconnue à Pline, et dont l'autre a été inconnue au premier et connue du second. Il est remarquable en effet que Strabon ne rapporte point

les distances que Polybe comptoit entre le détroit de Sicile et l'extrémité orientale de la Méditerranée, quoique Pline les ait trouvées dans l'exemplaire qu'il avoit sous les yeux; et ce qui est plus remarquable encore, c'est que Strabon ait complétement ignoré la relation publiée par Polybe de son voyage le long des côtes occidentales de l'Afrique, dont Pline nous a conservé un extrait fort important, et d'où Strabon auroit tiré de nombreux secours pour décrire des contrées sur lesquelles il n'a pu donner que des notions incertaines et presque aucun détail. Je crois donc qu'il nous manque deux ouvrages de Polybe sur la géographie, et que c'est là que se trouvoient séparément énoncées les mesures dont il est question. Le premier de ces écrits peut avoir été composé quand Polybe habitoit encore le Péloponnèse; le second, à son retour de l'expédition contre Carthage, où il avoit accompagné Scipion Æmilien, et d'où il rapporta des connoissances entièrement neuves pour les Grecs comme pour les Romains, que jusqu'alors les Carthaginois avoient soigneusement écartés de toutes leurs possessions.

Polyb. apud Plin. lib. V, cap. I. — Voyez mes *Recherc. tom. I, pag. 106 et suiv.*

Quoi qu'il en soit, en examinant les mesures que Polybe donne aux deux côtés de son triangle, et en les comparant surtout au peu de longueur qu'il attribue à la perpendiculaire tracée depuis Narbonne jusqu'à la base de ce triangle sous le 36.ᵉ degré de latitude (1), on aperçoit bientôt que toutes ces mesures sont inexactes, et qu'elles sont combinées de manière à faire compter

(1) Polybe plaçoit Narbonne à 39° 12′ de latitude, quoique cette ville soit à 43° 11′ 22″ : par cette seule erreur il dénaturoit entièrement la forme des parties occidentales de la Méditerranée.

environ 18700 stades (1) pour la base du triangle; d'où l'on peut inférer qu'un pareil nombre de stades étoit connu et servoit avant Polybe pour exprimer la distance des détroits. En effet, 18700 stades de 1111 $\frac{1}{9}$, portés sous le 36.e parallèle, représentent 20° 48′ 11″, et diffèrent seulement de 0° 11′ 5″ de nos observations modernes, tandis que, si l'on évalue ces stades, avec Polybe, à 8 $\frac{1}{3}$ au mille romain, il en résulte, comme on l'a vu, environ 37 degrés; de sorte qu'en cherchant à corriger Dicæarque sur le peu d'espace que celui-ci avoit mis entre les détroits, Polybe auroit fait leur distance beaucoup trop grande.

C'est probablement à Carthage que l'intervalle des détroits fut donné à Polybe comme étant de 1260 $\frac{1}{2}$ milles ou de 10504 stades (*de 625*). Il crut cette mesure beaucoup plus petite que celle de 18700 qu'il avoit adoptée auparavant; et il l'employa dans sa nouvelle description de la Méditerranée, consultée par Pline et ignorée de Strabon. La correction qu'il fit montre encore que Polybe, et les Grecs en général, n'avoient aucune idée de la diversité des stades. Cet auteur ne s'est point aperçu qu'il abandonnoit une bonne mesure pour une autre également exacte, puisque 18700 stades de 1111 $\frac{1}{9}$ en valent juste 10519 de 625, et représentent aussi, comme je l'ai dit, 20° 48′ 11″ sous le 36.e parallèle.

Enfin les 2260 milles $\frac{1}{2}$ que la mesure générale d'Agrippa fait compter pour l'intervalle des détroits, et que

(1) Cette mesure de 18700 stades n'étant qu'une approximation, j'ai cru devoir la compléter dans le Tableau n.° III, en la portant à 18837 stades, par les raisons que l'on verra bientôt.

Pline croyoit être une erreur considérable, étant multipliés par 8 $\frac{1}{3}$, comme les précédens, produisent 18837 stades et ajoutent au nombre d'environ 18700 donné par Polybe la fraction qui complète l'intervalle dont il est question, en le fixant à 20° 57′ 20″. Cette mesure ne diffère pas de deux minutes des observations les plus récentes : il est donc très-probable qu'Agrippa avoit retrouvé dans quelque ancien ouvrage la mesure entière que Polybe avoit légèrement tronquée; car il étoit impossible à Agrippa de deviner les 137 stades ou les 16 milles $\frac{1}{2}$ négligés par cet historien.

Suprà, pag. 100.

Ces rapprochemens font voir qu'il n'y a aucun changement à proposer dans les textes de Strabon et de Pline relatifs aux distances données par Polybe et par Agrippa pour l'intervalle du détroit des *Colonnes* à celui de Sicile, puisque la dissemblance apparente de leurs mesures vient de ce qu'elles s'y trouvent présentées sous des modules différens.

J'ai dit que Strabon ne donnoit pas les mesures d'après lesquelles Polybe avoit fixé les positions comprises entre le détroit de Sicile et l'extrémité orientale de la Méditerranée : il faut donc les prendre dans Pline. Je les emploie dans les Tableaux n.os III et IV, si ce n'est que, dans le premier, je substitue à la distance rapportée par Pline, pour l'intervalle des détroits, celle de 18700, ou plus exactement les 18837 stades dont je viens de parler; et l'on voit que l'ensemble de ces mesures produisoit pour la longueur entière de la Méditerranée 28667 stades, ou 56° 41′ 37″, au lieu de 41° 21′ qu'on lui connoît aujourd'hui. Ainsi, dans ce premier essai, Polybe prolongeoit

Polyb. apud Plin. lib. VI, cap. 38.

l'étendue de cette mer de 15° 20′ 37″, ou de plus d'un tiers au-delà de ses vraies limites.

Dans le Tableau n.° IV, d'après les seules mesures de Polybe transmises par Pline, et sans y rien changer, la longueur de la Méditerranée se trouve réduite à 2440 milles, ou 20334 stades, ou 40° 12′ 49″, c'est-à-dire, à 1° 8′ 11″ seulement de moins que l'intervalle connu entre les *Colonnes* ou Gibraltar et Séleucie en Piérie (1). Comment Polybe, tout en commettant des erreurs de deux ou même de trois degrés et demi sur des positions intermédiaires, est-il parvenu à connoître la longueur de cette mer avec tant d'approximation? Comment les matériaux, les itinéraires qu'il avoit employés, sont-ils restés inconnus à tous les géographes grecs postérieurs? Ne doit-on pas croire que cette grande mesure, et particulièrement l'intervalle des détroits, lui avoient été communiqués pendant son séjour à Carthage, et qu'après la ruine de cette ville célèbre par l'étendue de son commerce, les connoissances que ses habitans avoient acquises par leurs longues navigations auront été anéanties par les Romains?

Alors on expliqueroit comment Polybe, pour remplir

(1) Pour éviter toute incertitude sur la valeur du mille dont Pline se sert ici, je crois devoir prévenir qu'il est indifférent, pour la conversion en degrés, d'évaluer le mille à 8 stades ou à 8 stades $\frac{1}{3}$. Si on le compte de 8 stades, les 2440 milles ci-dessus donneront 19520 stades olympiques, ou de 600 au degré, qui vaudront sous le 36.e parallèle 40° 12′ 49″. Si l'on porte ces milles à 8 $\frac{1}{3}$ stades, on trouvera 20334 stades de 625 au degré, qui, sous la même latitude, répondront aussi à 40° 12′ 49″. Je me sers ici du dernier de ces stades, parce que Strabon dit positivement que Polybe évaluoit le mille à 8 stades $\frac{1}{3}$; d'ailleurs on ne peut trouver les 18700 stades de la base de son triangle que dans la conversion des stades de 625 en ceux de 1111 $\frac{1}{9}$.

l'intervalle du détroit de Sicile à Séleucie, aura repris les mesures partielles dont il avoit fait usage dans sa première description, sans se douter qu'elles pouvoient se trouver évaluées en stades de différentes longueurs. C'est néanmoins ce qui est arrivé; et il en est résulté le mélange bizarre présenté dans les secondes parties des Tableaux III et IV, où l'on voit les six stations indiquées par Polybe dans la Méditerranée, mesurées en stades de quatre modules inégaux. J'en indique la valeur, pour qu'on puisse comparer leurs résultats à nos connoissances actuelles.

PEU D'ANNÉES après que Polybe eut publié ses ouvrages, Hipparque entreprit de faire divers changemens à la carte d'Ératosthènes. Il crut devoir élever dans le nord toutes les parties septentrionales de l'Asie; et il porta la Bactriane à plus de 24 degrés au-dessus de sa vraie latitude. Strabon combat cette opinion avec succès.

Strab. lib. II, p. 72. — Voyez *l'art.* Hipparque *dans le tome I de mes Recherches &c.*

Quant aux distances en longitude, Strabon ne signale que deux grands espaces où Hipparque s'écartoit sensiblement des opinions d'Ératosthènes : l'un dans la Méditerranée, l'autre dans l'intérieur de l'Asie.

On a vu Ératosthènes compter d'abord du détroit des *Colonnes* à celui de Sicile 8800 stades, et, du détroit de Sicile à Rhodes, 13500. J'ai montré que l'ordre de ces mesures se trouvoit interverti; et tout me porte à croire qu'Hipparque s'en étoit aperçu.

Suprà, pag. 95.

En effet, Strabon, en critiquant ce géographe, reproche à Ératosthènes *d'avoir donné plus de 13000 stades pour la distance de Carthage à Alexandrie, tandis que, de l'aveu*

Strab. lib. II, pag. 93.

général, elle n'étoit pas de plus de 9000 stades (1). Mais Strabon ne dit point qu'Hipparque ait commis l'erreur d'Ératosthènes. Il est donc très-vraisemblable qu'Hipparque avoit substitué 9000 stades aux 13500 d'Ératosthènes, et ajouté les 4500 de surplus aux 8800 auxquels ce dernier bornoit l'intervalle des détroits. Par ce moyen, Hipparque conservoit les 22300 stades donnés par l'ancienne carte pour la distance des *Colonnes* à Rhodes, et rétablissoit l'ordre des mesures qu'Ératosthènes avoit bouleversé.

La seconde distance dans laquelle Hipparque s'éloignoit de l'opinion d'Ératosthènes, est celle qui sépare le méridien de Péluse de celui des Portes Caspiennes. Ératosthènes l'avoit faite de 15000 stades : Hipparque, cherchant à lier entre elles plusieurs positions intermédiaires par des triangles hypothétiques, crut avoir trouvé que la distance dont il est question ne devoit pas excéder

Strab. lib. II, pag. 77-91.

10770 stades (2); et il ajoutoit au-delà 4400 stades pour atteindre aux frontières de la Perse et de la Carmanie, situées sur les bords du golfe Persique (3).

Afin de rattacher ces mesures à celles qui nous ont conduits jusqu'à Rhodes, on se rappellera que les mêmes auteurs comptoient de cette ville à *Issus* 5000 stades, et qu'ils fixoient Péluse à 1300 stades plus à l'orient

(1) Il faut observer qu'Ératosthènes et Hipparque plaçoient
Carthage, sous le méridien du détroit de Sicile ;
Alexandrie, sous le méridien de Rhodes.
Ces auteurs ne différoient que sur la distance de ces méridiens.

(2) *Voyez* l'article *Hipparque* dans mes *Recherches,* où ces triangles se trouvent calculés.

(3) Ces frontières sont celles que Néarque avoit indiquées. Elles étoient vis-à-vis l'île *Catæa,* appelée *Keish* maintenant. Arrian. *Rerum Indicar.* cap. XXXVII, XXXVIII, pag. 625, 626. — Voyez mes *Recherches,* t. III, pag. 74.

qu'Alexandrie et Rhodes. Ainsi la distance de Péluse à *Issus* sera de 3700 stades, qu'il faut soustraire des 15000 d'Ératosthènes et des 10770 d'Hipparque. Dès-lors les Portes Caspiennes devoïent se trouver, selon le premier, à 11300 stades, et, suivant le second, à 7070 stades d'*Issus*.

Hipparque croyant, d'après Ératosthènes, que les mesures dont il se servoit avoient été prises en stades de 700, commit, à très-peu près, les mêmes erreurs que cet ancien, dans toute la longueur de la Méditerranée. On peut donc corriger ses erreurs comme celles d'Ératosthènes, en substituant dans les mesures le stade de 833 $\frac{1}{3}$ à celui de 700, ainsi que je le fais dans la seconde partie du tableau n.° V, où les 8° 26′ 8″ qu'Hipparque comptoit de trop entre le cap *Sacré* et *Issus* se trouvent réduits à 0° 7′ 31″.

Au-delà d'*Issus*, les fausses combinaisons d'Hipparque lui font placer les Portes Caspiennes à 5° 39′ 13″ plus à l'oüest qu'elles ne sont, et le forcent, pour atteindre les frontières de la Perse, de transporter dans ce dernier intervalle les 4400 stades environ qu'il retranchoit des 11300 de la mesure employée par Ératosthènes, quoique, selon nos meilleurs géographes, les méridiens de ces *Portes* et de ces *Frontières* ne soient pas à plus de 400 ou 450 stades l'un de l'autre.

Hipparque fit donc, dans cette partie de la carte d'Ératosthènes, une transposition de mesures analogue à celle qu'il avoit faite pour rétablir les distances du détroit de Sicile à celui des *Colonnes* et à Rhodes : mais, s'il eut raison dans l'une, il se trompa dans l'autre. Néanmoins il est très-remarquable de ne trouver, dans l'ensemble et le résultat des mesures prises du cap *Sacré* aux frontières de

la Perse, que 0° 22′ 23″ de différence d'avec nos connoissances actuelles, sur une étendue de 61° 35′ de longitude, ou de 996 lieues en ligne droite.

Voyez *la seconde partie du Tableau n.° V.*

J'ignore la distance qu'Hipparque supposoit entre les frontières de la Perse et le méridien de *Thinæ;* Strabon n'en parle point, et je ne trouve rien qui puisse me l'indiquer.

Il paroît que les navigateurs de la Méditerranée ne tardèrent pas à s'apercevoir que la plupart des mesures proposées par Ératosthènes, par Polybe et par Hipparque, ne s'accordoient pas avec celles que l'usage, ou plutôt la routine, leur faisoit conserver, sans toutefois qu'ils en connussent plus exactement la valeur. C'est ce que montreront l'examen et l'emploi des distances adoptées par Strabon et par Ptolémée entre les mêmes lieux.

Le premier de ces géographes, après avoir parcouru une assez grande partie des côtes de la Méditerranée, des îles qu'elle renferme, et des contrées qui l'environnent depuis Amasée dans le Pont jusqu'en Égypte et en Italie, rassembla toutes les distances qu'il avoit pu recueillir; et, les joignant à celles que lui donnoient les itinéraires de l'intérieur de l'Asie, il réduisit l'intervalle du cap *Sacré* au méridien de *Thinæ*, à 67500 stades, qu'il évalua, comme Ératosthènes, à 700 au degré d'un grand cercle de la terre. Cette mesure, portée sur le 36.e parallèle, représentoit 119° 11′ 32″: mais, l'intervalle de ces lieux étant connu, comme je l'ai dit, pour être de 106° 27′, il s'ensuit que Strabon donnoit à cette portion du continent 12° 44′ 32″, ou deux cent sept lieues de plus qu'elle ne devoit avoir.

Ces deux graduations, qui diffèrent entre elles comme les nombres 75 et 67, n'indiquant aucun stade connu qui puisse être substitué à celui de 700, me font soupçonner que la mesure générale de Strabon n'est pas établie dans toute sa longueur sur un seul et même stade. Il faut donc voir si cette mesure se prête à une division quelconque, et chercher le point où le module peut avoir changé.

Pour ne pas m'éloigner de la proportion précédente de 75 à 67, j'essaie celle de 75 à 70, ou de 15 à 14; et cette dernière proportion, en convertissant le stade de 700 en celui de 750 au degré, ou de dix au mille romain [a], me conduit du cap *Sacré* aux Portes Caspiennes dans un espace de 61° 5′ ou de 988 lieues [b].

En effet, Strabon comptant pour cet intervalle 37500 stades de 700, ou 66° 13′ 5″, si l'on substitue à ce stade celui de 750, la mesure sera réduite à 61° 48′ 15″; et les longitudes des lieux intermédiaires, tels que le détroit des *Colonnes*, celui de Sicile, le cap Ténare du Péloponnèse, Rhodes, *Issus* et les Portes Caspiennes, se trouveront rétablies de manière que, sauf l'emplacement du détroit de Sicile porté à un degré et demi trop à l'occident, la plus grande erreur sur les autres positions ne s'élève pas aux trois quarts d'un degré : d'où il me semble évident que les mesures employées par la majeure partie des navigateurs de la Méditerranée et recueillies par Strabon avoient pour base le stade de 750, et non celui de 700, comme il le croyoit sur la foi d'Ératosthènes.

Quant aux 30000 stades comptés par Strabon pour la distance des Portes Caspiennes à *Thinæ*, cette mesure étant la même que celle qui est donnée par Ératosthènes,

[a] *Recherches sur les systèmes métriques, pag. 82-85, 159.*

[b] Voyez *le Tableau n.° VI.*

doit être convertie en degrés de 833 $\frac{1}{3}$, comme je l'ai fait à l'article de cet ancien : elle représentera 44° 29′ 54″ ; *Thinæ* se trouvera fixée à 106° 18′ 9″ du promontoire *Sacré*, et l'erreur de 12° 44′ 32″ commise par Strabon sur la longueur du continent sera réduite à 0° 8′ 51″, ou deux lieues et demie.

Voyez *les Tableaux n.os I et II.*

ENTRE L'ÉPOQUE d'Ératosthènes et celle de Strabon, quelques géographes de l'École d'Alexandrie changèrent d'opinion sur la valeur du degré terrestre, et le fixèrent à 500 stades au lieu de 700. Posidonius paroît avoir été l'un des premiers à adopter ce changement (1); mais il ne faut pas croire que cette évaluation fût le résultat de ses observations particulières. Le stade de 500 au degré avoit été connu et employé en Égypte long-temps avant lui et avant Ératosthènes : parmi plusieurs exemples que je pourrois en rapporter, je me bornerai à celui-ci.

Eratosth. apud Strab. lib. XVII, pag. 786.

Ératosthènes, selon Strabon, comptoit pour le cours du Nil, depuis les cataractes voisines de Syéné jusqu'à la mer, 5300 stades. J'ai mesuré avec beaucoup de soin, sur la grande carte d'Égypte en quarante-sept feuilles, les deux rives du Nil dans toutes leurs sinuosités, depuis As-Suan jusqu'à Damiette ; et les résultats m'ont donné, pour l'étendue de cette portion du fleuve, 637 minutes 25 secondes d'un grand cercle de la terre, ce qui représente juste 5312 stades de 500 au degré : exactitude à laquelle je ne m'attendois certainement pas, et qui m'a fait recommencer l'opération sans que ce nouvel examen m'ait offert

(1) Strabon, *liv. II, pag. 95*, dit que Posidonius donnoit 180000 stades à la circonférence de la terre: c'est donc 500 stades par degré.

de différence sensible. Il est donc visible que cette mesure avoit été prise et publiée dans un temps où les Égyptiens employoient le stade de 500, et qu'Ératosthènes le confond ici avec celui de 700 dont se servoient les Alexandrins.

Si l'on veut d'autres preuves de l'exactitude de ces mesures, et de la diversité des stades employés en Égypte à différentes époques ou en différens cantons, on les trouvera dans Hérodote et dans Diodore de Sicile. Le premier de ces historiens, d'après les renseignemens qu'il se procura pendant son séjour dans cette contrée, donne au cours du Nil, depuis la mer jusqu'à Éléphantine, île voisine de Syéné, 7920 stades. Ce nombre, plus grand de moitié que celui d'Ératosthènes, fait voir que le stade indiqué à Hérodote avoit seulement les deux tiers de celui de 500; c'étoit donc le stade de 750 au degré (1), le même que je viens de reconnoître dans les mesures de Strabon. Or 7920 de ces stades valent 633 minutes 36 secondes de degré, ou 5280 stades de 500; et les deux mesures d'Hérodote et d'Ératosthènes ne diffèrent que d'une lieue.

Herodot. lib. II, § 9, pag. 107.

Selon Diodore, le cours du Nil, en suivant ses sinuosités depuis les montagnes de l'Éthiopie jusqu'à la mer, est, *tout au plus,* de 12000 stades (2). La grande disproportion de cette mesure, comparée à celles d'Hérodote et d'Ératosthènes, s'explique encore par la différence des modules dont les divers stades se trouvoient composés. Pour s'en assurer, il suffit de reconnoître dans le passage de

Diodor. Sicul. Biblioth. lib. I, § 32, pag. 37.

(1) Le stade de 500 = 222^m 222, ôtez le tiers, reste 148^m 148 : valeur du stade de 750 au degré. Voyez mes *Recherches sur les systèmes métriques.*

(2) Les montagnes d'Éthiopie sont celles qui forment la cataracte d'Éléphantine, vis-à-vis Syéné.

Diodore l'emploi du stade de 400000 à la circonférence de la terre, dont parle Aristote, ou de 1111 $\frac{1}{9}$ au degré, pour voir que 12000 de ces stades n'en représentent que 5400 de 500, ou 8100 de 750, ou enfin 648 minutes de degré; et les trois mesures précédentes, si dissemblables au premier aspect, ne différeront entre elles que de 14 minutes, ou de moins de cinq lieues, sur une navigation très-tortueuse de 212 lieues de longueur.

Arist. de Cælo, lib. II, cap. XIV, pag. 472.

Strabon, croyant que toutes les mesures qui portoient le nom de stades étoient égales entre elles, s'imagina que les 500 stades au degré, ou les 180000 que Posidonius donnoit à la circonférence de la terre, devoient diminuer beaucoup toutes les distances, ainsi que le périmètre du globe, qu'Ératosthènes avoit fait de 252000 stades. Mais Posidonius n'ignoroit pas que le stade dont il se servoit étoit plus grand que celui de 700, adopté par cet ancien, et que, loin de resserrer les distances, l'emploi du stade de 500 les prolongeoit au contraire de deux cinquièmes. Aussi prétendoit-il que les 70000 stades environ que l'on donnoit à l'étendue du continent, devoient porter *Thinæ* à 180 degrés du cap *Sacré* de l'Ibérie; et cette erreur, tout énorme qu'elle étoit, s'est perpétuée pendant plus de quinze siècles.

Strab. lib. II, pag. 95, 102.

Environ 150 ans après Posidonius, un géographe de Tyr, nommé *Marin*, adoptant l'opinion de ce philosophe, publia vers la fin du premier siècle de notre ère une carte générale du monde connu, construite d'après tous les itinéraires qu'il avoit pu se procurer, et dans laquelle il employa indistinctement 500 stades pour chaque degré de longitude sous l'équateur, et 400 seulement sous le

parallèle du 36.e degré de latitude. Cette carte est celle que Ptolémée s'est appropriée, après y avoir fait plusieurs changemens, en déclarant néanmoins que la conversion des stades en degrés, telle que Marin l'avoit établie, étoit juste, et conforme à l'opinion générale de son temps. Ptolémée ne dérangea rien aux mesures fixées par ce géographe sous le parallèle précédent, depuis le cap *Sacré* de l'Ibérie jusqu'aux limites orientales de la Sogdiane : ces limites étoient tracées par la chaîne des hautes montagnes qui séparoient cette contrée de celle qu'occupoient les peuples nommés *Comedæ*. Ptolémée, comme son prédécesseur, laissa ces montagnes sous le même méridien que la source du Jaxarte à 122° 30′ du cap *Sacré;* elles portoient alors le nom de *Comedorum montes*, et sont connues maintenant sous celui de *Bélur-Tagh*.

Marinus Tyr. apud Ptolem. l. I, cap. VI et seq.

Au-delà de ces montagnes, et d'après une relation très-peu détaillée d'un voyage fait dans la Sérique, et dont Marin évaluoit les distances toujours en ligne droite, ce géographe prolongeoit encore le continent de 103° 10′ jusqu'au méridien de *Sera*, aujourd'hui Séri-nagar. Il étendoit dans la même proportion toutes les contrées et les rivages de l'Inde, depuis le promontoire *Cory* (le Ramanan-Cor actuel) jusqu'à *Thinæ*, en comptant aussi en ligne droite et d'occident en orient les distances prises le long des côtes et de leurs sinuosités ; de sorte qu'il fixoit *Sera* et *Thinæ* à 225° 40′ du cap *Sacré*, et qu'il reléguoit cette dernière ville à 119° 13′ ou 1930 lieues à l'est de l'emplacement qu'elle occupe encore aujourd'hui.

Voyez mes *Recherch. t. IV*, ou *le tom. XLIX des Mémoires de l'Acad. des Inscriptions.*

Voyez *l'Article* Marin de Tyr, *dans le t. II de* mes *Recherches &c.*

Ptolémée jugea que Marin, ne tenant compte, dans l'emploi de ces deux itinéraires, ni de la direction ni de

la déviation des routes, devoit s'être trompé considérablement sur la distance linéaire des lieux. Aussi consacra-t-il une grande partie de ses prolégomènes à discuter, à combiner et à réduire à 55 degrés de longitude les 103° 10′ donnés par Marin à chacun de ces itinéraires : il le fait avec beaucoup de sagacité, mais toujours avec des moyens hypothétiques ; et l'on s'aperçoit que son but principal a été de renfermer la totalité des terres connues de son temps dans les 180 degrés de notre hémisphère, sans porter *Thinæ* au-delà de 177° 30′ du cap *Sacré* de l'Ibérie.

Voyez mes *Recherch. t. III, pag. 235-245.*

Ptolémée ayant fait disparoître de ses Tables les combinaisons de mesures itinéraires en donnant ainsi à la position des lieux une apparence astronomique, il devient assez difficile aujourd'hui de découvrir ce qui pouvoit l'engager à prendre tant de peines pour ne pas dépasser la graduation précédente. Je crois cependant en apercevoir la raison, lorsque, multipliant par 400 les 177° 30′ ci-dessus comptés sur le 36.e parallèle, je trouve qu'il donnoit, pour la distance du cap *Sacré* au méridien de *Thinæ*, 71000 stades; et ce nombre, à 600 stades près, étant égal à celui qu'Ératosthènes avoit adopté pour le même intervalle, me fait croire que Ptolémée, n'ayant que des combinaisons incertaines pour combattre Marin, aura cherché à les appuyer de l'autorité d'Ératosthènes, en rapprochant le plus qu'il étoit possible sa mesure de celle de cet ancien (1).

(1) Si l'on donne 500 stades au degré de l'équateur, le degré du 36.e parallèle sera de 404, 509 stades, et non de 400; alors les 177° 30′ de Ptolémée, au lieu de représenter 71000 stades, en produiront 71800, et sa mesure ne différera de celle d'Ératosthènes que de 200 stades.

On pourroit donc croire qu'il suffiroit de convertir en degrés de $833\frac{1}{3}$ les 71000 stades de Ptolémée, comme j'ai converti les 71600 stades d'Ératosthènes, pour ramener les systèmes de ces deux auteurs à très-peu près aux mêmes résultats, puisque, sous cet aspect, la mesure entière de Ptolémée, au lieu de représenter, comme il le croyoit, $177° 30'$, réduiroit cette graduation à $105° 18' 46''$, et l'erreur de $71° 3'$ qu'il a commise, à $1° 8' 14''$. Mais on ne tarderoit pas à s'apercevoir que ce mode de réduction diminueroit d'un neuvième les longitudes de tous les lieux compris entre le cap *Sacré* et les limites de la Sogdiane. Cette remarque suffit pour faire voir que Ptolémée, cherchant à corriger les parties orientales de la carte de Marin, l'a fait en y intercalant des combinaisons et des mesures qui ne peuvent se rattacher à celles que cet ancien avoit employées. Voyez *le Tableau n.° VII.*

Cette opération de Ptolémée ne permettant plus de soumettre à une même évaluation toutes les longitudes comprises dans l'espace précédent, il faut essayer de diviser cet espace en deux parties fort inégales, l'une depuis le cap *Sacré* jusqu'aux montagnes des *Comedæ,* l'autre depuis ces montagnes jusqu'au méridien de *Thinæ,* pour juger de ce que la conversion des mesures pourra offrir.

La première de ces distances est évaluée par Marin et par Ptolémée à 49000 stades de 500, qui leur représentoient, sous le 36.e parallèle, $122° 30'$. Nos meilleurs géographes réduisent cet intervalle aux deux tiers environ : si l'on ôte un tiers du stade de 500, on a juste le stade de 750 au degré, avec lequel les navigateurs de la Méditerranée avoient donné à Strabon les mesures de cette mer, *Suprà, p. 107, et 109, note 1.*

et que cet auteur a confondu avec le stade de 700, comme Marin et Ptolémée le confondent ici avec le stade de 500.

Dans le Tableau n.° VI, relatif à Strabon, le stade de 750 nous a conduits depuis le cap *Sacré* jusqu'aux Portes Caspiennes. Dans le Tableau n.° VII, concernant Ptolémée, le même stade, en partant aussi du cap *Sacré*, et touchant au détroit des *Colonnes*, au détroit de Sicile, au cap Ténare du Péloponnèse, à Rhodes, à *Issus*, aux Portes Caspiennes, à Bactre, nous conduira jusqu'à Bélur (1), situé au pied des montagnes du même nom, qui terminent la Sogdiane du côté de l'orient. Dans ce long trajet de 79° 50′, la plus forte erreur, sur l'emplacement de ces huit stations, est, pour *Issus*, de 1° 13′ 42″; la différence, dans la position de Bélur, est seulement de 0° 55′ 27″.

Les 22000 stades que Ptolémée comptoit ensuite depuis les limites de la Sogdiane jusqu'au méridien de *Thinæ*, répondoient, selon lui, à 55 degrés de longitude. La distance de ces lieux est d'environ 26° 12′ : ce n'est pas tout-à-fait la moitié des 55 degrés précédens; mais c'est, à peu de chose près, la différence du stade de 500, dont se servoit Ptolémée, à celui de 1111 $\frac{1}{9}$, dont l'usage a long-temps existé dans l'Inde et dans les contrées environnantes, comme je l'ai fait voir en discutant les diverses mesures qu'en ont données Néarque, Mégasthènes, Déimaque, Ératosthènes, Diodore, Agrippa, Pline, Marin de Tyr, &c. Il seroit donc possible que Ptolémée, ayant vu dans quelque auteur la distance du

Voyez mes *Recherch. t. III, pag. 265, &c.*

(1) Je prends la position de Balk et celle du lieu nommé Bélur, dans les cartes du major Rennell.

méridien des *Comedorum montes* à celui de *Thinæ* évaluée 22000 stades, l'eût adoptée de confiance, en y soumettant ensuite les diverses combinaisons dont il fait usage dans ses prolégomènes, pour diminuer l'excessive étendue de la carte de Marin, et pour ramener, comme je l'ai dit, la longueur du continent aux 71000 stades environ qu'Ératosthènes avoit puisés dans les ouvrages qu'il consultoit.

Quoi qu'il en soit, les 22000 stades de 1111 p. $\frac{1}{9}$, dont il est question, représentent 24° 28′ 28″, qui, joints aux mesures précédentes, portent *Thinæ* à 105° 13′ 55″ du cap *Sacré*, comme on le voit dans le Tableau n.° VII, et réduisent à 1° 13′ 5″, ou 20 lieues, l'erreur de 71° 3′, ou les 1150 lieues que Ptolémée mettoit de trop entre ces deux positions.

Telles sont en général les grandes bases en longitude sur lesquelles se trouvent établies la construction des cartes et les descriptions de la terre publiées par les Grecs. Telle est aussi la masse des erreurs qu'ils ont commises, et qui montrent que les mesures dont ils se sont servis n'ont pas été prises ni vérifiées par eux-mêmes, puisque jamais ils n'en ont connu les valeurs. Telle est enfin la méthode que je propose pour ramener toutes ces mesures aux modules primitifs d'après lesquels le nombre de stades qu'elles renferment avoit été déterminé. Mes Tableaux présentent quatorze des plus importantes positions que les anciens fixoient sur le *diaphragme* de leurs cartes, comme étant les points d'où ils partoient pour établir l'emplacement ainsi que l'étendue des autres contrées

de la terre ; et ces quatorze points, disséminés et presque tous répétés dans les cinq principaux systèmes anciens, s'y présentent sous trente-une combinaisons différentes, qui néanmoins ramènent tous ces points, à très-peu près, sous leurs vraies longitudes.

Peut-on supposer que le hasard ait produit de pareils résultats, lorsqu'on retrouve un si grand nombre de vestiges d'une longue suite d'observations astronomiques liées et combinées entre elles ? N'est-il pas plus naturel, plus simple, de voir dans la carte d'Ératosthènes et dans celles de ses successeurs, des copies plus ou moins altérées d'une carte beaucoup plus ancienne, dont les distances, combinées originairement en stades de 833 $\frac{1}{3}$, prouvoient que la géographie avoit été portée jadis à un degré de perfection auquel les peuples de l'Europe n'étoient pas encore parvenus il y a cent cinquante ans ?

TABLEAUX

RELATIFS

AU MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

TABLEA

SYSTÈME DES PRINCIPALES LONGITUD

POSITIONS ANCIENNES selon ÉRATOSTHÈNES.	DISTANCE PARTICULIÈRE sous le 36.e parallèle,		DISTANCE TOTALE		DIFFÉRENCE ou ERREURS d'Ératosthenes.
	en stades de 700.	en degrés de 700.	selon Ératosthènes.	selon les modernes.	
		D. M. S.	D. M. S.	D. M. S.	D. M. S
Cap *Sacré* de l'Ibérie......	0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0
Détroit des *Colonnes*.......	3000.	5. 17. 51.	5. 17. 51.	3. 40. 5.	+ 1. 37. 46
Détroit de Sicile.........	8800.	15. 32. 20.	20. 50. 11.	24. 39. 21.	— 3. 49. 10
Rhodes................	13500.	23. 50. 18.	44. 40. 29.	37. 12. 27.	+ 7. 28. 2.
Issus..................	5000.	8. 49. 45.	53. 30. 14.	45. 4. 6.	+ 8. 26. 8
Portes Caspiennes........	11300.	19. 57. 13.	73. 27. 27.	61. 5. 0.	+ 12. 22. 27
Thinæ.................	30000.	52. 58. 27.	126. 25. 54.	106. 27. 0.	+ 19. 58. 54
	71600.	126. 25. 54.			

TABLEA

SYSTÈME DES PRINCIPALES LONGITUD

POSITIONS selon L'ANCIENNE CARTE.	DISTANCE PARTICULIÈRE sous le 36.e parallèle,		DISTANCE TOTALE		DIFFÉRENCE ou ERREURS
	en stades de 700.	en degrés de 700.	selon la graduation d'Ératosthènes.	selon les modernes.	
		D. M. S.	D. M. S.	D. M. S.	D. M. S
Cap *Sacré* de l'Ibérie......	0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0
Détroit des *Colonnes*.......	3000.	5. 17. 51.	5. 17. 51.	3. 40. 5.	+ 1. 37. 46
Détroit de Sicile.........	13500.	23. 50. 18.	29. 8. 9.	24. 39. 21.	+ 4. 28. 48
Rhodes................	8800.	15. 32. 20.	44. 40. 29.	37. 12. 27.	+ 7. 28. 2
Issus..................	5000.	8. 49. 45.	53. 30. 14.	45. 4. 6.	+ 8. 26. 8
Portes Caspiennes........	11300.	19. 57. 13.	73. 27. 27.	61. 5. 0.	+ 12. 22. 27
Thinæ.................	30000.	52. 58. 27.	126. 25. 54.	106. 27. 0.	+ 19. 58. 54
	71600.	126. 25. 54.			

I.

LA CARTE D'ÉRATOSTHÈNES.

POSITIONS MODERNES CORRESPONDANTES.	CONVERSION des STADES PRÉCÉDENS en DEGRÉS DE 833⅓.	DISTANCE TOTALE d'après la conversion.	DISTANCE TOTALE selon les modernes.	DIFFÉRENCE ou ERREURS.
	D. M. S.	D. M. S.	D. M. S.	D. M. S.
Saint-Vincent du Portugal...	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.
troit de Gibraltar..........	4. 26. 59.	4. 26. 59.	3. 40. 5.	+ 0. 46. 54.
troit de Sicile............	13. 3. 10.	17. 30. 9.	24. 39. 21.	— 7. 9. 12.
odes..................	20. 1. 27.	37. 31. 36.	37. 12. 27.	+ 0. 19. 9.
ias....................	7. 24. 59.	44. 56. 35.	45. 4. 6.	— 0. 7. 31.
filé de Firouz-koh.........	16. 45. 40.	61. 42. 15.	61. 5. 0.	+ 0. 37. 15.
na-sérim................	44. 29. 54.	106. 12. 9.	106. 27. 0.	— 0. 14. 51.
	106. 12. 9.			

I.

L'ANCIENNE CARTE CONNUE D'ÉRATOSTHÈNES.

POSITIONS MODERNES CORRESPONDANTES.	CONVERSION des STADES PRÉCÉDENS en DEGRÉS DE 833⅓.	DISTANCE TOTALE d'après la conversion.	DISTANCE TOTALE selon les modernes.	DIFFÉRENCE ou ERREURS.
	D. M. S.	D. M. S.	D. M. S.	D. M. S.
Saint-Vincent du Portugal...	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.
troit de Gibraltar..........	4. 26. 59.	4. 26. 59.	3. 40. 5.	+ 0. 46. 54.
troit de Sicile............	20. 1. 27.	24. 28. 26.	24. 39. 21.	— 0. 10. 55.
odes..................	13. 3. 10.	37. 31. 36.	37. 12. 27.	+ 0. 19. 9.
ias....................	7. 24. 59.	44. 56. 35.	45. 4. 6.	— 0. 7. 31.
filé de Firouz-koh.........	16. 45. 40.	61. 42. 15.	61. 5. 0.	+ 0. 37. 15.
na-sérim................	44. 29. 54.	106. 12. 9.	106. 27. 0.	— 0. 14. 51.
	106. 12. 9.			

TABLEAU

SYSTÈME DES PRINCIPALES LONGITUDE

POSITIONS ANCIENNES selon Polybe.	DISTANCE PARTICULIÈRE sous le 36.e parallèle, en milles romains.	en stades de 625.	en degrés de 625. D. M. S.	DISTANCE TOTALE selon Polybe. D. M. S.	selon les modernes. D. M. S.	DIFFÉRENCE ou ERREURS de Polybe. D. M. S.
Détroit de *Gades*...	0.	0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.
Détroit de Sicile...	2260 ⅓.	18837.	37. 15. 13.	37. 15. 13.	20. 59. 16.	+ 16. 15. 57.
Ile de Crète.....	375.	3125.	6. 10. 48.	43. 26. 1.	28. 50. 1.	+ 14. 36. 0.
Rhodes.........	183 ⅓.	1530.	3. 1. 33.	46. 27. 34.	33. 32. 22.	+ 12. 55. 12.
Iles *Chelidoniæ*....	183 ⅓.	1530.	3. 1. 33.	49. 29. 7.	35. 39. 56.	+ 13. 49. 11.
Ile de Cypre.....	322.	2683.	5. 18. 21.	54. 47. 28.	37. 45, 51.	+ 17. 1. 37.
Séleucie en Piérie.	115 ⅓.	962.	1. 54. 9.	56. 41. 37.	41. 21. 0.	+ 15. 20. 37
	3440.	28667.	56. 41. 37.			

TABLEA

SYSTÈME DES PRINCIPALES LONGITUD

POSITIONS ANCIENNES selon Polybe.	DISTANCE PARTICULIÈRE sous le 36.e parallèle, en milles romains.	en stades de 625.	en degrés de 625. D. M. S.	DISTANCE TOTALE selon Polybe. D. M. S.	selon les modernes. D. M. S.	DIFFÉRENCE ou ERREURS de Polybe. D. M. S.
Détroit de *Gades*...	0.	0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0
Détroit de Sicile...	1260 ⅓.	10504.	20. 46. 25.	20. 46. 25.	20. 59. 16.	— 0. 12. 51
Ile de Crète......	375.	3125.	6. 10. 48.	26. 57. 13.	28. 50. 1.	— 1. 52. 48
Rhodes.........	183 ⅓.	1530.	3. 1. 33.	29. 58. 46.	33. 32. 22.	— 3. 33. 36
Iles *Chelidoniæ*....	183 ⅓.	1530.	3. 1. 33.	33. 0. 19.	35. 39. 56.	— 2. 39. 37
Ile de Cypre.....	322.	2683.	5. 18. 21.	38. 18. 40.	37. 45. 51.	+ 0. 32. 49
Séleucie en Piérie.	115 ⅓.	962.	1. 54. 9.	40. 12. 49.	41. 21. 0.	— 1. 8. 11
	2440.	20334.	40. 12. 49.			

III.

LA PREMIÈRE CARTE DE POLYBE.

POSITIONS MODERNES CORRESPONDANTES.	CONVERSION DES MILLES OU DES STADES PRÉCÉDENS en degrés.	DISTANCE TOTALE d'après la conversion.	DISTANCE TOTALE selon les modernes.	DIFFÉRENCE ou ERREURS.
	D. M. S.	D. M. S.	D. M. S.	D. M. S.
étroit de Gibraltar......	0. 0. 0............	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.
étroit de Sicile.........	20. 57. 20 de 1111 $\frac{1}{9}$ st.	20. 57. 20.	20. 59. 16.	— 0. 1. 56.
de Crète, *au cap Crio*...	7. 43. 31 de 500....	28. 40. 51.	28. 50. 1.	— 0. 9. 10.
iodes................	3. 46. 48 de 500....	32. 27. 39.	33. 32. 22.	— 1. 4. 43.
s Chélidoni...........	3. 9. 7 de 600....	35. 36. 46.	35. 39. 56.	— 0. 3. 10.
de Cypre, *à Paphos*....	2. 59. 5 de 1111 $\frac{1}{9}$...	38. 35. 51.	37. 45. 51.	+ 0. 50. 0.
iveidieh.............	2. 22. 42 de 500....	40. 58. 33.	41. 21. 0.	— 0. 22. 27.

IV.

LA SECONDE CARTE DE POLYBE.

POSITIONS MODERNES CORRESPONDANTES.	CONVERSION DES MILLES OU DES STADES PRÉCÉDENS en degrés.	DISTANCE TOTALE d'après la conversion.	DISTANCE TOTALE selon les modernes.	DIFFÉRENCE ou ERREURS.
	D. M. S.	D. M. S.	D. M. S.	D. M. S.
étroit de Gibraltar.......	0. 0. 0............	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.
étroit de Sicile.........	20. 46. 25 de 625 st...	20. 46. 25.	20. 59. 16.	— 0. 12. 51.
de Crète, *au cap Crio*...	7. 43. 31 de 500....	28. 29. 56.	28. 50. 1.	— 0. 20. 5.
hodes................	3. 46. 48 de 500....	32. 16. 44.	33. 32. 22.	— 1. 15. 38.
s Chélidoni...........	3. 9. 7 de 600....	35. 25. 51.	35. 39. 56.	— 0. 14. 5.
de Cypre, *à Paphos*....	2. 59. 5 de 1111 $\frac{1}{9}$...	38. 24. 56.	37. 45. 51.	+ 0. 39. 5.
iveidieh.............	2. 22. 42 de 500....	40. 47. 38.	41. 21. 0.	— 0. 33. 22.

TABLEAU

SYSTÈME DES PRINCIPALES LONGITUDES

POSITIONS ANCIENNES SELON HIPPARQUE.	DISTANCE PARTICULIÈRE sous le 36.ᵉ parallèle,		DISTANCE TOTALE,		DIFFÉRENCE ou ERREURS d'Hipparque.
	en stades de 700.	en degrés de 700.	selon Hipparque.	selon les modernes.	
		D. M. S.	D. M. S.	D. M. S.	D. M. S.
Cap *Sacré* de l'Ibérie.......	0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.
Détroit des *Colonnes*.......	3000.	5. 17. 51.	5. 17. 51.	3. 40. 5.	+ 1. 37. 46.
Détroit de Sicile..........	13300.	23. 29. 7.	28. 46. 58.	24. 39. 21.	+ 4. 7. 37.
Rhodes................	9000.	15. 53. 32.	44. 40. 30.	37. 12. 27.	+ 7. 28. 3.
Issus	5000.	8. 49. 45.	53. 30. 14.	45. 4. 6.	+ 8. 26. 8.
Portes Caspiennes........	7070.	12. 29. 4.	65. 59. 19.	61. 5. 0.	+ 4. 54. 19.
Frontières de la Perse......	4400.	7. 46. 10.	73. 45. 29.	61. 35. 0.	+ 12. 10. 29.
	41770.	73. 45. 29.			

V.

LA CARTE D'HIPPARQUE.

POSITIONS MODERNES CORRESPONDANTES.	CONVERSION des STADES précédens en DEGRÉS DE 833 $\frac{1}{3}$.	DISTANCE TOTALE, d'après la conversion.	DISTANCE TOTALE, selon les modernes.	DIFFÉRENCE ou ERREURS.
	D. M. S.	D. M. S.	D. M. S.	D. M. S.
ap Saint-Vincent du Portugal......	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.
étroit de Gibraltar..............	4. 26. 59.	4. 26. 59.	3. 40. 5.	+ 0. 46. 54.
étroit de Sicile................	19. 43. 39.	24. 10. 38.	24. 39. 21.	— 0. 28. 43.
hodes........................	13. 20. 58.	37. 31. 36.	37. 12. 27.	+ 0. 19. 9.
Aïas..........................	7. 24. 59.	44. 56. 35.	45. 4. 6.	— 0. 7. 31.
éfilé de Firouz-koh..............	10. 29. 12.	55. 25. 47.	61. 5. 0.	— 5. 39. 13.
ontières de la Perse.............	6. 31. 36.	61. 57. 23.	61. 35. 0.	+ 0. 22. 23.

TABLEAU

SYSTÈME DES PRINCIPALES LONGITUDES

POSITIONS ANCIENNES SELON STRABON.	DISTANCE PARTICULIÈRE sous le 36.e parallèle, en stades de 700.	en degrés de 700.	DISTANCE TOTALE, selon Strabon.	selon les modernes.	DIFFÉRENCE ou ERREURS de Strabon.
		D. M. S.	D. M. S.	D. M. S.	D. M. S.
Cap *Sacré* de l'Ibérie......	0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.
Détroit des *Colonnes*.......	2000.	3. 31. 54.	3. 31. 54.	3. 40. 5.	— 0. 8. 11.
Détroit de Sicile........	12000.	21. 11. 23.	24. 43. 17.	24. 39. 21.	+ 0. 3. 56.
Cap Ténare du Péloponnèse.	5500.	9. 42. 43.	34. 26. 0.	31. 29. 6.	+ 2. 56. 54.
Rhodes................	3000.	5. 17. 51.	39. 43. 51.	37. 12. 27.	+ 2. 31. 24.
Issus.................	5000.	8. 49. 45.	48. 33. 36.	45. 4. 6.	+ 3. 29. 30.
Portes Caspiennes........	10000.	17. 39. 29.	66. 13. 5.	61. 5. 0.	+ 5. 8. 5.
Thinæ................	30000.	52. 58. 27.	119. 11. 32.	106. 27. 0.	+ 12. 44. 32.
	67500.	119. 11. 32.			

VI.

LA CARTE DE STRABON.

POSITIONS MODERNES CORRESPONDANTES.	CONVERSION des STADES PRÉCÉDENS en DEGRÉS.	DISTANCE TOTALE, d'après la conversion.	DISTANCE TOTALE, selon les modernes.	DIFFÉRENCE ou ERREURS.
	D. M. S.	D. M. S.	D. M. S.	D. M. S.
Saint-Vincent du Portugal.	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.
roit de Gibraltar.........	3. 17. 47 de 750 st..	3. 17. 47.	3. 40. 5.	— 0. 22. 18.
roit de Sicile...........	19. 46. 38.........	23. 4. 25.	24. 39. 21.	— 1. 34. 56.
Matapan..............	9. 3. 53.........	32. 8. 18.	31. 29. 6.	+ 0. 39. 12.
des..................	4. 56. 40.........	37. 4. 58.	37. 12. 27.	— 0. 7. 29.
ïas..................	8. 14. 26.........	45. 19. 24.	45. 4. 6.	+ 0. 15. 18.
ilé de Firouz-koh........	16. 28. 51.........	61. 48. 15.	61. 5. 0.	+ 0. 43. 15.
a-sérim..............	44. 29. 54 de 833 ⅓..	106. 18. 9.	106. 27. 0.	— 0. 8. 51.

TABLEA

SYSTÈME DES PRINCIPALES LONGITUD

POSITIONS ANCIENNES SELON PTOLÉMÉE.	DISTANCE PARTICULIÈRE sous le 36.e parallèle, en stades de 500.	en degrés de 500. D. M. S.	DISTANCE TOTALE, selon Ptolémée. D. M. S.	selon les modernes. D. M. S.	DIFFÉRENCE ou ERREURS de Ptolémée. D. M. S
Cap *Sacré* de l'Ibérie.......	0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.
Détroit des *Colonnes*........	2000.	5. 0. 0.	5. 0. 0.	3. 40. 5.	+ 1. 19. 55.
Détroit de Sicile..........	12867.	32. 10. 0.	37. 10. 0.	24. 39. 21.	+ 12. 30. 39.
Cap Ténare du Péloponnèse.	4133.	10. 20. 0.	47. 30. 0.	31. 29. 6.	+ 16. 0. 54
Rhodes................	3400.	8. 30. 0.	56. 0. 0.	37. 12. 27.	+ 18. 47. 33
Issus..................	4200.	10. 30. 0.	66. 30. 0.	45. 4. 6.	+ 21. 25. 54
Portes Caspiennes........	10000.	25. 0. 0.	91. 30. 0.	61. 5. 0.	+ 30. 25. 0
Bactre.................	8800.	22. 0. 0.	113. 30. 0.	74. 25. 0.	+ 39. 5. 0
Ascensus ad Comedorum mont.	3600.	9. 0. 0.	122. 30. 0.	79. 50. 0.	+ 42. 40. 0
Thinæ.................	22000.	55. 0. 0.	177. 30. 0.	106. 27. 0.	+ 71. 3. 0
	71000.	177. 30. 0.			

I.

CARTE DE PTOLÉMÉE.

SITIONS MODERNES CORRESPONDANTES.	CONVERSION des STADES PRÉCÉDENS en DEGRÉS. D. M. S.	DISTANCE TOTALE, d'après la conversion. D. M. S.	DISTANCE TOTALE, selon les modernes. D. M. S.	DIFFÉRENCE ou ERREURS. D. M. S.
aint-Vincent du Portugal.	0. 0. 0............	0. 0. 0.	0. 0. 0.	0. 0. 0.
it de Gibraltar.........	3. 17. 47 de 750 st...	3. 17. 47.	3. 40. 5.	— 0. 22. 18.
it de Sicile...........	21. 12. 22............	24. 30. 9.	24. 39. 21.	— 0. 9. 12.
Matapan..............	6. 48. 42............	31. 18. 51.	31. 29. 6.	— 0. 10. 15.
es..................	5. 36. 13............	36. 55. 4.	37. 12. 27.	— 0. 17. 23.
s..................	6. 55. 20............	43. 50. 24.	45. 4. 6.	— 1. 13. 42.
de Firouz-koh........	16. 28. 50............	60. 19. 14.	61. 5. 0.	— 0. 45. 46.
....	14. 30. 13............	74. 49. 27.	74. 25. 0.	+ 0. 24. 27.
ée de Bélur...........	5. 56. 0............	80. 45. 27.	79. 50. 0.	+ 0. 55. 27.
-sérim..............	24. 28. 28 de 1111 $\frac{1}{9}$..	105. 13. 55.	106. 27. 0.	— 1. 13. 5.

NOUVEL EXAMEN

DE

L'INSCRIPTION GRECQUE

DÉPOSÉE DANS LE TEMPLE DE TALMIS EN NUBIE

PAR LE ROI NUBIEN SILCO,

Considérée dans ses rapports avec l'introduction du Christianisme et la propagation de la Langue grecque parmi les peuples de la Nubie et de l'Abyssinie.

Par M. Letronne.

Lu en Juin 1825.

De toutes les inscriptions grecques que M. Gau a recueillies dans son important voyage en Nubie, la plus longue et la plus remarquable est sans contredit celle qu'un roi nubien, inconnu jusqu'ici, a fait graver dans un temple égyptien de l'ancienne *Talmis* (aujourd'hui *Khalapschéh*), pour conserver le souvenir de ses victoires contre les Blémyes.

Cette inscription, publiée pour la première fois sur la copie de M. Gau[a], et commentée par M. B. G. Niebuhr[b], est déjà célèbre parmi les savans, moins peut-être à cause de son utilité historique, qui avoit semblé d'assez peu d'importance, que parce qu'étant écrite en grec, comme les

[a] *Antiq. de la Nubie, Inscrip. pl. 1, n. 1.*

[b] *Inscriptiones Nubienses; Romæ, 1820.*

fameuses inscriptions d'Adulis (1) et d'Axum, elle a paru se rattacher par ce caractère à ces monumens remarquables.

En l'examinant d'une manière attentive, j'y ai découvert des indications qui modifient beaucoup les idées qu'on s'étoit faites de ce monument, et les conséquences qu'on en avoit tirées. Une autre copie rapportée par M. Cailliaud, et qui, sans être aussi exacte que celle de M. Gau, contient cependant quelques bonnes variantes, m'a confirmé dans mon opinion; et, comme je vois que tous les résultats du travail de M. Niebuhr sont adoptés sans restriction par les géographes et les littérateurs qui ont occasion de citer l'inscription de Silco (2), j'ai cru qu'il pouvoit être de quelque utilité de faire connoître l'explication nouvelle à laquelle j'ai été conduit par une analyse plus complète des données que présente ce curieux monument.

Ce Mémoire se compose de deux parties : l'une, *critique*, où j'examine le texte en lui-même; l'autre, *historique*, où j'applique les résultats de l'interprétation du texte aux diverses circonstances historiques et géographiques qui s'y rattachent.

(1) Je ne parle ici que de la *seconde partie* de l'inscription d'Adulis, qui est distincte de la *première*, comme l'a prouvé M. Salt (*Travels in Abyssin.* p. 192 et suiv. *Cf.* Silvestre de Sacy, dans les *Annales des voyages*, XII, 330-355; Niebuhr, dans le *Museum der Alterth. Wissensch.* II, 599-612). J'y reviendrai plus bas.

(2) Notamment M. Ritter (*Erdkunde* &c. tom. I, pag. 602, 603, 2.ᵉ éd.); M. Schoell (*Hist. de la littér. grecque*, VI, 34); M. Toelken, dans le *Voyage à l'oasis d'Ammon* du général Minutoli (Berlin, 1824), pag. 389.

PREMIÈRE PARTIE.

Examen critique de l'Inscription.

Je commencerai par reproduire le texte qui résulte de la copie de M. Gau, comparée à celle de M. Baillie, dont M. Niebuhr a donné les variantes; et je placerai en renvoi les variantes de M. Cailliaud.

ЄΓωCIΛKωBACIΛICKOCNOYBAΔωNKAIOΛωNTωN

AIΘIOΠωNHΛΘONЄICTAΛMINKAITAΦINAΠAΞΔYOЄΠO

ΛЄMHCAMЄTATωNBΛЄMYωNKAIOΘЄOCЄΔωKЄNMOITO

(1)
NIKHMAMЄTATωNTPIωNAΠAΞ · ЄNIKHCAΠAΛINKAIЄKPA

THCATACΠOΛЄICAYTωNЄKAΘЄCΘHNMЄTATωN

OXΛωNMOYTOMЄNΠPωTONAΠAΞ · ЄNIKHCA AYTωN

OI
KAIAYTOIHΞIωCANMЄЄΠωHCAЄIPHNHNMЄTAYTωN

KAIωMOΣANMOITAЄIΔωΛAAYTωNKAIЄΠICTЄYCATON

OPKONAYTωNωCKAΛOIЄICINANΘPωΠOIANAXωPHΘHN

ЄICTAANωMЄPHMOYOTЄЄΓЄΓONЄMHNBACIΛICKOC

(2) (3)
OYKΓAΠHΛΘONOΛωCCOΠICωTωNAΛΛωNBACIΛЄωN

ΛΛΛAKMHNЄMΘPOCΘЄNAYTωN

IN (4)
OIΓAPΦIΛONIKOYCωMЄTЄMOYOYKAΦωAYTOYCKACЄZ()..

Variantes de la copie de M. Cailliaud.

(1) ΠIωN.
(2) OYKI.
(3) CCOΠICω.
(4) KAΘЄZO··O.

(1)
ΝΟΙЄΙCΧωΡΑΝΑΥΤωΝЄΙΜΗΚΑΤΗΞΙωCΑΝΜC·Κ··· Ρ·Λ·ΚΑΛΟΥCΙΝ
(2)
ЄΓωΓΑΡЄΙCΚΑΤωΜЄΡΗΛЄωΝЄΙΜΙΚΑΙЄΙCΑΝωΜЄΡΗΑΡΞЄΙΜΙ
(3)
ЄΠΟΛЄΜΗCΑΜЄΤΑΤωΝΒΛЄΜΥωΝΑΠΟΠΡΙΜΙЄωCΤЄΛΜЄωC
(4)
ЄΝΑΠΑΞ·ΚΑΙΟΙΑΛΛΟΙΝΟΥΒΑΔωΝΑΝωΤЄΡωЄΠΟΡΘΗCΑΤΑC
(5)
ΧωΡΑCΑΥΤωΝЄΠЄΙΔΗЄΦΙΛΟΝЄΙΚΗ· ·ΤΥCΙΝΜЄΤЄΜΟΥ
ΟΙΔЄCΠΟΙΤωΝΑΛΛωΝЄΘΝωΝΟΙΦΙΛΟΝЄΙΚΟΥCΙΝΜЄΤЄΜΟΥ
(6)
ΟΥΚΑΦωΑΥΤΟΥCΚΑΘЄCΘΗΝΑΙЄΙCΤΗΝCκΙΑΝЄΙΜΗΥΠΟΗΛΙΟΥ···
(7)
··ΙΙΚΑΙΟΥΚЄΠωΚΑΝΝΗΡΟΝЄCωЄΙCΤΗΝΟΙΚΙΑΝΑΥΤωΝΟΙΓΑΡ
(8) (9)
···ΤΙΞΙΚΟΙΜΟΥΑΡΠΑΖωΤωΝΓΥΝΑΙΚωΝΚΑΙΤΑΠΑΙΔΙΑΥΤωΝ··

Variantes de la copie de M. Cailliaud.

(1) ΚΑΙ ΠΑΡΑΚΑΛΟΥCΙΝ.
(2) ΑΡΞ.
(3) ΠΡΙΜ'.
(4) ЄΝΑΠΑΞ.
(5) ΦΙΛΟΝΙΚΗ·ΦΥCΙΝ.
(6) ΥΠΟΗΑΙΟΥ.
(7) ΜC.
(8) ΑΠΑΚΟΙ.
(9) ΑΥΤωΝΝ.

M. Niebuhr a fixé l'époque de cette inscription au temps de Dioclétien et de Maximien, sous le règne desquels les Blémyes furent, dit-il, écrasés par les Nubiens. Il pense que cette guerre est celle dont il est question dans l'inscription de Silco : *hoc igitur tempus atque hoc bellum spectari, probabile est.* Ce savant critique a sans doute en vue le passage de Mamertin sur la guerre des Blémyes contre les Nubiens (1) : mais on doit observer que cet auteur en

Inscript. Nub. pag. 20, 21.

Panegyr. genethl. Maxim. XVII, 4.

(1) *Non istæ modò, aliæque gentes, viribus armisque terribiles, fiduciâ instructæ ad perniciem immanitatis utuntur, sed etiam Blemyes illi, ut*

parle très-vaguement, et ne dit rien de l'issue qu'elle a dû avoir à l'égard des Blémyes ; ce qui affoiblit beaucoup la conséquence qu'on a tirée de ce rapprochement. Dans tous les cas, les guerres entre les Nubiens et les Blémyes ont été si fréquentes, qu'une indication de ce genre ne peut suffire pour déterminer une époque.

D'un autre côté, à ne considérer que le style de l'inscription, il étoit difficile de ne la point juger plus moderne. Celle d'Axum, qui est du milieu du IV.e siècle, contient plusieurs incorrections, et même quelques barbarismes (1) ; mais on n'y trouve pas, à beaucoup près, autant de fautes grossières que dans l'inscription de Silco. A la rigueur, ces fautes ne suffiroient pas pour caractériser une époque très-récente, puisqu'on trouve d'énormes solécismes dans d'autres inscriptions grecques de Nubie qui sont du temps de Caracalla; mais, comme il s'y joint des locutions qui appartiennent à la basse grécité et au grec moderne, on ne peut guère douter qu'elle ne soit postérieure à celle d'Axum, et conséquemment au règne de Constance.

Ce premier aperçu est confirmé par un fait que je crois hors de doute, c'est que Silco étoit chrétien.

Ce fait paroîtra en contradiction formelle avec deux passages où Silco, dans le texte restitué par M. Niebuhr, se fait appeler *le dieu Mars;* ce qui semble d'autant plus naturel, que, dans les inscriptions d'Axum et d'Adulis,

audio, levibus modò adsueti sagittis, adversus Æthiopas quærunt arma, quæ non habent, et penè nudis odiis prælia internecina committunt.

(1) Comme *ἀγάγουσιν*, *ἐξάσιν*, *ἀργύρεαιος*, &c. pour *ἄγουσιν*, *ἓξ*, *ἀργύρου*. On y trouve *βοέσιν*, forme poétique (*βοέασιν*), pour *βουσίν*.

le roi d'Abyssinie prend le titre de *fils de Mars*. Aussi Ritter, dans sa *Description de l'Afrique*, a-t-il cité cette inscription comme se rapportant, ainsi que les deux autres, à l'époque où la Nubie et l'Abyssinie n'étoient point encore chrétiennes. Je vais donc commencer par prouver que l'original ne porte nulle part le nom de Mars.

Carl Ritter, die Erdkunde, &c. tom. I, p. 602, 2.e éd.

On a cru le trouver deux fois dans une même phrase où Silco (l. 12-14) dit : « Je ne leur permets pas (à mes » ennemis) de se reposer chez eux, à moins qu'ils ne » m'implorent et ne m'appellent *Mars;* car je suis un *lion* » pour des pays bas, et *Mars* pour des pays hauts : Εἰ μὴ » κατηξίωσάν με καὶ ἌΡΗΝ καλοῦσιν· ἐγὼ γὰρ εἰς κάτω » μέρη λέων εἰμὶ, καὶ εἰς ἄνω μέρη ἌΡΗΣ εἰμί. »

Dans le premier endroit (καὶ Ἄρην καλοῦσιν), le mot Ἄρην est une correction de M. Niebuhr. La copie de M. Gau, entre ΜЄ et ΚΑΛΟΥCΙΝ, présente une lacune d'environ sept lettres, desquelles on n'aperçoit plus que Κ...Ρ..Λ. Mais celle de M. Cailliaud donne distinctement ΚΑΙ ΠΑΡΑΚΑΛΟΥCΙΝ, ce qui fait évanouir le nom du dieu *Mars*. Le sens est, « s'ils ne m'implorent et ne me » demandent pardon (1). »

L'autre membre de phrase, ἐγὼ γὰρ εἰς κάτω μέρη λέων εἰμὶ, καὶ εἰς ἄνω μέρη Ἄρης εἰμὶ, *je suis un* LION *pour des contrées basses, et* MARS *pour des contrées hautes,* renferme une sorte de *non-sens;* on ne conçoit pas cette opposition d'un *animal* et d'un *dieu :* il devroit y avoir dans les deux

(1) Ici παρακαλεῖν a le sens que définit S. Grégoire de Nysse : παρακαλεῖν διὰ τῶν τιμητικῶν ῥημάτων, ὑπὲρ ἄν τινος δεόμενοι τύχωμεν, εἰς συμπάθειαν αὐτὸν ἐπάγειν. Tom. II, pag. 486. Apud Suicer. *Thes. eccles.* t. II, col. 581, ed. 1682.

membres, soit le nom de deux *divinités,* soit le nom de deux *animaux*. M. Niebuhr l'a parfaitement senti, puisqu'il propose cette autre version, *car je suis un lion par le bas du corps et Mars par le haut* (1), c'est-à-dire, un *androsphinx;* mais il s'arrête au premier sens, qui lui paroît encore le moins invraisemblable (2). Ces deux conjectures reposent également sur une fausse leçon. Ni la copie de M. Gau, ni celle de M. Cailliaud, ne donnent APHC; on n'y trouve que les trois lettres APΞ; et, dans la dernière de ces copies, on voit un point sur le P; ce qui annonce que la lettre est douteuse. Les deux lettres A et Ξ sont certaines; et comme le Ξ n'a jamais pu être confondu avec un sigma de la forme du C, il est impossible de voir ici le mot APHC. L'accord des deux copies ne permet pas de lire autrement que AIΞ, une *chèvre*. La métaphore est alors bien liée, et la pensée paraphrasée revient à ceci : « J'attaque mes ennemis dans la plaine avec » l'impétuosité du *lion*, et je les poursuis dans les mon- » tagnes avec la légèreté de la *chèvre* (3).

Inscript. Nub. pag. 22.

Après avoir fait disparoître toute trace de paganisme dans l'inscription, je viens aux indices de christianisme qu'on n'y a point aperçus.

Silco dit (l. 3) : « J'ai fait la guerre avec les Blémyes, » et *Dieu* m'a donné la victoire », καὶ ὁ Θεὸς ἔδωκέν μοι τὸ

(1) C'est même ce dernier sens que paroît préférer M. Ritter, *die Erdkunde*, &c. tom. I, p. 602, 2.e éd.

(2) C'est celui qu'adopte M. Toelken dans ses notes sur le Voyage du général Minutoli, pag. 339.

(3) On peut trouver que la *chèvre*, n'étant point un animal féroce, ne devoit pas être opposée au *lion;* mais le rédacteur s'est arrêté à l'idée principale, celle de *légèreté* et de facilité à gravir les défilés des montagnes, où les ennemis pouvoient espérer d'échapper à Silco. Il ne faut pas chercher ici une rhétorique bien exacte.

νίκημα. Sans doute on trouve, dans le style philosophique des anciens, les mots ὁ θεὸς, τὸ θεῖον, employés ainsi absolument pour désigner la divinité en général : mais je ne pense pas qu'on s'en soit servi dans les monumens qui tiennent à la religion positive, ou au culte spécial de telle ou telle divinité, excepté dans le cas où, par ce qui précédoit ou ce qui suivoit, il étoit clair que ces mots se rapportoient à la divinité particulière du temple ; et, par exemple, dans les inscriptions païennes de l'Égypte, les mots ὁ θεὸς sont toujours accompagnés du nom de la divinité, Ἄμμων, Σάραπις, Ἑρμῆς, ou tout autre. Ὁ θεὸς, pris absolument et sans désignation quelconque, ne se rencontre que dans des monumens chrétiens.

Le second passage est beaucoup plus formel, surtout par son rapprochement avec le premier. Silco, après avoir dit que *Dieu* lui a donné la victoire, ajoute (l. 8) : « J'ai » fait la paix avec eux, et ils *m'ont juré par leurs idoles . . .* » καὶ ὤμοσάν μοι τὰ εἴδωλα αὐτῶν. Il est de toute évidence que l'expression *leurs idoles* est d'un chrétien (1). Dans toute l'antiquité grecque, avant le christianisme, il n'y a que les Septante qui emploient le mot εἴδωλον dans le sens que les chrétiens donnent au mot *idole*, et c'est pour opposer les images des faux dieux à Jéhovah. En effet, une pareille acception d'εἴδωλον ne peut appartenir qu'à un Juif ou à un chrétien. Silco oppose clairement aux idoles, objets de l'adoration vaine de ses ennemis, le Dieu souverain qui lui a donné la victoire.

Le fait, maintenant certain, que Silco avoit embrassé

(1) *Voyez* à ce sujet une note érudite de Gibbon, *Histoire de la décadence de l'Empire romain*, t. IV, pag. 282, éd. de M. Guizot.

le christianisme, nous fournit le moyen d'assigner une époque au-delà de laquelle il est impossible de faire remonter la date de l'inscription ; et cette époque nous expliquera, je l'espère, le caractère que présente la grécité de ce monument. Nous allons d'abord tâcher de nous faire une idée juste de ce que le roi nubien a voulu dire ; ce qui n'est pas toujours très-facile : on sait qu'il n'y a rien de plus embarrassant que le style de ceux qui écrivent dans une langue qu'ils savent mal, parce qu'on n'est jamais sûr d'avoir saisi le vrai sens qu'ils ont prétendu donner aux mots, ni le vrai rapport qu'ils ont établi entre les diverses parties de la proposition. Le lecteur me pardonnera sans doute les détails un peu minutieux dans lesquels je vais entrer, s'il veut bien remarquer qu'ici l'analyse grammaticale est la base de la discussion historique.

L. 1. [Βασιλίσκος τῶν Νουβάδων] καὶ ὅλων τῶν Αἰθιόπων, pour καὶ τῶν συμπάντων, est du grec moderne ; les Grecs du Bas-Empire ont connu cette locution.

Schol. Aristoph. ad Plut. p. 454, ed. Schæf.

L. 2. Le passage suivant est le plus difficile : ἦλθον εἰς Τάλμιν καὶ Τάφιν ἍΠΑΞ ΔΎΟ ἐπολέμησα μετὰ τῶν Βλεμύων, καὶ ὁ Θεὸς ἔδωκέν μοι τὸ νίκημα μετὰ τῶν ΤΡΙΏΝ ἅπαξ. Il est clair d'abord que δύο, *deux*, est pour δὶς, *deux fois*. Cet emploi du nombre adjectif pour l'adverbial, qui est grammaticalement fautif, pourroit se justifier par des exemples analogues tirés d'inscriptions d'un assez bon temps. Ainsi, dans une inscription de Patara en Lycie (1), on trouve πολιτευσάμενος δέκα ἐν ταῖς

Dans Walpole's Travels, II, 341.

(1) Une autre inscription de Patara (*n.° VIII, pag. 545*) porte ΔΕΚΑΠΙ...ΕΥΣΑΝΤΑ. M. Walpole propose de lire ΔΕΚΑΠΟΛΙΤΕΥΣΑΝΤΑ : mais, comme la voix moyenne πολιτεύεσθαι est seule d'usage pour

κατὰ Λυκίαν πόλεσι (*ayant été dix fois décurion dans les villes de Lycie*), où δέκα est pour δεκάκις. Si je ne me trompe, il y a un autre exemple de l'emploi de δέκα pour l'adverbial δεκάκις dans cette inscription fruste du temps des Lagides, que M. Cailliaud a trouvée sur une colonne du petit temple situé dans le désert à l'est d'Elethyia, et dédié à la divinité égyptienne dont les Grecs ont traduit le nom par celui de Pan :

ΗΛΟΟΝΔ. ΚΑΕΓΩΠΡΟΣ ΣΕΠΑΝΟΙΙ Ι ͻΝ/ Ι.
ΑΟΝΝΙΩΝΟΣ ΕΚΓΟΝΟΣ ΠΟΣĿΙΔΝ.

Je crois y reconnoître un hommage au dieu Pan, exprimé en deux vers iambiques trimètres, que je restitue ainsi :

Ἦλθον δέκα (1) ἐγὼ πρὸς σὲ, Πᾶν, οἶμον ἀνύσας (2),
Ἀθηνίωνος ἔκγονος Ποσείδιος.

exprimer la fonction des magistrats municipaux, il faut lire ΔΕΚΑΠΡΩΤΕΥΣΑΝΤΑ en un seul mot, δεκαπρωτεύσαντα, verbe qui se trouve dans plusieurs inscriptions de Thyatire (Peyssonnel, pag. 245, 284, 292), de Tralles (Leake's *Journal of a tour in Asia minor*, pag. 339, 340) et d'autres villes : c'est le verbe formé du mot δεκάπρωτοι, magistrats des villes grecques (Pocock. *Inscr. ant.* 29, 7; Walpole, II, 548, &c.), que les Latins appeloient *decemprimi* (Noris *ad Cenotaph. Pisan.* pag. 40, 42). Il y avoit dans quelques villes des *quinqueprimi*, *sexprimi*, *quindecimprimi*, et même des *vigintiprimi*; car je vois dans une inscription fruste de Phasélis (Beauford, dans les *Nouv. Annal. des voyages*, V, 56) les lettres ΕΙΚΟΣΑΠΡΩΤΕΥΣΑΝ, qui sont le commencement du mot εἰκοσαπρωτεύσαντα. Ces mots manquent aux lexiques.

(1) A moins qu'il n'y ait une faute dans la copie, et qu'on ne doive lire ἦλθον δὲ κἀγὼ, comme le conjecture M. Welcker (*Sylloge epigr. græcor.* n.° 198*. Bonn. 1828).

(2) Je crois certaine cette restitution des lettres ΟΠΙΟ\ Ι. La même expression se rencontre dans le troisième vers d'une inscription métrique de Dekké en Nubie (Gau, *pl. XIII, 1*) que voici, d'après la copie de M. Gau :

ΧΑΙΡΕΡΜΗΠΑΤΡΩΙΕΛΙΑΟΤΔΑΡΕ
ΤΗΝΑΧΙΛΛΗΙ
ΚΑΙΚΛΕΟΣ ϹϹΝΠΑΡΟΝΤΗ
ΡΑϹΑΝΕΡΧΟΜΕΝΩΙ
ΤΡΙϹΜΑΚΑΡΕΡΜΕΙΑΩΜΟΝ

Posidius (1), fils (2) d'Athénion, a fait dix fois la route, ô Pan, pour venir te rendre hommage.

Au premier abord, on peut hésiter à rapporter ἅπαξ δύο à ἦλθον : mais il ne me semble pas qu'il puisse y avoir de doute à cet égard ; ἅπαξ δύο ou ἅπαξ δὶς n'est autre chose que la locution alexandrine ou biblique ἅπαξ καὶ δὶς, en latin *semel atque iterum*, signifiant *deux fois*, altérée par la suppression de καὶ, dont le rédacteur s'est passé bien souvent, et par l'emploi de δύο pour δίς. Cela doit donc s'entendre de deux expéditions que Silco a faites dans le pays des Blémyes. Il est parlé de la seconde plus bas.

Schleusn. Nov. Thes. Vet. Test. I, 331 ; Lexic. Nov. Test. I, 258, 159.

Lign. 16.

Le verbe ἐπολέμησα signifie, non *j'ai fait la guerre,* mais *je me suis battu, j'ai livré bataille*, signification très-ordinaire dans les écrivains du Bas-Empire. Πολεμεῖν μετὰ

Du Cange, Gloss. I, 1193, D.

ΤΡΙΓΑΓΗΝΑΝΥCΑCCΟ
ΑΙΤЄΟΜΑΙΤΡΙCCωΝΤЄΡΜC
ΙΛЄΙΝΑΓΑ..ΟΝ

Χαῖρ' Ἑρμῆ πατρῷε· δίδου δ' ἀρετὴν Ἀχιλῆϊ
Καὶ κλέος ἐς λιπαρὸν γῆρας ἀνερχομένῳ·
Τείσμακαρ Ἑρμεία, οἶμον τετράτην ἀνύσας σοι,
Αἰτέομαι τελεσῶν τέρμ' ἐσιδεῖν ἀγαθῶν.

(1) Il est vraisemblable que les noms Ποσίδιος et Ἀθηνίων, qui ne peuvent, sans une synérèse assez dure, entrer dans un hexamètre ou un pentamètre, ont déterminé le choix du mètre iambique, au lieu de l'élégiaque qu'on employoit le plus souvent dans les inscriptions de ce genre. L'auteur d'une inscription copiée par Paul Lucas a adopté ce mètre pour y faire entrer le même nom propre (Ἀθηνίωνι γλυκυτάτῳ καὶ φιλτάτῳ, Jacobs *in Anth. Palat. App.* 331). La même raison a dû souvent déterminer le choix du mètre. (*Cf.* Jacobs *in Anthol. græc.* t. XII, 271, 286.) Si, par exemple, Arcésilas, dans son épigramme sur Ménodore (apud Laërt. IV, 31), a fait alterner un iambique et un hexamètre, c'est sans doute parce que le nom Μηνόδωρος ne pouvoit entrer dans le mètre élégiaque. Ainsi Damostratia termine par un vers iambique (Δαμοστρατίας ταῦτα τῆς φιλανδρίας) l'inscription funéraire de son mari en vers hexamètres, dans lesquels le mot Δαμοστρατία ne pouvoit entrer (Jacobs, *Adesp.* 724 ; *Anth. Palat. App.* 313).

(2) Je traduis ἔκγονος par *fils* et non par *petit-fils.* On peut voir à ce sujet d'Orville, *ad Chariton.* p. 327, Lips., et dans les *Observ. miscell.* tom. VII, pag. 57.

Βλεμύων, pour ἐπὶ ou πρὸς Βλέμυας, est du style des Septante : ἐπολέμησα μετὰ Ἰσραήλ. On remarquera que deux fois le nom des *Blémyes* est écrit par un seul M.

Judic. XI, 5, 20.

Vient ensuite la phrase ὁ Θεὸς ἔδωκέν μοι τὸ νίκημα μετὰ τῶν τρίων ἅπαξ. Ces quatre derniers mots sont difficiles ; le mot ΤΡΙΩΝ se lit distinctement dans les copies de MM. Gau et Baillie, et les lettres ΠΙΩΝ, que donne la copie de M. Cailliaud, reviennent à cette leçon. M. Niebuhr a présumé qu'ici devoit se trouver un mot signifiant *ennemi ;* mais, outre que ce mot ne conviendroit nullement avec ἔδοκέν μοι τὸ νίκημα, on n'en peut trouver les élémens dans ces cinq lettres : il n'y faut rien changer, je crois, et l'on peut entendre, *Dieu m'a donné la victoire une fois en outre des trois,* c'est-à-dire, *quatre fois.* Le sens est donc : « Étant venu deux fois jusqu'à Talmis et Taphis, » je me suis battu avec les Blémyes, et Dieu m'a donné » la victoire quatre fois. » Μετὰ, avec le génitif, a souvent la signification de *en outre,* dans le grec de ce temps. Ainsi, dans S. Jean Chrysostome, ἔστι δέ τι μετὰ τῶν εἰρημένων καὶ ἕτερον[a] : ailleurs, ἔστι δὲ καὶ ἑτέραν αἰτίαν εἰπεῖν μετὰ τῶν εἰρημένων[b]. Le mot τὸ νίκημα, pour νίκη, est du style hellénistique : ainsi Plutarque, παρέδωκε τὸ νίκημα τοῖς πολεμίοις[c] : l'auteur du Tableau de Cébès, dont le style est aussi récent que la doctrine, ὡς καλὸν τὸ νίκημα λέγεις[d]. Nous trouvons dans Esdras, αὐτῷ δοθήσεται τὸ νίκημα[e] : dans Diodore de Sicile, οἱ δ' Ἀθηναῖοι ταῖς ἰδίαις ἀνδραγαθίαις τὸ νίκημα περιπεποιημένοι[f], et τὸ νίκημα ἐπέδωκεν Ἡρακλεῖ[g], enfin τῆς δὲ τὸ νίκημα περιθείσης Ἀδράστῳ[h] : mais le mot νίκημα n'a peut-être, dans ces deux derniers exemples, que le sens de *prix de la victoire.*

Cf. *Arntzein, ad Panegyricos veteres, p. 163 ; Tzchucke ad Mel. I, 4, 4.*

[a] *Comment. in Nov. Testam. I, 27, E, ed. 1636.*
[b] *Ibid. 613, A.*
[c] *Plut. in Marcell. §. 25.*
[d] *Pag. 47, edit. Gron.*
[e] *Esdras, III, 9.*
[f] *Diod. Sic. XI, 74.*
[g] *Id. IV, 33.*
[h] *Id. IV, 65.*

L. 4. Ἐκράτησα τὰς πόλεις, pour τῶν πόλεων, est du style de la Bible, dans lequel κρατεῖν τι signifie *s'emparer de, mettre la main sur, avoir l'empire sur* [a]. On trouve aussi quelquefois dans les Attiques ce verbe avec l'accusatif dans le sens de *vaincre* [b]; en grec moderne, il a toujours son complément à l'accusatif.

L. 5. Ἐκαθέσθην μετὰ τῶν ὄχλων μου. Ce membre de phrase n'est pas clair (1); je pense qu'il se rapporte aux villes dont le nom précède, et équivaut à ἐκαθέσθην ἐπὶ ταύταις ταῖς πόλεσι (ou bien, pour parler comme le rédacteur de l'inscription, εἰς ταύτας τὰς πόλεις) μετὰ τῶν ὄχλων μου. Il signifie donc, « Je me suis établi [dans » ces villes] avec mes troupes. » Dans le style hellénistique, le verbe καθίζειν, ou καθίζεσθαι, a souvent le sens de *demeurer, s'établir, aller habiter* dans un lieu [c]; nous lisons à la fin de la deuxième inscription d'Adulis, ἐπὶ τούτῳ τῷ τόπῳ καθίσας, *m'étant établi dans ce lieu*. Aux lignes 12 et 19 de notre inscription, on lit καθεσθῆναι εἰς χώραν et εἰς σκιὰν dans le même sens; locution poétique qui a passé de bonne heure dans la prose: ainsi, καθίσας εἰς τὸν θρόνον de Diogène de Laërte et de Plutarque [d]; εἰς τὸ ἱερὸν καθεζόμενος de Démosthène [e]; εἰς τὸ πρόσθεν τῶν ὅπλων ἐκαθέζοντο de Xénophon [f]; συγκαθεζόμενοι εἰς τὸ στάδιον de S. Basile [g]. On trouve plus tard, ἅγιοι γέροντες καθεζόμενοι εἰς τὸ κλύσμα [h]. L'emploi du pronom μοῦ, avec un verbe à la première personne, comme plus bas (l. 10), est encore hellénistique, καθελῶ μου τὰς ἀποθήκας [i], et a passé dans le grec moderne. Je rapporte à ἐκαθέσθην les mots τὸ μὲν πρῶτον ἅπαξ. Le τὸ μὲν πρῶτον me paroît

(1) *Liquidò non assequor.* Niebuhr, *pag.* 22.

[a] *Schleusn. Lex. Nov. Testam. I, 1316.*

[b] *Matthiä ausführl. gr. Gram. §. 360.*

[c] *Schleusn. Nov. Thes. Vet. Test. III, 143. Lexic. Nov. Test. I, II, 43.*

[d] *Diog. Laërt. I, 57. Plutarch. Politic. p. 44, edit. Coray.*

[e] *Contr. Androt. pag. 583, 13, Reisk.*

[f] *Anab. I, 3, 12.*

[g] *Basil. in Hexaem. hom. VI, p. 49, E.*

[h] *In Biblioth. Coislinian. pag. 399.*

[i] *Luc. XII, 18.*

s'entendre de la première des deux expéditions dans la Nubie inférieure, et Silco veut dire qu'il s'étoit établi dans le pays des Blémyes lors de sa première expédition. Il me paroît difficile que ἅπαξ signifie *une fois* après τὸ πρῶτον : je suppose que cet adverbe a le sens qu'il a souvent, dans le style hellénistique, de δι' ὅλου, ὁλοσχερῶς. D'après cette hypothèse, je traduis : « et, lors de ma première expédition, je m'y suis complétement établi. »

Schleusn. Lexic. Nov. Test. I, 259.

L. 6 et 7. Ἐνίκησα αὐτῶν· faute, pour αὐτούς. Ἠξίωσάν με, *ils m'ont imploré*, ou *prié de leur faire grâce*, appartient au style hellénistique : dans les Septante, ἀξιόω signifie souvent *implorare*, *deprecari*.

Id. Nov. Thes. Vet. Testam. I, 317. Cf. *Coray ad Plut. Politic. pag. 145.*

L. 7 et 8. On reconnoît encore le grec moderne dans les locutions ἐποίησα τὴν εἰρήνην pour ἐποιησάμην : ἐπίστευσα τὸν ὅρκον, pour τῷ ὅρκῳ ou εἰς τὸν ὅρκον : καλοὶ ἄνθρωποι, *de braves gens*, pour χρηστοὶ, σπουδαῖοι, καλοὶ κἀγαθοί : enfin τὰ μέρη μου, *mon pays*, pour ἡ χώρα, locution qui appartient aussi à la grécité du Bas-Empire, et dont on trouve l'origine dans le grec de la Bible.

L. 9. Ἀναχωρήθην, pour ἀνεχώρησα, est un double barbarisme : dans une autre inscription chrétienne, copiée près d'Ibsamboul en Nubie[a], on trouve un barbarisme du même genre. . . . ЄΚΟΙΜΙΘΗϹЄΝ pour ἐκοιμήθη. Une faute analogue se retrouve dans ἐγεγονέμην de la ligne suivante. De deux choses l'une, ou le rédacteur a mis une terminaison passive ἐγεγονέμην (ou ἐγεγονήμην) au plusque-parfait moyen ἐγεγόνειν, ou bien il a donné la forme passive au verbe γεγωνεῖν ou γεγώνειν, dont le sens propre est *altâ et clarâ voce clamare*[b], et qui signifie aussi *dire*, *déclarer à haute voix*, *proclamer*[c] : de là le rédacteur a pris

[a] *Vidua, Inscriptiones antiquæ, tab. XIX, n.° 2.*

[b] *Hering. Observat. p. 64, 65. D'Orvill. Critic. Vann. pag. 150. Bergler ad Alciphron. III, 48. Reiz ad Lucian. Gall. §. 1. Reimar. ad Dion. Cass. p. 817, 45. Boissonade, ad Philostr. Heroïc. pag. 378, &c.*

[c] *Monk ad Euripid. Hippol. p. 583.*

le passif γεγωνεῖσθαι ou γεγώνεσθαι, *être proclamé*, et ἐγεγονέμην, imparfait (pour ἐγεγωνεόμην ou ἐγεγωνόμην) (1); en sorte que ὅτε ἐγεγονέμην βασιλίσκος signifieroit, *depuis que* (2) *j'ai été proclamé* βασιλίσκος, ce qui se lie naturellement avec la suite, οὐκὶ ἀπῆλθον ὅλως ἐσοπίσω τῶν ἄλλων βασιλέων, *je n'ai marché nullement à la suite des autres rois.* Le sens est le même à peu près dans les deux cas; mais la première des deux suppositions est la plus vraisemblable.

Ces fautes nous conduisent à une explication assez naturelle du mot βασιλίσκος, *regulus.* On s'est étonné avec raison de ce que Silco, qui, dans cette phrase, se met *avant tous les rois,* se contentât cependant du titre de βασιλίσκος. Je ne suis pas satisfait des raisons qu'on a données de cette singularité. Silco, qui *se met avant tous les rois,* n'a certainement pas eu l'intention de rabaisser l'idée de sa puissance, en se donnant le titre de βασιλίσκος [roitelet] τῶν Νουβάδων καὶ ὅλων τῶν Αἰθιόπων : à coup sûr, il a voulu et cru se donner un titre pompeux. Je ne puis donc voir ici qu'une erreur de langage. Le rédacteur se sera imaginé que le mot βασιλίσκος, étant plus long, disoit plus que βασιλεὺς, et étoit plus propre à rendre l'expression nubienne qui, probablement augmentative, signifioit *grand roi, roi puissant,* selon l'usage du protocole pompeux de tous ces princes barbares. Ce rédacteur aura pris tout simplement un diminutif pour un augmentatif.

(1) Dans les manuscrits on trouve aussi quelquefois l'*omega* des dérivés de γεγωνεῖν changé en *omicron.*

(2) Hesych. Ὅτε, ἐπειδή. Comme ἐπειδή signifie également *puisque* et *depuis que,* on pourroit aussi traduire *puisque j'ai été*..... Il est difficile de rien affirmer sur le sens de phrases si mal écrites.

L. 11. Οὐκὶ ἀπῆλθον κ. τ. λ. On remarquera οὐκὶ, et non οὐχί : les deux copies s'accordent sur ce point. Cette orthographe provient sans doute de ce que les Nubiens, prononçant mal le X, l'ont confondu avec le K, à moins qu'on n'aime mieux voir encore ici une de ces formes poétiques qui s'étoient conservées dans la langue vulgaire; de même que la forme ἐσοπίσω (l. 11), qui se tire évidemment des deux copies, au lieu de εἰς τοὐπίσω ou εἰς τὰ ὀπίσω (1), ou bien ὀπίσω qu'on employoit en prose. Au reste, la locution οὐκὶ ἀπῆλθον ὅλως ἐσοπίσω τῶν ἄλλων βασιλέων, *je n'ai marché nullement à la suite des autres rois*, est encore empruntée du Nouveau Testament, où se rencontre souvent l'expression ἔρχεσθαι, πορεύεσθαι ὀπίσω ou εἰς τὰ ὀπίσω τινὸς, avec un sens analogue, et que Vorst croyoit un hébraïsme (2). Ici ἀπῆλθον paroît être pris dans le même sens que le simple ἦλθον : c'est peut-être une imitation maladroite de ces phrases de S. Jean, ἀπῆλθον εἰς τὰ ὀπίσω et ὁ κόσμος ὀπίσω αὐτοῦ ἀπῆλθον, où le verbe ἀπῆλθον a du moins le sens qu'il doit avoir. *Joann. XVIII, 6. Id. XII, 19.*

Il paroît que l'orgueil de Silco n'a pas été satisfait de la phrase, *je n'ai marché nullement à la suite des autres rois;* il a fait ajouter après coup, dans l'interligne, une autre phrase qui lui a paru propre à rehausser l'idée de sa puissance, *mais bien plus (j'ai marché) devant eux*, ou *ce sont eux qui ont été à ma suite*, ἀλλ' ἀκμὴν ἔμπροσθεν

(1) Rhian. *epigr. 8*, καὶ εἰς ὀπίσω Πολύαινον. Peut-être εἰσοπίσω comme εἰσάπαξ.

(2) Vitringa n'a réussi qu'imparfaitement à prouver que cette locution n'est point étrangère aux Attiques (*Specim. animadv. ad* Vorst. *de Hebraism. N. Test. comment. ad calcem* Lamb. Bos. *Observ. miscell.* pag. 247.

αὐτῶν (1). Le mot ἀκμὴν (pour κατ' ἀκμὴν) a ici le sens de ἔτι, que lui donnent Suidas, Thomas Magister, Hésychius (ἀκμὴν, ἔτι), sens que ce mot a conservé dans l'idiome moderne, sous la forme de ἀκόμη, qui est la prononciation adoucie de ἀκμή. Une glose, dans du Cange, porte Ἀκόμι, ἀκομή. Il faut, je crois, lire Ἀκόμη, ἀκμή: ce dernier mot doit être mis là pour indiquer la signification du premier. Ce sens de ἀκμὴν, qui appartient surtout au style hellénistique (2), ne paroît pas avoir été inconnu aux auteurs attiques. La pensée de Silco est donc : « . . . Non-seulement je n'ai pas marché à la suite » des autres rois, mais *encore* j'ai marché devant eux (3). »

Glossar. græc. col. 41.

Thom. Magister et Mœris, voc. Ἀκμήν: cf. *Pauw ad Phrynich. pag. 48. Fischer, ad Mœr. pag. 7. Alberti, Observ. N. T. p. 106, et surtout Coray, ad Isocrat. p. 3 et 312.*

L. 12. La phrase suivante, οἱ γὰρ φιλονεικοῦσιν . . . οὐκ ἀφῶ αὐτοὺς . . . . , contient un nominatif absolu, dont il y a des exemples dans les écrits de ce temps. On diroit également bien en latin, *eos qui contendunt mecum, non sino . . .* , et *qui contendunt mecum, eos non sino.* Mais plus bas, καὶ οἱ ἄλλοι Νουβάδων ἀνωτέρω ἐπόρθησα τὰς πόλεις αὐτῶν, et οἱ ἀπήκοοί μου ἁρπάζω . . . τὰ παιδία αὐτῶν, sont des locutions très-vicieuses. C'est peut-être un idiotisme de la langue que parloit Silco. Après οὐκ ἀφῶ αὐτοὺς,

(1) M. Cailliaud n'a point aperçu cette addition écrite en plus petits caractères.

(2) Je le retrouve dans le second vers de cette inscription du Musée de Vérone (Maff. *Mus. Ver.* p. 375; Jacobs, *Adesp.* 695[b], *Anth. Pal. Append.* n.° 189) :

Ζήσας ὡς δεῖ ζῆν, ἀγαθὸς δ' ἐν ἅπασι νομισθεὶς,
ἠδ' ἀκμὴν νέος ὢν ᾤχετ' ἐς ἡμιθέους·

c'est-à-dire : « Ayant vécu comme il » faut vivre, jugé bon aux yeux de » tous, et *encore* jeune, il est allé » dans le séjour des demi-dieux. » Ἀκμὴν ayant aussi le sens de *valdè, admodùm* (Schleusn. *Lex. N. T.* I, 100), on pourroit traduire, *et dans sa première jeunesse;* mais, d'après le premier vers, l'autre sens est préférable.

M. Niebuhr a lu ΚΑΘЄϹΘΗΝΑΙ : mais les deux copies portent distinctement ΚΑΘЄΖΟ. . . ΝΟΙ, dont il paroît impossible de faire autre chose que καθεζόμενοι, faute grossière ; au moins falloit-il καθεζομένους : mais le rédacteur n'y regardoit pas de si près. Observons de plus la forme poétique ἀφῶ (qui se retrouve encore l. 19), aoriste du subjonctif employé pour le présent ἀφίημι, ou peut-être pour le futur ἀφήσω, usage qui se retrouve dans la grécité du Bas-Empire [a].

On remarquera aussi, comme un exemple de confusion des temps, le présent παρακαλοῦσιν après l'aoriste κατηξίωσαν : c'est ce qu'on trouve encore dans des écrivains du Bas-Empire, qui savoient cependant le grec un peu mieux que notre Nubien [b].

L. 15. Ἐπολέμησα μετὰ τῶν Βλεμύων ἀπὸ Πρίμεως κ. τ. λ. Il s'agit ici de la seconde expédition contre les Blémyes. Je crois qu'il y a une abréviation dans ΠΡΙΜ', comme porte la copie de M. Cailliaud, et qu'il ne faut pas lire ΠΡΙΜΙ, ainsi que l'a fait M. Niebuhr, mais Πρίμεως. La leçon Τέλμεως prouve qu'on disoit indifféremment Τέλμις et Τάλμις. Après Τέλμεως, les deux copies donnent ΕΝΑΠΑΞ. M. Cailliaud a mis un point de doute sur le N ; je suppose qu'il y a dans l'original ЄΤΙ ΑΠΑΞ, *encore une fois*. Le sens est alors tel qu'il doit être, *j'ai combattu encore une fois contre les Blémyes, depuis Primis jusqu'à Talmis.*

L. 17. *Et j'ai ravagé le pays des autres peuples qui habitent au-dessus des Nubiens,* c'est-à-dire, *au midi.* Il s'agit sans doute des peuples de la haute Nubie vers le Sennaar et le Fazoql, avec lesquels Silco a fait la guerre ; il en donne la raison : *parce qu'ils ont voulu se mesurer avec moi.*

[a] *Hase, ad Leon. Diacon. p. XII, et Ind. rer. pag. 291, voc.* Conjunctivus.

[b] *Timarion, dans les Notices des Manuscr. t. IX, pag. 171.*

M Niebuhr a lu ἐφιλονεικήθησαν : mais les deux leçons combinées ne permettent de lire que ἐφιλονικήσουσιν, autre barbarisme; le rédacteur a mis l'augment au futur φιλονεικήσουσιν, pour lui donner le sens du passé. Ainsi, dans l'inscription d'Axum, on lit ἀγάγουσιν pour ἄγουσιν (l. 22).

A l'avant-dernière ligne, après οὐκ ἀφῶ αὐτοὺς καθεσθῆναι εἰς τὴν σκιὰν, *je ne les laisse pas reposer à l'ombre*, on lit ЄIMHΥΠΟΗΛΙΟΥ. M. Niebuhr supplée φλογί : mais il est lui-même peu content de cette restitution. En rapprochant la phrase de celle qui est plus haut, οὐκ ἀφῶ αὐτοὺς καθεζομένους εἰς χώραν αὐτῶν εἰ μὴ . . . παρακαλοῦσιν με, on voit que c'est un verbe qui manque après εἰ μή. La ligne suivante commence par MC dans la copie de M. Cailliaud; par une lacune suivie d'un I, dans celle de M. Gau : de ces deux lettres on tire MOI, régime du verbe présumé. J'observe qu'au dessus de l'*iota* dans ΥΠΟΗΛΙΟΥ, M. Cailliaud a marqué un Λ, lettre oubliée par le graveur : ce doit être un N, et je lis ΥΠΟΚΛΙΝΟΥ [CIN], εἰ μὴ ὑποκλίνουσίν μοι, *s'ils ne se soumettent à moi*, comme plus haut, εἰ μὴ παρακαλοῦσίν με.

L. 20. On voit immédiatement après, ΚΑΙΟΥΚЄΠωΚΑΝΝΗΡΟΝЄCωЄIC THN OIKIAN ΑΥΤωΝ. Les lettres ΚΑΙΟΥΚЄΠωΚΑΝΝΗΡΟΝ se trouvent, sans aucune variante, dans les trois copies, et il n'est pas possible d'y rien changer. M. Niebuhr pense que personne ne pourra comprendre ces mots : *quod nemo, ut equidem arbitror, expediet, quanquam perspicuum est in* ЄΠω *personam primam præsentis, in reliquis accusativum substantivi delitescere.* Ce qui a trompé cet habile critique, c'est qu'il a voulu faire un mot de ЄΠω. On n'a qu'à y joindre les trois lettres KAN, pour

avoir le mot ἔπωκαν, et ce passage se lira tout naturellement, sans altérer une seule lettre, καὶ οὐκ ἔπωκαν νηρὸν, *et non biberunt aquam.* Ἔπωκαν est une faute, au lieu de ἔπωσαν, ou de πεπώκασιν, à moins qu'on n'y voie l'aoriste de l'inusité πῶμι. Quant au mot νηρὸν, *aquam*, il appartient à la grécité du Bas-Empire et au grec moderne. C'est l'ancien adjectif poétique νηρὸς, doriquement ναρὸς, qui désigne tout ce qui est *humide :* de là le nom de *Nérée* et des *Néréides.* Cet ancien adjectif, conservé dans l'idiome populaire, est devenu chez les écrivains du Bas-Empire un substantif synonyme de ὕδωρ. Constantin Porphyrogénète l'emploie comme un terme usuel; plus anciennement, les auteurs du grand Étymologique le donnent pour un mot de la langue vulgaire. Un fragment de lexique grec-latin du VI ou VII.[e] siècle, trouvé en Égypte, et faisant partie du Musée royal égyptien, porte *aqua, neron.* Il faut observer toutefois que les Byzantins, de même que les Grecs modernes, écrivent νερὸν par ε; et remarquons, en passant, que ce changement de l'H en E, qui a eu lieu dans plusieurs autres mots, tels que βωλερὸν pour βωληρὸν, ξερὸν pour ξηρὸν, νοσερὸν pour νοσηρὸν, &c., ne peut provenir que de ce que l'H, dans ces mots, avoit le son de l'E, et non pas de l'I. La forme νηρὸν se trouve dans un traité de l'art vétérinaire, καὶ ποτιζόμενος τὸ νίτρον σὺν τῷ νηρῷ : c'est la plus ancienne, et les monumens où elle se rencontre sont nécessairement antérieurs à la rédaction de l'*Etymologicum magnum.* Après οὐκ ἔπωκαν on lit ἔσω εἰς τὴν οἰκίαν pour ἔσω τῆς οἰκίας. Cette locution est tirée du grec de l'Évangile de S. Marc, ἠκολούθησεν αὐτῷ ἔσω εἰς τὴν αὐλήν, avec cette différence que ἀκολουθεῖν est du moins un verbe de

Cang. Lex. med. et inf. græc. h. v. Cf. *Villoison, Mém. Ac. inscr. t. XXXVIII, Hist. pag. 63.*

Etymol. magn. p. 597, l. 43.

Salmas. ad Hist. Aug. pag. 140, A.

Ap. Salmas. Exercit. Plin. p. 916, col. 1, D.

XIV, 53.

mouvement. On trouve de même dans Palladius, Δημήτειον (ἀπεςάλησαν) ἔσω εἰς Ὄασιν[a]; dans Eustathe, εἰς τὴν γῆν ἔσω ἐρεύγεσθαι[b]. Cosmas emploie une locution analogue, ἀνθρώπων πληθυνθέντων ἔσω ἐν τῇ ἀνατολῇ[c]: ailleurs, ἕως Γαδείρων ἔξω εἰς τὸν Ὠκεανόν[d] : elle est déjà dans Arrien, ἔξω ἐς τὸν Πόντον[e].

[a] Dialog. de vit. S. J. Chrysost. in Chrysost. Opp. t. XIII, p. 77, A.

[b] Ad Dionys. Perieg. v, 41.

[c] Cosm. Indicopl. in Collect. nov. Patr. II, 160, A.

[d] Id. p. 138, C, 340, E.

[e] Indic. XLIII, II.

Ἔπωκαν, comme κατηξίωσαν, doit avoir la signification du présent. Le sens du passage est donc : « A moins que » mes ennemis ne se soumettent à moi, je ne les laisse pas » se reposer à l'ombre, et ils ne peuvent se désaltérer avec » de l'eau dans leurs maisons. » Si je ne me trompe, ce sont encore les livres saints qui ont fourni cette idée. A chaque instant, elle se présente aux écrivains sacrés, et dans des circonstances analogues. Ainsi le roi d'Assyrie dit aux Juifs : *Facite mecum quod vobis est utile, et egredimini ad me; et comedet unusquisque de vinea sua et de ficu sua, et bibetis aquas de cisternis vestris*[f]; dans le livre des Proverbes, *Bibe aquam de cisterna tua*[g]; ailleurs, *Si sitierit* (inimicus tuus), *da ei aquam bibere;* dans Jérémie, *Aquam nostram pecuniâ bibimus*[h]; dans Ézéchiel, *Aquam suam in desolatione bibent*[i].

[f] 4 Reg. XVIII, 31.

[g] Prov. V, 15; XXV, 21.

[h] Thren. V, 4.

[i] Ezech. XII, 19.

Le premier mot de la dernière ligne est incertain; dans la copie de M. Gau, on ne distingue que les lettres IKOI, précédées d'un Π; M. Niebuhr lit ΦΙΛΟΝЄΙΚΟΙ, mot très-bon pour le sens, mais trop long pour la place. La copie de M. Cailliaud donne ΑΠΑΚΟΙ; il pourroit bien y avoir eu ἀπήκοοι : il est possible que le second O ait été placé par oubli dans l'interligne, et n'ait pas été vu par les voyageurs. Le mot ἀπήκοοι est dans Hésychius, qui l'interprète par μὴ ὑπήκοοι. Les mots ἀπήκοοί μου signifieroient

Tom. I, 449.

ceux qui se révoltent contre moi, ou *qui ne veulent point se soumettre à moi.* Ἁρπάζω τῶν γυναικῶν καὶ τὰ παιδία αὐτῶν. M. Niebuhr entend, *je leur enlève les enfans de leurs femmes.* Cette idée ne me paroît pas naturelle : le καὶ me fait croire que τῶν γυναικῶν est une faute pour τὰς γυναῖκας, et je traduis, *je leur enlève leurs femmes et leurs enfans;* comme dans la seconde inscription d'Adulis, ἐπελεξάμην ἐμαυτῷ τούς τε νέους αὐτῶν καὶ γυναῖκας, καὶ παῖδας, καὶ παρθένους, καὶ πᾶσαν τὴν ὑπάρχουσαν αὐτοῖς κτῆσιν. Ce mélange de cas existe dans des inscriptions de Gartas en Nubie qui sont du temps d'Antonin Caracalla. Ainsi τὸ προσκύνημα...καὶ τῇ συμβίῳ καὶ τῶν τέκνων[a], et vingt autres exemples de ce genre de fautes[b]. Au reste, l'inscription ne se terminoit pas là. La copie de M. Cailliaud indique des lettres après αὐτῶν.

[a] *Gau, Inscript. de la Nubie, Gartas, n.º 48.*

[b] *Niebuhr, dans Gau, Antiq. de la Nubie, pag. 18.*

Je vais donc, d'après les observations précédentes, donner le texte de l'inscription telle qu'elle a dû exister dans l'original, et une traduction littérale aussi exacte qu'il m'est possible de la faire, eu égard à l'incertitude que la barbarie du langage répand sur le sens de plusieurs phrases.

Ἐγὼ Σιλκὼ, βασιλίσκος Νυβάδων καὶ ὅλων τῶν Αἰθιόπων, ἦλθον εἰς Τάλμιν καὶ Τάφιν ἅπαξ δύο· ἐπολέμησα μετὰ τῶν Βλεμύων, καὶ ὁ Θεὸς ἔδωκέν μοι τὸ νίκημα μετὰ τῶν τρίων ἅπαξ,· ἐνίκησα πάλιν καὶ ἐκράτησα τὰς πόλεις αὐτῶν· ἐκαθέσθην μετὰ τῶν ὄχλων μου τὸ μὲν πρῶτον, ἅπαξ· ἐνίκησα αὐτῶν καὶ αὐτοὶ ἠξίωσάν με· ἐποίησα εἰρήνην μετ' αὐτῶν, καὶ ὤμοσάν μοι τὰ εἴδωλα αὐτῶν, καὶ ἐπίσευσα τὸν ὅρκον αὐτῶν ὡς καλοί εἰσιν ἄνθρωποι· ἀναχωρήθην εἰς τὰ ἄνω μέρη μου. Ὅτε ἐγεγονέμην βασιλίσκος,

οὐκὶ ἀπῆλθον ὅλως ἐσοπίσω τῶν ἄλλων βασιλέων,
ἀλλ' ἀκμὴν ἔμπροσθεν αὐτῶν·
οἱ γὰρ φιλονεικοῦσιν μετ' ἐμοῦ, οὐκ ἀφῶ αὐτοὺς καθεζόμε-
νοι εἰς χώραν αὐτῶν, εἰ μὴ κατηξίωσάν με καὶ παρακαλοῦσιν·
ἐγὼ γὰρ εἰς κάτω μέρη λέων εἰμὶ, καὶ εἰς ἄνω μέρη αἴξ εἰμι.
Ἐπολέμησα μετὰ τῶν Βλεμύων ἀπὸ Πρίμεως ἕως Τέλμεως
ἔπ ἅπαξ. Καὶ οἱ ἄλλοι, Νουβάδων ἀνωτέρω, ἐπόρθησα τὰς
χώρας αὐτῶν, ἐπειδὴ ἐφιλονεικήσουσιν μετ' ἐμοῦ.
Οἱ δεσπόται τῶν ἄλλων ἐθνῶν, οἳ φιλονεικοῦσιν μετ' ἐμοῦ,
οὐκ ἀφῶ αὐτοὺς καθεσθῆναι εἰς τὴν σκιὰν, εἰ μὴ ὑποκλίνου[σίν
μοι], καὶ οὐκ ἔπωκαν νηρὸν ἔσω εἰς τὴν οἰκίαν αὐτῶν· οἱ γὰρ
ἀπήκοοί μου ἁρπάζω τῶν γυναικῶν καὶ τὰ παιδία αὐτῶν....

Moi Silco, roi puissant des Nobades et de tous les Éthiopiens, je suis venu deux fois jusqu'à Talmis et à Taphis; j'ai combattu contre les Blémyes, et Dieu m'a donné la victoire une fois avec trois autres. J'ai vaincu de nouveau [les Blémyes], et je me suis complétement établi la première fois avec mes troupes.

Je les ai vaincus, et ils m'ont imploré; j'ai fait la paix avec eux, et ils m'ont juré par leurs idoles [de l'observer], et j'ai cru à leur serment, parce qu'ils sont gens de bonne foi. Je m'en suis retourné dans la partie supérieure de mes états. Depuis que (ou puisque) je suis roi puissant, non-seulement je ne vais point à la suite des autres rois, mais encore je marche devant eux; et ceux qui veulent lutter avec moi, je ne leur permets pas de rester tranquilles chez eux, à moins qu'ils ne me demandent pardon; car je suis un lion pour les pays de plaines, et une chèvre pour les pays de montagnes.

J'ai fait la guerre une seconde fois contre les Blémyes, depuis Primis jusqu'à Talmis; j'ai ravagé les terres des peuples qui habitent au-dessus des Nubiens, parce qu'ils m'ont cherché querelle.

Quant aux chefs des autres nations qui entrent en guerre avec moi, je ne leur permets pas de se reposer à l'ombre, et ils ne peuvent se désaltérer dans l'intérieur de leurs maisons, à moins

qu'ils ne se soumettent à moi ; car ceux qui se révoltent contre moi, j'enlève leurs femmes et leurs enfans, et.....

D'après les observations précédentes sur le style de l'inscription de Silco, on doit y reconnoître, 1.° des imitations des livres saints ; 2.° des fautes grossières qui prouvent que le rédacteur savoit très-mal le grec, et qu'il en altéroit la syntaxe probablement en la pliant à celle de sa propre langue ; 3.° des manières de parler propres à la grécité du Bas-Empire et du grec moderne : ce dernier caractère annonce que l'inscription a été rédigée à une époque où les étrangers qui apprenoient le grec, n'apprenoient plus qu'une langue dégénérée.

SECONDE PARTIE.

Examen historique.

Il suffiroit des caractères que je viens de remarquer dans le style de l'inscription du roi chrétien Silco, pour établir qu'elle ne peut être antérieure au règne de Justinien. Je vais essayer maintenant d'en déterminer la date, d'après les données historiques et géographiques qui s'y rattachent, considérées dans leur rapport avec l'époque où le christianisme s'est introduit parmi les peuples du bassin supérieur du Nil.

Cette époque n'est jusqu'ici parfaitement connue que pour la partie nord-est de l'Abyssinie. La conversion de ce pays par S. Frumentius, sous le règne de Constantin, est un fait avéré, d'après les récits détaillés et concordans de Socrate et de Sozomène, confirmés en même temps par la lettre de Constance aux princes d'Axum, que nous

a conservée S. Athanase; il est même certain qu'avant cette conversion générale, les fréquentes relations maritimes et commerciales de l'Égypte avec les côtes de l'Yémen et de la Troglodytique avoient déjà conduit dans ces régions des chrétiens qui s'y étoient établis : ils aidèrent S. Frumentius à opérer quelques conversions parmi les naturels; mais la conversion totale des Axumites ne fut consommée qu'après que S. Frumentius, qui étoit allé trouver S. Athanase à Alexandrie, eut été renvoyé à Axum par ce patriarche, en qualité d'évêque, vers l'an 330.

Socrat. Hist. eccles. I, 19. Sozomen. II, 24.

Tillemont, Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiast. t. VII, p. 287.

Du vivant même de S. Frumentius, le christianisme passa du pays des Axumites dans d'autres parties de l'Abyssinie; c'est ce que prouve la lettre de l'empereur Constance aux princes Aïzana et Saïazana, pour les engager à chasser cet évêque, ennemi déclaré de l'arianisme, comme S. Athanase. La religion chrétienne se répandit aussi parmi plusieurs des peuples soumis au roi d'Axum : on en verra la preuve tout-à-l'heure. Pénétra-t-elle dès-lors en Nubie? voilà le point qu'il importe de déterminer pour fixer la date de l'inscription. Mais la discordance des témoignages rend la question compliquée et difficile; et l'on ne peut espérer de l'éclaircir sans discuter en même temps les diverses circonstances géographiques qui se rattachent à ce monument, et toucher à plusieurs points obscurs de l'histoire de cette époque.

Ap. S. Athanas. Opp. I, 316, B.

L'inscription de Silco ne fait mention que de deux peuples, les *Nobades* ou *Nubiens* et les *Blémyes;* les premiers déjà chrétiens, les seconds encore idolâtres. Nous allons suivre l'une après l'autre ces deux indications, en commençant par les Blémyes.

SECTION I.re

De l'introduction du Christianisme en Nubie et en Abyssinie.

§ I.er *Des Blémyes. — Introduction du Christianisme chez les Blémyes* (1).

La position que ce peuple occupoit lors de l'expédition de Silco est bien déterminée dans l'inscription. Silco a poursuivi les Blémyes depuis *Primis* jusqu'à *Talmis ;* il a pris *leurs* villes ; il s'est établi dans *leur* pays ; puis il s'est retiré dans le *sien :* d'où il résulte clairement que les Blémyes étoient les maîtres de la vallée inférieure de la Nubie depuis *Primis* [Ibrim] jusqu'à la frontière de l'Égypte.

C'est à la même situation que se rapportent les textes des auteurs les plus récens qui nous ont parlé de ce peuple, tels que Claudien[a], Ammien Marcellin[b], Sulpice Sévère[c], les auteurs de l'*Etymologicum magnum*[d], qui s'accordent à placer les Blémyes au-dessus de Syène et des cataractes. Il en est de même de Palladius, qui, en parlant des évêques bannis en 406 par suite de leur attachement à S. Jean Chrysostome, fait mention de l'exil de l'évêque Palladius à

[a] *Carmen de Nilo, v. 19.*
[b] *XIV, pag. 8, ed. Vales.*
[c] *Dialog. 1, 15.* Cf. *Ét. Quatremere, Mémoires géograph. t. II, p. 130.*
[d] *Voce* Βλέμυες, *pag. 180, l. 40, ed. Sturz.*

(1) Le nouvel éditeur de l'*Histoire du Bas-Empire* de Lebeau assure, dans une de ses notes (t. VI, p. 326), que mes conjectures sur les Blémyes *ne reposent que sur des assertions vagues.* Comme, en matière d'érudition, il faut se garder avec soin des *assertions vagues,* je les ai cherchées dans mon Mémoire pour les faire disparoître. N'ayant pu y découvrir que des *faits* tirés immédiatement des sources, et rapprochés plus ou moins heureusement, mais toutefois sans aucune préoccupation systématique, je n'ai pas cru devoir y rien changer. Cependant, comme je puis me tromper, je préviens les lecteurs du défaut qu'on a cru trouver dans ce paragraphe, afin qu'ils le lisent avec défiance, et jugent eux-mêmes si la critique est fondée ou non.

Syène dans le voisinage des Blémyes et des Éthiopiens (1). Un témoignage plus précis et plus détaillé est celui d'Olympiodore, qui, vers la même époque (407-425), visita le pays des Blémyes. Cet auteur raconte qu'ils habitoient la vallée du Nil, depuis Syène jusqu'à *Primis*, qui étoit la dernière ville de leur domination; il nomme quatre autres de leurs villes, *Phœnicon* et *Chiris* (2), lieux maintenant inconnus (sans doute parce qu'ils étoient situés au-delà du point où finissent les itinéraires romains, lesquels s'arrêtent à *Hiera-Sycaminos*), *Thapis*, la Taphis de l'Itinéraire d'Antonin et de notre inscription, et *Talmis*, qui est Khalapscheh. Le récit d'Olympiodore se coordonne très-bien avec celui de Priscus, qui se rapporte à l'an 452, et dont je parlerai plus bas. Tous ces textes nous représentent le même état de choses que nous trouvons exprimé dans l'inscription de Silco. Ainsi l'on doit reconnoître qu'au Ve siècle les Blémyes avoient formé un établissement fixe dans la vallée inférieure de la Nubie. Je pense qu'il devoit dater du règne de Dioclétien, qui, selon Procope, retira définitivement les garnisons des villes de la Nubie inférieure, et s'engagea à payer aux Nubiens et aux Blémyes, afin qu'ils cessassent

Olymp. apud Phot. pag. 193, ed. Rot.; p. 62, ed. Bekk.

Procop. Bell. Pers. I, 19, pag. 59.

(1) Παλλάδιον δὲ Βλεμμύων ἢ Αἰθιόπων ἐκ γειτόνων φρουρεῖσθαι, Συήνη (*lisez* Συήνην, dépendant de εἰς sous-entendu) καλούμενον τὸ χωρίον (Pallad. *de Vita S. Joh. Chrysost. dialog. in Corp. opp. S. Joh. Chr.* XIII, 77, A). Baronius a mal compris ce passage: il a rapporté le génitif Βλεμμύων au mot ἐπίσκοπος sous-entendu, tandis qu'il dépend de ἐκ γειτόνων. Plusieurs savans, trompés par sa version fautive, ont fait de Palladius un *évêque des Blémyes;* erreur qui n'est pas sans importance, puisqu'il en résulteroit que le christianisme avoit déjà pénétré chez ces peuples en 406.

(2) Je soupçonne que *Chiris* est le lieu appelé maintenant *Chérab*, un peu au-dessous de Derry: il s'y trouve des ruines antiques. *Phœnicon*, qui devoit son nom à des plantations de palmiers, étoit peut-être sur l'emplacement de Derry.

de faire des incursions dans la haute Égypte, un tribut qu'ils recevoient encore du temps de l'historien.

Au reste, cet établissement fixe n'empêchoit pas qu'ils ne fussent encore répandus dans le désert, à l'ouest et à l'est de la frontière de l'Égypte, d'où ils faisoient des incursions sur cette contrée, comme on le voit dans l'histoire. D'une part, des hordes de ces peuples, à une époque voisine de l'ère chrétienne, s'étoient répandues dans le grand désert, puisque Méla[a], Pline[b], et l'anonyme de Ravenne[c], placent des Blémyes du côté des Garamantes, des Atlantes et des Augiles; et il est très-vraisemblable[d] que de leur nom s'est formé celui de *Bilmah*, pays habité par les Tibbos, au nord du Bournou et au sud des Augiles, selon les anciens. De l'autre, le nom des Blémyes, à une époque plus récente, semble avoir été appliqué aux peuplades répandues dans le désert à l'est de l'Égypte, entre le Nil et la mer Rouge; car on lit dans les *Actes des martyrs de Raïthe* (1), monastère près du mont Sinaï, que les Blémyes s'embarquèrent sur un vaisseau d'Aïlah, dont ils s'étoient emparés près de la côte d'Éthiopie.

[a] *I, 4, 34; 8, 63.*
[b] *V, 8, p. 252, l. 11, 19.*
[c] *III, 3, p. 109.*
[d] *Maltebrun, Nouv. Annal. des voyages, ann. 1820, tom. V, pag. 368. = Walcken. Rech. sur l'Afrique, pag. 370.*

Il n'est pas sûr néanmoins que, dans ce dernier cas, le nom de *Blémyes* fût celui que portoient réellement les peuplades errantes dans le désert à l'est de l'Égypte : du moins on a la preuve que les auteurs de ce temps l'appliquoient à des peuples qui eux-mêmes s'en donnoient un autre; et c'est peut-être le moyen d'expliquer les contradictions qu'on a remarquées chez les divers auteurs qui ont parlé des Blémyes : on les a attribuées à ce que ce peuple, étant nomade, a dû changer d'habitation selon

(1) *Illustrium Christi martyrum lecti triumphi,* ed. Combefis, p. 107-109.

le temps. Cette explication est sans doute vraie en grande partie; et elle le seroit de tout point, si l'on ne trouvoit ces contradictions dans des écrivains de même époque: elles ont donc encore une autre cause, et tiennent probablement à l'usage des anciens d'étendre le nom particulier d'un peuple à une multitude d'autres peuples dont ils ignoroient le vrai nom, mais qui leur paroissoient avoir les mêmes mœurs et les mêmes habitudes.

Un passage d'Ératosthène nous montre que ce géographe donnoit en général le nom de *Blémyes* aux peuples qui habitoient le désert entre le Nil et les Troglodytes sur la mer Rouge, depuis l'Égypte jusque vers Méroé; Théocrite, à peu près dans le même temps, les étendoit jusqu'aux sources du Nil, c'est-à-dire, jusqu'en Abyssinie; la même opinion se retrouve dans le vers que leur a consacré Denys le Périégète, dont l'ouvrage n'est qu'un abrégé en vers homériques de la géographie d'Ératosthène.

Strab. XVII, pag. 786.

Theocrit. Idyll. VIII, 114.

Dionys. Perieg. v. 218.

Les classifications souvent artificielles et purement scientifiques des géographes alexandrins se sont perpétuées fort tard, et ont été confondues avec les notions de la géographie positive. Ainsi l'influence des idées d'Ératosthène se retrouve dans Ptolémée, qui place encore les Blémyes entre l'Astaboras et Adulis, et dans Procope, qui, après nous avoir montré les Blémyes aux environs de Syène et des cataractes, semble les reporter ensuite dans l'intérieur jusqu'à Axum : ce qui nous explique le passage où le scholiaste de Théocrite dit que les Blémyes sont les mêmes que les Troglodytes (1); les deux textes de Vopiscus, qui

Geograph. IV, 8, pag. 114, Merc.

Procop. Bell. Persic. I, 19, pag. 59.

Ad Idyll. VII, v. 114.

(1) C'est peut-être au même fait que se rapporte un passage fort obscur de S. Épiphane, qui semble mettre le pays des Blémyes [*Blemenia*] à

joint ensemble les Axumites et les Blémyes comme peuples limitrophes; et enfin ce que nous dit Cosmas du commerce de l'or que les Blémyes faisoient avec les Axumites. On voit que, conformément aux idées d'Ératosthène, admises par Ptolémée, on continua, au moins jusqu'au VIe siècle de notre ère, d'employer quelquefois le nom de *Blémyes* comme désignation générique de toutes les peuplades répandues dans la vaste région située entre le Nil et la mer Rouge, jusqu'au pays d'Adulis.

Vopisc. in Aurelian. 5. 33, 41.

Cosm. Indicopl. in Collect. nov. Patr. tom. II, pag. 339, *A.*

Si l'on pouvoit douter que cette application du nom des Blémyes fût purement systématique, on en auroit la preuve en examinant les dénominations qui se trouvent dans les deux inscriptions d'Adulis et d'Axum. La première contient l'énumération de tous les peuples que le roi d'Axum avoit conquis : il n'y est fait nulle mention des Blémyes; et cependant ce nom devroit s'y rencontrer, puisque ces conquêtes se sont étendues dans tout l'intervalle qui sépare Axum de l'Égypte (1). Au lieu du nom des Blémyes, on trouve celui des *Tangaïtes*, dont le territoire s'étendoit jusqu'aux frontières de l'Égypte (2), c'est-à-dire, précisément où les auteurs grecs du temps ont placé les Blémyes. Ces Tangaïtes ont laissé leur nom au fertile pays de *Taka*, entre l'Atbara et Souakem. L'inscription d'Axum

Burckhard's Travels in Nubia, p. 348, *sq.*

côté de celui des Axumites (*in Ancorat.* II, pag. 60, E). L'auteur de l'utile et savant recueil intitulé *Mémoires sur l'Arménie* (II, pag. 298, 299) y a inséré un fragment arménien sur les *quatre fleuves du Paradis.* Il n'a pas remarqué que ce fragment n'est autre chose que la traduction du passage de S. Épiphane, à partir des mots Φεισων μὲν ἐστιν ὁ Γάγγης.

(1) C'est sans doute dans une de ces incursions jusque sur les limites de l'Égypte, que furent pris les Axumites qui ornèrent le triomphe d'Aurélien (Vopisc. *l. l.*).

(2) Ταγγαΐτας τοὺς μέχρι τῶν τῆς Αἰγύπτου ὁρίων οἰκοῦντας ὑπέταξα. (*Inscr. Adulit.*)

a pour objet de rappeler les victoires du roi des Axumites sur la nation des *Bugaïtes;* on en reconnoît le nom dans celui de *Bedja* ou *Bodja,* dont le Taka fait partie. Ces Bugaïtes formoient six peuplades, ayant chacune des chefs particuliers, que l'inscription nomme *βασιλίσκοι*, *reguli.* Dans tout cela, le nom de *Blémyes* ne paroît nullement, quoiqu'il s'agisse des mêmes contrées que les auteurs grecs leur assignent; d'où nous pouvons conclure avec quelque assurance que ce nom de *Blémyes* n'étoit pas celui que ces peuples se donnoient eux-mêmes, et n'étoit qu'une de ces dénominations systématiques connues seulement des géographes et des historiens.

Burckhard's Travels in Nubia, p. 348.

C'est par suite de l'emploi de cette dénomination que les *Blémyes* ont été comptés au nombre des peuples indiens. Je me contenterai de citer, à ce sujet, un passage du commentaire anonyme sur le *Tetrabiblos* de Ptolémée (1): « Les Assyriens adorent la lune; il en est de même de la » plupart des Indiens, de ceux qu'on nomme *Blémyes.* » Ce passage et tous ceux du même genre ne présenteront aucune difficulté, si l'on fait attention que l'ancienne Troglodytique (ou pays des *Blémyes*) a été souvent désignée par la dénomination d'*Inde.* Si je ne me trompe, cette confusion des mots *Inde* et *Éthiopie* est un vestige de la géographie homérique; elle remonte, en dernière analyse, à la fameuse division qu'Homère a donnée des Éthiopiens en orientaux et en occidentaux, division dont on retrouve plus tard une application dans le système

Voyez surtout *Cuper, Observat. IV, 7.*

(1) Τὴν σελήνην σέβουσιν Ἀσύριοι (*l.* Ἀσσύριοι)· σέβουσιν δὲ καὶ τῶν Ἰνδῶν οἱ πλεῖστον (*l.* πλεῖστοι)· Βλεμμύας τε ὀνομάζονται. (*In* Claudii Ptolemæi *Quadripart. enarrat.* pag. 61, Basil. 1559.)

d'Éphore, et une trace évidente dans Hérodote. Les premiers poètes tragiques lièrent à cette idée les notions confuses qu'ils avoient sur les fleuves de l'Inde, et s'imaginèrent que le Nil y prenoit sa source : voilà, je pense, l'explication du passage tant controversé où Prométhée, dans Eschyle, dit que « le fleuve éthiopien prend naissance » chez un peuple noir qui habite *près des sources du jour ;* » et c'est peut-être à l'ascendant de ces idées poétiques qu'il faut attribuer la méprise d'Alexandre, qui prit l'Indus pour le Nil[a]; méprise sans doute bien singulière, après les saines notions qu'Hérodote avoit données sur l'embouchure de l'Indus[b]. Il semble que les grammairiens d'Alexandrie, par leurs commentaires extravagans du passage d'Homère[c], contribuèrent à ramener la confusion des noms d'*Éthiopie* et d'*Inde ;* les poètes surtout s'en emparèrent, et les auteurs des poèmes dionysiaques fondèrent sur cette confusion même quelques-unes des fictions qu'ils rattachèrent aux expéditions de Bacchus : aussi nous en apercevons des traces dès le siècle d'Auguste, dans Tibulle[d], Virgile[e] et Josèphe[f] (1). Mais c'est surtout depuis le III.e siècle qu'on voit se répandre l'usage de donner le nom de l'Inde à l'Éthiopie ; et ce qui me paroît y avoir contribué, c'est que les chrétiens, ayant eu besoin, pour leurs systèmes sur les quatre fleuves du Paradis, d'identifier avec

Herodot. VII, 70.

Æschyl. Prometh. v. 808.

[a] *Arrian. Anab. VI, 1. Strab. XV, pag. 696. Trad. franç. t. V, p. 31, et la note de M. Coray.*

[b] *Herodot. IV, 44.*

[c] *Strab. I, p. 103. Trad. française, tom. I, p. 293, et la note de M. Gossellin.*

[d] *Eleg. III, 55, ibique Wunderlich.*

[e] *Georg. II, 116; IV, 293; ibiq. annotat.* Cf. *Voss, Erklärung des Virgil's Landb. p. 306.*

[f] *Bell. Jud. II, 16, 4.*

(1) Je pense que la même confusion existe dans le passage où Plutarque dit que Cléopatre avoit envoyé son fils Césarion dans l'Inde par l'Éthiopie.... ἐξέπεμψε.... εἰς τὴν Ἰνδικὴν δι' Αἰθιοπίας (*in Anton.* §. 89). Il est assez difficile de croire que cette princesse ait voulu envoyer son fils aussi loin ; je présume en conséquence que Ἰνδικὴ ne signifie que les pays d'Adulis et d'Axum, où Césarion devoit se rendre par la voie de terre, δι' Αἰθιοπίας.

le Nil le Géon, dont les uns faisoient l'Indus et les autres le Gange, ont été presque forcés de s'appuyer sur cette erreur géographique, que les poètes alexandrins avoient accréditée. Nous voyons, par exemple, Philostorge exposer comme un fait très-probable que le Nil, né dans l'Inde, passe par-dessous la mer Indienne et la mer Rouge sans se mêler avec leurs eaux, pénètre dans le continent d'Afrique, et vient ressortir par les montagnes de la Lune pour arroser l'Éthiopie et l'Égypte (1). Il me semble que telle est à peu près l'histoire de cette confusion géographique; toujours est-il certain qu'elle a été admise par les écrivains des IV.e et VI.e siècles de notre ère. Cuper en a déjà donné des exemples, auxquels on pourroit en ajouter d'autres : ainsi Procope fait venir le Nil de l'Inde, et ailleurs il prend le nom d'*Indien* pour synonyme de celui d'*Éthiopien*. Mais ce sont les écrivains ecclésiastiques surtout qui emploient cette dénomination; car ils désignent constamment sous le nom d'*Inde* et d'*Inde intérieure* toutes les côtes de l'Arabie et de la Troglodytique.

Cosmas Indicopl. in Collect. nov. Patr. II, 149, C. Acacius Cæsar apud H. Vales. in Philostorg. III, 10.

S. Epiph. in Ancorat. II, p. 60, E.

Procop. Bell. Pers. I, 19, pag. 58, C. D.

Ædific. V, 1, p. 109, B.

Voilà comment les *Blémyes* ont pu être compris parmi les *Indiens*; et cette observation peut éclaircir plusieurs difficultés dans les auteurs de cette époque, ou donner la clef de certaines fictions inventées par les poètes : j'en pourrois citer plusieurs exemples; je me contenterai d'un seul. Nonnus, dans les Dionysiaques, donne l'origine des *Blémyes*; il tire leur nom d'un héros nommé *Blémys*, roi des *Indiens*, qui, après avoir résisté à Bacchus lors de son

(1) Philost. *III, 10* ...... Τὴν Ἰνδικὴν θάλασσαν ὑπελθὼν.... καὶ ὑπὸ πᾶσαν τὴν ἐν μέσῳ γῆν ἐνεχθεὶς μέχρι τῆς Ἐρυθρᾶς θαλάσσης, καὶ ταύτην ὑποδραμὼν ἐπὶ θάτερον αὐτῆς ἐκδίδοται μέρος ὑπὸ (*l.* ἀπὸ) τῆς σελήνης καλούμενον.

expédition dans l'*Inde*, fit un traité avec ce dieu. Dans cette fiction poétique, nous voyons l'usage systématique de la dénomination de *Blémyes* mêlé avec l'attribution du nom de l'*Inde* à l'Éthiopie. Ce qu'il y a de curieux, c'est que les anciens compilateurs parlent de ce héros Blémys comme d'un personnage historique, et donnent gravement cette fiction pour un fait. Si elle n'étoit pas une invention récente des poètes dionysiaques, nous verrions probablement Blémys figurer, dans les anciennes compilations de généalogie, à côté de *Nilus* et de sa fille *Memphis*, mère de *Libye;* d'*Égyptus* et de sa femme *Arabie;* des héros *Arménius*, *Médus*, *Perses*, *Cilix*, et de tant d'autres qui, selon toute apparence, ne sont aussi que des dénominations géographiques que les poètes ont personnifiées.

Nonn. Dionysiac. XVII, v. 394 sq.

Stephan. Byz. voce Βλέμυες. *Etymolog. magn. voce eâdem. Eustath. ad Dionysium Perieg. v. 226.*

En résumant ces diverses observations, je dirai que le peuple qui *se donna* le nom de *Blémyes,* habita principalement dans la vallée inférieure de la Nubie, sur les confins de l'Égypte, où le placent Olympiodore et l'inscription de Silco; et que les peuples au sud-est, entre le Nil et la mer Rouge, jusqu'à Adulis et Axum, auxquels les historiens et les géographes ont appliqué, en général, la même dénomination, s'en donnoient certainement une autre.

Il étoit nécessaire d'établir une distinction, sans laquelle la fixation de l'époque du monument qui nous occupe auroit été embarrassée de plusieurs difficultés. Ainsi, par exemple, il est clair que, lorsqu'Eusèbe nous dit que, dès le règne de Constantin, le christianisme avoit pénétré chez les Éthiopiens et les *Blémyes*, ces noms désignent seulement les habitans de l'Abyssinie et de la Troglodytique, qui embrassèrent la religion chrétienne au temps

Euseb. Vit. Constantini, I, 8.

de S. Frumentius, et non pas les *Blémyes* de la vallée du Nil dont parle l'inscription de Silco.

Ceux-ci, au contraire, étoient encore idolâtres à l'époque de ce roi nubien. Olympiodore, au commencement du v.e siècle, les avoit trouvés païens; il paroît, d'après les expressions dont il se sert, que Talmis étoit leur chef-lieu religieux. Cela nous explique pourquoi Silco a choisi le temple de cette ville pour y consigner le souvenir de son expédition; c'est dans le sanctuaire même des faux dieux de ses ennemis que le roi chrétien a voulu déposer son hommage au vrai Dieu qui lui avoit donné la victoire. Je remarque qu'avant l'arrivée des Blémyes, Talmis, sous la domination romaine, paroît avoir joui d'une sorte de prééminence religieuse. C'est, du moins, ce qui semble résulter du titre de *bourg sacré* qui lui est donné dans un édit du stratége d'Ombos, appartenant au règne des Philippes[a], et du 11 décembre de l'an 248 de notre ère. L'historien Priscus[b] rapporte en détail toutes les circonstances d'un traité de paix conclu, l'an 452 de notre ère[c], entre les chefs des Blémyes et des Nubiens, et Maximin, général de l'empereur: Priscus se trouvoit alors en Égypte; il étoit ami de Maximin; ainsi son témoignage est ici du plus grand poids. Or on voit qu'une des clauses du traité, à laquelle les barbares tenoient par-dessus tout, fut qu'il leur seroit permis, selon l'usage antique, de se rendre à Philes, au temple d'Isis, et d'y prendre la statue de la déesse, pour la rapporter ensuite après un temps donné. Ce passage remarquable prouve à-la-fois que les Blémyes n'avoient pas abandonné le paganisme, et que le culte d'Isis subsistoit encore à Philes. Il en étoit de même

[a] Voyez mes *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte, &c. pag. 487.*

[b] *Excerpt. legat. in Labbe Protrept. p. 40-41.*

[c] *Hanke, de Hist. Byzant. 1, 2, 13.*

à l'époque où Marinus écrivoit la vie de Proclus, après l'an 486 de notre ère, puisque cet historien dit expressément qu'Isis étoit encore adorée à Philes. Le culte païen ne fut détruit définitivement dans cette île qu'environ cinquante ans après, sous le règne de Justinien, comme on le voit dans Procope. De ces rapprochemens il faut conclure que les résultats de l'édit de Théodose, relatif à l'abolition du paganisme, n'eurent pas, du moins pour la haute Égypte, toute l'étendue que lui ont attribuée les historiens, puisque le culte d'Isis à Philes subsista encore un siècle et demi, et qu'environ soixante ans après la destruction du temple de Sérapis à Alexandrie, nous voyons, d'une part, les Nubiens et les Blémyes stipuler, dans un traité de paix, qu'il leur sera permis de venir faire leurs dévotions accoutumées dans l'île d'Isis; et de l'autre, un général romain choisir cette île de préférence pour la signature du traité, afin que la vénération des barbares envers ce lieu saint fût une garantie plus forte de la sincérité de leurs sermens.

Marin. Vit. Procli, pag. 16; ibiq. Boisson. p. 109.

Procop. Bell. Pers. I, 19, p. 60, A.

Il résulte encore de ces observations que les inscriptions chrétiennes découvertes et copiées à Philes par M. Gau et d'autres voyageurs ne doivent pas être antérieures au VI.[e] siècle de notre ère.

D'après la citation que nous avons faite ci-dessus du passage de Procope, on ne s'étonnera pas que cet auteur nous représente les Blémyes comme étant encore païens de son temps, et adorateurs d'Isis et d'Osiris : il nous dit même qu'ils *sacrifioient des hommes au soleil.* Sans garantir cette circonstance, je ferai remarquer une coïncidence assez frappante; c'est que le temple de Talmis,

chef-lieu religieux des Blémyes, étoit en effet consacré au soleil, qu'on y adoroit sous le nom de *Mandoulis*, comme le prouvent les inscriptions qui y ont été recueillies. Ce rapprochement prouve du moins qu'au temps de Procope le temple de Talmis appartenoit encore au culte égyptien.

Voyez mes *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte, &c. pag. 479.*

On a la certitude que ce temple fut, dans la suite, converti en église et approprié au culte chrétien, de même que ceux de Dekké[a], de Téfah[b], d'Essaboua[c], d'Amadon[d], d'Ibsamboul[e], et en général de presque tous les temples anciens de la Nubie : mais il doit paroître clair maintenant que ce changement n'a pu avoir lieu avant le règne de Justinien; ce qui fixe la limite au-delà de laquelle on ne peut faire remonter les vestiges du christianisme qui existent dans cette contrée (1). C'est ce qu'achevera d'établir la discussion des faits qui se rapportent aux Nubiens dans l'inscription de Silco.

[a] *Burckhard's Travels in Nubia, pag. 117. Senkousky, dans les Nouv. Annales des voyages, XVI, 295.*

[b] Voyez mon *Mémoire sur la Table horaire de Téfah, dans les Nouv. Ann. des voyages, XVII, pag. 357.*

[c] *Gau, Antiq. de la Nubie, p. 45, A.*

[d] *Le même, pl. 48, 49.*

[e] *Senkousky, endroit cité.*

§. II. *Des Nobades ou Nubiens, et de leur Conversion au christianisme.*

Nous avons vu que le territoire des Nubiens ne dépassoit pas la ville de *Primis* ou Ibrim, vers le nord. A Ibrim commençoit celui des Blémyes, peuple qui paroît avoir été indépendant des premiers, dont il étoit l'allié

(1) On conçoit néanmoins qu'avant la conversion des Blémyes quelques solitaires ont pu s'établir et même quelques réunions de moines ont pu se former dans certains points écartés de la vallée du Nil. Il se pourroit donc qu'on trouvât par la suite quelques vestiges du christianisme antérieurs à l'époque que j'assigne, sans que, pour cela, les conséquences que j'ai tirées de faits bien constatés cessassent d'être justes.

naturel, d'après sa situation entre la Nubie et l'Égypte : aussi nous voyons presque toujours ces deux peuples ligués entre eux dans leurs incursions sur la haute Égypte, et dans les guerres avec les Romains, qui en étoient ordinairement la suite. D'ailleurs l'identité de leur culte religieux, les cérémonies qu'ils alloient faire en commun au temple de Philes, devoient entretenir la bonne harmonie entre les deux peuples.

Mais jusqu'où les Nubiens s'étendoient-ils au midi ? on l'ignore. Silco dit vaguement qu'il s'est retiré dans la *partie supérieure* de ses états, qui est probablement le pays de Dongola; et il parle de ses guerres avec les autres peuples situés *au-dessus des Nubiens,* qui ont voulu se mesurer avec lui : ce sont peut-être les peuples du côté de Méroé, du Sennaar et du Fazokl, jusqu'aux frontières orientales du pays d'Axum.

On se fait une idée de ce que pouvoit être ce royaume de Nubie, par un passage de la vie de Michaël, patriarche d'Alexandrie, qui écrivit à Cyriaque, roi de Nubie, en 737, pour le détourner de faire une expédition en Égypte. L'auteur de cette vie rapporte que la puissance de Cyriaque s'étendoit sur treize *rois,* dont le plus puissant étoit Elkera, prince jacobite; un autre étendoit sa domination jusqu'aux contrées les plus australes. Ce sont probablement des rois de ce genre que l'inscription d'Axum appelle βασιλίσκοι, et que celle de Silco nomme les *despotes des autres nations soumises à ce prince.*

Ap. Le Quien, in Orient. Christian. II, 662.

Dans l'ivresse de sa puissance, Silco prend le titre de *roi de tous les Éthiopiens;* mais personne n'imaginera sans doute qu'il fût aussi roi de l'Abyssinie et d'Axum, pays

compris sous la dénomination générique d'*Éthiopie.* Ce n'est donc-là qu'une de ces fanfaronnades communes chez ces rois barbares : ainsi Aïzana, dans l'inscription d'Axum, prend le titre de *roi des rois,* comme le souverain actuel celui de *negash negashi*[a], qui a le même sens. Ce titre pompeux ne parut pas trop magnifique aux petits rois du Bosphore[b] : il paroît que souvent on n'y attachoit pas d'autre idée que celle d'un prince dont l'autorité étoit reconnue par des chefs particuliers[c] ; et nous venons de voir que c'étoit le cas du roi des Nubiens. Quand on rapproche les inscriptions d'Adulis, d'Axum et de Talmis, des renseignemens nombreux que M. Ét. Quatremère a puisés dans les écrivains orientaux[d], on en retire l'indication assez claire que la plus grande partie des peuples si nombreux qui habitoient le bassin supérieur du Nil, étoient alors soumis à l'un des deux grands royaumes de Nubie et d'Abyssinie; que ces peuples divers, ayant de petits rois particuliers, cherchoient de temps en temps à se soustraire à l'autorité du peuple dominateur, et surtout aux tributs qui leur étoient imposés. De là des guerres dont ces trois inscriptions nous ont conservé des monumens. Ces deux grands empires qui se touchoient à leurs extrémités, et dont les chefs cherchoient à attirer à eux telle ou telle partie de la domination de son voisin, devoient être dans un état continuel de rivalité et de guerre; et ce qui appuie cette conjecture, c'est la lettre écrite par Isaac, patriarche d'Alexandrie, en 687, aux rois de Nubie et d'Éthiopie, pour les exhorter à la concorde.

Renaudot, Hist. patr. Alexand. pag. 178.

Je suis disposé à croire que ce fut cet état de rivalité qui contribua à empêcher le christianisme de pénétrer de

[a] *Salt's Travels in Abyssinia*, p. 411.

[b] *Raoul-Rochette, Antiq. du Bosphore*, p. 56.

[c] Cf. *Palairet, Observ. philolog. critic. pag.* 528. *Koehler, Remarques sur un ouvrage intitulé* Antiquités du Bosphore, *p.* 35.

[d] *Mémoires géograph. &c. II*, p. 54 *et suiv.*

l'Abyssinie dans le pays des Nubiens : en effet, ceux-ci, comme on l'a vu, ne le reçurent que deux siècles après, par l'intermédiaire de l'Égypte. C'est encore ce qui résulte de l'examen des divers témoignages relatifs à ce point curieux.

Grégoire Bar-Hebræus, ou Abulfaradge, dans son Histoire universelle, rassemblant confusément les noms des différens peuples qui avoient reçu le christianisme sous le règne de Constantin, nomme les Coptes, tous les Nigrites, tels qu'Éthiopiens, Nubiens et autres. Cela est exact en ce qui regarde les Coptes et les Abyssins, mais ne peut être vrai qu'avec restriction pour les habitans du Noubah. Rien n'empêche, sans doute, que le christianisme ne s'y soit introduit, dès les règnes de Constantin et de Constance, parmi quelques individus, de même que chez les Abyssins il y eut un certain nombre de chrétiens avant l'apostolat de Frumentius (1). Restreint de cette manière, le texte d'Abulfaradge n'offre aucune difficulté: mais, entendu dans le sens d'une conversion générale, il offre plusieurs difficultés graves. En effet, indépendamment de ce que Priscus et Procope disent, en termes exprès, que les Nobades ou Nubiens adoroient encore Isis et Osiris, on pourroit opposer Abulfaradge à lui-même. Nous lisons, dans sa Chronique syriaque des Jacobites, un récit des plus circonstanciés sur la conversion des Nubiens, qui fut opérée pendant le règne de Justinien par

Abulfarag. Hist. dyn. VII, p. 85, ed. Pocok.

Bell. Persic. I, 19, pag. 59, 60.

(1) De la même manière s'explique un passage où Cosmas compte les Nubiens et les Garamantes parmi les peuples chez lesquels s'étoit introduit le christianisme de son temps. (*Topogr. christ. in Collect. nov. Patr.* II, pag. 173, B.)

un prêtre jacobite, nommé *Julianus* (1). Abulfaradge termine son récit en ces termes : *Atque hoc pacto universus Æthiopum populus, orthodoxam fidem edoctus, sedi Alexandrinæ se subjecit.* Assemani s'étonne de ce que l'auteur place à cette époque la conversion de tous les Éthiopiens, puisque celle des Abyssins datoit d'environ deux siècles. Mais peut-être l'erreur vient-elle de l'équivoque du mot *Éthiopiens*, qui, comme tous les termes génériques, a été pris dans un sens tantôt restreint, tantôt étendu. Mille exemples prouvent qu'il a souvent été employé pour désigner seulement les Nubiens. Dans cette hypothèse, *universus Æthiopum populus* peut ne signifier que *la totalité de la nation nubienne :* alors le passage ne présenteroit plus aucune difficulté; et comme *orthodoxam fidem*, dans la bouche d'un jacobite, s'entend de l'hérésie des monophysites, nous tirerons du passage la conséquence que cette hérésie s'est introduite en Nubie en même temps que le christianisme. Les mots *sedi Alexandrinæ se subjecit* étonneront alors d'autant moins, que, dès l'an 451, Dioscorus, vingt-cinquième patriarche d'Alexandrie, infecta tout son clergé de l'hérésie jacobite, qui s'est maintenue jusqu'à nos jours parmi les Coptes et les Abyssins. Renaudot regardoit la lettre écrite en 687 par le patriarche Isaac aux rois de Nubie et d'Abyssinie comme le plus ancien exemple connu des relations des patriarches jacobites d'Alexandrie avec les rois de Nubie et d'Abyssinie. Le

Renaudot, Hist. patriarch. Alex. 114.

(1) Apud Asseman. *in Biblioth. oriental.* II, 330. *Julianus presbyter orthodoxus, incensus pio zelo* erga Nubas, superiori Thebaïdi finitimos, *cogitare cœpit si quo modo eos* ad christianam fidem traduceret; *erant quippe* ethnici, *et romanæ ditionis terras vehementer vexabant.*

témoignage de Grégoire Bar-Hebræus montre que ces relations, avec la Nubie du moins, sont plus anciennes d'un siècle environ : il est vraisemblable que l'hérésie des jacobites s'introduisit peu à peu en Abyssinie par la voie de la Nubie (1). *Id. pag. 178.*

Quoi qu'il en soit, l'accord des témoignages d'Olympiodore et de Priscus, de Procope et de Grégoire Bar-Hebræus, prouve assez bien que le christianisme n'a point pénétré de l'Abyssinie chez les Nubiens, et qu'il s'est introduit parmi ces derniers sous le règne de Justinien. L'inscription de Silco ne peut donc être antérieure au milieu du VI.ᵉ siècle de notre ère. D'une autre part, il est difficile de la croire postérieure à la première invasion des Arabes en Nubie, qui est de l'an 20 ou 21 de l'hégire [641 à 642 de notre ère]. Ainsi je ne pense pas qu'on s'éloigne beaucoup de la vérité, si l'on en place l'époque vers la fin du VI.ᵉ siècle. Les Blémyes ne tardèrent sans doute pas à embrasser la religion chrétienne ; peut-être même leur conversion fut-elle la suite des deux expéditions de Silco. C'est alors que plusieurs des temples païens de la Nubie inférieure furent convertis en églises chrétiennes. *Ét. Quatremère, Mémoires géogr. t. II, 39.*

Il me reste maintenant à expliquer pourquoi cette inscription d'un roi chrétien de la Nubie est écrite en grec, et pourquoi nous y reconnoissons les formes que cette langue avoit prises à Constantinople vers les VI.ᵉ et VII.ᵉ siècles de notre ère.

(1) Selon Eutychius (*Annal.* II, pag. 387), ce ne fut que sous le califat d'Omar que les Nubiens adhérèrent à l'hérésie des jacobites; mais le récit d'Abulfaradge me paroît se lier beaucoup mieux avec l'ensemble des faits.

SECTION II.

---

§ I.er *De l'introduction et de la propagation de la Langue grecque en Abyssinie et en Nubie.*

La seconde des deux inscriptions d'Adulis, et celle d'Axum, découverte par M. Salt, prouvent que, vers les III.e et IV.e siècles de notre ère (1), les rois d'Abyssinie employoient la langue grecque dans certains monumens publics. L'inscription de Silco établit clairement qu'il en étoit de même chez les Nubiens. Comme on avoit cru jusqu'à présent que celle-ci appartenoit, ainsi que les deux autres, à l'époque du paganisme, on avoit rapporté à la même cause l'emploi de l'idiome qui a été choisi pour toutes les trois. Mais, d'après les nouvelles observations dont elle a été l'objet dans la première partie de ce Mémoire, on doit déjà présumer qu'il y a encore ici plus de distinction à faire. Pour moi, je pense que la propagation de la langue grecque n'a pas eu en Nubie les mêmes causes qu'en Abyssinie, et que cet idiome s'est introduit beaucoup plus tard dans la première que dans la seconde de ces deux contrées. Je vais indiquer les faits et les raisonnemens sur lesquels je fonde mon opinion.

(1) L'inscription d'Axum, d'où il résulte que Aïzana et Saïazana étoient encore païens, est donc nécessairement un peu plus ancienne que l'an 356 de notre ère, date de la lettre de Constance à ces princes d'Abyssinie. L'âge de celle d'Adulis est incertain. A en juger par le style, qui est infiniment meilleur que celui de l'autre, elle peut lui être antérieure d'un siècle ou même davantage.

§. II. *Causes de l'introduction de la Langue grecque en Abyssinie.*

Du moment où les Grecs furent les maîtres de l'Égypte, et particulièrement dès le règne de Ptolémée Philadelphe, le commerce de la mer Rouge prit un développement extraordinaire. Les Grecs se répandirent sur toutes les côtes du golfe, et formèrent des établissemens dans toute l'étendue de la Troglodytique jusqu'au détroit de Bab el-Mandeb, et même au-delà. La fondation de Philotéras, de Ptolémaïs, des trois Bérénices, d'Arsinoé du détroit, et d'un grand nombre d'établissemens destinés, soit à la chasse des éléphans, soit à servir de comptoirs, amena sur ces côtes une multitude de familles grecques qui, bien avant l'époque de la domination romaine, y portèrent non-seulement la langue mais encore les usages religieux de la Grèce. Des autels dédiés aux divinités grecques furent élevés dans les lieux dont les navigateurs avoient pris possession et où ils s'étoient établis; de là les noms d'*autels* de Pytholaüs, de Lichas, de Pythangélus, de Charimotrus[a], de Conon[b], donnés à plusieurs de ces comptoirs. Des statues portant des inscriptions dédicatoires furent érigées en l'honneur des princes sous le règne desquels ces divers établissemens avoient été formés.

Gossellin, Recherches sur la géographie systématique, t. II, 173 et suiv.

[a] *Artemidor. ap. Strabon. XVII, pag. 774.*
[b] *Id. p. 771.*

Tel fut, je pense, l'unique objet de la première inscription d'Adulis; je veux parler de celle de Ptolémée Évergète, que Cosmas avoit vue gravée sur une table de basalte, et qui étoit en rapport avec une statue de ce prince. On sait maintenant qu'elle est tout-à-fait distincte d'une autre inscription gravée sur un siége de marbre, et que Cosmas

Cosmas Indicopl. in Collect. nova Patr. II, p. 141.

a cru être la suite de la première, quoiqu'elle ait été écrite bien long-temps après.

Depuis qu'on a fait cette distinction importante, l'authenticité de l'une et de l'autre, prises séparément, n'est plus la matière du plus léger doute (1).

L'inscription de Ptolémée Évergète n'est pas entièrement complète ; il manque quelque chose à la fin, parce que, dès le temps de Cosmas, la partie inférieure de la pierre avoit été fracturée (2). Mais cet auteur observe lui-même que ce qui manque doit avoir été peu considérable, la cassure n'ayant enlevé qu'une très-petite partie de la pierre (3) ; on ne peut donc supposer qu'il manquât alors plus d'une ligne ou deux. Or cette inscription ne contient qu'une énumération pompeuse des conquêtes de Ptolémée Évergète ; elle ne se rapporte en rien au lieu où Cosmas l'a découverte, ni à aucun autre lieu en particulier. Je présume donc que la fin portoit seulement, *il a ordonné de s'établir en ce lieu*, ou toute autre phrase analogue exprimée en peu de mots, et que l'inscription entière n'étoit qu'une espèce de protocole contenant une formule générale de prise de possession. On conçoit que, des inscriptions de ce genre convenant à tous les lieux, les commandans de navires, chargés de faire des établissemens, pouvoient en emporter d'Héroopolis, de Myos Hormos ou de Bérénice, plusieurs exemplaires gravés sur une dalle

(1) Le nom d'*Adulis* ne se trouve que dans la seconde inscription. Ainsi les argumens que M. Gossellin tire du silence d'Agatharchide et d'Artémidore contre l'existence d'une ville d'*Adulis* au temps des Ptolémées, subsistent dans toute leur force.

(2) Τὸ κάτω πάνυ μέρος αὐτῆς κλασθὲν καὶ ἀπολεσθέν. (Cosmas, p. 140, E.)

(3) Ὀλίγα δὲ ἦν τὰ ἀπολόμενα· οὐδὲ γὰρ πολὺ ἦν τὸ κεκλασμένον μέρος αὐτῆς. (*Id.* p. 142, A.)

de basalte ou de granit, d'une grandeur médiocre (1), avec autant de statues du roi, afin de les déposer dans les lieux où ils jugeoient à propos de fonder des établissemens nouveaux. Cette hypothèse me paroît satisfaire à toutes les conditions que présente la première inscription d'Adulis, d'après les diverses circonstances qu'a rapportées Cosmas. Ainsi tout ce qu'il faut conclure de l'existence d'un pareil monument dans le lieu où Cosmas l'a découvert, c'est que les Grecs, dès le temps de Ptolémée Évergète, avoient formé un comptoir au fond du golfe de Masuah; et, dans le fait, il ne seroit pas vraisemblable qu'ils eussent long-temps négligé un port qui a dû toujours être le débouché principal des marchandises de l'Abyssinie.

Le commerce de la mer Rouge ayant pris une bien plus grande extension encore sous la domination romaine, les relations avec les côtes de la Troglodytique et de l'Arabie devinrent plus fréquentes; de nouveaux établissemens furent formés. Les Grecs, selon l'auteur du Périple de la mer Érythrée, se fixèrent jusque dans le port septentrional de Socotora, île déserte (2), excepté sur la côte nord où s'étoient établis quelques colons arabes, indiens (3) et grecs; et l'usage de la langue grecque y subsistoit encore

Strab. XVII, 778.

(1) Celle d'Adulis n'avoit que *trois coudées* de haut (Cosmas, p. 140, D), c'est-à-dire, 1^{m},380.

(2) Μεγίστη μὲν, ἔρημος δὲ καὶ κάθυγρος. (*Peripl. mar. Erythr.* pag. 158, ed. Blanc.)

Si l'auteur du Périple ne s'est pas trompé, ou si les copistes n'ont pas écrit κάθυγρος pour ἄνυδρος, il faut que le climat de Socotora ait bien changé depuis seize siècles; car l'île est maintenant d'une extrême aridité. (Épidariste Colin, dans les *Annales des voyages*, t. X, 143.)

(3) Peut-être le mot *Indiens* ne désigne-t-il ici autre chose que des Éthiopiens. *Voyez* plus haut, p. 158-160.

Cosmas, pag. 179, A.

Philostorg. III, p. 4.

au temps de Cosmas. Ce port étoit situé presque en face d'Adana, ville de la côte d'Arabie, où les Grecs avoient formé un établissement. Ces deux positions correspondantes, à l'entrée du golfe, formoient naturellement des points utiles pour la relâche des bâtimens et l'entrepôt des marchandises. Tous ces comptoirs, même les plus éloignés, furent soumis à l'administration romaine; ils payèrent à l'empereur des impôts qui s'affermoient comme ceux des autres lieux de l'empire; et, dès le règne de Claude, les fermiers de ces impôts envoyoient leurs commis faire la collecte jusque dans les ports situés hors du golfe : c'est ce qu'on apprend par l'aventure arrivée à l'affranchi du fermier Annius Plocamus, que les vents poussèrent dans la Taprobane, d'où quelques députés furent envoyés à Rome, et débitèrent mille absurdités sur leur propre pays (1). Plus tard, au temps de Septime Sévère et de Caracalla, époque que je crois être celle de la rédaction du Périple (2), un centurion, avec un corps de troupes,

Plin. VI, 22. Cf. *Gossellin, Recherches &c. t. III, 295.*

(1) Un membre de la société de Sumatra, M. Tytler, vient d'essayer de prouver que cet affranchi de Plocamus avoit beaucoup contribué à répandre le christianisme à Java et dans les autres îles de l'archipel indien (*Asiatic Journal,* déc. 1824, p. 607). Il seroit curieux de savoir comment M. Tytler établit le point principal de sa thèse, savoir, que cet affranchi étoit chrétien lui-même.

(2) Dodwell place la rédaction du Périple sous les règnes de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus; Saumaise, le D.r Vincent et Mannert (*Geogr. der Gr. und Rom.* I, 125), la reportent jusqu'aux temps de Claude ou de Néron : mais la diction appartient certainement à une époque plus récente; et toute personne un peu exercée à distinguer les styles jugera que cette époque ne sauroit être antérieure au temps de Septime Sévère. Le passage où il est dit que le roi des Homérites, Charibaël, étoit *ami des empereurs* [*φίλος τῶν αὐτοκρατόρων*], et leur avoit envoyé de fréquentes ambassades, annonce que le trône impérial fut alors occupé pendant assez long-temps par deux princes; ce sont, je pense, Septime Sévère et son fils Caracalla, qui

étoit envoyé pour percevoir le montant du quart des marchandises apportées aux comptoirs de l'Arabie (1). Les monnoies romaines d'or et d'argent circuloient dans ces comptoirs; le Périple compte les deniers d'or et d'argent parmi les articles d'exportation sur les côtes de l'Éthiopie et de l'Arabie[a]. Ces monnoies alloient jusque dans l'Inde[b], comme à présent les piastres d'Espagne; et l'on en découvre des exemplaires en plusieurs endroits de l'Indoustan[c]. Il suffit de ces faits pour sentir quelle étoit l'étendue des relations de l'empire romain avec les ports de la mer Rouge; et l'on aura l'idée de ce qu'elles étoient encore au IV.e siècle de notre ère, en lisant un rescrit de Constance sur les personnes chargées des messages auprès de ces peuples[d]. Sans doute des réglemens fixèrent les rapports commerciaux des Grecs avec les naturels; on peut même conjecturer, avec une grande apparence de certitude, que les Romains continuèrent, comme on l'avoit fait sous les Lagides[e], d'entretenir dans la mer Rouge des bâtimens de guerre pour protéger les vaisseaux marchands contre les pirates arabes,

[a] *Peripl. p. 146, 148.*

[b] Voyez mes *Considérat. générales sur l'évaluation des monnoies grecques et romaines, &c. p. 122.*

[c] *Asiatic Researches, t. II, n.º 19.*

[d] *Cod. Theodos. II, de legat.*

[e] *Artemidor. ap. Strabon. XVI, p. 776; ap. Diodor. Sicul. III, p. 42.*

régnèrent conjointement pendant un espace de douze années, depuis 198 jusqu'en 210. La rédaction du Périple se placeroit dans cet intervalle.

(1) *Εἰς αὐτὴν παραλήπτης τῆς τετάρτης τῶν εἰσφερομένων φορτίων, καὶ ἑκατοντάρχης μετὰ στρατεύματος ἀποστέλλεται.* (*Peripl.* pag. 19, 20.) On remarquera ici le mot *παραλήπτης* qui manque aux lexiques. C'est une expression du dialecte alexandrin, qui se rencontre, avec un sens analogue, dans des inscriptions en caractères cursifs sur des tessons trouvés à Dekké en Nubie par M. Gau, inscriptions que M. Niebuhr a très-bien déchiffrées (dans les *Antiquités de la Nubie,* pag. 19 et 20). Le mot *παραλήπτης*, ou plutôt *παραλήμπτης*, car c'est ainsi qu'il est constamment écrit dans ces inscriptions, s'y applique au *centurion* ou à l'*option* qui, ayant reçu de l'autorité militaire les vivres nécessaires au corps de troupes cantonné à Dekké, étoit chargé de lui en faire la distribution mensuelle. Ces inscriptions contiennent les reçus des soldats.

et châtier les villes qui n'exécuteroient pas fidèlement les traités de commerce. De cette manière s'expliquent, et la destruction, par l'ordre de Septime Sévère, du port *Arabia Felix* dans le pays des Homérites au-delà du détroit, et les députations chargées par Charibaël, roi des Homérites, de porter aux empereurs [Sévère et Caracalla (?)] l'assurance de son amitié.

Peripl. mar. Erythr. p. 154.

Id. ibid.

On conçoit que, par suite de ces relations, la langue grecque dut se répandre sur toutes ces côtes, et devenir l'idiome commercial des ports de la mer Rouge, comme l'italien le fut, pendant le moyen âge, pour les ports d'une partie de la Méditerranée. Au temps de Septime Sévère et de ses fils, époque présumée de la rédaction du Périple, le grec avoit pénétré à la cour des rois du pays. Zoscalès, qui paroît avoir réuni sous sa domination toute la Troglodytique jusqu'au détroit de Bab el-Mandeb, savoit très-bien le grec. Il ne seroit pas impossible qu'il fût l'auteur de la seconde inscription d'Adulis (1), dont le style est beaucoup meilleur que celui d'Axum. On voit par la lettre de Constance aux princes d'Abyssinie, que les empereurs correspondoient en grec avec les rois du pays. D'ailleurs, ces inscriptions montrent que cette langue étoit devenue dans ces contrées, ainsi que le latin en occident, une espèce de langue commune entre les commerçans des diverses parties de l'Arabie et de la Troglodytique, habitées par une multitude de peuplades qui parloient des idiomes différens ; et si les rois d'Abyssinie ont choisi de préférence la langue grecque pour retracer dans ces inscriptions leurs

Id. p. 145.

Id. p. 153.

(1) C'est une conjecture de M. Niebuhr, dans le *Museum der Alterth. Wissensch.* II, 610.

actions et leurs conquêtes, c'étoit sans doute afin que les négocians que le commerce amenoit des divers points de la mer Rouge à Adulis et à Axum, pussent en prendre plus facilement connoissance. Peut-être l'emploi de cet idiome tient-il encore à ce que le grec devoit être alors en Abyssinie la langue de la religion. On ne peut douter en effet que la religion grecque ne se fût introduite dans cette contrée, et probablement d'assez bonne heure; c'est ce qu'attestent ces mêmes inscriptions, où le roi prend le titre de *fils de Mars*, et principalement celle d'Adulis, où il est question de sacrifices à Jupiter, à Mars et à Neptune (1). Cosmas assure même avoir vu les figures d'Hercule et de Mercure sculptées sur le dossier du trône de marbre que le roi d'Abyssinie avoit consacré à Mars. Dès-lors on conçoit que le grec dut être employé de préférence dans tous les actes solennels où la religion entroit pour quelque chose. En prouvant que les Axumites avoient adopté la religion grecque, ces inscriptions démontrent la fausseté des traditions qui font descendre les rois de ce pays de la reine de Saba, et adopter à la nation le culte des Juifs; il infirme l'autorité des chroniques d'Axum, du moins en ce qui concerne la religion des Abyssins.

Cosmas, pag. 141, B.

Quoi qu'il en soit, les divers rapprochemens que je viens de faire expliquent non-seulement l'existence de l'inscription d'Adulis et de celle d'Axum, mais encore la nature du style dans lequel elles sont écrites, qui est celui d'Alexandrie à la même époque. On s'étonnera donc peu de trouver dans la dernière le mot latin ἀννῶνα et le verbe ἀννω-

Salt's Travels in Abyssinia; et dans la Lettre de M. Silvestre de Sacy, Annal. des voyages, XII, 339.

(1) Κατῆλθον εἰς τὴν Ἀδούλην τῷ Διῒ, καὶ τῷ Ἄρεϊ, καὶ τῷ Ποσειδῶνι θυσιάσαι.

Inscr. Axum. l. 16, 20 et 27. νεύειν (1). L'influence de cette ville me paroît se montrer jusque dans les formes du trône de *marbre blanc*, consacré par le roi d'Abyssinie, et qui, selon la description de Cosmas, a tous les caractères du style grec, selon la remarque de M. Hirt (2). Je crois même faire une conjecture fort probable en supposant que ce trône avoit été transporté d'Égypte par quelque bâtiment marchand. Il est à remarquer en effet que, parmi les articles de commerce qu'on débitoit dans les ports de la mer Rouge et de l'Océan *Peripl. p. 167 et passim.* indien, le Périple compte des objets d'art et d'ornement, tels que des ustensiles d'argent [ἀργυρᾶ σκεύη], des vases d'argent ciselés [ἀργυρώματα τετορευμένα], et jusqu'à des *statues* [ἀνδριάντες].

La religion chrétienne, qui s'introduisit dans ces contrées vers le milieu du IV.e siècle, en bannit les divinités de la Grèce; mais elle y maintint l'usage de la langue grecque. Le christianisme trouva parmi ces peuples un grand nombre d'individus capables de lire ou d'entendre les livres saints dans la langue où ils étoient écrits; et cette circonstance put contribuer à hâter les progrès du christianisme, non-seulement en Abyssinie, mais encore dans tous les pays où le grec étoit répandu.

Voilà, ce me semble, dans quel ordre de faits viennent

(1) Ce n'est pas le seul mot latin qui ait pénétré dans l'idiome grec qu'on parloit sur ces côtes. D'après une conjecture de M. Saint-Martin sur un passage de la Géographie de Moïse de Chorène, le nom que les marins qui traversoient la mer Érythrée donnoient à la constellation Canope, étoit pris du latin (*Mém. sur l'Arménie,* II, pag. 321). Le D.r Vincent a déjà remarqué un nom latin parmi ceux des marchandises qu'on transportoit sur les côtes de l'Inde (*the Periplus of the Erythr. sea,* Append. pag. 3).

(2) Cité par M. Buttmann dans le *Museum der Alterth. Wissensch.* II, p. 113.

successivement se placer la première et la seconde inscription d'Adulis et celle d'Axum, et comment on peut expliquer d'une manière naturelle et à peu près complète toutes les circonstances que présentent ces précieux monumens.

§. III. *De l'introduction de la Langue grecque en Nubie.*

Quant à l'inscription de Silco, je crois que les faits que je viens d'exposer ne lui sont point applicables ; car, si je ne me trompe, il s'en faut beaucoup que les causes qui ont été indiquées dans le paragraphe précédent, aient également contribué à répandre la langue grecque en Nubie.

Et ici, je n'entends pas parler de la partie inférieure de la Nubie qui s'étend de Philes à Méharrakah, l'ancienne *Hiera-Sycaminos* (1) ; car cette partie, sous la domination des Grecs et des Romains, fut une annexe de l'Égypte, dépendante du nome d'Ombos, une sorte de pays frontière, de *collimitium* ou συνορία, qui n'étoit plus l'Égypte sans être l'Éthiopie, et qu'habitoit une population gréco-égyptienne, défendue contre les incursions des barbares par des garnisons romaines Il résulte de l'examen que j'ai fait de toutes les inscriptions grecques recueillies sur les temples de la Nubie par Burckhardt, MM. Legh, Light, Cailliaud, et sur-tout par M. Gau, qu'on n'en a point trouvé de *païennes* au-delà du temple de Méharrakah (2) : ainsi les inscriptions païennes cessent là où

Voyez mes *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte, pag.* 372.

(1) Cette synonymie, déjà reconnue des géographes, est confirmée par une inscription du recueil de M. Gau, où j'ai distingué le mot *Hiera-Sycaminos.*

(2) Il faut excepter, 1.° celle que

finissent les itinéraires romains, et où s'arrêtoit la limite de l'empire.

On a tout lieu de croire que la langue grecque dut pénétrer assez difficilement parmi les peuples de la vallée du Nil, depuis Primis jusqu'à Méroé. Presque tout le commerce de l'Éthiopie se fit par mer, sous les Lagides et sous les empereurs. Sans doute les Nubiens apportoient quelques denrées aux marchés des villes de la basse Nubie et de la haute Égypte; mais, dans ces relations des Nubiens et des naturels de l'Égypte, la langue grecque ne jouoit probablement aucun rôle. D'une autre part, il est à peu près certain qu'il n'exista par la voie de terre aucune de ces relations commerciales capables d'établir des rapports constans entre les Grecs et les Nubiens supérieurs : on est en droit de conclure d'un passage de la seconde inscription d'Adulis (1), que la route de terre entre Axum et l'Égypte, le long de l'Astaboras et à travers le désert, fut établie sous le règne du prince qui a fait graver cette inscription : mais il paroît que cette route fut très-peu fréquentée des commerçans; car, encore au temps des empereurs Justin et Justinien, les marchands romains, pour venir à Adulis, prenoient la route d'Arabie, et, arrivés dans le pays des Homérites, traversoient le golfe en face de cette ville.

Johann. apud Assem. Bibl. or. I, 360. — Malala, II, p. 163.

Au témoignage de Pline, des voyageurs grecs, Dalion, Aristocréon, Basilis, Simonide le jeune, pénétrèrent dans l'intérieur, et l'un d'eux s'avança même jusqu'au-delà de

M. Bankes a trouvée sur une jambe d'un des colosses d'Ibsamboul, et qui est du temps du second Psammitichus, c'est-à-dire, antérieure de plus de deux siècles à la domination grecque; 2.° quelques noms isolés inscrits à diverses époques par des voyageurs.

(1) Πεζεύεσθαι ἐποίησα τὴν ὁδὸν ἀπὸ τῶν τῆς ἐμῆς βασιλείας τόπων μέχρι Αἰγύπτου.

Méroé. Mais Pline, le seul auteur ancien qui parle de ces voyageurs, ne laisse nullement entrevoir que leur expédition eût pour objet la conquête de la Nubie, comme on l'a dit; et Strabon, qui paroît faire allusion à ces voyages, n'y voit d'autre but que celui de satisfaire la curiosité de Ptolémée Philadelphe. C'étoient des entreprises individuelles et qui ne tenoient peut-être à aucun système de conquête et de colonisation; car, quoique le fait soit probable, il n'existe pourtant aucune preuve que les Ptolémées aient porté leurs armes dans la Nubie supérieure, et aient soumis cette contrée à leur empire (1). Du reste, malgré les diverses excursions dont parlent Pline et Sénèque (2), la géographie de l'intérieur des contrées situées au midi de l'Égypte resta environnée de beaucoup d'incertitude; il suffit, pour s'en convaincre, d'essayer de faire de la géographie positive, c'est-à-dire, une carte passable, soit avec la carte de Ptolémée, soit avec les renseignemens vagues et incomplets, quoique nombreux, que Pline a tirés des relations de ces voyageurs, soit enfin avec ceux qu'avoient rapportés les explorateurs chargés par Néron de reconnoître et mesurer le cours du Nil: il n'y a presque rien dont un géographe puisse se servir parmi tous ces rap-

Plin. VI, 29, p. 344, 345.

Strab. XVII, p. 789.

Quæst. natur. VII, 8, 3.

(1) Le ἀποτέμνεται... κελαινῶν τ' Αἰθιόπων de Théocrite (*XVII, 87*) ne doit s'entendre que des colonies établies dans la Troglodytique. Dans le passage où Diodore de Sicile dit que Ptolémée Philadelphe est le premier qui fit une expédition guerrière en Éthiopie (*I, 37*), Wesseling, sur l'autorité de Pline, pense qu'il ne s'agit encore que de l'expédition qui soumit à Ptolémée Philadelphe les points principaux de la Troglodytique, d'où il tiroit les éléphans pour ses armées.

(2) A l'une de ces expéditions se rapporte sans doute l'inscription latine trouvée par M. Cailliaud à l'ancienne Méroé, et que j'ai expliquée à la page 375 du tome III de son Voyage.

ports, qui ne s'accordent ni entre eux, ni avec les notions assez exactes que nous possédons maintenant sur ces contrées. Mais, quel qu'ait été le résultat géographique de ces voyages, toujours sera-t-il certain qu'ils n'auront pu contribuer à répandre une langue étrangère en Nubie; tout au plus leur attribuera-t-on d'avoir donné au roi de Méroé, Ergamène (1), ces notions de gouvernement qui lui auront fait sentir l'absurdité du despotisme sacerdotal auquel il étoit forcé de se soumettre : mais peut-être n'a-t-il pas eu besoin des lumières des Grecs pour détruire un système qui donnoit aux prêtres le droit de commander au souverain de mourir aussitôt qu'il avoit cessé de leur plaire.

Diodor. Sic. III, 6.

Toutes les probabilités historiques me semblent donc se réunir pour montrer que la langue grecque n'a dû s'introduire en Nubie qu'avec le christianisme, qui y porta les livres saints et les liturgies écrits dans cette langue. A l'appui de ces probabilités je puis citer une observation qui correspond à celle que j'ai faite un peu plus haut. J'ai dit qu'on n'a trouvé d'inscriptions grecques *païennes* en Nubie qu'entre Philes et Hiera-Sycaminos; j'ajouterai maintenant que, parmi les inscriptions (et il en existe un assez grand nombre) copiées par différens voyageurs entre Méharrakah et Wady-Halfah, et par M. Cailliaud, dans la haute Nubie, je n'en ai trouvé aucune qui n'appartienne évidemment à l'époque du christianisme. Celles que M. Cailliaud a découvertes sont, pour la plupart, des noms de prêtres et d'évêques : dans cinq de ces fragmens,

Page 179.

(1) La physionomie grecque du mot *Ergamène* est due sans doute à quelqu'une de ces altérations au moyen desquelles les Grecs avoient l'usage de ramener les noms étrangers à l'analogie de leur langue.

qu'il a copiés à Méçaourah, qu'on croit être l'île de Méroé, il se trouve des noms propres malheureusement défigurés, mais suivis de lettres où je distingue les mots BACIΛЄΥC AIΘIOΠIAC : ce sont donc des commencemens d'inscriptions où les rois chrétiens de la Nubie avoient sans doute, comme Silco, consigné le récit de quelque expédition, ou bien déposé leur hommage religieux dans ces temples antiques, alors convertis en églises chrétiennes. S'ils faisoient usage du grec, c'est que cette langue, étant celle que parloient les prêtres qui vinrent convertir les Nubiens au christianisme, et celle des livres saints et des prières, étoit devenue, comme le latin en occident, la langue de la religion. Non-seulement les prêtres nubiens, mais les rois eux-mêmes, s'en servoient pour tous les actes religieux ou publics. Dans une inscription chrétienne très-fruste trouvée au temple d'Essaboua, je distingue la date de l'an 470, qui, comptée de l'ère des martyrs, répond à l'an 753 de notre ère; mais l'usage du grec, comme langue de la religion, subsista bien plus tard, puisqu'un auteur arabe, Abou-Sélah, nous apprend que, de son temps, la liturgie des Nubiens et toutes leurs prières étoient encore en grec. Ce dernier fait se coordonne très-bien avec les inscriptions de Méçaourah, et avec celle de Silco, rédigée sans doute par un des prêtres qui l'accompagnèrent dans son expédition.

Gau, Antiq. de la Nubie, pl. 44, D.

Abou-Sélah, cité par M. Ét. Quatremère, Mémoires géograph. t. II, p. 37.

D'après les observations contenues dans cette section de mon travail, on devine maintenant sans peine pourquoi l'inscription de Silco, à côté des fautes grossières qui décèlent un étranger, présente les formes du grec byzantin au VI.ᵉ siècle.

En effet, jusqu'à l'époque de la conquête de l'Égypte par les Arabes, les communications furent assez fréquentes entre Constantinople et Alexandrie, pour que les modifications successives qu'éprouva la langue grecque dans la première de ces villes, influassent promptement sur l'idiome alexandrin. D'un autre côté, dès que le christianisme se fut introduit en Nubie, les relations de l'église d'Alexandrie avec les chrétiens de cette contrée furent très-multipliées, et nous savons que les patriarches d'Alexandrie étoient en communication directe avec les rois de Nubie et d'Abyssinie. Le grec du clergé nubien fut cet idiome mélangé d'expressions latines, de tournures empruntées à la Bible, de termes et de formes antiques qui s'étoient conservés dans la langue populaire, idiome qu'on a nommé *ecclésiastique,* et d'où est dérivé en grande partie le grec littéral moderne : on a vu qu'en effet l'inscription de Silco nous offre le plus ancien exemple connu de quelques-unes des formes du langage que parlent les habitans actuels de la Grèce.

Plus haut, p. 166.

C'est également par les relations de Constantinople et d'Alexandrie avec les habitans de la vallée supérieure du Nil, qu'on peut, je crois, expliquer d'autres faits analogues : tels sont, 1.° l'usage du comput par *indictions,* que je retrouve employé, concurremment avec le calendrier égyptien, dans une inscription chrétienne copiée en Nubie (fait d'autant plus naturel, que l'usage des indictions se montre dans les papyrus gréco-égyptiens dès le milieu du IV.e siècle : on peut citer un acte d'affranchissement publié par M. le D.r Young, et deux contrats des règnes de Maurice et d'Héraclius, au Musée royal égyptien); 2.° le

Vidua, Inscript. antiquas, tab. XIX, n.° 2.

caractère de l'architecture des débris d'églises chrétiennes en Nubie, dessinés par M. Gau, qui annoncent le style byzantin des VI.e et VII.e siècles; 3.° l'existence de la curieuse table horaire trouvée dans le temple de Téfah (ancienne *Taphis*). Il résulte des chiffres marqués sur cette table, que les proportions entre la longueur de l'ombre et celle du gnomon sont les mêmes qu'on trouve dans d'autres tables horaires dressées pour Constantinople et la Grèce vers les V.e et VI.e siècles de notre ère; d'où l'on peut tirer la conclusion qu'elles se rapportent toutes à une sorte de cadran universel employé à cette époque dans les diverses contrées de l'Orient qui avoient adopté le christianisme. Ce modèle de cadran passa de Constantinople jusque dans les églises de la Nubie, et les mêmes tables servirent à régler les heures des offices et des prières dans des contrées si distantes les unes des autres, mais unies par les liens de la communion chrétienne.

Gau, Antiquités de la Nubie, pl. 53, C.

Le même, pl. II.

Voyez mon *Mémoire sur la table horaire de Téfah, dans les Nouvelles Ann. des voyag. XVII, p. 357 suiv.*

En résumé, l'emploi du grec me paroît devoir s'expliquer dans les inscriptions d'Adulis et d'Axum par les relations commerciales des Grecs et par l'introduction de leur culte religieux en Abyssinie; dans les inscriptions de la Nubie, par l'introduction du christianisme.

Voilà du moins les résultats auxquels me semble conduire l'examen attentif de tous les faits qui se rattachent à ce sujet. La seule observation que le roi nubien Silco étoit un chrétien, donne à l'inscription de Talmis beaucoup plus d'importance qu'elle n'en paroissoit avoir. Ce n'est plus seulement le récit des insignifiantes victoires d'un roi obscur; c'est désormais un document précieux qui peut servir

à expliquer et à lier un grand nombre de faits qu'on ne comprenoit pas bien, ou qu'on n'avoit pas réussi à coordonner entre eux.

J'ai dû développer toutes les conséquences de cette observation et suivre les lueurs diverses qu'elle m'a paru répandre sur plusieurs points historiques et géographiques : peut-être en est-il quelques-unes de trompeuses ; peut-être plusieurs des conjectures auxquelles je me suis laissé conduire, seront détruites par des faits qui seront connus plus tard. C'est un malheur dont je me consolerois facilement, si mon travail pouvoit contribuer à les faire découvrir, en éveillant l'attention des voyageurs qui parcourront désormais la Nubie, et en excitant leur intérêt pour les inscriptions grecques chrétiennes, très-nombreuses dans cette contrée, mais qu'on a peut-être jusqu'ici trop négligé de recueillir.

MÉMOIRES
SUR L'ART DU MONNOYAGE
CHEZ LES ANCIENS ET CHEZ LES MODERNES.

Par M. MONGEZ.

PREMIER MÉMOIRE.

Des Métaux employés pour fabriquer les Monnoies.

L'ART du monnoyage a pour objet de convertir en espèces ou monnoies, des métaux purs, ou alliés dans des proportions constantes. Pour monnoyer des métaux purs, il faut pouvoir les séparer de toute substance étrangère; et pour monnoyer des métaux alliés, il faut, ou employer des métaux purs et les allier, ou du moins connoître les proportions des métaux alliés que l'on met en œuvre : c'est pourquoi j'exposerai d'abord les travaux relatifs aux métaux, avant de parler de la partie mécanique du monnoyage.

Lus le 4 Mai, 1821.

Affinage des métaux.

On appelle *affinage*, et quelquefois *départ sec*, les procédés qui servent à purifier les métaux par la voie sèche, c'est-à-dire, par le feu; et *départ*, lorsqu'on fait ce travail par la voie humide, c'est-à-dire, par la dissolution dans différens acides. Le départ n'a été connu, ou du moins

Affinage des métaux par la voie sèche.

pratiqué, que depuis le XIIIe siècle de l'ère vulgaire, comme je le ferai voir ci-après ; c'est pourquoi je n'en parlerai qu'après avoir décrit les procédés employés par les anciens pour purifier les métaux par la voie sèche, avant de les monnoyer.

Affinage de l'or.

On ne doute plus aujourd'hui que les anciens, les Perses entre autres, n'aient monnoyé l'or pur, ou qu'ils n'aient fait tous leurs efforts pour arriver à ce but. Une darique [monnoie d'or frappée par un Darius], que Barthélemy avoit fait essayer, contenoit 0.958 d'or ; des monnoies de Philippe et d'Alexandre tenoient, selon Patin, 0.979 de fin ; M. Jean Fabroni a essayé un statère d'or de Philippe, qui avoit le même titre de 0.979 ; et l'on a trouvé des *aureus* des premiers Romains à 0.995.

Biblioth. pag. 1341, edit. Rothomagi, 1653.

Photius nous a transmis des extraits précieux de l'ouvrage d'Agatharchides sur la mer Rouge. Cet écrivain, qui avoit été tuteur de Ptolémée-Alexandre vers l'an 104 avant l'ère vulgaire, y décrit avec de grands détails les travaux entrepris par les Égyptiens pour extraire l'or des mines placées dans les montagnes qui bordent cette mer, et je rapporterai ici le procédé qu'ils employoient pour affiner cet or, après avoir, comme on le pratique encore aujourd'hui, pulvérisé, lavé le minerai, et avoir recueilli par des lavages répétés les particules métalliques.

Οὕτω, οὖν οὗτος ὁ σηλλαγγεὺς περικαθάρας τὰ ψήγματα τοῦ χρυσοῦ, παραδίδωσι τοῖς ἑψηταῖς. Οἱ δὲ, λαβόντες μέτρῳ τε καὶ σταθμῷ τὸ συνηγμένον, εἰς ἄγγος κεραμεοῦν ἐνέβαλον. Καὶ μίξαντες κατὰ λόγον τοῦ πλήθους μολύβδου βῶλον, καὶ χόνδρους ἁλῶν, καὶ κασσιτέρου

βραχὺ, καὶ κρίθινον πίτυρον· κἄπειτα ἐπιθέντες ἐπίθεμα καλῶς ἡρμοσμένον, καὶ πάντοθεν χρίσαντες, ἕψουσι ἐν καμίνῳ πέντε ἡμέρας καὶ τὰς ἴσας νύκτας, οὐδὲν διαλείποντες. Τῇ δὲ ἐχομένῃ σύμμετρον τῇ πεπυρωμένῃ προσάγοντες ψύξιν, εἰς ἀγγεῖον κατήρασαν, ἄλλο μὲν τῶν συνεμβεβλημένων οὐδὲν εὑρίσκοντες, αὐτοὶ δὲ τοῦτο χρυσίου τὸ χῦμα, βραχεῖαν εἰληφὸς ἀπουσίαν ἀπὸ τοῦ ψήγματος.

Οἱ καλούμενοι σηλλαγγεῖς· εἰσὶ δὲ οὗτοι, τεχνῖται πρὸς τὸ πέρας ἄγειν δυνάμενοι τὴν βασιλικὴν χρείαν.

L'inspecteur, après avoir rassemblé ces morceaux d'or, les donne à ceux qui doivent les traiter par le feu et qui les reçoivent à la mesure et au poids. Ceux-ci les jettent dans un vase de terre cuite [un creuset], avec une partie de plomb proportionnée à la quantité d'or qu'ils doivent affiner. Ils y joignent des morceaux de sel, une foible portion d'étain, et du son d'orge. Ils couvrent le tout avec un couvercle, qu'ils enduisent [lutent] soigneusement. Ensuite ils chauffent le tout dans un fourneau pendant cinq jours et cinq nuits, sans interruption. Le lendemain du cinquième jour, après que tout est refroidi, ils ne trouvent dans le vase [creuset] aucune des substances qu'ils y avoient renfermées, si ce n'est l'or qui a perdu peu de son poids primitif.

On appelle *selangei*, inspecteurs, ceux qui sont chargés de faire exploiter cette possession royale.

Diodore de Sicile a reproduit ce passage presque littéralement. *Lib. III, cap. 14.*

Ce texte d'Agatharchides avoit été souvent expliqué et commenté par les auteurs modernes qui ont écrit sur la métallurgie; mais je ne sache pas que le procédé ait été répété avant 1809. Cette année, M. Jean Fabroni, célèbre chimiste, correspondant de l'Académie des sciences, et directeur de la monnoie de Florence, exécuta le procédé

conservé dans le texte d'Agatharchides, de la manière suivante. . . Il mit dans un creuset 35$^{gram.}$,365 [30 deniers de Florence] de farine d'orge, et 28$^{gram.}$,292 [une once] de sel commun [muriate de soude], qu'il recouvrit avec le couvercle d'un autre creuset. Cet appareil fut placé pendant trente-six heures sur un feu de charbon ordinaire. On y avoit jeté une petite lame d'or à 0.891, du poids de 1$^{gram.}$,178 [24 grains]; et une d'argent à 0.958, du poids de 1$^{gram.}$,962 [40 grains]. La partie inférieure du creuset, dans laquelle toutes ces substances avoient été mêlées, étoit à moitié pleine; et l'on avoit pratiqué dans le lut une ouverture de cinq millimètres environ pour le dégagement du gaz. Ayant laissé refroidir l'appareil et l'ayant ouvert, on vit un petit résidu terreux, un peu salé, blanchâtre, et du poids de 0$^{gram.}$,283 [11^{grains},5]. Au-dessous de ce résidu se trouvoit l'argent, placé immédiatement sur l'or. L'argent étoit pur, pulvérulent, et du poids de 0$^{gram.}$,301 [$6\frac{1}{8}$ grains]. L'or étoit augmenté en poids de 0$^{gram.}$,006 [$\frac{1}{8}$ de grain], et légèrement argenté. Après avoir bouilli quelque temps dans l'acide nitrique pur, cet or, purgé d'argent, se trouva au titre de $\frac{1000}{1000}$, c'est-à-dire, sans aucun alliage.

On peut conclure de cette belle expérience que, dans les temps anciens, on employoit en Égypte un procédé pour affiner par la voie sèche l'or et l'argent, au point de les obtenir sans aucun alliage. Il est très-vraisemblable que les Grecs l'apprirent des Égyptiens, qu'ils ont appelés les créateurs de la chimie, et que les Romains l'apprirent à leur tour des colonies grecques établies en Italie et en Sicile.

Le procédé pour affiner l'or, employé par les Égyptiens,

et décrit par Agatharchides, est le même, à de légères différences près, que l'on suit encore aujourd'hui pour l'affinage de l'or. Il est appelé *cémentation*, et on le pratique ainsi: on place, couche sur couche, dans un creuset que l'on tient long-temps dans un grand feu, des lames d'or et un *cément*, composé de brique pulvérisée, de sel ammoniac et de sel commun.

Les anciens auroient pu, pour affiner l'or, employer le plomb seul, qu'ils mêloient dans cette opération avec d'autres substances : ce qui auroit été plus simple; car ils avoient reconnu que le plomb détruit toutes les substances dont l'or est allié, l'argent excepté.

Nous apprenons de Pline, que l'on affinoit encore l'or avec l'alun, *aurum nigro* (*alumine*) *purgatur;* avec le vitriol, *hoc* (*misy*) *admiscent, qui aurum purgant;* par l'amalgame avec le mercure, *argentum vivum... omnia ei innatant, præter aurum; id unum ad se trahit: ideò et optimè purgat, cæteras ejus sordes exspuens*, &c. *Lib. XXXV, 52.* *Lib. XXXIV, 31.* *Lib. XXXIII, 32.*

Le mot pluriel ἁλῶν, *salium*, dont se sert Agatharchides en décrivant les substances que les Égyptiens employoient pour affiner l'or, semble désigner la diversité des sels qui leur servoient pour cette opération. D'après cela, on peut penser qu'ils employoient le natron [*nitrum* de Pline] avec le sel marin pour affiner l'or.

Affinage de l'argent.

La propriété dont jouit le plomb, celle de détruire toutes les substances avec lesquelles l'or et l'argent sont alliés, sans attaquer ces deux métaux, est le fondement du procédé appelé *coupellation*, employé pour obtenir l'argent pur. On fait fondre une grande quantité de plomb avec une moindre quantité d'argent allié; on sépare ensuite

le plomb réduit en litharge [oxide vitreux]; et l'argent qui reste est porté au plus haut degré de pureté. Pline dit de l'argent : *Excoqui non potest, nisi cum plumbo nigro, aut cum vena plumbi.* L'étain ne pouvant pas, comme le plomb, purifier l'argent, il est évident, d'après ce passage, que le *plumbum nigrum* de Pline est le plomb; l'étain est son *plumbum candidum.* La coupellation en grand a donc été connue des anciens: aussi avons-nous des médailles d'argent fin.

Lib. XXXIII, §. 6.

Aulu-Gelle désigne l'argent pur par l'expression, *argentum excoctum.* Elle est relative au procédé par lequel on affine l'argent sans addition, le tenant en fusion à l'air libre, jusqu'à ce que la calcination ait détruit ou fait évaporer toutes les substances, l'or excepté, qui y étoient alliées. Ce procédé, qui dut être employé dans les premiers âges à cause de sa simplicité, a été abandonné parce qu'il consumoit trop de temps.

Lib. VI, cap. 5.

Le procédé le plus en usage aujourd'hui est l'affinage par le nitre, après lequel on verse quelquefois dans l'eau l'argent fondu, qui se divise en grenaille. Cet affinage a été connu des anciens; et l'argent ainsi purifié est appelé par Suétone *argentum pusulatum* pour *pustulatum :* il le place pour la pureté sur la même ligne que l'*aurum ad obrussam.*

Nero, c. XLIV.

Lorsque de l'or restoit mêlé à de l'argent après une coupellation, les anciens savoient extraire cet argent, malgré l'ignorance où ils étoient des acides minéraux. Ils employoient la voie sèche, c'est-à-dire, la calcination avec un mélange de sel marin, ou de soufre, ou de quelques sulfures.

J'ose assurer, d'après des témoignages aussi précis, que

les Égyptiens, les Perses, les Grecs et les Romains, 1.° pouvoient amener l'or et l'argent presque au dernier degré de pureté ; 2.° que, si l'on trouve dans les monnoies de quelques-uns de ces peuples des alliages constans et inappréciables, ces alliages ont été l'effet d'une volonté déterminée, et non du hasard ; 3.° que, dans le cas où l'on n'y trouve qu'un alliage extrêmement foible et variable, il faut penser qu'ils croyoient avoir travaillé sur le fin, ou qu'ils employoient l'or et l'argent natifs (l'or surtout) avec le léger alliage qu'on leur trouve quelquefois. Or natif.

Les écrivains systématiques ont étrangement abusé du vague qui régnoit sur l'alliage de l'or natif. M. Jean Fabroni, directeur de la monnoie de Florence (monnoie qui est alimentée par la poudre d'or apportée d'Afrique), a trouvé cette poudre à 0.915, à 0.917, à 0.927, et même à 0.758; mais un morceau d'or cristallisé, extrait d'une pépite du Brésil, étoit à $\frac{1000}{1000}$. L'or apporté au Caire par les caravanes d'Afrique qui vont à la Mecque, varie de titre depuis 0.875 jusqu'à 0.938. *Description de l'Égypte : monnoies, pag. 81.*

On a paru douter que les anciens eussent connu l'art des essais, qui est la base du monnoyage; mais il est facile de prouver le contraire. Essayer un lingot et une monnoie n'est autre chose que de déterminer par l'affinage la nature et le degré de leur alliage : c'est un affinage en petit. Pour cela, on en détache une parcelle, sur laquelle on opère, comme on feroit sur la masse entière. A l'aide du plomb et par la coupellation, on sépare d'abord toutes les substances qui se trouvent mêlées à la parcelle, qui, par ce moyen, ne contient plus que de l'or et de l'argent, métaux inattaquables par le plomb. Or les anciens connoissoient Essais.

ce procédé, comme je l'ai fait voir. Après cette première opération, il faut en faire une seconde, celle de séparer l'or de l'argent. Nous la pratiquons à l'aide des acides minéraux par la voie humide; mais les anciens, à qui ces acides étoient inconnus, employoient la voie sèche, le sel marin, le soufre, &c., comme je l'ai dit plus haut.

Voilà des inductions que l'on peut tirer des passages rapportés ci-dessus, pour prouver que les anciens pouvoient faire des essais; mais voici des faits qui en sont la
Lib. XXXIII, 23. preuve positive. Pline dit : *Omni auro inest argentum vario pondere; alibi denâ, alibi nonâ, alibi octavâ parte. In uno tantùm Galliæ metallo, quod vocant* Albicratense, *tricesima sexta portio invenitur : ideò cæteris præest. Ubicunque quinta argenti portio est, electrum vocatur.* « On trouve dans tout » l'or qu'on retire des mines, de l'argent en quantité va- » riable, tantôt un dixième [de l'or à 0.900], tantôt un » neuvième [à 0.889], tantôt un huitième [à 0.875]. » Une seule mine des Gaules, que l'on appelle *Albicra-* » *tense* (placée dans l'Aquitaine), donne de l'or allié d'un » trente-sixième [à 0.972]: c'est pourquoi il est plus re- » cherché que les autres. *Electrum* est le nom de tout or » qui a un cinquième d'alliage [à 0.800]. » Il falloit que l'on eût essayé tous ces ors, pour que l'on eût pu en déterminer les titres avec autant de précision.

Quant à l'argent, l'an 555 de Rome [199.ᵉ avant l'ère vulgaire], les Carthaginois payèrent aux Romains la première des contributions qui leur avoient été imposées.
Lib. XXXII, c. 2. Tite-Live dit de l'argent qu'ils apportèrent : *Id quia probum non esse quæstores renunciaverant, experientibusque pars quarta decocta erat, pecunia Romæ mutua sumpta, intertrimentum*

argenti suppleverunt... « Les questeurs ayant déclaré que cet » argent n'étoit pas pur, et qu'il avoit perdu un quart par » l'essai, les Carthaginois firent un emprunt dans Rome, » et remplacèrent le déchet. » C'étoit de l'argent à 0.950; et l'essai l'avoit appris aux questeurs.

« Après ce texte positif, comment, dit Eckhel, Pline » a-t-il pu s'exprimer comme il suit? » *Igitur ars facta denarios probare, tam jucundâ lege plebi, ut Mario Gratidiano vicatim totas statuas dicaverit...* « On trouva donc le moyen de » connoître la valeur des *denarius;* la loi qui l'annonça fut » si agréable au peuple, que l'on éleva dans tous les quar- » tiers des statues à Marius Gratidianus. » Ce Marius Gratidianus fut une des victimes les plus cruellement tourmentées par Sylla, qui avoit d'abord fait abattre toutes ses statues, soit parce qu'il jouissoit d'une popularité dont le dictateur étoit jaloux, soit parce qu'il étoit de la famille de Marius. Ce fait, rapporté par Pline[a], par Sénèque[b], par Cicéron et par Valère-Maxime[c], jette un grand jour sur l'art monétaire des Romains; et il a donné lieu à Cicéron, parent de Gratidianus, d'approfondir, dans son Traité des devoirs, une question de morale très-importante. Voici le texte de l'orateur romain : *Ne noster quidem Gratidianus officio boni viri functus est, tum, cùm prætor esset, collegiumque prætorum tribuni plebis adhibuissent, ut res nummaria de communi sententia constitueretur: jactabatur enim temporibus illis nummus sic, ut nemo posset scire quid haberet. Conscripserunt communiter edictum cum pœna atque judicio; constitueruntque ut omnes simul in rostra post meridiem descenderent: et cæteri quidem alius aliò; Marius à subselliis in rostra recta, idque quod communiter compositum fuerat, solus edixit........*

Doctr. num. vet. t. I, p. LXXIX.

Lib. XXXIII, 46.

Réglement de Marius Gratidianus pour les monnoies romaines.

[a] *Plinius, lib. XXXIV, 12.*

[b] *De ira, XIII, 18.*

[c] *Lib. IX, c. II.*

Lib. III, §. 20.

« Gratidianus, mon parent, ne s'est pas conduit en homme » de bien, lorsqu'il étoit préteur et que les tribuns du » peuple s'étoient adjoint le collége des préteurs, afin de » tracer, d'après l'avis commun, un réglement pour la » monnoie : car, dans ce temps, on la faisoit si souvent » varier de prix, que personne ne pouvoit connoître la » valeur de ce qu'il possédoit. Ces magistrats réunis rédi- » gèrent un édit portant des peines et autorisant l'action » judiciaire; ils arrêtèrent ensuite de se rendre tous en- » semble après midi aux rostres. Ils se séparèrent ensuite » et allèrent chacun en divers endroits; mais, en sortant du » conseil, Marius monta sur-le-champ aux rostres, et fit » connoître seul l'édit qui avoit été composé en commun. » Cicéron prouve que cette démarche faite par Gratidianus pour gagner la faveur populaire, et pour se faire élire consul, au préjudice des autres préteurs et des tribuns, étoit une ruse très-blâmable; parce qu'il ne suffit pas, dit-il, qu'une action soit utile pour être bonne, il faut encore qu'elle soit juste. Mais ce qui doit m'occuper ici n'est point la question de morale : c'est l'article relatif aux monnoies. Cicéron nous y apprend que, pendant près de deux siècles, depuis l'an 485 de Rome, époque de la première fabrication des monnoies d'argent, jusqu'au siècle qui précéda l'ère vulgaire, celui de Sylla, elles ne furent point fabriquées d'après des réglemens fixes et connus. Ainsi Pline n'a point voulu faire entendre, comme le lui reproche Eckhel, que l'art des essais ne fut connu à Rome qu'à l'époque de Gratidianus, en quoi il se seroit contredit; mais il a voulu dire que ce préteur annonça le premier au peuple l'édit qui devoit fixer le titre des monnoies

d'argent, et qui combla de joie les Romains. Cette explication si simple rend compte des variations de titre que l'on trouve dans les *denarius* de la république.

Au reste, il ne faut pas croire que, dans l'usage commun de la vie, les anciens n'eussent pas des moyens pour reconnoître à peu près le degré d'alliage des monnoies. Ce qui se passe aujourd'hui dans les marchés des Chinois, nous les apprendra. Ce peuple n'a point de monnoie d'or ni de monnoie d'argent. Une monnoie de cuivre sert pour les achats de petite valeur. Quant aux autres, les Chinois portent des balances et de petits lingots d'argent, qu'ils divisent en morceaux proportionnés au besoin. Forcés de juger sur-le-champ du degré de pureté de l'argent qu'on leur offre, ils ont acquis sur ce point une finesse surprenante. Ils la reconnoissent, disent les voyageurs, au toucher, au son et à l'odorat. Ce récit rappelle un passage d'Épictète, extrêmement curieux, qui nous apprend comment agissoient en pareil cas les anciens, qui ne connoissoient pas les acides minéraux (dont la découverte, ou du moins l'usage habituel, ne remonte pas au-delà du XIII.e siècle). « Voyez, dit le philosophe, qui écrivoit sous » Néron, voyez, pour ce qui regarde les monnoies, com- » ment nous avons trouvé un art, et de combien de moyens » se sert le banquier pour les reconnoître : la vue, le tact, » l'odorat et l'ouïe. Il jette la monnoie et il observe le son » qu'elle rend ; ce qu'il répète plusieurs fois. »

Moyens employés par les anciens pour reconnoître les monnoies fausses.

Lib. 1, c. 20.

Ὁρᾶτε καὶ ἐπὶ τοῦ νομίσματος, πῶς καὶ τέχνην ἐξευρήκαμεν, καὶ ὅσοις ὁ ἀργυρογνώμων προσχρῆται κατὰ δοκιμασίαν τοῦ νομίσματος, τῇ ὄψει, τῇ ἀφῇ, τῇ ὀσφρασίᾳ,

τὰ τελευταῖα τῇ ἀκοῇ· ῥίψας τὸ δηνάριον τῷ ψόφῳ προσέχει, καὶ οὐχ ἅπαξ ἀρκεῖται ψοφήσαντος.

C'est probablement d'un banquier aussi habile que Pétrone dit ; *per argentum æs videt.*

Satyr. cap. 56.

Le cuivre échauffé par le frottement, et même un alliage où le cuivre domine, exhalent une odeur particulière : voilà pour l'odorat. C'est encore par ce moyen que, dans l'obscurité, on distingue les pièces de trente et de quinze sous fortement alliées de cuivre, de celles de deux francs et d'un franc qui ont à peu près les mêmes diamètres. Quant au tact, c'est par un poli gras (terme technique) et doux au toucher que l'on distingue les fausses pièces de cinq francs qui sont de plomb ou d'étain, des véritables. De plus, il est certain que les anciens ont fait usage de la pierre de touche [ὁ βάσανος, Ἡράκλειος λίθος, *lapis lydius*, *coticula*]. A la vérité, ils ne pouvoient que frotter sur cette pierre noire ou noirâtre (ordinairement de la famille des basaltes) des monnoies de bon alloi, pour en conserver les traces, et pour les comparer avec les traces des monnoies douteuses : c'étoit un moyen assez grossier. La découverte des acides minéraux a rendu l'essai de l'or à la pierre de touche (appelé *essai au touchau*) plus concluant, quoiqu'il soit moins précis que l'essai à la coupelle. On étend quelques gouttes d'acide nitrique sur les traces de l'or que l'on veut essayer; cet acide détruit l'argent et le cuivre qui formoient l'alliage, et l'or reste pur et brillant.

Pierre de touche, pour l'or.

Quant aux essais d'argent, on pouvoit aussi en faire en l'absence des acides minéraux, mais d'une manière peu exacte. On enlevoit sur le lingot, avec une espèce de burin

Essai de l'argent à l'échoppe.

appelé *échoppe*, un morceau du poids d'un à deux grains, que l'on plaçoit ensuite sur des charbons ardens. On concluoit à peu près le titre par la couleur que prenoit cet argent; car moins il étoit allié, plus il restoit blanc. Quelquefois on racloit le lingot, au lieu de le couper : de là vinrent à cet essai les noms d'essais *à la raclure*, ou *à la rature*, ou *à l'échoppe*. Boizard, qui écrivoit en 1692, dit: « Les essayeurs ne se servent que de la coupelle ; mais les » orfévres de province, à la réserve de ceux de Lyon et » de Rouen, ont toujours fait leurs essais d'argent à la » *raclure*, et ceux d'or au *touchau*. » *Page 182.*

Cuivre et bronze.

Il ne nous est parvenu, à ma connoissance, aucune monnoie antique de cuivre pur; mais nous en possédons un nombre infini de bronze, c'est-à-dire, de cuivre allié d'étain dans toute sorte de proportions, surtout de quatre à onze pour cent (ce dernier alliage est celui de nos canons de bronze). Il est probable que, si les anciens avoient frappé des monnoies de cuivre pur, l'oxidation [le vert-de-gris] les auroit détruites. Un hasard, ou plutôt la sécheresse de quelques ruines, auroit pu néanmoins en conserver quelques-unes; et cependant on a toujours trouvé de l'étain dans le grand nombre de médailles que l'on a essayées jusqu'ici. Si les anciens avoient employé le cuivre sans alliage, on peut assurer qu'il ne nous seroit parvenu que des médailles d'or et d'argent ; tandis que, dans la multitude des médailles antiques de bronze que nous possédons, il en est qui ont plus de deux mille ans. Or, comme la nature présente très-rarement le cuivre et l'étain alliés dans les mines, il faut croire que les anciens ont fait cet alliage, et qu'ils ont voulu assurer ainsi à leurs

monnoies, même à leurs monnoies usuelles, une durée presque éternelle. Nous-mêmes, les Français, n'avons fabriqué des monnoies de cuivre pur qu'en 1575, sous Henri III. J'ajouterai que, dans les projets de refonte de monnoies présentés actuellement au gouvernement français par l'administration, on propose la substitution d'espèces de bronze aux monnoies de cuivre de toute espèce qui sont en circulation.

Je dois répéter ici que cette longue durée des médailles de bronze ne doit être attribuée qu'à leur alliage, et non à une prétendue trempe du bronze. Il a été démontré par un habile chimiste, M. Darcet, que l'immersion subite dans l'eau froide, du bronze chauffé au rouge, l'amollit loin de le durcir; et que le durcissement de cet alliage ainsi chauffé est produit, au contraire, par son refroidissement lent dans l'air libre.

Étain.

L'oxidation de l'étain enfoui dans la terre a dû détruire les monnoies antiques fabriquées avec ce métal. Ainsi, s'il est vrai, ce que disent Aristote[a] et Pollux[b], que Denys, tyran de Syracuse, ait fabriqué des monnoies d'étain, il n'est pas étonnant qu'il n'en soit parvenu aucune jusqu'à nous. Aussi voit-on qu'Eckhel ne se souvenoit pas d'avoir lu que l'on conservât dans aucune collection de véritables médailles de ce métal. Quant à la loi XLVIII du Digeste, *Eâdem lege exprimitur, ne quis nummos stanneos, plumbeos, emere, vendere dolo malo velit,* je pense qu'elle parle des médailles fourrées d'étain, comme elle désigne par le mot *plumbeos* celles qui sont fourrées de plomb, ainsi qu'on le verra dans le mémoire suivant.

[a] *Œconom. l. II, c. 2.*

[b] *Lib. IX, §. 79.*

Doctr. num. vet. I, XIX.

Titre X.

SECOND MÉMOIRE.

Procédés employés par les Monétaires.

Monnoyage des anciens.

On ne sauroit douter que, depuis l'époque où les anciens ont commencé à fabriquer des monnoies, jusqu'au siècle de Constantin, on n'ait moulé les médailles sans les frapper, ou qu'on ne les ait moulées et ensuite frappées, sauf quelques exceptions peu nombreuses. Quand les écrivains se tairoient sur cet objet, l'inspection des médailles nous l'apprendroit. Mais la dénomination des triumvirs monétaires, *auro, argento, æri* flando, *feriundo,* et celle des *flatores* ou *flaturarii,* sont précises et ne laissent aucun doute. C'est aussi en moulant des flans d'argent, en les frappant à chaud au marteau avec des coins de bronze froids, pareils à ceux des anciens qui nous sont parvenus, que j'ai imité, à s'y méprendre, en 1792, une médaille consulaire.

J'avois estampé mes coins chauffés au rouge avec cette médaille froide, après les avoir enfoncés dans un mandrin de fer, afin qu'ils pussent résister aux coups de marteau (1).

On observera que le flan moulé sous une forme très-approchée de celle de la médaille avoit été chauffé au rouge quand on le plaça sur le coin inférieur, et qu'il fallut une pince pour le saisir. Je ne rapporte ce fait que

(1) J'invite à se rappeler, pendant toute la lecture de ce Mémoire, que les anciens n'ont probablement pas connu la *virole,* cette pièce importante du monnoyage des modernes, qui donne à nos monnoies et à nos médailles une rondeur parfaite.

Doctr. num. vet. I, LXII.

pour suppléer au silence du savant Eckhel. Voulant prouver que les Romains monnoyoient au marteau, il cite les deniers de la famille *Carisia*, qui ont pour type du revers une enclume, un marteau, une pince; et il dit du dernier instrument : *Forcipis minùs certus usus; sed non multùm in hac morabimur, quæ utique in fabrûm officinis varios potest usus præstare.* Employant des coins de bronze, qui se seroient brisés sur des flans non chauffés, et donnant un grand degré de chaleur à leurs flans, les anciens étoient forcés à saisir ces flans avec une pince, comme je l'ai fait.

On lit dans la Vie de S. Paul ermite, écrite par S. Jérôme dans le IV.ᵉ siècle, qu'il y avoit dans la Thébaïde inférieure des rochers creusés de main d'homme, et qu'on y avoit découvert des enclumes rouillées et des marteaux qui avoient servi à fabriquer des monnoies : *Scabræ jam incudes et mallei quibus pecuniæ olim signatæ visebantur.* Il y ajoute qu'on apprenoit par les livres des Égyptiens (*Ægyptiorum litteræ*), que ces grottes avoient servi de repaire à des faux-monnoyeurs, dans le temps où Antoine avoit fixé son séjour auprès de Cléopatre. Voilà un témoignage positif de l'emploi du marteau pour la fabrication des monnoies.

Le monnoyage avec des coins de bronze sur des flans moulés, puis chauffés au rouge, a pu s'exécuter avec le marteau seul sur les plus grands médaillons, tels que ceux des rois d'Égypte. Mais l'épaisseur qu'il falloit donner aux flans facilitoit le travail des faux-monnoyeurs qui fabriquoient les médailles fourrées, c'est-à-dire, les médailles doublées d'or et d'argent; médailles qu'il falloit aussi frapper à chaud Il est probable qu'au siècle des fils de

Constantin on voulut parer à cet inconvénient, en ne donnant aux médailles d'or et d'argent que l'épaisseur d'une simple lame. Le motif de ce changement et le nouveau procédé qu'il exigea pour la gravure des coins, n'avoient point été recherchés, à ma connoissance, avant le travail que je soumis à l'Académie des belles-lettres en 1792, et que je crois devoir reproduire, parce qu'il n'a pas été inséré dans les recueils de cette compagnie savante. Je mets aussi sous les yeux de l'Académie les deux médailles et les coins que je présentai alors.

La médaille antique, du nombre de celles que l'on appelle *nummi serrati*, appartient à la famille *Cornelia* en général, et en particulier à la branche des *Scipio*. Elle est au titre de 0.980. Quoiqu'il manque 0.020 pour que l'argent soit pur, il est vraisemblable cependant que les monétaires de cette époque n'ont ajouté aucun alliage, et qu'ils ont cru travailler sur le fin, parce qu'avant la découverte des acides minéraux, qui ne date que du XIII.e siècle, il étoit très-difficile et très-coûteux d'amener l'argent à un plus grand degré de pureté. D'ailleurs 0.960 est le titre moyen des *denarius* de la république et des douze premiers empereurs. Quant à l'or, les Romains l'affinoient davantage, parce que l'opération est plus facile; car on trouve des *aureus* du même temps à 0.995.

Je désirois connoître à quelle époque les anciens avoient cessé de graver les coins au touret, comme les camées, et avoient employé le burin, ainsi que le pratiquent les modernes. La gravure au touret ne produit que des traits arrondis; jamais elle ne produit des traits vifs ni des arêtes; les lettres qu'elle forme ne sont jamais terminées par des

Matière et gravure des coins.

traits carrés; deux éminences rondes, liées par un trait, en composent les jambages : les camées en présentent mille exemples. Le burin, au contraire, produit des lignes droites, des arêtes vives, et des lettres terminées par des traits carrés, comme on le voit sur nos monnoies. Éclairé par ces considérations, j'examinai attentivement avec un graveur toutes les médailles du cabinet de Sainte-Geneviève, dont la garde étoit alors confiée à mes soins. Voici le résultat de ce travail : 1.° les coins des médailles grecques connues jusqu'à ce jour ont tous été gravés au touret, comme les camées; 2.° les consulaires des trois métaux, les médailles du haut empire, et la plupart de celles du bas empire jusqu'au v.e siècle, parvenues jusqu'à nous, ont aussi été frappées avec des coins gravés au touret. Là commence la gravure des coins au burin. Ces coins étoient faits avec de l'acier mal travaillé : car on voit dans le champ des médailles des inégalités et des soufflures qui prouvent sa mauvaise qualité et la grossièreté de sa préparation.

Les faussaires qui, dans le siècle de la renaissance des beaux-arts, ont contrefait les médailles antiques, les Padouans entre autres, ont ignoré cette différence dans la gravure des coins : ils ont gravé les leurs avec le burin; et c'est un des caractères qui décèlent la supercherie.

Depuis cette époque, le règne de la famille de Constantin, les médailles d'or et d'argent n'ont plus été moulées : elles ont été frappées, comme le sont les monnoies actuelles, à froid avec des coins d'acier, ainsi qu'on le reconnoît à la densité et à la dureté du métal, dont la pureté n'a point été altérée, mais que la percussion a durci en l'écrouissant. Depuis lors aussi l'épaisseur des médailles

Monnoies amincies.

d'or et d'argent a été réduite à un millimètre et même à un demi-millimètre [à une demi-ligne et même à un quart de ligne], tandis qu'avant l'adoption de la gravure au burin elles avoient trois millimètres [une ligne et demie] d'épaisseur, et même sept millimètres [trois lignes] dans les hauts reliefs. Ce nouveau monnoyage ne cessa point jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II.

Il devint alors impossible aux faux-monnoyeurs de contrefaire par le doublé, ou par le moulage, des médailles aussi minces. Ils ne pouvoient de plus en altérer sensiblement le titre, parce qu'on auroit reconnu la fraude en pliant légèrement les monnoies, que l'addition d'un autre métal auroit durcies : aussi vit-on dans toute l'Europe, pendant les siècles d'ignorance et de barbarie, où l'art des essais étoit inconnu hors des ateliers monétaires, ne fabriquer que des monnoies d'or et d'argent fort minces, lesquelles ont évidemment été pliées et redressées plusieurs fois. En France elles ne commencèrent à avoir une épaisseur remarquable que sous Henri II, parce qu'on adopta alors le laminoir et le coupoir. Le ducat d'or de Hollande, qui est une marchandise et non la monnoie d'or légale de ce pays, et les sequins, n'ont encore que peu d'épaisseur. Cette prévoyance fut, je le crois, une des raisons qui firent adopter par les successeurs de Constantin le nouveau mode de monnoyage. Il y en eut peut-être une plus puissante, la rareté des métaux précieux ; car le poids moyen d'un des *aureus* frappés sous les douze Césars est de $7^{\text{gram.}},6$ [142 grains], tandis que le sou-d'or du Bas-Empire ne pèse que $4^{\text{gram.}},5$ [85 grains $\frac{5}{12}$] : c'est-à-dire qu'il avoit été diminué de deux cinquièmes.

Caractères des différentes sortes de médailles.

Après avoir exposé la différence des caractères auxquels on peut reconnoître sur les médailles la gravure au touret et la gravure au burin, je vais détailler ceux qui distinguent les médailles moulées seulement, 1.° des médailles frappées seulement, mais à froid; 2.° des médailles moulées et ensuite frappées, soit à froid, soit à chaud. Lorsqu'on examine avec une loupe les médailles moulées seulement, on aperçoit quelques soufflures dans le champ. Les médailles moulées, puis frappées à chaud, présentent de petits filets, dirigés du centre à la circonférence, qui ont été produits par le refoulement latéral d'une matière à demi fondue; filets qui ne peuvent exister sur des pièces frappées à froid, lors même qu'elles n'auroient pas été moulées auparavant, parce qu'alors le refoulement latéral n'a pas lieu, et parce que l'action du marteau produit une compression perpendiculaire. Quant aux médailles moulées, puis frappées à froid, ou même laissées, avant d'être frappées, trop long-temps chaudes sur le coin inférieur qui les refroidit, elles éclatent souvent : c'est ce que j'ai éprouvé, et ce qui m'a appris pourquoi l'on trouve tant de médailles de tous les métaux, mais de bronze surtout, qui sont fendues ou légèrement éclatées.

Je vais résumer les détails que j'ai donnés sur le monnoyage des anciens; mais je commencerai par avertir que tout ce que je dirai s'appliquera seulement aux médailles parvenues jusqu'à nous, sauf quelques exceptions peu nombreuses.

Premièrement, une grande partie des médailles antiques, surtout les plus anciennes, n'ont point été frappées : elles ont été moulées seulement. C'est aussi par le moulage que

les faux-monnoyeurs les ont contrefaites, lorsqu'ils n'ont pas employé la pratique du doublé : témoin le grand nombre de moules d'argile que l'on découvre journellement dans les ruines des villes romaines, et qui sont en trop grande quantité pour qu'on puisse en restreindre l'usage aux ateliers monétaires du gouvernement.

Secondement, il existe un grand nombre de médailles qui ont été frappées. Je les divise en deux classes, relativement à l'espèce de coins qui a servi à les frapper : 1.° depuis les fils de Constantin, les médailles ont été frappées avec des coins d'acier et à froid ; 2.° dans les siècles antérieurs, les coins étoient de bronze, et l'on en conserve plusieurs qui ont servi, comme on le reconnoît à la simple inspection. En 1739, on en trouva deux à Nîmes en travaillant à la fontaine. L'intendant de cette ville en fit placer un sous le balancier : mais la percussion de cette forte machine fit éclater le coin en mille morceaux. Instruit par le triste résultat de cette imprévoyance, j'ai revêtu mes coins de bronze, d'un fort mandrin de fer qui a résisté au choc le plus violent. Il est vraisemblable que les anciens prenoient les mêmes précautions ; et c'est ainsi qu'ils ont pu frapper avec cet alliage de bronze, des flans chauffés au rouge, soit qu'ils eussent été moulés auparavant sous une forme très-approchée de celle que devoit avoir la médaille, soit qu'ils l'eussent été simplement sous la forme convexo-convexe, celle d'une lentille. Cette assertion est fondée sur la découverte que l'on a faite plusieurs fois, dans les ruines antiques, de morceaux d'or du même titre et du même poids que les *aureus,* qui présentoient, sous la forme de lentille, un côté plus convexe que l'autre,

Mém. Acad. des insc. t. XIV, p. 105.

probablement pour fournir plus de matière aux reliefs des têtes. Feu M. de Tersan en conservoit une qui avoit été trouvée, avec un grand nombre d'autres semblables, dans un marais auprès de Cologne. On peut conjecturer que c'étoient les restes d'une caisse militaire ; car on frappoit des monnoies dans les camps : témoin quelques médailles de Brutus, l'assassin de César, et celles de plusieurs des tyrans.

Vîtesse du monnoyage des anciens.

L'emploi des coins de bronze rendoit le monnoyage beaucoup plus prompt qu'il ne l'est aujourd'hui. Il nous faut plus d'un mois pour graver au burin une paire de coins ; et la gravure au touret, celle des camées, exigeoit à peine six jours. J'ai même employé, pour estamper une paire de coins de bronze, un procédé qui m'a convaincu que les anciens pouvoient, dans l'espace d'une seule nuit, fabriquer et terminer des coins faits avec cet alliage, s'ils avoient connu ce procédé (ce qui est très-vraisemblable). Deux sculpteurs ébauchent en même temps, séparément, et finissent en cire, l'un la tête, l'autre le type du revers : les lettres sont formées très-vîte avec des poinçons d'un usage habituel. On moule ensuite ces deux cires; puis on coule de l'argent dans les deux moules réunis : ce qui produit des médailles. Tout ce travail peut être terminé en moins de vingt-quatre heures. Quant à la frappe des médailles, elle pouvoit aussi être très-prompte, en estampant les coins, comme je l'ai fait moi-même, c'est-à-dire, en plaçant la médaille que l'on peut appeler le *prototype*, en la plaçant, dis-je, froide entre les coins de bronze chauffés au rouge, et en frappant sur tout l'appareil avec un fort marteau. Ainsi l'on a pu, dans l'espace de trente-six heures,

et fabriquer des moules de médaille, et frapper des milliers de médailles, en estampant des coins de bronze, et en monnoyant des flans chauffés au rouge.

Explication de plusieurs sigles.

Vouloit-on indiquer par des lettres isolées ou par des symboles particuliers, comme on le pratique aujourd'hui, divers ateliers, divers chefs d'atelier monétaire; il n'étoit point nécessaire de multiplier le prototype, ni de le charger de ces lettres ou de ces symboles : il suffisoit d'en laisser sur le coin original la place vide, et de les graver ensuite au touret sur les coins de reproduction. Telles sont les sigles si fréquentes sous le Bas-Empire, OF. et OFF., *officina;* et sur une médaille de bronze de Gratien décrite par Banduri, OFF*icina* II. CONS., c'est-à-dire, « à Constantinople, dans le second atelier monétaire. » L'explication de ces sigles n'a plus été une simple conjecture, depuis qu'on a lu en toutes lettres sur un quinaire d'or de Maurice, VIENNA DE OFFICINA LAURENTI. Ces différens ateliers monétaires, ou leurs chefs, sont souvent désignés par des lettres latines qui ne sont point numérales, A, B, E, F, G, &c., comme nos hôtels des monnoies le sont encore aujourd'hui. Voilà probablement l'explication de ces lettres isolées qui ont fait le tourment de plusieurs numismates.

Band. II, pag. 486.

Ibid. tab. 662.

Transpositions et renversemens de lettres.

La rapidité du travail et l'emploi de poinçons de lettres isolées pour former les légendes du prototype expliquent les renversemens de lettres, leurs transpositions, et le désordre qui règne si souvent dans les légendes et les exergues des monnoies antiques, surtout depuis le règne de Valérien. Le comte de Caylus avoit présenté ce rapprochement ; mais il ne l'avoit appliqué qu'aux seules

médailles moulées. Pour moi, qui pense qu'avant le siècle de Constantin presque toutes les médailles ont été moulées grossièrement, puis frappées à chaud, j'en fais l'application aux unes et aux autres.

Monnoies des tyrans, &c.

La célérité de ce monnoyage que j'ai conçu et exécuté, m'a encore fourni l'explication d'un point très-remarquable de la numismatique, qui n'avoit jamais reçu de solution satisfaisante de la part des numismates, préoccupés uniquement du monnoyage des modernes : c'est de voir des tyrans, des usurpateurs, éclipsés au bout de quelques semaines, de quelques jours même, laisser après eux des monnoies qui présentent des types différens, et en assez grand nombre. Un général, éloigné de la cour, étoit-il revêtu de la pourpre impériale par ses troupes; les monnoyeurs, qui suivoient l'armée pour fabriquer les espèces destinées au paiement de la solde, mouloient dans l'espace d'une nuit des coins avec sa tête, et les employoient avec les coins des revers de l'empereur; de sorte que celui-ci n'étoit pas encore instruit de la révolte, que le nouvel Auguste acquéroit des partisans avec ses propres monnoies. Tel fut, entre autres, Marius, un des trente tyrans, qui, n'ayant régné que trois jours, et dans les Gaules, a laissé cependant des monnoies d'or, de bronze, et de bronze fortement allié, appelé *potin;* monnoies portant jusqu'à huit revers différens. Ce fait est inexplicable avec tout autre monnoyage que celui dont j'ai fait connoître les détails.

Cause probable de la rareté des médailles de certains métaux.

Si l'or étoit rare dans le pays où le nouvel Auguste faisoit fabriquer ses monnoies, ou seulement dans la caisse dont il pouvoit disposer, et si, au contraire, l'argent s'y

trouvoit en grande quantité, alors c'étoit avec le dernier métal que l'on fabriquoit le plus grand nombre de ses monnoies. Voilà probablement la cause pour laquelle les médailles d'or de Pescennius, de Macrin, de Diaduménien, &c., sont si rares, tandis que leurs médailles d'argent le sont beaucoup moins. Ceci a dû encore être vrai dans le cas, fort rare à la vérité, où les monnoies d'or d'un Auguste sont moins rares que celles d'argent.

La vue de la forte presse, appelée *balancier*, qui est employée depuis 1645 au monnoyage des flans, a empêché plusieurs numismates de convenir que les anciens, au moins les Romains, avoient des monétaires à la suite de leurs armées. Le monnoyage que j'ai indiqué les auroit convaincus, s'ils avoient pu en avoir connoissance; car les graveurs des coins n'avoient à transporter qu'un touret, ou de la cire, avec un ébauchoir, et des poinçons de lettres isolées; quant au monnoyage, le plus pesant des outils employés à ce travail étoit un marteau. Peut-être même des légionnaires exerçoient-ils les arts de la gravure et du monnoyage; car on voit par les inscriptions que tous les métiers, ceux de charpentier, de maçon, de serrurier, &c., leur étoient familiers. C'est ainsi que la monnoie des rois de France suivoit la cour sous les deux premières races et au commencement de la troisième.

Monnoies frappées dans les camps.

Le Blanc, 158.

Je dois prouver directement ici ce que j'ai supposé prouvé jusqu'à présent, pour ne pas interrompre la suite de mes recherches, c'est-à-dire qu'avant l'adoption des coins gravés au burin on monnoyoit à chaud le plus souvent, lorsqu'on ne mouloit pas simplement les médailles. Ce procédé étant diamétralement opposé au nôtre,

Monnoyage à chaud.

a trouvé quelques incrédules. Je citerai d'abord les médailles incuses : on sait que ce nom désigne des médailles qui présentent au revers, en creux et identiquement, la tête ou le type qu'elles portent en relief de l'autre côté. Ces médailles ont été frappées ainsi à dessein dans les premiers temps. Elles l'ont été le plus souvent par la négligence des monnoyeurs, qui, oubliant de retirer la médaille frappée, posoient un flan, non sur le coin inférieur, mais sur cette médaille que la frappe avoit durcie : celle-ci agissoit alors comme un coin qui auroit été gravé en relief. La gravure des coins avoit, avant le siècle de Constantin, beaucoup de profondeur, de sorte qu'il falloit que la médaille, devenue incuse, eût été fortement chauffée pour le devenir.

Les médailles fourrées, c'est-à-dire, doublées, ont été fabriquées, soit par des faux-monnoyeurs, soit par des gouvernemens pauvres ou cupides. Leur ressemblance avec les véritables médailles d'or ou d'argent est si grande, qu'il auroit fallu employer la balance hydrostatique pour découvrir la fraude. Ce moyen étant presque impraticable, on a eu recours au poinçon pour sonder l'intérieur des pièces soupçonnées, c'est-à-dire, pour mettre à nu le métal commun qui est recouvert par la feuille de métal précieux : or, quand on plaque ou que l'on double les métaux, il faut que les pièces soient estampées, c'est-à-dire, frappées à chaud. Les monnoies véritables étoient donc frappées de même; sans quoi les médailles fourrées auroient présenté un aspect différent, et les faussaires auroient manqué leur but.

Voici enfin une troisième preuve beaucoup plus forte

que les deux autres, parce qu'elle est générale : je la tire de la *frappe* des monnoies antiques (et je répète que les anciens n'ont point employé la virole). Il est très-rare de trouver des médailles dont les empreintes ne soient pas excentriques relativement à la pièce qui les a reçues. A peine en voit-on une sur six mille. Ce défaut est quelquefois si palpable, que l'excentricité est de plus de 0^m,003 [une ligne et demie] sur des pièces de 0^m,014 [six lignes] de diamètre. Si ces pièces avoient dû être frappées à froid, rien n'auroit empêché de retarder le coup jusqu'à ce que les flans eussent été placés exactement sur le coin inférieur, et alors les empreintes auroient été concentriques. Mais, lorsqu'on frappe à chaud, il faut saisir prestement et par la tranche le flan chauffé au rouge, le tirer du feu, et le poser sur le coin. Tout cela doit être fait en moins de quatre ou six secondes, sans quoi le flan perd le calorique que lui enlèvent les coins froids, et il éclate sous le coup. Ainsi l'excentricité des empreintes a été le résultat ordinaire de la frappe à chaud, qui exigeoit une grande célérité.

Révolte des monétaires sous Aurélien.

Un fait arrivé à Rome, l'an 274, sous le règne d'Aurélien, et relatif aux ouvriers monétaires, m'a paru nécessiter quelques recherches particulières. Vopisque vivoit avec ceux qui en avoient été témoins, et voici la manière dont il raconte le fait dans la Vie d'Aurélien : *Fuit sub Aureliano etiam monetariorum bellum, Felicissimo rationali auctore : quod acerrimè severissimèque compescuit, septem tamen millibus suorum militum interfectis, ut epistola docet missa ad Ulpium Crinitum.* « On vit encore éclater sous Aurélien la ré» volte des monétaires, qui avoit été excitée par le rece- *Cap. 38.*

» veur (du fisc) Félicissimus. Cet empereur l'apaisa en » déployant une grande vigueur et une grande sévérité; » mais il y eut sept mille de ses soldats qui furent tués, » comme nous l'apprend sa lettre adressée à Ulpius Cri- » nitus. » L'historien rapporte ensuite cette lettre, qui n'ajoute rien à son récit. Les deux Victor et Eutrope, qui écrivoient dans le IV.e siècle (celui qui suivit la révolte), racontent ce fait de la même manière. Victor l'ancien, celui des trois qui donne le plus de détails, s'accorde avec Vopisque sur le nombre des morts, environ sept mille : *Neque secùs intra urbem monetæ opifices deleti : qui, cùm auctore Felicissimo rationali nummariam notam corrosissent, pœnæ metu bellum fecerant, usque adeò grave, ut, per Cœlium montem congressi, septem ferè millia bellatorum confecerint.* Cet auteur désigne le crime des monétaires par les mots, *cùm nummariam notam corrosissent;* Eutrope, par ceux-ci, *vitiatis pecuniis;* et Zosime, qui écrivoit un siècle après eux, et qui ne parle point de cette révolte, dit cependant d'Aurélien : ἤδη καὶ ἀργύριον νέον δημοσίᾳ διέδωκε, τὸ κίβδηλον ἀποδόσθαι τοὺς ἀπὸ τοῦ δήμου παρασκευάσας, τούτῳ τε τὰ συμβόλαια συγχύσεως ἀπαλλάξας. « De même il fit distribuer au peuple de la monnoie » neuve, enjoignant de rapporter toute la monnoie de » mauvais aloi [κίβδηλον] : il cherchoit par-là à éviter la » confusion dans les relations commerciales. » Enfin Suidas, au mot Μονιτάριοι, traduit littéralement le passage d'Eutrope cité plus haut, et il rend les mots *vitiatis pecuniis* par ceux-ci, διέφθειραν τὸ νόμισμα, « ils avoient » corrompu la monnoie. »

Vict. Cæsar. 35.
Vict. Epit. 35.
Eutrop. IX, 14.

Malgré les légères différences qui se trouvent dans ces

divers récits du même fait, on y remarque deux objets principaux : 1.° sept mille soldats environ tués par les monétaires; 2.° les monnoies altérées par divers procédés. Je fixerai d'abord l'attention de l'Académie sur le premier objet.

Nombre prodigieux de ces monétaires.

Sept mille soldats tués par les monétaires révoltés font supposer l'existence d'au moins sept mille monétaires: car avant l'invention de l'artillerie, après avoir épuisé les traits, on combattoit presque corps à corps, et la perte des deux armées devoit être à peu près égale jusqu'au moment où l'une d'elles, prenant la fuite, perdoit un plus grand nombre des siens. Je pourrois donc, sans crainte d'être accusé d'exagération, supposer le nombre des monétaires double de celui des soldats auxquels ils ôtèrent la vie; mais je me bornerai à le supposer égal. En méditant sur les passages rapportés plus haut, j'ai été surpris de voir que Casaubon et Saumaise, qui ont commenté Vopisque, et les éditeurs des deux Victor, d'Eutrope et de Suidas, n'avoient témoigné ici aucun étonnement: car le résultat de ces passages est de faire reconnoître à Rome un nombre prodigieux de monétaires.

Corporation des monétaires.

Cod. Theod. leg. XIII.
Ibid. lib. XI, tit. VII, l. I.

Diverses lois recueillies dans le Digeste et dans le Code nous apprennent que les monétaires formoient une corporation, *corpus monetariorum;* qu'ils y étoient liés par des réglemens très-sévères, *Monetarios in sua semper conditione durare oportet, nec dignitatis cujuscumque privilegio ab hujusmodi conditione liberari;* qu'il leur étoit défendu d'épouser des femmes qui ne fussent pas nées de monétaires, et de donner à leurs filles des époux qui n'appartinssent pas à leur corporation : *Ut monetario nullam extraneam necti*

Cod. leg. VII, §. 2.

volumus, ita et ex monetario patre susceptas prohibemus extraneis copulari. Cet état de choses fut adopté par les rois de France; et les monétaires formèrent aussi dans ce royaume une corporation nombreuse et exclusive, jusqu'en l'année 1796, où la nouvelle organisation des monnoies rendit aux entrepreneurs de la fabrication la faculté d'employer, comme dans toutes les manufactures, des ouvriers de leur choix.

Pour connoître les motifs qui engagèrent les Romains, et ensuite les rois de France, à réunir les monétaires en une corporation exclusive, il faut se rappeler d'abord en général, quant aux premiers, qu'à Rome tous les artisans formoient des *collegium* ou associations; et, en particulier, qu'avant l'édit dont Marius Gratidianus donna le premier connoissance au peuple, les changemens fréquens apportés dans la valeur et probablement dans le titre des monnoies exigeoient un secret qu'on ne pouvoit obtenir que d'un certain nombre d'hommes liés par un serment commun. Il en fut de même en France, où Louis IX rendit un grand service en créant les corporations : institutions aussi utiles au commerce naissant que les échafauds pour la construction des édifices, et aussi nuisibles au commerce florissant que ceux-ci le seroient aux édifices achevés. On peut croire aussi que le *secret des monnoies* (comme on s'exprimoit dans le jargon monétaire) n'étoit point une formule vaine, quand on lit les actes suivans. Dans une ordonnance de 1350 (23 avril), Philippe de Valois prescrit la fabrication de double-tournois à 0.185 [2 deniers 5 grains et $\frac{1}{3}$] d'alliage seulement. Il dit, dans son mandement adressé aux officiers des monnoies pour l'exécution

de cette ordonnance : « Sur le serment que vous avez au » Roy, tenez cette chose secrette le mieux que vous » pourrez . . . . . Le maître, celuy ou ceux qui sont établis » de par luy à allayer, les fondeurs, tailleurs et essayeurs » de ladite monoye, que par vous, ne aucun d'eux, les » changeurs ne autres en puissent sçavoir ou sentir aucune » chose ; car si par vous est sceu, en serez punis par telle » maniere que tous autres y auront exemple. » Le Roi Jean ayant ordonné en 1351 qu'on fît des blancs à 0.375 [4 deniers 12 grains] d'alliage, dit dans le mandement . . . « Tenez la chose secrette ; et se aucun demande à com- » bien les blancs sont de loy, feignez qu'ils sont à six » deniers. » Je ne citerai plus qu'un mandement du même roi et de 1351, donné après qu'il eut substitué des écus d'or à 0.750 [18 karats] aux écus d'or appelés *royaux*, que l'on fabriquoit à 0.833 [20 karats] : « Tous les autres » royaux faites refondre, en feignant et disant aux fon- » deurs (afin qu'ils ne se puissent de ces choses aperce- » voir) que le maître avoit failly à allayer, et pour cette » cause les faites refondre. »

Boizard, pag. 297.
Le Blanc, pag. 251, 258.

En lisant ces mandemens de Philippe de Valois et du roi Jean, qui suivoient en cela l'exemple de Philippe-le-Bel, on voit d'abord la raison pour laquelle les contemporains avoient donné à leur aïeul le surnom de *faux-monnoyeur ;* on tire ensuite cette conclusion, que, hors des hôtels des monnoies, l'art des essais et l'affinage des métaux étoient alors exercés bien grossièrement, sans quoi *le secret des monnoies* auroit été inutile.

Les collections de lois et les recueils d'inscriptions nous ont conservé les noms des diverses fonctions des

Divisions des monétaires.

monétaires romains sous l'autorité des *triumviri auro, argento, æri flando, feriundo* (désignés par les sigles III VIR. A. A. A. F. F.), et depuis Dioclétien, sous celle d'un *procurator* ou d'un *præpositus monetæ*, ou enfin d'un *superpositus auri monetæ*, nommé dans une inscription de la villa Albani. Les noms collectifs des monétaires étoient *monetarii; officinatores monetæ aurariæ argentariæ Cæsaris; numularii officinarum argentearum familiæ monetariæ, numularii officinatores monetæ;* où l'on voit que l'on ajoutoit le mot *officinatores,* ou ses congénères, pour rendre spécial le mot *numularii*, qui désignoit en général les changeurs et les banquiers. Quant aux ouvriers proprement dits, ils étoient appelés: *optio,* chef; *exactores auri, argenti, æris,* les essayeurs, ou plutôt les peseurs; *scalptores sacræ monetæ,* ceux qui gravoient les coins; *flatores* et *flaturarii,* ceux qui mouloient les flans; *signatores,* ceux qui, par leurs signatures, attestoient la justesse du poids et du titre des flans; *suppostores,* ceux qui plaçoient les flans sur le coin inférieur; enfin *malleatores,* ceux qui frappoient avec un marteau sur le coin supérieur. On a remarqué avec sagacité que, dans l'inscription du recueil de Gruter qui contient les noms et les qualités de plusieurs monétaires, la plupart des *signatores* et des *suppostores* sont des affranchis, tandis que la plupart des *malleatores* sont des esclaves : la raison en est que les *signatores* devoient avoir des connoissances et une responsabilité particulières; et que la fidélité des *suppostores* devoit être éprouvée, parce qu'il dépendoit d'eux seuls de substituer de mauvais flans aux bons que leur remettoient les *signatores.*

Grut. 1066, n.º 5; et 1070, n. 1.

Marini, Iscriz. Alban. p. 109.

J'ai traduit avec tous les philologues le mot *exactores*

par celui d'*essayeurs :* je dois dire cependant que je n'ai trouvé aucun texte précis qui autorisât cette interprétation, tandis que tout porte à croire que c'étoient des peseurs. On voit dans le recueil de Gruter un édit d'un préfet de Rome qui abolit l'usage de vendre les bestiaux dans les boucheries par la mication (non le jeu des doigts appelé *mourre* dans nos départemens méridionaux, et *mora* en Italie, mais, ainsi que je l'ai dit dans mon Dictionnaire d'antiquités, par l'attouchement des doigts cachés sous les vêtemens, comme le pratiquent encore les Arabes et les autres Orientaux). Il ordonne de les vendre à la pesée... *consuetudine micandi summotâ sub exagio potiùs pecora vendere.* On conservoit dans le cabinet des antiquités de Sainte-Geneviève, réuni aujourd'hui à celui du Roi, un morceau de bronze carré, du poids de 4gram.,170 [1 gros 6 grains et demi], qui porte pour légende, au revers d'Honorius, ces mots, *EXAGIUM SOLIDI :* c'étoit probablement un étalon du sou-d'or. On lit dans Suidas : Στατὴρ, τετράγωνον νόμισμα· καὶ τὸ ἐξάγιον, καὶ ζύγιον. Je crois pouvoir conclure de là que le mot *exactores* désignoit ordinairement des peseurs, et non des essayeurs, à moins qu'ils ne fussent l'un et l'autre; ce qu'on ne sauroit prouver. Quant aux essayeurs, s'ils avoient un nom collectif particulier, ce pouvoit être l'un de ceux-ci, *expurgatores*, *excoctores;* mais je n'émets ici qu'une conjecture. L'affinage des métaux précieux, au moins celui de l'or, appelé *essai* quand on opère sur de petites quantités, est désigné dans Pline par le mot *obrussa..... Auri experimentum est, ut simili colore rubeat, ignescatque; idipsum* obrussam *vocant :* mot congénère de ceux-ci, ὄβρυζον χρυσίον, *aurum obryzum.* Ces

Véritable sens du mot *exactores.*

Pag. 647, n. 6.

Lib. XXXIII, cap. 3, ad fin.

mots, ainsi que tous ceux qui désignoient les travaux métallurgiques, appartenoient probablement aux langues des peuples qui apprirent ces travaux aux Grecs et aux Romains, et en particulier à celle des Carthaginois, qui avoient exploité avant les derniers les riches mines d'argent de l'Espagne.

Il en fut de même des mots employés par les monétaires français : ils les puisèrent dans la langue des Italiens, de qui probablement ils apprirent les procédés de leur art. On a remarqué que les premières monnoies de Charlemagne et les lettres gravées sur ces monnoies sont plus grossières que celles qu'il fit fabriquer depuis, après la conquête de l'Italie sur les Lombards : « ce qui me persuade, dit Le Blanc, qu'on se servit peut-être, pour graver les coins de la monnoie, des Italiens, à qui il restoit encore quelque idée et quelque légère teinture de la politesse des Romains ; ou bien que les Français se perfectionnèrent un peu dans cet art par la fréquentation de ces peuples. » C'est par la même raison que nos négocians adoptèrent les expressions commerciales qu'apportèrent en France avec leur industrie les Lombards (nom sous lequel on désignoit les Génois et les Vénitiens), et particulièrement à Lyon les Florentins, chassés de l'Italie par les guerres des Guelfes et des Gibelins, qui l'ensanglantèrent depuis le XII.ᵉ jusqu'au XIV.ᵉ siècle : tels sont les mots *agio*, *cambiste*, *bilan*, *usance*, &c.

Pag. 86.

Les monétaires français se servirent donc des mots *loy* ou *alloy* (pour *alliage*), de l'italien *lega*; *escharceté* ou *foiblage* sur le poids, *eschars* ou foible de poids, de *scarsità* et de *scarso*, qui ont le même sens ; enfin *essai*, *essayer*,

de *saggio* et *saggiare.* A la vérité, quelques écrivains ont voulu dériver rigoureusement *essai* d'*exagium :* mais des trois acceptions de ce mot rapportées par du Cange dans son Glossaire, l'une est étrangère à la pesée et à l'essai; la seconde peut se rapporter à l'une ou à l'autre : la première, qui présente quatre textes analogues à la pesée, et notamment l'édit relatif aux boucheries, en présente un seul dans lequel *exagium* exprime clairement l'essai; il est de 1099. Je pense donc que le mot *exagium*, devenu équivoque, fut remplacé par le mot spécial *essayum*, analogue aux mots italiens *saggiare*, *saggiatore*, &c. *Essayamentum*, qui se lit dans une ordonnance d'un dauphin de Viennois rendue l'an 1342, exprime le droit que le prince levoit sur les essais. *Essayator monetarum* et *essayum* se lisent dans d'autres ordonnances de ces dauphins. On y trouve encore dans une ordonnance de 1357 : *Ipse magister. . . habeat punctas, levatas, essaya et electionem essagiorum . . . . . Quod nullus essays ligæ vel ponderis*, &c. Ainsi, sans nier absolument que l'essai et les essayeurs aient été désignés quelquefois par les mots *exagium* et *exactores*, on peut assurer en général que ces mots étoient relatifs à la pesée.

J'ai cru devoir d'abord faire connoître les diverses classes des monétaires, pour rendre vraisemblable leur grand nombre à l'époque du règne d'Aurélien. J'avancerai cependant que je n'en suis pas convaincu. J'ai vu à la fin du siècle frapper dans l'hôtel des monnoies de Paris deux cent mille francs par jour en décimes et en cinq centimes; et le nombre total des ouvriers de toute espèce n'a jamais excédé quatre cents. A la vérité, notre monnoyage exige moins d'ouvriers; mais, quand je doublerois

le nombre, et que je le porterois à huit cents, on seroit encore loin de celui qu'il a fallu pour tuer dans un combat les sept mille soldats d'Aurélien. La seule explication plausible que l'on puisse donner d'un fait aussi extraordinaire, est de dire qu'aux monétaires révoltés se joignirent des soldats que la sévérité excessive tant reprochée à Aurélien avoit irrités.

Crime des monétaires révoltés sous Aurélien.

Les historiens que j'ai cités plus haut, et qui sont d'accord sur le nombre des morts, le sont aussi sur la cause de la révolte des monétaires. « Ils craignoient d'être punis, » dit Victor l'ancien, parce qu'ils avoient altéré les mon» noies. » *Neque secùs intra urbem monetæ opifices deleti : qui, cùm auctore Felicissimo rationali nummariam notam corrosissent, pœnæ metu bellum fecerant.* De quelle espèce étoit cette altération ? Ce texte est le seul qui puisse nous l'apprendre. On altère les monnoies (*vitiare pecunias, διαφθείρειν τὸ νόμισμα*) de deux manières : l'une, très-facile à reconnoître, est la diminution du poids; l'autre n'est perceptible ni aux yeux ni à la main, quand on ne dépasse pas certaines limites : je veux parler de l'affoiblissement du titre, c'est-à-dire, de la diminution du métal précieux. L'expression de Victor l'ancien, *nummariam notam corrodere,* paroîtroit, au premier aperçu, indiquer l'altération du poids, surtout si, comme le dit Saumaise, *nummariam notam* est mis là pour *nummos*, de même qu'on lit dans Isidore, *denariorum formas* pour *denarios*, et dans Lampride, *formas binarias . . . . et denarias.* M.[me] Dacier a expliqué ce texte de la même manière. Cependant, malgré des autorités aussi imposantes, enhardi par une expérience acquise pendant vingt-neuf ans dans les ateliers monétaires, je proposerai

Hist. Aug. II, 517.
Lampr. in Alex. Sev. XXXIX.
Ad Eutrop. Cæsar. XXXV.

une autre interprétation. Je pense donc que les monétaires révoltés avoient altéré le titre.

Les anciens n'employant pas la virole dans leur monnoyage, les pièces n'étoient point exactement rondes, comme le sont celles que nous fabriquons aujourd'hui. On pouvoit les rogner assez fortement, sans que l'œil pût apercevoir cette altération : aussi le plus grand nombre des médailles ont-elles perdu de leur poids primitif par la rognure, indépendamment du frai ; la balance étoit le seul juge. De là vinrent les expressions ordinaires, *pecuniam pendere* et *appendere*. Comme il ne sortoit des ateliers monétaires que des pièces neuves, et qu'on les pesoit ordinairement en les recevant, l'altération du poids, pratiquée par des monétaires coupables, auroit été bientôt reconnue, et trop tôt pour qu'elle eût pu leur procurer un gain considérable. Ils avoient donc probablement eu recours, pour satisfaire leur cupidité, à l'altération du titre ; espèce de fraude que peu de personnes pouvoient découvrir. D'après ces observations préliminaires, je vais expliquer l'expression de Victor l'ancien, *nummariam notam corrodere*. Il écrivoit dans le IV.ᵉ siècle de notre ère, dans l'âge d'airain de la langue latine : aussi son style présente-t-il souvent des locutions à demi barbares, qu'on ne peut expliquer que par analogie. *Nummaria nota* désigneroit ici, selon ma conjecture, le titre légal de la monnoie. Je ne puis apporter aucun exemple qui me serve d'autorité; mais j'indique un texte de Quintilien dont le rapprochement jette quelque jour sur celui de Victor : *Utendum sermone*, dit-il, *ut nummo, cui publica forma est.* C'est dans le sens de monnoie loyale que doit être entendue cette

Quintil. 1, 6 (al. c. X).

forma publica avec laquelle la *nummaria nota* de Victor présente une sorte d'analogie. Je pense donc, d'après la dernière expression, que les monétaires révoltés contre Aurélien avoient altéré le titre des espèces, et non leur poids. Au reste, on trouve dans l'ancien jargon de nos monétaires une expression aussi bizarre et à peu près synonyme : lorsqu'on avoit employé dans l'alliage d'une fabrication presque toute la tolérance accordée par les ordonnances, et appelée alors *remède de loy* (pour *d'aloy* ou *d'alliage*), on disoit que l'on avoit *chatouillé le remède.*

Je trouve dans Vopisque un témoignage favorable à mon opinion, lorsqu'il rapporte le discours que tint dans le sénat l'empereur Tacite, au moment où il fut nommé successeur d'Aurélien : *In eadem oratione cavit, ut, si quis argento publicè privatimque æs miscuisset, si quis auro argentum, si quis æri plumbum, capital esset cum bonorum proscriptione.* « Dans le même discours il prononça la peine de » mort et la confiscation des biens contre celui qui mêle- » roit, soit dans les ateliers publics, soit dans sa maison, » du cuivre avec de l'argent, ou de l'argent avec de l'or, » ou enfin du plomb avec le bronze. » Le souvenir de la révolte des monétaires sous Aurélien étoit récent, puisqu'elle datoit de l'an 274, et que Tacite fut élu en 275. Or Tacite n'auroit pas manqué de signaler la diminution du poids des monnoies, si tel eût été le crime des monétaires, tandis qu'il ne parle que de la fraude dans les alliages.

In Tacito, cap. 9.

Après avoir exposé toutes les notions que l'on avoit recueillies jusqu'ici sur l'art du monnoyage chez les anciens, et celles que j'ai acquises par mon expérience, je vais

donner un abrégé de l'histoire de ce même art en France, afin que le rapprochement rende le tableau complet. Je ne parlerai que de la France, parce que c'est à des Français que l'on doit l'invention des machines et des outils monétaires employés généralement aujourd'hui. On me pardonnera de traiter cette partie de mon travail avec quelque étendue, d'abord parce qu'il est doux de rappeler les titres de gloire de ses compatriotes, *celebrare domestica facta*, et ensuite parce qu'un peuple rival, toujours empressé à accueillir nos inventions et nos découvertes, trop négligées dans notre patrie, cherche souvent à s'en faire honneur, quoiqu'il soit riche de ses propres inventions. Tels sont le balancier de Briot; le métier à tricoter; la distillation de l'eau de mer pour la rendre potable, par Poissonnier l'aîné; l'éclairage avec le gaz tiré de la houille, de Le Bon; l'art de produire de grands effets avec la vapeur de l'eau bouillante, par Papin; le bateau à vapeur, par le marquis de Jouffroi; l'art de conserver les viandes pendant une longue navigation, par Cazalès de Bordeaux; l'emploi des choux fermentés, appelés *choucroute*, pour préserver les marins du scorbut, par Poissonnier cadet; le procédé pour la désinfection de l'air, de Guiton de Morveau; la découverte de plusieurs îles ou contrées auxquelles on a donné de nouveaux noms, dans le dessein de faire oublier les travaux des Français, &c.

L'art du monnoyage en France.

Sous la première race de nos rois, on moula les monnoies, ou on les frappa avec des coins gravés au touret. A dater du siècle de Charlemagne, les coins furent gravés au burin, comme ils l'étoient à Constantinople depuis le fondateur de cette ville; et les monnoies eurent aussi fort peu

d'épaisseur. D'ailleurs le monnoyage étoit dans l'enfance; on forgeoit à chaud les lames avec un marteau pesant; on coupoit ces lames en morceaux carrés, que l'on arrondissoit avec de grosses limes, et que l'on ajustoit avec des limes moins fortes; enfin les flans étoient frappés au marteau. Chacune de ces opérations appartenoit exclusivement à une des divisions particulières de la nombreuse corporation des monétaires; divisions désignées sous les noms de *fondeurs*, de *tailleurs*, d'*ajusteurs* et de *monnoyeurs*.

Les expéditions de Louis XII en Italie firent connoître aux Français les procédés des arts de la gravure et du monnoyage, que les artistes grecs, fuyant le joug des Ottomans, avoient apportés en Italie. Ce roi les employa pour les monnoies sur lesquelles il prit les titres de *duc de Milan* et de *roi de Sicile.* Ses monnoies d'argent étoient les plus épaisses que l'on eût frappées depuis le commencement de la monarchie; et, le premier des rois de France, il y fit graver son portrait : d'où leur vint le nom de *testons.* François I.er plaça le sien sur les monnoies d'or.

Laminoir, coupoir, et presse.

Le règne de Henri II est celui qui apporta à la fabrication des monnoies un des plus heureux changemens. Après avoir ordonné qu'on y graveroit le *millésime* [l'année courante], et le *quantième* des rois qui porteroient le même nom, Henri II fit adopter en 1553 le *laminoir,* appelé alors *le moulin,* le *coupoir* ou *emporte-pièce,* et une sorte de presse, employée pour aplatir les flans que le coupoir de cette époque rendoit convexes. Par leur moyen on obtint des flans d'égale épaisseur et ronds, que la frappe hors virole rendoit cependant légèrement ovales, comme l'ont été toutes nos monnoies avant le siècle présent, mais qui

Poulain, p. 86.

étoient moins défectueux que ceux des prédécesseurs de Henri II. Plusieurs raisons me font conjecturer que l'on employa aussi à cette époque une machine pour frapper les flans, semblable au mouton, ou même au martinet, à ce gros marteau mû par un manége à chevaux, ou par un courant d'eau, pour battre le fer en barres et en planches. Je crois qu'il a fallu, en l'absence du balancier, des machines aussi puissantes pour frapper à froid les beaux pieds-forts du règne de Henri IV, dont l'épaisseur égale celle de quatre des pièces dont ils étoient les étalons. Ces pieds-forts sont aussi recommandables par la beauté de la gravure que par l'inscription qu'ils portent sur la tranche, et qui a été placée à l'aide de la virole brisée.

L'inimitable burin du célèbre Varin a donné un grand prix aux monnoies de Louis XIII; mais l'adoption de la presse appelée *balancier* ajouta un grand degré de perfection à celles de Louis XIV. Jusque là on n'avoit estampé les espèces que par la percussion subite du marteau du martinet ou du mouton; on reconnut, sous ce règne, que l'estampage par la pression successive donnoit de plus belles empreintes. Un Français venoit d'inventer le balancier, et il le proposa au gouvernement : mais il fut repoussé. L'inventeur le porta en Angleterre; et les monnoies de Cromwel, fabriquées avec la nouvelle machine, sont aussi recherchées pour la beauté du travail que pour le portrait de cet homme fameux. Je vais rapporter les propres termes de Le Blanc, qui écrivoit en 1690, époque où les corporations et les jurandes étoient légalement établies, et qui cependant en fait sentir les dangers, de même que l'inconvenance de rendre une

Le balancier.

cour souveraine juge des procédés d'une manufacture:

Traité histor. des monnoies de France, p. 385.

« Combien d'obstacles, dit-il, ne fit-on point contre la » machine du balancier, dont on se sert aujourd'hui pour » marquer les monnoies, lorsqu'on la voulut établir? Non » seulement les ouvriers qui fabriquoient la monnoie au » marteau, mais même la cour des monnoies, n'oublièrent » rien pour la faire rejeter. Tout ce que la cabale et la » malice purent inventer, fut mis en usage pour faire » échouer les desseins de Nicolas Briot, tailleur général » [graveur général] des monnoies, le plus habile en son » art qui fût alors en Europe. Il fit une infinité d'épreuves » en présence de MM. de Châteauneuf, de Boissise et » de Marillac; et quoique Briot eût fait voir que par le » moyen de la presse, du balancier, du coupoir et du la- » minoir, on pouvoit fabriquer les monnoies dans une » plus grande perfection, avec moins de longueur et de » dépense que par la voie du marteau, dont on se servoit » depuis le commencement de la monarchie, la cabale » de ses ennemis prévalut contre tout cela, et sa propo- » sition fut rejetée. Le chagrin qu'il eut de trouver si peu » de protection en France pour une chose que nous ad- » mirons aujourd'hui, l'obligea de passer en Angleterre, » où l'on ne manqua pas de se servir utilement de ses » machines, et de faire par son moyen les plus belles » monnoies du monde.

En 1617; Poulain.

» La France seroit encore privée de cette merveilleuse » invention sans M. le chancelier Seguier. Ce grand » homme, la gloire de son siècle, passant par-dessus toutes » les chicanes que les ouvriers de la monnoie avoient faites » contre Briot, et n'ayant aucune considération pour les

» arrêts qu'ils avoient obtenus contre lui, en fit donner » d'autres, lorsqu'on voulut fabriquer les louis d'or, qui » y étoient entièrement contraires, et qui établirent en » France l'usage de ses machines, malgré les fortes oppo- » sitions qu'on y forma encore. On s'en est si bien trouvé » dans la suite, que la manière de fabriquer les monnoies » au marteau fut interdite l'an 1645, au commencement » de ce règne [celui de Louis XIV]. Il faut espérer qu'il » viendra un jour quelqu'un qui protégera la nouvelle » invention qui marque les monnoies sur la tranche en » même temps que la tête et la pile, et que l'on em- » pêchera par-là les Français de porter cette machine chez » les étrangers. »

Le souhait de Le Blanc avoit été, cinq ans auparavant, réalisé en partie, c'est-à-dire, l'an 1685. Un ingénieur français, nommé *Castaing*, avoit inventé la machine à marquer sur la tranche, qui opposoit une digue à la cupidité des rogneurs des monnoies; et sa machine fut adoptée en 1690. Quant au balancier, qui marquoit du même coup les deux faces et la tranche, avec une virole brisée, il est certain qu'on en fit usage à cette époque pendant quelque temps : j'ai vu un écu ainsi frappé et la virole qui avoit servi à cet usage. Il est probable que les inconvéniens qui empêchèrent au commencement de ce siècle, lorsqu'on perfectionna en France tous les instrumens du monnoyage, d'adopter une machine aussi compliquée, s'étoient aussi opposés à son adoption, à la fin du dix-septième.

Machine à marquer sur tranche.

L'art monétaire resta stationnaire en France pendant tout le cours du XVIII.[e] siècle, quoique des particuliers lui eussent fait faire de grands progrès en Angleterre, à

l'aide toutefois de deux graveurs français, feu Droz et feu Desmarais ; mais, les victoires qui signalèrent pour nous les commencemens du XIX.e siècle, ayant fait tomber dans nos mains un nombre considérable de canons, le gouvernement employa une partie de ce bronze à refaire toutes les machines monétaires de l'ancienne France et des pays alors réunis. Un concours fut ouvert; un prix considérable, proposé pour le perfectionnement de l'art monétaire, fut donné à M. Gingembre. On obtint par ce moyen, 1.° un balancier qui frappe en virole, qui pose les flans sous les coins, et qui les chasse lorsqu'ils sont frappés ; 2.° une machine à marquer sur tranche, plus précise et plus prompte que celle de Castaing. Ces machines furent envoyées à Utrecht, à Turin, à Gènes, à Florence et à Rome, où elles sont employées avec succès à frapper les monnoies des gouvernemens qui ont succédé au nôtre. L'adoption de ces perfectionnemens n'auroit pu avoir lieu qu'avec beaucoup de peine, si la corporation des monnoyeurs eût encore subsisté.

Balancier et machine à marquer sur tranche nouveaux.

La comparaison entre l'art du monnoyage chez les anciens et le même art chez les modernes est facile à établir d'après les détails exposés dans ce Mémoire. A la vérité, le moulage des flans, la gravure des coins au touret, joints à l'absence de la virole, sont des procédés plus expéditifs que les nôtres; mais ils favorisent singulièrement la contrefaçon et la cupidité des rogneurs, et ils exigent un nombre de monétaires plus que quadruple. Cependant on peut les employer aujourd'hui avec avantage pour le monnoyage des médailles seulement, parce qu'elles ne présentent pas aux faussaires un appât aussi puissant que

Comparaison du monnoyage des anciens avec celui des modernes.

Médailles modernes.

les monnoies. Il vaudroit mieux aussi, à l'exemple des anciens, y employer le bronze que le cuivre pur, métal qui est détruit si promptement par l'oxidation.

Départ par les acides minéraux.

Pour ne pas interrompre la suite des objets que j'ai traités dans la première partie de ce Mémoire, j'ai placé ici un appendice sur le départ. J'ai dit que l'on appeloit proprement *départ* (du vieux mot *départir* pour *séparer*) la séparation de l'or d'avec l'argent par la voie humide, c'est-à-dire, par la dissolution dans les acides minéraux. Cette séparation opérée par la voie sèche, c'est-à-dire, par la calcination, a été probablement la seule que les anciens aient employée. Elle étoit longue et dispendieuse, lors même qu'ils opéroient avec le soufre, et l'on perdoit une assez forte quantité d'argent. Le plomb ne pouvoit servir à cet usage, parce qu'il n'a d'action ni sur l'or ni sur l'argent.

Ce fut dans les siècles des croisades que l'on connut et que l'on employa les acides minéraux pour séparer l'or d'avec l'argent. On appela *eau-forte* la solution dans l'eau de l'acide nitrique qui est tiré du salpêtre; on l'appela ainsi à cause de l'action énergique qu'elle exerce sur l'argent lorsqu'on veut le séparer de l'or, métal inattaquable par cet acide. Au contraire, l'acide muriatique, extrait du sel marin, attaque l'or seulement, sans avoir d'action sur l'argent : aussi appelle-t-on *départ inverse* la séparation des deux métaux par la solution de cet acide.

On attribue à Geber, Arabe qui vivoit dans le VIII.e siècle, la découverte de l'eau-forte; mais l'emploi de cet agent ne date en Europe que du XIII.e siècle, celui où Arnauld de Villeneuve répandit le premier l'usage de

l'eau-de-vie. Dominique Honesti, Génois, obtint, le 18 septembre 1403, des lettres portant la permission de former à Paris un établissement pour *départir* l'or et l'argent.

Boizard, pag. 73.

Une ordonnance du roi Philippe de Valois, de 1343, sur les monnoies, fournit la première trace de l'emploi de la coupelle, du plomb et de l'eau-forte pour les essais. « Le général essayeur, y est-il-dit, ou l'essayeur parti- » culier, doit avoir bon plomb et net, et qui ne tienne » or, argent, cuivre ne soudure, ne nulle autre commu- » nication, et de celuy doit faire essay, et sçavoir que » tient de plomb, pour en faire contre-poids à porter » son essay. » M. Jean Fabroni de Florence parle d'un manuscrit conservé en 1460 dans la bibliothéque Strozziène de cette ville, et dont il existe plusieurs copies; l'auteur, Biffoli, qui s'exprime ainsi, *Sono qualche cinquant' anni che fu inventato il departo a acqua*, désigne le départ par l'eau-forte. Budé parle, dans son Traité *de Asse*, imprimé pour la première fois en 1514, d'un nommé *Le Cointe* [Cointius], qui exerçoit à Paris avec le plus grand mystère l'art de faire le départ, dont son père l'avoit instruit. Budé a créé les mots χρυσοπλύτης, *laveur d'or;* χρυσοπλύσιον, *lavage de l'or*, et χρυσουλκή, *séparation de l'or*, pour décrire cet art nouveau : je veux dire, nouveau pour le public; car il étoit pratiqué depuis deux cents ans dans les ateliers monétaires : mais tous les procédés y étoient couverts d'un voile impénétrable. Enfin Panciroli dit, dans son Traité *De novis inventis et de perditis*, écrit vers 1575: *Aqua fortis nostris temporibus inventa fuit.*

Edit. de 1551, in-12, p. 262.

Budé donne sur le mystère avec lequel travailloit à Paris ce Le Cointe, des détails qui sont fort curieux. Il

faisoit croire que le départ par la voie humide étoit une opération très-dangereuse pour la santé, à cause des vapeurs délétères qui s'élevoient de son eau, lorsqu'elle étoit en ébullition; que, par cette raison, il faisoit opérer un ouvrier dont il dirigeoit de loin les travaux; enfin qu'il falloit observer les saisons et les heures favorables pour obtenir quelque succès. Il y avoit de l'exagération dans cet exposé; mais il n'étoit pas dénué de fondement, et nous en avons eu des preuves dans le laboratoire des essais de l'atelier monétaire de Paris. Plusieurs essayeurs et plusieurs aides ont été gravement incommodés, jusqu'à ce que M. Darcet, l'inspecteur général des essais, ait procuré à son laboratoire un assainissement total par les moyens qu'il a indiqués depuis pour conserver la santé des doreurs sur métaux.

Avant de finir cet article relatif à l'emploi des acides minéraux, et dans lequel j'ai parlé aussi de l'emploi de l'eau-de-vie, je ferai une observation importante. Il est fort extraordinaire que ces découvertes, ou du moins que la connoissance de ces deux objets et de plusieurs autres moins utiles appartienne aux siècles appelés *siècles d'ignorance*, peut-être parce qu'on s'y occupoit très-peu des théories; enfin aux siècles des croisades, de ces expéditions lointaines dont on ne sauroit dire ni assez de bien ni assez de mal. On sait que de tout temps les Tatares ont distillé, d'une manière grossière à la vérité, le lait de jument aigri, pour en obtenir une liqueur spiritueuse, qu'ils boivent avec avidité. Les voyages de Rubruquis, envoyé par S. Louis en Tatarie, ont pu faire connoître aux Européens, aux Français en particulier, l'art du distillateur;

art dont l'eau-de-vie est le produit le premier connu. Je ne crois pas que l'on ait fait encore ce rapprochement. C'est aussi par la distillation du salpêtre que l'on obtient l'acide nitrique [l'eau-forte]; ce produit de la distillation a été connu en même temps que l'eau-de-vie, et peut-être ont-ils tous deux une origine orientale.

On verra ici avec intérêt un fait relatif à l'art monétaire, qui est tiré de Makrizi, et dont nous devons la connoissance à notre savant confrère M. le baron de Sacy, qui a traduit son Traité des monnoies musulmanes. Abd-almélic, khalife qui régnoit l'an de l'hégire 76 [690 de l'ère vulgaire], alloua, pour payer les frais du bois et pour le salaire des monnoyeurs, un dirhem sur cent : le dirhem étoit une monnoie d'argent. C'étoit donc à un pour cent, à peu près, qu'étoit réglée la fabrication des monnoies d'argent arabico-égyptiennes ; le prix de la fabrication des nôtres s'élève à un et demi pour cent.

Il faut que nos procédés et nos machines monétaires aient été bien perfectionnés, pour que notre prix de fabrication ne s'élève que d'un tiers au-dessus de celui que je viens de rapporter. Cependant le marc d'argent vaut aujourd'hui au moins huit fois plus que celui du siècle de Charlemagne, siècle qui suivit immédiatement le règne du khalife Abd-almélic.

TROISIÈME MÉMOIRE.

Sur les Médailles antiques de plomb.

Médailles de plomb.

POUR étudier avec fruit l'antiquité, et pour dissiper l'obscurité dont elle est encore enveloppée dans quelques parties, il est souvent utile de les soumettre à un nouvel examen, et de supposer, du moins pendant cette recherche, le contraire des opinions adoptées trop légèrement depuis quatre siècles. C'est ainsi que, dans un Mémoire sur la toge, lu à l'Académie en 1811, je témoignois mon étonnement de voir le nom *candidati*, candidats, donné à ceux qui postuloient les charges et les dignités; par la seule raison que leur toge étoit blanchie avec de la craie. « Frotter, disois-je, sa toge avec de la craie, ou de l'argile de la même couleur, pour la rendre aussi blanche » qu'au sortir des mains du foulon, étoit un usage si général, que l'on pouvoit s'étonner de lire que les aspirans » aux dignités en avoient reçu leur nom, *candidati.* » La découverte (faite à Milan par M. Mai) des fragmens du plaidoyer de Cicéron pour Plancius, et de leur commentaire, vient de fixer toutes les incertitudes. L'auteur de ce commentaire, que M. Mai croit, avec beaucoup de vraisemblance, être le célèbre grammairien Asconius Pedianus, ami de Virgile et de Tite-Live, dit : *Omnes candidati albâ cretâ oblinirì cervicem, ut populo notabiliores essent.* C'étoit donc aussi leur tête ou leur cou, ou les deux ensemble (car le mot *cervix* se prête à ces trois explications), que les candidats frottoient avec de la craie.

1814, p. 113.

L'explication de la prétendue trempe du bronze antique,

que j'ai fait connoître en 1815 à l'Académie, est un autre exemple d'une ancienne opinion soumise avec succès à un nouvel examen. M. Darcet a trouvé que le bronze rougi au feu, et plongé à l'instant dans l'eau froide, comme l'acier qu'on veut durcir par la trempe, se ramollit, loin de se durcir. Au contraire, lorsqu'on veut le rendre dur et le façonner en instrumens tranchans, il faut le laisser refroidir lentement à l'air.

Je vais faire connoître un troisième exemple de cette méthode, qui me paroît aussi concluant : il est relatif aux médailles de plomb, *nummis plumbeis*. On trouve dans les grandes collections quelques médailles de ce métal, dont les types et la fabrique semblent attester l'antiquité. Elles sont en petit nombre, et la collection royale même n'en renferme pas une centaine. Le métal est le plus souvent oxidé : dans cet état il est difficile de porter un jugement précis sur l'authenticité de ces pièces.

On feroit un volume si l'on vouloit répéter tout ce qui a été écrit sur cet objet. Les antiquaires sont partagés en trois classes relativement à cette question. Les uns, en petit nombre, ont cru que les anciens avoient eu des monnoies de plomb; d'autres, au nombre desquels est Ficoroni, ont nié que ce fussent de véritables monnoies, et ils ont pensé que c'étoient des jetons, ou des pièces de plaisir; enfin l'on ne doit voir dans les médailles de plomb, selon Eckhel, que l'ouvrage des faux-monnoyeurs; et elles étoient le noyau de médailles-fourrées dont le temps a détruit l'enveloppe d'or ou d'argent. Ce genre de fraude est ce que l'on nomme aujourd'hui *doublé* et *plaqué :* on le pratique en couvrant le cuivre ou le fer avec des lames

Piombi antichi, prefaz. et p. 81.

de métal précieux, en les chauffant fortement, et en opérant l'adhésion par une grande pression, ou par l'intermède de l'étain.

De tous les passages sur lesquels appuient leur opinion ceux qui regardent ces médailles comme des monnoies véritables, il n'en est point d'aussi formels en apparence que ceux de Plaute, qui peignoit les mœurs des Grecs dans ses comédies latines. Il fait dire, dans la *Casina*, à un des interlocuteurs, en parlant d'un fanfaron pauvre et méchant : *Act. II, scen. 3, v. 40.*

Potiùs quàm illi servo nequam des armigero, nihili atque improbo,
Cui homini hodie peculî nummus non est plumbeus.

Un traducteur français auroit rendu, il y a deux cents ans, le second vers par cette expression, qui étoit alors très-usitée, *qui n'a ni denier ni maille.* On pourroit croire que le comique latin a désigné ici par les mots *nummus plumbeus*, à la vérité la plus vile monnoie de celles qui avoient cours, mais du moins une monnoie légale. On pourroit penser la même chose du passage suivant de son *Trinummus*, où l'on dit d'un homme de même espèce : *Act. IV, sc. 2, v. 120.*

Cui, si capitis res siet, nummum nunquam credam plumbeum.

Aussi, dans sa *Mostellaria*, lit-on ce reproche adressé à un parasite, *Act. IV, sc. 2, v. 11.*

Tace sis, faber, qui cudere soles plumbeos
Nummos.......................

ce que l'on traduiroit ainsi dans le style trivial, analogue à celui que Plaute emploie ordinairement : « tais-toi, *lime* » *sourde* » ; c'est-à-dire, « toi, qui travailles sans bruit à

» nous perdre dans l'esprit de notre maître pour gagner ses » bonnes grâces, comme ces faux-monnoyeurs qui con- » trefont seulement les monnoies de plomb. » Ils avoient pour but d'adoucir le cuivre par l'alliage du plomb; et ils trouvoient aussi un grand avantage en employant ce dernier métal seul, car ils pouvoient alors monnoyer sans bruit et sans effort. Les commentateurs et les traducteurs de Plaute ont varié dans la manière d'expliquer ces vers de la *Mostellaria;* mais le plus grand nombre s'est accordé à voir ici de la fausse monnoie, et à traduire, « toi, qui avec du » plomb contrefais les monnoies. » Aussi trouve-t-on dans la collection royale quelques médailles de plomb dont la fabrique est évidemment grecque.

Quant aux Romains, les partisans de la première opinion se fondent sur des vers de Martial et sur un passage du Digeste, que je vais rapporter. Le poète se plaint de la différence du sort des cochers du cirque, que les spectateurs enrichissoient par leurs libéralités,

Lib. X, epigr. 74, v. 4.

Cùm Scorpus unâ quindecim graves horâ
Ferventis auri victor auferat saccos;

et de celui des pauvres cliens qui, pour prix de leurs assiduités, de leurs complaisances habituelles, ne reçoivent par jour de leurs patrons que cent pièces de monnoie de plomb :

Jam parce lasso, Roma, gratulatori,
Lasso clienti : quandiu salutator
Anteambulones et togatulos inter
Centum merebor plumbeos die toto!

Les commentateurs ont dit que la *sportula* donnée chaque

jour par les patrons consistoit le plus souvent en cent *quadrantes*, et ils ont assuré que les *quadrantes* furent toujours de bronze ; d'où ils ont conclu que, le mot *plumbeos* ne pouvant désigner ici que de la monnoie de bronze, il exprimoit le mépris de Martial pour une monnoie d'aussi peu de valeur.

Pourra-t-on en dire autant de ces autres vers du même poète où, parlant d'un homme qui, enrichi par des successions, étoit cependant devenu avare et traitoit plus mal ses amis qu'il ne le faisoit auparavant, il dit : *Lib. 1, epigr. 100.*

At tu sic quasi non foret relictum,
Sed raptum tibi centies, abisti
In tantam miser esuritionem,
Ut convivia sumptuosiora,
Toto quæ semel apparas in anno,
Nigræ sordibus explices monetæ,
Et septem veteres tui sodales
Constemus tibi plumbeâ selibrâ.

Appellera-t-on le bronze *nigra moneta*, tandis que la couleur de cet alliage de cuivre et d'étain est toujours d'une couleur moins obscure que la noire; tandis qu'on désignoit le plomb, *plumbum*, par les mots *plumbum nigrum*, pour le distinguer de l'étain, *stannum*, que Pline appelle *plumbum candidum*, parce qu'il le regardoit lui-même comme une espèce de plomb, *genus metalli duplicis generis, candidi et nigri; pretiosissimum candidum . . . &c.!* D'ailleurs le mauvais repas que Calenus enrichi donnoit une fois par an à ses anciens amis, ne lui coûtoit, ajoute le poète, qu'une demi-livre de plomb, *plumbeâ selibrâ;* ce qui indique formellement qu'il n'a point désigné les *quadrantes* de bronze

par les mots *nigra moneta :* car à quoi bon en comparer la valeur avec celle d'une demi-livre de plomb, puisqu'il n'y auroit point eu de monnoie de ce métal dans l'opinion de ces interprètes ?

Ceux donc qui ont pensé que les Grecs et les Romains se sont servis de monnoie de plomb, prennent à la lettre les passages de Plaute et les vers de Martial que je viens de citer, de même que le paragraphe du Digeste sur la loi *Cornelia* contre les faux-monnoyeurs. Voici ce texte : *Eâdem lege exprimitur, ne quis nummos stanneos, plumbeos, emere, vendere dolo malo velit.* Je le répète, il s'agit ici et des faux-monnoyeurs qui employoient l'étain et le plomb pour contrefaire les monnoies véritables, et de ceux qui faisoient, avec connoissance de cause, usage de ces fausses monnoies.

Leg. IX, §. 2, lib. VIII, Digest. titul. X.

Ficoroni et plusieurs autres philologues ont nié que les anciens aient eu des monnoies de plomb ; et ils ont dit que l'adjectif *plumbei* joint au mot *nummi* désignoit la monnoie de la moindre valeur, ou des pièces de plaisir, ou enfin, comme dit Saumaise, des *quadrantes* de bronze alliés avec beaucoup de plomb (1). *Plumbeus* seroit, à leur avis, sinon un synonyme exact, du moins un équivalent de *pessimus,* comme dans ce vers de Martial :

Vopisc. Tacit. n. 9 ; Hist. Aug. 2, pag 608.

Lib. X, epigr. 49.

Quisquam plumbea vina vult in auro !

Un passage très-curieux de Vopisque, dans la Vie de l'empereur Tacite, a pu donner lieu à l'opinion de Saumaise. Ce prince, mort en 276 après un an de règne, avoit

N. 9, Hist. Aug. 2, pag. 608.

(1) Plumbeos nummos *et* nigram monetam *Martialis, quadrantes æreos esse quibus plurimum plumbi admixtum.*

travaillé à rétablir les anciennes lois et à réformer les abus. Dans le premier discours qu'il adressa au sénat, « il or-» donna, dit l'historien, que la mort et la confiscation » des biens fussent la punition de celui qui, en secret » ou dans les ateliers monétaires, auroit allié du bronze » avec l'argent, de l'argent avec l'or, ou du plomb avec » le bronze. » Il seroit facile de conclure de ce passage qu'à Rome, sous les bons princes, on avoit l'intention de n'employer, pour toute espèce de monnoie, que les métaux purs, ou alliés dans les proportions fixées par des réglemens.

Entre les deux extrêmes, ceux qui admettent les monnoies de plomb et ceux qui les rejettent, Eckhel a proposé une opinion qui participe des deux. Il a dit que les monnoies d'argent fourrées, que l'on reconnoît pour des monnoies fausses, avoient eu quelquefois pour noyau du plomb, que l'on recouvroit ensuite de deux feuilles d'argent... que, le temps ayant détruit ou détaché ces feuilles, le plomb étoit resté à nu (1). Pour prouver son assertion, il a cité deux médaillons grecs de plomb, de la collection de Vienne : l'un est du plus grand module, et appartient aux Syracusains; on en voit quatre semblables d'argent dans le recueil du prince de *Torre-musa :* l'autre ressemble parfaitement aux tétradrachmes d'argent du roi de Syrie Antiochus VII.

Doctrina numor. veter. t. I, pag. xx, et tom. VIII, p. 317.

Sicil. numism. princip. Turris Mutiæ, tabulâ 72.

Telles sont les opinions qui partagent les antiquaires sur l'usage des médailles antiques de plomb. La découverte que vient de faire M. Mai dans la bibliothéque de Milan, du manuscrit de Fronton, qu'il a publié en 1815, m'a

(1) *Animæ numorum, quos vetus fraus tenui argenti laminâ vestivit.*

fourni une preuve formelle de la fausseté des médailles de plomb, et m'a engagé à faire un nouveau travail sur cet objet. Le précepteur de Marc-Aurèle et de Lucius-Verus, ce Fronton que l'on croyoit, de son temps, être le second pour l'éloquence après Cicéron, dit, en parlant du style précieux et affecté : *Quid sibi volunt ambitus isti et circumitiones ! Revertere potiùs ad verba apta et propria, et suo succo imbuta. Scabies, porrigo ex ejusmodi libris concipitur. Plumbei nummi et cujuscemodi adulterini in istis recentibus nummis sæpiùs inveniuntur quàm in vetustis, quibus signatus est* PERPERNA *vel* TR (EBO). *Quid igitur non malim mihi nummum Antonini, aut Commodi, aut Pii ! Polluta est et contaminata et varia et maculosa, maculosioraque* hæc sunt verba *QUÀM NUTRICIS PALLIUM*. *Omni ergò operâ si possit fieri . . . . . . linguam (communem) reddas.*

De orationibus, lib. II, p. 268.

Monnoies altérées sous les empereurs.

Ce passage est très-précieux pour les numismates. Je ne parlerai point des mots *Perperna* et *Trebo*, mots indicatifs des familles *Perperna* ou *Perpenna* et *Trebonia*, que M. Mai a bien expliqués ; ni du *Commodus* dont il est ici question, et que le savant éditeur a conjecturé avec fondement ne pouvoir être le fils de Marc-Aurèle, de cet empereur dont Fronton avoit été l'instituteur, mais plutôt *Lucius-Verus*, son autre élève, qui avoit eu déjà le surnom de *Commodus*, ainsi qu'*Ælius Verus*, ni de l'expression *maculosioraque . . . . . quàm nutricis pallium*, empruntée de Plaute, qui rappelle les habits rayés et de diverses couleurs portés sur les théâtres par les nourrices, que l'on choisissoit ordinairement parmi les esclaves, barbares d'origine ; je ne m'occuperai que des deux phrases : *Plumbei nummi et cujuscemodi adulterini in istis recentibus nummis sæpiùs*

Bacchid. act. III, sc. 3, v. 30.

inveniuntur quàm in vetustis, quibus signatus est PERPERNA *vel* TR (EBO). *Quid igitur non malim mihi nummum Antonini, aut Commodi, aut Pii!*

Les médailles fausses étoient donc plus communes parmi les monnoies frappées du temps de Fronton, le siècle des Antonins, que parmi celles de la république que nous appelons consulaires ou des familles, *quàm in vetustis.*

Voilà l'explication tant cherchée de ce passage où Tacite dit que, de son temps, les Germains, dans leurs relations commerciales avec les Romains, « recherchoient de préférence les anciennes monnoies, celles qui avoient cours » depuis long-temps, les monnoies dentelées, et celles qui » avoient un bige pour type. » *Pecuniam probant veterem et diù notam, serratos bigatosque.* On trouve, en effet, que les monnoies consulaires ont ordinairement un poids plus fort et moins d'alliage que celles des empereurs.

De morib. German. cap. 5.

Je reviens aux monnoies de plomb. Ce métal étoit, après l'or et le mercure, le plus pesant des métaux que les anciens connussent; c'étoit donc celui que les faux-monnoyeurs auroient employé le plus souvent pour tromper par la pesanteur. Quant à sa valeur, elle étoit bien élevée du temps de Pline; car il dit : *Albo per se sincero pretia sunt x. X.* [*decem denarii*], *nigro septem.* « Le zinc » vaut dix deniers [neuf francs], le plomb vaut sept » deniers [six francs trente centimes]. » J'évalue ici le denier à 90 centimes [dix-huit sous environ], parce que telle est la valeur de la pièce d'argent de Néron, du siècle où écrivoit Pline, sur laquelle on voit d'un côté la marque du denier, X, et on lit au revers le mot ΔΡΑΧΜΗ.

Lib. XXXIV, cap. 48.

Je n'ai point ici à rechercher la cause de l'élévation du

prix assigné au plomb par Pline, $6^{fr.}$,30, pour la livre romaine, pesant seulement dix onces quatre gros de France, et qui diffère tant de trente centimes [6 sous], valeur actuelle d'une livre de seize onces de ce métal à Paris : mais je dois dire que cette élévation m'avoit porté quelquefois à penser que les anciens avoient pu fabriquer des monnoies de plomb, malgré la facilité avec laquelle ce métal se décompose et se déforme. Nous en avons aujourd'hui dont la matière est bien plus altérable, le papier. On se sert encore à Ormus, dans le golfe Persique, d'une monnoie appelée *besorch*, qui ne vaut qu'un liard de France: elle est d'étain, qu'on a un peu allié pour lui donner de la solidité. C'est aussi la valeur d'un *burbas* d'Alger. Un *aspre* de Constantinople, qui est d'argent, vaut près de deux *burbas*.

Valeur actuelle d'un *denarius* de plomb.

Pour voir si les Romains auroient pu faire avec avantage des monnoies de plomb, raisonnons par analogie. Le *denarius*, ou denier d'argent, du temps de Néron, pèse $3^{gram.}$,4 [63 grains], et il vaudroit aujourd'hui 90 centimes [18 sous]. La pesanteur spécifique du plomb étant à celle d'argent comme 11.4 est à 10.5, un denier de plomb de même volume que celui d'argent auroit pesé $3^{gram.}$,64 [68^{grains},4], c'est-à-dire, $0^{gram.}$,24 [environ 6 grains] de plus que le denier d'argent. La livre romaine étoit égale à 321 grammes [10 onces 4 gros], en négligeant la fraction décimale. Cette livre de plomb valoit, selon Pline cité plus haut, sept deniers d'argent, ou 6 francs 30 centimes; ce qui donne, par une simple proportion, 0^{franc},071 [7 centimes et un peu plus] pour la valeur d'une pièce de plomb égale en poids au denier d'argent sous le règne de Néron.

Observons l'état actuel de la France et de l'Angleterre relativement à l'abondance des métaux, qui fait que depuis plus de trente ans on n'y a frappé aucune monnoie au-dessous d'un sou et d'un *farthing*; et nous ne trouverons plus si étrange l'existence d'une monnoie de plomb qui auroit eu à Rome, sous Néron, deux centimes [un liard environ] de valeur de plus que notre sou. Je ne parle point du centime, que l'on n'a frappé qu'une fois, et pour deux millions de francs seulement.

A la vérité, cette pièce de plomb ne vaudroit aujourd'hui en Europe que $0^{fr.},0023$ [le cinquième d'un centime], à 30 centimes [6 sous] la livre. Cette considération a fait rejeter trop généralement la possibilité des monnoies de plomb; mais, en la rapprochant des considérations fondées sur le haut prix de ce métal dans l'antiquité, et à sa rareté qu'on peut en conclure à juste titre, elle se trouve très-affoiblie, si même elle n'est pas entièrement détruite. Rappelons-nous d'ailleurs que nous avons eu encore, sous la troisième race de nos rois, une monnoie de cuivre appelée *maille* et *obole*, qui ne valoit que la moitié du *denier*, $0^{fr.},004$, c'est à-dire, moins que la moitié d'un centime. Il y avoit aussi alors une monnoie de cuivre encore plus petite, la *pite*, moitié de la *maille* : elle ne valoit que $0^{fr.},002$, c'est-à-dire, le quart d'un centime; or c'est à peu près la valeur qu'auroit aujourd'hui une pièce de plomb du même poids que le *denarius* d'argent du règne de Néron. Ce rapprochement inattendu doit rendre plus circonspects ceux qui nient sans restriction la vérité de monnoies antiques de plomb.

Les anciens auroient fait des monnoies même avec le Monnoies de cuir.

cuir, malgré le ramollissement et la détérioration que l'humidité lui fait souffrir, s'il falloit en croire quelques-uns de leurs écrivains. Isidore le dit généralement : *De corio enim pecudum nummi incidebantur et signabantur.* Suidas l'assure des Romains (*voce* Ἀσσάρια) : Νούμμας . . . . ἀπὸ σιδήρου καὶ χαλκοῦ πεποιημένα πρῶτος ἐχαρίσατο Ῥωμαίοις, τῶν πρὸ αὐτοῦ πάντων διὰ σκυτίνων καὶ ὀστρακίνων τὴν χρείαν πληρούντων : « Avant Numa ils n'employoient » pour monnoies que le cuir et les coquilles » ; et Sénèque, des Lacédémoniens : *Æs alienum habere dicitur, et qui aureos debet, et qui corium formâ publicâ percussum, quale apud Lacedæmonios fuit, quod usum numeratæ pecuniæ præstat.* Mais un passage du scholiaste d'Aristide, cité par Eckhel, a réduit ces assertions à leur juste valeur : Τοῦτο δὲ λέγειν, οὐχ ὅτι σκύτινα νομίσματα εἶχον, ἀλλὰ βύρσας παρεῖχον, ὡς πολύθρεμμον οἰκοῦντες χωρίον, καὶ οὕτως ὃ ἐβούλοντο, ἐδέχοντο. . . Quand l'orateur dit que les Carthaginois se sont servis de monnoies de cuir. . . « il ne s'exprime pas » ainsi comme s'ils eussent eu des pièces de monnoie faites » de cuir, mais parce qu'ils offrirent des cuirs en paiement, » étant alors très-riches en bestiaux, et desirant se libérer » de la sorte. » D'après le scholiaste, c'est donc au figuré qu'il faut prendre les paroles d'Aristide.

Lib. XVI, cap. 17.

De Benef. l. V, cap. 14.

Tom. I, p. xxj.

Le texte de Fronton m'autorise également à prendre au figuré les textes où il est parlé de monnoies de plomb. Ceci bien établi depuis la découverte de son manuscrit, j'ai cherché à déterminer la manière dont les faux-monnoyeurs ont employé ce métal. Il s'en est présenté trois à mon esprit : 1.° le mélange du plomb avec le bronze; 2.° le doublé d'or ou d'argent sur plomb; 3.° enfin la

dorure ou l'*argenture* (je demande grâce pour ce terme technique) de pièces de plomb.

Quant au mélange du plomb avec le bronze des monnoies, cette fraude auroit-elle suffi pour faire appeler *nigra moneta* et *nummi plumbei* la monnoie ainsi altérée, comme l'ont pensé les philologues ? Je ne le crois pas. Lorsque l'on fit en France, à la fin du dernier siècle, des monnoies avec l'alliage des cloches et une addition de cuivre qui varia plusieurs fois, des fabricateurs avides ajoutèrent du plomb pour rendre plus fusible l'alliage des cloches, et pour faire un gain sur la différence considérable de prix qui existoit entre le plomb et le cuivre. On reconnoissoit facilement cette fraude en plaçant les monnoies fausses sur des charbons allumés; on voyoit bientôt le plomb se liquéfier et s'élever en gouttelettes à la surface des pièces. D'après cela, il me paroît difficile que l'on ait fabriqué assez long-temps et en assez grande quantité des monnoies altérées par le mélange de plomb, pour qu'on leur ait donné une dénomination tirée de ce métal.

Médailles antiques de plomb sans alliage.

Curieux de savoir s'il y avoit quelque alliage dans les monnoies de plomb que l'on croit antiques, j'ai prié M. Darcet, chimiste habile, d'analyser deux fragmens, retirés, l'un, d'une médaille que la fabrique faisoit attribuer à la Thrace, et l'autre, d'une médaille d'Antonin : il n'y découvrit aucun alliage. Cette recherche étoit nécessaire, parce qu'on auroit pu penser que les anciens, fabriquant des monnoies de plomb, métal si mou et si facile à se déformer, auroient cherché à le durcir par un alliage, comme le pratiquent aujourd'hui avec l'antimoine les fondeurs de caractères d'imprimerie. Je ne dois point passer

Frœlich, IV Tent. p. 364.

sous silence ce que Neumann a rapporté : il dit que Schulz avoit vu une médaille de bronze fourrée dont le noyau étoit de plomb. Cet exemple est unique jusqu'ici, et je crois qu'on peut y appliquer ce que je viens de dire des monnoies de cuivre alliées d'un peu de plomb. Celle de Schulz auroit renfermé une bien grande quantité de ce métal ; ce qui auroit rendu la fraude plus facile à reconnoître.

Je passe à la seconde manière dont les faux-monnoyeurs anciens auroient pu employer le plomb, en le recouvrant de feuilles d'or ou d'argent pour produire ce que nous appelons des *médailles fourrées*. J'ai rapporté plus haut cette opinion d'Eckhel ; j'ai cité les deux médaillons de plomb du cabinet de Vienne qu'il croit avoir été les noyaux de deux semblables médailles, et qui auroient perdu les feuilles de métal précieux dont les faussaires les avoient revêtues. L'éditeur de Fronton, qui a joint des notes savantes au texte dont nous lui sommes redevables, fait observer, en rapportant l'opinion de l'antiquaire allemand, qu'après avoir examiné attentivement le grand nombre de médailles fourrées que renferme la riche collection de Milan, il n'en a trouvé aucune qui l'eût été avec du plomb (1). Il ajoute ensuite que ces sortes de médailles, n'ayant pu être coulées, ont toutes été frappées au marteau. Ce travail exclut les noyaux de plomb. A cause de l'absence de la virole, qui paroît avoir été inconnue aux anciens, ils se seroient étendus par la pression des coins, et

(1) Frœlich (*IV Tentamina rei num. veterum*, pag. 366) dit la même chose :

Denarii adulterini, qui magno numero ad Caracallæ præcipuè et vicina tempora pertinentes habentur, sub argenti pellicula, quod ego viderim, æs cyprium abscondunt.

auroient débordé la double feuille de métal précieux dont ils étoient recouverts.

Aussi Hérodote se sert-il du mot *doré, καταχρυσώσαντα*, lorsqu'il parle de la monnoie de plomb avec laquelle on disoit que Polycrate avoit payé les Lacédémoniens. . . . Ὡς δὲ ὁ ματαιότερος λόγος ὥρμηται, λέγεται Πολυκράτεα ἐπιχώριον νόμισμα κόψαντα πολλὸν μολύβδου, καταχρυσώσαντα, δοῦναι σφί. « On raconte, dit-il, mais ce bruit me » paroît peu fondé, que Polycrate fit frapper en plomb » une grande quantité de sa monnoie; qu'il la fit dorer, » et qu'il la leur donna en paiement. » L'historien traite ce récit de fable, parce qu'il lui paroissoit impossible que les Lacédémoniens se fussent laissé tromper aussi grossièrement, l'or pesant 19.4, et le plomb ne pesant que 11.4. Mais il ne faut pas croire que le doute d'Hérodote portât sur la possibilité de dorer le plomb, et sur la nouveauté de ce procédé métallurgique. Démosthène se plaint de ce que, du temps de Solon même, on falsifioit les monnoies dans plusieurs villes grecques, en employant le plomb et le cuivre pour cette contrefaçon . . . ἀργυρίῳ πρὸς χαλκὸν καὶ μόλυβδον κεκραμένῳ.

Thalia, cap. 56.

Adv. Timocr. pag. 489, edit. 1579.

Caracalla, comme le raconte Xiphilin, abréviateur de Dion-Cassius, payoit une espèce de tribut aux Germains pour les engager à ne pas lui déclarer la guerre. « Il leur donnoit, dit-il, des monnoies d'or véritables, » tandis que les Romains ne recevoient de lui que des » monnoies d'or et d'argent fausses : car il en avoit fait » fabriquer de plomb argenté et de cuivre doré. » Ἀληθεῖς γὰρ τοὺς χρυσοῦς αὐτοῖς ἐδωρεῖτο, τοῖς δὲ δὴ Ῥωμαίοις κίβδηλον καὶ τὸ ἀργύρειον καὶ τὸ χρυσίον παρεῖχεν. Τὸ μὲν

Lib. LXXVII, n.° 14.

γὰρ ἐκ μολύβδου καταργυρούμενον, τὸ δὲ καὶ ἐκ χαλκοῦ καταχρυσούμενον ἐσκευάζετο.

In IV Tentamina rei num. vet. p. 366.

Ce texte ne présente aucune difficulté. Cependant Frœlich a proposé de le rétablir ainsi : Τὸ μὲν ἐκ μολύβδου καταχρυσουμένου, τὸ δὲ ἐκ χαλκοῦ καταργυρουμένου, « du plomb doré et du cuivre argenté » ; et Reimar a introduit cette correction dans la traduction latine de Xiphilin, sans l'admettre dans son texte. Le motif sur lequel Frœlich s'appuie pour proposer ce changement, est extraordinaire . . . . *Quando plumbum pondere suo ac mollitie aptius est, ut, auri bracteolâ obductum, solidi loco obtrudatur; tum denarii adulterini, qui magno numero, ad Caracallæ præcipuè et vicina tempora pertinentes, habentur, omnes sub argenti pellicula, quod ego viderim, æs cyprium abscondunt.* « Parce que, dit-il, le plomb, par son poids et par sa » mollesse, est plus propre à être frappé sous la forme » d'un *solidus*, après qu'il a été enveloppé avec une feuille » d'or, et parce que les *denarius* faux que j'ai vus, qui » sont en grand nombre, surtout pour le siècle de Cara- » calla, cachent tous du cuivre sous la feuille d'argent. » Ce raisonnement de Frœlich seroit concluant si l'on n'avoit pu contrefaire les monnoies d'or et d'argent que par les procédés du *doublé* ou du *plaqué;* mais il n'a point pensé à la dorure et à l'argenture, qui font disparoître les difficultés apparentes. Je crois donc qu'il ne faut rien changer au texte de Xiphilin, et qu'il faut lire, comme dans les premières éditions : Τὸ μὲν γὰρ ἐκ μολύβδου καταργυρούμενον, *du plomb argenté.*

Ayant fait voir que les médailles de plomb qui paroissent antiques n'ont pu, à cause de leur mollesse,

servir de noyaux aux médailles fourrées, je propose une nouvelle opinion : c'est que les faux-monnoyeurs les ont argentées, pour imiter les médailles d'argent; métal dont la pesanteur spécifique est moindre d'un onzième environ que celle du plomb.

Mais, dira-t-on, si telle a été la destination des médailles antiques de plomb, pourquoi ne voit-on plus sur ces pièces des vestiges de l'argenture ? La réponse est facile: elles ont été long-temps ensevelies dans la terre, où elles se sont toutes oxidées plus ou moins, par la facilité qu'a le plomb à se décomposer. Or l'effet de l'oxidation sur ce métal est d'en augmenter le volume, de le gonfler, et, par conséquent, de détacher les parcelles d'argent dont les faussaires avoient couvert leur ouvrage. Ce que je dis de l'argenture s'applique aussi à la dorure.

Ainsi, sans nier absolument que, dans des circonstances difficiles, telles que des siéges de villes, ou à cause de la disette des métaux précieux, on ait fabriqué des monnoies de plomb, je pense que les médailles véritablement antiques de ce métal ont été argentées (non doublées d'argent) par les faux-monnoyeurs, et que le temps et l'enfouissement ont détruit cette foible argenture. Conclusion.

QUATRIÈME MÉMOIRE.

Sur l'Emploi du Fer dans la Fabrication des Monnoies antiques.

Texte de Pline relatif à l'introduction du fer dans les monnoies.

Lib. XXXIII, *cap.* 9, §. 46.

Le passage suivant de Pline le naturaliste, *miscuit denario triumvir Antonius ferrum*, dont je donnerai plus tard la traduction, m'avoit toujours présenté de grandes difficultés, malgré sa briéveté. Il semble que ce soit une espèce de note recueillie pour être employée dans un travail plus étendu, de la nature de celles qu'on trouve en si grand nombre dans l'*Histoire naturelle* de Pline, et qui me font assurer que cet ouvrage n'est qu'un vaste répertoire auquel une mort prématurée, qui l'enleva à l'âge de cinquante-six ans, l'a empêché de mettre la dernière main. C'est d'après cette opinion que je trouve injustes ceux qui jugent ce savant avec la rigueur dont peut être seul l'objet l'écrivain qui a achevé son ouvrage.

En examinant le passage cité plus haut, sur lequel les manuscrits ne diffèrent point, et qui n'a pas reçu la moindre note explicative de la part des éditeurs Hardouin et Brotier, ni de celle du traducteur Poinsinet, on voit deux assertions positives : l'une, que l'on avoit introduit à Rome du fer dans le *denarius* (monnoie d'argent) ; et l'autre, que cette opération avoit été faite par Marc-Antoine le triumvir. Quant à la seconde, on ne sauroit croire qu'il y ait erreur ; car Pline mourut l'an 79 de l'ère vulgaire, et Marc-Antoine, l'an 30 avant cette ère : il ne s'étoit donc écoulé que 109 ans entre les deux époques, et le père de Pline

pouvoit avoir vu ces monnoies. Je ferai observer d'ailleurs qu'il est parvenu jusqu'à nous plus de dix historiens romains de ce temps, et que, si l'on en juge seulement d'après ceux-là, les plus petits détails du dernier siècle de la république et ceux du premier de l'empire étoient parfaitement connus.

Il n'en est pas de même de la première assertion, de celle qui fait l'objet de ce Mémoire : *Miscuit denario . . . . ferrum.* Ce mélange (je demande qu'on me pardonne cette expression) ne peut se faire que de deux manières, lorsqu'il s'agit de monnoies : ou en produisant un alliage d'argent et de fer, ou par juxta-position, c'est-à-dire, en remplissant de fer l'intérieur d'une monnoie d'argent.

De l'alliage de l'argent et du fer.

Gellert, célèbre chimiste saxon, avoit assuré, vers le milieu du dernier siècle, dans sa *Chimie métallurgique,* que l'argent et le fer s'unissoient très-aisément. Mais Guyton de Morveau fit connoître, dans le *Journal de physique* du mois d'août 1778, une expérience qui lui parut établir le contraire, c'est-à-dire, « qu'il n'y avoit entre l'argent » et le fer que le degré d'attraction suffisant pour produire » l'adhésion des surfaces, mais qu'il n'y avoit pas le degré » d'attraction nécessaire pour produire la dissolution. En » un mot, ajoute-t-il, il y a des métaux qui refusent » absolument de s'allier : tels l'argent et le fer, tels le » plomb et le fer. »

Édit. française, t. II, p. 227.

Cette assertion étoit confirmée tous les jours en France dans les hôtels des monnoies, sans que l'on eût pensé à tirer d'une opération habituelle une conséquence chimique. On y emploie, pour fondre l'argent, des creusets de fer battu, de la grandeur des anciens boisseaux. Lors-

que ces énormes creusets sont percés après un certain nombre de fontes, on détache par la percussion les parcelles d'argent qui y adhèrent. On auroit bientôt cessé de faire usage des creusets de fer pour fondre l'argent, si le fer du creuset avoit pu s'allier au métal précieux, ou, pour parler le langage expressif des ouvriers, si le creuset avoit bu l'argent. Il étoit donc démontré que ces deux métaux ne pouvoient s'allier par la voie sèche, par le feu.

1802, page 47.

En 1802, Guyton reprit son travail sur cet alliage, et il fit connoître dans les *Annales de chimie* deux expériences qui mirent cette vérité hors de doute, mais qui apprirent que l'argent avoit une très-légère affinité pour le fer, quoique le fer chauffé au rouge n'agisse point sur l'argent mis en fusion par un très-grand feu; ce que nous avoit déjà montré le travail des monnoyeurs. Dans les expériences de Guyton, chacun des deux métaux avoit pris la place que lui assignoit sa pesanteur spécifique, l'argent au fond du creuset, et le fer au-dessus. « Ils » étoient, dit-il, si exactement séparés, qu'après avoir » poli le culot sur la tranche où ils se rencontroient, on » n'apercevoit qu'une ligne que l'on auroit pu dire *mathé-* » *matique.* » Il observa aussi qu'un 320.e de fer seulement attiroit l'aiguille aimantée, et restoit malléable; mais que, porté au 80.e, il acquéroit une dureté de beaucoup supérieure à celle de l'acier trempé.

Impossibilité d'employer ce très-foible alliage dans les travaux monétaires.

Il faut conclure de cet exposé, 1.° que le fer et l'argent exigent, pour être unis ou très-foiblement alliés, des procédés que l'on ne pourroit exécuter en grand dans les ateliers monétaires, aujourd'hui même que les arts chi-

miques ont acquis un haut degré de perfection ; 2.° que Marc-Antoine n'a point allié le fer à l'argent du *denarius ;* 3.° qu'il faut donner une autre explication à ce texte de Pline , *Miscuit denario triumvir Antonius ferrum.*

Pour trouver cette explication, j'ai pensé que l'aiguille aimantée pourroit être d'un grand secours, puisqu'elle annonçoit la présence du fer dans un culot de fer et d'argent dont le fer ne formoit que la 320.e partie. Je me suis rendu au Cabinet du Roi, dans le mois de mai, avec un petit barreau aimanté ; la complaisance de MM. les gardiens de ce précieux depôt m'a donné tous les moyens de faire les recherches que je vais décrire. Cette riche collection renferme plus de quatre-vingts médailles d'argent de Marc-Antoine, qui ont toutes, à peu d'exceptions près, le volume et le poids des deniers d'argent de la république. J'étois persuadé que le barreau aimanté indiqueroit dans ces médailles du triumvir la plus petite quantité de fer qu'elles contiendroient; et certes ce métal étranger devoit s'y trouver dans une assez forte proportion, pour que sa présence eût dû procurer un bénéfice sensible. Cette recherche ne réussit pas d'abord selon mes espérances, et je regrettois presque la peine que j'avois prise, lorsqu'un de ces deniers attira le barreau aimanté à plus de $0^{m}.014$ [six lignes] de distance. Il présentoit, d'un côté, un navire, avec la légende ANT*onius* AUG*ur* IIIVIR R*ei* P*ublicæ* CU*randæ ;* et de l'autre, trois enseignes militaires, avec la légende CHORTIS [*sic*] SPECULATORUM. Cette médaille n'est point d'une grande rareté, et l'on en connoît plusieurs semblables dans différentes collections; mais j'ignore si elles agissent sur le barreau aimanté comme celle-ci, et

Médailles d'argent fourrées de fer.

j'invite les propriétaires et les conservateurs à les mettre en expérience.

Après avoir fait la description de la médaille, je vis qu'elle étoit fourrée de fer (expression consacrée parmi les numismates); c'est-à-dire, qu'un flan de fer avoit été couvert de deux feuilles d'argent, puis chauffé assez fortement et frappé dans cet état pour faire adhérer les feuilles d'argent à cette ame de fer. Ce procédé est celui que la plupart des faux-monnoyeurs emploient aujourd'hui, excepté qu'ils fabriquent, au lieu de flans de fer, des flans de cuivre, qui ont plus d'affinité pour l'argent et moins de dureté. On appelle *doublés* et *plaqués* les ustensiles et les vaisselles ainsi travaillés.

Je présentai ensuite au barreau aimanté toutes les médailles d'argent du Cabinet du Roi qui sont fourrées; une seule exerça une action sur le barreau : en la piquant, nous reconnûmes l'ame de fer. Elle présente, d'un côté, une tête de femme sur un bouclier; dans le champ, une palme et deux flèches, avec la légende HISPANIA; au revers, Mars debout, avec la légende MARTI VLTORI. M. Mionnet en a décrit une semblable parmi les incertaines des familles, à la page 59 de son volume *De la rareté et du prix des médailles romaines.* Frœlich avoit déjà reconnu, à l'aide de l'aimant, une médaille d'argent et quelques médailles de bronze fourrées de fer. Rinck en fait aussi mention. Je les cite toutes, parce qu'elles sont fort rares, le fer s'oxidant et se détruisant très-facilement. Aussi les faux-monnoyeurs anciens ont-ils fourré de bronze les médailles d'argent qu'ils fabriquoient, et dont nous possédons un grand nombre.

IV Tentam. pag. 364.

Rinck. de veteris numismatis potentia, pag. 63.

Pline l'assure de ceux de son temps, dans le passage qui suit immédiatement celui qui est relatif à Marc-Antoine : *Miscentur æra falsæ monetæ.* Je trouve dans ce texte une preuve de l'acception que j'ai donnée plus haut au verbe *miscere,* introduire. On ne sauroit douter que des deux moyens, celui d'allier et celui de fourrer, les faux-monnoyeurs n'aient employé de préférence le second pour les médailles d'argent. Quant à celles d'or, je n'en fais point ici mention, parce qu'il existe fort peu de monnoies d'or fourrées. Il y a une trop grande différence dans les pesanteurs spécifiques de l'or, d'une part, et de l'argent et du bronze, de l'autre, pour que l'augmentation du volume de la monnoie d'or fourrée d'argent ou de bronze (augmentation nécessaire pour produire l'égalité de poids) ne devienne sensible : aussi les médailles d'or antiques fausses sont ordinairement des médailles d'argent doré. Aujourd'hui les faussaires trouvent dans le platine, qui est un peu plus pesant que l'or, le moyen de contrefaire les pièces de ce dernier métal, à l'aide du *doublé.*

Médailles d'argent fourrées de bronze.

Médailles d'or antiques et fausses, rarement fourrées.

Je reviens aux motifs qui ont empêché les faux-monnoyeurs d'allier le cuivre à l'argent pour contrefaire les deniers et les autres monnoies d'argent. Il y avoit, pour reconnoître cette fraude, des moyens faciles, employés par la plus basse classe des citoyens, moyens que j'ai rapportés plus haut, et qui rendoient la contrefaçon inutile.

J'ai parlé de médailles de bronze fourrées de fer : ce travail extraordinaire m'a fait naître quelques réflexions qui doivent trouver place dans ce Mémoire. Les philologues sont aujourd'hui d'accord sur les époques où les anciens ont commencé à travailler le cuivre et le fer. La

Médailles de bronze fourrées de fer.

quantité de cuivre natif que l'on trouve journellement, et la facilité de fondre ce métal, si on le compare au fer, en ont fait précéder l'usage ; et l'on croit que celui du fer a été bien postérieur. On auroit pu penser, d'après cela, que le prix du fer auroit été beaucoup plus élevé chez les anciens que celui du cuivre. On tireroit la même conclusion de la rareté des ustensiles de fer déterrés à Herculanum et à Pompéi, et de l'abondance des instrumens de bronze trouvés dans les mêmes fouilles, si l'on ne se ressouvenoit pas que l'oxide de fer, la rouille, que ce métal contracte si promptement, et qui le détruit avec tant de rapidité, a pu nous priver d'un nombre égal d'instrumens de fer. Mais, en voyant l'emploi que les faux-monnoyeurs ont fait de ce métal pour fourrer des médailles de bronze romaines, nous ne pouvons douter que le bronze ne fût à Rome, comme il l'est aujourd'hui en Europe, beaucoup plus cher que le fer. Cependant, lorsque, dans les années 1792, 1793, 1794 et 1795, on fabriquoit en France une énorme quantité de monnoies avec le cuivre des cloches, dépouillé d'une partie de l'étain qu'il contenoit, les fabricateurs infidèles mêlèrent du plomb avec leurs fontes, et n'employèrent point le fer pour cette fraude, sans doute à cause de la difficulté et du haut prix de ce travail.

Conclusion et explication du texte de Pline.

De tout ce que je viens d'exposer, je crois pouvoir conclure qu'il faut traduire ainsi le texte de Pline : « Marc-» Antoine le triumvir fit fabriquer des deniers avec du fer » couvert d'argent » ; 2.° que l'introduction du fer dans le *denarius*, monnoie d'argent, faite par Marc-Antoine, ne fut pas le résultat d'un alliage, mais qu'on employa le procédé qui a produit les monnoies appelées *fourrées* par les

antiquaires, et *doublées* par les artistes modernes, et qu'enfin les inconvéniens inséparables de ce procédé le firent bientôt abandonner.

On pourroit m'objecter que, me servant d'un denier du triumvir fourré de fer pour expliquer le texte de Pline, je tirois une conclusion générale d'un fait particulier. Je répondrois : je fais un raisonnement absolument inverse, j'explique un texte général par un fait particulier. La logique réprouve la première manière de raisonner, mais elle admet la seconde.

Mais, demandera-t-on, ce procédé étoit-il connu dans le siècle qui précéda l'ère vulgaire, celui où vivoit Marc-Antoine? Je puis donner à cette question une réponse positive et motivée, grâce à la manie de quelques antiquaires du dernier siècle. Ils étoient persuadés que l'art de doubler des médailles étoit perdu, et ils recherchoient avec prédi- *Eckh. Doctr.*
lection les médailles fourrées, afin d'éviter d'introduire dans *num. vet. CXVI.*
leurs collections des médailles non fourrées, qui, par cela Antiquité
seul, disoient-ils, auroient pu avoir été contrefaites dans des médailles
les temps modernes : de sorte que ces médailles fourrées fourrées.
ont été recueillies avec soin, et qu'elles me fournissent des preuves évidentes qu'on en fabriquoit déjà avant le siècle des triumvirs. Eckhel cite deux médailles d'argent fourrées *Ibid. CXIII.*
qui sont antiques, l'une de Messine, l'autre de Métaponte; les collections renferment un grand nombre de médailles consulaires qui sont aussi fourrées de bronze. Monnoie de fer.

Je parlerai ici, par occasion, de la monnoie de fer, τὸ *Aristid. Orat. 2*
νόμισμα σιδηροῦν, que l'histoire attribue aux Lacédémo- *pro 4 viris, t. II, pag. 145, edit. 1730.*
niens, aux Byzantins, aux Clazoméniens, et de celle de *Suidas, voc.*
fer et de cuivre que Suidas et Cedrenus attribuent aux Ἀσσάρια. *Cedr. pag. 148.*

Romains, sous le règne de Numa. Il faut observer d'abord que l'oxidation du fer, qui est si facile, les a empêchées de venir jusqu'à nous; ensuite, que le grec *νόμισμα* avoit, comme le français *monnoie,* un sens général et un sens particulier : *sens général,* substance contre laquelle on est convenu d'échanger toutes les autres, métaux précieux en masse, verroterie, coquillages, &c. ; *sens particulier,* pièce ou nombre de pièces de métal ayant une forme, un titre, un poids et une empreinte constans et déterminés. D'après cela, je crois pouvoir former cette conjecture : les écrivains qui nous ont conservé la mémoire des monnoies de fer, et qui, probablement, n'en avoient pas vu, Aristote, Xénophon, Polybe, Plutarque et Pollux, ont pu appeler *monnoies*, dans le sens général, de petits lingots de fer sur lesquels les gouvernemens auroient apposé des marques particulières, afin de les rendre propres à faciliter les échanges. Cette conjecture devient très-vraisemblable, si l'on considère que plusieurs des peuples cités plus haut étoient dans l'enfance à l'époque où on leur attribue la fabrication de monnoies de fer, et qu'alors ce métal, dont l'usage a été postérieur à celui du cuivre, devoit avoir un prix assez élevé pour pouvoir servir au commerce. La même chose a pu arriver à ces peuples dans des temps de détresse et dans l'absence des métaux précieux, comme le dit formellement Aristote des Clazoméniens.

Monnoie de fer des Lacédémoniens.

Xenoph. Laced. Resp. VII.
Polyb. VI, 47.
Pollux, lib. IX, §. 79.

In Œconom. l. II, 62.
In Lycurgo, tom. I, pag. 96, edit. Bryani.

Quant aux deux assertions de Plutarque relatives à la monnoie des Lacédémoniens, elles m'ont donné lieu de faireplusieurs observations. Voici la première : Καὶ τούτῳ δὲ ἀπὸ πολλοῦ σταθμοῦ καὶ ὄγκου δύναμιν ὀλίγην ἔδωκεν, ὥστε δέκα μνῶν ἀμοιβὴν ἀποθήκης τε μεγάλης ἐν οἰκίᾳ δεῖσθαι

καὶ ζεύγους ἀγωγίος... « Lycurgue assigna, dit-il, un prix si » bas à un grand poids et à un grand volume de ce métal » [le fer], que la masse égale en valeur à dix mines » (d'argent probablement; environ 821 francs de notre monnoie actuelle, selon M. Letronne) « occupoit une place » considérable dans un dépôt, et exigeoit pour son trans- » port un chariot attelé de deux bœufs. » Xénophon avoit dit la même chose presque dans les mêmes termes. J'ai voulu me rendre compte de la valeur actuelle d'un chariot attelé de deux bœufs qui seroit chargé de fer; ne donnant à chacun de ces animaux que deux milliers à traîner, comme à un cheval, et ne portant qu'à vingt centimes [4 sous] le demi-kilogramme [la livre], cette charge vaudroit aujourd'hui 800 francs, valeur à peu près égale à celle de la masse de fer qui valoit dix mines d'argent à Lacédémone: mais il est reconnu que deux bœufs tirent la même charge que trois chevaux; ce qui porte cette valeur à 1000 francs, c'est-à-dire, à un quart en dessus de la valeur des dix mines. Voilà bien la valeur du fer à Lacédémone sous le règne de Lycurgue, établie en monnoie actuelle à l'aide du texte de Plutarque: mais, pour former un jugement sur l'élévation ou sur l'infériorité de ce prix, il auroit fallu qu'il nous eût fait connoître quel étoit le prix du fer à la même époque dans les autres villes de la Grèce; c'est ce qu'il n'a pas fait. Il s'efforce seulement de montrer que l'adoption, pour les échanges, d'une substance aussi volumineuse, avoit banni plusieurs sortes de crimes; « car, » dit-il, qui est-ce qui auroit voulu dérober, ou recevoir » pour se laisser corrompre, une quantité de métal qu'il » n'auroit pu cacher, qui ne pouvoit contribuer à le rendre

» heureux, et enfin un métal qui, étant divisé en plusieurs » parties, ne pouvoit être d'aucun usage? » Ἀλλὰ μηδὲ κατακόψαι λυσιτελές.

Trempe dans le vinaigre. *Lib. XI, §. 79.*

Pollux a reproduit presque littéralement la suite du texte de Plutarque cité plus haut. Plutarque y dit: Ὄξει γὰρ, ὥς λέγεται, διαπύρου σιδήρου τὸ στόμωμα κατασβέσας, ἀφείλετο τὴν εἰς τἄλλα χρείαν καὶ δύναμιν, ἀδρανοῦς καὶ δυσέργου γενομένου. « Car, dit-on, Lycurgue détruisit la » force du fer en le plongeant fortement échauffé dans le » vinaigre; il empêcha par cette immersion qu'on n'en » pût faire aucun autre usage, et il lui ôta son nerf (terme » technique) et toutes ses autres propriétés. » Plutarque annonce formellement qu'il rapporte ici une opinion vulgaire, ὥς λέγεται: mais Pollux ne présente aucune modification: Ὄξει δὲ αὐτοῦ τὴν ἀκμὴν εἰς τὸ ἄτομον κατασβεννύουσι. Plutarque a eu raison de ne point garantir l'effet prétendu de la trempe du fer dans le vinaigre; car cet effet est absolument nul. La trempe agit sur le fer d'une manière presque insensible par la nature du fluide dans lequel on le plonge, mais d'une manière très-énergique par la quantité de calorique que contient ce fluide.

Plut. in Lys. t. III, p. 24.

Dans la Vie de Lysandre, Plutarque reproduit le même fait; mais il ajoute une conjecture qui est ici d'un grand poids. . . . Κινδυνεύει δὲ καὶ τὸ πάμπαν ἀρχαῖον οὕτως ἔχειν, ὀβελίσκοις χρωμένων νομίσμασι, ἐνίων δὲ χαλκοῖς, ἀφ' ὧν παραμένει πλῆθος ἔτι καὶ νῦν τῶν κερμάτων ὀβολοὺς καλεῖσθαι, δραχμὴν δὲ τοὺς ἓξ ὀβολούς· τοσοῦτον γὰρ ἡ χεὶρ περιεδράττετο. « Il paroît que toute la monnoie primitive » fut fabriquée de cette manière, c'est-à-dire, sous la » forme de broches (ou de brochettes) de fer chez cer-

Broches de fer et oboles.

» tains peuples, et de cuivre chez d'autres. De là est venu » l'usage, qui subsiste encore, d'appeler *oboles* un nombre » de petites monnoies, et *drachme*, δραχμὴν, six de ces » oboles : car la main en contient un pareil nombre », περιεδράττετο. Plutarque émet ici, sur le fer employé seul pour les échanges à Lacédémone, la même opinion que j'ai rapportée ci-dessus; mais il ne la donne que pour une conjecture, κινδυνεύει, *il paroît :* je me suis aussi renfermé dans les mêmes limites. Quant aux étymologies des mots ὀβολὸς et δραχμὴ, qu'il rapporte, la première, qui rapproche ὀβολὸς d'ὀβελὸς, et la seconde, qui dérive δραχμὴ de δράσσω, paroissent très-vraisemblables, quoique Plutarque écrivît à une époque où les *grammatistes* avoient déjà commencé à inventer les étymologies les plus extraordinaires.

J'en trouve une preuve remarquable dans le texte suivant de Suidas, ou recueilli par Suidas, et relatif à des monnoies de fer et de cuivre... Ἀσσάρια· ὀβολοί. Νουμᾶς, ὁ πρῶτος βασιλεὺς μετὰ Ῥωμύλον Ῥωμαίων γεγονὼς, ἀπὸ σιδήρου καὶ χαλκοῦ πεποιημένα πρῶτος ἐχαρίσατο Ῥωμαίοις, τῶν πρὸ αὐτοῦ πάντων διὰ σκυτίνων καὶ ὀστρακίνων τὴν χρείαν πληρούντων· ἅπερ ὠνόμαζεν ἐκ τοῦ ἰδίου ὀνόματος νουμμία, ὥς φησι Τραγκύλλιος. « Ἀσσάρια, *oboles*. Numa, » premier roi des Romains après Romulus, rendit le premier à ce peuple le service de substituer des monnoies » de fer et de cuivre aux morceaux de cuir et aux coquillages dont il s'étoit servi jusque là pour les échanges. » Tranquillus dit qu'on donna à la monnoie un nom tiré » de celui de Numa, νουμμία, *nummi.* » Pearson a fait observer que l'on trouve ce texte copié littéralement dans

Monnoies de fer et de cuivre.

Suidas, voce Ἀσσάρια.

Cedr. pag. 148.

Cedrenus. Mais Pollux, qui écrivoit sous Commode, et qui connoissoit vraisemblablement cette mauvaise étymologie, dit : Ὁ δὲ νοῦμμος δοκεῖ μὲν εἶναι Ῥωμαίων τοὔνομα τοῦ νομίσματος· ἔστι δὲ Ἑλληνικὸν, καὶ τῶν ἐν Ἰταλίᾳ καὶ Σικελίᾳ Δωριέων. Ὁ Ἐπίχαρμός τε γὰρ ἐν ταῖς Χύτραις φησὶν· Ἀλλ' ὅμως καλαὶ καὶ πῖοι ἄρνες εὑρήσουσι δέ μοι καὶ νούμμους πω, λασίας [*sic apud* Toup] γὰρ ἐντὶ τᾶς ματέρος· καὶ πάλιν· Κάρυξ, ἰὼν εὐθὺς πρίω μοι δέκα νούμμων μόσχον καλήν· καὶ Ἀριστοτέλης ἐν τῇ Ταραντίνων Πολιτείᾳ φησὶ, καλεῖσθαι νόμισμα παρ' αὐτοῖς νοῦμμον, ἐφ' οὗ ἐντετυπῶσθαι Τάραντα τὸν Ποσειδῶνος, δελφῖνι ἐποχούμενον... « Le mot νοῦμμος, qui désigne la monnoie, paroît » être d'origine romaine; mais il est grec, et il appartient » aux Doriens qui habitèrent l'Italie et la Sicile. Épicharmus dit en effet dans sa comédie des Cruches : *Mais en* » *même temps des brebis belles et grasses me procureront quelque part de la monnoie,* νούμμους : *car elles tiennent de leur* » *mère, et sont très-laineuses;* et encore : *Héraut, pars sur-* » *le-champ, et achète-moi pour dix pièces de monnoie,* δέκα » νούμμων, *un beau veau.* Aristote dit enfin des Tarentins, » dans le chapitre de leur République, qu'ils appellent » νοῦμμον une pièce de monnoie, νόμισμα, sur laquelle est » gravé Taras, fils de Neptune, porté sur un dauphin. »

Les mots Νοῦμμος et *Nummus.*

Toup. Animadv. in J. Poll. pag. 381.

Le texte de Suidas, ou recueilli par Suidas, et cité plus haut, parle de monnoies, ou d'objets destinés aux échanges, ἀπὸ σιδήρου καὶ χαλκοῦ πεποιημένα. Ces mots désignent-ils des objets fabriqués, les uns avec le fer, les autres avec le cuivre, ou plutôt, fabriqués avec les deux métaux réunis? La première supposition est sujette aux mêmes difficultés et à la même explication que la monnoie

de fer de Lacédémone. Quant à la seconde, que je regarde comme la seule admissible, elle est la même que celle à l'aide de laquelle j'ai voulu rendre intelligible le texte de Pline; il s'agit de bronze doublé de fer, et l'aimant a fait reconnoître à Frœlich, que j'ai déjà cité, quelques médailles fourrées de cette espèce, quoique la rouille eût pu les détruire toutes.

Pour me faire mieux entendre, j'ai été forcé de parler des divers métaux avec lesquels on a fourré les médailles antiques, du fer et du cuivre. On les connoîtra tous, si l'on ajoute le plomb : j'ai traité, dans un autre endroit, de cette espèce de médailles fourrées.

Je répéterai, en terminant cet article, que la véritable explication du texte de Pline relatif à l'introduction du fer dans le denier de Marc-Antoine ne me paroît admettre que le procédé du *doublé*, l'alliage de l'argent et du fer étant, sinon impossible, du moins impraticable.

MÉMOIRE

SUR

DES MÉDAILLONS ROMAINS

D'UN VOLUME EXTRAORDINAIRE.

Par M. Mongez.

Lu le 10 Novembre 1826.

N. 39 et seq. Hist. Aug. t. I, pag. 959, edit. 1671.

Un passage de Lampride dans la Vie d'Alexandre-Sévère, relatif à des monnoies d'or d'un volume extraordinaire, a été expliqué par Casaubon et par Saumaise dans leurs commentaires sur l'Histoire Auguste; cependant j'ai cru qu'il pouvoit donner lieu à de nouvelles recherches.

Voici ce texte, dans lequel Lampride dit d'Alexandre-Sévère : *Vectigalia publica in id contraxit, ut qui decem aureos sub Heliogabalo præstiterant, tertiam partem* aurei *præstarent, hoc est, tricesimam partem. Tuncque primùm* tremisses *aureorum formati sunt : tunc etiam, cùm ad tertiam partem* aurei *vectigal decidisset, tremisses, dicente Alexandro, etiam quartarios futuros, quod minùs non posset. Quos quidem jam formatos in moneta detinuit, exspectans ut, si vectigal contrahere potuisset, et eosdem ederet. Sed, cùm non potuisset per publicas necessitates, conflari eos jussit, et tremisses tantùm solidosque formari. Formas binarias, ternarias et quaternarias, et denarias etiam, atque ampliùs usque ad* librarias *quoque et centenarias,*

quas Heliogabalus invenerat, resolvi præcepit, neque in usu cujusquam versari: atque ex his materiæ nomen inditum, cùm diceret plus largiendi hanc esse imperatori causam, si cùm multos solidos minores dare possit, decem vel ampliùs unâ formâ, triginta, et quinquaginta, et centum dare cogeretur.

« Alexandre-Sévère diminua les impôts; de sorte que » ceux qui, sous Élagabale, avoient payé dix *aureus*, ne » payoient plus que le tiers d'un *aureus*, c'est-à-dire, la » trentième partie. Ce fut alors que l'on fabriqua pour » la première fois des tiers d'*aureus*; et Alexandre disoit » qu'il feroit fabriquer aussi, et pour la même cause, des » quarts d'*aureus*, mais qu'il ne pourroit descendre plus » bas. Il conserva ces quarts dans le trésor, attendant, » pour les mettre en circulation, qu'il pût réduire l'impôt » à ce point-là. Cependant, les dépenses publiques ne le » lui permettant pas, il fit refondre les quarts; et l'on » fabriqua seulement des tiers et des *aureus*. Alexandre-» Sévère fit fondre et défendit que l'on conservât les pièces » d'un volume extraordinaire, qu'Élagabale avoit fait fa-» briquer : *aureus* doubles, triples, quadruples, décuples » même, et plus forts encore, tels que des pièces d'une » livre, et d'autres de la valeur de cent *aureus*: leurs noms » furent donnés aux matières brutes de même poids, parce » que, disoit-il, elles forçoient l'empereur à faire des lar-» gesses plus grandes qu'il ne l'auroit désiré; car, dans » le cas où il auroit pu donner plusieurs *aureus* simples, » s'il en donnoit dix ou davantage en une seule pièce, » il étoit forcé d'en donner trente, cinquante et cent » (pour présenter un même nombre de pièces). »

Ce texte de Lampride ayant trait à des détails mé-

caniques, je l'ai traduit littéralement, en adoptant les corrections motivées de Saumaise. J'ai seulement ajouté à la fin un membre de phrase nécessaire pour l'intelligence du passage ; mais je l'ai renfermé entre deux parenthèses.

Casaubon et Saumaise ont proposé avec raison d'écrire *tertiam partem* AUREI, au lieu de *tertiam partem* AURI, dans deux endroits de ce texte.

Saumaise seul y a substitué avec une grande probabilité, *tuncque primùm* TREMISSES *aureorum formati sunt*, à cette phrase, *tuncque primùm* SEMISSES *aureorum formati sunt.* La nécessité de cette dernière correction n'est pas aussi évidente que celle de la première; mais elle n'est pas moins probable. Lampride dit en effet qu'à l'époque où Alexandre-Sévère réduisit à un tiers d'*aureus* l'impôt de dix *aureus* que l'on payoit sous Élagabale, son prédécesseur, on fabriqua pour la première fois une pièce sous-multiple de l'*aureus.* Quelle dut être cette pièce sous-multiple? La réponse est simple : ce fut un tiers d'*aureus*, plutôt qu'un sixième, *semissis*, parce que l'impôt avoit été réduit de dix *aureus* au tiers d'une de ces pièces d'or. Tel a été le raisonnement de Saumaise, lorsqu'il a substitué dans le texte de Lampride *tremisses* à *semisses.* J'ai dû suivre les traces de ce docte philologue.

Dans l'énumération des pièces d'or d'un volume extraordinaire frappées par l'ordre d'Élagabale, Lampride faisoit mention, dans les éditions antérieures à Saumaise, de pièces pesant deux livres, *bilibres*, sans avoir parlé de celles d'une livre, *librarias.* Le savant éditeur de 1671, Saumaise, a proposé de substituer le second mot au premier; ce qui rend la gradation plus régulière.

Le texte qui m'occupe étoit si corrompu, qu'outre les corrections que je viens de rapporter et de justifier, Saumaise a été contraint d'y faire encore deux suppressions. On lisoit dans l'endroit où Lampride parle de la refonte des pièces d'Élagabale : *atque ex eo his materiæ nomen inditum.* Le mot *eo* paroît avoir été introduit dans le texte arbitrairement; et le sens est rétabli, *atque ex his materiæ nomen inditum*, en le retranchant. C'étoit aussi un mot redondant dans la dernière phrase, *dans decem vel ampliùs unâ formâ,* que celui de *dans;* Saumaise en a proposé la suppression.

Ce texte présentant un mot pris dans une acception particulière, acception dont les écrivains latins parvenus jusqu'à nous fournissent peu d'exemples, exige par conséquent quelques observations : c'est celui de *forma*, mis pour *nummus.* Lampride l'emploie pour désigner les pièces d'or, d'un volume extraordinaire, que l'insensé Élagabale avoit fait fabriquer, et qui furent démonétisées par Alexandre-Sévère . . . . *Formas binarias, ternarias et quaternarias, et denarias etiam, atque ampliùs usque ad librarias quoque et centenarias,* &c. *Forma.*

Les mots congénères de *forma* pris dans l'acception de *monnoie* se lisent trois fois dans le texte même de Lampride : *Tuncque primùm tremisses aureorum formati sunt. . . . quos quidem jam formatos in moneta detinuit. . . . tremisses tantùm solidosque formari.* De plus on y voit . . . *formas binarias, ternarias, &c. resolvi præcepit* . . . et enfin, *decem et ampliùs unâ formâ.* Voilà une forte présomption en faveur de *forma* pris pour une pièce de monnoie.

Isidore de Séville, parlant de l'origine de la monnoie,

Origin. XVI, 24.

dit : *Ab initio verò unum nomisma, unus argenteus erat. Hoc enim ab Assyriis cœpit. Dicunt enim Judæi, quòd Abraham in terram Chanaam primus hanc advexit formam.* Je n'ai point à discuter la vérité du fait : mais on ne sauroit douter que le mot *forma* ne désigne ici les pièces de monnoie ; de même que dans ce vers de *Dionysius Cato*) écrivain que l'on croit avoir vécu dans le siècle des Antonins),

Dilige denarî, sed parcè dilige, formam.

Forma, moule.

Lib. XXXVI, *cap.* 22, *sect.* 49.

Orig. XVI, 17.

Le mot *forma* désigna aussi le moule des fondeurs, pris en général. Pline dit de certaines pierres que « l'on s'en sert » pour faire les moules dans lesquels on fond l'airain » : *Ex iis formæ fiunt, in quibus æra funduntur.* Isidore de Séville fait, relativement à l'art du mouleur, un récit très-bizarre : *In notitiam formarum metalla ita venerunt.* Des forêts embrasées ayant échauffé des terres qui contenoient les métaux, ils coulèrent dans des fosses, et prirent, en se refroidissant, les formes de ces fosses. Tel fut, selon l'écrivain espagnol, l'origine de l'art du mouleur : *Quarum rerum splendore capti homines . . . . . . excogitaverunt liquefacta ad omnem formam deduci.*

Triginta tyran. 30.

Il étoit nécessaire que je fisse connoître deux acceptions du mot *forma* relatives aux monnoies, afin que je pusse expliquer le texte suivant de Trébellius Pollio, dans lequel il parle de *Victoria* ou *Victorina*. Cette Gauloise, célèbre par sa haine contre les Romains, oppresseurs de son pays, ayant vu périr les deux Victorins, son fils et son petit-fils, exhorta Tétricus à revêtir la pourpre, après la mort de Posthume, de Lollien et de Marius. *Cusi sunt ejus nummi ærei, aurei et argentei, quorum hodièque* forma *exstat*

apud Treviros. « On a frappé pour elle des monnoies de » bronze, d'or et d'argent. On en voit encore un moule » chez les *Treviri.* »

Casaubon et Saumaise ont expliqué ce passage de l'Histoire Auguste de deux manières. Le premier y lit, sans autorité, *formæ* au lieu de *forma;* et il l'assimile aux *formæ* d'Élagabale dont j'ai parlé plus haut. Selon lui, on auroit conservé chez les *Treviri,* sous Constance (époque à laquelle écrivoit Trébellius Pollio), des monnoies de Victoria. Gruter a fait observer que le manuscrit palatin, le plus estimé de tous ceux de l'Histoire Auguste, présente *forma.* Saumaise dit qu'il croit voir ici le prototype, le modèle de ces pièces, qu'il désigne par les mots grecs ἀρχέτυπον σφραγιστήριον. Il ajoute cependant que, si quelqu'un vouloit y reconnoître des pièces mêmes de monnoie, il ne répugneroit pas à embrasser son opinion.

Pour moi, j'ose en proposer une nouvelle, d'après laquelle *forma* désigneroit dans ce texte un moule de la monnoie de Victoria, conservé chez les *Treviri.* On trouve à présent dans les collections d'antiques un si grand nombre de moules de médailles faits avec de l'argile, qu'on ne peut plus les regarder comme n'ayant servi qu'à des faux-monnoyeurs.

Coins des monnoies.

J'ai mis une grande importance à déterminer les diverses acceptions du mot *forma* dans les arts mécaniques, parce que ces acceptions devoient me servir de preuves dans un cas particulier. *Forma,* qui avoit désigné la pièce de monnoie, désigna aussi le coin employé pour la frapper. Je crois en trouver un exemple dans une lettre de Sénèque *XXIV.*
à Lucilius. Il l'avoit dirigé dans l'étude des belles-lettres,

et il l'exhorte à y persévérer avec courage : *Hunc in te prospicio, si perseveraveris et incubueris, et id egeris, ut omnia facta dictaque tua inter se congruant, et unâ formâ percussa sint.* En employant une locution du langage usuel, on traduit ainsi le texte de Sénèque : « frappés au même » coin. »

Ce texte est, à ma connoissance, le seul dans lequel on trouve le mot qui désignoit, chez les Latins, le coin avec lequel on frappoit les monnoies. Les mots *typus* et *signum*, que les latinistes ont employés pour cela, se rapportent, non au coin, mais aux empreintes. Pendant plus de quarante ans, je me suis occupé de la numismatique des anciens, de celle des Latins en particulier ; et, malgré le désir que j'avois de compléter mon travail sur la fabrication de leurs monnoies, je n'avois pu trouver le mot qui désignoit le coin. Un heureux hasard me l'a fait connoître aujourd'hui.

Si l'on m'objectoit que le mot *forma*, dans la lettre de Sénèque, pourroit bien désigner le moule qui servoit à couler des monnoies, je répondrois que l'addition du mot *percussa* emporte nécessairement l'idée de percussion, ou de *frappe* (expression des ouvriers monétaires). Nous avons vu plus haut le mot *cusi* employé par Trébellius Pollio en parlant des monnoies de Victorina ; or la percussion exige un ou deux coins : je crois donc que Sénèque les a eus en vue dans sa lettre à Lucilius.

J'ai prouvé, dans mon *Dictionnaire d'antiquités* de l'Encyclopédie méthodique, que les médailles grecques et romaines ont été moulées, et ensuite frappées à chaud avec des coins de bronze, gravés au touret, comme les

Tom. V, au mot Virole.

camées. Ce procédé, employé aujourd'hui à la monnoie des médailles à Paris, fut en usage chez les anciens jusqu'au siècle qui précéda le règne de Justinien. Le mot *forma,* qui désignoit le moule dans lequel le flan prenoit la forme très-approchée de la pièce, désignoit aussi, par analogie, le coin, *forma,* qui achevoit cette pièce par la percussion, qui n'étoit qu'un *finisseur* (en termes d'atelier): il eût été à désirer que les Latins eussent eu des mots divers pour exprimer les acceptions diverses de *forma,* relativement au monnoyage; mais la langue latine semble souvent avoir tout sacrifié à la briéveté, même la clarté.

Le procédé combiné du moulage et de la percussion à chaud, au marteau, étoit le seul que l'on pût employer pour les monnoies romaines, en l'absence de nos moyens puissans de percussion; car ces monnoies ont une ligne et demie [3 millimètres] d'épaisseur, et même trois lignes [7 millimètres] dans les hauts reliefs. Au IV.e siècle, celui qui précéda le règne de Justinien, les procédés du monnoyage furent changés entièrement à Constantinople (on ne sait pour quelle raison). Les monnoies n'eurent plus d'épaisseur qu'une demi-ligne [un millimètre], et même un quart de ligne [un demi-millimètre]: aussi cessa-t-on d'employer des coins de bronze gravés au touret; on se servit de l'acier pour les faire, et on les grava au burin.

J'ai cru nécessaire de reproduire ces procédés, pour l'intelligence des mots relatifs au monnoyage des anciens, expliqués dans ce Mémoire.

Le volume extraordinaire des *formæ* frappées par ordre d'Élagabale nous étonne toujours, quoique nous ayons sous les yeux quelques pièces d'or frappées sous Louis XIII

qui peuvent nous les rappeler. Briot, artiste français, avoit inventé la presse appelée *balancier,* qui donne une grande perfection aux monnoies. Il l'avoit proposée au gouvernement ; mais la cour souveraine des monnoies, sollicitée par la corporation des monnoyeurs, s'opposa à son adoption. L'inventeur porta son balancier à Cromwel, qui s'en servit pour frapper les plus belles monnoies que l'Europe eût eues jusqu'à cette époque. Enfin l'illustre chancelier Seguier, digne d'apprécier le mérite de l'ouvrage de Briot, employa l'autorité royale pour vaincre toutes les résistances. Il fit frapper, à l'aide du laminoir (appelé alors *moulin*), du coupoir, du balancier, et des coins de l'inimitable Varin, les premières pièces d'or appelées *louis.* La machine à graver la tranche des monnoies ne fut adoptée que sous Louis XIV : ce fut encore l'ouvrage d'un Français, de Casting.

L'édit de Louis XIII, de 1640, ordonna la fabrication des demi-louis d'or et des louis simples (qu'il désigne sous les noms de *louis d'or* et de *doubles louis*), dans la partie souterraine de la galerie du Louvre, qui fut depuis consacrée à la fabrication des médailles seules. La beauté de cette monnoie nouvelle fit demander à Varin d'en graver les multiples; il obéit. Ces multiples du louis d'or n'eurent point cours de monnoie ; ce furent seulement des *pièces de plaisir,* comme on appeloit alors les pièces de cette espèce. On en conserve dans plusieurs collections : ce sont des quadruples, des sextuples, des octuples et des décuples.

Si nous comparons ces multiples du louis d'or de Louis XIII à ceux de l'*aureus* fabriqués par l'ordre d'Éla-

gabale (en s'arrêtant aux *formæ denariæ*), on trouvera une grande ressemblance ; car l'*aureus*, le louis d'or de Louis XIII et notre pièce de vingt francs, ont à peu près le même poids (à la rigueur, ce louis vaut aujourd'hui vingt-et-un francs, parce que la valeur de l'or a presque doublé depuis deux siècles).

J'avois depuis long-temps consigné ces recherches dans un mémoire, que je ne pouvois terminer par défaut d'objets de comparaison. Enfin je les ai reconnus dans un *Recueil de médaillons romains en or du cabinet impérial de Vienne*, publié par le directeur de ce musée, M. Ant. Steinbüchel. Le volume de quelques-uns de ces médaillons est si grand, que le poids de l'un d'eux, le deuxième de la planche II, est environ soixante-deux fois celui de l'*aureus* ou de notre pièce de vingt francs. Il présente le buste de l'empereur Valens avec la légende D*ominus* N*oster* VALENS P*ius* F*elix* AVG*ustus*; au revers, l'empereur à cheval, abordé par une femme portant une couronne crénelée, avec la légende GLORIA ROMANORVM ; à l'exergue, l'Abondance couchée entre les sigles A. N. que l'on croit être les initiales d'Antioche de Syrie, où le médaillon auroit été frappé. Je l'ai décrit avec tous les détails, parce qu'ils prouvent que, sauf le volume énorme, il porte tous les caractères des monnoies d'or de Valens.

Médaillons du musée de Vienne.

Vienne, in-8.°, 1826.

L'auteur du *Recueil des médaillons d'or de Vienne* a donné seulement le poids de chacun, exprimé en ducats de Hongrie ; pièces dont on connoît le poids légal, $3^{\text{gram.}},49$; le titre 0.990, et par conséquent la valeur, 12 francs en compte rond.

On auroit pu tirer des conséquences immédiates et

positives de l'indication du poids des médaillons, s'ils n'eussent pas été tous encastrés dans des sertissures d'or, et garnis de lourdes bélières du même métal. D'après cela, le poids total étant ce qui intéresse le moins, parce qu'il ne nous apprend autre chose que la valeur métallique des pièces encastrées, on auroit désiré connoître le poids des médaillons, dépouillés de ces ornemens étrangers à la numismatique, ou la grandeur de leurs diamètres et leur épaisseur (que l'on auroit prise avec un compas à répéter les grosseurs); ces données et les dessins des empreintes auroient fourni tous les détails nécessaires pour apprécier la valeur numismatique de ces riches monumens de l'antiquité.

Quant au poids des médaillons que l'on auroit dépouillés de leurs ornemens, on peut croire que l'on a craint d'altérer leurs formes en faisant ce travail délicat : mais on doit des remercîmens à M. le directeur du musée de Vienne pour en avoir publié les empreintes par le moyen de dessins que j'ai lieu de croire de la grandeur des originaux, parce qu'aucune note n'avertit du contraire.

Si j'eusse connu le poids ou le diamètre et l'épaisseur des médaillons de Vienne, dépouillés des ornemens étrangers, j'aurois pu en faire la matière d'un travail positif; mais je me suis trouvé réduit à proposer des conjectures, que je présente comme telles, quoiqu'elles approchent beaucoup de la vérité, parce qu'elles sont relatives, et non absolues.

Ayant sous les yeux le poids total des médaillons ornés, et ne pouvant retrancher de ce poids celui des sertissures et des bélières, je me suis adressé à un habile orfévre, qui

a estimé, à vue d'œil, le poids de chaque encastrure et de chaque bélière; j'ai ensuite soustrait du poids de chaque médaillon, donné par M. Steinbüchel, le poids de son encastrure et de sa bélière estimés par l'orfévre, et j'ai obtenu, à peu de chose près, le poids de chaque médaillon.

J'ai comparé ensuite le poids moyen de l'*aureus* [137 grains, ou $7^{\text{gram.}}$,276] avec le poids présumé de chaque médaillon de Vienne, pour reconnoître les multiples analogues : on y trouve, à quelques grains près, des médaillons triples de l'*aureus*, quadruples, quintuples et sextuples. Jusque là les louis de Varin et les *formæ* d'Élagabale fournissent les mêmes multiples : ils nous donnent aussi le décuple, la *forma denaria;* mais il faut recourir aux pièces du musée impérial pour continuer cette série ascendante. On y trouve un médaillon qui pèse en compte rond dix-neuf fois l'*aureus;* un autre pèse vingt-sept fois; un autre trente-trois fois; enfin le plus volumineux pèse soixante-deux *aureus* et plus. Ce dernier a, par conséquent, une valeur intrinsèque d'environ 1240 francs: mais il ne répond point à la *forma libraria* d'Élagabale, c'est-à-dire, à une livre romaine de 6160 grains; car il pèse 2305 grains de plus. On ne retrouve pas non plus la dernière des *forma*, la *centenaria*, centuple de l'*aureus*.

Après avoir décrit les multiples du louis de Louis XIII gravés par Varin, les *formæ* d'Élagabale, et les volumineux médaillons du musée de Vienne, entre autres ceux de l'empereur Valens, j'essaierai d'en déterminer l'usage. J'ai déjà dit que les multiples du louis n'avoient point eu cours de monnoie, et n'avoient été fabriqués que pour satisfaire la curiosité de la famille royale.

Quant aux *formæ* d'Élagabale, le soin que prit son successeur, Alexandre-Sévère, de les faire fondre, *resolvi præcepit;* d'en interdire l'usage à tous les citoyens, *neque in usu cujusquam versari;* et enfin d'en donner le nom à des matières brutes du même poids, *atque ex his materiæ nomen inditum;* ce soin prouve évidemment qu'elles avoient eu cours de monnoie.

Les médaillons volumineux du musée de Vienne, analogues des *formæ* d'Élagabale, ont-ils eu cours de monnoie? On pourroit le penser des médaillons, comme on le fait des *formæ* avec certitude. Je citerai de plus les kopangs du Japon, qui pèsent presque une demi-livre d'or [presque un kilogramme], et qui sont plus longs et plus larges que les médaillons de Valens : aussi n'ont-ils que cinq millimètres [deux lignes] d'épaisseur. Malgré ces exemples, je ne puis cependant croire que l'on ait fait un usage habituel des médaillons de Vienne.

Il ne reste plus qu'à dire qu'on les fabriquoit pour être attachés aux enseignes militaires, ou qu'on les donnoit aux militaires comme récompenses (*dona militaria*), et enfin aux rois tributaires ou alliés, comme présens ou comme tributs. Je ne rapporterai aucun exemple de médaillons ou portraits d'empereur attachés aux enseignes, parce que les médailles et les marbres en présentent mille. Quant aux militaires portant sur leurs armures des médaillons d'empereur, j'en citerai deux preuves incontestables, et que M. Steinbüchel n'a pas négligées. L'une est un centurion de la XIe légion, appelé *Quintus Sertorius Festus*, marbre conservé à Vérone dans la collection de Maffei. On voit sur sa cuirasse sept médaillons, qui, avec leurs

Mus. Veronense, p. CXXI.

encastrures, ont de diamètre près du tiers de la longueur de sa tête, près de trois pouces. On a publié à Berlin en 1795, avec ce titre, *Nachrichten über die zu Cleve gesammeltein*, &c., un bas-relief trouvé à Clèves, et qui représente un centurion de la XVIIe légion, qui avoit péri dans la Germanie avec Varus : *cecidit bello Variano.* Quoique ce Marcus Cælius ne soit gravé qu'à mi-corps, on reconnoît son grade au cep de vigne, *vitis*, qu'il tient de la main droite, et qui servoit à châtier les soldats. Il porte, suspendus sur sa poitrine, cinq médaillons dont le diamètre est plus du tiers de la longueur de la face, environ deux pouces et demi.

In-8.°, pag. 50, pl. XIII.

Ces médaillons, qui ornent les torses des deux centurions, étoient-ils des récompenses militaires, ou une partie de leur costume et des marques distinctives de leur grade? Je croirois que c'étoient des récompenses, s'ils étoient d'or et aussi volumineux; je croirois aussi que le hasard seul a fait découvrir deux portraits de centurions distingués des autres officiers du même grade par ces dons précieux : car la légion, qui comprit tantôt cinq mille hommes, tantôt six mille, devoit avoir au moins cinquante centurions; et leur costume eût été fort dispendieux, si cinq ou sept de ces médaillons en eussent fait partie : mais rien ne prouve qu'ils étoient d'or plein. Ils étoient peut-être de cuivre doré, ambouti ou estampé; ce qui rendroit la chose plus vraisemblable. Il y a sur la destination de ces grandes pièces d'or une autre opinion qui est assez répandue, et qui paroît très-probable : celle qui les fait recevoir en présent de la main des empereurs par des rois leurs tributaires. C'est ainsi que Justinien envoya au

roi des *Lazi* (peuple qui habitoit l'antique Colchide) les ornemens de la royauté : une couronne ornée de pierres précieuses, une tunique pourpre, des chaussures de la même couleur, et une chlamyde blanche avec son agrafe très-riche.

Après ces conjectures, auxquelles nous réduit le silence des écrivains parvenus jusqu'à nous, j'en exposerai une nouvelle qui s'éloigne peu des autres. Dès le second siècle de l'ère vulgaire, des empereurs romains payèrent des tributs aux barbares pour les empêcher de ravager les terres de l'Empire. Trajan secoua ce joug honteux ; mais les successeurs de Constantin devinrent de nouveau tributaires des Perses, et surtout des Goths et des Huns. Les derniers, les Huns, chassèrent les Goths des bords du Pont-Euxin et des provinces arrosées par le Danube. Cet événement arriva sous le règne de Valens : or six des plus volumineux médaillons de Vienne ont été frappés ou moulés sous son règne. La Notice de M. Steinbüchel ne nous apprend rien sur cette distinction entre le moulage et la percussion. J'ai mis à portée de la reconnoître, à l'article *VIROLE* du *Dictionnaire d'antiquités* de l'Encyclopédie méthodique.

[a] *Pag. 315.*
[b] *Orat. 8, pag. 119; et Orat. 10, pag. 135.*

Nous voyons dans Ammien[a] et dans Thémistius[b], que Valens, suivant l'usage ignominieux de ses prédécesseurs, payoit aux Goths des tributs considérables. Les expressions dont se sert l'orateur pour peindre la joie des Romains lorsqu'ils virent Valens conclure en 359 un traité avantageux, mais peu durable, avec Athanaric roi des Goths, doivent être reproduites ici ; les voici : « Vous auriez vu » alors un spectacle incroyable, et dont on n'avoit pas joui

» depuis long-temps, je veux dire, les Romains donnant » et n'achetant pas la paix. Personne ne vit en ce jour » prodiguer aux barbares, ni de l'or compté soigneuse- » ment, ni tant de talens d'argent, ni des navires chargés » de vêtemens, ni enfin tout ce que nous souffrions, lors- » que nous avions une paix et un repos plus onéreux que » toutes les excursions des ennemis, et que nous leur » payions un tribut annuel. A la vérité, nous évitions de » prononcer ce mot odieux de *tribut,* sans avoir moins de » honte de le payer. » Ἦν οὖν θέαμα ἰδεῖν ἄπιστον, καὶ διὰ πολλοῦ συμβεβηκὸς, διδόντας τὴν εἰρήνην Ῥωμαίους, οὐκ ὠνουμένους. Οὐδεὶς εἶδε χρυσίον ἀπαριθμούμενον τοῖς βαρβάροις, οὐκ ἀργύρου τάλαντα τόσα καὶ τόσα, οὐκ ἐσθῆτος ναῦς γεμιζομένας, οὐχ ὃ πρότερον ὑπομένοντες διετελοῦμεν, βαρυτέραν τῶν καταδρομῶν ἐκκαρπούμενοι τὴν ἡσυχίαν, καὶ φόρον ἐτήσιον φέροντες, οὗ τὸ ἔργον οὐκ αἰσχυνόμενοι, τοὔνομα ἐξηρνούμεθα. . . . . Un peu plus bas, Thémistius parle aussi de provisions de blé, σιτηρέσιον παρῃρεῖτο, que Valens cessa de fournir aux barbares.

J'ai dû rappeler ce texte de Thémistius, si remarquable. Mais, sans parler du tribut annuel qu'il convient avoir été payé tous les ans aux Goths, φόρον ἐτήσιον, je fixerai l'attention et sur l'épithète ἀπαριθμούμενον qui accompagne le mot χρυσίον, épithète qui signifie, à la lettre, *compté soigneusement,* et l'aveu naïf de la répugnance qu'éprouvoient les Romains à donner le nom de *tribut* à cette prestation annuelle. Je ferai observer d'ailleurs que les médaillons de Vienne ont été déterrés dans la Hongrie et dans la Transilvanie, provinces situées sur la rive gauche du Danube, et que les Goths habitèrent long-temps.

Après ces rapprochemens, je ne craindrai pas de proposer sur l'origine de médaillons d'or si volumineux une opinion qui m'est propre, et qui, je le répète, n'est qu'une conjecture. La voici : « Les empereurs, voulant dissimu-
» ler à eux-mêmes et aux Romains la honte dont les cou-
» vroient ces tributs payés annuellement aux barbares,
» faisoient probablement mouler l'or dont ils se compo-
» soient sous la forme de monnoies, mais de monnoies
» tellement pesantes, qu'elles ne pouvoient avoir un cours
» légal. » Au reste, le mot grec employé par Thémistius, ἀπαριθμούμενον, désigne un paiement fait par compte, et non à la balance, ἐπὶ τὸν σταθμὸν, expression qui désigne de l'or compté, parce qu'il étoit livré sous forme de monnoie. On sait que les paiemens se faisoient au poids chez les anciens, comme le prouve le mot *pendere* (*tributum, vectigal pendere*), que les Latins employoient pour désigner cette opération. Le haut relief des types de leurs monnoies empêchoit d'ailleurs qu'on ne pût les empiler; avantage que les nôtres doivent à l'usage du laminoir.

Aristophanes, Ranæ, 1412.

J'ai rapproché dans ce Mémoire les multiples du louis d'or de Varin, qui n'ont point eu cours de monnoie, des *formæ* volumineuses d'Élagabale, qui ont été employées à cet usage, et enfin des médaillons de Vienne, que je crois avoir servi à payer les tributs aux barbares. Les empereurs grecs se crurent probablement moins humiliés en leur donnant de l'or sous forme de monnoie, quelque volumineuse qu'elle fût, et comme une pension ou un subside, plutôt que des masses d'or informes, qui étoient de véritables tributs, et dont on ne pouvoit déguiser l'origine. En donnant ces médaillons aux barbares, ils sembloient

leur faire des largesses, comme il étoit d'usage d'en faire aux grands dignitaires de l'Empire dans certaines solennités. Mais ceux-ci ne recevoient ordinairement que des médaillons de forme ordinaire, des doubles ou des quadruples *aureus*, dont on trouve un assez grand nombre, tandis que les médaillons volumineux, tels que ceux du musée de Vienne, qui sont extrêmement rares, n'ont été probablement que des lingots d'or, moulés sous forme de monnoie.

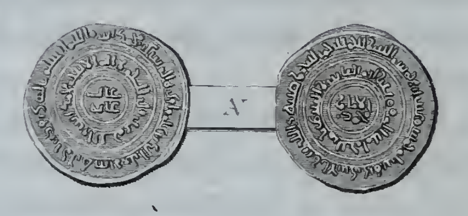
On peut ajouter, pour fonder mon opinion, que dans le XVII.e siècle commença l'usage de donner aux membres de différentes compagnies, pour rétribution de leur présence à certaines assemblées, des jetons plutôt qu'une somme en espèces. On auroit cru manquer de délicatesse en agissant autrement.

En 1719, le roi de Danemarck Frédéric IV, voulant récompenser la bravoure et l'habileté d'un commandant de ses flottes, appelé *Tordenskiold,* lui remit solennellement un médaillon d'or du poids de soixante-quatre ducats (valant 768 francs, si ce sont des ducats de Hongrie). On lisoit sur ce médaillon, qu'il vaudroit mieux appeler un bas-relief rond: « Quiconque porte ce signe doit attester avec force que Mastrand (ville suédoise) s'est rendu pour la gloire de Dieu et celle du Roi. » Ce prince auroit cru inconvenant d'offrir à l'amiral une pareille somme en or monnoyé.

Biogr. univ. TORDENSKIOLD.

MÉMOIRE
SUR
UNE MÉDAILLE ARABE INÉDITE, DE L'AN 525 DE L'HÉGIRE.

Par M. le B.on Silvestre de Sacy.



Lu le 24 Juin 1825.

Le hasard a fait tomber entre mes mains, il y a peu de temps, quatre médailles arabes en or, que la propriétaire, M.me Soehne, regardoit comme des monnoies frappées en Égypte pendant l'occupation de ce pays par les Français: c'étoit même seulement à ce titre qu'elle leur avoit donné place dans sa riche collection de médailles modernes (1).

(1) Ces quatre médailles sont aujourd'hui dans le cabinet de M. le duc de Blacas, membre de l'Académie des belles-lettres.

Je reconnus, au premier coup d'œil, qu'elles appartenoient toutes quatre à la dynastie des khalifes Fatimites ; et un examen plus attentif m'apprit que deux d'entre elles avoient été frappées sous le règne d'Aziz-billah, fils de Moëzz-lidin-allah, et le premier des princes de cette dynastie qui ait possédé l'Égypte et la Syrie. Une troisième porte les noms d'Abd-almédjid Abou'lmaïmoun, surnommé *Hafedh-lidin-allah ;* elle a été frappée à Alexandrie en l'année 535 [1140-1], et, à l'exception de la date, elle ressemble parfaitement à une autre médaille d'or du même prince, de l'année 544, que M. William Marsden a fait graver et a publié dans le tome I.er du recueil intitulé *Numismata orientalia*, pl. XII, n.° CCXXVIII, et dont on trouve l'explication dans le même volume. La quatrième enfin avoit le plus grand rapport avec la troisième, soit pour les légendes, soit pour leur disposition ; j'y lisois le nom d'Alexandrie et la date de 525, époque qui tombe aussi sous le règne de Hafedh-lidin-allah, et cependant, au lieu de ses noms et surnoms, j'y reconnus, après quelques légers tâtonnemens, ceux d'un prince nommé *Mohammed Abou'lkasem almontadhar-biamr-allah.* Aucun des khalifes Fatimites postérieurs à la conquête de l'Égypte par Moëzz n'a été nommé ainsi : d'ailleurs, la date étant indubitable, et Hafedh ayant commencé à gouverner en 524, comment une monnoie frappée en 525 pouvoit-elle porter d'autres noms que les siens ? Ma première pensée fut que Hafedh pouvoit avoir eu dans les premiers temps de son règne un compétiteur qui peut-être s'étoit fait reconnoître des Alexandrins, et avoit fait frapper dans leur ville des monnoies en son propre nom ; et quelques circonstances

Pag. 217.

venoient à l'appui de cette conjecture. Je me rappelois que l'un des khalifes précédens, Mostanser-billah, qui avoit occupé le trône pendant environ soixante ans, depuis l'an 427 jusqu'à l'an 487, et dont le règne avoit été marqué par toute sorte de calamités, avoit désigné d'abord pour son successeur l'aîné de ses fils, nommé *Nézar*, et surnommé *Mostafa-lidin-allah;* mais qu'ensuite il avoit ordonné par son testament que la couronne fût déférée à un autre de ses fils, nommé *Abou'lkasem Ahmed*, et surnommé *Mostali-billah;* que de là il étoit résulté un schisme religieux et politique parmi les Ismaéliens, secte qui étoit celle des Fatimites; que les uns avoient suivi la dernière volonté de Mostanser, et reconnu Mostali pour son successeur légitime, tandis que les autres, soutenant que l'imam, après avoir une fois désigné l'héritier du trône, n'étoit plus le maître de révoquer sa disposition, avoient refusé de reconnoître Mostali. La suite de cette division avoit été que Mostafa ou Nézar, pour se soustraire à la cruauté de son frère Mostali, qui vouloit le faire périr, s'étoit réfugié à Alexandrie auprès du gouverneur de cette ville, ancien serviteur de Mostanser. Ce gouverneur embrassa le parti de Nézar, déclara Mostali destitué du khalifat et proclama Nézar khalife. Mais la fortune se déclara pour Mostali, qui, ayant fait marcher contre Alexandrie une grande armée, eut un succès complet. La ville ayant ouvert ses portes, le gouverneur, qui avoit embrassé la cause de Nézar, fut pris et mis à mort. Nézar lui-même fut fait prisonnier avec ses deux fils, et envoyé à Mostali, qui le fit renfermer au Caire, où il resta jusqu'à sa mort. Les Ismaéliens qui avoient suivi le parti de Nézar, furent appelés *Nézariens*, et ce fut par le

poignard de quelques-uns de ces sectaires que périrent Mostali, dans la septième année de son règne, et Amer-biahcam-allah, son fils et son successeur, en l'année 524. J'ignore ce que devinrent les fils de Nézar : mais Mirkhond nous apprend que quelques Ismaéliens croyoient qu'un fils de Nézar avoit été conduit secrètement à Hassan, fils de Sabbah, fondateur de la dynastie des Ismaéliens de Perse, et remis entre ses mains dans la forteresse d'Alamout; que, par un effet du hasard, l'épouse de Mohammed, fils de Kia-Buzurc-umid, et qui régnoit alors sur les Ismaéliens de Perse, étoit accouchée au même moment d'un fils; qu'une femme parvint à substituer au fils de Mohammed le petit-fils de Nézar, et que, par l'effet de cette substitution, Mohammed eut pour successeur ce rejeton de la race des Fatimites, qu'on nommoit *Hasan*, et auquel on donna le surnom de *Ala-dhicrihi-alsélam*, على ذكره السلام, c'est-à-dire, *sur le nom duquel soit le salut* ou *la paix !*

D'après tous ces antécédens, il me sembloit permis de supposer que le décès du khalife Amer, mort sans enfant mâle, avoit réveillé les espérances des partisans de Nézar, et qu'ils avoient appelé au trône et reconnu pour légitime khalife quelque descendant de ce prince, dont les noms se trouvoient sur notre médaille. La circonstance même du lieu où elle a été frappée, ajoutoit encore quelque vraisemblance à cette conjecture, puisqu'Alexandrie s'étoit déclarée dans l'origine en faveur de Nézar contre Mostali. Enfin la date favorisoit aussi ma supposition : car, si Hafedh avoit eu effectivement un compétiteur, ce devoit être dans les premiers momens de son avénement au trône. Il ne s'agissoit plus que de voir si les historiens nous auroient

conservé le souvenir de quelques faits qui vinssent à l'appui de ce système, jusque là purement conjectural.

Les recherches que j'ai faites pour m'éclairer sur cette question, m'ont fourni une autre solution de ces problèmes. Le prince dont on lit le nom sur notre médaille n'est point un personnage historique, qui ait régné ou aspiré à régner en Égypte à l'époque où elle a été frappée : c'est un personnage fantastique, je dirois presque mythologique, l'*imam attendu* dont la manifestation doit avoir lieu à la fin des temps; en un mot, le Mahdi, dont les noms sont effectivement *Mohammed Abou'lkasem*. Tous les musulmans croient à l'avénement futur du Mahdi ; mais ce sont surtout les Schiites, partisans d'Ali, qui fondent de grandes espérances sur la manifestation de cet imam, le douzième et le dernier des imams de la race d'Ali. « Ce prince, » dit l'auteur du *Tableau général de l'empire othoman*, n'avoit » que cinq ans lorsqu'il hérita de l'*imameth* de ses aïeux: » à l'âge de douze ans (en 260 de l'hégire, 873 de J.C.), » il se perdit dans une grotte à *Sermen-rey;* ce qui donna » lieu à différentes opinions, les unes plus enthousiastes » que les autres, sur sa nature et son apparition prochaine. » Les musulmans sunnys le croient destiné à venir, vers » la fin des temps, appeler tous les peuples de la terre à » la connoissance de l'islamisme, assisté dans cette mission » de trois cent soixante esprits célestes, *ridjeal'ullah.* Il » sera même, disent-ils, le vicaire de Jésus-Christ dans les » fonctions augustes de l'*imameth.* Mais les Schiys, qui ne » reconnoissent de khaliphat parfait que celui d'Aly et de » ses descendans, croient que ce *Mehhdy* vit encore dans » une grotte, ignoré du reste des hommes. Son retour fait

Tabl. gén. de l'emp. othoman, tom. I, p. 88.

» l'objet perpétuel de leur attente. Chaque jour ils espèrent » le voir apparoître dans un état pompeux ; pour faire » revivre les droits de sa maison, et établir un khaliphat » universel sur toute la surface de la terre (1). » A cela il faut ajouter que Mahomet, dit-on, a prophétisé que le Mahdi porteroit le même nom que lui, c'est-à-dire, *Mohammed Abou'lkasem.* Cette attente dans laquelle sont tous les musulmans, et particulièrement les Schiites, d'un imam qui doit paroître un jour et soumettre toute la terre à son empire, a été dans tous les siècles le ressort qu'ont fait jouer les ambitieux pour attirer les peuples à leur suite, soit qu'ils aient cherché à se faire reconnoître eux-mêmes pour le *Mahdi,* soit qu'ils se soient donnés pour ses précurseurs ou ses lieutenans. C'est ainsi que les Fatimites eux-mêmes étoient parvenus au pouvoir souverain, et le premier d'entre eux, échappé aux poursuites des Abbassides, soumit l'Afrique à sa domination, en ajoutant à son nom qui étoit *Obeïd-allah*, le surnom de *Mahdi.* Mais, pour éviter toute méprise, il faut observer que la secte d'Ismaéliens à laquelle appartenoient les Fatimites, n'admettoit pas, comme les autres Schiites, une succession de douze imams ; qu'elle bornoit leur nombre à sept, et que, par conséquent, elle ne reconnoissoit point pour imam Mohammed Abou'lkasem, fils de Hasan Askéri, qui, suivant

(1) Ebn-Khaldoun dit : ان من المشهور بين الكافّة من اهل الاسلام على مرّ الاعصار انه لا بدّ فى آخر الزمان من ظهور رجل من اهل البيت يويّد الدين ويظهر العدل ويتبعه المسلمون ويستولى على الممالك الاسلامية ويسمّى بالمهدى ويكون خروج الدجّال وما بعده من اشراط الساعة الثابتة فى الصحيح على اثره وان عيسى ينزل من بعده فيقتل الدجّال او ينزل معه ويساعده على قتله ويأتمّ بالمهدى فى صلاته ويحتجّون فى هذا الباب باحاديث خرجها الائمّة

l'opinion commune des Schiites, est celui à qui compète le nom de *Mahdi.*

J'ai cru devoir exposer tout de suite mon opinion sur la médaille dont je m'occupe. Je vais maintenant mettre sous les yeux de l'Académie les documens historiques sur lesquels elle est fondée, et je les offrirai dans l'ordre même dans lequel ils se sont présentés à moi, en sorte que l'on pourra se rendre compte de la manière dont ma conviction s'est formée.

Je commence par Abou'lféda, dont la chronique étant imprimée et à la main de tout le monde, il étoit naturel que je la consultasse en premier lieu. Voici de quelle manière il s'exprime :

Annal. Moslem. t. III, p. 438.

« En cette année, au mois de dhou'lkaada, fut tué » Amer-biahcam-allah. . . . Quand il eut été tué, comme » il n'avoit point d'enfant mâle, le gouvernement fut dé» féré à son cousin paternel, Hafedh Abd-almédjid, fils » d'Abou'lkasem, fils de Mostanser-billah. Il ne fut pas » d'abord reconnu pour khalife, mais il étoit seulement » considéré comme vice-roi, pour attendre *un enfant qui* » *étoit encore dans le sein de sa mère, s'il venoit au jour,* » *propre au commandement.* (Je traduis à la lettre.) Lorsque » Hafedh eut été chargé du gouvernement, il prit pour » vizir Abou-Ali Ahmed, fils d'Afdhal, fils de Bedr Djé» mali. Celui-ci usurpa toute l'autorité; il exerça une domi» nation tyrannique sur Hafedh, et le mit dans une sorte » d'interdiction. Abou-Ali fit transporter dans son hôtel » toutes les richesses qui étoient dans le palais. Les choses » demeurèrent sur ce pied, jusqu'à ce qu'Abou-Ali fut tué » en l'année 526, comme nous le dirons en son lieu. »

Les mots dont la traduction est en caractère italique, sont ainsi rendus par Reiske : *sed ut regens interea temporis, donec proles ab Amero suscepta in lucem prodiisset.* Cette traduction n'est pas tout-à-fait exacte : le texte signifie à la lettre, *propter exspectationem fœtûs cujusdam, si prodiret ad imperium,* c'est-à-dire, s'il venoit au monde, d'un sexe propre au commandement. Reiske, pour expliquer l'expression concise et même un peu obscure d'Abou'lféda, a eu recours à Renaudot dans son *Histoire des patriarches d'Alexandrie;* et dans sa note sur ce passage, il s'exprime ainsi : *De successione novi chalifæ ingens inter purpuratos discordia erat* (verba sunt Renaudoti, pag. 303), *nec minor ex superstitiosa plebis contentione. Pervulgatum enim erat, neminem ex illa Fatemidarum stirpe absque prole mascula mortuum* (sapit fabulam monachi) ; *atque ita exspectari voluerunt partum uxoris Ameri, quæ tunc uterum gerebat, utque Hafet interea regni administrationem haberet. Cùm illa fœminam peperisset, Hafetus chalifa renunciatus est.*

Annal. Moslem. tom. III, pag. 438.

Je dois, avant d'aller plus loin, observer que les termes qu'emploie Abou'lféda, ان ظهر للامر, *si prodiret ad imperium* ou *ad negotium*, paroissent empruntés du style propre aux Ismaéliens, qui emploient le mot الامر, *imperium* ou *negotium*, pour signifier le droit qui appartient exclusivement à l'imam légitime, d'exercer la souveraineté spirituelle et temporelle. Quand ils parlent du Mahdi, ils le nomment من له الامر, *ille cujus est imperium* ou *negotium*, et صاحب الامر, *possessor imperii* ou *negotii ;* et cette même expression, très-fréquente dans les livres des Druzes, est commune à tous les Schiites.

Quelqu'abrégé que soit le récit d'Abou'lféda, on y voit que Hafedh ne fut pas d'abord reconnu comme héritier du trône, parce que l'on conservoit l'espoir de voir naître un rejeton direct du khalife Amer, et que, tant que l'administration fut entre les mains du vizir Abou-Ali, Hafedh n'exerça aucune autorité, et ne jouit pas même de la liberté. Reiske, qui n'a pas cité avec une grande exactitude les paroles de Renaudot, traite de fable ce que dit cet écrivain de la répugnance que témoignoient les Égyptiens à reconnoître pour héritier du trône un prince d'une branche collatérale, parce que jusque là il étoit sans exemple, dans la famille des Fatimites, que la couronne n'eût pas passé directement des pères aux enfans. Rien cependant n'est plus vrai, comme on le verra par la suite. Et si cet attachement à la succession en ligne directe semble avoir quelque chose de surprenant chez un peuple de l'Orient, où effectivement on tient en général assez peu à ce principe, source d'ordre public et de tranquillité pour les nations; si l'on se demande pourquoi on ne préféroit pas un prince d'un âge mûr, un petit-fils du khalife Mostanser, à un enfant qui n'avoit point encore vu le jour, et dont, dans la supposition la plus favorable, la longue minorité pouvoit livrer le royaume à tous les dangers des ambitions rivales et de l'anarchie, il faudra aussi se demander pourquoi, après la mort d'Aziz, Hakem, qui n'avoit pas plus de onze ans, fut reconnu sans difficulté pour héritier du khalifat; pourquoi Mostanser, âgé à peine de sept ans, et Amer, plus jeune encore, et n'ayant que cinq ans et quelques jours, recueillirent sans contestation l'héritage de leurs pères; pourquoi enfin, plus tard, Faïz monta sur

le trône à l'âge de cinq ans. Cela tient sans doute au respect superstitieux que portoient les Égyptiens au sang des Fatimites (1). Tous les princes, jusqu'à Hafedh, avoient désigné durant leur vie le futur héritier du trône ; aux yeux des peuples, ce titre étoit une sorte d'autorité divine : car leur auteur, le Mahdi, étoit censé se reproduire dans chacun d'eux; ils ne faisoient, pour ainsi dire, qu'un seul et même personnage ; c'étoient des apparences extérieures, mais animées par une même parcelle de la divinité : en un mot, l'opinion qu'on se formoit des khalifes de cette maison, avoit quelque analogie avec celle qui assure aux grands lamas du Thibet le respect et la soumission des peuples qui professent la doctrine de Boudda. Je ne fais qu'indiquer ces idées, qui trouveront leur développement dans mon Histoire de la religion des Druzes.

Abou'lféda, sous l'année 526, rapporte encore des faits trop importans pour que je les omette. « En cette année, » dit-il, fut tué Abou-Ali, fils d'Afdhal, fils de Bedr » Djémali, vizir du prince Alide, Hafedh-lidin-allah. » Ce vizir avoit tenu Hafedh comme interdit ; il avoit sup- » primé dans la *khotba* (ou prière publique du vendredi) » les noms des Alides, et y avoit substitué son propre nom ; » il avoit aussi fait retrancher de l'appel à la prière la » formule, *Accourez à l'œuvre la plus excellente* (formule » caractéristique des Schiites) ; par-là il s'étoit aliéné les » cœurs des Schiites attachés à Ali. Comme donc il s'amu- » soit au jeu du mail, quelques mamloucs se jetèrent sur » lui et le tuèrent : son hôtel fut livré au pillage. Hafedh

Annal. Moslem. tom. III, pag. 447.

(1) *Voyez* ce que dit à ce sujet M. Mouradgea d'Ohsson, *Tableau général de l'empire othoman*, t. I, pag. 93.

» sortit de la prison où il étoit détenu, et fit rapporter au » palais ce qui restoit de mobilier dans l'hôtel du vizir. » Hafedh fut proclamé khalife le jour même du meurtre » d'Abou-Ali. »

On pourroit déjà induire de ce récit d'Abou'lféda que le vizir Abou-Ali fit retrancher de dessus les monnoies les noms de Hafedh : car la prière nominale et le droit de faire mettre son nom sur la monnoie sont deux choses inséparables, et il n'y a pas d'exemple, je crois, qu'on ait exercé l'un de ces droits sans l'autre. Toutefois, si ceci nous explique comment le nom du prince Abd-almédjid Abou'lmaïmoun Hafedh-lidin-allah ne se lit pas sur une monnoie de l'an 525, cela ne rend pas raison des noms qu'on y lit, et l'on peut encore se demander si les noms et les titres d'*Abou'lkasem Mohammed Montadhar-biamr-allah* n'auroient pas été donnés d'avance à l'enfant mâle qu'on espéroit voir naître bientôt, je veux dire, au fils posthume du khalife Amer.

Après Abou'lféda, j'ai dû consulter Abou'lfaradj, tant dans sa Chronique syriaque que dans son Histoire arabe des dynasties. La première ne fait pas la plus légère mention de ces événemens; mais dans la seconde on lit ce qui suit : « En l'année 524, le 2 de dhou'lkaada, fut tué le » souverain Alide d'Égypte, Amer-biahcam-allah, fils de » Mostali. Il étoit allé dans une de ses maisons de plaisir; » à son retour, quelques Bateniens tombèrent sur lui et » le tuèrent : il n'avoit point de fils. On lui donna pour » successeur le fils de son oncle paternel, Abou'lmaïmoun » Abd-almédjid, fils d'Abou'lkasem, fils de Mostanser » l'Alide, souverain d'Égypte, et il reçut le surnom hono-

Greg. Bar Hebr. Chron. syr. pag. 308.
Hist. dyn. p. 380.

» rifique de *Hafedh-lidin-allah.* On ne le proclama pas » d'abord comme khalife ; mais il fut installé seulement » comme chargé du gouvernement, en qualité de vice-roi, » jusqu'à ce que l'on sût si un enfant qui n'avoit pas en- » core vu le jour, seroit propre au commandement, au- » quel cas le khalifat appartiendroit à celui-ci, et Hafedh » gouverneroit comme son lieutenant. » Voilà tout ce que dit Abou'lfaradj ; ce qui n'ajoute que bien peu de chose à ce que nous avons appris d'Abou'lféda : il est seulement à remarquer qu'Abou'lfaradj s'exprime presque comme Abou'lféda, en disant, حتى يكشف عن حمل ان كان للامر ; ce qui signifie à la lettre : *donec ad lucem veniret quidam fœtus, si esset ad imperium.*

Après avoir consulté les deux historiens dont j'ai rapporté les paroles (1), je devois recourir à Makrizi. Cet écrivain est auteur d'une Histoire des Fatimites ; mais, comme nous ne la possédons point, j'ai dû me contenter de sa Description historique et topographique de Misr et du Caire. La vie de Hafedh se trouve dans cet ouvrage, au chapitre qui contient l'histoire des khalifes Fatimites.

Makrizi dit d'abord que ce prince, dont les noms sont *Abou'lmaïmoun Abd-almédjid,* étoit né en 467 ou 468 à Ascalon, et qu'on l'appeloit, à cause de cela, sous le règne d'Amer, *l'émir Abd-almédjid Askalani, cousin de notre Seigneur.* Puis il continue ainsi son récit :

« Lorsque les Nézariens eurent tué le khalife Amer, » Barghasch et Hézar-almolouc placèrent Abd-almédjid

Man. ar. de la Bibl. du Roi, n.° 673, C 2, fol. 16 verso; *et n.° 677, fol. 40* verso.

(1) Je ne cite point l'Histoire abrégée des souverains de l'Égypte de Maraï, traduite par Reiske, parce qu'elle n'offre rien de relatif à mon sujet.

» sur le trône du khalifat, et lui donnèrent le surnom de » *Hafedh-lidin-allah,* voulant qu'il fût le tuteur d'un enfant » d'Amer qu'on attendoit, et qui étoit encore dans le ventre » de sa mère : Hézar fut en même temps déclaré vizir. » Mais l'armée se souleva, et nomma pour vizir Abou-» Ali, fils d'Afdhal. Hézar-almolouc fut tué, et la grande » rue du Caire fut pillée. Tout cela se passa en un seul jour. » Le 16 du mois de dhoulkaada 524, Abou-Ali se rendit » indépendant dans l'exercice de l'office de vizir : il se » saisit de la personne de Hafedh, et le retint prisonnier » dans les fers. Cela dura jusqu'à ce que le vizir Abou-» Ali fut tué le 16 de moharram 526. Alors Hafedh fut » tiré de sa prison, et il reçut le serment, comme héritier » désigné, et tuteur d'un personnage dont on tut le nom. » Hafedh voulut que ce jour fût célébré comme une fête » annuelle : il la nomma *la fête de la victoire,* et on la » célébroit tous les ans. Le Caire fut pillé ce même jour. » Makrizi raconte ensuite les événemens qui se passèrent sous le règne de Hafedh, et que je supprime, parce qu'ils sont indifférens au sujet qui m'occupe. Il est cependant une particularité que je ne dois point omettre. « Au mois de » djoumada second 529, Hafedh confia l'office de vizir » à un Arménien nommé *Behram,* qui étoit chrétien. Alors » les musulmans eurent beaucoup à souffrir des chrétiens, » qui ne leur épargnoient pas les vexations. La suite de » cela fut que Redhwan, fils de Walakhschi, qui étoit » alors gouverneur de la province de Garbiyyèh, se » souleva, rassembla des troupes pour faire la guerre à » Behram, et marcha vers le Caire. Behram fut obligé » de prendre la fuite, et Redhwan étant entré dans la

» capitale, s'empara du vizirat au mois de djoumada premier 531. Il maltraita les chrétiens et les molesta; ce » dont on lui sut très-bon gré. Mais, comme c'étoit un » esprit léger et irréfléchi, il commença à traiter avec » mépris les gens du khalife; il forma même le projet de » le déposer, disant qu'il n'étoit point imam, qu'il n'étoit » que le tuteur d'un autre, et que cet autre n'étoit pas un » personnage réel. Hafedh en conçut des alarmes, et fit » si bien par des menées sourdes, qu'il excita un soulèvement contre Redhwan : il fut contraint à fuir, et se » retira en Syrie. Ayant réuni quelques troupes, il revint en l'année 534; mais Hafedh envoya contre lui » une armée. Il y eut une action dans laquelle Redhwan » fut mis en déroute : il se retira dans le Saïd, mais il fut » arrêté et mis en prison (1). »

Dans la partie de son ouvrage où Makrizi décrit les maisons de plaisance des khalifes, il s'étend assez longuement sur une de ces maisons qu'on nommoit *Haudedj*, الهودج, c'est-à-dire, *la Litière*, et qui avoit été bâtie par le khalife Amer : il alloit fréquemment s'y divertir. « Il » monta à cheval, dit Makrizi, le mardi 4 de dhou'lkaada » 524, pour se rendre à cette maison. Quelques Nézariens, s'étant placés en embuscade dans un four qui étoit » sur sa route, à la tête de la chaussée du côté de l'île de » Raudha, fondirent sur lui, et lui firent une blessure

Man. ar. de la Bibl. du Roi, n.º 673, C 2, fol. 115 recto; *et n.º 677, fol. 122* verso.

(1) A l'occasion de la rue nommée حارة اليانسية, Makrizi raconte en détail l'histoire de Yanès, Arménien, qui fut vizir de Hafedh après la mort d'Abou-Ali, et celle de Hasan, fils de Hafedh, qui exerça plus tard le même office, et que son père fit périr par le poison. *Voyez* le manuscrit arabe n.º 673, tom. II, fol. 235 et 236.

» grave dont il mourut. On le transporta dans une barque » au belvédère de *la Perle*, اللولوة : ce fut là qu'il mourut; » d'autres disent qu'il expira avant d'y arriver. »

Je dois encore joindre à cela un passage important de Makrizi, tiré du chapitre où il parle des vicissitudes qu'éprouva en Égypte la formule de l'appel à la prière. « Lorsque, dit-il, Abou-Ali, *fils de Catigat*, ابن كتيفات, fils » d'Afdhal Schahinschah, fils de Bedr Djémali, se fut emparé par force du vizirat, du temps de Hafedh-lidin-allah » Abou'lmaïmoun Abd-almédjid, fils de l'émir Abou'lkasem Mohammed, fils de Mostanser-billah, le 16 de » dhou'lkaada 524; qu'il eut renfermé Hafedh dans une » prison, et l'eut mis dans les fers; qu'il se fut emparé de » toutes les richesses et de tous les objets qui étoient dans » les magasins du palais, et les eut fait transporter dans » l'hôtel du vizirat, comme il étoit de la secte des Imamiens, et très-zélé pour leur doctrine, il changea les pratiques particulières des Ismaéliens, que suivoit la maison » régnante; il fit faire la prière pour *l'imam attendu;* il fit » retrancher dans l'appel à la prière la formule, *Accourez* » *à l'œuvre la plus excellente,* et les mots, *Mohammed et Ali* » *sont les meilleurs d'entre les hommes;* enfin il supprima » toute mention d'Ismaïl, fils de Djafar, duquel les Ismaéliens prennent leur nom. Mais, Abou-Ali ayant été tué » le 16 de moharram 526, l'autorité rentra entre les mains » de Hafedh, et l'on rétablit dans l'appel à la prière tout » ce qui en avoit été retranché. »

Manuscrit ar. de la Bibl. du Roi, n.º 673 C 3, fol. 58 verso; *n.º 680, fol. 196* verso, *et n.º 676.*

Ces divers passages de Makrizi ajoutent à ce que nous savions déjà, plusieurs circonstances remarquables.

Nous y apprenons d'abord que les émirs qui avoient placé Hafedh sur le trône ne jouirent point de leur ouvrage; que l'un d'eux, qui s'étoit réservé l'office de vizir, fut tué le jour même, et qu'Abou-Ali fut nommé à sa place, non par le choix du prince. Nous y apprenons, en outre, qu'au bout de très-peu de temps Abou-Ali séquestra totalement Hafedh, et s'empara de toute l'autorité; qu'il fit supprimer dans la prière le nom de Hafedh et celui d'Ismaïl, fils de Djafar, le dernier des imams dans le système des Ismaéliens, et la tige des Fatimites; qu'il étoit imamien, c'est-à-dire, d'une secte tout-à-fait opposée à celle des Ismaéliens, et qui reconnoît, comme le commun des Schiites, la suite des douze imams, et par conséquent n'admet point que le Mahdi ait paru en la personne d'Obaïd-allah, le premier des khalifes Fatimites. Enfin Makrizi nous dit positivement qu'Abou-Ali fit prononcer la prière pour *l'imam attendu* : c'est presque comme s'il eût dit aussi que la monnoie fut frappée au nom de ce même imam.

Abou'lféda avoit dit qu'Abou-Ali substitua dans la prière du vendredi son propre nom à celui de Hafedh; et Makrizi, en disant que ce vizir fit nommer dans la prière *l'imam attendu*, semble n'être pas d'accord avec Abou'lféda: mais cette discordance n'est qu'apparente. En effet, comme on n'en peut guère douter, Abou-Ali, qui ne se servoit du nom du Mahdi, ou de *l'imam attendu*, que comme d'un masque pour couvrir ses projets ambitieux, ne manqua certainement pas à se faire nommer aussi dans la prière après *l'imam attendu*, comme étant son vicaire et son représentant, en attendant le moment où il plairoit à l'imam

de se manifester, et de venir prendre lui-même le gouvernement des musulmans.

Mais je dois avouer qu'il y a dans le récit de Makrizi une circonstance que j'ai beaucoup de peine à admettre, et qui me semble n'être qu'une méprise de cet écrivain. Suivant lui, lorsqu'Abou-Ali, qui, sous le nom de *vizir*, avoit régné pendant treize mois, eut été tué, Hafedh fut tiré de sa prison, et proclamé, non pas comme khalife, mais *comme successeur désigné,* ولي عهد, et *tuteur d'un personnage dont on tut le nom.* En ce moment, on ne pouvoit plus conserver l'espoir de voir naître un fils d'Amer, et il me paroît infiniment vraisemblable que Makrizi attribue à cette époque un fait qui avoit eu lieu immédiatement après la mort d'Amer : car alors, en effet, comme nous l'avons vu dans les textes d'Abou'lféda et d'Abou'lfaradj, Hafedh n'avoit été reconnu que comme administrateur du royaume jusqu'à la naissance du fils d'Amer et pendant sa minorité, et peut-être aussi comme son successeur désigné, s'il venoit à mourir en bas âge ou sans enfans. Outre l'invraisemblance du récit de Makrizi en lui-même, les monnoies de Hafedh que nous connoissons semblent le contredire, puisque Hafedh y est nommé avec les titres d'*imam* et de *prince des croyans*, titres qui ne conviennent qu'au khalife reconnu pour tel.

Quoi qu'il en soit, je ne me suis point contenté des renseignemens précieux fournis par Makrizi. J'aurois bien voulu pouvoir consulter la grande chronique d'Ebn-alathir; mais malheureusement les années 524, 525 et 526, font partie d'une lacune de trente années qu'offre le manuscrit de la Bibliothèque du Roi. J'ai donc eu recours

à un historien plus moderne que Makrizi, mais par lequel les événemens sont rapportés avec plus de détails, et qui peut avoir fait usage de la chronique d'Ebn-alathir. Je veux parler d'Abou'lmahasen Yousouf, fils de Tagri-birdi. Son grand ouvrage historique m'a fourni les renseignemens suivans, que je vais traduire littéralement :

Man. arabe de la Bibl. du Roi, n.° 661, fol. 1 et suiv., et n.° 670, fol. 1 et suiv.

« Hafedh-lidin-allah (Abou'lmaïmoun Abd-almédjid, » fils de l'émir Abou'lkasem Mohammed, fils du khalife » Mostanser-billah), fut investi du khalifat en Égypte » après le meurtre de son cousin Amer Abou-Ali Mansour, » comme nous l'exposerons tout-à-l'heure suivant diffé- » rentes manières de raconter le fait. Parmi les khalifes » d'Égypte, il n'y a que Hafedh, et Adhed dont il sera » question plus tard, qui ne soient pas immédiatement fils » de khalife. On donna à ce prince le surnom honori- » fique de *Hafedh-lidin-allah*, et il eut pour vizir Abou-Ali » Ahmed, fils d'Afdhal, qui reçut le titre d'*émir-aldjoyousch* » (c'est-à-dire, *généralissime des troupes*). Il traita les sujets » avec bonté et douceur, et leur rendit les biens qui » avoient été confisqués. Avant que Hafedh fût reconnu » pour khalife, il y eut beaucoup d'agitation et de trouble » en Égypte, parce qu'Amer, lorsqu'il fut assassiné, ne » laissoit point d'enfant mâle; il laissa seulement une » femme enceinte. Les Égyptiens furent donc agités; car » ils disoient : *Aucun des membres de cette maison ne meurt* » *sans laisser après lui un enfant mâle à qui l'imamat soit* » *transmis par une décision précise.* لا يموت احد من اهل هذا البيت الا و يخلف ولدا ذكرا منصوصا عليه » الامامة. Or Amer avoit désigné pour successeur, avant de

» mourir, le fruit dont une de ses femmes étoit enceinte,
» نصّ على الحمل ; mais la femme mit au monde une fille.
» Alors leurs vues se tournèrent vers Hafedh dont il s'agit
» ici, et la ligne d'Amer et de ses enfans fut éteinte. C'est
» là le système d'une partie des Schiites égyptiens (1) :
» car, suivant eux, l'imamat a passé de Mostanser à son
» fils Nézar, qui fut tué après l'affaire d'Alexandrie.

» L'auteur du livre intitulé *Mirât alzéman* [le Miroir du
» temps] (2) dit : Quand Hafedh eut été investi du kha-
» lifat d'Égypte » (les manuscrits portent, لما استمرّ الحافظ
في خلافة مصر ; mais je lis, استقرّ), « il ne se trouva pas
» assez fort pour résister à son vizir, Abou-Ali, fils
» d'Afdhal, (fils) d'Émir-aldjoyousch ; et celui-ci étant
» devenu tout-puissant, fit faire la khotba au nom de
» *l'imam attendu, le Mahdi*, وخطب للمنتظر المهـــدى : il
» supprima de l'appel à la prière la formule, *Accourez à
» l'œuvre la plus excellente ;* et il fit prier pour lui-même
» dans les chaires des mosquées, se désignant par les titres
» suivans : *le défenseur du siècle de la vérité, le directeur qui
» amène les rebelles à l'obéissance à la vérité, le maître des
» peuples, le possesseur des deux rangs les plus éminens de
» l'épée et de la plume*, ناصـــر ايام الحق هادى الصعـــاة
الى اتباع الحق مولى الامم ومالك فضيلتى .... السيف والقلم

(1) Ceci est obscur : car, dans l'opinion des Nézariens, l'imamat appartenant à Nézar et à ses descendans, Hafedh, fils d'un autre fils de Mostanser, n'y avoit pas plus de droit qu'Amer, fils de Mostali. Peut-être y a-t-il ici quelques mots omis dans Abou'lmahasen.

(2) C'est Abou'lfaradj Abd-errahman, connu sous le nom d'*Ebn-aldjouzi*, mort en 597 de l'hégire. Sa vie se trouve dans Ebn-Khallican.

» . . . (1) Lorsque Hafedh, après le meurtre du vizir dont » nous venons de parler, eut recouvré le pouvoir, on lui » donna de nouveaux titres dont on n'avoit jamais fait » usage pour personne, et l'on faisoit usage de ces titres en » le nommant dans la khotba. Le khatib disoit : *Mon Dieu,* » *accorde des destinées prospères à celui par qui tu as relevé* » *l'édifice de la religion, après qu'il avoit été anéanti, et tu as* » *mis en honneur l'islamisme, en te servant de lui comme d'un* » *instrument pour sa manifestation, notre seigneur et notre* » *maître, l'imam de notre siècle et de notre âge, Abou'lmaï-* » *moun Abd-almédjid alhafedh-lidin-allah : que Dieu soit fa-* » *vorable à lui et à ses saints ancêtres, qui sont les argumens* » *de Dieu contre les humains* (2) ! »

J'interromps un moment la citation d'Abou'lmahasen pour faire deux observations. La première a pour objet cette expression employée en parlant des khalifes Fatimites, *qui sont les argumens de Dieu contre les humains*, حجج الله على العالمين. Dans le système théologique des musulmans, la vengeance de Dieu ne pourroit pas s'exercer justement contre les infidèles qui ne se sont point soumis à ses lois, s'il ne les leur avoit fait annoncer, et ne leur avoit fourni les moyens de les connoître et les preuves

(1) Ici Abou'lmahasen place une citation d'Ebn-Khallican, tout-à-fait étrangère à notre sujet, puis une réflexion qui est de lui-même. Je suppose qu'il revient ensuite à la citation d'Ebn-aldjouzi, quoiqu'il ne le dise pas.

(2) Il est bon de transcrire ici le texte :

اصلح من شيّدت به الدين بعد دثوره
واعززت به الاسلام بان جعلته سببا
لظهوره مولانا وسيّدنا امـــام العصر
والزمان ابا الميمون عبد المجيد الحافظ
لدين الله صلّى الله عليه وعلى آبـآئـه
الطاهرين حجج الله على العالمين

de leur vérité. Par suite de cela, les prophètes, les envoyés divins et les imams dont Dieu s'est servi pour publier ses lois, les expliquer et les conserver dans leur pureté, déposeront au jour du jugement contre les hommes qui auront refusé de les écouter, et qui, nonobstant les avis et les remontrances de ces messagers de Dieu, auront persisté dans leur infidélité et leur désobéissance. Voilà pourquoi ces ministres de Dieu sont appelés *ses argumens contre les humains.* Rien n'est plus commun dans les livres des Druzes que cette expression, empruntée des Ismaéliens. C'est, sans doute, par une idée analogue à celle-là, que le célèbre docteur Abou-Hamid Gazali a été appelé *Hoddjet alislam*, حجّة الاسلام, *l'argument de l'islamisme;* ce que d'Herbelot a rendu par *le docteur de l'islamisme,* et dont Reiske, je crois, n'a pas complétement saisi le sens.

Annal. Mosl. tom. III, p. 719.

Ma seconde observation tend à faire remarquer que les titres pompeux donnés à Hafedh, après la mort d'Abou-Ali, prouvent que les innovations de ce vizir étoient regardées par les partisans des Fatimites comme autant d'attentats contre la vraie religion, et comme une sorte d'apostasie de la doctrine orthodoxe, qui, pour eux, étoit celle des Ismaéliens. Je reprends le récit d'Abou'lmahasen.

« Lorsque le vizir Abou-Ali Ahmed eut été tué, en la » manière que nous raconterons bientôt, Hafedh eut suc- » cessivement plusieurs autres vizirs qui se conduisirent » mal dans leur administration. De ce nombre furent » Abou'lfath Yanès Émir-aldjoyousch, après la mort du- » quel Hafedh prit pour vizir son propre fils Hasan. A » Hasan succéda Behram ; et après celui-ci, Hafedh gou- » verna par lui-même jusqu'à sa mort. Voici maintenant

» le récit de ce qui se passa entre ce prince et le vizir » Abou-Ali Ahmed, fils d'Afdhal. Lorsque le khalife » Amer eut été assassiné, on tira Hafedh de la prison » où il étoit renfermé, et l'on se servit de lui pour passer » le temps (je traduis à la lettre) jusqu'à ce que vînt au » monde l'enfant d'Amer qui étoit encore dans le sein » de sa mère, en sorte que, *si cet enfant étoit un garçon,* » *il hériteroit du khalifat, et Hafedh en seroit dépouillé,* » فان كان صبيّا يلى الخلافة ويخلع الحافظ. Abou-Ali » Ahmed, dont il s'agit, occupa la place de vizir, et on » lui confia l'administration des affaires; de sorte que » Hafedh n'eut réellement du khalifat que le nom. Ce vizir » étoit un homme entreprenant, courageux, et d'un carac- » tère élevé comme son père Afdhal, et son grand-père » Bedr Djémali, dont nous avons parlé précédemment; » il se rendit donc maître absolu du gouvernement de » l'Égypte. Cependant la femme d'Amer qui étoit enceinte » accoucha d'une fille, et en conséquence Hafedh demeura » khalife, mais dans une sorte d'interdiction, tandis que le » vizir avoit tout l'exercice de l'autorité. Ce vizir tint Ha- » fedh étroitement resserré et dans une tutelle rigoureuse; » il ne lui permit point de se montrer, et le tint comme » en dépôt dans un des magasins du palais, où personne » n'étoit admis qu'avec une permission d'Acmal, je veux » dire du vizir. Ahmed se rendit au palais, et prit tout ce » qui s'y trouvoit, disant : *Tout ceci est le bien de mon père* » *et de mon grand-père.* Ensuite il fit cesser tout souvenir » des khalifes descendus d'Obaïd-allah, et supprima leurs » noms dans la prière : car il étoit sunnite, comme son » père; il fit une profession publique d'attachement à *l'imam*

» *attendu à la fin du temps,* واظهر التمسك بالامام المنتظر فى
» اخر الزمان ; il fit prier pour lui dans la *khotba;* il chan-
» gea les rites fondamentaux des Rafédhites. Cela lui valut
» la haine des émirs et du peuple, qui, pour la plupart,
» pour ne pas dire tous, étoient Rafédhites. Le vizir or-
» donna ensuite aux khatibs de prier pour lui-même, en
» faisant usage, dans la prière, de quelques surnoms ho-
» norifiques qu'il s'étoit attribués. Les Schiites égyptiens,
» ayant donc conçu une forte aversion pour lui, résolurent
» de s'en défaire. Le 20 de moharram, il sortit pour aller
» jouer au mail : quelques gens se mirent en embuscade,
» et un esclave franc, qui appartenoit à Hafedh, se jeta
» sur lui et le tua. On lui coupa la tête, puis on tira
» Hafedh de sa prison, et on lui fit hommage une seconde
» fois. L'hôtel du vizir fut pillé. Hafedh se rendit à cheval
» au palais du khalifat; il se mit en possession des trésors,
» et confia l'office de vizir à Abou'lfath Yanès, qui reçut
» aussi le titre d'*émir-aldjoyousch*. . . . . . .

» L'auteur du livre intitulé *Kitab almoklataïn fi akhbar*
» *aldaulataïn*, كتاب المقلتين فى اخبار الدولتين, s'ex-
» prime ainsi : Amer avoit choisi deux esclaves, dont l'un
» étoit appelé *Hézir-almolouc*, هزير الملوك, et avoit pour
» nom *Bargoward,* برغوارد, et l'autre, nommé *Bazgasch*,
» برغش, étoit surnommé *le Juste*. . . . Lors donc qu'Amer
» eut été tué, comme il n'y avoit personne qui prît en
» main l'administration, ils portèrent leurs vues sur l'émir
» Abou'lmaïmoun Abd-almédjid, qui étoit le plus âgé de
» la famille; ils eurent recours à l'artifice que voici : ils

» dirent que le khalife *qui venoit de partir*, المنتقل, ils vou-
» loient dire *Amer*, avoit parlé obscurément, une semaine
» avant sa mort, de ce qui venoit de se passer, disant
» en parlant de lui-même, *Le malheureux sera tué d'un coup*
» *de poignard;* qu'il avoit dit qu'une telle étoit enceinte de
» ses œuvres, qu'il avoit appris par une vision qu'elle
» accoucheroit d'un enfant mâle, que cet enfant devoit
» lui succéder comme khalife, et que sa tutelle appar-
» tenoit à l'émir Abd-almédjid Abou'lmaïmoun. Abd-
» almédjid s'assit donc sur le trône, comme tuteur, et
» reçut le surnom honorifique de *Hafedh-lidin-allah*, et
» il fut statué que Hézir-almolouc seroit vizir, et l'émir
» Saïd Adjell (c'est-à-dire, *heureux et illustre*) Yanès seroit
» *grand chambellan et généralissime*, متولى الباب واسفهسلار.
» Un édit qui contenoit ces dispositions fut lu dans le
» portique, Hafedh étant assis en dedans du grillage. La
» lecture en fut faite par le kadhi des kadhis, monté sur
» une chaire qu'on avoit élevée en face du grillage; elle fut
» faite en présence des grands de l'empire. Hafedh de-
» meura donc en possession du trône, *l'abcès de la grossesse*
» *ayant crevé*, وانفشّ ورم الحبلى; et il eut pour vizir celui
» que nous venons de nommer, et deux autres émirs après
» lui, Behram l'Arménien, et Redhwan, fils de Walakh-
» schi. Cet historien, dit Abou'lmahasen, ne fait aucune
» mention du vizir Ahmed, ni de ses aventures avec Ha-
» fedh, et cependant il devoit mieux qu'un autre con-
» noître l'histoire des Fatimites. Peut-être a-t-il passé ces
» faits sous silence, parce qu'ils eurent lieu tout au com-
» mencement du règne de Hafedh. »

Je ne saurois admettre une semblable excuse, et je m'imagine que l'écrivain cité en dernier lieu par Abou'l-mahasen, et qui peut-être étoit un Ismaélien, aura omis à dessein un fait peu honorable pour Hafedh.

Il ne manque au récit circonstancié d'Abou'l-mahasen qu'une seule circonstance, celle qu'il nous auroit importé le plus d'y trouver : c'est que le vizir Abou-Ali fit mettre sur la monnoie le nom de *l'imam attendu à la fin du temps,* comme il le substitua dans la *khotba* à celui de Hafedh et à ceux de ses prédécesseurs.

Avant de passer à un autre écrivain qui suppléera à cette omission, je dois m'arrêter un moment sur ce que dit Abou'lmahasen, qu'Abou-Ali étoit *sunnite, comme l'avoient été son père et son grand-père.* Je conjecture que dans cette expression notre auteur a manqué d'exactitude : car, bien que les Sunnites attendent aussi l'avénement futur du Mahdi, ils sont, en général, loin d'y attacher autant d'importance que les Schiites. D'ailleurs nous avons vu dans Makrizi, que le vizir Abou-Ali étoit *imamien :* or les Imamiens sont comptés parmi les sectes des Schiites, et c'est même, comme le dit ailleurs Makrizi, entre les sectes des Schiites, une de celles qui s'éloignent le plus de la doctrine des Sunnites. Peut-être toutefois est-il permis de conjecturer qu'il y a eu autrefois des Imamiens qui professoient d'ailleurs la doctrine des Sunnites : car tous les historiens s'accordent à rapporter qu'Abou-Ali avoit fait retrancher de l'appel à la prière la formule, *Accourez à l'œuvre la plus excellente;* ce que n'auroit pas dû faire, ce semble, un Schiite, à quelque subdivision de cette branche de l'islamisme qu'il appartînt. Il faut convenir, au surplus, que

l'histoire des sectes musulmanes ne nous est encore que très-imparfaitement connue.

Après cette observation, je passe au dernier historien qui doit compléter ces recherches. Je veux parler des *Vies des hommes illustres* d'Ebn-Khallican. En citant cet écrivain, je ne pourrai me dispenser de répéter des choses que j'ai déjà dites plusieurs fois; mais il est nécessaire de suivre l'ensemble des faits tels que les présente Ebn-Khallican, d'autant plus que nous ne pouvons douter qu'il n'eût sous les yeux la Chronique d'Ebn-alathir, qu'il cite dans la Vie même de Hafedh. Je vais donc encore traduire toute la partie de cette vie qui est relative à l'objet que je traite (1).

« Hafedh, le jour même de l'assassinat de son cousin » Amer, fut inauguré au Caire *comme successeur désigné à » l'empire, et administrateur du royaume, jusqu'à ce que » vînt au monde l'enfant posthume que celui-ci avoit laissé,* » بويع بولاية العهد وتدبير المملكة حتى يظهر الحمل المخلف » عن الآمر, comme on le verra dans la Vie de ce dernier, » s'il plaît à Dieu. Abou-Ali Ahmed fils d'Afdhal. . . . » s'empara de sa personne le matin même qui suivit son » inauguration. Amer, quand il fit tuer Afdhal, avoit fait » renfermer tous ses enfans, et, entre autres, Abou-Ali; » mais, après l'assassinat d'Amer, les soldats le tirèrent de » la prison, et l'inaugurèrent. (Ebn-Khallican ne dit point » en quelle qualité.) Il se transporta donc au palais, et se » rendit maître de la personne de Hafedh; il s'empara seul » de toute l'autorité, l'exerça d'une manière digne d'éloge,

(1) Je cite cet auteur d'après un manuscrit de ma collection particulière.

» et rendit les biens à ceux qui avoient éprouvé des con-
» fiscations. Il fit ouvertement profession de la secte des
» Imamiens, et d'attachement aux douze imams ; fit sup-
» primer dans les chaires le nom de Hafedh et les noms
» des princes de sa maison ; fit prier pour celui qui doit
» paroître à la fin du temps, et qui est connu, suivant eux,
» sous le titre de *l'imam attendu*, et *mit son nom sur la mon-*
» *noie*. Il défendit de se servir, dans l'appel à la prière, de
» la formule, *Accourez à l'œuvre la plus excellente*. Les choses
» demeurèrent sur ce pied, jusqu'à ce que quelques-uns
» de ses gens fondirent sur lui, dans le grand jardin qui
» est hors du Caire, au milieu du mois de moharram 526,
» et le tuèrent. Cela arriva par les intrigues de Hafedh. Les
» soldats se hâtèrent de tirer ce prince de prison, lui prê-
» tèrent hommage et lui donnèrent le surnom de *Hafedh*,
» et l'on pria pour lui dans les chaires. Il étoit né à As-
» calon, au mois de moharram 460 ; il fut inauguré,
» comme successeur désigné, le jour même de l'assassinat
» d'Amer . . . . ., puis, comme *jouissant de la plénitude du*
» *khalifat*, مستقلا, le jour du meurtre d'Abou-Ali Ahmed
» fils d'Afdhal . . . . et mourut vers la fin de la nuit, le
» lundi, cinq jours avant la fin de djoumada second 544
» ou 543 . . . . Il n'y a point eu dans cette maison des Fa-
» timites de souverain qui ne fût pas immédiatement fils
» d'un souverain, si ce n'est Hafedh et Abd-allah Adhed,
» dont nous avons parlé entre les personnages dont le nom
» commence par le mot *abd*. La cause pour laquelle Hafedh
» fut placé sur le trône, c'est qu'Amer ne laissa point d'en-
» fant mâle, mais laissa une femme enceinte. En consé-
» quence les Égyptiens furent agités et dirent : *Aucun des*

» *imams de cette maison ne meurt sans laisser après lui un enfant*
» *mâle et lui transmettre l'imamat par une décision formelle.*
» Or Amer avoit désigné pour successeur l'enfant qui
» étoit encore dans le sein de sa mère; mais cette femme
» mit au monde une fille. Alors arriva ce que nous avons
» raconté des aventures d'Ahmed Émir-aldjoyousch, fils
» d'Afdhal, avec Hafedh. Voilà le motif pour lequel Ha-
» fedh ne fut inauguré que comme successeur désigné, et
» ne fut pas reconnu comme imam d'une manière fixe et
» non éventuelle : c'est qu'on attendoit l'issue de la gros-
» sesse de cette femme. »

Le même Ebn-Khallican, dans la Vie d'Amer (Abou-Ali Mansour), dit qu'il fut assassiné le mardi 3 de dhou'l-kaada 524; qu'on le rapporta dans son palais au Caire, et qu'il y mourut la nuit suivante.

On voit que le récit d'Ebn-Khallican ne laisse rien à désirer. Ce n'est plus seulement par induction qu'on peut affirmer qu'Abou-Ali, en faisant prier dans la *khotba* pour *l'imam attendu*, a dû aussi faire graver le nom de cet imam sur le type monétaire. Ebn-Khallican énonce ce fait d'une manière positive. Je ne dissimulerai pas qu'il y a dans le texte de cet écrivain une sorte d'amphibologie, et qu'à la rigueur on pourroit croire qu'il a voulu dire qu'Abou-Ali fit mettre son propre nom sur la monnoie : mais cette amphibologie n'est qu'apparente, et l'ensemble de la narration ne laisse aucun doute sur le véritable sens de ces mots. Notre médaille d'ailleurs ajoute encore, s'il en étoit besoin, à l'évidence qui résulte de cet ensemble et de l'enchaînement des faits.

Il n'y a dans le récit d'Ebn-Khallican qu'une seule

circonstance qui me semble manquer d'exactitude. On ne sauroit douter, d'après le rapport unanime des autres historiens, que l'émir Abou'lmaïmoun Abd-almédjid n'ait reçu le surnom ou titre de *Hafedh-lidin-allah* au moment même de sa première inauguration. Ebn-Khallican semble dire que ce titre ne lui fut donné qu'après la mort d'Abou-Ali, lorsqu'il fut reconnu imam définitivement, et non plus comme régent en attendant la naissance d'un fils d'Amer. Mais il seroit trop hasardé de tirer cette conclusion du silence d'Ebn-Khallican; et, indépendamment même du témoignage positif des autres historiens, il est très-vraisemblable que ce surnom lui fut donné dès sa première inauguration, et lui fut confirmé après la mort d'Abou-Ali.

Dans la médaille qui est l'objet de ce Mémoire, au titre d'*imam attendu* se trouvent joints les noms *Mohammed Abou'lkasem*, noms qui, comme je l'ai fait voir, sont ceux que doit porter le Mahdi. Ebn-Khallican semble avoir voulu indiquer cela en s'exprimant ainsi : وخطب للقائم فى آخر الزمان المعروف بالامام المنتظر على زعمهم وكتب اسمه على السكة. « Il fit prier pour celui qui doit » paroître à la fin du temps, et qui est connu, suivant eux, » sous le titre de *l'imam attendu*, et il mit *son nom* sur la » monnoie. » Car il est à remarquer qu'il dit *son nom*, اسمه, et non pas *son titre honorifique*, لقبه. Quoi qu'il en soit, on pourroit, ce semble, conjecturer que, dans les premiers momens, et jusqu'à l'accouchement de la veuve d'Amer, Abou-Ali se seroit borné à faire prier pour *l'imam attendu* et à mettre sur la monnoie ce même titre. Cette

formule n'auroit signifié alors que l'enfant mâle dont on attendoit et espéroit la naissance; et elle n'auroit excité ni surprise, ni opposition. Dans ce système, les mots *l'imam attendu* n'auroient été entendus, dans le sens d'Abou-Ali et des Imamiens, du Mahdi, qu'après que la naissance d'une fille auroit anéanti cet espoir, et alors seulement on auroit ajouté à ce titre les noms *Mohammed Abou'lkasem.* L'équivoque de cette formule, *l'imam attendu,* employée d'abord sans une désignation plus précise, auroit fourni une sorte d'état intermédiaire, favorable aux projets ambitieux d'Abou-Ali, en ce qu'il auroit accoutumé les sujets de l'empire à un silence absolu sur les droits de Hafedh. Ce n'est, au surplus, qu'une simple conjecture.

Je finirai ce Mémoire par quelques observations sur l'époque précise à laquelle notre médaille a pu être frappée. On a vu que Hafedh avoit été inauguré dans les premiers jours du mois de dhou'lkaada 524, et qu'Abou-Ali s'empara du vizirat le lendemain même de l'inauguration de Hafedh; mais, suivant Makrizi, ce ne fut qu'au bout de quelques jours, le 16 du même mois, qu'il confina le prince dans un des magasins du palais, et usurpa toute l'autorité. Il est plus que vraisemblable qu'il ne songea à faire oublier les droits de la maison des Fatimites que quand la veuve d'Amer eut donné le jour à une fille; et comme nous ignorons l'époque à laquelle cela eut lieu, nous pouvons supposer que ce fut trois ou quatre mois après la mort d'Amer. Abou-Ali dut encore avoir besoin de quelque temps pour préparer les esprits aux changemens importans qu'il vouloit introduire dans le système religieux et politique, et qui étoient les préludes nécessaires de l'usurpation qu'il

méditoit. Je suis donc très-porté à croire que des monnoies pareilles à celle qui est l'objet de ce Mémoire ne furent frappées que six mois au plus tôt après la mort d'Amer, et que jusque là le type monétaire porta les noms de Hafedh, avec le titre de ولى العهد, c'est-à-dire, *successeur désigné;* et peut-être quelque nouvelle découverte viendra-t-elle justifier ma conjecture. Le changement une fois introduit sur le type monétaire dut s'y conserver jusqu'à la mort d'Abou-Ali, c'est-à-dire, suivant Makrizi, jusqu'au 16 de moharram, premier mois de 526, et, suivant Abou'lmahasen, jusqu'au 20 du même mois; il seroit donc possible qu'on découvrît quelque monnoie pareille à la nôtre avec la date de 526.

Il ne me reste plus qu'à mettre sous les yeux des lecteurs toutes les légendes de cette médaille. Chaque côté offre trois légendes : deux circulaires, et une troisième plus courte au milieu du champ de la pièce.

Premier Côté.

Dans le champ de la pièce :

عال غايه

Que ses étendards soient triomphans !

Légende circulaire intérieure :

لا اله الا الله محمد رسول الله على ولى الله

Il n'y a point d'autre dieu que Dieu; Mahomet est l'envoyé de Dieu : Ali est l'ami de Dieu.

Légende circulaire extérieure :

محمد رسول الله ارسله بالهدى ودين الحق ليظهره على الـدين
كله ولوكره المشركـو(ن)

Mahomet est l'envoyé de Dieu : il l'a envoyé avec la direction et la vraie religion, pour qu'il la rende victorieuse de toute autre religion, en dépit des polythéistes.

Second Côté.

Dans le champ de la pièce :

الامـــــــام محمد

L'imam Mohammed.

Légende circulaire intérieure :

ابو القسم المنتظر بامر الله امير المومنين

Abou'lkasem attendu par l'ordre de Dieu (*almontadhar-biamr-allah*), prince des croyans.

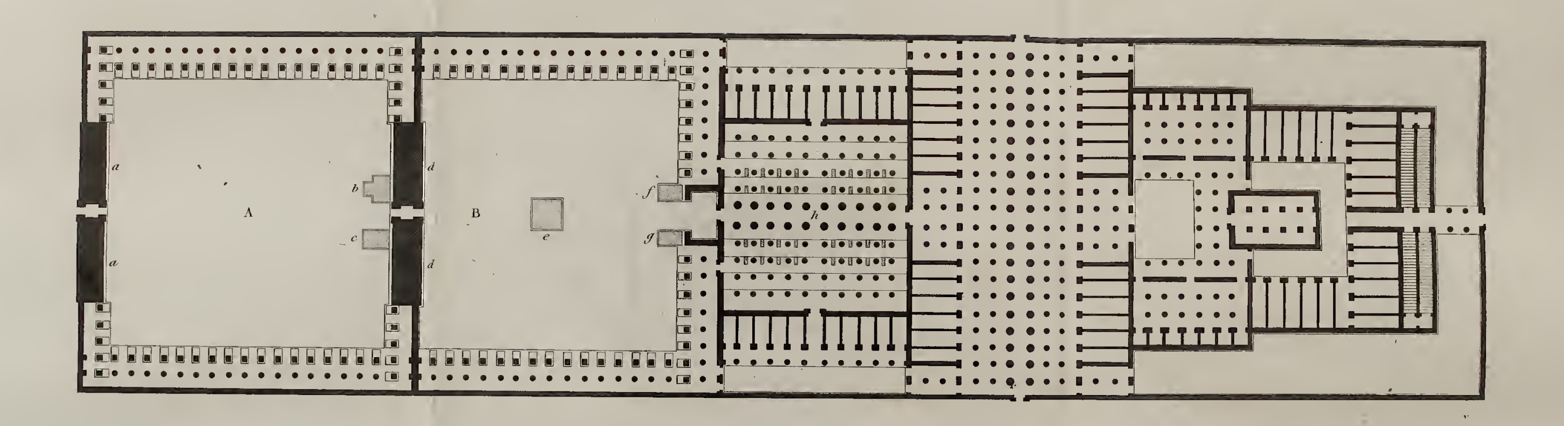
Légende circulaire extérieure :

بسم الله الرحمن الرحيم ضرب هذا الدينر بالاسكندرية سـنـة
خمس وعشرين وخمسـمـــا(ية)

Au nom du Dieu clément et miséricordieux. Ce dinar a été frappé à Alexandrie, en l'année 525.

J'ai disposé ces légendes dans l'ordre dans lequel je pense qu'elles doivent être lues. Les mots, *Ali est l'ami de Dieu*, prouvent que celui qui a fait frapper cette médaille appartenoit à une secte des Schiites.

La légende qui occupe le champ de la pièce du premier côté, est bien connue; mais on l'a lue et interprétée de bien des manières différentes, dont aucune cependant ne me paroît satisfaisante, et qui presque toutes sont forcées ou contraires au génie de la langue arabe. J'ai déjà proposé, dans le *Journal des savans* du mois de juillet 1823, celle que je donne ici, عال غايه : elle me semble aussi naturelle et aussi facile à entendre qu'on puisse le désirer; et je me flatte qu'elle obtiendra l'assentiment des juges compétens en cette matière, et spécialement de M. le comte Castiglioni et de M. Fræhn.

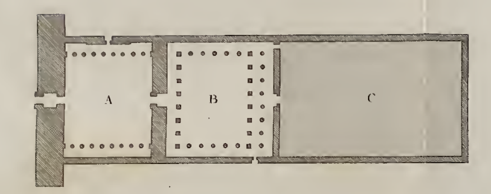


OSYMANDYEUM

Restitué d'après le texte de Diodore de Sicile, par M.r Huyot.

10 20 30 40 50 100 200 Mètres

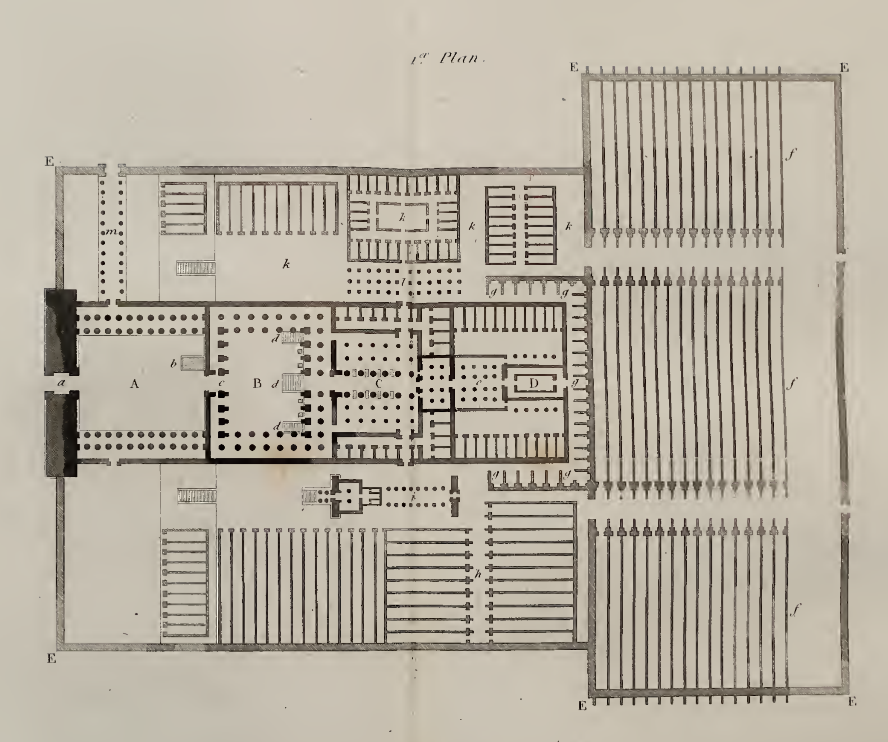
2ème Plan.



PLAN DE L'ÉDIFICE DE MEDYNET-ABOU

d'après la Commission d'Egypte

1er Plan.



PLAN DU RAMESSEUM DE THÈBES

présentant l'état actuel des Ruines, et leur restitution,

PAR Mr. HUYOT.

Construction en Pierre { Parties existantes / Parties restituées.

Construction en Brique. { Parties existantes. / Parties restituées.

10 20 30 40 50 100 200 Mètre.

Hibon sc.

MÉMOIRE
SUR
LE MONUMENT D'OSYMANDYAS.

Par M. LETRONNE.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Lu le 7 Novembre 1828.

LA description du monument d'Osymandyas, que Diodore a insérée dans son ouvrage, a été mise au nombre des renseignemens les plus précieux qui nous soient restés sur l'ancienne Égypte. Les proportions colossales de l'édifice, la richesse de sa décoration, ses dispositions extraordinaires, tout, dans cette description curieuse, semble se réunir pour exciter l'admiration et donner la plus haute idée des ressources de l'Égypte à l'époque très-reculée qui vit s'élever ce monument prodigieux.

Les premiers voyageurs modernes qui portèrent leur attention sur les ruines de Thèbes, s'empressèrent de chercher celles du monument d'Osymandyas. Mais les reconnoître n'étoit pas facile, supposé même qu'elles y existassent encore : car, pour se faire une idée exacte du plan et de la disposition d'édifices aussi ruinés que ceux de Thèbes, il faut des connoissances d'architecture dont la plupart des voyageurs sont dépourvus. Aussi l'on ne peut être étonné

que l'opinion du P. Sicard[a] et de Pococke[b], qui crurent retrouver ce monument dans le palais de Louksor, ait été abandonnée dès que l'on a pu fonder une telle recherche sur des plans exacts et détaillés. Il résulte de ceux qui accompagnent la Description de Thèbes dans le grand ouvrage sur l'Égypte, qu'il est impossible que ce monument ait existé sur la rive droite du Nil : c'est d'ailleurs ce que prouvoit le texte seul de Diodore de Sicile[c].

Mais peut-on en retrouver les ruines sur la rive opposée? Les auteurs de la Description de Thèbes l'ont pensé, comme Jablonski[d] et Zoëga[e] : ils ont même voulu prouver que l'édifice dit *Memnonium*, ou palais de Memnon, répond à la description de l'historien grec avec une exactitude suffisante. M. Hamilton[f], dans les *Ægyptiaca*, prétend, au contraire, que le monument d'Osymandyas est une pure invention de Diodore de Sicile.

Ayant examiné de nouveau ce point d'antiquité, j'ai trouvé que l'assertion du voyageur anglais est trop absolue et inexacte dans les termes où il l'a présentée, mais que les auteurs de la Description de Thèbes sont loin d'avoir prouvé l'identité du tombeau d'Osymandyas avec l'édifice appelé vulgairement *Memnonium*. Il m'a semblé qu'ils ont beaucoup aidé à la lettre, pris pour des preuves d'identité des dispositions communes à beaucoup d'édifices égyptiens, et glissé sur des différences caractéristiques et essentielles qui font du tombeau d'Osymandyas un édifice entièrement à part. J'ai exposé mes doutes, plutôt qu'une opinion formelle à ce sujet, dans un Essai dont j'ai fait une simple communication à l'Académie, ne jugeant ni la question ni mon travail dignes d'une attention plus grande de sa

[a] *Nouv. Mém. des miss. au Levant, t. V, pag. 225; tom. VII, p. 161.*

[b] *Descr. of the East, I, 2, c. III, p. 106.*

[c] *L. I.*

[d] *Syntagma 2 de Memn. pag. 104.*

[e] *Zoëga, de usu obelisc. p. 418.*

[f] *Pag. 114.*

part (1). Dans cet opuscule, j'ai donné les raisons qui me portent à croire que le monument d'Osymandyas n'existe plus parmi les ruines de Thèbes; qu'il n'y existoit plus au temps de Diodore de Sicile, ni à l'époque de l'établissement de la domination grecque en Égypte; enfin, qu'il n'y a jamais eu place à Thèbes pour un monument pareil: d'où j'ai conclu que sa description est une invention des prêtres égyptiens, toujours jaloux de donner aux Grecs une idée gigantesque de leur pays.

Cet essai a excité beaucoup plus d'attention qu'il n'en méritoit. On lui a fait l'honneur de s'en occuper en France et dans l'étranger (2): il y a trouvé des adversaires et des partisans. Les objections des premiers ne m'ont paru toucher le nœud de la difficulté sur aucun point important: j'aurois même pu les prévenir presque toutes, si j'avois cru d'abord que le sujet méritât les développemens que je vais lui donner. Au reste, mon opinion s'est trouvée soumise à l'épreuve plus difficile des nouvelles découvertes dont les voyageurs et les philologues ont tour à tour enrichi la science.

En effet, à peine mon *Essai* étoit-il imprimé, que M. Huyot, maintenant membre de l'Académie des beaux-arts, revint de ses voyages, rapportant une magnifique collection de dessins d'architecture. Pendant un séjour de

(1) Imprimé dans le *Journal des Savans*, juillet 1822.

(2) MM. Creuzer et C. O. Müller en ont donné une récension, l'un dans le *Heidelb. Jahrbüch. der Litteratur*, l'autre dans les *gelehrte Anzeigen* de Göttingen. M. de Heeren, dans la quatrième édition de ses *Ideen über die Politik u. s. f. der alten Welt, zw. Th. zw. Abth. S. 240, 241*, m'a opposé quelques difficultés auxquelles j'espère que ce savant et ingénieux historien ne tiendra pas beaucoup après avoir lu ce Mémoire.

plusieurs mois à Thèbes, il avoit mesuré et dessiné de nouveau tous les vestiges qui restent encore de cette grande cité. Il n'avoit eu garde d'oublier les restes d'un des monumens les plus remarquables, du prétendu *tombeau d'Osymandyas.* Le plan détaillé qu'il en a dressé nous présente ce monument sous une face nouvelle, et il achève de détruire toute apparence d'identité avec celui qu'a décrit Diodore de Sicile. Aussi M. Huyot n'a pas balancé à adopter mon opinion dès qu'il l'a connue : il a lu à cette Académie des *Observations* où il l'appuie de son autorité et de son expérience.

Une autre confirmation m'est arrivée peu de temps après. On sait que les monumens égyptiens portent dans leurs sculptures le nom des princes qui les ont fait construire, achever ou réparer. Si les cartouches hiéroglyphiques du prétendu *Memnonium* ne renferment que le nom d'Osymandyas, ou le montrent dans toutes les scènes principales, ce sera un argument très-fort en faveur de l'opinion que j'ai combattue ; mais si, au contraire, ce nom ne se lit nulle part au milieu de tous les cartouches royaux qui s'y trouvent, ce sera une preuve décisive qu'on s'étoit trompé sur l'origine et la destination de cet ancien édifice.

Lorsque je publiai mon Essai, je ne pouvois soumettre mon opinion à cette épreuve, parce qu'on ne savoit pas encore lire les cartouches hiéroglyphiques des anciens Pharaons. Bientôt les découvertes de M. Champollion le jeune en ont fourni les moyens. Son alphabet phonétique a été appliqué à tous les cartouches recueillis sur le prétendu tombeau d'Osymandyas par MM. Gau, Huyot, Cailliaud, Minutoli et Salt : mais le nom d'Osymandyas ne s'est trouvé dans aucun d'eux ; tous les cartouches qu'on a

recueillis sur les diverses parties de l'édifice, dans les sculptures qui représentent des scènes, soit militaires, soit religieuses, où le roi joue un rôle principal, portent le nom de Ramessès, le Sésostris des Grecs, premier roi de la dix-neuvième dynastie, et celui de deux de ses descendans.

Champ. jeune, Précis &c. p. 22.

Salt's Essay on hierogl. pag. 59.

Les débris du grand colosse qui existent dans l'édifice en question, ont été le grand argument, ou, pour mieux dire, le seul de quelque importance, en faveur de l'identité de cet édifice avec le tombeau d'Osymandyas : mais, en faisant ressortir des différences notables, et en insistant sur le fréquent usage que les Égyptiens faisoient des colosses de granit toujours placés à l'entrée des temples, j'avois soutenu qu'une ressemblance de ce genre ne pouvoit suffire pour établir l'identité; le fait est encore venu me donner raison. La statue d'Osymandyas, dit Diodore, portoit le nom de ce prince : or les deux cartouches gravés sur le bras du colosse dont les débris se voient encore, contiennent également le nom de Ramessès VI ou Sésostris, et l'on ne peut douter que ce colosse ne soit la statue de ce prince, et non d'Osymandyas (1).

Je sais qu'à la faveur de l'obscurité qui couvre encore, je ne dis pas l'ancienne histoire d'Égypte (car elle est en grande partie perdue pour nous), mais la série de ses rois, qui laisse un vaste champ à toutes les conjectures, on

(1) Ces observations ont été confirmées depuis par M. Champollion sur les lieux mêmes. Une lettre qu'il a écrite de Thèbes le 24 novembre 1828, porte ce qui suit : « Je visitai » . . . le *prétendu* tombeau d'Osymandyas, qui ne porte aucune autre » légende que celle de Ramsès-le-» Grand, et de deux de ses descendans. Le nom de ce palais est » écrit sur toutes ses murailles : les » Égyptiens l'appeloient *Ramesseion,* » comme ils nommoient *Amenophion* » le Memnonium, et *Mandoueion* le » palais de Kournah. »

pourroit, en désespoir de cause, prétendre qu'Osymandyas est le même que Sésostris. Mais, quand on voit le nom célèbre de Ramessès couvrir toutes les parties de ce monument, seroit-il probable que les prêtres, auxquels on ne peut contester d'avoir su le lire, y eussent substitué celui d'Osymandyas, qui ne s'y trouve nulle part? D'ailleurs une supposition si gratuite seroit détruite par Diodore de Sicile lui-même, qui détermine l'époque de ce prince, du moins relativement à Sésostris, puisqu'il compte huit règnes entre Osymandyas et Uchoréus, fondateur de
[a] I, 50. Memphis (1)[a]; douze règnes entre Uchoréus et Mœris[b], et
[b] Id. I, 51. sept règnes entre Mœris et Sésostris[c], ce qui établit un inter-
[c] Id. I, 53. valle de vingt-sept règnes entre Osymandyas et Sésostris : il n'y a donc pas moyen de les confondre; et nous verrons plus bas que la haute antiquité du roi auquel on attribuoit la construction du merveilleux tombeau, est un trait caractéristique lié aux motifs qui ont guidé les prêtres égyptiens, lorsqu'ils en ont fait aux Grecs la description.

C'est ainsi que deux genres fort différens de preuves se réunirent pour démontrer le point principal de ma thèse, que l'on avoit spécialement attaqué comme trop foiblement établi. Encouragé par cette double confirmation, j'ai repris mon premier *Essai*, en mettant à profit les lumières nou-

(1) En effet, dans la phrase τῶν δὲ τούτου τοῦ βασιλέως ἀπογόνων ὄγδοος ὁ ἀπὸ τοῦ πατρὸς προσαγορευθεὶς Ουχορεὺς ἔκτισε πόλιν Μέμφιν, le pronom τούτου ne peut se rapporter qu'à *Osymandyas*, dont il a été question tant de fois dans la description qui précède immédiatement. Il est impossible d'imaginer qu'ici Diodore veuille désigner Busiris, dont il n'est fait mention que cinq chapitres plus haut. S'il n'avoit pas voulu parler du roi dont le nom précède, il auroit évidemment rappelé celui auquel, sans cette précaution nécessaire, son lecteur ne pouvoit penser.

velles qui m'avoient été fournies. Je l'aurois communiqué depuis long-temps à l'Académie, sans la crainte de lui prendre des momens qu'elle peut employer beaucoup mieux; mais, la publication du huitième volume de ses Mémoires m'ayant appris qu'elle ne juge pas indignes d'y figurer les discussions sur Osymandyas et son fameux tombeau[a], j'ai pensé qu'elle voudroit bien y donner aussi une place au travail dont elle a d'avance accueilli la réfutation. Je le lui soumets donc de nouveau, et avec d'autant plus de confiance, qu'il se présente maintenant appuyé de deux dessins de M. Huyot, dont l'un[b] donne le plan du prétendu *Memnonium*, et l'autre[c], celui du tombeau d'Osymandyas, restitué d'après les données mêmes du texte de Diodore. La vue seule de ces deux plans, dressés sur la même échelle, dépose si clairement de la différence radicale des deux édifices, qu'ils prouvent la première partie de ma thèse, presque sans qu'il me soit nécessaire d'ouvrir la bouche. Mais, comme la question ne consiste pas seulement à établir que l'édifice qui existe encore n'est point le même dont l'historien Diodore nous a conservé la description, j'espère qu'on ne trouvera pas superflu l'examen suivi que je vais entreprendre.

[a] *Examen du texte de Diodore de Sicile relatif au monument d'Osymandyas, par* J. B. Gail, *Mémoires, t. VIII, p. 131 – 214.*

[b] *Pl. I, 1.er plan.*

[c] *Pl. II.*

Si ce problème historique est borné dans son objet, il n'est pas sans importance par le résultat auquel la solution conduit. On soupçonnoit bien, depuis long-temps, que les prêtres égyptiens avoient souvent abusé de la crédulité des Grecs; mais on ne savoit pas que leur orgueil national avoit été jusqu'à leur faire composer un édifice magnifique, afin d'exciter l'enthousiasme, et d'accroître l'admiration, déjà si grande, des étrangers pour la puissance

et les richesses de l'ancienne Égypte attestées par tant de beaux monumens.

SECTION PREMIÈRE.

De l'Édifice faussement appelé Memnonium, *qu'on a cru être le* Tombeau d'Osymandyas.

[a] Pl. I, 1.er plan.

DANS leur état actuel, les ruines de cet édifice[a] se rapportent à deux ordres de constructions : les unes principales (A B C D), les autres accessoires (E E E E E E). Je m'occuperai successivement de tous les deux.

Celles que je qualifie *principales* forment un édifice bâti en grès, par assises réglées, tout-à-fait analogue dans ses diverses parties aux autres édifices de Thèbes, et à très-peu près semblable dans sa disposition à celui de Médynet-Abou, qui est à environ 1300 mètres au sud-ouest.

A l'entrée est un pylône (*a*), tout en grès, fort détérioré, mais dont il reste assez pour faire juger que sa longueur étoit de 67 mètres, et son épaisseur de 9 à 10. Sa hauteur est inconnue ; mais l'analogie des autres proportions montre qu'elle a dû être de 23.5 à 24 mètres.

Après ce pylône, on trouve une cour (A) dont les deux côtés ont disparu. Il seroit donc impossible d'en connoître la largeur, si les fragmens de deux colonnes avec les antes au pied de la paroi du pylône n'en révéloient la grandeur et la disposition. On est donc sûr qu'elle formoit un parallélogramme de 53 mètres sur 46.5, dont les côtés étoient flanqués de deux rangs de colonnes, et non pas d'un *seul*,

comme on l'a marqué dans les plans de la Description de Thèbes. Les antes, d'un mètre de large, qui subsistent de chaque côté du pylône, ne laissent aucun doute sur cette disposition, et M. Huyot a reconnu « qu'il est impossible » que cette espèce de péristyle ait été soutenu par des » piliers au-devant desquels sont placés des colosses, » comme on en voit dans la seconde cour. » J'insiste sur cette circonstance, parce qu'elle doit avoir plus bas son application.

A l'extrémité de cette cour, et presque adossé au mur qui la termine, étoit un colosse assis (*b*), en granit rose, dont le piédestal subsiste encore, et dont les débris ont été retrouvés tout auprès. Ce colosse, d'après les proportions des parties qui en restent, a dû avoir environ 17 mètres de haut. Le cartouche qu'il porte gravé sur le bras, renferme le nom de Ramessès. De la première cour on entre dans une seconde (B), dont elle est séparée par un simple mur de 2 mètres d'épaisseur. Les dimensions sont presque les mêmes que celles de l'autre; mais la disposition du péristyle est fort différente. De ses quatre côtés, deux seulement sont soutenus par des colonnes : celui qui est contigu à la première cour est soutenu par une rangée de ces piliers (C), au-devant de chacun desquels est un de ces colosses debout, qu'on a désignés, dans la Description de Thèbes, sous le nom de *piliers cariatides*[a]; enfin le quatrième est formé d'une rangée de ces mêmes piliers et d'une rangée de colonnes.

Jusqu'ici la disposition est semblable à celle de l'édifice de Médynet-Abou, et les dimensions sont à peu près les mêmes (A B)[b]. La seule différence consiste en ce que celui-ci

[a] *Pag. 34.*

[b] *Pl. I, 2.e plan.*

ne paroît pas avoir eu de colosse à l'extrémité de la première cour, et en ce que cette cour y est séparée de la seconde par un pylône; tandis que, dans l'édifice que nous examinons, la séparation est faite par un simple mur.

Dans les deux monumens, les parois du péristyle de la seconde cour sont décorées de bas-reliefs peints, représentant des combats, sujets tout-à-fait analogues par leur composition et leur style, à ceux qui existent à Carnak, à Louksor, à Khalapsché, à Derri et à Ipsamboul en Nubie.

Devant la double rangée de piliers et de colonnes qui terminent ce péristyle, sont trois escaliers (*ddd*) qui conduisent à trois entrées pratiquées dans le mur du fond; elles donnent accès à une autre pièce intérieure. De chaque côté de l'entrée principale, et dans l'intervalle des piliers, entre les trois escaliers, étoient quatre statues dont les bases subsistent encore, mais que la Commission d'Égypte n'a pas aperçues. Ces bases ont 3 mètres de long sur 1.7 de large.

On y a découvert des débris qui ont appartenu à trois ou quatre autres statues[a]. Le principal est le buste détaché d'une statue assise, que, pendant l'expédition française, on avoit déblayé, retourné, avec l'intention de le faire transporter en France[b]; ce que le temps et les événemens empêchèrent d'effectuer[c]. C'est le fameux buste en granit rose que Belzoni a depuis fait transporter en Angleterre, et qui orne maintenant le *British Museum*. Le dessin de la Commission d'Égypte[d] n'en donnoit qu'une idée fort incomplète, puisqu'au lieu d'une simple tête brisée au-dessus des épaules, comme la représente le dessin de

[a] *Jomard, note communiq. Descript. génér. de Thèbes, p. 126.*

[b] *Nochden, dans l'Amalthæa de M. Bættiger, II, p. 154.*

[c] *Jomard, note dans le Journal des savans, 1818, pag. 312.*

[d] *Ant. vol. II, pl. 32.*

Dutertre, le monument lui-même offre un buste presque entier (1).

La pièce intérieure (c), au-delà du péristyle, est garnie de trente-six colonnes en six rangées. La rangée du milieu est formée de colonnes plus grosses et plus élevées : c'est exactement la disposition de la grande salle dite *hypostyle* dans le palais de Carnak. Les pans encore debout des murs latéraux portent des sculptures : l'une est une scène guerrière représentant l'assaut d'une forteresse, sujet dont les dessins de la Commission d'Égypte[a] ne donnent qu'une idée incomplète et inexacte, et que M. Cailliaud a fait connoître le premier dans toute son étendue[b] ; les autres présentent des scènes religieuses. Le roi, qui joue le principal rôle dans toutes, est désigné par le cartouche de Ramessès ; et la divinité principale est désignée par le nom d'*Amon-Ra*, ou *Amon-Ra-Sonther* (2), qui se lit également sur les autres parties de l'édifice : ainsi l'on ne peut pas plus conserver de doute sur le nom du dieu auquel il étoit consacré que sur celui du roi qui l'avoit fait construire.

[a] *Ant. vol. II, pl. 31, 1.*

[b] *Voyage à Méroé, pl. LXXIII, 1, vol. II.*

Après la salle hypostyle, se trouve une petite salle de 18 mètres de long sur 9 de large, soutenue par huit colonnes. On y arrive par trois portes ; de là une seule

(1) *Voyez* la figure dans l'*Amalthæa*, II, pag. 177 ; et les conjectures à ce sujet dans le *Quarterly Review*, XVIII, pag. 368, et dans l'*Amalthæa*, II, pag. 154 et suiv.

(2) Ce nom est lu *Amon-Ra*, par M. Champollion le jeune, dans les textes hiéroglyphiques ; ce même nom, qui se trouve dans les deux textes de la *stèle bilingue* de Turin est exprimé dans le grec par ΑΜΟΝΡΑΣΩΝΘΗΡ, le même qui se lit sur le papyrus de M. Grey. *Voyez* l'observation du D.r Young dans *Letter to M.r Arago* (*Class. Journ.* n.° LXXV). L'addition ΣΩΝΘΗΡ est une épithète qui paroît signifier *créateur des dieux* (Peyron, *Illustrazione d'una stele greca*, p. 15-20).

porte donne entrée à une autre salle (*e*) qui paroît avoir eu la même disposition, autant, du moins, qu'on peut en juger par les six colonnes qui subsistent encore.

Voilà tout ce qui reste de ce que j'ai appelé *l'édifice principal.* Un espace de 30 mètres seulement, où l'on n'aperçoit point de ruines, sépare la dernière colonne de cette petite salle des constructions accessoires qui enveloppoient l'extrémité de l'édifice, et dont je vais parler, après avoir fait remarquer une disposition importante.

On voit, en effet, sur le plan de M. Huyot, que l'édifice principal se trouve divisé en quatre parties d'égale grandeur, à peu près de 42 mètres chacune : les deux premières (A, B) sont formées par les deux cours dites *péristyles*; la troisième (C), par la salle hypostyle et la petite salle qui la suit; enfin la quatrième (D), par tout ce qui reste de place jusqu'aux constructions accessoires, en sorte que l'espace occupé par les deux cours est la moitié du tout. L'édifice de Médynet-Abou[a], si semblable au prétendu *Memnonium,* offre en outre la même division dans sa longueur, puisqu'il est coupé à peu près à moitié par le mur de la seconde cour. Si les constructions qui remplissoient la seconde moitié n'étoient pas détruites, on y reconnoîtroit sans doute la même ressemblance que pour le reste, c'est-à-dire que la partie C, maintenant éboulée et recouverte de débris, se présenteroit divisée en deux parties principales, dont l'une seroit une salle hypostyle, et le reste, des pièces distribuées dans le même ordre et sur le même plan : car l'identité de la disposition des deux édifices est évidente. Ce qui la rend fort remarquable, c'est que les deux édifices appartiennent à la même période de

[a] *Pl. I, 2.e plan.*

l'histoire égyptienne. En effet, l'édifice de Médynet-Abou, comme l'indiquent les cartouches hiéroglyphiques, a été élevé en grande partie par Ramessès Meïamoun, grand-père de Sésostris et avant-dernier roi de la dix-huitième dynastie. Le *Memnonium* ou *Amenophium*, maintenant tout-à-fait détruit, auquel appartenoient les deux grands colosses de la plaine, avoit été fondé par Aménophis II, le Memnon des Grecs, huitième roi de la dix-huitième dynastie. Ainsi les trois plus importans édifices de la rive libyque appartiennent aux derniers rois de la dix-huitième dynastie et au premier de la dix-neuvième. La date de leur construction paroît se renfermer dans l'espace d'un siècle ou deux; mais le plus récent des trois est précisément celui qu'on avoit fait le plus ancien, en l'attribuant à Osymandyas.

Je viens maintenant aux constructions que j'ai nommées *accessoires* (E E E E E), dont le relevé exact donne un si grand intérêt au plan de M. Huyot. Si l'on jette les yeux sur ce plan, on verra que l'édifice décrit ci-dessus n'étoit point isolé, comme tout le monde devoit le croire d'après les plans de la Commission d'Égypte. Ce n'est, au contraire, que le noyau, pour ainsi dire, d'un grand ensemble, dont ces constructions faisoient une partie importante. Les unes sont encore très-bien conservées; d'autres le sont moins, ou plutôt sont fort détériorées : mais celles-là même ont offert à l'œil exercé de cet habile architecte assez de vestiges pour qu'il ait pu en restituer le plan presque toujours d'une manière certaine.

Ce qui fixe d'abord l'attention, c'est la régularité de leur enceinte autour de l'édifice principal : cette circonstance annonce clairement, comme l'a dit M. Huyot,

qu'elles tiennent au dessin primitif, se rapportent au but de la construction, et doivent être, en grande partie du moins, de la même époque que le reste.

Ces constructions en briques crues, revêtues d'un enduit, présentent des circonstances tout-à-fait remarquables.

Celles qui terminent l'ensemble, au côté opposé à l'entrée principale, sont formées de trois rangs de couloirs (*fff*) ou galeries placées transversalement à l'axe du monument, au nombre de quinze à chaque rang, ayant chacune environ 3 mètres de large, et 4 à 5 de haut : elles sont parallèles les unes aux autres. Les deux rangées latérales ont une de leurs extrémités appuyée au mur d'enceinte, et leur ouverture tournée vers la rangée du milieu. Les couloirs de celles-ci s'ouvrent à leurs extrémités, et sont placés dans le prolongement des deux autres rangées. A ces couloirs est adossée une autre construction plus épaisse et plus solide, qui sert de fond à une série de vingt-huit cryptes ou niches (*ggggg*), d'environ 5 mètres de profondeur, ouvertes du côté de l'édifice principal, et qui, tournant de chaque côté à angle droit, en enveloppent et en circonscrivent l'extrémité. Toutes ces cryptes sont encore bien conservées; leurs parois ont été couvertes de sculptures peintes : celles des couloirs ou galeries n'ont jamais été revêtues que d'un simple enduit; ce qui feroit croire qu'elles n'ont eu d'objet ni funéraire ni religieux.

Ces diverses constructions, en briques crues, sont voûtées, non pas à plein cintre, comme on l'a dit[a], mais en voûtes aiguës, formées de briques posées sur champ : on ne les avoit que bien légèrement observées avant M. Huyot.

[a] *Description générale de Thèbes, pag. 137.*

Le plan général du *Memnonium*, dans l'ouvrage de la Commission d'Égypte[a], n'en porte que de foibles indices seulement du côté du nord, et de plus très-inexactement placés : quant au plan restitué[b], il n'offre pas la moindre trace de ces constructions si considérables; ce qui provient sans doute de ce qu'on les a crues d'une époque récente, par exemple, des derniers temps de la domination romaine, ou même de l'époque du christianisme[c]. On étoit dans l'erreur. M. Huyot a trouvé, sur plusieurs montans des cryptes, des traces d'hiéroglyphes et d'autres figures du même style que les sculptures de l'édifice principal; et ces cryptes sont de la même époque que les autres voûtes en briques. Ce fait important s'accorde avec la régularité du plan de toutes ces bâtisses accessoires, pour montrer qu'elles sont du même temps. Je ferai remarquer que ces voûtes en briques paroissent être d'une construction semblable à celles que Beauchamp a trouvées à Babylone[d]. J'ajoute, d'après M. Huyot, qu'elles n'ont jamais rien supporté qu'un revêtement en terre.

[a] *Antiq. vol. II, pl. 19.*

[b] *Pl. 27.*

[c] *Descr. gén. de Thèbes, p. 137.*

[d] *Journal des savans, 1790, pag. 798.*

A la droite du monument (*h*), sont disposées, toujours avec régularité, des galeries de même genre, qui ont dû avoir une destination analogue : elles sont moins bien conservées que les autres.

Entre ces galeries et l'édifice principal, quelques débris de colonnes (*i*) paroissent être le reste d'un très-petit édifice, dont M. Huyot a fait une restauration conjecturale.

De l'autre côté sont d'autres débris de bâtisses régulières qui paroissent avoir servi de fondemens à des habitations (*k k k*). On y remarque surtout quatorze dés en pierre calcaire blanche (*l*), disposés avec symétrie

sur trois rangées, qui forment un parallélogramme régulier de 42 mètres sur 9; et les restes de deux rangées de colonnes (*m*).

Il seroit bien difficile de décider, dans l'état d'imperfection de nos connoissances sur l'emploi des diverses parties des grands monumens de Thèbes, quel a été l'usage de toutes celles dont se compose ce grand ensemble. Je ne l'entreprendrai pas, et heureusement cela n'est pas utile à mon objet. Ce qui m'importe, et ce qui me semble constant, c'est que l'édifice principal étoit spécialement consacré au grand dieu Amon-Ra-Sonther, celui qui tient la première place dans toutes les scènes religieuses qu'on y a représentées, et que Ramessès ou Sésostris étoit un des dieux parèdres, *σύνναοι*, dont le culte s'y trouvoit subordonné à celui de la divinité principale. On peut conjecturer que cet édifice, comme les deux autres fondés par Ramessès Meïamoun et Aménophis, furent des *temples*, que leur destination rattachoit avec les tombes que chacun de ces rois avoit fait creuser dans la montagne libyque. Ces tombes restoient peut-être fermées, en sorte que les cérémonies religieuses et funèbres ne pouvoient s'y célébrer. Ces princes élevèrent donc en même temps des temples à quelque grande divinité, où ils étoient adorés eux-mêmes comme dieux parèdres; édifices tout-à-la-fois religieux et funéraires, où leurs statues étoient placées, où leurs actions les plus mémorables et leurs exploits guerriers étoient reproduits par la sculpture; ce qui se voit, en effet, dans le prétendu *Memnonium*, dans l'édifice de Médynet-Abou, et ce qui se voyoit aussi probablement dans l'*Amenophium*. Si telle étoit réellement

la destination de ces édifices, on n'auroit pas de peine à en trouver une probable pour les constructions accessoires qui subsistent encore dans l'un d'eux.

Mais quand on se refuseroit à admettre cette conjecture, quand même on ne reconnoîtroit pas que les constructions accessoires sont du même temps que l'édifice principal, toujours sera-t-il certain que celui-ci avoit été consacré spécialement à Amon-Ra-Sonther par Sésostris. J'ajoute même qu'on a tout lieu de croire qu'il servoit encore au culte de ce dieu sous la domination grecque.

En effet, j'ai dit plus haut [a] que les deux grands colosses de la plaine étoient liés avec un vaste monument qui existoit encore au temps des voyageurs grecs et romains, mais qui maintenant est presque tout-à-fait détruit [b] : c'est l'*Amenophium* des Égyptiens. Les papyrus du musée royal de Turin [c] font mention des *pastophores* (ou *porte-châsses*) *d'Aménophis* dans les *Memnonia*, quartier situé sur cette même rive du Nil; on ne peut guère douter qu'il ne s'agisse de personnes exerçant des fonctions sacerdotales auprès de l'un des dieux auxquels l'*Amenophium* étoit consacré, c'est-à dire, du roi Aménophis; d'où il résulte que l'édifice servoit encore au culte: et l'on voit, par ce seul exemple, combien les monumens de Thèbes ont souffert depuis l'époque romaine, puisqu'un si vaste édifice a disparu presque totalement.

On peut juger, en conséquence, que le monument qui nous occupe, dont il reste encore des ruines si belles et si considérables, devoit être alors en très-bon état, et, comme l'*Amenophium*, servir encore au culte du dieu en l'honneur duquel il avoit été élevé, c'est-à-dire, d'Amon-

[a] *Pag. 329.*

[b] *Descr. gén. de Thèbes, p. 95-96.*

[c] *V et VI, l. 5; VII, l. 3, ibique Peyron, p. 37-41.*

Ra-Sonther et des dieux parèdres, σύνναοι, dont l'un étoit certainement Ramessès, son fondateur. Il seroit même possible que ce fût le temple auquel étoit attaché le collége de prêtres d'Amon-Ra-Sonther, dont il est question dans l'inscription de la *stèle bilingue* de Turin, qui contient un décret des prêtres de ce dieu en faveur d'un intendant du nome *Périthèbes*, et dans un des papyrus de M. Grey, où il est fait mention des prêtres d'Amon-Ra-Sonther et des *dieux adorés avec lui*, σύνναοι.

Peyron ad Pap. mus. Taur. part. alt. p. 27 sq.

Dans Young, An account of recent discoveries in hierogl. literat. p. 146.

Je me crois donc parfaitement autorisé dès à présent à renoncer aux noms de *Memnonium* et de *palais de Memnon* qu'on donnoit à ce monument depuis Pococke, quoiqu'ils ne lui conviennent nullement. A ce nom j'ai substitué celui d'*édifice de Ramessès*, et pour n'avoir qu'un seul mot, celui de *Ramesseum* (1), auquel je n'attache pas d'autre idée. Quant au *monument* ou *tombeau d'Osymandyas*, je l'appellerai, par analogie, *Osymandyeum* (2).

(1) *Voyez* plus haut la note, *p. 321*, qui montre que les inscriptions hiéroglyphiques, lues sur ce monument par M. Champollion le jeune lors de son passage à Thèbes, confirment la justesse de cette dénomination que j'avois proposée sans les connoître.

(2) Zoëga (*De usu et orig. obelisc.* pag. 418), et M. Hirt (*Gesch. der Bauk. der Alten*, I, 62), se sont déjà servis de celui d'*Osymandeum*.

SECTION II.

Le Ramesseum *ne peut être le même Édifice que l'*Osymandyeum.

D'APRÈS ce qui a été dit, dans la section précédente, sur la destination et l'époque de la construction du *Ramesseum*, il semble que cette proposition ne laisse plus maintenant le moindre doute, et que la peine que nous allons prendre pour l'établir soit désormais superflue. Cependant, s'il arrivoit que les plans des deux édifices fussent identiques, la proposition paroîtroit peut-être ébranlée fortement, sinon détruite. Il ne sera donc pas inutile de prouver qu'ils diffèrent dans beaucoup de points essentiels.

D'abord, observons que l'uniformité de plan et de détails que présentent la plupart des édifices de Thèbes, rend cette comparaison difficile et délicate. Une succession de pylones et de cours carrées, entourées de piliers ou de colonnes; des statues colossales de granit, placées soit en avant des édifices, soit dans l'intérieur, près des grandes portes; et, quant à la décoration, de grandes scènes guerrières ou religieuses d'un style et d'une composition uniformes, voilà ce qu'on trouve dans les principaux d'entre eux; en sorte que la description de l'un pourroit convenir à celle d'un autre, ou même, avec un peu de facilité dans l'interprétation, à presque tous les autres. En pareil cas, les ressemblances ne décident rien, puisqu'il y en a tant: les différences seules sont caractéristiques, puisqu'il y en a si peu. Supposons, par exemple, que le *Ramesseum* ait été décrit par les anciens, et qu'il n'existe plus de nos jours,

il n'y a pas de doute qu'on ne crût pouvoir le retrouver dans l'édifice de Médynet-Abou. En effet, le plan et les dimensions sont les mêmes ; les deux cours péristyles, de même grandeur, se succèdent dans le même ordre ; les sujets de sculpture qui couvrent les parois de la seconde cour, sont aussi à peu près semblables ; et l'on devroit se croire en droit de conclure que la ressemblance étoit égale pour les autres parties détruites. A la vérité, il y a dans tous les deux des particularités différentes : on voit à Médynet-Abou un *second* pylone qui n'existoit pas dans le *Ramesseum* ; il y avoit dans celui-ci un grand colosse qui ne se trouve point dans l'autre : ce sont là des différences qui distinguent essentiellement les deux édifices. Mais si, par l'effet de la prévention ou du désir de retrouver un ancien monument, on passoit par-dessus ces différences pour ne s'arrêter qu'aux similitudes, on en concluroit une identité qui n'existe point ; or c'est précisément cette méthode qu'ont suivie tous ceux qui ont voulu retrouver l'*Osymandyeum* dans un des monumens de Thèbes ; ils ont insisté sur les unes, tandis qu'ils ont glissé ou se sont montrés faciles sur les autres. De là vient qu'ils ont tiré de cette comparaison une conséquence toute contraire à celle qu'il en falloit déduire.

Suivons maintenant les traits généraux de la description : nous reviendrons plus tard sur les détails.

On trouvoit d'abord un pylone de 200 pieds (*a a*), qui donnoit entrée à une cour quadrangulaire (A) de 400 pieds de côté, entourée d'un péristyle soutenu par des colosses monolithes, au lieu de colonnes. Ensuite un autre pylone (*dd*) *semblable en tout au premier*, excepté qu'il étoit

Voy. *le texte* § ε' – ζ' *dans l'Appendice et la Planche II.*

couvert de sculptures exécutées avec plus de soin, donnoit entrée à une seconde cour (B), plus remarquable encore que la première, et dont les parois étoient couvertes de toute sorte de sculptures représentant les actions guerrières d'Osymandyas.

Voilà une disposition pareille à celle qui existe à Médynet-Abou et au *Ramesseum*, à savoir, les deux cours péristyles (AB) : dans ces deux édifices, comme dans l'*Osymandyeum*, les parois de la *seconde* cour sont couvertes de peintures représentant des actions guerrières, traitées dans le même style, et offrant des sujets pareils ou analogues ; une ville assiégée, entourée d'un fleuve ; un héros combattant sur un char, perçant les ennemis de ses traits ; des cortéges de triomphe ; des prisonniers mutilés, &c. Tous ces sujets des sculptures de l'*Osymandyeum* se retrouvent, non seulement dans le *Ramesseum* et les édifices de Médynet-Abou et de Louksor, mais encore dans ceux de Khalapsché, de Derri et d'Ipsamboul. Ainsi la ressemblance dans les sujets ne peut rien prouver pour l'identité de l'*Osymandyeum* avec l'un des deux édifices de Thèbes auquel on peut le comparer (1). Au contraire, les dispositions, et surtout les proportions des parties, excluent cette identité.

Dans ceux-ci, le premier pylone déborde le péristyle de

(1) Plusieurs membres de la Commission d'Égypte disent avoir remarqué qu'un lion accompagne le roi dans le grand bas-relief du *Ramesseum* (*Descr. de Thèbes*, pag. 148) ; et l'on a vu dans cette circonstance une grande preuve d'identité, parce que Osymandyas étoit aussi représenté accompagné d'un lion (*voy.* l'Appendice, texte, § *i*). Mais, dans les bas-reliefs de Médynet-Abou (*Antiq. vol. II, pl. 11*), et de Khalapsché (Gau, *Antiq. de la Nubie*, pl. 14 B), un lion est aussi représenté auprès du

chaque côté. Dans l'*Osymandyeum*, au contraire, le pylone est tout juste la moitié de ce péristyle, qui avoit 400 pieds, tandis que le pylone n'en a que 200. Première différence essentielle.

Dans l'*Osymandyeum*, le premier péristyle est séparé du second par un pylone semblable en tout au premier, mais plus magnifique encore : disposition dont l'analogue se retrouve en effet à Médynet-Abou, mais qui n'existe point au *Ramesseum*, puisque les deux péristyles y sont séparés par un simple mur de 2 mètres seulement. Dans la restitution proposée par les auteurs de la Description de Thèbes, on a un peu aidé à la lettre en figurant une espèce de pylone : mais il n'y a rien eu de pareil. Deuxième différence essentielle.

Dans l'*Osymandyeum*, le premier péristyle étoit soutenu par des statues *au lieu de colonnes* [ζώδια ἀντὶ τῶν κιόνων]. Dans le *Ramesseum*, il y a deux rangs de colonnes, et point de statues. Troisième différence essentielle.

Voir *le texte*, § ϛ'

Si les dispositions de ces deux premières parties sont déjà si différentes, leurs dimensions ne le sont pas moins. Chacun des deux péristyles de l'*Osymandyeum* ayant pour côté le double du pylone, qui est de 200 pieds, la longueur totale des deux est égale à quatre fois celle de ce pylone, c'est-à-dire, à 800 pieds ; or, dans le *Ramesseum*, l'édifice tout entier n'a pas trois fois la longueur du pylone.

roi ; dans ceux d'Ipsamboul et de Derri, qui se rapportent à Ramessès, un lion accompagne le conquérant et se jette sur les ennemis ; et une légende hiéroglyphique ne permet pas de douter que ce soit un lion véritable et non symbolique (*voy.* Lettre de M. Champollion, du 10 février 1829). Cet usage d'apprivoiser un lion, et de s'en faire accompagner à la guerre, a pu être assez général parmi les conquérans égyptiens.

Ainsi les deux premières parties de l'*Osymandyeum* sont déjà d'un quart plus longues que le *Ramesseum* tout entier; et leur surface en est presque le triple.

J'ai exprimé à dessein ces dimensions en prenant le pylone même pour unité, afin d'éviter toute objection tirée du module des mesures.

Pour pouvoir réduire les proportions de l'*Osymandyeum* à celles de l'édifice qu'on lui comparoit, on a d'abord proposé de lire *deux* plèthres au lieu de *quatre*[a]. Cette conjecture a été depuis abandonnée, parce qu'il suffit de lire le passage pour se convaincre que la correction est inadmissible : on lui en a substitué une autre qui est plus savante, mais qui n'est pas meilleure[b]. Comme les Égyptiens paroissent avoir fait usage de deux stades sous-doubles l'un de l'autre, on a supposé que la dimension du péristyle étoit exprimée dans le module du plus petit. Si le texte ne donnoit qu'une seule dimension, on pourroit choisir tel module qu'on voudroit ; mais, comme il y a plusieurs dimensions, la conjecture est impossible. Sans doute on ne supposera pas que les mesures des diverses parties d'un même édifice soient données dans des modules différens : par exemple, que la mesure du pylone, des colosses, des statues, de la salle hypostyle, soit exprimée en pieds doubles de ceux du péristyle, dont ce pylone formoit un des côtés; cela seroit absurde. Si donc la mesure du péristyle doit être réduite à moitié, il en sera de même de celle du pylone et de toutes les autres parties dont on a donné les dimensions. Avec une pareille diminution, on gagneroit peu de chose, puisque le trait caractéristique, celui d'un péristyle dont le côté est le double du

[a] *Descript. gén. de Thèbes, pag. 143.*

[b] *Académie des inscr. t. VIII, p. 175-177.*

pylone, subsisteroit toujours. D'ailleurs ce même pylone, n'ayant plus que 50 pieds, au lieu de 100, ou 33 mètres seulement, ne pourroit être le même que celui du *Ramesseum*, qui est une fois plus long.

Mais c'est assez insister sur les conséquences d'une explication qui a le double inconvénient d'être impossible et de ne rien expliquer.

Sans nous engager ici dans une discussion sur le module des mesures égyptiennes, il sera facile de montrer que celui dans lequel sont exprimées les dimensions de l'*Osymandyeum* se rapportent à une coudée peu différente de celle du nilomètre d'Éléphantine, qui est la même que celle de tous les étalons antiques qu'on a découverts jusqu'ici en Égypte.

Le pylone avoit 200 pieds, qui, dans ce module, répondent à 70 mètres : c'est la grandeur ordinaire des pylones à Thèbes ; car celui du *Ramesseum* a 67 mètres ; celui de Médynet-Abou, 63 ; le premier pylone de Louksor, 64 ; et le troisième, 65. La hauteur étoit, dit Diodore, de 45 coudées, qui, dans le même module, valent $23^{m}.715$. Cette proportion de la longueur à la hauteur est exacte, car les trois derniers ont de $23^{m}.50$ à 24 mètres de haut.

Les colosses qui soutenoient les péristyles avoient 16 coudées de haut ou $8^{m}.4$; c'est encore la hauteur ordinaire des colosses adossés aux piliers : ceux du *Ramesseum* ont $8^{m}.2$; ceux de Médynet-Abou, $7^{m}.5$.

Enfin le pied du colosse d'Osymandyas, le plus grand des colosses qui existoient en Égypte, avoit 7 coudées de long, ou $3^{m}.7$. Cela est un peu plus que le pied du colosse de Memnon, qui a $3^{m}.1$. La statue d'Osymandyas,

Voir *le texte*, § ζ'.

dans la même proportion, devoit avoir 1 mètre ou $1^{m}.\frac{1}{2}$ de plus que celle de Memnon, et être, à très-peu près, de même grandeur que celle de Ramessès, dont les débris se voient encore parmi les ruines de l'édifice qu'il avoit fait construire. Il résulte encore de ces rapprochemens que la mesure de 200 pieds en longueur et 67 en hauteur étoit celle qu'on donnoit ordinairement aux pylones, et que celle de 48 à 50 pieds étoit un maximum de hauteur pour les colosses monolithes assis.

Les mêmes rapports se conservent dans les dimensions des autres parties. La salle qui venoit après le second péristyle avoit 200 pieds en tout sens : c'est moitié moins que le péristyle ; ce qui est conforme à l'usage des Égyptiens, qui diminuoient la grandeur des pièces à mesure qu'ils approchoient du fond de l'édifice. Cette même dimension convient encore d'une manière assez remarquable à celle du grand cercle d'or de 365 coudées de tour, conséquemment de 116 coudées ou 164 pieds de diamètre, qui surmontoit la partie postérieure de l'édifice. Ainsi tous ces nombres, à en juger seulement par leurs rapports exprimés, sont des mesures de même module, ce que d'ailleurs le simple bon sens suffisoit pour établir ; et, de plus, leur comparaison avec les restes de l'architecture à Thèbes montre que ce module ne peut être moindre que celui qui résulte des étalons antiques qu'on a découverts : en sorte que les nombres qu'on trouve dans la description ne donnent pas seulement une idée exacte des proportions *relatives* des différentes parties de l'*Osymandyeum*, elles nous font encore connoître les grandeurs *absolues* qu'on leur attribuoit. Or ces proportions sont telles, que les deux

premières cours seules de l'*Osymandyeum* ont une surface triple de celle du *Ramesseum*.

Il n'y a réellement jusqu'ici qu'une seule circonstance qui convienne aux deux édifices : c'est celle d'un grand colosse assis (*b*), qui, dans l'un et l'autre, se trouvoit à l'extrémité de la première cour, près de la porte d'entrée de la seconde. La matière et la dimension du colosse sont les mêmes dans tous les deux ; mais l'usage général que les Égyptiens ont fait de ces figures dans leurs édifices sacrés, la place qu'ils leur donnoient, souvent à l'entrée des grandes cours péristyles, sont des raisons plus que suffisantes pour qu'on s'attache ici, comme dans tout le reste, beaucoup plus aux différences qu'aux similitudes. Outre le cartouche de Ramessès, qui repousse toute apparence d'identité, nous verrons plus bas qu'une disposition particulière fait du colosse d'Osymandyas un ouvrage bien plus extraordinaire que celui de Ramessès.

Descript. gén. de Thèbes, pag. 149.

Quant à ce qui est rapporté des autres colosses dans l'*Osymandyeum*, rien ne convient au *Ramesseum*. On en va juger.

Voir *le texte*, § *n'*.

Le premier péristyle, dans l'*Osymandyeum*, contenoit une autre statue colossale monolithe de la mère d'Osymandyas, ayant 20 coudées [$11^{m}.34$] de haut, et qui, selon toute apparence, devoit être placée de l'autre côté de la porte, dans une position correspondante à celle du grand colosse (*c*). Dans le *Ramesseum*, il n'existe aucun vestige quelconque d'un tel colosse, et tout prouve que celui de Ramessès étoit seul dans cette première cour.

La seconde cour de l'*Osymandyeum* contenoit, outre le grand autel placé au milieu (*e*), deux colosses (*fg*) monolithes

de 27 coudées [14^{m}.23] de haut, placés contre la muraille du fond (1). Non-seulement tout vestige de ces énormes colosses a disparu, mais même, d'après la disposition des piliers et des piédestaux qui existent entre chacun d'eux, il y a impossibilité matérielle que des colosses aient été placés devant. La statue la plus considérable étoit celle à laquelle appartenoit le buste en granit rose dont il a été question plus haut, et elle n'a pas excédé 7 mètres. Voilà encore bien des différences. En voici d'autres non moins caractéristiques.

La seconde cour communiquoit par trois entrées avec une salle dite οἶκος ὑπόστυλος (*h*), expression qui, opposée à περίστυλος, employée pour les deux cours précédentes, ne peut désigner qu'une pièce soutenue par des colonnes. Une telle salle existe à Carnak après la première cour; on en a retrouvé les traces dans l'*Amenophium;* elle existe au *Ramesseum*. On peut présumer qu'il y en avoit une dans l'édifice de Médynet-Abou, dont le plan est pareil à celui de ce temple. Voilà donc encore une disposition commune à plusieurs édifices.

Voir *le texte*, § ια'.

Mais que de différences! D'abord, la salle hypostyle de l'*Osymandyeum* avoit 200 pieds à chaque côté : celle du *Ramesseum* n'en a que la moitié. Dans le premier, il y avoit une multitude de statues de bois représentant des plaideurs, ayant les yeux tournés vers des juges dont les figures étoient sculptées sur une des parois. Il est sans doute fort difficile de se représenter d'une manière un peu claire une pareille décoration, qui a quelque chose de fantastique. Ce qui paroît certain toutefois, c'est que, réelle

(1) Κατὰ τὸν τελεύταιον τοῖχον.

ou imaginaire, ceux qui l'ont décrite ont voulu donner à cette salle une destination toute spéciale, et en faire une espèce de représentation symbolique de l'administration de la justice. Or la salle hypostyle du *Ramesseum* n'a rien qui rappelle une telle destination, à en juger du moins par les sculptures qui existent encore sur les parois conservées, puisqu'elles sont purement religieuses ou guerrières.

Voy. *plus haut, pag. 327.*

Après la salle hypostyle, il y avoit *un promenoir* [περί-πατος] *rempli de toute espèce de chambres,* οἴκων παντοδαπῶν πλήρης. Il n'a pu y avoir rien de tel dans le *Ramesseum.* Au lieu d'un *promenoir,* on n'y trouve qu'une petite salle couverte, soutenue par huit colonnes, ayant seulement 18 mètres de long et 8 de large, qui ne répond nullement à l'idée qu'on doit se faire d'un lieu de *promenade intérieure.* Aussi, dans leur restitution, les auteurs de la Description de Thèbes ont-ils ajouté à cette petite pièce, pour faire le *promenoir,* une autre pièce de 24 mètres, qui absorbe tout l'espace restant du *Ramesseum.*

Depuis cette salle jusqu'à l'extrémité du *Ramesseum,* il n'y a plus d'autres ruines que celles de six colonnes encore debout; on ne peut donc savoir si la salle dont elles faisoient partie et les suivantes avoient quelque analogie, par leur destination, avec celles que la description de Diodore place à la suite de la salle hypostyle dans l'*Osymandyeum,* telles qu'une pièce destinée aux livres sacrés, une autre consacrée à tous les dieux, &c. Il n'y auroit toutefois rien de surprenant à ce qu'il en eût été ainsi dans le *Ramesseum,* aussi bien que dans l'édifice de Médynet-Abou, puisqu'on a vu que la disposition du plan est à peu près la même dans les *trois* monumens.

Une simple observation achève de démontrer l'impossibilité de retrouver ici l'*Osymandyeum*; car, depuis le mur de la dernière salle jusqu'à l'extrémité de l'édifice, marquée par les premières constructions en briques qui l'entouroient, on ne peut compter, pour l'espace qu'il occupoit encore, qu'un intervalle de 30 mètres, c'est-à-dire, à peu près le sixième du tout. Au contraire, à partir de la salle hypostyle, il y avoit dans l'*Osymandyeum* une multitude de divisions qui devoient prendre une place considérable relativement au reste : car là se trouvoient encore successivement la bibliothèque, remède de l'ame; la salle à vingt lits; une quantité de chambres où l'on avoit représenté les animaux adorés en Égypte; et, par-dessus le tout, le fameux cercle d'or de 116 coudées [ou $61^{m}.132$] de diamètre. Aussi, dans leur essai de restauration, les auteurs de la Description de Thèbes ont-ils donné à cette partie de leur plan une longueur de 100 mètres, ou trois fois plus grande que le terrain ne le permet.

Quant à la grandeur totale de l'*Osymandyeum*, on peut la conclure des deux grandes cours péristyles qui nous sont connues. En effet, le *Ramesseum* et l'édifice de Médynet-Abou, qui ont, comme l'*Osymandyeum*, ces deux cours, nous montrent que leur longueur réunie étoit à peu près la moitié de la longueur totale dans les édifices ainsi disposés, et cette proportion est très-convenable pour donner au plan de la symétrie (1). La longueur des deux cours étant

(1) Dans la restitution (*pl. II*), on a fait la seconde partie de l'édifice un peu plus grande que l'autre, afin d'y placer à l'aise les distributions indiquées. Mais la comparaison avec le *Ramesseum* et l'édifice de Médynet-Abou montre que les deux parties devoient être égales. Au reste,

de 800 pieds égyptiens, la longueur totale devoit en avoir 1600, ou 562 mètres; ce qui surpasse d'un tiers la longueur du grand palais de Carnak. Comme la largeur étoit de 138 mètres, il avoit 78 hectares ou environ 152 arpens de surface : c'est près de huit fois celle du *Ramesseum*, dix fois celle du palais de Médynet-Abou. Cette superficie excède les surfaces réunies de ces deux édifices ($10^h.8 + 7^h.5$), de Louksor ($11^h.5$), et enfin du palais de Carnak (40 hectares), le plus étendu en superficie de tous les édifices du monde (1). Ainsi les quatre plus grands *temples* ou *palais* de Thèbes (non compris les allées de sphinx) tiendroient sur le plan développé de l'*Osymandyeum*.

Voilà ce qui résulte de la description de Diodore. On voit donc que cet édifice se rapporte tout à la fois au *Ramesseum* et à l'édifice de Médynet-Abou par des traits généraux qui se retrouvent, soit dans l'un, soit dans l'autre, mais que, pour ce qu'il y a de vraiment caractéristique et essentiel, la différence est radicale. Tout ce qu'il faut conclure de ces ressemblances, c'est que l'*Osymandyeum* étoit un édifice d'une disposition analogue à celle de ces deux grands édifices placés sur la même rive du Nil.

Ainsi l'examen de la description de Diodore a confirmé ce qui résultoit déjà si évidemment du plan exact du grand

l'inconvénient est nul, puisque la restitution est toute conjecturale. Je n'en fais la remarque que parce que j'ai préféré ici me renfermer dans les proportions données par l'analogie.

(1) Il faut observer que je ne comprends ici que les *édifices* eux-mêmes, et non pas leurs enceintes : ainsi je ne prends que la surface du *Ramesseum* et du palais de Médynet-Abou, et non la vaste enceinte qui renfermoit bien d'autres constructions. L'*Osymandyeum* étant un bâtiment entièrement analogue, j'ai dû le comparer à ces *édifices* seulement.

édifice construit par Sésostris. Quant à l'ensemble du *Rameseum* entier, c'est-à-dire, en y comprenant les constructions accessoires, la comparaison des deux plans suffit pour en montrer l'extrême différence.

SECTION III.

*L'*Osymandyeum *est-il un Édifice réel ou imaginaire!*

JUSQU'ICI je n'ai fait que comparer l'*Osymandyeum* avec les deux édifices de Thèbes qui lui ressemblent, et je n'ai pas encore mis en doute sa réalité; mais, à présent qu'il est prouvé que ce n'est pas plus l'un que l'autre, une question s'élève : Dans quelle autre partie de Thèbes l'*Osymandyeum* étoit-il situé? A la première inspection d'un plan de cette antique cité, on demeure convaincu qu'il n'a pu y trouver place nulle part. En effet, on doit remarquer (et cette observation est de M. Huyot) que, dans cette immense plaine, les grands édifices antiques ont été bâtis sur des monticules naturels ou factices. Tous les monticules qui s'y trouvent portent des ruines ou des vestiges de ruines; et l'on a la presque certitude qu'il n'y a jamais eu à Thèbes d'autres grands monumens que ceux dont les vestiges subsistent encore, ou dont l'emplacement, au moins, est marqué. De cette seule observation se tire la conséquence indubitable qu'il n'a pu s'y trouver un autre monument tel que seroit le *Ramesseum* ou l'édifice de Médynet-Abou, à plus forte raison un monument dix fois plus vaste que l'un et l'autre; et dès-lors il semble impossible d'échapper à cette autre conséquence, que l'*Osymandyeum* n'a jamais existé.

Si donc l'auteur ou les auteurs à qui nous en devons la description en parloient comme d'un monument qu'ils avoient vu de leurs propres yeux, nous serions en droit d'affirmer qu'ils ont abusé de la crédulité de leurs contemporains ; ce qui eût été, il faut en convenir, une grande maladresse de leur part, à une époque où tant de Grecs voyageoient à Thèbes, et pouvoient les convaincre de fausseté : mais heureusement ils se trouvent au-dessus de tout reproche à cet égard, puisque, d'après les termes mêmes dont ils se servent, ils n'ont fait simplement que rapporter ce qu'on leur avoit dit, sans le garantir le moins du monde.

D'abord, tout le monde en convient pour Diodore de Sicile. La description entière dépend du verbe φασὶ, *ils disent ;* pas un mot n'indique que l'historien se fût assuré, par le témoignage de ses yeux, de l'existence de cette merveille. Un tel silence ne pouvoit s'expliquer (le monument supposé réel) que dans le cas où Diodore de Sicile n'auroit pas été à Thèbes. C'est aussi la solution qu'on avoit proposée[a] ; mais on n'avoit pas remarqué que cet historien dit expressément qu'il *a visité Thèbes* (1). Depuis on s'est retourné d'un autre côté. On a prétendu que le verbe παραβάλλειν εἰς τόπον τινὰ, dont s'est servi l'historien grec, signifie simplement *aborder dans un lieu, ne faire*, en quelque sorte, *qu'y toucher*[b]. Quand une pareille explication seroit juste, je ne vois pas ce qu'on y gagneroit. En premier lieu, on ne concevroit pas qu'à une époque où tout devoit favoriser le voyage d'un Grec en Égypte, Diodore eût pris la peine de remonter le Nil jusqu'à la

[a] *Descript. gén. de Thèbes, pag. 139.*

[b] *Philolog. XIII, 114. Acad. Inscript. t. VIII, p. 147-148.*

(1) Καθ' οὓς χρόνους παρεβάλομεν εἰς τοὺς τόπους. *V.* le texte, § α', Appendice.

fameuse Thèbes, pour n'y pas voir ce qu'elle renfermoit de plus remarquable; en second lieu, il suffit d'avoir ouvert des auteurs de cette époque pour savoir qu'ils emploient παρεμβάλλειν à chaque instant avec le sens de *voyager dans un pays*, le *visiter*. Diodore de Sicile, par exemple (et l'autorité de cet écrivain doit nous suffire ici), ne se sert pas d'une autre expression en parlant, soit de son voyage en Égypte[a], et assurément il n'a pas voulu dire qu'il n'avoit fait qu'*y aborder;* soit du voyage des historiens grecs sous Ptolémée fils de Lagus, soit des voyages d'Homère, de Ménélas[b], de Solon, de Pythagore[c], et des autres philosophes qui, à diverses époques, étoient venus visiter cette contrée, et y avoient séjourné pendant des années entières.

[a] *I, 12; III, 10.*

[b] *I, 56.*

[c] *I, 69.*

Or, du moment qu'il est certain que Diodore *a visité Thèbes*, on ne peut expliquer qu'il n'ait pas dit le moindre mot, de son chef, sur l'*Osymandyeum*, et se soit contenté de le décrire d'après le témoignage des autres, que dans une seule hypothèse : c'est que le monument étoit détruit, et de telle sorte qu'il n'en restoit plus de vestige digne d'être montré aux voyageurs.

Remarquons, en passant, que, si l'on avoit d'abord fait cette observation qui ressort si naturellement du passage de l'historien, on auroit un peu plus hésité à chercher l'*Osymandyeum*, soit dans les édifices de Louksor, soit dans le *Ramesseum*. Certes, des monumens qui, dix-neuf siècles après Diodore, présentent une si imposante masse de ruines, devoient être alors dans un grand état de conservation ; et son silence seroit tout-à-fait inexplicable. Il n'en falloit pas davantage pour se convaincre d'avance que tout essai de

comparaison de l'*Osymandyeum* avec un de ces monumens seroit, comme il l'a été en effet, complétement inutile.

Il est tout aussi facile de prouver que Diodore avoit puisé cette description dans les écrits des voyageurs grecs, tels qu'Hécatée d'Abdère, qui n'avoient pas vu plus que lui ce prodigieux monument.

Voir *le texte*, § α', *Appendice*.

Avant de commencer, Diodore s'exprime ainsi : « Les » prêtres disoient [ἔφασαν], d'après les livres sacrés, » qu'il se trouvoit à Thèbes quarante-sept tombes royales; » et qu'au temps de Ptolémée fils de Lagus il n'en res- » toit que dix-sept, dont la plus grande partie étoit dé- » truite à l'époque où nous visitions ces lieux. » Ainsi des quarante-sept tombeaux qui, selon les archives des prêtres, avoient existé *autrefois*, il y en avoit déjà *trente de détruits* sous le premier des Ptolémées; et, pendant les deux premiers siècles de leur domination, les dix-sept restans avoient été presque entièrement ruinés. Distinguons ici deux circonstances, dont l'une est appuyée sur le récit des prêtres, l'autre sur le témoignage de l'historien; car il faut remarquer le changement de tournure dans les deux membres de phrase : dans le premier se voient les infinitifs εὑρίσκειν et διαμεῖναι, qui dépendent de φασί; dans le second nous lisons ὧν τὰ πολλὰ κατέφθαρτο, et non pas κατεφθάρθαι à l'infinitif; c'est donc là une observation qui appartient à Diodore, et non plus aux prêtres. Il s'ensuit que cet auteur, dans son voyage à Thèbes, avoit vu lui-même ou avoit appris l'état dans lequel se trouvoient les tombeaux des rois. Diodore continue : « C'est ce qui n'est » pas seulement raconté par les prêtres d'après les livres » sacrés. » Ceci, tout le monde en convient, se rapporte

à ce que les prêtres lui ont raconté en s'appuyant sur leurs archives ; savoir : que *des quarante-sept tombes royales il n'en restoit que dix-sept sous Ptolémée fils de Lagus.* A l'appui du témoignage des prêtres, il va citer celui des historiens grecs qui ont visité l'Égypte sous le règne de ce même Ptolémée. En effet, il ajoute : *Mais encore beaucoup d'entre les Grecs qui, après avoir voyagé à Thèbes sous Ptolémée fils de Lagus, ont rédigé des histoires d'Égypte (du nombre desquels est Hécatée), s'accordent avec ce que nous venons de dire.* Ce qu'il *a dit,* nous l'avons vu, se compose de deux faits, l'un qu'il tient des prêtres, l'autre qui paroît être le résultat de son observation particulière ; c'est donc avec le fait raconté par les prêtres que le récit de ces historiens étoit d'accord. Mais quel est ce fait? C'est que, *dès le règne de Ptolémée fils de Lagus, beaucoup d'anciens tombeaux étoient déjà détruits.* Ainsi la phrase de Diodore de Sicile revient à celle-ci : *et les Grecs qui voyageoient en Égypte à cette même époque, sont d'accord avec ce que nous venons de dire, en ce qu'ils racontent que déjà beaucoup de tombeaux étoient alors détruits.* L'historien continue : *en effet* ILS *disent.* A quoi se rapporte cet *ils!* il est évident que c'est uniquement à ces historiens grecs ; les prêtres n'ont plus rien à faire ici. Diodore les a cités pour ce qu'il *a dit,* et non pour ce qu'il *va dire:* le γὰρ annonce clairement qu'il va rapporter un exemple qui prouve qu'à l'époque où ces anciens historiens voyageoient en Égypte, il y avoit déjà des tombeaux détruits. Le bon sens nous avertit donc que la liaison φασὶ γὰρ, *car ils disent,* va être suivie de la description d'un *tombeau détruit.* Et en effet, cette description s'annonce par la phrase, *car ils disent qu'il a existé* ou *qu'il y avoit un tombeau*

Voir *le texte,* § 6'.

d'un certain roi nommé Osymandyas, &c. φασὶν ὑπάρξαι : et de même dans la phrase qui termine et résume toute la description : *Tel ils disent qu'étoit le tombeau d'Osymandyas, qui paroît l'avoir emporté sur tous les autres par* &c. Cette liaison intime des idées ressort évidemment de la simple traduction littérale de ce passage :

Voir *le texte*, § III.

« Les prêtres disoient donc, d'après leurs livres sacrés, » qu'on trouvoit là quarante-sept tombes royales, mais » qu'au temps de Ptolémée fils de Lagus il n'en restoit » que dix-sept, dont la plus grande partie étoit détruite » à l'époque où nous voyagions en ces lieux. Cela n'est » pas seulement raconté par les prêtres d'après les livres » sacrés, mais aussi par beaucoup des Grecs qui, ayant » voyagé à Thèbes sous Ptolémée fils de Lagus, et ayant » rédigé des histoires d'Égypte (au nombre desquels est » Hécatée), s'accordent avec ce que *nous venons de dire.* » En effet, ils disent qu'il y avoit un tombeau d'un roi » nommé *Osymandyas* » (suit la description du tombeau).

Ce passage prouve clairement, 1.° que la description du tombeau d'Osymandyas appartient aux historiens grecs qui avoient parcouru l'Égypte au temps de Ptolémée fils de Lagus; 2.° que Diodore la cite et la rapporte précisément en preuve de ce que, dès l'époque de ces historiens, il y avoit déjà trente des anciens tombeaux de détruits; conséquemment, qu'ils l'avoient mis du nombre, c'est-à-dire, qu'ils ne l'avoient pas vu, et n'avoient pu en parler que sur le récit des prêtres. Quant à lui, rien ne prouve même que personne lui en ait parlé en Égypte.

Les dix-sept tombeaux de rois dont on avoit montré les restes à Diodore, ne peuvent pas être les mêmes que

les tombes royales, dites *hypogées*, creusées dans la montagne libyque ; c'est un fait qu'on n'a point remarqué, mais qui n'en est pas moins certain.

Ces tombes royales, ou *syringes*, selon l'expression des anciens, étoient encore au nombre d'environ *quarante* au temps de Strabon (1). Cet auteur ne dit point qu'elles fussent détruites : au contraire, il en parle comme si elles existoient encore ; il vante leur étonnante disposition : il ajoute qu'elles *méritent d'être vues* [θέας ἀξίαι] ; expression qui annonce qu'il avoit vu lui-même, soit toutes les quarante, soit au moins les plus belles : et en effet, les nombreuses inscriptions grecques et latines peintes ou gravées sur les parois de la plupart de celles où les modernes ont pénétré, attestent qu'elles étoient fréquemment visitées par les voyageurs grecs et romains.

Strab. XVII, pag. 816.

Voy. mon *Mémoire sur ces inscriptions, dans les* Transactions of the royal Society of literature, *t. II.*

Il est donc tout-à-fait impossible de reconnoître ces *quarante syringes* dans les tombes royales dont les prêtres avoient parlé à Diodore de Sicile, puisque, dès le temps de Ptolémée Lagus, il n'en restoit que *dix-sept*, dont la plus grande partie étoit détruite lors du voyage de Diodore à Thèbes. D'ailleurs, les prêtres ont certainement voulu parler, non de cavernes creusées dans le rocher, mais de tombeaux construits sur le penchant de la montagne ou dans la plaine, et formant des édifices analogues à ceux des temples. Ce qui le prouve, c'est la description d'un de ces tombeaux, celui d'Osymandyas, qui n'a rien de

(1) M. de Heeren (*Ideen über die Politik*, u. s. w, zw. Th. zw. Abth. S. 264) dit qu'il n'y en avoit que *dix-huit* d'accessibles au temps de Strabon (. . .*statt der achtzehn die es* (d. i. *zugänglich*) *in Strabo's Zeiten wären*. Strab. pag. 1170). Il n'y a rien de pareil dans cet auteur.

commun avec une syringe. Il est clair que les vingt-neuf autres tombeaux détruits, disoit-on, comme celui-là, dès l'époque de Ptolémée Lagus, devoient être d'une construction analogue. Il se pourroit que *ces restes* des dix-sept qui existoient deux siècles et demi auparavant, fussent les trois grands édifices de la rive gauche, lesquels me paroissent être les édifices *memnoniens* (c'est-à-dire, *funéraires*[a]) dont parlent Agatharchide[b] et Strabon[c]. Ce n'étoient pas, il est vrai, des tombeaux; mais leur destination, étant peut-être liée à celle des tombes royales creusées dans la montagne[d], aura prêté à la méprise. Les prêtres auront voulu faire entendre que les tombeaux détruits étoient de même genre que ces grands édifices que les Grecs admiroient.

[a] *Peyron, ad Papyr. Taur. p. 39.*
[b] *Apud Phot. p. 729.*
[c] *Lib. XVII, p. 813.*
[d] *Plus haut, p. 332.*

Quoi qu'il en soit, le récit de Diodore prouve donc que le tombeau d'Osymandyas étoit présenté comme un des trente détruits depuis long-temps; et même on ne peut expliquer pourquoi il est le *seul auteur* qui en ait parlé d'après les historiens grecs, qu'en admettant que le récit qu'il rapporte ne tient pas à une tradition généralement répandue en Égypte.

S'il est vrai que ce fameux édifice fût détruit long-temps avant le règne de Ptolémée fils de Lagus, on ne peut s'empêcher de concevoir quelque doute, non pas sur l'existence d'un tombeau quelconque d'Osymandyas, mais sur celle d'un monument conforme à la description. On pourroit dire, à la vérité, que cet édifice aura pu être détruit à une époque déjà ancienne, comme ces vieux monumens dont les débris sont entrés dans la construction de quelques parties des édifices de Carnak. Mais une circonstance de la description même s'y oppose. Les prêtres thébains, en

disant aux voyageurs grecs que le fameux cercle d'or avoit été *pillé* par Cambyse, prétendoient bien qu'au temps de l'expédition des Perses le tombeau étoit encore intact. Or on ne comprend guère qu'un si prodigieux monument eût totalement disparu dans l'espace de deux siècles; et quand on viendroit à dire que Cambyse, à qui les Égyptiens ont prêté beaucoup de ravages qu'il n'a pas pu faire, auroit dirigé toute sa fureur sur le tombeau d'Osymandyas, et l'auroit fait démolir pièce à pièce, ce qui est incroyable, au moins l'emplacement d'un édifice égal en surface aux principaux monumens de Thèbes réunis eût offert un monceau énorme de ruines et de décombres qui, déposant de la grandeur et de la magnificence du monument détruit, eussent été montrés avec orgueil par les prêtres; on ne conçoit pas alors que Diodore ne l'ait pas vu dans son voyage à Thèbes, et l'on conçoit encore moins le silence de toute l'antiquité sur ce monument extraordinaire.

C'est ainsi que l'analyse seule du passage qui amène la description de l'*Osymandyeum* suffiroit, indépendamment de l'examen de cette description même, pour détruire toute possibilité de l'existence de ce monument. Mais, d'un autre côté, la comparaison seule du monument décrit avec les ruines des édifices de Thèbes nous a prouvé qu'il n'a jamais pu y exister un monument pareil. Comment conserver maintenant quelque doute sur cette proposition, *l'*Osymandyeum, *tel qu'il est décrit dans le texte de Diodore de Sicile, est un monument imaginaire!*

SECTION IV.

*Dans quel motif les Prêtres égyptiens ont-ils inventé l'*Osymandyeum?

IL semble que ma tâche soit finie maintenant ; car tout ce que je pourrois dire encore n'ajouteroit rien à ces preuves que l'*Osymandyeum* est une invention des prêtres égyptiens. Il n'est pourtant pas inutile d'aller au-devant de quelques difficultés qu'on a tirées de la description même, et qui, sans toucher le fond de la question, peuvent cependant laisser des doutes dans l'esprit.

On a trouvé, par exemple, difficile de croire qu'une description si détaillée soit fabuleuse; et l'on a demandé quel intérêt les prêtres auroient pu avoir à l'inventer, au milieu de tant de beaux monumens qui devoient suffire à alimenter l'admiration des étrangers.

Il pourroit être maintenant impossible de répondre à ces questions, que le fait n'en seroit pas moins bien établi. Si donc je m'attache à les résoudre, c'est moins à cause de leur importance que parce qu'elles me fournissent l'occasion d'expliquer les principaux détails de la description et d'en faire mieux connoître l'esprit.

Lorsqu'on se souvient de tous les contes que les prêtres égyptiens ont débités aux étrangers pour accroître leur admiration, la réponse se présente d'elle-même : ils ont voulu frapper l'imagination par la peinture d'un monument qui surpassoit tout ce que les Grecs admiroient à Thèbes. « Mais, dira-t'on, n'étoit-ce pas entre les choses inutiles » pour des prêtres égyptiens la plus inutile de toutes[a]? »

[a] *Heeren, Ideen u.s.w. zw. Th. zw. Abth. S. 241.*

Pourquoi cela ? Le héros de l'histoire égyptienne, Ramessès, avoit poussé très-loin ses conquêtes : il avoit laissé de magnifiques monumens que tout le monde admiroit ; mais il n'étoit pas fort ancien. Les prêtres égyptiens, qui tenoient beaucoup à ce qu'on crût que l'Égypte, dans les temps les plus reculés, étoit arrivée à un degré de richesse et de puissance d'où elle n'avoit fait que déchoir, reportèrent sur un roi plus ancien de huit ou dix siècles, qu'ils nommoient *Osymandyas*, tout ce qui se racontoit de Sésostris, en enchérissant encore sur les exploits de ce grand conquérant. Mais quoi ! lorsque tant de rois avoient élevé de si beaux édifices, eût-il été probable que ce fameux Osymandyas n'eût laissé aucun monument de sa puissance extraordinaire ? Il falloit donc nécessairement, sous peine de trouver trop d'incrédules, lui attribuer quelque somptueux édifice, autant au-dessus de tous ceux qu'on voyoit à Thèbes qu'Osymandyas lui-même étoit au-dessus des autres rois. Le fanatisme insensé de Cambyse, qui avoit mutilé tant de monumens de la religion égyptienne, fournissoit une explication toute simple de la disparition d'un édifice dont on auroit été fort embarrassé de montrer autre chose que la place.

Mais, pour parvenir au but, et ne pas dépasser les bornes de la crédulité des auditeurs, une condition étoit nécessaire, c'est que le monument, tout en étant prodigieux, ne cessât pas d'être possible. Le moyen le plus simple étoit de prendre pour type de l'édifice sépulcral élevé par le conquérant Osymandyas les plus beaux de ceux qu'avoient érigés pour le même but, et dans la même partie de Thèbes, d'autres fameux conquérans. En lui donnant une disposition et une décoration analogues, en y plaçant

des colosses et des sculptures aux mêmes places qu'elles occupoient dans ceux-ci, en y ajoutant de ces détails qui augmentent l'apparence de la vérité, on appeloit la confiance, et l'on pouvoit alors presque impunément en agrandir et en embellir toutes les parties, de manière à en faire un édifice bien plus étonnant, soit par ses dimensions, soit par la richesse de sa décoration ou des matériaux dont il étoit formé.

Tel est, on va le voir, le caractère de tout ce que les prêtres ont raconté d'Osymandyas et de son tombeau; et par-là s'expliquent sans effort des détails qu'on a fort inutilement tâché de ramener dans les limites du vraisemblable en faisant violence au texte, tandis que cette invraisemblance même est précisément le trait caractéristique de toute la description.

D'abord, quant aux dimensions, nous avons vu que le plan développé de l'*Osymandyeum* égale celui des quatre plus grands édifices de Thèbes réunis. Il semble qu'on ait pris à tâche de concentrer sur ce seul édifice toutes les perfections dont les monumens égyptiens peuvent être susceptibles, et de le faire aussi grand à lui seul que tous ceux dont les Grecs admiroient le plus la grandeur et la magnificence.

Plus haut, pag. 346.

En second lieu, les deux pylones qui précédoient chacune des deux cours, ne surpassoient pas les dimensions ordinaires; mais une circonstance en faisoit des constructions prodigieuses : ils étoient *en granit* (ποικίλου λίθου), tandis que tous les pylones de Thèbes sont en grès. Les auteurs de la Description de Thèbes, pour lever la difficulté, ont prétendu que le mot ποικίλος signifie que le pylone

Descr. gén. de Thèbes, p. 142.

étoit couvert de peintures; explication insoutenable, que je ne releverois pas, si elle n'avoit été reproduite par un savant helléniste. L'exemple du Ποικίλη στοὰ d'Athènes m'empêche de nier qu'on ait pu dire οἶκος ποικίλος ou πυλὼν ποικίλος, pour signifier *une maison, un pylone peint* de diverses couleurs; on auroit dû prouver pourtant que ποικίλος, excepté cette dénomination locale, s'employoit avec cette signification sans complément : mais, dans tous les cas, comment n'a-t-on pas vu l'énorme différence qu'il y a entre πυλὼν ποικίλος et πυλὼν λίθου ποικίλου, expression dont se sert Diodore? Si la première expression, à la rigueur, pouvoit avoir le sens de *pylone peint,* la seconde n'en seroit nullement susceptible. Ainsi, en français, *une maison blanche, rouge* ou *noire,* peut très-bien s'entendre d'une *maison peinte en blanc, en rouge* ou *en noir;* mais une *maison faite de pierre blanche, rouge* ou *noire,* peut-elle présenter la même idée? En grec, πυλὼν λευκὸς pourroit être, à la rigueur, susceptible du sens de *pylone peint en blanc;* mais πυλὼν λίθου λευκοῦ signifiera de toute nécessité un *pylone de pierre blanche* ou *de marbre.* Mais pourquoi insister sur une remarque si évidente, d'où il résulte que dans λίθος ποικίλος l'adjectif indique un caractère, une qualité distincte de la pierre?

Philol. XIII, 121 et suiv.
Acad. des Inscript. t. VIII, pag. 155 - 159.

Reste donc à savoir quelle espèce de pierre on a désignée par cette expression. J'ai dit que c'est le *granit,* en me fondant principalement sur ce que Pline désigne par *pyrrhopœcilus lapis* (1) le granit rose, qu'il appelle également

Plin. XXXVI, 9, 22.

(1) C'est la vraie leçon, au lieu de *pyropœcilus.* Le passage de Tzetzès (*chiliad. VI, hist. 64*) ne laisse point de doute à ce sujet. (*Cf.* Bœttig. *Amalth.* II, 179.)

syenites, parce qu'il se tiroit des carrières voisines de Syène et des cataractes. C'est le même que le πυῤῥοποίκιλος λίθος de Tzetzès (1); d'où l'on voit qu'en retranchant le πύῤῥος, qui signifie *rouge,* il reste ποικίλος λίθος pour désigner le *granit,* sans spécification de la couleur. C'est encore le granit de Syène, que tout le monde a vu dans le λίθος Αἰθιοπικὸς ποικίλος, qui, selon Hérodote, formoit le revêtement de la partie inférieure de la deuxième pyramide. Ici l'adjectif Αἰθιοπικὸς n'indique point de différence spécifique : il n'indique que le lieu d'où l'on tiroit la pierre, et non sa nature, qui est exprimée par ποικίλος. Théophraste aussi, parlant des pierres de couleurs variées [ποικίλοι λίθοι], cite celles qu'on tiroit d'Égypte, vers les Catadupes, de Syène, près d'Éléphantine, et du pays de Psépho; c'est bien certainement là le λίθος Αἰθιοπικὸς ποικίλος d'Hérodote, le πυῤῥοποίκιλος λίθος de Pline et de Tzetzès, et le ποικίλος λίθος de Diodore, c'est-à-dire, les diverses espèces de granit dont les carrières si nombreuses au-dessus de Syène étoient exploitées encore avec une grande activité dans le III.[e] siècle de notre ère.

Herod. II, 127.

De lapid. § 33, 34. Schn.

Voyez mes *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte* &c. *pag. 366.*

Au-reste, si l'on ne veut pas que le ποικίλος λίθος soit démonstrativement le *granit,* peu m'importe. Du moins, le bon sens d'abord, et le passage de Théophraste ensuite, montreront qu'il s'agit d'une pierre de diverses couleurs, telle que le jaspe, le marbre tacheté, le porphyre, &c. (2),

(1) Tzetzès dit que le colosse de Memnon étoit de cette pierre. Il s'est trompé. Ce colosse est, non de granit, mais d'une brèche agatisée, qui a pris avec le temps une couleur noirâtre.

(2) Ainsi, dans Philon de Byzance, ποικίλος καὶ διάχλωρος λίθος paroît être une pierre dans le genre du *verde antico* (pag. 8, ed. Allat.). Sur *lapis varius* et λίθος ποικίλος, voir la note de Muncker (*ad* Hygin. *fab.* 223).

ou toute autre de ce genre. Il en résultera toujours ce fait, le seul qui m'intéresse réellement, c'est que le premier pylone de l'*Osymandyeum*, et conséquemment le second, *en tout semblable au premier*, étoient d'une de ces substances, plus précieuses, plus dures et plus difficiles à travailler. Ces deux pylones étoient donc des constructions dont rien n'approchoit à Thèbes.

Les deux cours dites *péristyles*, outre leur grandeur quadruple de celle des péristyles des autres monumens, avoient encore quelque chose de tout-à-fait singulier et extraordinaire. D'abord les statues qui les soutenoient, au lieu de colonnes [ἀντὶ τῶν κιόνων], étoient *monolithes*, tandis que ces sortes de figures, dans tous les monumens de Thèbes, sont composées des mêmes assises que celles des piliers auxquels elles sont adossées. Cette décoration de soixante statues colossales monolithes, pour la première cour seulement, étoit aussi propre à frapper l'imagination que l'énorme grandeur de ces péristyles.

Ce n'est pas tout : le *toit entier étoit monolithe*. Comme la cour n'avoit pas de toit, l'expression ne peut s'entendre que du péristyle soutenu par des colonnes au lieu de piliers : et en effet, le grec ajoute, *dans une largeur de deux orgyies*. Chaque côté du péristyle, au moins, étoit donc censé revêtu d'une seule pierre de cent quarante mètres de long sur quatre ou cinq de large, longueur double des obélisques monolithes de 120 coudées [63^{m}.2] élevés par Sésostris. Mais qu'étoient les fameux ouvrages de Sésostris, en comparaison de ceux d'Osymandyas ! Assurément la crédulité des historiens grecs, capables de répéter de telles choses sans donner le

Voir *le texte*, § ε', *Append.*

moindre signe de doute, pouvoit être mise impunément à de bien rudes épreuves.

A l'entrée du second pylone, se trouvoit un colosse assis, dont la dimension n'excède pas celle du colosse dans le *Ramesseum ;* mais on avoit eu le soin d'y ajouter une circonstance qui lui donnoit le caractère gigantesque imprimé à toute la description. *Cette statue étoit accompagnée de deux autres, celles de sa mère et de sa fille, taillées dans le même bloc de pierre.* Le texte n'offre aucune incertitude sur ce dernier point, qui est le principal.

Voir *le texte*, § II, *Append.*

Dans l'idée que le colosse d'Osymandyas est le même que celui du *Ramesseum,* les auteurs de la Description de Thèbes ont conjecturé, et l'on a répété d'après eux, que ces deux statues qui accompagnoient le colosse, étoient ces petites figures de haut relief sculptées sur le montant du trône dans tous les colosses assis. Mais il ne suffit pas de ramener de force ou de gré les paroles de Diodore ou des auteurs qu'il a copiés, à ce qui se voit dans tel monument de Thèbes ; il s'agit de savoir ce qu'elles signifient réellement, et quelle image ont voulu peindre ceux qui les ont employées. Or le texte repousse l'explication qu'on a donnée, et mes raisons subsistent dans toute leur force. Les voici : c'est une décoration commune à tous les colosses assis que celle des deux figures sculptées sur les montans du trône, et d'une troisième entre leurs jambes; elles étoient nécessairement taillées dans le même bloc que le trône auquel elles étoient attachées. Cette observation, que *les trois statues étoient taillées dans le même bloc,* seroit donc inutile et tout-à-fait sans raison, si l'on n'avoit voulu désigner que des figures en relief de ce genre. Il en est de

Académie des Inscr. t. VIII, p. 189.

même de cette autre observation, que *les deux statues étoient inférieures en grandeur à la première.* Quoi de plus déplacé, de plus dénué de bon sens, pour désigner des figures que leur place même obligeoit de faire cinq ou six fois plus petites que la statue principale? Voilà ce que n'ont jamais pu dire des gens qui avoient vu de ces colosses, et qui savoient comment ils étoient tous composés : aussi nous ne trouvons dans aucune des descriptions que les anciens ont faites du colosse de Memnon, la moindre mention de ces petites figures, ornemens inséparables du trône. Il est donc certain que les auteurs de la Description ont voulu parler de trois véritables statues [τρεῖς ἀνδριάντες] (car l'expression est la même pour toutes les trois), l'une assise, les deux autres placées à sa droite et à sa gauche, *moins grandes,* mais elles-mêmes d'une grandeur considérable; *toutes trois taillées dans le même bloc,* et qu'il faut se représenter de chaque côté du colosse assis, soit agenouillées dans l'action de prier (1), soit debout. Les Égyptiens étoient dans l'usage de réunir ainsi sur la même base trois statues, l'une principale, les deux autres accessoires. Tel étoit le grand colosse couché de 75 pieds (26^{m}.35), élevé par Amasis dans le temple de Vulcain à Memphis; de chaque côté, *sur la même base,* étoit un autre colosse debout, plus petit (2). Ainsi, en mettant

(1) Comme, par exemple, une statue du musée de Turin.

(2) Le passage est difficile : Ἀνέθηκε ....ἐν Μέμφι τὸν ὕπτιον κείμενον κολοσσὸν τοῦ Ἡφαιστείου ἔμπροσθε· τοῦ πόδες πέντε καὶ ἑβδομήκοντά εἰσι τὸ μῆκος· ἐπὶ δὲ αὐτῷ βάθρῳ ἑστᾶσι, Αἰθιοπικοῦ ἐόντες (avec Schw. pour ἐόντος) λίθου, δύο κολοσσοὶ εἴκοσι ποδῶν.... ὁ μὲν ἔνθεν τοῦ ΜΕΓΑ΄ΛΟΥ (au lieu de μεγάρου) ἔστι δὲ λίθινος ἕτερος τοσοῦτος καὶ ἐν Σάϊ, κείμενος κατὰ τὸν αὐτὸν τρόπον, τῷ ἐν Μέμφι (*II*, *176*, *6*). La difficulté principale consistoit dans le mot *μεγάρου*, qui fait un sens absurde avec les mots ἐπὶ δὲ αὐτῷ βάθρῳ

deux colosses sur la même base que celui d'Osymandyas, les prêtres égyptiens n'inventoient pas réellement une disposition nouvelle : les Grecs en avoient vu des exemples. Mais la circonstance que trois colosses, l'un de 33 coudées, les autres d'une grandeur proportionnée, avoient été tirés d'un *seul bloc de granit,* élevoit ce monument au-dessus de tout ce qu'ils avoient pu voir en Égypte.

Le même caractère se remarque dans la description des peintures qui ornoient les parois du second péristyle. Les sujets en général sont à peu près les mêmes que ceux des peintures qu'on trouve à Médynet-Abou, au *Ramesseum,* à Louqsor, à Khalapsché, à Ipsamboul ; mais les prêtres y ont ajouté une circonstance bien calculée pour l'effet qu'ils vouloient produire. *Ces sculptures représentoient la guerre*

ἑστᾶσι. Comment concevoir en effet que deux statues *placées sur la même base* auroient pu être, l'une d'un côté du *Megaron,* et l'autre de l'autre ! Cela est impossible : la leçon μεγάλου de Valla, adoptée par tous les critiques, Wesseling, de Pauw, Larcher, M. Schweighæuser, Schæfer, Mustoxidi et Creuzer, est indubitable ; le sens devient : « sur la » même base [que le grand colosse], » sont deux colosses debout en pierre » d'Éthiopie. . . . . placés de chaque » côté du grand [colosse]. »

Un critique revient encore à la leçon μεγάρου, qu'il explique de manière à ne pas la remettre en crédit. Il est obligé, par exemple, d'admettre que ἐπὶ δὲ αὐτῷ βάθρῳ signifie *au même niveau.* « Quel sens donner » au βάθρῳ d'Hérodote ! Je ne sais, » dit-il. » (*Philol.* XIII, 173 et suiv. *Acad. des Inscript.* t. VIII, p. 192 et suiv.) Ce sens est pourtant bien clair, puisque l'historien n'emploie le mot βάθρον, quand il s'agit d'une statue, que pour en désigner la base. Ainsi . . . . τὰ ἀγάλματα . . . . ἐπειρῶντο ἐκ τῶν βάθρων ἐξανασπᾶν (*V, 85*), et plus bas, οὐ δυναμένους δὲ ἀνασπάσαι ἐκ τῶν βάθρων αὐτά (*V, 86*).

Il s'agit donc bien réellement, dans le passage d'Hérodote, de trois colosses, l'un de 75 pieds, et les deux autres de 20 pieds, *placés sur la même base.* C'est le seul fait qui m'intéresse ici.

L'expression κείμενος ὕπτιος, qui désigne la pose du grand colosse, est tout-à-fait remarquable ; κείμενος, opposé à ἑστᾶσι de la phrase suivante, indique une *position couchée,* comme

d'Osymandyas avec les Bactriens révoltés, *contre lesquels il marcha avec une armée de 400,000 fantassins et 20,000 chevaux.* Cette contre-épreuve des conquêtes de Sésostris est digne de remarque. Il faut observer que le Sésostris des écrivains postérieurs à Alexandre a poussé ses conquêtes plus loin que celui d'Hérodote. Le Sésostris de cet historien a soumis la Syrie et l'Asie mineure : ses vaisseaux ont pénétré dans la mer Érythrée ; mais ils y ont été arrêtés par des bas-fonds, parce qu'alors les Grecs croyoient que, dans les mers extérieures, des bas-fonds mettoient obstacle à la navigation. Le Sésostris de Diodore a pénétré avec ses vaisseaux jusqu'à l'Inde ; et son armée de terre a conquis non-seulement l'Inde, mais *tout le pays au-delà du Gange, jusqu'à l'Océan oriental.* D'où l'on voit clairement que les

Voir *le texte*, § 8.

Herod. II, 102, 103.

Diodor. I, 55.

tout le monde l'a entendu ; et ce qu'on a dit pour prouver le contraire, n'a aucun fondement (*Philol.* XIII, 172, 212, 213 ; *Acad. des Inscr.* t. VIII, p. 191). Ὕπτιος ne peut signifier que *supinus, resupinus ;* et les deux mots réunis n'ont pas d'autre sens que *couché sur le dos.* Telle étoit encore la position d'un autre colosse de même grandeur à Saïs. Hérodote les avoit *vus* tous deux. Ainsi l'on ne peut pas plus douter de leur existence que de leur pose. Il est vrai qu'on ne connoît point de colosse *couché sur le dos :* mais cette position est celle des morts ; une multitude de peintures funéraires nous représentent des scènes religieuses où le mort est couché sur un lit, accompagné de personnages qui prennent une part quelconque à la cérémonie. Pourquoi les Égyptiens n'auroient-ils pas quelquefois sculpté dans cette même position la statue colossale d'un roi, en renfermant la dépouille du mort dans la base même de la statue, comme le corps des momies étoit contenu dans un coffre surmonté de la figure couchée du défunt ! Qui sait enfin si ces deux colosses de Memphis et de Saïs n'auroient pas représenté Osiris, et n'auroient pas été destinés à rappeler la scène de sa mort, qui se voit sur tant de monumens !

Sans donner plus de valeur qu'il ne faut à ces conjectures, elles suffisent cependant pour rendre compte d'une circonstance clairement exprimée par un témoin oculaire, et que l'absence de monumens semblables ne peut être une raison pour faire rejeter.

prêtres avoient surchargé la légende de Sésostris, à mesure que leurs connoissances géographiques s'étoient étendues. Avouer que le héros de leur histoire n'avoit pas porté les armes aussi loin qu'un conquérant étranger, eut coûté beaucoup trop à leur amour propre : ils prirent donc à tâche de le faire pénétrer au-delà des bornes qu'Alexandre n'avoit pu franchir ; et comme les Grecs donnoient l'Océan pour limite au pays situé à l'orient de l'Inde, les prêtres égyptiens eurent bien le soin de pousser les conquêtes de Sésostris jusque là. Si les Grecs avoient alors connu la Chine, on peut être sûr que Sésostris n'auroit pas manqué de la conquérir.

D'après ce qu'on racontoit d'Osymandyas, l'Égypte, huit ou dix siècles avant Sésostris, étoit bien autrement étendue et puissante ; car l'expédition d'Osymandyas contre la Bactriane avoit pour objet, non, comme celle de Sésostris, de *conquérir des pays nouveaux*, mais de *soumettre un pays révolté*. Ainsi la Bactriane, un millier d'années avant Sésostris, étoit déjà *renfermée dans l'empire égyptien ;* ses habitans étoient des *sujets* d'Osymandyas. Pourquoi le nom de *Bactriane*, plutôt que celui de tout autre pays ? Ne seroit-ce pas parce que la *Bactriane*, de tous les pays soumis à Alexandre, étoit le plus reculé entre ceux qui restoient encore (1) sous la domination grecque ? Une contrée si éloignée devoit nécessairement avoir été soumise au Pharaon Osymandyas, puisqu'elle l'étoit au roi grec Séleucus.

Voir *le texte*, § 8.

L'Égypte, au temps des Grecs, n'avoit de mines ni d'or ni d'argent ; mais les mines d'or des montagnes situées entre

(1) Il faut se souvenir que Diodore a tiré cette description d'Hécatée, qui visitoit l'Égypte sous Ptolémée fils de Lagus.

l'Égypte et la mer Rouge étoient encore exploitées sous les Lagides avec une aussi grande ardeur qu'elles l'avoient été sous les anciens rois[a]; et cependant les revenus du gouvernement, sous Ptolémée Aulète, ne montoient qu'à 6000 talens[b]. C'étoit bien autre chose deux mille ans auparavant; car, sous Osymandyas, les *seules mines d'or et d'argent de l'Égypte* produisoient annuellement, de compte fait, une somme évaluée à 533,333 talens d'argent (1), *cent* fois plus que le revenu total au temps des Ptolémées: c'est un quart en sus du produit annuel des mines du Potosi.

[a] *Id. III, 11, 13. Agatharch. de mar. Rubr. pag. 22 sq. in Geogr. min. t. I.*

[b] *Diod. Sicul. XVII, 52.*

Qui n'apercevroit dans de tels récits l'intention d'élever, outre mesure, la puissance et la richesse de l'antique Égypte? Ramessès étoit un grand prince: les annales égyptiennes en faisoient foi; et le *Ramesseum* en étoit une preuve vivante. Mais, huit ou dix siècles auparavant, Osymandyas étoit beaucoup plus puissant et plus riche encore; il falloit bien que son tombeau surpassât à lui seul tous les édifices que Ramessès avoit fait construire.

Sans parler de la salle des procédures, et d'autres détails qui présentent plus ou moins ce caractère fantastique, terminons par le fameux *cercle d'or* placé sur le toit de l'édifice. Il avoit *365 coudées* (ou environ 200 mètres) de tour, *et une coudée d'épaisseur.* A chaque coudée étoit marqué un des jours de l'année, avec l'indication du lever et du coucher des astres pour ce jour, et les pronostics atmosphériques qui s'y rapportoient, *selon les astronomes égyptiens.* On a beaucoup et fort inutilement disserté sur ce fameux *cercle d'or*, dans l'intention d'en faire quelque chose d'au moins vraisemblable; et l'on s'est donné la peine d'inventer des

Plus haut, pag. 344.

Voir *le texte*, § ιζ.

(1) Trente-deux millions de mines.

hypothèses qui tombent toutes devant l'examen pur et simple de la description.

Les difficultés qu'il présente sont relatives à sa grandeur, à sa matière, à son usage.

Quant à sa grandeur, on a tâché d'en écarter la difficulté en conjecturant que le mot *coudée* désigne, non une *mesure absolue,* mais une *division relative,* analogue à nos degrés. Par ce moyen on pourroit en réduire indéfiniment la grandeur, et en faire, si on le vouloit, un cercle de trois pieds de circonférence. La conjecture n'est pas à beaucoup près aussi heureuse qu'elle est commode; car elle est détruite de fond en comble par la circonstance que le cercle avoit *une coudée d'épaisseur :* le mot *coudée* est donc ici une mesure absolue; il s'agit bien réellement d'un cercle ayant 365 coudées de tour et *une* d'épaisseur. Or un cercle d'environ 600 pieds de circonférence ne peut absolument se placer sur la couverture d'un monument égyptien, quelque vaste qu'il soit, parce qu'on sait que la surface du toit y change de plan et s'abaisse à chaque division, en allant du commencement à l'extrémité. Le placer sur le *Ramesseum* est tout-à-fait impossible, puisque le monument n'a pu avoir en cet endroit que 30 mètres de diamètre environ : c'est moitié moins qu'il ne faut. Aussi les auteurs de la Description de Thèbes, conformément à leur conjecture sur le mot *coudée,* ont-ils renoncé à donner une place quelconque au cercle d'or dans leur restitution conjecturale du monument. Depuis on en a essayé une restitution ; mais, outre l'inconvénient de n'être point dans le caractère égyptien, elle a celui de ne donner qu'un cercle de 20 mètres de diamètre, ou trois

Descr. gén. de Thèbes, p. 153.

Rondelet fils, dans le Philolog. de M. Gail.

fois moins qu'il ne faut. Un érudit célèbre a proposé une solution plus commode encore; il en a fait un *cercle* purement *symbolique*, comme la chaîne d'or d'Homère : c'est le transporter dans les espaces imaginaires, et là ce n'est pas la place qui manque. Mais toutes les circonstances montrent qu'on a voulu le donner pour une réalité : or c'est précisément cette réalité dont on ne sait que faire.

Si un pareil cercle est impossible par sa grandeur, il l'est encore par sa matière. Pour diminuer l'excès de l'invraisemblance, on a supposé qu'il étoit simplement *doré*, et non pas *d'or*[a].

Je ne nie pas que χρυσοῦς n'ait été parfois employé dans ce sens[b]; mais je ne voudrois pas qu'en reproduisant cette opinion on eût été jusqu'à prétendre que c'est là le véritable sens de χρυσοῦς, et que les bons écrivains n'emploient pas cet adjectif quand il s'agit d'exprimer qu'une chose est *d'or massif* (1), car c'est aller contre l'évidence : χρυσοῦς, ἀργυροῦς, comme *aureus, argenteus* en latin, signifient *d'or, d'argent;* il suffit de citer χρυσοῦς, ἀργυροῦς [στατήρ], en latin *aureus, argenteus* [*nummus*]; l'emploi de ces mots pour *doré* ou *argenté* est rare et peut s'appeler une négligence. Au reste, je ne m'attache pas à cette expression équivoque. J'ai dit et je répète encore que toutes les circonstances de la description prouvent qu'on a voulu parler d'un cercle *d'or*, et non pas seulement *doré*. Est-ce sur une mince feuille d'or qu'on auroit gravé d'une manière durable toutes les figures et signes qui ornoient le fameux cercle? En disant qu'il

[a] *Jomard, Syst. métr. &c. p. 50.*

[b] *Xenoph. Anab. V, 3, 13.* Voy. *Sturz, Lex. h. v.* Cf. *Herod. VIII, 80, 81.*

(1) *Mém. Ac. Inscript.* t. VIII, pag. 206 et 207. « Nous oserions » presque assurer que les écrivains » grecs, parlant d'*or pur*, emploient, » non l'adjectif χρυσοῦς, mais χρυσὸς, » χρύσιον. »

avoit 365 coudées de tour et *une d'épaisseur*, c'étoit annoncer que la matière en étoit précieuse. Qu'importe son *épaisseur*, s'il eût été de pierre? Enfin les prêtres ne se sont pas contentés de dire que Cambyse avoit *détruit* ce cercle, ils ont dit qu'il l'avoit *pillé* [σεσυλῆσθαι], comme il avoit *pillé* [σεσυλῆσθαι] l'or et l'argent du grand temple de Carnak. Une telle circonstance exclut l'idée de simple dorure. Le moyen de croire que Cambyse, ayant à sa disposition tant de richesses, se fût amusé à gratter des pierres! L'identité d'expressions pour le *pillage* du cercle et celui de l'or et de l'argent montre clairement l'idée qu'on a voulu rendre, celle d'un objet extrêmement précieux, d'un *cercle d'or*, en un mot. Ce cercle est prodigieux sans doute: mais il ne l'est pas plus que d'autres circonstances de la description. Il y a même ici quelque chose d'assez singulier. Le volume est de 361 à 362 coudées cubes en nombre rond, environ 53 mètres cubes, dont le poids est de 4,170,280 marcs d'or; ce qui, à raison de
III, 95. la proportion 13 $\frac{1}{4}$, qui est celle dont parle Hérodote, revient aux 53 millions de marcs d'argent qu'Osymandyas retiroit du seul produit des mines de l'Égypte. La coïncidence est assez remarquable. C'étoit, en vérité, bien le moins qu'Osymandyas consacrât une année entière du revenu de ses mines au plus bel ornement de son tombeau.

Quant à l'usage d'un pareil cercle, on n'a jamais pu dire en quoi il pouvoit consister. Ce dont on doit être sûr, c'est qu'il n'étoit bon à rien. Pour moi, je n'y vois qu'une invention bien maladroite, puisqu'elle se trahit au premier coup d'œil. Selon les prêtres, on avoit marqué sur ce
Texte, § 17. cercle le lever et le coucher des astres, et les phénomènes

atmosphériques qu'ils annonçoient *pour chaque jour :* c'est là tout justement le caractère de ces *parapegmes* qu'on exposoit dans les villes grecques depuis la réforme de Méton; c'étoient, comme on sait, des tables des levers et couchers des astres pour chaque jour de l'*ennéadecaétéride,* accompagnées de l'indication des changemens astronomiques, ἐπισημασίαι, qu'on croyoit s'y rattacher. Mais il se présente une difficulté, c'est que le cercle d'or, avec sa division en 365 coudées, ne pouvoit représenter qu'une année vague, tandis que l'indication du lever et du coucher des astres *pour chaque jour de l'année,* et les pronostics météorologiques qu'on en tiroit, marqués également pour chaque jour, ne peuvent avoir d'application constante que dans une année fixe solaire ou luni-solaire, comme étoit alors celle des Grecs, régularisée par Méton. Voilà ce à quoi les prêtres n'ont pas songé, et la méprise est fâcheuse. Allier un usage égyptien avec un usage grec qu'il repousse, c'est montrer tout-à-la-fois une grande ignorance et cette manie constante de s'attribuer l'origine et l'invention de tout ce qu'il y avoit de bon ailleurs. Le cercle lui-même pourroit bien n'être encore qu'une maladroite imitation des *armilles équatoriales* des Grecs; car rien ne dit qu'elles n'existassent point chez eux avant Ératosthène. Ces armilles étoient disposées dans le plan de l'équateur; les prêtres thébains, qui en avoient entendu parler, mais sans les avoir vues et très-probablement sans en comprendre l'usage, ne se contentèrent pas de les convertir en un cercle horizontal qui ne pouvoit servir à rien, ils y ajoutèrent un *parapegme* essentiellement incompatible avec sa division.

L'invention de ce fameux cercle, impossible tout-à-la-

fois par la place que les prêtres lui assignoient, par la matière dont ils le prétendoient formé, par sa division même, réunit à elle seule tous les traits qui déterminent le caractère de la description entière du monument. Elle achève de prouver que l'intention des auteurs de cette description a été précisément celle que le plus simple bon sens suffisoit pour leur attribuer, c'est-à-dire, de donner aux Grecs une idée extraordinaire des travaux des plus anciens rois égyptiens, et de leur faire croire que l'Égypte n'étoit plus, même sous Sésostris, aussi riche et aussi puissante que huit ou dix siècles auparavant.

Il en est, à mon avis, de ce tombeau comme de celui de Porsenna, dont Pline[a] nous a conservé la description. Ce roi, qui paroît avoir été un des héros des traditions étrusques[b], avoit eu sa sépulture à Clusium, où sans doute on lui avoit élevé un monument construit dans le genre des nuraghes de Sardaigne, et du prétendu tombeau des Horaces à Albano; genre qui semble avoir été celui des tombeaux étrusques[c]. Mais ce monument ne suffisoit pas sans doute à l'orgueil national des Étrusques; il fallut donc imaginer un tombeau gigantesque, afin que l'Étrurie ne restât pas en arrière des autres contrées: or voici la description qu'on en avoit faite à Varron, et que Pline a transcrite mot pour mot: « Porsenna a été enterré » au-dessous de la ville de Clusium, où il a laissé un » monument en pierre de taille. Il forme un carré, qui » a 300 pieds de côté, 50 de haut; et, en dedans de la » base carrée, est un labyrinthe inextricable, d'où l'on ne » pourroit sortir sans un peloton de fil.

» Sur (*supra*) cette base carrée s'élèvent cinq pyramides,

[a] *XXXVI, 13.*

[b] *Niebuhr, Röm. Gesch. 1, 576, zw. Ausg.*

[c] Voir mon *article sur les nuraghes, Journal des savans, avril 1827.*

» quatre aux angles, une au milieu, larges par le bas de » 75 pieds, hautes de 150, terminées au sommet de telle » sorte qu'elles sont toutes recouvertes par un *orbe* d'airain » et un chapeau unique duquel [*ex quo*] pendent, attachées à des chaînes, des clochettes qui, agitées par le » vent, rendent un son, comme cela avoit autrefois lieu » à Dodone.

» Sur (*supra*) ce globe, s'élèvent quatre pyramides, » chacune de 100 pieds de haut.

» Sur (*supra*) celles-ci, et soutenues par une plate-forme » commune, se voient cinq pyramides, dont Varron a eu » honte de donner la hauteur. Les *fables* étrusques (1) lui » donnent la même hauteur que celle de tout l'ouvrage. »

Cette description chimérique fut consignée dans les annales sacrées, et peut-être célébrée dans les chants nationaux de l'Étrurie; c'est la source où Varron l'aura puisée. Quant à Pline, il ne fait qu'emprunter le récit de cet écrivain, dont il rapporte les propres paroles, ne voulant rien prendre sur sa responsabilité, attendu que le *fabuleux du monument est au-dessus de tout* (2); il y ajoute pourtant une circonstance qu'il a tirée des *fables étrusques*, et que Varron a eu honte de rapporter [*Varronem puduit adjicere*], c'est la hauteur des cinq pyramides qui couronnoient tout l'édifice. Il est certain qu'un tel monument est

(1) *Fabulæ etruscæ tradunt*, &c. Le mot *fabulæ* n'est pas susceptible du sens qu'a proposé un ingénieux et savant critique. Quand Pline dit *fabulæ narrant*, *tradunt*, &c., il entend toujours les *récits fabuleux* ou les *traditions fabuleuses*.

(2) *Cùm excedat omnia* FABULOSITAS. Même observation sur ce dernier mot, qui ne peut s'entendre de simples *on dit*, mais de *récits fabuleux*, de *récits dont l'invraisemblance tient de la fable*. Le sens affoibli qu'on a proposé ne sauroit être appuyé d'aucune autorité.

absurde. Pour le rendre au moins possible, on a fait plusieurs conjectures que nous ne rappellerons pas ici. Il suffit de dire un mot de la plus ingénieuse de toutes, de celle de M. Quatremère de Quincy. D'abord, au globe ou cercle et au chapeau unique qui couronnoient les cinq pyramides, il a substitué un globe et un chapeau à chaque pyramide; ensuite il a entendu le second et le troisième *supra* dans le sens d'une *construction placée sur un plan plus élevé,* et non pas *superposée.* Ces interprétations font disparoître ce qu'il y a de plus absurde dans le récit : mais on ne peut nier cependant que ni Varron, ni Pline, n'en ont eu l'idée. Tous deux ont bien entendu donner à ce mot *supra* l'acception ordinaire, puisqu'au même endroit (1) cette préposition est prise dans le sens de *au-dessus :* certes on ne sauroit supposer qu'ils lui aient donné deux acceptions différentes à deux lignes de distance. Ainsi, quand on admettroit qu'ils ont mal compris la description originale, toujours sera-t-on forcé de convenir, à moins de leur refuser la moindre dose de bon sens, qu'ils ont dû regarder le monument comme impossible. C'est une preuve que, s'il avoit jamais existé, il n'existoit plus de leur temps; et en effet, Pline dit que les traces mêmes en avoient disparu, *cùm. . . . italici nulla vestigia exstent.*

Restauré dans l'hypothèse de M. Quatremère de Quincy,

(1) *Supra id quadratum, pyramides stant quinque &c.* Le mot *stant* a fait croire que le monument subsistoit encore au temps de Varron; mais, s'il est vrai, et tout le prouve, que Varron traduisoit les annales étrusques, le *présent* ne se rapporte pas à son temps. Pline dit qu'il *n'en restoit point de trace;* concevroit-on que, dans le cours d'un siècle environ qui s'est écoulé entre les époques de Varron et de Pline, un monument si colossal eût disparu au point qu'on pût en dire, *nulla vestigia exstant !*

le monument devient possible: mais il reste toujours invraisemblable par sa construction prodigieuse et ses dimensions colossales; et l'on ne peut absolument comprendre qu'un pareil édifice, bien plus étonnant en son genre qu'aucun de ceux de l'Égypte, d'ailleurs incessamment protégé par la vénération du peuple, et par la religion étrusque qui n'avoit pas cessé d'être en vigueur, eût été entièrement détruit dans un espace de cinq ou six cents ans[a].

[a] *Hirt. Gesch. der Baukunst der Alten, I, 242.*

Il y a, comme on voit, une grande parité dans le caractère des deux descriptions. Je ne nie pas plus l'existence d'un tombeau de Porsenna que celle d'un tombeau d'Osymandyas : je nie seulement la réalité du récit que les annales étrusques et égyptiennes faisoient de l'un et de l'autre; et je soutiens que ces deux descriptions doivent être également reléguées au rang des fables.

Un nom royal assez semblable à celui d'*Osymandyas*, qui se trouve écrit sur plusieurs monumens, semble attester l'existence d'un ancien roi de ce nom; et c'est peut-être, comme l'ont pensé plusieurs critiques, le même que l'*Ismandès* auquel, selon Strabon, on attribuoit le grand labyrinthe, et qui étoit censé avoir sa sépulture dans la pyramide située près de cet édifice mystérieux. Cette dernière circonstance, si toutefois l'identité des personnages est réelle, prouveroit combien étoit vague et incertaine la tradition sur le lieu où cet Ismandès, c'est-à-dire Osymandyas, avoit eu son tombeau, puisque sa dépouille mortelle, selon les uns, étoit enfermée dans une pyramide; selon les autres, avoit été déposée dans un magnifique monument qu'il avoit construit à Thèbes tout exprès. Ce qui montre encore la confusion extrême de tous ces souvenirs

Strab. XVII, p. 813.
Id. XVII, p. 811.
Jablonski, Syntagm. de Memn. p. 38, 52-55, 102 sqq. Opusc. I, 97, 189.

historiques qui changeoient peut-être de temple à temple, c'est que le nom désignoit, selon quelques-uns, *Memnon* ou Aménophis II. Il n'y a rien à tirer de toutes ces contradictions. On peut dire seulement qu'il est possible que, parmi les édifices sépulcraux dont on avoit montré les restes à Diodore de Sicile sur le penchant de la montagne libyque, il y ait eu jadis la tombe de l'ancien roi Osymandyas, peut-être plus belle ou plus grande que les autres, mais détruite long-temps avant l'arrivée des Grecs, comme ces vieux édifices dont les débris sont entrés dans la construction de certaines parties de ceux de Carnak. Après sa destruction, les prêtres égyptiens, sachant bien qu'il n'en restoit plus rien pour les démentir, auront pu donner carrière à leur esprit inventif, et, prenant pour type, soit le temple de Médynet-Abou, soit plutôt le *Ramesseum,* le plus beau des deux, s'élever à une espèce d'idéal de la magnificence et du pouvoir de leurs anciens rois.

Ces prêtres, prodigieusement entichés de l'antiquité de leur nation, qui vouloient qu'elle eût toujours été la plus habile et la plus savante en toute chose, qui croyoient et surtout tenoient à ce qu'on crût qu'elle étoit infiniment plus puissante des milliers d'années auparavant, avoient rempli leurs livres sacrés, ou surchargé leurs traditions, d'histoires faites après coup, d'exagérations palpables, de mensonges évidens; ils les débitoient sans crainte à des voyageurs qui ne savoient point leur langue et n'entendoient point leurs symboles; ils exploitoient ainsi largement l'enthousiasme peu éclairé des Grecs, comme le prouvent, entre autres, les étranges récits que l'hiérogrammatiste de Saïs a faits à Hérodote[a], et la curieuse histoire

[a] *Herod.* II, 28.

que les prêtres de Memphis lui assuroient tenir de Ménélas en personne[a]. Que seroit-ce si nous possédions les écrits d'Hécatée de Milet, d'Hécatée d'Abdère, et des nombreux écrivains grecs qui, après leurs voyages dans ce pays, avoient rédigé des Égyptiaques? A en juger par la description de l'*Osymandyeum*, que de beaux contes nous avons perdus! Du moins elle reste là comme un exemple unique, mais assez remarquable, de ce que les prêtres égyptiens avoient osé faire en ce genre. Distinguer cet exemple, le saisir au milieu des renseignemens historiques où il se trouve mêlé, lui enlever son apparente réalité pour le montrer dans son vrai caractère, et l'exclure du domaine de l'histoire, où il n'auroit pas dû figurer, c'est une entreprise qui, bien que limitée dans son objet, n'étoit pas indigne d'attirer quelque attention : voilà ce qui explique sans doute l'intérêt qu'on y a mis, et ce qui m'excuse d'être revenu sur ce sujet.

[a] *Id.* II, 118.

Du reste, en effaçant l'*Osymandyeum* du nombre des monumens réels, je ne crois pas diminuer l'opinion qu'il faut avoir de la puissance de l'ancienne Égypte. Cette puissance, les ressources du pays, l'état avancé de sa civilisation et de ses arts, leur influence sur ceux de la Grèce, sont attestés par trop de preuves pour que sa gloire légitime ait rien à craindre des efforts d'une critique étroite, ou d'un scepticisme outré. Mais il est bon de se défendre contre cet enthousiasme peu réfléchi qui, s'interdisant l'examen, craindroit de soumettre à une discussion impartiale des récits peut-être mensongers, et, du moment qu'il s'agit de l'ancienne Égypte, regarderoit le doute presque comme un sacrilége. Il faut prendre garde d'en faire un pays si extraordinaire, qu'il en devienne inexplicable.

APPENDICE.

DESCRIPTION DU TOMBEAU D'OSYMANDYAS TIRÉE DE DIODORE DE SICILE.

TEXTE GREC.

α΄. Οἱ μὲν οὖν ἱερεῖς ἐκ τῶν ἀναγραφῶν ἔφασαν εὑρίσκειν ἑπτὰ πρὸς τοῖς τετταράκοντα τάφους βασιλικούς, εἰς δὲ Πτολεμαῖον τὸν Λάγου διαμεῖναι ἑπτακαίδεκα μόνον, ὧν τὰ πολλὰ κατέφθαρτο[a] καθ' οὓς χρόνους παρεβάλομεν ἡμεῖς εἰς ἐκείνους τόπους[b]....

[a] *Plus haut, p. 350.*
[b] *Plus haut, p. 348.*

β΄. Οὐ μόνον δ' οἱ κατ' Αἴγυπτον ἱερεῖς ἐκ τῶν ἀναγραφῶν ἱστοροῦσιν, ἀλλὰ καὶ πολλοὶ τῶν Ἑλλήνων, τῶν παραβαλόντων μὲν εἰς τὰς Θήβας ἐπὶ Πτολεμαίου τοῦ Λάγου, συνταξαμένων δὲ τὰς Αἰγυπτιακὰς ἱστορίας (ὧν ἐστι καὶ Ἑκαταῖος), συμφωνοῦσι[c] τοῖς ὑφ' ἡμῶν εἰρημένοις (1).

[c] *Plus haut, p. 350, 351.*

γ΄. Ἀπὸ γὰρ τῶν πρώτων τάφων, ἐν οἷς παραδέδοται τὰς παλλακίδας (3) τοῦ Διὸς τετάφθαι, δέκα σταδίων φασὶν ὑπάρξαι (4) βασιλέως μνῆμα τοῦ προσαγορευθέντος Ὀσυμανδύου·

δ΄. Τούτου δὲ κατὰ μὲν τὴν εἴσοδον ὑπάρχειν πυλῶνα λίθου ποικίλου, τὸ μὲν μῆκος δίπλεθρον, τὸ δ' ὕψος τετταράκοντα καὶ πέντε πηχῶν[d]·

[d] *Plus haut, p. 358.*

ε΄. Διελθόντι δὲ αὐτὸν εἶναι λίθινον περίστυλον τετράγωνον, ἑκάστης πλευρᾶς οὔσης τεττάρων πλέθρων[e]· ὑπηρεῖσθαι δὲ ἀντὶ (5) τῶν κιόνων ζώδια πηχῶν ἑκ-

[e] *Plus haut, p. 336.*

TRADUCTION LITTÉRALE.

I. Les prêtres disoient donc, d'après les livres sacrés, qu'il se trouvoit (à Thèbes) quarante-sept tombes royales, mais qu'au temps de Ptolémée fils de Lagus il n'en restoit que dix-sept, dont la plus grande partie étoit détruite à l'époque où nous arrivâmes en ces lieux [dans la CLXXX.[e] olympiade].

II. Cela n'est pas seulement raconté par les prêtres d'après les livres sacrés, mais encore par beaucoup des Grecs qui, étant venus à Thèbes sous Ptolémée fils de Lagus, et ayant rédigé des descriptions de l'Égypte (au nombre desquels est aussi Hécatée), s'accordent avec ce que nous venons de dire.

III. En effet, ils disent qu'à dix stades des premiers tombeaux (2), où la tradition rapporte qu'on enterroit les *femmes* de Jupiter, il y avoit un tombeau du roi appelé *Osymandyas ;*

IV. Qu'à l'entrée de cet (édifice) étoit un pylone de granit ayant en longueur deux plèthres [200 p.], et en hauteur quarante-cinq coudées ;

V. Qu'après l'avoir passé on trouvoit un péristyle de pierre, carré, dont chaque côté avoit quatre plèthres [400 p.]; qu'il étoit soutenu, au lieu de colonnes, par des figures

καίδεκα μονόλιθα· τὸν τύπον τὸν ἀρχαῖον τρόπον εἰργασμένα· τὴν ὀροφήν τε πᾶσαν ἐπὶ πλάτος δυεῖν ὀργυιῶν ὑπάρχειν μονόλιθον.....

ϛ′. Ἑξῆς δὲ τοῦ περιστύλου πάλιν ἑτέραν εἴσοδον, καὶ πυλῶνα, τὰ μὲν ἄλλα παραπλήσιον τῷ προειρημένῳ, γλυφαῖς δὲ παντοίαις περιττότερον εἰργασμένον[a].

ζ′. Παρὰ δὲ τὴν εἴσοδον ἀνδριάντας εἶναι τρεῖς ἐξ ἑνὸς τοὺς πάντας λίθου [Μέμνονος] τοῦ συηνίτου (7)· καὶ τούτων ἕνα μὲν . . . καθήμενον ὑπάρχειν μέγιστον πάντων τῶν κατ' Αἴγυπτον· οὗ τὸν πόδα μετρούμενον ὑπερβάλλειν τοὺς ἑπτὰ πήχεις· ἑτέρους καὶ δύο πρὸς τοῖς γόνασι, τὸν μὲν ἐκ δεξιῶν, τὸν δὲ ἐξ εὐωνύμων, θυγατρὸς καὶ μητρὸς, τῷ μεγέθει λειπομένους τοῦ προειρημένου.......[a]

η′. .... Εἶναι δὲ καὶ ἄλλην εἰκόνα τῆς μητρὸς αὐτοῦ καθ' αὑτὴν, εἴκοσι πηχῶν, μονόλιθον......

θ′. Μετὰ δὲ τὸν πυλῶνα, περίστυλον εἶναι τοῦ προτέρου ἀξιολογώτερον, ἐν ᾧ γλυφὰς ὑπάρχειν παντοίας, δηλούσας τὸν πόλεμον τὸν γενόμενον αὐτῷ πρὸς τοὺς ἐν Βάκτροις ἀποστάντας, ἐφ' οὓς ἐστρατεῦσθαι πεζῶν μὲν τετταράκοντα μυριάσιν, ἱππεῦσι δὲ δισμυρίοις, εἰς τέτταρα μέρη διῃρημένης τῆς πάσης στρατιᾶς......

ι′. Καὶ κατὰ μὲν τὸν πρῶτον τῶν τοίχων τὸν βασιλέα κατεσκευάσθαι πολιορκοῦντα τεῖχος ὑπὸ ποταμοῦ περίρρυτον, καὶ προκινδυνεύοντα πρός τινας ἀντιτεταγμέ-

monolithes, hautes de seize coudées, travaillées dans l'ancien style; et que tout le toit étoit monolithe dans une largeur de deux orgyies;

VI. Qu'à la suite du péristyle on trouvoit encore une autre entrée et un pylone semblable en tout au précédent, excepté qu'il étoit décoré de toute sorte de sculptures exécutées avec plus de soin (6);

VII. Que près de cette entrée il y avoit trois statues taillées dans un seul bloc de pierre syénite; que l'une d'elles étoit assise, la plus grande qui existât en Égypte, dont le pied mesuré passoit les sept coudées; que les deux autres étoient placées près de ses genoux, l'une à droite, l'autre à gauche, représentant sa mère et sa fille, inférieures en grandeur à la précédente.....

VIII. Qu'il y avoit aussi une autre statue monolithe de sa mère, isolée, de vingt coudées de haut.....

IX. Qu'après le pylone il y avoit un autre péristyle plus remarquable que le premier; que, sur ses parois, des sculptures de toute espèce représentoient la guerre qu'il avoit faite aux Bactriens révoltés, contre lesquels il avoit marché avec une armée de quatre cent mille fantassins et de vingt mille chevaux, partagée en quatre corps.....

X. Que sur le premier mur le roi étoit représenté assiégeant une forteresse entourée d'un fleuve, et combattant, au premier rang, contre

[a] *Plus haut, p. 362-363.*

νους, μετὰ λέοντος, συναγωνιζομένου τοῦ θηρίου καταπληκτικῶς....

Ἐν δὲ τῷ δευτέρῳ τοίχῳ τοὺς αἰχμαλώτους ὑπὸ τοῦ βασιλέως ἀγομένους εἰργάσθαι τά τε αἰδοῖα καὶ τὰς χεῖρας οὐκ ἔχοντας· δι' ὧν δοκεῖν δηλοῦσθαι διότι ταῖς ψυχαῖς ἄνανδροι καὶ κατὰ τὰς ἐν τοῖς δεινοῖς ἐνεργείας ἄχειρες ἦσαν·

Τὸν δὲ τρίτον ἔχειν γλυφὰς παντοίας, καὶ διαπρεπεῖς γραφάς, δι' ὧν δηλοῦσθαι βουθυσίας τοῦ βασιλέως, καὶ θρίαμβον ἀπὸ τοῦ πολέμου καταγόμενον·

Κατὰ δὲ μέσον τὸν περίστυλον ὕπαιθριον βωμὸν κατεσκευάσθαι τοῦ καλλίστου λίθου τῇ τε χειρουργίᾳ διάφορον, καὶ τῷ μεγέθει θαυμαστόν·

ια΄. Κατὰ δὲ τὸν τελευταῖον τοῖχον ὑπάρχειν ἀνδριάντας καθημένους δύο μονολίθους, ἑπτὰ καὶ εἴκοσι πηχῶν, παρ' οἷς εἰσόδους τρεῖς ἐκ τοῦ περιστύλου κατεσκευάσθαι, καθ' ἃς οἶκον ὑπάρχειν ὑπόστυλον, ᾠδείου τρόπον κατεσκευασμένον, ἑκάστην πλευρὰν ἔχοντα δίπλεθρον· ἐν τούτῳ δ' εἶναι πλῆθος ἀνδριάντων ξυλίνων, διασημαίνον τοὺς τὰς ἀμφισβητήσεις ἔχοντας καὶ προσβλέποντας τοῖς τὰς δίκας κρίνουσι· τούτους δ' ἐφ' ἑνὸς τῶν τοίχων ἐγγεγλύφθαι τριάκοντα τὸν ἀριθμόν, καὶ κατὰ τὸ μέσον τὸν ἀρχιδικαστήν, ἔχοντα τὴν Ἀλήθειαν (10) ἐξηρτημένην ἐκ τοῦ τραχήλου, καὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς ἐπιμύουσαν· καὶ βιβλίων αὐτῷ παρακείμενον πλῆθος, ταύτας εἰκόνας ἐνδείκνυσθαι διὰ τοῦ σχήματος, ὅτι τοὺς

quelques hommes qui lui résistent, accompagné d'un lion qui le seconde d'une manière terrible.....

Que sur le second mur étoient figurés les prisonniers emmenés par le roi, privés des parties naturelles et des mains; par quoi l'on paroît avoir voulu montrer qu'ils manquoient de courage et que dans le danger ils avoient été sans mains;

Que sur le troisième étoient toute sorte de sculptures et de peintures d'un fini remarquable, représentant les sacrifices du roi et sa pompe triomphale au retour de la guerre;

Qu'au milieu du péristyle étoit un autel hypèthre (8), de la plus belle pierre, distingué par le travail, et d'une grandeur surprenante;

XI. Qu'attenantes à la dernière muraille, étoient deux statues monolithes assises, ayant vingt-sept coudées de haut; que près d'elles on avoit pratiqué trois entrées qui conduisoient à une pièce *hypostyle*, construite en manière d'*odéon* (9), ayant deux plèthres de côté; que dans cette pièce il y avoit une multitude de statues de bois, qui représentoient des plaideurs ayant les yeux fixés sur les juges; que ceux-ci étoient sculptés, au nombre de trente, sur une des parois, avec le grand juge au milieu d'eux, ayant suspendue à son cou (l'image de) la Vérité, représentée les yeux fermés; qu'auprès de lui étoient une multitude de livres; et que toutes ces figures montroient, par leur maintien, que les juges ne doivent rien recevoir, et que le

μὲν δικαστὰς οὐδὲν δεῖ λαμβάνειν, τὸν ἀρχιδικαστὴν δὲ πρὸς μόνην βλέπειν τὴν ἀλήθειαν·

grand juge ne doit regarder que la vérité;

ιβ΄. Ἑξῆς δ' ὑπάρχειν περίπατον οἴκων παντοδαπῶν πλήρη, καθ' οὓς παντοῖα γένη βρωτῶν κατεσκευάσθαι τῶν πρὸς ἀπόλαυσιν ἡδίστων· καθ' ὃν δὴ γλυφαῖς ἐντυχεῖν εἶναι καὶ χρώμασιν ἐπηνθισμένον τὸν βασιλέα, φέροντα τῷ θεῷ χρυσὸν καὶ ἄργυρον ὃν ἐξ ἁπάσης ἐλάμβανε τῆς Αἰγύπτου κατ' ἐνιαυτὸν, ἐκ τῶν ἀργυρείων καὶ χρυσείων μετάλλων· ὑπογεγράφθαι δὲ καὶ τὸ πλῆθος, ὃ συγκεφαλαιούμενον εἰς ἀργυρίου λόγον, εἶναι μνῶν τρισχιλίας καὶ διακοσίας μυριάδας·

XII. Qu'à la suite (de cette salle) étoit un promenoir plein de chambres de toute espèce, dans lesquelles étoient exécutés toute sorte d'alimens des plus agréables au goût; que le roi étoit sculpté (sur une des parois), brillant de couleur, offrant au dieu l'or et l'argent qu'il retire chaque année des mines d'or et d'argent de toute l'Égypte; qu'on avoit inscrit au-dessous le montant, qui, calculé en argent, s'élevoit à trois mille deux cents myriades de mines;

ιγ΄. Ἑξῆς δ' ὑπάρχειν τὴν ἱερὰν βιβλιοθήκην, ἐφ' ἧς ἐπιγεγράφθαι, Ψυχῆς ἰατρεῖον·

XIII. Qu'ensuite se trouvoit la bibliothéque sacrée, sur laquelle on avoit inscrit, *Lieu où l'ame se guérit;*

ιδ΄. Συνεχεῖς (11) δὲ ταύτῃ τῶν κατ' Αἴγυπτον θεῶν ἁπάντων εἰκόνας, τοῦ βασιλέως ὁμοίως δωροφοροῦντος, ἃ προσῆκον ἦν ἑκάστοις· καθάπερ ἐνδεικνυμένου πρός τε τὸν Ὄσιριν καὶ τοὺς κάτω παρέδρους, ὅτι τὸν βίον ἐξετέλεσεν εὐσεβῶν καὶ δικαιοπραγῶν πρός τε ἀνθρώπους καὶ θεούς·

XIV. Que, contiguës à cette (bibliothéque), étoient les images de tous les dieux de l'Égypte, auxquels le roi offroit de même les présens convenables à chacun d'eux, comme pour prouver à Osiris et à ses assesseurs dans les enfers, qu'il avoit honoré les dieux, et été juste envers les hommes jusqu'à la fin de ses jours;

ιε΄. Ὁμότοιχον δὲ τῇ βιβλιοθήκῃ κατεσκευάσθαι περιττῶς οἶκον εἰκοσίκλινον, ἔχοντα τοῦ τε Διὸς καὶ τῆς Ἥρας, ἔτι δὲ τοῦ βασιλέως εἰκόνας· ἐν ᾧ δοκεῖν καὶ τὸ σῶμα τοῦ βασιλέως ἐντετάφθαι·

XV. Qu'au mur de la bibliothéque étoit attenante une pièce construite avec beaucoup de soin, de grandeur à contenir vingt lits, renfermant les statues de Jupiter, de Junon, et du roi, et où l'on croyoit que son corps avoit été déposé;

ιϛ'. Κύκλῳ δὲ τούτου πλῆθος οἰκημάτων κατεσκευάσθαι, γραφὴν ἐχόντων εὐπρεπῆ πάντων τῶν καθιερωμένων ἐν Αἰγύπτῳ ζώων·

ιζ'. Ἀνάβασίν τε ἀπ' αὐτῶν εἶναι πρὸς ὅλον τὸν τάφον· ἣν διελθοῦσιν ὑπάρχειν ἐπὶ τοῦ μνήματος κύκλον χρυσοῦν, τριακοσίων καὶ ἑξήκοντα καὶ πέντε πηχῶν τὴν περίμετρον, τὸ δὲ πάχος πηχυαῖον· ἐπιγεγράφθαι δὲ καὶ διῃρῆσθαι καθ' ἕκαστον πῆχυν τὰς ἡμέρας τοῦ ἐνιαυτοῦ, παραγεγραμμένων τῶν κατὰ φύσιν γινομένων τοῖς ἄστροις ἀνατολῶν τε καὶ δύσεων, καὶ τῶν διὰ ταύτας ἐπιτελουμένων ἐπισημασιῶν κατὰ τοὺς Αἰγυπτίους ἀστρολόγους· τοῦτον δὲ τὸν κύκλον ὑπὸ Καμβύσου καὶ Περσῶν ἔφασαν σεσυλῆσθαι, καθ' οὓς χρόνους ἐκράτησεν Αἰγύπτου.

ιη'. Τὸν μὲν οὖν Ὀσυμανδύου τοῦ βασιλέως τάφον τοιοῦτον γενέσθαι φασὶν, ὃς οὐ μόνον δοκεῖ τῇ κατὰ τὴν δαπάνην χορηγίᾳ πολὺ τῶν ἄλλων διενεγκεῖν, ἀλλὰ καὶ τῇ τῶν τεχνιτῶν ἐπινοίᾳ.

XVI. Que tout autour de cette pièce étoient disposées une multitude de chambres où étoient parfaitement peints tous les animaux consacrés en Égypte ;

XVII. Que de ces chambres on montoit sur le (toit du) tombeau entier ; que, quand on y étoit parvenu, l'on voyoit sur le monument un cercle d'or de trois cent soixante-cinq coudées de circonférence, et d'une coudée d'épaisseur; qu'à chaque coudée on avoit inscrit et distingué les jours de l'année, en y marquant les levers et les couchers des astres et les phénomènes atmosphériques (12) qu'ils annonçoient, selon les astronomes égyptiens : on disoit que ce cercle avoit été pillé par Cambyse et les Perses, lorsque ce prince s'empara de l'Égypte.

XVIII. Tel on dit qu'avoit été le tombeau du roi Osymandyas, qui paroît l'avoir emporté de beaucoup sur les autres, non-seulement par les sommes dépensées pour sa construction, mais encore par le talent que les artistes y avoient déployé.

NOTES SUR LE TEXTE.

(1) On a prétendu que τὰ εἰρημένα s'entend ici, non de ce que Diodore a dit, mais de ce qu'*il va dire* (*Philol.* XII, pag. 202); mais εἰρημένα est un parfait, et ne peut avoir le sens d'un futur. Τὰ εἰρημένα s'entend toujours en grec *de ce qu'on a dit* ou *de ce qu'on vient de dire,* et le plus souvent il est mis en opposition avec ce qu'on va dire ensuite. Les exemples seroient inutiles dans une chose aussi claire.

(2) Cette désignation *des premiers tombeaux* et la distance de dix stades ont été regardées comme une preuve de l'identité de l'*Osymandyeum* et du *Ramesseum*; mais, dans le fait, elles ne prouvent rien. D'abord, on ne sait pas ce que les prêtres ont voulu désigner par ces *premiers tombeaux*, et conséquemment on ignore la place qu'ils ont prétendu donner à l'*Osymandyeum*. Pour pouvoir retrouver ce monument dans le *Ramesseum*, on a voulu que ce fussent les premiers tombeaux du côté du nord : mais pourquoi pas ceux du midi, au-dessus de Médynet-Abou! D'ailleurs, on a vu que les tombeaux dont on a parlé aux historiens grecs, n'étoient point les syringes (plus haut, *p. 353-354*). Comment appliquer cette mesure! En second lieu, les stades sont-ils des grands ou des petits! La distance est-elle de 1000 ou de 2000 mètres! Il y a là de quoi choisir. Que tirer de positif d'une telle indication, qui s'appliquera également bien à toutes les ruines de la partie occidentale de Thèbes, depuis le *Ramesseum* jusqu'au vaste emplacement qu'on a nommé *l'Hippodrome?* Tout ce qu'elle annonce, c'est que les prêtres, ne pouvant montrer le monument lui-même, en ont au moins voulu désigner la place. Cette place pourroit bien avoir été sur un vaste espace, couvert de sable et de cailloux, séparé de l'emplacement dit *l'Hippodrome* par une suite de monticules détachés de la chaîne libyque.

(3) J'ai rendu παλλακίδας par *femmes :* le vrai sens est celui de *concubines,* ou même de *prostituées.* Afin de sauver l'honneur du culte du Jupiter Thébain, on a prétendu que ces παλλακίδες étoient, non pas des *concubines*, mais de *jeunes vierges,* consacrées au culte de Jupiter, et l'on a cité à ce sujet Strabon (*Descript. gén. de Thèbes*, pag. 141; Gail, *Philol.* XIII, 205). Pour savoir de quelle espèce étoient ces *jeunes vierges*, il faut rapporter les paroles de cet auteur : « On consacre à Jupiter (Thébain), que l'on honore par-dessus » tous les autres dieux, une vierge très-belle et d'une naissance distinguée, » de celles que les Grecs appellent *pallades;* elle fait l'office de courtisane » [παλλακεύει], et couche avec qui elle veut, tant qu'elle reste réglée; après » quoi on la marie. » (Strab. XVII, pag. 816.) Voilà quelles étoient ces prétendues jeunes vierges. Ce honteux usage s'étoit conservé jusqu'au temps de Strabon, comme la plupart des pratiques de l'ancienne religion, quelque absurdes ou ridicules qu'elles fussent. Dans les temps reculés, on avoit assigné à ces prostituées, au dire des prêtres égyptiens, un lieu de sépulture déterminé. Les παλλάδες ou παλλακίδες ne différoient pas beaucoup des *hiérodules* des temples du mont Éryx, de Corinthe, de Comane et d'autres lieux. Si on ne les marioit qu'après que leurs règles avoient cessé, c'étoit sans doute par quelque principe de religion. On vouloit qu'elles n'eussent d'enfans que pendant le temps de leur prostitution sacrée.

(4) Je suis quelquefois obligé d'aller au-devant d'objections qui mériteroient peu qu'on s'y arrêtât, si elles n'avoient été consignées dans le recueil

de nos Mémoires. C'est la seule raison qui peut me déterminer à entrer ici dans quelques détails sur les temps des infinitifs employés dans cette narration. Tous, comme je l'ai dit, dépendent du mot φασί, qui commence la description du tombeau. J'ai traduit φασὶν ὑπάρξαι, *ils disent qu'il y avoit, qu'il a existé.* On a contesté ce sens fondé sur la nature et l'emploi des mots, sur l'usage de la langue; mais, avant de pouvoir nier, avec quelque apparence de raison, que ὑπάρξαι, en cet endroit, indique un état de choses passé, il faudroit au moins, parmi une centaine de passages où Diodore, dans le livre premier seulement, se sert du mot φασὶ, λέγουσι, &c., suivi d'un infinitif à l'aoriste, ὑπάρξαι, γενέσθαι, ou tout autre de ce genre, il faudroit, dis-je, trouver un seul exemple où cet infinitif ne se rapportât pas de la manière la plus évidente à un état de choses passé.

Après cette première phrase, toutes les autres continuent à dépendre du verbe φασὶ jusqu'à la fin, avec cette différence cependant que les verbes y sont, tantôt à l'infinitif absolu, et tantôt à l'aoriste de l'infinitif; car on trouve dans les unes ὑπάρχειν, εἶναι, ἔχειν, et dans les autres, les parfaits ὑπηρεῖσθαι, κατεσκευάσθαι, ἐγγεγράφθαι, et l'aoriste ἀντυχεῖν. Cette différence n'empêche pas que le récit ne présente partout le même caractère; cela tient à la nature de l'infinitif, qui, n'exprimant par lui-même que l'action ou l'état, peut s'appliquer et convenir également à toute proposition dans laquelle les idées de temps sont suffisamment exprimées par le verbe principal, ou par la nature même de cette proposition. Quand la proposition s'annonce comme exprimant un fait passé, l'infinitif qui suit est mis indifféremment au présent ou au passé. Cette doctrine, qui est celle du bon sens, s'accorde avec ce que les grammairiens ont déjà dit pour faire voir que l'infinitif absolu en grec s'emploie très-bien à la place du passé, quand il s'agit d'exprimer les diverses circonstances d'une même action finie. A l'appui, l'on pourroit citer des exemples pris dans les meilleurs écrivains grecs, Hérodote, Platon, Aristophane, Thucydide; je me borne à Diodore de Sicile, qu'il s'agit ici d'expliquer par lui-même. Cet historien dit en parlant des mythes égyptiens : Φασὶ δὲ καὶ τὸν Περσέα γεγονέναι κατ' Αἴγυπτον, καὶ τῆς Ἴσιδος τὴν γένεσιν ὑπὸ τῶν Ἑλλήνων εἰς Ἄργος μεταφέρεσθαι. (Diod. I, 24, p. 70.) « Les prêtres disent encore » que Persée est venu jadis en Égypte, et que les Grecs ont transporté » à Argos le mythe de la naissance d'Isis », où l'on voit que l'infinitif μεταφέρεσθαι a juste le sens de μετενεχθῆναι ou μετενηνέχθαι, sens clairement déterminé par le précédent verbe γεγονέναι et par la nature même de l'idée qu'exprime la proposition entière. Il y a une multitude de passages de ce genre; je me contenterai de renvoyer à une longue période où Diodore raconte les particularités de la naissance du genre humain d'après les prêtres d'Égypte : elle est entièrement analogue à ce qui se voit dans le passage qui nous occupe, puisque tous les verbes y sont de même à

l'infinitif, dépendant de φασὶ qui les domine, tous exprimant des choses finies, achevées depuis le commencement du monde; les uns sont à l'infinitif absolu, les autres à l'aoriste, placés confusément. Les voici l'un après l'autre: ἐξιέναι, προσφέρεσθαι, βοηθεῖν, ἐπιγινώσκειν, ποιῆσαι, ἔχειν, ὑπάρξαι, γενέσθαι, διάγειν, ποιεῖσθαι, ἀπόλλυσθαι, εὑρεθῆναι, ὠφελῆσαι, γενέσθαι (Diod. I, 8); confusion précisément semblable à celle que nous remarquons dans la description du tombeau d'Osymandyas, et qui n'entraîne pas plus d'équivoque, parce que, dans toutes les phrases, le sens de l'infinitif se trouve clairement déterminé. Nous voyons encore un exemple frappant de cet usage de l'infinitif dans le passage qui nous occupe: c'est à l'endroit où Diodore dit qu'*on trouvoit jadis quarante-sept tombeaux, dont dix-sept seulement subsistcient au temps de Ptolémée fils de Lagus*, οἱ ἱερεῖς...... ἔφασαν εὑρίσκειν, où ce verbe εὑρίσκειν a le sens évident de εὑρεῖν, εὑρῆσαι, εὑρεθῆναι, sens déterminé par la phrase elle-même et par les circonstances qu'elle présente. Enfin, dans la description même du tombeau d'Osymandyas, si nous voulons nous convaincre que les infinitifs absolus ont la même signification que les aoristes, nous n'avons qu'à remarquer la phrase où il est question du fameux cercle d'or, ὑπάρχειν ἐπὶ τοῦ μνήματος κύκλον χρυσοῦν: le verbe ὑπάρχειν doit évidemment être pris dans le même sens que ὑπάρξαι, puisque l'auteur, quatre lignes plus bas, dit que ce cercle avoit été *pillé* par Cambyse et détruit.

Au reste, cet emploi de l'infinitif absolu, dans les propositions d'un sens déterminé, n'est pas propre à la langue grecque: les Latins s'en servent également dans celles qui indiquent, soit un futur, soit un passé; et ils mêlent ensemble les différens temps de l'infinitif dans la même narration, comme *visi sumus senatum commovere* pour *commovisse*, de Cicéron; *memini quæ plagosum mihi parvo Orbilium dictare* pour *dictavisse*, d'Horace (II *Epist.* I, 71); *fertur Prometheus addere* (pour *addidisse*) *principi limo particulam, et insani leonis vim stomacho apposuisse nostro*, du même (I *Od.* XVI, 13); *arbiter pugnæ posuisse nudo sub pede palmam fertur, et leni recreare vento sparsum odoratis humerum capillis* (III *Od.* XX), et mille autres exemples où le sens de l'infinitif absolu, mêlé à l'aoriste, est déterminé par la proposition même. Voilà pourquoi les Latins diront bien, *memini te videre aliquid* pour *vidisse*: mais jamais ils ne diront, *scio te videre aliquid*, dans le même sens, parce que, le verbe *scio* pouvant être également suivi d'une proposition à l'un des trois temps, l'équivoque seroit inévitable; ils mettront donc alors l'infinitif au temps voulu par le sens qu'ils désirent exprimer.

Ces observations expliquent le mélange des temps de l'infinitif qu'on remarque dans la description du tombeau d'Osymandyas; toutes les phrases intermédiaires dépendent de la première, qui domine toute la narration: *ils disent qu'il y avoit un tombeau*, &c.; et la dernière, qui en présente

le résumé, s'annonce avec le même caractère : *tel ils disent que le tombeau d'Osymandyas étoit,* &c.

(5) ὑπηρεῖσθαι ἀντὶ τῶν κιόνων ζῴδια. Dans la Description de Thèbes (*p. 114*), il est dit que ἀντὶ τ. κ. signifie *au-devant des colonnes :* mais on a confondu ἀντὶ avec *ante* des Latins. Le sens ne peut être que, *des statues, au lieu de colonnes, soutiennent le péristyle,* comme dans cet autre passage, κολοττοὺς ὑποστήσας ἀντὶ τῶν κιόνων δωδεκαπήχεις (I, 67); et celui d'Hérodote, ἀντὶ δὲ κιόνων, ὑπεστᾶσι κολοσσοὶ δυώδεκαπήχεις (II, 153). C'est bien mal-à-propos qu'on a pris depuis la peine de combattre mon observation, et de revenir à l'erreur que j'avois remarquée (*Philolog.* XIII, 141, sq.; *Acad. inscr.* t. VIII, pag. 160, 162). Pour prouver que ἀντὶ est susceptible de *ante,* devant, on a cité des composés tels que ἀντικνήμιον, ἀντιτείχισμα, &c., et l'on est remonté à l'origine des mots ἀντα, ἀντὶ, ἀντίον : mais il ne doit être ici question ni de composés, ni d'étymologie ; il s'agit de l'usage de la langue. Or, qu'on nous cite un seul exemple où la préposition ἀντὶ dans une phrase pareille puisse signifier autre chose que *au lieu de, en place de.* Au reste, cette dispute de mots ne mène à rien, puisqu'il n'y a point eu, dans la première cour, de ces piliers dits *cariatides* au-devant desquels étoient des colosses.

Je remarque que ces colosses ne soutiennent rien ; ils ne font donc pas *office de colonnes :* mais, vus de face, ils ont l'air de soutenir l'architrave.

(6) Ou *avec un grand soin ;* car le mot περιττότερον peut être pris dans un sens absolu, comme ailleurs (*Wesseling* sur cet endroit).

(7) Je suis la correction de Saumaise, approuvée par Wesseling, au lieu de συκνίτου. Ce λίθος συηνίτης sera le *pyrrhopœcilus* de Pline, qui s'appeloit aussi *syenites lapis.* Quant au changement de Μέμνονος en τεμνομένους, également proposé par Saumaise, et non par Wesseling, comme le dit M. de Heeren (*Ideen*, u. s. w. zw. Th. zw. Abth. S. 239), je le trouve trop violent. Jablonski transporte Μέμνονος quelques mots après (καὶ τούτων ἕνα Μέμνονος μὲν) ; ce qui paroît d'autant plus naturel, qu'il manque, sans cela, le nom du personnage assis. Mais ce personnage étoit *Osymandyas,* non pas *Memnon ;* et, quand il seroit vrai que l'un et l'autre ne fussent qu'un même individu, il seroit bien étrange que Diodore, qui, dans toute la description, ne le nomme qu'*Osymandyas,* lui donnât en cet endroit celui de *Memnon,* surtout lorsqu'il va nous dire, quelques lignes après, que le nom d'Osymandyas étoit sculpté sur sa statue. C'est même probablement pour cela qu'il n'a pas jugé nécessaire d'exprimer ici le nom du colosse principal. Je ne doute donc point qu'il ne faille ici retrancher Μέμνονος, qui trouble la phrase en pure perte. J'ai vu depuis que M. Fr. Jacobs avoit pensé de même à cet égard

dans son Mémoire sur Memnon (*Denkschrift der königl. Akadem. der Wissensch. zu München, für die Jahre 1809 und 1810*, S. 36). Un critique, qui n'est pas souvent de mon avis, approuve cette suppression; et il propose même de retrancher aussi τοὺς πάντας (*Philologue*, XIII, 207): mais ces mots ne gênent en rien. Plus haut Diodore a dit, ἑξῆς δὲ ῥάξαι λέγεται τοῦ προειρημένου βασιλέως τοὺς ἀπογόνους δύο πρὸς τοῖς πεντήκοντα τοὺς ἅπαντας (I, 45); ils donnent plus de force à l'idée, qui est que les statues étoient *toutes* les trois taillées dans un même bloc de pierre de Syène.

(8) L'autel étoit au milieu de la cour, *sub dio*.

(9) Il est assez difficile de savoir ce que les historiens grecs ont voulu dire par-là. Tout ce qu'on sait des *odéons* grecs prouve qu'ils étoient construits à peu près comme les théâtres, c'est-à-dire, qu'ils étoient circulaires et garnis de gradins; or précisément la salle dont il s'agit ici étoit carrée. Sur quoi donc les Grecs ont-ils pu établir l'analogie? Le voici, je pense: selon Plutarque (*in Pericle*, § 13), l'odéon de Périclès étoit πολύστυλος et πολύεδρος, c'est-à-dire qu'il renfermoit beaucoup de *colonnes* et beaucoup de *siéges*; ce qui se rapporte bien à ce que dit Vitruve, *quod multis sedibus et columnis exornatum fuisse historiis prodiderant* (V, 9): de là cette question du *bavard* de Théophraste (*Charact.* c. 3): Πόσοι εἰσὶ κίονες τοῦ Ὠιδείου; Maintenant il est clair que la *salle* de l'*Osymandyeum* étoit πολύστυλος: les historiens grecs ont pu croire en même temps qu'elle étoit πολύεδρος, ou disposée en gradins sur lesquels étoient les statues des plaideurs. Ces deux traits de ressemblance ont pu leur paroître suffisans pour établir la comparaison.

(10) Ἀλήθεια, c'est-à-dire, ἡ τῆς Ἀληθείας εἰκών, comme Diodore s'exprime ailleurs (I, 75).

On ne voit pas pourquoi la *Vérité* auroit eu les *yeux fermés*, surtout d'après l'explication qui est donnée de ce symbole, savoir, que le juge *ne devoit regarder que la Vérité*. Je ne puis comprendre cela qu'en admettant que le juge avoit les paupières *baissées*, ou les yeux *presque fermés*, de manière à ne voir que la figure de la Vérité suspendue à son cou; c'est ce qui me fait croire qu'il faut lire ἐπιμύοντα, et non ἐπιμύουσαν. J'ai traduit pourtant d'après la leçon vulgaire.

(11) Le mot συνεχεῖς prouve que ces images étoient dans une pièce attenante.

(12) C'est là le sens du mot ἐπισημασίαι, qui signifie proprement les *changemens atmosphériques*, annoncés, selon la météorologie ancienne, par le lever ou le coucher des astres. On peut voir Petau (*Var. Dissert. ad Uranol. auctar.* II, XI), Wesseling sur ce passage, et M. Ideler (*Handbuch der Chronologie*, I, 314, 315).

MÉMOIRE

SUR

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

CHEZ LES ANCIENS,

ET PARTICULIÈREMENT CHEZ LES ROMAINS.

Par M. NAUDET.

Lu le 25 Octobre 1822.

TOUS les bons esprits, chez les anciens, comprenoient que l'éducation de la jeunesse devoit être un des objets principaux de l'attention des législateurs, et que la négligence à cet égard pouvoit ébranler toute la constitution des états. Plus les gouvernemens approchent de la démocratie, plus il est nécessaire que les mœurs maintiennent les lois, et que l'éducation conserve les mœurs. Cependant on ne voit pas que les républiques de la Grèce et de l'Italie aient eu beaucoup de lumières sur ce genre d'institutions politiques; la plupart de leurs législateurs ne connurent pas de terme moyen entre les réglemens tyranniques et l'imprévoyance. Aristote se plaignoit que de son temps il n'y eût point de direction publique et commune pour l'instruction du premier âge, et qu'on laissât les particuliers élever leurs enfans isolément à leur fantaisie. Il citoit, au contraire, les Lacédémoniens comme

Arist. Polit. VIII, 1.

un modèle. Mais l'idée d'une égalité absolue égaroit alors son jugement : il partoit d'un principe faux, et en tiroit cette conséquence erronée, que l'éducation doit être uniforme pour tous en même temps que publique (1). La discipline lacédémonienne pouvoit convenir à une petite cité de soldats, mais elle étoit impraticable dans une société civile ; et, comme elle se trouvoit en contradiction avec les sentimens naturels du cœur humain, il falloit l'imposer violemment. Tout citoyen non élevé dans la discipline commune, quel qu'il fût, étoit exclu de la cité. Les parens qui refusoient d'y soumettre leurs enfans, perdoient le droit de citoyen. On peut dire qu'en général les anciens ne surent point, en cela comme en beaucoup d'autres dispositions de l'économie sociale, concilier l'action directrice et auxiliaire du pouvoir avec la liberté des individus ; et quand leurs lois pourvurent à l'éducation de la jeunesse, elles ne prescrivirent à peu près que des exercices gymnastiques et militaires : l'instruction scientifique et littéraire étoit oubliée. Les Lacédémoniens l'avoient prohibée ; les autres républiques l'abandonnoient à la volonté des particuliers, mais sans leur donner aucun secours. Je crois qu'une cause principale, quoique sourde et indirecte, des troubles populaires qui agitèrent ces républiques, fut l'ignorance où on laissoit croupir les dernières classes des citoyens.

Arist. Polit. VIII, 1.

Plutarch. Instit. lacon. vol. IV, p. 886, ed. Reisk. tom. X, p. 229.

Dans le Traité sur l'éducation, Plutarque, recommandant plusieurs sortes d'études, s'interrompt par cette réflexion (je me sers de la traduction d'Amyot) : « Mais

(1) Φανερὸν ὅτι καὶ τὴν παιδείαν μίαν καὶ τὴν αὐτὴν ἀναγκαῖον εἶναι πάντων.

» quelqu'un pourra dire à l'adventure : Tu nous avois promis de nous donner exemples et préceptes, comment il » faust nourrir les enfans de libre condition, et puis on » veoit que tu délaisses l'institution des pauvres et populaires, et ne donnes enseignements que pour les nobles » et pour les riches seulement. A cela il m'est bien aysé » de respondre : car, quant à moy, je desirerois que ceste » mienne instruction peust servir et estre utile à tous; mais, » s'il y en a auscuns à qui, par faute de moyens, mes préceptes ne puissent estre prouffitables, qu'ils en accusent » la fortune, non pas celuy qui leur donne ces advertissements. Au reste, il faust que les pauvres s'esvertuent, et » taschent de faire nourrir leurs enfants en la meilleure » discipline qui soit, et, si d'adventure ils n'y peuvent » atteindre, au moins en la meilleure qu'ils pourront ». La sagesse de Plutarque offroit ici aux pauvres des ressources pareilles à celles qu'ils trouvent dans la sensibilité de beaucoup de philanthropes modernes. Parmi les législateurs de l'antiquité, je n'en vois qu'un seul qui ait reconnu l'utilité d'une instruction universelle, et qui en ait assuré le bienfait à sa patrie : c'est Charondas de Thurium. Il voulut que tous les enfans, sans exception, apprissent à lire et à écrire dans des écoles défrayées par le trésor public : « car il pensoit, ajoute Diodore de Sicile, qu'en n'offrant » point aux indigens cette instruction gratuite on les priveroit d'une des choses les plus nécessaires à la vie, » puisqu'on en a besoin journellement dans les élections, » dans le commerce épistolaire, dans les transactions, dans » la pratique des lois. »

Edit. de Bastien, t. VIII, p. 24; ed. Reisk. vol. VI, p. 10.

Diod. Sic. XII, 7, ed. Wessel. vol. I, p. 486.

Les chefs du gouvernement romain ne se montrèrent

pas plus soigneux que les Grecs de faciliter l'éducation élémentaire de la jeunesse plébéienne. Cette négligence eût été une précaution de leur jalouse aristocratie, si elle n'étoit venue d'un dédain barbare pour les lettres et les sciences. Ils n'aidèrent pas davantage les familles les plus élevées. Tant que dura la république, l'autorité ne se signala, dans cette partie de l'administration, que par quelques réglemens prohibitifs : du reste, les particuliers furent livrés à eux-mêmes. Un édit des censeurs, de l'an 662, semble dire, il est vrai, qu'on avoit déterminé les objets de l'enseignement, et les écoles où l'on devoit conduire les enfans (1); mais les censeurs n'entendent parler que d'usages, d'exemples ayant force d'institutions, et non d'ordonnances expresses : ce ne fut point un objet spécial de l'attention des législateurs ni des magistrats. Il n'y eut point d'instruction publique (2). L'inspection morale des censeurs ne s'exerçoit que sur la vie politique et civile des hommes.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Les cinq premiers siècles de Rome.

L'HISTOIRE n'a pas assez éclairé l'économie privée du peuple romain, surtout pendant les premiers siècles, pour

(1) *Majores nostri, quæ liberos suos discere et quos in ludos itare vellent, instituerunt.* (Sueton. *De claris rhetoribus*, 1; Gell. *Noct. Att.* XV, 11.)

(2) *Principio disciplinam puerilem ingenuis...nullam certam, aut destinatam legibus, aut publicè expositam, aut unam omnium esse voluerunt.* (Cic. *De republ.* IV, 3.)

qu'il soit possible de connoître exactement ce qui se pratiquoit alors pour l'éducation des enfans. On indiqueroit plus aisément et avec plus de certitude ce qu'ils n'apprenoient point que ce qu'on leur enseignoit chez ce peuple, qui n'avoit point de littérature, ne connoissoit point celle des autres nations, et ne songeoit pas même qu'on pût employer l'écriture à autre chose qu'aux affaires politiques, civiles et domestiques.

Rome étoit conquérante; elle commença par la guerre, et elle ne se soutenoit que par la guerre. Les exercices corporels et militaires furent la base de l'éducation romaine.

Funcc. De puerit. ling. latin. cap. III.

On ne mettoit point de livres entre les mains de la jeunesse: il n'en existoit pas. Quelques hymnes grossiers, tels que le chant des prêtres *arvales* et celui des prêtres saliens (1), conservés par tradition dans le rituel sacré, quelques chansons en vers fescennins, répétées dans les fêtes, dans les repas, composoient toute la poésie; et les fastes consulaires, et les annales des pontifes, ou archives de la république, dont on ne donnoit point communication au peuple (2), étoient le seul monument historique, le seul ouvrage de prose, jusqu'à l'an 302, où les décemvirs rédigèrent les douze tables de leur code.

Tit. Liv. VI. pag. 1.

Tite-Live déclare que, dans les quatre premiers siècles, l'usage de l'écriture fut peu commun (3). Cependant Rome n'étoit point dépourvue d'enseignement primaire. Les écoles étoient situées dans le Forum. C'est auprès

(1) *Saliare Numæ carmen.* (Horat. II *Epist.* I, 86.)

(2) *Non ad fastos, non ad commentarios pontificum admittimur,* disoit le tribun du peuple Canuleius. (Tit. Liv. IV, 3.)

(3) *Raræ per eadem tempora literæ fuere.*

d'un de ces établissemens que Virginie fut saisie par le client du décemvir, tandis qu'elle s'y rendoit sous la conduite de sa nourrice.

Tit. Liv. III, 44; Dion. Hal. lib. XI, p. 676, ed. Oxon.

Quant à la philosophie et à l'art oratoire, il n'y avoit point d'autres leçons que les exemples et les discours de la maison paternelle, les débats du Forum, et, pour les fils de sénateur, l'assemblée du sénat, jusqu'à ce que l'épreuve à laquelle fut mise la discrétion de l'adolescent Papirius, depuis surnommé *Prætextatus*, eût averti les Romains du danger d'admettre des enfans dans le secret des délibérations politiques.

Cato ap. Gell. I, 23.

Enfin les fils des familles privilégiées jouissoient d'un avantage particulier. On avoit coutume d'en envoyer plusieurs étudier en Étrurie les cérémonies augurales. C'étoit de ce pays que les Romains avoient reçu la plupart des institutions du culte divin. Aucun acte public, soit pour les élections des magistrats, soit pour les comices par centuries, et pour les délibérations les plus importantes concernant la législation et le gouvernement, ne se faisoit sans les auspices, sans l'intervention de l'autorité sacerdotale ; et les patriciens s'étoient réservé exclusivement ce ministère sacré. C'est par-là qu'ils défendirent si long-temps le consulat et les dignités curules contre l'invasion du peuple, soutenant qu'on ne pouvoit, sans une profanation abominable, conférer aux plébéiens des magistratures dont la première et l'essentielle attribution étoit de prendre les auspices. La science de la religion étoit pour les patriciens la science du pouvoir. Le sénat avoit donc soin d'entretenir un certain nombre d'enfans des plus nobles maisons dans le pays classique des études

Tit. Liv. IV, 1 seq. VI, 41.

religieuses (1); et sans doute il y avoit aussi des particuliers qui faisoient faire, pour leur propre compte, à leurs fils, ce voyage instructif. Pendant leur séjour chez une nation beaucoup plus civilisée que la leur, les jeunes gens s'initioient encore à d'autres connoissances que celle des mystères et des sacrifices. Ils apprenoient certainement la langue d'Étrurie; et les livres étrusques durent leur être familiers. Tite-Live assure que cette littérature étoit pour
Tit. Liv. IX, 36. la jeunesse romaine dans ce temps ce que fut depuis la littérature grecque (2).

SECONDE PÉRIODE.

Depuis le commencement du VI.e siècle de Rome jusqu'à Jules César.

TELLE demeura l'éducation de la jeunesse chez les Romains, tant qu'ils eurent à combattre seulement autour d'eux, contre les Latins, les Volsques, les Samnites et les Toscans. Mais, lorsque leurs victoires pénétrèrent dans la Grèce italique, leurs captifs introduisirent dans Rome les lettres grecques (3); l'armée victorieuse ne se doutoit pas du trésor caché qu'elle apportoit dans la patrie avec les

(1) Les auteurs varient sur le nombre. Selon Cicéron (*De divinat.* I, 41), il y en avoit six par chaque peuple toscan, par conséquent soixante-et-douze, *De principum filiis sex singulis Etruriæ populis in disciplinam traderentur;* et selon Valère Maxime (I, I), dix en tout.

(2) *Habeo auctores, vulgò tum Romanos, sicut nunc Græcis, ita Etruscis literis erudiri solitos.* L'événement à l'occasion duquel il fait cette remarque, est de l'an 444 de Rome.

(3) Tarente avoit été prise l'an 484.

autres dépouilles. Bientôt l'intérêt, ou des liaisons particulières d'amitié, attirèrent des savans et des poètes ; de nouvelles écoles s'ouvrirent, et la culture intellectuelle se perfectionna et se répandit dans les familles.

Les partisans de l'antique rusticité regardoient comme la corruption des mœurs ce qui étoit le commencement de la civilisation ; ils traitoient de vils parasites, de suivans à gages, *grassatores*, les lettrés qui s'attachoient à de nobles Romains capables de goûter le commerce des gens d'esprit et les œuvres du génie (1).

Si l'on en croit Plutarque, Spurius Carvilius fut le premier qui professa publiquement, moyennant un salaire : il étoit affranchi de ce Carvilius Ruga qui donna, dit-on, le premier exemple d'un divorce, en l'an 520. Mais, selon le témoignage de Suétone, Livius Andronicus (2) et Ennius furent avec Cratès, de Mallus en Cilicie (3), les plus anciens professeurs de littérature chez les Romains. Ces auteurs diffèrent sans se contredire. Les hommes dont ils parlent sont contemporains, excepté Cratès : il se peut qu'ils aient tous commencé à peu près en même temps, et que Suétone, dans sa notice historique des professeurs de littérature, ait oublié Spurius Carvilius, qui laissa un nom moins célèbre ; il se peut qu'il y ait encore quelque autre

Quæst. Roman. ed. Reisk. vol. VII, pag. 125 ; éd. Bast. c. 59.

Sueton. de ill. gramm. 1.

(1) *Poëticæ artis honos non erat. Si quis in ea re studebat, aut sese ad convivia applicabat, is* grassator *vocabatur* (Cato apud Gell. XI, 2). *Dicam de istis Græcis suo loco, Marce fili, quid Athenis exquisitum habeam, et quod bonum sit eorum literas inspicere, non perdiscere. Vincam nequissimum et indocile genus illorum ; et hoc puta vatem dixisse : Quandocunque ista gens suas literas dabit, omnia corrumpet* (*Præcepta Catonis ad filium*, apud Plin. *Hist.* XXIX, 1).

(2) Andronicus donna sa première pièce de théatre en 514.

(3) Cratès de Mallus ne vint à Rome que l'an 599 : il étoit ambassadeur du roi Attale.

inexactitude dans le récit de Suétone. Livius Andronicus fit l'éducation particulière de la famille Livia; Ennius instruisit le fils de Fulvius Nobilior, et vivoit dans la société intime de Scipion, de Lélius, et d'autres illustres Romains. Ils se livrèrent tous deux aux travaux de la poésie, et particulièrement à celle du théâtre. Andronicus étoit même acteur et poète dramatique à-la-fois. Peut-être ne firent-ils point de cours publics et spéciaux : mais, par leurs leçons domestiques et par leurs conversations, ils contribuèrent à répandre la connoissance et le goût des belles-lettres, tandis que Spurius Carvilius exerça la profession de l'enseignement littéraire dans une école qu'il tenoit en son nom, et qui fut pour lui un objet de spéculation et d'industrie.

De pareilles entreprises eurent peine d'abord à prendre faveur. Deux obstacles s'opposoient à la prospérité des imitateurs de Carvilius : d'abord la prévention du peuple romain contre l'esprit et la doctrine des Grecs; ensuite la nature même des études.

Sueton. de ill. gramm. 1.

Les poètes grecs fournissoient la matière des leçons : il falloit être familiarisé avec la langue grecque pour y prendre part; et cet avantage n'appartenoit qu'aux maisons opulentes, qui, depuis les guerres de Sicile, de Macédoine et d'Asie, eurent des esclaves et des parasites nés dans la Grèce ou dans ses colonies. Le peuple ne profitoit guère de ce nouvel enseignement. Aussi, long-temps après, Marius, faisant la comparaison de sa conduite avec celle des nobles, disoit avec un farouche orgueil : « Je n'ai pas » appris le grec (1) ».

(1) *Neque græcas literas didici* (Sall. *Bell. Jugurth.* 85).

Suétone rapporte que ces écoles furent, dans un certain temps, au nombre de vingt. Mais, sans doute, il veut parler du VII.ᵉ siècle; car, excepté Andronicus et Ennius, la liste qu'il donne des professeurs ne contient que des noms d'hommes qui vécurent après la ruine de Carthage. On jugera, par le terme de la plus grande multiplicité de ces établissemens, quels progrès les études littéraires avoient faits à Rome. En supposant une centaine d'auditeurs à chaque maître, c'étoient, entre toute la population romaine, deux mille jeunes gens qui fréquentoient les écoles. *Sueton. de ill. gramm. 3.*

Il faut ajouter à ce nombre les éducations domestiques. Il y avoit des familles qui achetoient des esclaves littérateurs pour leur usage particulier. On les payoit souvent très-cher. Daphnis Lutatius coûta 200,000 sesterces à Quintus Catulus. *Ibid. — Plin. Hist. VII, 29.* Quelquefois le propriétaire les donnoit en location à des spéculateurs qui les faisoient travailler à leur profit. C'est ainsi que le savoir de Lucius Appuléius fut exploité par un chevalier romain (1). *Sueton. de ill. gramm. 3.* Orbilius, dont Horace craignit tant la férule dans son enfance, disoit, dans un écrit cité par Suétone, qu'autrefois, *Suet. ibid. 4.* lorsqu'on exposoit en vente les esclaves d'une maison, on ne manquoit pas de distinguer sur l'affiche les littérateurs érudits des simples lettrés. Il paroît que de son temps on avoit renoncé à spécifier aussi exactement les qualités et les valeurs.

Les Romains, qui ne faisoient pas difficulté de vendre leur suffrage dans les élections, et leur foi dans les juge-

(1) *L. Appuleium ab Eficio Calvino, equite romano prædivite, 400 annuis conductum multos edocuisse.*

mens, auroient cru manquer à leur dignité s'ils avoient exercé le métier d'instituteur moyennant salaire. On ne trouve le nom d'aucun citoyen romain dans la liste des grammairiens dressée par Suétone. Tous les maîtres venoient de pays étrangers, de l'Asie, de la Grèce, de la Gaule, de l'Italie : la plupart étoient fils d'affranchis, ou affranchis eux-mêmes; beaucoup avoient commencé à donner des leçons étant encore esclaves (1). Suétone a rangé cependant parmi les plus anciens grammairiens deux chevaliers, L. Ælius de Lanuvium et Servius Claudius : mais ils parvinrent, par leur mérite et par la faveur des amis puissans qu'ils se concilièrent, à ce degré de noblesse; ils n'y étoient pas nés, ils n'étoient pas même citoyens romains d'origine. On avoit donné à L. Ælius le surnom de *Stilo*, parce qu'il composoit des discours pour de grands personnages, à qui leurs aïeux n'avoient pas transmis, avec les prérogatives d'un sang illustre, le don de l'éloquence, *quòd orationes nobilissimo cuique scribere solebat.* On le surnomma encore *Præconinus*, parce qu'il avoit eu pour père un crieur public. Quant à Servius Claudius, il n'est pas croyable que l'orgueilleuse famille des Claude eût voulu compter parmi ses membres un grammairien. Son nom feroit penser qu'il étoit un de leurs affranchis, et qu'il s'appela, selon l'usage, du nom de son patron.

Plut. Quæst. Rom. § 59.

Suet. de ill. gramm. passim.

Suet. de ill. gramm. 2. Cic. Brut. 56.

Si les Romains dédaignoient la profession de l'enseignement littéraire, du moins ils n'en gênèrent point la pratique par des conditions onéreuses ou inquiétantes. Il

(1) Caton l'ancien avoit un esclave, nommé *Chilon*, très-bon grammairien, qui donnoit des leçons à beaucoup d'enfans; mais il instruisit lui-même son fils (Plut. *in Cat. maj.* vol. II, p. 588, ed. Reisk.).

étoit permis à quiconque le vouloit d'ouvrir une école de ce genre : même sous la dictature de Sylla, le professeur Labérius recevoit gratuitement parmi ses disciples les enfans des proscrits, et l'on ne dit pas que l'autorité ait ordonné la clôture de son établissement. Quintus Cécilius Epirota, après la disgrâce et la mort de Cornélius Gallus, dans l'intimité duquel il avoit vécu plusieurs années, enseigna publiquement les belles-lettres; et cependant il n'étoit pas agréable à Auguste, qui mettoit au nombre des plus grands torts de Gallus sa liaison avec cet affranchi. *Ibid. 9 et passim.* *Id. ibid. 16.*

Le métier de professeur étoit-il lucratif? Les exemples différens offerts par Suétone ne permettent pas de résoudre avec certitude la question. Auguste engagea Verrius Flaccus à transporter son école sur le mont Palatin pour instruire les jeunes Césars, en ne prenant plus de nouveaux disciples; il lui donnoit 100,000 sesterces de traitement. *Ibid. 17.* On dit que Gniphon ne stipula jamais de prix avec ses élèves, et qu'il se trouva bien de cette confiance en leur libéralité. *Ibid. 7.* Mais, d'un autre côté, Orbilius acquit plus de renommée que de bien : *docuit majore famâ quàm emolumento.* *Ibid. 9.* Valérius Caton fut chassé de sa maison par les huissiers, *Ibid. 11.* et Bibaculus le plaisantoit de la maigre chère qu'il faisoit. Caïus Julius Hyginus mourut dans l'indigence, et ne pourvut à ses besoins que par les bienfaits d'un homme de lettres consulaire. Les plus habiles n'échappèrent pas toujours à la misère; les plus heureux n'arrivoient point à l'opulence (1). *Ibid. 20.*

Les rhéteurs, et surtout les philosophes, s'établirent plus tard et avec plus de peine que les grammairiens; et le

(1) Rhemnius Palémon fut riche : mais il vécut sous le règne de Claude (Sueton. *ibid.* 23).

gouvernement républicain ne les laissa pas jouir d'une aussi grande liberté. Suétone, et après lui Aulu-Gelle, ont conservé le texte d'un décret du sénat et d'un édit des censeurs, portant défense d'enseigner à Rome la philosophie et la rhétorique : l'un est de 593, l'autre de 662. Le premier est ainsi conçu : « C. Fannius Strabon et » M. Valérius Messala étant consuls, M. Pomponius » préteur a consulté le sénat; et, après délibération tou- » chant les philosophes et les rhéteurs, il a été décidé » que le préteur M. Pomponius prendroit les mesures » qu'il jugeroit convenables au bien public et conformes » à son devoir, pour les faire disparoître (1) ». Il paroît que tous les philosophes et tous les rhéteurs sans distinction furent enveloppés dans la sentence : mais, si l'on en croyoit Aulu-Gelle, elle n'auroit frappé que les rhéteurs latins (2). L'esprit ombrageux et altier des patriciens pourroit justifier cette opinion. La langue grecque n'étant pas une langue populaire, ils auroient été plus indulgens pour les professeurs grecs : c'étoit le moyen de réserver la science pour la jeune noblesse et d'en exclure le vulgaire. Mais les termes du décret ne souffrent point cette interprétation ; à moins d'une exécution arbitraire, l'interdit s'appliquoit à toutes les écoles de philosophie et de rhétorique en général. Le témoignage de Cicéron lève tous les doutes à cet égard. Avant lui, il n'y eut point de rhéteurs latins ; on ne pouvoit donc pas les

Sueton. De clar. rhet. 1. — Gell. XV, 11.

(1) *C. Fannio Strabone, M. Valerio Messala coss., M. Pomponius prætor senatum consuluit. Quod verba facta de philosophis et de rhetoribus, de ea re ita censuerunt, ut M. Pomponius prætor animadverteret curaretque uti ei è republica fideque sua videretur, uti Romæ ne essent.*

(2) *Senatûs-consultum de philosophis et de rhetoribus* latinis *factum.*

proscrire (1). Quant à la philosophie, cet enseignement nouveau parut suspect aux Romains. On sait à quel point ils redoutoient tout ce qui avoit l'apparence d'associations particulières et de conciliabules, tout ce qui pouvoit porter atteinte aux institutions et à la religion de l'état. Déjà vingt ans avant la proposition de Pomponius, sous le consulat de Céthégus et de Bébius, le préteur Pétilius avoit saisi d'anciens livres découverts en fouillant un champ, et les avoit fait brûler, parce que c'étoient des ouvrages de philosophie (2). Les Romains parurent craindre aussi que la jeunesse, séduite par les grâces de l'esprit et du langage, ne vînt à négliger les exercices du champ de Mars pour des études pacifiques, suivies à l'ombre des écoles. Quoi qu'il en soit, cette ordonnance paroît encore plus barbare qu'elle ne l'est réellement : pour la juger, il faut se reporter aux circonstances où elle fut rendue. Il y avoit à peu près quarante ans que les Romains avoient terminé la seconde guerre punique, et avoient dicté des lois à Philippe et imposé leur protection à la Grèce; ils étoient neufs encore pour la philosophie théorique et pour les lettres ainsi que pour les arts. L'éclat de la puissance romaine resplendissoit déjà dans tout le monde connu : les villes grecques de l'Europe et de l'Asie fourmilloient d'argumentateurs pointilleux, de parleurs brillans, d'hommes souples et subtils; Rome leur parut un pays de fortune ouvert à leur cupidité. Des essaims d'aventuriers et

(1) *Equidem memoriâ teneo, pueris nobis primùm latinè docere cœpisse L. Plotium quemdam.* (Apud Suet. loc. cit. 2.)

(2) *Combustos... quia philosophiæ scripta essent.* (Cassius Hemina, vetustissimus auctor annalium, apud Plin. *Hist.* XIII, 13.)

d'intrigans volèrent à Rome de tous côtés ; sa gloire et ses richesses les attiroient, comme la lumière appelle les insectes pendant la nuit : de là cette multitude de parasites qui assiégeoient les maisons des riches et qu'on jouoit sur les théâtres ; de là ce mépris des Romains pour la nation grecque. Presque tous les gens qui venoient de la Grèce s'annonçoient comme des philosophes et des littérateurs. Il faut avouer que ces représentans de la philosophie et de l'éloquence grecque n'étoient pas propres à en donner une haute idée aux Romains. On confondoit tous les savans et les écrivains étrangers avec les plus vils flatteurs. Le portrait que Plaute a tracé de cette espèce de philosophes explique la conduite des Romains à leur égard : « Gare, gare, crie le parasite Curculion ; que je » ne sois pas arrêté par ces Grecs qui se promènent avec » de longs manteaux et la tête couverte : on les voit tou- » jours farcis de livres, et en même temps ils portent la » corbeille des provisions ; ils ont l'air de se réunir pour » conférer ensemble, mais ce ne sont que des vauriens » qui vous incommodent et vous importunent ; ils marchent » toujours hérissés de sentences, mais ils entrent volontiers » au cabaret : quand ils ont fait quelques tours d'escroc, » ils s'enveloppent la tête, et boivent largement ; il fait » beau voir leur gravité chancelante » (1).

Gell. XI, 2.

Plaut. Curcul. act. II, sc. 2.

(1) Date viam mihi..................
Tum illi Græci palliati, çapite operto qui ambulant,
Qui incedunt subfarcinati cum libris, cum sportulis,
Constant, conferunt sermones inter sese drapetæ :
Obstant, obsistunt, incedunt cum suis sententiis,
Quos semper videas lubenter esse in thermopolio :
Ubi quid subripuere, operto capitulo calidum bibunt ;
Tristes atque ebrioli incedunt.

Dans une autre pièce, un des personnages s'écrie : « Nous sommes sauvés ; le voilà qui philosophe, il est » plus que menteur » (1). *Captiv. act. II, sc. 2.*

Térence, qui écrivoit dans le temps où l'on publioit le sénatus-consulte, ne les traite guère mieux. Faisant l'énumération des occupations oiseuses de la jeunesse, il amalgame les philosophes avec les chiens et les chevaux (2). *Andr. act. I, sc. I.*

Assurément tous ceux qui passèrent de la Grèce chez les Romains, ne méritoient point cette réprobation et ces mépris : il se trouva parmi eux des hommes d'un caractère estimable, qui possédoient de précieuses connoissances et des talens utiles ; mais ils ne purent triompher de la prévention élevée contre leur profession par ceux qui la déshonoroient. De plus, la vanité de quelques habiles discoureurs nuisoit à leur cause : ces hommes se piquoient de raisonner victorieusement sur toutes les thèses, et de changer en quelque sorte la face des choses par les arguties de leur dialectique et les artifices de leur langage. Carnéade lui-même, avec Critolaüs et Diogène, lorsqu'ils furent envoyés en ambassade à Rome, se rendirent suspects par leur captieuse éloquence (3). Il ne faut pas s'étonner que le sénat, dont la majorité ne se composoit pas d'hommes très-polis et très-instruits, n'ait pas discerné l'abusif de l'utile dans des sciences que des étrangers leur apportoient, *Plutarch. in Cat. maj Cic. de Orat. II, 36-37.*

(1) Salva res est; philosophatur quoque jam, non modò mendax est.

(2) Quod plerique omnes faciunt adolescentuli,
Ut animum ad aliquod studium adjungant, aut equos
Alere, aut canes ad venandum, aut ad philosophos.

(3) Ce fut Caton le censeur qui sollicita le plus ardemment leur renvoi, six ans après le sénatus-consulte de l'an 593. (Plutarch. *in Cat. maj.* p. 595, ed. Reisk.)

qui avoient de l'attrait pour la jeunesse, et qui ne paroissoient point s'accorder avec leur discipline antique.

Les préjugés contre la philosophie subsistèrent longtemps; mais le sénatus-consulte de l'an 593 ne porta pas un coup mortel à la profession des rhéteurs. L'édit des censeurs, lancé soixante-et-dix ans plus tard, prouve qu'on avoit toléré dans la suite leurs écoles. Cet édit semble dicté par le même esprit que le précédent : Suétone et Aulu-Gelle le présentent ainsi; mais Cicéron pense que le dessein en étoit tout-à-fait différent. Voici la teneur: « On nous a rapporté qu'il s'est établi un nouveau genre » d'enseignement, et que la jeunesse fréquente ces écoles; » que les maîtres se font appeler *rhéteurs latins*, et que les » jeunes gens perdent auprès d'eux les journées entières. » Nos ancêtres ont statué sur ce que leurs enfans devoient » apprendre, et sur les écoles où l'on devoit les envoyer. » Cette innovation, qui n'est point conforme aux usages » et aux coutumes de nos ancêtres, n'a point notre appro» bation, et ne nous paroît pas légitime. En conséquence, » nous avons résolu de notifier à ceux qui tiennent ces » écoles, et à ceux qui les fréquentent, notre sentence » d'improbation » (1).

De clar. rhet. 1; Noct. Att. XV, 11. De orat. III, 24.

Certes, on ne peut soupçonner d'ignorance et d'impéritie les auteurs de cet édit : l'un d'eux étoit le fameux

(1) *Renunciatum est nobis esse homines qui novum genus disciplinæ instituerunt, ad quos juventus in ludos conveniat : eos sibi nomen imposuisse* latinos rhetoras; *ibi homines adulescentulos totos dies desidere. Majores nostri, quæ liberos suos discere et quos in ludos itare vellent, instituerunt. Hæc nova quæ præter consuetudinem ac morem majorum fiunt, neque placent, neque recta videntur. Quæ propter, et iis qui eos ludos habent, et iis qui eò venire consueverunt, videtur faciendum ut ostendamus nostram sententiam, nobis non placere.*

orateur Crassus, tant vanté par Cicéron. On seroit tenté de penser qu'il avoit eu peur que l'art de l'éloquence ne devînt trop commun, en défendant particulièrement de le professer dans la langue vulgaire ; car il est certain, comme on le verra tout-à-l'heure, qu'on toléroit les rhéteurs grecs : mais Cicéron allègue une autre raison ; il fait parler ainsi Crassus lui même : « Cette instruction qu'on » acquiert dans les discussions et les disputes du barreau, » et qui se renferme dans un cercle de pensées banales, » est peu de chose, et n'offre point de ressources. Quant » à celle qu'on reçoit des hommes qui se disent maîtres » d'éloquence, elle ne vaut guère mieux que cette érudi- » tion vulgaire des praticiens. Il nous faut à nous de plus » amples et de plus belles connoissances... Le choix et l'ar- » rangement des mots et la formation des périodes s'ap- » prennent facilement, soit par la théorie, soit par l'usage : » mais on doit se faire un fonds de grandes idées. Les Grecs » eux-mêmes ne possèdent plus de trésor pareil : aussi nos » jeunes gens désapprennent-ils chez eux au lieu d'ap- » prendre ; et voici que des Latins se mêlent de professer » l'éloquence. Pendant ma censure, je les ai supprimés » par un édit, il y a deux ans ; non pas, *comme certaines* » *gens l'ont dit, parce que je ne voulois point que l'esprit de* » *la jeunesse fût éclairé,* mais parce que j'ai voulu em- » pêcher, au contraire, qu'on n'étouffât ses talens, et » qu'on ne l'armât d'une audace présomptueuse : car, chez » les instituteurs grecs, si l'on trouve une pareille foi- » blesse, il y a au moins quelque instruction jointe à » l'exercice de la parole, et quelque politesse digne d'or- » ner la science ; mais je vis que ces nouveaux maîtres ne

» pouvoient donner que des leçons de hardiesse téméraire, » ce qui est un grand défaut, même quand il accompagne » le mérite ; et comme c'étoit là leur unique doctrine, » comme ils ne tenoient qu'une école de sot orgueil, j'ai » pensé qu'il étoit du devoir d'un censeur de couper le mal » dans sa racine. »

Le remède n'étoit-il pas pire que le mal ? N'étoit-ce pas un préjugé de croire que les études grecques fussent seules capables de former un orateur latin ? Et s'il y avoit de mauvais professeurs latins, la seule ressource étoit-elle de n'en point avoir du tout ? Telle fut pourtant l'opinion dominante durant l'enfance de Cicéron. « Je me souviens, » dit-il, que, dans mon enfance, L. Plotius enseigna le » premier la rhétorique en latin. Tous les jeunes gens » désireux de s'instruire accouroient chez lui : et moi je » m'affligeois de n'en avoir pas la permission ; car j'étois » retenu par l'autorité d'hommes très-savans, qui pensoient » que les études grecques étoient meilleures pour dévelop- » per l'esprit. »

Fragm. Cicer. epist. apud Suet. de claris rhet. 2.

L'édit des censeurs tomba probablement sur ce Plotius dont parle Cicéron. Mais cet empressement d'une jeunesse studieuse ne justifioit guère les alarmes de Crassus ; et d'ailleurs Plotius n'étoit pas seulement un rhéteur : son génie poétique lui avoit acquis de la réputation, et Marius ne connoissoit que lui qui fût digne de chanter ses victoires. Il est remarquable que le premier exemple de mettre les préceptes de l'éloquence à la portée de tout le monde, en se servant du langage vulgaire pour les dicter, ait été donné par un ami de Marius, et que ce soient deux chefs du parti patricien qui aient repoussé cette innovation.

Cic. pro Arch. 9.

On peut conjecturer que l'effet de la prohibition ne dura pas beaucoup plus que la censure de Crassus. Suétone cite plusieurs maîtres célèbres après Plotius, et Plutarque nomme un rhéteur latin, Lucilius, au nombre des amis d'Antoine : c'étoient, pour la plupart, des affranchis, comme les grammairiens. *In Anton.*

Blandus fut le premier chevalier romain qui montra la rhétorique : il florissoit sous le règne d'Auguste. Auparavant, dit le père de Sénèque, une si belle profession étoit reléguée dans la classe des affranchis; et, par une étrange inconséquence, on regardoit comme une honte d'enseigner ce qu'il étoit honorable d'apprendre (1). *Senec. Controv. lib. II, præf*

Mais on revint de cette erreur. Les Romains commencèrent à cultiver avec ardeur les arts de l'esprit. Les maîtres acquirent enfin de la considération; quelques-uns même parvinrent d'une fortune obscure aux plus éminentes dignités et au rang de sénateur. *Suet. de claris rhetor. I.*

Pour cette seconde période, les traditions historiques deviennent plus positives et plus nombreuses, et permettent d'embrasser le cours complet de l'éducation, et de suivre l'enfant depuis sa naissance jusqu'à la toge virile.

Alors l'âpreté des fils de Romulus commençoit à se polir par le commerce des nations éclairées : mais en même temps le gouvernement républicain étoit en pleine vigueur, et le sénat envoyoit sans cesse des légions dans toutes les parties du monde pour étendre et pour garder les conquêtes Le premier besoin étoit donc toujours de former des hommes de guerre, des hommes d'état; les

(1) Pline cite un autre chevalier qui fut professeur, Arélius Fuscus. (Plin *Hist.* XXXIII, 12.)

études littéraires et spéculatives n'eurent qu'une importance secondaire, et ne furent point encore universellement appréciées, malgré l'immense accroissement qu'elles prirent, surtout au VII.e siècle. L'éducation pratique, dans l'intérieur de la maison et dans les lieux où l'on s'assembloit pour traiter des affaires publiques, ou pour se disposer au métier des armes, fut principalement en honneur (1) : elle suffisoit à la plupart des citoyens; nul ne s'en dispensoit sans honte et sans préjudice.

Les modernes ont envié aux Romains la sagesse de leur discipline; les Romains, sous le règne des Césars, se plaignoient de l'oubli des anciennes coutumes; et Caton le censeur, et les Scipion reprochoient aux vainqueurs de Carthage et de Numance de n'être que les fils dégénérés des soldats de Camille et de Fabricius. Cette perfection des vertus antiques et cet âge d'or des ancêtres apparoissent dans une perspective embellie par l'imagination de la postérité, et semblent reculer toujours devant celui qui remonte aux monumens de chaque âge pour les examiner de plus près. On voit les hommes de son temps, tels qu'ils sont; ceux du temps passé, tels qu'ils auroient dû être; et l'on est porté à exagérer la satire des uns comme l'éloge des autres, en se formant une idée trop générale d'après quelques exemples particuliers. Il y avoit des pères négligens, foibles, imprévoyans, dans la plus grande austérité de la vieille Rome. Il y avoit beaucoup de familles prudemment morigénées, au sein de la corruption de l'empire. Tacite se laissoit trop préoccuper peut-être par la renommée de la mère des Gracques, et

(1) *Ingenium nemo sine corpore exercebat.* (Sall. *Catilin.* 8.)

de quelques autres femmes illustres du même siècle ; il ne songeoit pas assez aux maisons de Fannia et d'Helvidius, de Thraséas, de Pline, d'Agricola, lorsqu'il comparoit l'éducation de son temps à celle des aïeux. Je profiterai néanmoins des observations de ce docte et judicieux écrivain pour faire connoître, non pas ce qui étoit pratiqué par tous uniformément, mais ce qui pouvoit se faire, durant cette période.

Tacit. de caus. corr. eloq. cap. XXVIII.

Les enfans, d'abord allaités par leur mère, et non pas par une nourrice mercenaire ou esclave, comme ce fut ensuite l'usage, étoient, pour ainsi dire, élevés dans son sein; elle les soignoit encore elle-même au sortir du berceau. On choisissoit aussi dans la parenté une femme non moins respectable par ses vertus que par son âge, pour surveiller les premiers exercices, les premiers jeux, soit avec la mère, soit en son absence, quand il arrivoit qu'elle ne pût pas remplir ce devoir.

Id. ibid.

Le temps venu de fréquenter les écoles du premier degré, on mettoit l'enfant sous la conduite d'un gouverneur, qui l'accompagnoit partout, et qui lui servoit en même temps de répétiteur. Là il apprenoit à lire (1), à écrire (2), à calculer (3). Les familles les plus distinguées

(1) Un vieillard amoureux fait ainsi l'aveu de sa passion dans une comédie de Plaute (*Mercat.* II, 2, 32) : *Hodie ire in ludum occœpi litterarium....... ternas litteras scio.. amo.*

(2) On conduisoit la main des enfans pour leur apprendre à écrire, du moins au temps de Séneque et de Quintilien. On avoit inventé plusieurs procédés pour leur faciliter l'acquisition des connoissances élémentaires. (Senec. *Epist.* 94; Quintil. *Inst. orat.* 1, 1, 24, 30.)

(3) Les enfans portoient tous les matins à l'école, avec leurs tablettes pour écrire, leurs jetons d'arithmétique : *Lævo suspensi loculos tabulamque lacerto Ibant.* (Horat. *Sat.* 1, 6.) *Romani pueri longis rationibus assem*

envoyoient, comme les autres, leurs enfans à ces écoles (1): c'étoit l'éducation commune; et, pour la plupart des Romains, c'étoit toute l'éducation littéraire et scientifique.

Tit. Liv. III, 44; Dionys. Halic. XI, 28, ed. Reisk.
Horat. sat. I, 6.

Les auteurs ne nous ont pas laissé ignorer la situation et les détails du régime intérieur de ces établissemens. Ils étoient dans le Forum. Les maîtres recevoient, tous les mois, au jour des ides, leur salaire (2). Quoiqu'il y en eût probablement plusieurs qui fussent doux et bienveillans pour la jeunesse, ils avoient en général la réputation d'une extrême sévérité. La férule et les étrivières étoient leurs armes habituelles; et, si l'on en croit la malice des poètes, elles ne quittoient pas leurs mains, et faisoient couler beaucoup de larmes. Le portrait du pédant, du maître d'école, est, à ce qu'il paroît, peint d'après le même modèle en tout temps et en tout pays.

Horat. ep. II, 1, 70. Juven. sat. I, 15. Macrob. Saturn. III, 10. Auson. idyll. IV, 29. Mart. IX, 69; X, 62. Plut. Cæsar. vol. IV, p. 277, ed. Reisk.

Ovid. Fast. III, 815. Horat. ep. II, 1, 197.
Plaut. Captiv. I, 1, 9-16. Plin. ep. VIII, 21. Stat. Silv. IV, 4, 39.

Les écoliers échappoient à ce redoutable empire plusieurs fois dans le cours de l'année. Les fêtes de Minerve, au mois de mars (*quinquatrus*), leur procuroient cinq jours de vacances. Du mois *quintilis* (3) aux ides d'octobre, lorsque les moissons et les vendanges faisoient suspendre les affaires de la ville et fermer les tribunaux, ils alloient jouir,

Discunt in partes centum diducere. Dicat Filius Albini, si de quincunce &c. (Id. *Art. poet.* 325). *Nos metiendi ratiocinandique utilitate hujus artis (mathematicæ) terminavimus modum.* (Cic. *Tusc.* I, 2.) Le cours d'études resta le même sous les empereurs: *Puer* LITTERIS ELEMENTARIIS *et* CALCULO *imbutus, datus etiam græco* GRAMMATICO, *atque inde Sulpicio Apollinari, postquam idem Pertinax grammaticen professus est.* (J. Capit. *in Pertin.* 53 A, *Hist. Aug. Script.* in-fol. ed. Salm.)

(1) Cornélie, fille de Scipion, attendit, pour répondre à l'orgueilleuse Campanienne, que ses enfans revinssent de l'école. (Val. Max. IV, 4, initio.) *Ludum, Quò pueri magnis e centurionibus orti Ibant.* (Horat. *Sat.* I, 6.)

(2) *Referentes idibus æra.* (Ibid.)

(3) Nommé ensuite *Julius*, en l'honneur de César.

avec leurs parens, de l'air pur, du repos, et de la liberté des champs. Les Saturnales, au mois de décembre, amenoient encore pour eux huit jours de relâche et de fêtes; mais il falloit ensuite reprendre les travaux, et être sur les bancs à lire, ou à écrire sous la dictée, dès le lever du soleil.

Martial, x, 62.
Id. v, epigr. ultim.
Horat. sat. I, 10, 75; epist. II, 1, 70.

Par une singularité remarquable, les filles étoient associées aux garçons pour ces études de l'enfance (1). On ne pensoit point aux inconvéniens qui pouvoient résulter de ce mélange des deux sexes. Si l'innocence n'en recevoit point d'atteintes funestes, au moins la modestie, la réserve timide, qui doivent être l'ornement et l'attribut particulier des femmes, ne s'altéroient-elles pas par le contact et par l'exemple de manières brusques et hardies, si étrangères à la foiblesse de leur nature et aux bienséances de leur condition? On laissoit les jeunes filles dans cette compagnie jusqu'à l'âge de quatorze ans (2). Mais faut-il s'étonner qu'elles fussent ainsi formées chez un peuple où les femmes assistoient aux combats de gladiateurs et d'athlètes, et aux fêtes des Lupercales et de Flora, la déesse des courtisanes? Si les Romains pratiquoient la vertu dans toute sa rigidité, ils connoissoient bien peu les délicatesses de la pudeur.

(1) C'est en allant à l'école que Virginie fut arrêtée par le client du décemvir. (T. Liv. *l. c.*) Martial reprochoit aux maîtres d'école de tyranniser les garçons et les filles: *Invisum pueris virginibusque caput.* (IX, 69.)

(2) Virginie avoit plus de quatorze ans quand elle se rendoit à l'école. Paul d'Égine, quoique du VI.e siècle de l'ère chrétienne, a beaucoup travaillé d'après les anciens, et atteste leurs usages. Il dit que, depuis sept ans jusqu'à quatorze, on doit mener aux écoles des lettres les garçons et les filles. *A sexto autem et septimo anno pueros et puellas litteratoribus tradere.* (*De puerili educat.* I, 14.)

Au-delà des connoissances usuelles, on n'enseignoit rien aux femmes. Sénèque, dans une seule phrase, nous montre la coutume des temps anciens et celle de son temps : « Pourquoi votre père, dit-il à Helvia, trop attaché » aux maximes de nos ancêtres, a-t-il voulu que vous » eussiez seulement une légère teinture des sciences, au » lieu de vous rendre tout-à-fait savante ? » Cependant on voyoit quelques exceptions. La conversation de Cornélie fut une leçon continuelle d'élégance et de pureté de langage pour ses fils; une autre Cornélie, femme de Pompée, étoit à-la-fois habile musicienne et très-instruite en littérature et en mathématiques. Dans la suite, lorsque, chez les gens riches, on prit l'habitude de donner aux femmes une éducation étendue et brillante, elles eurent les mêmes maîtres, les mêmes gouverneurs, que les jeunes gens (1). Ce système n'étoit pas sans inconvénient : quelquefois les précepteurs essayoient d'enseigner à leurs élèves ce qu'elles ne devoient pas savoir (2).

Senec. ad Helv. 16.

Cic. Brut. 58.

Plut. Vit. Pomp.

Les jeunes gens qui ne se bornoient point à l'instruction de première nécessité pour le soin des affaires domestiques et civiles, et dont on vouloit orner aussi l'esprit, alloient entendre les leçons des grammairiens ou professeurs de littérature. Les représentations nombreuses des tragédies et des comédies grecques, traduites ou imitées par Andronicus, Névius, Plaute, Ennius, Pacuvius, Cécilius, durent contribuer beaucoup à propager le goût de

(1) Pline cite comme un modèle la jeune fille de Fundanius, âgée de quatorze ans: *Ut nutrices; ut præceptores, ut pædagogos pro suo quemque officio diligebat!* (*Epist.* V, 16.)

(2) Quintilius Cécilius eut une conduite suspecte auprès de la fille de Satrius, chevalier romain, à laquelle il donnoit des leçons de littérature. (Suet. *de ill. gramm.* 16.)

la poésie et des beaux arts. Plusieurs de ces écrivains furent les premiers précepteurs ; ils lisoient, expliquoient, commentoient des poètes grecs (1) : il le falloit bien, tant qu'il n'exista point de littérature latine ; ce furent eux-mêmes qui la commencèrent ; ils firent aussi des lectures de leurs propres ouvrages. Après eux, les autres maîtres y puisèrent des textes et des matières d'enseignement. Mais la poésie grecque ne cessa point d'être la base et le complément des études : c'est dire assez qu'elles ne purent acquérir un certain degré de popularité qu'après les guerres d'Asie et de Macédoine, vers le commencement du VII.ᵉ siècle.

Id. ibid. 1.

Horat. ep. II, 1, 69-71.

Dans les premiers temps, les attributions des grammairiens ne furent pas très-précisément marquées, et ils y faisoient entrer aussi la rhétorique (2) ; mais la multiplicité des écoles, le progrès des connoissances, les exemples de la Grèce mieux connus, firent cesser la confusion, et l'on sépara les différentes espèces d'enseignement. Varron nous apprend en quoi devoit consister l'office des grammairiens ; ils lisoient les auteurs, donnoient les explications nécessaires pour l'intelligence de la phrase et pour

(1) *Appellatio grammaticorum græca consuetudine invaluit ; sed initio litterati vocabantur. Cornelius Nepos... ait... propriè sic appellandos poëtarum interpretes, qui à Græcis γραμματικοὶ nominentur.* (Suet. *de ill. gr.* 1, 4.)

(2) *Veteres grammatici et rhetoricam docebant.* (Suet. *de ill. gr.* 3.) Ils faisoient des exercices préparatoires pour l'éloquence, assez semblables aux premiers travaux des classes de rhétorique dans nos colléges, des dissertations, des développemens de pensées, des amplifications, des portraits : *Problemata, periphrases, elocutiones, ethologias.* (ibid. 4.) Suétone, qui fut employé dans la chancellerie impériale d'Adrien, se plaint de ce que, de son temps, les grammairiens abandonnoient cette méthode, soit par négligence, soit par incapacité.

la connoissance des traits d'histoire ou de mythologie mentionnés dans le cours du récit, ou indiqués par des allusions; ils corrigeoient les fautes des éditions; ils faisoient l'examen critique des ouvrages, soit pour en noter les défauts, soit pour en apprécier les beautés (1). La lecture d'Homère servoit, en quelque sorte, d'initiation aux études littéraires (2), si, comme je le crois, on suivoit, du vivant de Pline, une ancienne tradition, et non une règle nouvelle. Les Romains étoient grands admirateurs de l'antiquité; lorsqu'Ennius, Plaute, Térence, Pacuvius, furent devenus de vieux poètes, c'est-à-dire, sur la fin du VII.e siècle, on dictoit aux élèves des passages de leurs écrits : mais la langue grecque ne cessa point d'être la langue classique des Romains. Quintus Cécilius Epirota, contemporain d'Auguste, fut le premier qui improvisa des discours en latin, et qui expliqua Virgile et d'autres poètes modernes (3).

Sueton. de ill. gramm. 16.

Les rhéteurs prenoient les jeunes gens au sortir des classes de littérature, et les formoient à l'art oratoire. Des compositions écrites sur des sujets donnés, soit une thèse de morale, soit une narration historique, soit une question judiciaire, soit des éloges de grands hommes, étoient l'objet du travail des élèves, et le professeur donnoit lui-

(1) *Grammatici officia constant partibus quatuor, lectione, enarratione, emendatione, judicio.* (Varr. ed. Bipont. pag. 381.) *Voy.* pag. 444, note (1).

(2) *Ut mihi Attilius noster expressè dixisse videatur, sic in foro pueros à centumviralibus causis auspicari, ut ab Homero in scholis.* (Plin. *Ep.* II, 14.) *Optimè institutum est ut ab Homero et Virgilio lectio inciperet.* (Quintil. *Inst. orat.* I, 8, 5). Cf. Jul. Capitol. *in. Maximin. jun.* 149 E, *Hist. Aug. Script.* ed. Salm.

(3) *Primus dicitur latinè ex tempore disputasse, primusque Virgilium aliosque poëtas novos prælegere cœpisse.*

même l'exemple avec la leçon par des discours médités ou improvisés (1). *Suetοn. de clar. rhet. 1.*

Il y eut des philosophes qui rassembloient des auditoires assez nombreux : mais je ne puis dire s'ils faisoient des cours réguliers et périodiques.

Enfin le complément nécessaire de toute bonne éducation étoit un voyage dans le continent de la Grèce et dans ses îles, et dans les cités de l'Asie où des maîtres célèbres d'éloquence et de philosophie se faisoient entendre. *Sueton. in Aug. 8. Horat. ep. II, 2, 41-45. Kriegkius, de peregrin. roman. academ.*

Les Romains n'eurent point d'écoles spéciales de droit pendant les huit premiers siècles : cependant ils ne croyoient pas qu'il fût permis à des citoyens d'ignorer les lois de leur pays. Plaute explique ainsi, par la bouche d'un de ses personnages, ce qu'étoit de son temps l'instruction d'un jeune homme : « Nos parens nous enseignent les lettres » et les lois (2) »; non pas sans doute les mystères de la procédure, mais la législation qui gouvernoit la vie civile et politique. Cicéron dit que, dans ses premières études, il apprenoit par cœur, ainsi que tous les enfans, les lois des XII tables ; et il se plaint en même temps qu'on ait renoncé à cet usage. *De legib. II, 23.*

Tant que les patriciens gardèrent la possession exclusive des magistratures auxquelles étoient réservés les auspices, le droit augural et les rites religieux furent une partie importante de la science législative et politique des

(1) Selon le récit du père de Sénèque (*Controv.* præf. II), les sujets de déclamation ou exercices de rhétorique furent d'abord des lieux communs, *theses;* puis, du temps de Cicéron, des questions particulières et réelles de droit public ou de droit civil, *causæ;* ensuite des discussions imaginaires, *controversiæ.*

(2) *Docent litteras, jura, leges.* (Plaut. *Mostell.* act. I, sc. 2.)

familles privilégiées : mais le changement des institutions et le relâchement des mœurs la firent négliger ; et Paul-Émile se rendit remarquable en s'instruisant à fond du rituel des augures.

Plut. Vit. Paul. Æmil.

Les exercices de la gymnastique ne furent point abandonnés pour les études littéraires. Tant que les citoyens remplirent seuls les légions, et que les légions eurent à subjuguer l'Afrique, et la Grèce, et l'Asie, ces exercices, qui formoient des soldats, étoient trop nécessaires, et d'ailleurs ils étoient trop consacrés par la mémoire des ancêtres pour n'être pas toujours en honneur. On en trouve l'énumération détaillée dans un auteur du VI.e siècle ; c'étoient la course, la natation, le saut, l'équitation, le maniement des armes, la lutte, le pugilat, le disque, la balle : mais, quoique Plaute nous montre qu'un jeune homme bien élevé devoit se livrer à tous ces exercices ; quoique, plus d'un siècle après, Marius et Pompée, dans un âge avancé, donnassent l'exemple de les pratiquer, cependant un passage de la pièce des *Bacchis* nous autorise à penser que, déjà long-temps avant la ruine de Carthage, les parens ne tenoient plus leurs enfans sous une discipline aussi rigide qu'auparavant. Je crois qu'on peut citer hardiment le témoignage de Plaute dans un traité historique sur les usages des Romains, parce que ses pièces représentoient toujours les mœurs et les habitudes latines sous des noms et des costumes grecs. Ici un pédagogue reproche à un père son indulgence envers un fils libertin :

Plaut. Mostell. act. I, sc. 2. Aulular. act. IV, sc. I. Bacchid. act. III, sc. 3.

Plut. in Mario. Id. in Pompeio. Sallust. Fragm. pag. 432, ed. Burnouf.

« Est-ce ainsi qu'on vous gouvernoit dans votre jeunesse?
» Jusqu'à l'âge de vingt ans, quand vous sortiez, il ne
» vous étoit pas permis de vous éloigner d'un pas de votre

» précepteur. Si vous n'étiez pas arrivé à la palestre avant » le lever du soleil, le maître du gymnase ne vous infligeoit » pas une punition légère; et là on s'évertuoit à courir, à » lutter, à lancer le javelot et le disque, à pousser la balle, à » sauter, à combattre à coups de poing, et non à faire » l'amour avec des prostituées. De retour de la palestre et » de l'hippodrome, vous veniez avec un habillement » simple vous asseoir sur un petit siége auprès de votre » précepteur; vous lisiez; et si vous manquiez une syllabe, » la correction rendoit votre peau plus bigarrée que le » manteau d'une nourrice. » *Plaut. Bacchid. loc. cit.*

A ce regret de l'ancienne méthode le pédagogue Lydus ajoute la censure du temps présent, quand l'interlocuteur avoue que l'on suit un autre régime, *alii nunc sunt mores.* « Autrefois, reprend-il, on parvenoit aux honneurs par » les suffrages du peuple, qu'on obéissoit encore à son pré- » cepteur : mais aujourd'hui un marmot de sept ans, si on » le touche, casse la tête de son maître avec sa tablette. » Va-t-on se plaindre aux parens, voici le langage que le » père tient au petit drôle : Bien, mon fils; je te renierois, » si tu te laissois outrager. On appelle le précepteur : Ah » çà, vieil imbécille, garde-toi de maltraiter cet enfant » pour avoir montré du cœur. Et le précepteur s'en va » avec sa tête enveloppée d'un linge huilé comme une » lanterne » (1).

Les enfans gâtés, ceux à qui il falloit donner des dragées pour les inviter à s'acquitter de leur tâche (2), n'étoient

(1) On appliquoit des compresses d'huile sur les blessures.

(2) *Dant crustula blandi Doctores, elementa velint ut discere prima.* (Horat. *Sat.* 1, 1, 25.)

pas plus extraordinaires à Rome qu'en aucun lieu du monde; et, lorsque, sous le règne d'Auguste, on ne trouva pas un citoyen qui voulût s'enrôler dans les légions, sans doute la gymnastique, par laquelle on avoit formé l'ancienne milice, tomboit en désuétude (1).

Sueton. in Aug. 24, in Tiber. 8. — Festus, voce Murcus.

Plaute, dans les vers que je viens de traduire, signale un des plus grands vices de l'éducation des Romains. Les enfans prenoient, à la vérité, en commun plusieurs instructions; mais ils ne vivoient point ensemble sous une règle générale et dans l'égalité (2). Entourés des esclaves, des complaisans, des parasites, des flatteurs de leurs parens, accompagnés, quand ils sortoient, d'un domestique esclave, nommé *pédagogue*, ils avoient sans cesse devant les yeux des objets propres à exciter en eux des idées d'orgueil, de vanité, de luxe; ils étoient privés de ces leçons que les adolescens reçoivent chez nous de leurs égaux d'âge et de condition, et dont les premières impressions ont une si grande importance pour former le caractère des hommes et des citoyens L'état social et la négligence des

(1) Le témoignage d'Horace (*Od.* 1, 8; *Art. poet.* 162) prouve, il est vrai, que la jeunesse alloit encore s'exercer au Champ de Mars; mais c'étoit plutôt un amusement qu'un devoir et une préparation sérieuse aux fatigues de la guerre. Sous les empereurs, dans les temps de la plus grande mollesse, les riches avoient chez eux des athlètes et des lutteurs, avec lesquels ils prenoient des leçons pour fortifier leur santé et pour se donner de l'agilité et de la grâce. *Exercitationibus nostris non veteranus aliquis, sed græculus magister assistit.* (Plin. *Paneg. Traj.* 13.) *Progymnastas meos quæris! Unus sufficit.* (Senec. epist. 83.)

(2) Plutarque montre la différence de l'éducation grecque et de l'éducation romaine sous ce rapport: « Ils » (*les Falisques*) avoyent un commun » maistre d'eschole pour toute la ville, » comme encores ont les Grecs, voulant que leurs enfans, dès le commencement, s'accoustument à vivre » en compaignie, et qu'ils conversent » tousjours ensemble. » (*Vie de Camille,* trad. d'Amyot, édition de Bast. tom. I, pag. 467.)

parens ajoutoient encore beaucoup d'autres inconvéniens à cette pratique si mauvaise en elle-même. Les maisons étoient remplies d'esclaves : un citoyen eût mis ses soins à trop haut prix ; on prenoit un esclave pour précepteur. Quel respect pouvoit-il inspirer à son élève, à son maître ? Il est vraisemblable que les comédies anciennes, qui représentent si souvent les esclaves complices et agens des intrigues de leurs jeunes maîtres, dont ils devroient surveiller la conduite, n'offrent point des peintures de fantaisie.

Le témoignage de Plutarque ne nous permet pas de douter que le sujet n'en fût pris dans la réalité : « C'est » chose trop hors de tous propos, ce que plusieurs font » maintenant en cest endroict : car, s'ils ont quelques » bons esclaves, ils en font les uns laboureurs de leurs » terres ; les autres, patrons de leurs navires ; les autres, » facteurs ; les autres, recepveurs ; les autres, banquiers » pour manier et traffiquer leurs deniers : et s'ils en » trouvent quelqu'un qui soit yvrongne, gourmand et » inutile à tout bon service, ce sera celuy auquel ils com- » mettront leurs enfans » (1). Et quand même le précepteur auroit voulu exercer les prérogatives de son ministère et prendre un ton imposant, on lui faisoit sentir qu'il n'étoit qu'un esclave. Ce dialogue n'est-il pas une image d'après nature ?

Plut. traduct. d'Amyot. Comment il faut élever les enfans, édit. Bast. tom. VIII, pag. 10.

Plaut. Bacchid. II, 1.

LYDUS *le pédagogue.* Je n'aime pas vous voir en cette parure.

(1) Les remontrances de Plutarque et des autres philosophes ne furent pas écoutées. S. Chrysostome se plaignoit amèrement d'une pareille négligence de la part de ses contemporains. (Muller, *Æv. Theod.* part. 1, pag. 42.)

PISTOCLÉRUS *le jeune homme.* Ce n'est pas pour toi non plus qu'on s'est habillé. J'ai fait cette toilette pour qui me plaît.

LYDUS. Osez-vous bien raisonner ainsi avec moi ! Vous devriez garder un silence modeste en ma présence, eussiez-vous dix langues.

PISTOCLÉRUS. On n'est pas toujours sous la férule. Ce qui m'inquiète à présent, c'est de savoir si le cuisinier nous servira bien.

LYDUS. Insensé !

PISTOCLÉRUS. Tu m'ennuies, Lydus ; tais-toi, et suis-moi.

LYDUS. Voyez un peu, il m'appelle *Lydus,* et non plus son maître.

PISTOCLÉRUS. Il ne conviendroit pas, quand un amant va se mettre à table avec sa maîtresse, quand il va prodiguer et recevoir des marques d'amour, qu'il y eût devant eux un pédagogue : là-dedans, je suis le maître.

LYDUS. Quoi ! vous osez vous livrer à ce libertinage !

PISTOCLÉRUS. Tu le sauras, quand tu le verras.

LYDUS. Non, je ne le souffrirai point. Rentrez chez votre père.

PISTOCLÉRUS. Lydus, laisse-moi ; prends garde.

LYDUS. Comment ! il me menace !

PISTOCLÉRUS. C'est trop discourir.

LYDUS. Il a dépouillé toute pudeur. Jeune homme, vous avez fait de funestes progrès ; cette effronterie vous perdra. Songez que vous avez un père.

PISTOCLÉRUS. Suis-je ton esclave, ou es-tu le mien !

Cette conversation, que j'abrége beaucoup en la traduisant, auroit pu servir d'avertissement aux Romains : ils se bornoient à en rire ; les gouverneurs de leurs enfans furent toujours des esclaves. Il est vrai que parmi ces esclaves il y en avoit quelques-uns plus dignes de la liberté que leurs maîtres ; et des pères de famille faisoient

aussi de bons choix. On en voit même dans l'histoire plusieurs exemples. Livius Andronicus éleva les fils de Livius (1); mais tous les citoyens n'avoient pas la sagesse et les moyens d'attacher à leurs familles de tels instituteurs. Ces pédagogues remplissoient généralement les doubles fonctions de précepteurs et de gardiens, surtout auprès des enfans en bas âge : ils étoient chargés de l'instruction élémentaire; ensuite ils conduisoient leurs élèves chez les grammairiens et les rhéteurs.

Hieronym. in Euseb. Chron. ad olymp. CXLVIII.

Les arts d'agrément, *ludicræ artes,* n'entroient point dans l'éducation romaine; mais, si la rigueur des principes les repoussoit, l'usage commença bientôt à les introduire, et le progrès du luxe et de la civilisation les mit en vogue. On reprochoit à Paul Émile de faire élever ses enfans trop à la grecque : outre les maîtres de grammaire, de rhétorique et de philosophie, il tenoit auprès d'eux des peintres, des modeleurs et d'autres artistes.

Plut. Vit. Paul. Æmil.

Il suffit d'avoir lu quelques vers du sixième livre de *l'Énéide* pour connoître les maximes politiques des Romains sur la culture des arts. Cicéron n'osoit pas avouer qu'il se connût en sculpture. Tous deux se conformoient aux bienséances de leur siècle, du siècle de la plus grande politesse. Quel avoit dû être le mépris pour tous les arts d'agrément, lorsque les mœurs gardoient encore leur antique austérité ! L'histoire ne fait mention que de deux peintres en ce temps, un Fabius surnommé *Pictor,* et le poète Pacuvius : ce dernier étoit né dans une colonie grecque d'Italie. La musique n'étoit pas plus estimée,

Virg. Æn. VI, 847.
Cic. de sign. 2, 14.

(1) Ce ne peut être Livius Salinator, consul en 566, comme on croit communément. (*Voyez* Osann, *Analecta,* cap. I.)

quoique les anciens Romains eussent coutume de chanter à la fin des repas les louanges des hommes illustres. Mais la justesse de la voix et l'agrément de la mélodie n'étoient pas, non plus que l'élégance des vers, une partie essentielle de ces chansons : on ne faisoit attention qu'au sujet. Cependant Sylla, dit-on, se piquoit d'être bon chanteur. Des arts de la Grèce le plus futile et le moins estimable fut le mieux accueilli d'une grande partie des Romains : la danse, et même la danse mimique, étoit à la mode parmi les gens de la bonne compagnie à Rome dès le VII.e siècle; elle triomphoit de la réprobation des plus sévères. Une tirade du discours de Scipion Émilien contre la loi judiciaire de Tibérius Gracchus atteste cet oubli des vieilles maximes : « On enseigne aux enfans, disoit-il, » à se donner des grâces indécentes ; ils vont, accompagnés » de lyres et de harpes, avec de jeunes débauchés, dans » des écoles d'histrions, où on leur apprend à chanter. » Chez nos ancêtres, de tels exercices déshonoroient toute » personne libre. Aujourd'hui des filles, des garçons de » famille honnête, fréquentent des écoles de danse, et se » mêlent à de jeunes prostituées. Quand j'entendois ra- » conter ces désordres, je ne pouvois me persuader que » des citoyens considérés donnassent une pareille éduca- » tion à leurs enfans ; on me conduisit dans une de ces » écoles, et là j'en vis, le croira-t-on ? plus de cinq cents » de l'un et l'autre sexe. Dans ce nombre, quel opprobre » pour la république ! il y en avoit un décoré de la bulle » d'or, le fils d'un candidat, âgé d'environ douze ans : il » dansoit, le sistre en main ; et l'on ne souffriroit pas qu'un » esclave impudique prît de pareilles attitudes. » Macrobe,

Macrob. Saturn. II, 10.

Ibid.

qui rapporte cette invective, cite dans le même chapitre trois beaux danseurs de la fin de ce siècle : c'étoient Gabinius le consulaire, le chevalier Cœlius, et Licinius Crassus, celui qui périt si malheureusement avec son père sous les coups des Parthes. Le goût de la danse ne fit que s'accroître avec le temps ; et Horace, Juvénal, et d'autres écrivains, nous apprennent à quel degré de fureur en vint la passion des Romains et des dames romaines pour cet art et même pour ceux qui le professoient.

Horat. Od. III, 6, 21. – Juven. Sat. VI, 63. — Sallust. Cat. 25.

Tel fut, en résumé, le système de l'éducation des Romains pendant les VI.e et VII.e siècles : exercices gymnastiques, d'obligation pour tous les âges avant la vieillesse ; étude du droit civil dans la famille ; instruction littéraire dans des écoles publiques, non pas établies, mais seulement tolérées par le gouvernement (1) ; culture des arts par exception, mais assez commune parmi les riches.

TROISIÈME PÉRIODE.

Gouvernement impérial.

C'EST depuis le règne des Césars que l'autorité s'occupa

(1) Caton le censeur enseignoit à son fils les élémens des belles-lettres (*grammaticam*), les lois, et la gymnastique, c'est-à-dire, l'équitation, la voltige, le maniement de toute espèce d'armes, la lutte, la natation. (Plut. *Vita Cat. maj.*) Cicéron a très-bien marqué, dans un discours de Scipion, le milieu que tenoient alors les Romains éclairés, et en même temps observateurs des anciennes coutumes. Ils ne vouloient pas être ignorans ; ils ne vouloient pas qu'on les crût trop instruits en littérature. *Quamobrem peto à vobis, ut me sic audiatis, neque ut omnino expertem græcarum rerum, neque ut eas nostris . . . . . . anteponentem ; sed ut unum è togatis, patris diligentiâ non illiberaliter institutum, studioque discendi à pueritia incensum, usu tamen et domesticis præceptis multò magis eruditum quàm litteris.* (Cic. *de republ.* I, 22.)

de favoriser les établissemens consacrés à l'instruction de la jeunesse. César accorda le droit de cité romaine aux professeurs d'arts libéraux (1) en même temps qu'aux médecins domiciliés à Rome et à ceux qui viendroient s'y fixer (2). L'accueil qu'on leur avoit fait jusqu'alors n'avoit rien d'attrayant, et César comprit la nécessité de retenir ceux qu'on possédoit déjà et d'en appeler encore d'autres.

Suet. Jul. Cæs. 42.

Qu'entendoit-on par cette dénomination de *professeurs d'arts libéraux!* C'étoient, selon la définition des légistes, les grammairiens, les rhéteurs, les géomètres (3). On spécifia ensuite que les maîtres élémentaires ne devoient point être rangés dans cet ordre (4) : mais cette exclusion positive est d'un temps très-postérieur à César; ce qui pourroit laisser croire qu'ils avoient joui du bienfait, soit par une possession légale, soit par tolérance.

Les Romains ne cultivèrent pas les hautes mathématiques avec beaucoup de zèle ni de succès. On peut s'en rapporter à Cicéron pour le temps qui précéda les empereurs. Il avoue l'immense infériorité des Romains, en comparaison des Grecs, dans les connoissances mathématiques (5). On ne voit pas que, depuis la chute du gouvernement républicain, les Romains s'y soient appliqués

(1) Ainsi les professeurs étoient étrangers, presque tous Grecs.

(2) Auguste suivit l'exemple de son père adoptif. (Suet. *Aug.* 42.)

(3) *Liberalia studia accipimus, quæ Græci ἐλευθέρια appellant. Rhetores continebuntur, grammatici, geometræ.* (*Dig.* lib. L, tit. XIII, l. 1.)

(4) *Ludi quoque litterarii magistris, licèt non sint professores,* &c. (ibid. l. 6.) Horace appeloit ces écoles *viles ludi.* (*Sat.* I, 10, 75.) Les maîtres d'arithmétique furent exclus par Antonin. *Oratione D. Pii liberalium artium professores, non etiam calculatores continentur.* (*Cod. Just.* lib. X, tit. LII, l. 4.)

(5) *In summo apud illos honore*

davantage. Avant Boèce, contemporain du vainqueur des Hérules, qui avoient mis fin à l'empire d'Occident, on n'avoit pas pensé à traduire en latin les livres d'Euclide, de Ptolémée, d'Archimède. Les auteurs ne citent point d'ouvrages ni de professeurs célèbres en ce genre parmi les Romains.

Il est fort souvent question des *mathematici* dans l'histoire des empereurs ; mais il s'en faut que ce nom offre l'idée que nous attachons à celui de *mathématiciens*. C'étoient des charlatans qui pratiquoient un art absurde autant que dangereux alors, l'astrologie, et qu'on chassa toujours sans pouvoir en délivrer l'état (1).

Suet. August. 94, Tiber. 15. Dio, LVII, 15; LXVI, 9. Spart. in Sever. p. 64 E, 65 B. Lamprid. in Diadum. p. 98 D.

Ainsi les priviléges donnés par César encouragèrent particulièrement les écoles de littérature et d'art oratoire. Le temps n'étoit pas encore venu où l'enseignement de la philosophie obtiendroit une protection particulière. Les Romains les plus distingués par leur esprit et leur fortune aimoient et recherchoient la compagnie des philosophes ; mais peu de philosophes tenoient des écoles à Rome.

Les successeurs de César, jusqu'à Vespasien, ne songèrent pas à suivre son exemple en ajoutant de nouvelles dispositions en faveur des professeurs d'arts libéraux.

Vespasien fut le premier qui assigna des salaires aux rhéteurs grecs et latins sur le trésor impérial : 100,000 ses-

geometria fuit; itaque nihil mathematicis illustrius. At nos &c. (*Tuscul.* I, 2.) Le mot *geometria* avoit un sens bien plus étendu que celui de *géométrie :* il comprenoit la trigonométrie, la mécanique, l'hydrostatique, l'astronomie, &c. *Voyez* pag. 441, note 1.

(1) *Genus hominum potentibus infidum, sperantibus fallax, quod et vetabitur semper et retinebitur.* (Tacit. *Hist.* I, 22. Conf. et *Annal.* II, 32; XII, 52.)

Suet. in Vesp. 18. Dio Cass. ed. Reim. pag. 1087, not. 79.

terces par an. Casaubon estime ce traitement assez considérable en le comparant à celui des professeurs modernes; mais, en voyant, dans le même chapitre de Suétone, que l'on donnoit, pour les représentations d'une fête, 400,000 sesterces à un chanteur tragique, et 200,000 à un joueur d'instrumens, il s'indigne de cette disproportion. Casaubon ne réfléchissoit pas qu'on a toujours plus payé ceux qui amusent que ceux qui instruisent. C'est par l'école de Quintilien que cette libéralité impériale commença (1); et quelques paroles de cet écrivain donnent lieu de penser que déjà de son temps on commençoit à pourvoir à l'existence des professeurs émérites. Il se félicite d'obtenir sa retraite après avoir consacré vingt ans à l'éducation de la jeunesse : *Post impetratam studiis meis quietem, quæ per viginti annos erudiendis juvenibus impenderam.* Si ce repos n'avoit pas été accompagné d'une pension, on ne l'auroit pas regardé comme une grâce: il eût toujours été loisible au professeur de renoncer à son travail en renonçant à une rétribution. Ce terme de vingt années est encore un motif de croire que Quintilien veut parler d'un temps d'activité prescrit légalement, et non d'une carrière prolongée à volonté. On sait que les Romains avoient coutume d'assimiler les fonctions civiles

Instit. orat. lib. I, proœm.

(1) *Primus Romæ publicam scholam... et salarium è fisco accepit.* (Euseb. *Chr.* ol. CCXVI.) La Chronique d'Eusèbe, traduite par S. Jérôme, en reportant à la CCXVI.e olympiade l'établissement des écoles salariées par le trésor impérial, l'attribueroit implicitement à Domitien, et contrediroit Suétone, dont l'autorité est ici préférable. Il est permis de croire que S. Jérôme, qui d'ailleurs a puisé beaucoup dans les écrits de Suétone, a confondu les époques. Peut-être aura-t-il pris la date de la publication des *Institutions oratoires* pour celle de l'organisation des écoles publiques.

à l'état militaire, pour compter les années de service et pour fixer l'époque de la vétérance (1).

Suétone ne dit point que Vespasien ait fait quelque chose pour les grammairiens (2). Quant aux philosophes, les conseils de Mucianus persuadèrent à Vespasien qu'ils *Dio, p. 1087.* étoient plus séditieux et plus redoutables que dignes d'honorables distinctions. Son fils Domitien les chassa d'Italie, *Suet. in Domit. 10.* et même Épictète fut enveloppé dans cette condamnation et alla chercher un asile à Nicopolis. *Gell. XV, 11.* Cette persécution ne dura point sous Nerva et sous Trajan ; mais l'un passa trop rapidement sur le trône, l'autre fut trop occupé de guerres et de conquêtes, pour qu'ils pussent s'appliquer à faire fleurir les sciences et les lettres. Il vint ensuite un prince qui les cultivoit avec passion, ainsi que tous les arts, et qui prodigua ses bienfaits à ceux qui faisoient profession de les cultiver. Philosophes, rhéteurs, poètes, grammairiens, mathématiciens, musiciens, peintres, tous, jusqu'à des astrologues, eurent part à ses bonnes grâces et à sa munificence. Il se piquoit d'exceller lui-même en tout, et de l'emporter sur eux dans les discussions qu'il faisoit naître. Mais, comme disoit Favorin le philosophe, on n'auroit pas osé avoir raison contre un homme qui tenoit trente légions à ses ordres. On avoit *Spart. in Adrian. p. 8 A.* encore moins envie de contrarier un prince par lequel on étoit comblé d'honneurs et de richesses (3). Tels furent son respect et son amour pour la science, qu'il se montra

(1) *Post vicena stipendia.* V. p. 434.

(2) *Primus è fisco latinis græcisque rhetoribus annua centena constituit* (l. c.). Le récit de Dion Cassius laisse une plus ample matière aux conjectures : διδασκάλους ἐν τῇ Ῥώμῃ ϗ τῆς Λατίνων ϗ τῆς ἑλληνικῆς παιδείας κατέστησε. (Dio, ed. Reim. p. 1087, not. 79.)

(3) *Omnes professores et honoravit et dites fecit.*

H³ ij

magnifique même envers les professeurs incapables : il leur ôtoit leur emploi, et leur laissoit des avantages considérables (1). Si l'on peut blâmer en cela un excès de générosité, au moins étoit-il plus excusable et moins funeste que la parcimonie qui auroit renvoyé les plus habiles sans récompense. Adrien voulut embellir Rome d'un édifice qui fût comme le temple des muses et le séminaire des lettres et de l'éloquence : il fonda l'Athénée (2). Cet établissement subsista long-temps après lui. Le jeune Gordien y fut instruit, et il y prononça des déclamations.

Spart. in Adr. p. 8.

Aurel. Vict. in Adriano.

Lamprid. in Alex. pag 125. Jul. Capitol. in Gord. p. 151.

Les successeurs d'Adrien, Antonin et Marc-Aurèle, ne laissèrent pas déchoir les études libérales : mais Adrien s'étoit efforcé de rassembler toutes les lumières à Rome; ils les répandirent en tous lieux. Antonin établit des écoles publiques de philosophie et d'éloquence dans les provinces; et Marc-Aurèle institua dans la ville d'Athènes des maîtres en toute espèce de doctrine pour tous les hommes (3). Il est vraisemblable que le fisc ne payoit pas les appointemens de ces maîtres, et les princes ménagèrent aussi les intérêts des villes qui devoient en supporter la dépense. Lucien nous apprend que des professeurs de philosophie et de rhétorique recevoient 10,000 drachmes

Jul. Capitol. in Pio, p. 21.

Dio Cass. ed. Reim. p. 1195.

Lucian. in Eunuch. ed. Reitz. tom. II, 352. — Salmas. ad hist. Aug. script. pag. 72.

(1) *Doctores qui professioni suæ inhabiles videbantur, ditatos honoratosque à professione dimisit.*

(2) *Athenæum, ludum ingenuarum artium, primus constituit.*

(3) Ἔδωκε δὲ καὶ πᾶσιν ἀνθρώποις διδασκάλους ἐπὶ πάσης λόγων παιδείας. C'est sans doute depuis ce temps que les cours de philosophie furent ajoutés aux cours de littérature et de rhétorique pour compléter l'enseignement public à Rome et dans les autres villes de l'empire, dans lesquelles des établissemens de ce genre se formèrent, ou s'agrandirent et s'organisèrent, d'après ce modèle; ce qui n'empêcha pas beaucoup d'écoles particulières de s'élever.

[environ 7500 francs]. Mais le taux varioit selon les facultés des villes. Ce salaire n'étoit pas toute la partie lucrative de leurs traitemens. Si l'on en croit Libanius, ils en touchoient de deux sortes : 1.° les appointemens fixes, qui leur étoient alloués sur les revenus publics ; 2.° des émolumens éventuels, qu'ils recevoient de leurs auditeurs. Libanius déplore la misère des professeurs d'Antioche, mal payés par les magistrats et les receveurs de finances, et de plus frustrés par l'avarice des disciples. On auroit, selon lui, mal jugé de la fortune des professeurs, si on l'avoit estimée par le nombre de ceux qui suivoient leurs leçons, les uns ne donnant que très-peu de chose, les autres ne donnant rien ; et les plaintes de l'orateur font entendre que ce défaut de paiement ne devoit pas être seulement taxé d'ingratitude, mais aussi de mauvaise foi.

Liban. Orat. tom. II, p. 91, 95, ed. Morell.

Dans les récits des historiens qui fournissent des renseignemens sur les traitemens des professeurs, il est souvent fait mention d'honneurs joints aux rétributions pécuniaires. Il ne s'agit point de distinctions stériles, mais de priviléges réels. Antonin renouvela une disposition d'Adrien qui portoit exemption de charges municipales pour les professeurs de philosophie, de rhétorique et de grammaire. On les dispensoit de l'entretien des gymnases, des sacerdoces onéreux, des soins pour l'achat du blé, du vin, de l'huile que les villes devoient fournir, des fonctions judiciaires, des directions responsables, des ambassades gratuites au nom des villes, de la milice, et de tous autres services. Déjà, par un bienfait de Vespasien, ils n'étoient point obligés, comme les autres citoyens,

Dig. XXVII, tit. 1, l. 6.

Dig. lib. L, tit. IV, l. ultim.

d'héberger les militaires en marche ou en garnison, et les magistrats ou autres agens de l'autorité dans leurs tournées.

Ib. lib. XXVII, tit. I, l. 6.

Antonin fixa le nombre des professeurs qui pourroient jouir de ces immunités dans chaque ville; il rangea les villes en trois ordres: les métropoles, ou chefs-lieux d'un district de plusieurs provinces, les cités ayant un tribunal, enfin celles qui n'en avoient pas. Les premières donnoient l'exemption à cinq rhéteurs et cinq grammairiens; les secondes, à huit professeurs; les dernières, à six. Cette ordonnance, dit le jurisconsulte qui la cite, quoique rendue pour l'Asie, est applicable au monde entier, *orbi universo conveniens.* Le Code Théodosien renferme plusieurs décrets des empereurs du IV.e et du V.e siècles de l'ère chrétienne, qui confirmèrent les priviléges des professeurs, et même les augmentèrent. Ce n'est pas que, parmi les changemens fréquens de princes et les révolutions du gouvernement, la fortune des professeurs restât sans atteinte, et ne se ressentît quelquefois des secousses qui agitoient l'empire et du vice fondamental de ce système politique, dont l'arbitraire étoit le principe. Toute la puissance législative résidoit dans la volonté impériale: ce qu'un prince avoit fait, un autre pouvoit le détruire. Il suffisoit de dire: *nous voulons.* La vie de Philisque, écrite par Philostrate, offre un exemple particulier de ces révocations capricieuses de priviléges. Constantin, après avoir terrassé ses rivaux, promulgua un édit pour qu'on restituât aux professeurs leurs traitemens (1). Il déclara en quelque sorte leur personne inviolable et sacrée, défendant

Philostr. in Philisc. Vit. sophist. lib. II, in fine.

C. Th. XIII, 3, 1.

(1) *Mercedes etiam eorum et salaria reddi præcipimus.*

de les traîner injurieusement en justice, ou de leur faire outrage, sous peine d'une amende de 100,000 sesterces. Si un esclave les insultoit, le maître devoit le faire flageller en leur présence; et, à supposer que le coupable eût agi d'accord avec son maître, celui-ci étoit condamné à une amende de 20,000 sesterces. Il leur accorda encore des immunités. Les jurisconsultes romains divisoient en trois espèces les charges publiques : 1.° les personnelles, qui exigeoient principalement les soins et les travaux de la personne; 2.° les patrimoniales, qui consistoient en contributions diverses, autres que l'impôt foncier, et en administrations gratuites, coûteuses et responsables; 3.° enfin les mixtes, qui tenoient de l'une et de l'autre nature. Il seroit trop long d'en faire l'énumération : elle remplit plusieurs pages du Digeste. Constantin exempta les professeurs de toutes fonctions et de toutes obligations publiques sans distinction, *ab omni functione et ab omnibus muneribus publicis,* et l'immunité s'étendit à leurs femmes et à leurs enfans. Constantin annonce qu'il confirme les dispositions bienfaisantes de ses prédécesseurs, *beneficia divorum retrò principum confirmantes.* L'expression est-elle exàcte? Ce décret, au lieu d'être simplement confirmatif de la législation antérieure, n'étoit-il pas ampliatif? Nous ne voyons nulle part l'indice d'une extension de priviléges aux femmes et aux enfans avant Constantin; et, lorsque les textes des lois ou des histoires spécifient les charges dont les professeurs sont allégés, sauf les logemens des militaires et des magistrats, on ne désigne que des obligations qui touchent la personne. Un édit des empereurs Gratien, Valentinien et Théodose, apporta des restrictions

C. Th. XIII, 3, 1.

Lib. L, tit. IV, l. 18. Conf. *C. Th. XI, paratitl. tit. XVI.*

C. Th. XIII, 3, 3.

à ces libéralités de Constantin. Les fils des professeurs rentrèrent dans la condition commune (1). Les mêmes princes, en 383, et ensuite Valentinien, Théodose et Arcadius, en 390, rendirent deux ordonnances pour exempter les professeurs de rhétorique et de grammaire de l'espèce de contribution nommée *extraordinaria vel sordida munera*, prestations, services et corvées, qui venoient en surcroît des impôts ordinaires et réguliers pour des nécessités locales et passagères. Il est dit expressément que cette remise n'est accordée que pour les biens des professeurs, et non pour les possessions des épouses, et qu'elle ne sera point réversible sur leurs héritiers. On ne fait point mention des charges municipales ordinaires. L'immunité universelle dont les avoit gratifiés Constantin se maintenoit-elle d'elle-même? se trouvoit-elle tacitement abrogée par cette nouvelle spécification de priviléges? La seconde hypothèse me paroît la plus probable. Les invasions des barbares, l'épuisement des provinces, les besoins pressans de l'empire, forcèrent les princes de rejeter dans la foule des contribuables beaucoup de gens que des faveurs particulières en avoient fait sortir (2).

C. Th. XII, tit. 1, 98.

Ibid. XI, tit. XVI, l. 15, 18.

(1) *Ipsos . . . . filios magistrorum qui ex curiali stirpe descendunt, simili modo obnoxios esse.*

(2) Plusieurs lois de l'empereur Théodose le jeune, des années 414 et 427 (*C. Th.* lib. XIII, tit. III, leg. 16, 17, 18), peuvent appuyer cette conjecture, quoiqu'elles semblent, à la première vue, la contredire. Le prince ratifie et même accroît, y est-il dit, les priviléges concédés par ses prédécesseurs aux grammairiens, aux rhéteurs et aux professeurs de philosophie : *grammaticos, oratores, atque philosophiæ præceptores . . . . . præter hæc quæ retrò latarum sanctionum auctoritate consecuti sunt privilegia, immunitatesque. . . .* Dans la loi suivante : *privilegia et beneficia à retrò principibus præstita, necnon etiam nova, ipsis eorumque filiis clementia nostra detulit.* Mais quel bienfait leur accorde-t-il, et à quelle condition! Ils ne supporteront aucune des con-

Mais ces immunités ne suffisoient pas à la subsistance des professeurs ; les municipalités les payoient si mesquinement, que l'instruction tomboit de tous côtés. Libanius se plaignoit déjà, de son temps, de la pauvreté des professeurs, et il n'y en avoit que quatre à Antioche. En 376, les empereurs Valentinien et Valens statuèrent, par un réglement particulier pour les Gaules, sur le traitement des rhéteurs et des grammairiens grecs et latins dans les métropoles et particulièrement à Trèves : ils ne permettoient pas aux corps municipaux de le fixer à leur fantaisie (1). Depuis le commencement du V.e siècle, les

C. Th. XIII, *tit.* III, *leg.* II.

tributions municipales, aucun des impôts ordinaires de la curie, aucune redevance sénatoriale ; tout cela, quand ils auront obtenu le titre de comte du premier ou du second degré, ou quelque autre dignité plus élevée.

Quand Théodose dit qu'il ajoute de nouveaux bienfaits à ceux des précédens empereurs, de quelles exemptions entend-il parler ! Non pas de celles qu'avoit données Constantin : car il étoit impossible d'en imaginer de plus étendues et de plus complètes. Il n'a donc en vue que les lois des derniers empereurs, qui avoient interprété les immunités seulement dans le sens des impôts extraordinaires, *extraordinaria et sordida.* Quant aux contributions municipales ordinaires, *curialia munera*, les professeurs n'en étoient plus exempts qu'après être montés au rang de comte. Ce privilége n'advenoit guère qu'aux professeurs de la ville de Constantinople, et l'on est induit à penser que c'est pour eux en particulier que ces mesures sont prises ; car, dans la loi de l'an 427, confirmative des deux autres que nous essayons d'expliquer, on rattache toutes ces dispositions à une ordonnance qui concernoit les logemens des militaires dans la ville impériale. (*Cod. Th.* VII, tit. VIII, leg. 14.)

Il faut observer toutefois que la compilation de Justinien a réuni dans un même titre (*Cod. Just.* X, 52) la loi de Constantin et celle de Théodose avec un léger changement, et a rejeté, comme superflue et sujette à une interprétation dérogatoire, la loi des empereurs Gratien, Valentinien et Théodose, qui portoit seulement exemption des impôts irréguliers, *sordida et extraordinaria munera.*

(1) *Nec verò judicemus liberum ut sit cuique civitati suos doctores et magistros placito sibi juvare compendio.*

études ne florissoient que dans les capitales de l'empire d'Orient et de celui d'Occident, et dans quelques villes d'Asie. Les empereurs étoient dispensés du soin de les protéger, par les Vandales en Afrique, par les Wisigoths dans les Gaules et même en Italie. L'an 425, il parut une loi de Théodose le jeune, qui organisa l'instruction publique dans la ville de Constantinople. Les cours se faisoient au Capitole, sous des portiques spacieux et magnifiques : il y avoit trois professeurs d'éloquence latine et cinq d'éloquence grecque (*oratores*), vingt professeurs de littérature (*grammatici*) grecs et latins, un professeur de philosophie, deux professeurs de droit écrit, et non de théorie du droit (1). Tous ces maîtres donnoient leurs leçons en même temps, dans des classes disposées de manière qu'ils ne se gênassent point entre eux (2).

C. Th. XIV, IX, 3.

Ibid. VI, tit. XXI.

Dans une autre loi de la même année, Théodose ordonna qu'à l'avenir les professeurs émérites, au bout de vingt ans, fussent décorés des honneurs et prérogatives de comtes du premier ordre, et assimilés aux *ex-vicarii,* gouverneurs de diocèse honoraires (3). Ces magistrats venoient, dans la hiérarchie civile, après les préfets du prétoire.

Ibid. XIV, tit. IX, 3.

Jusqu'au règne de ce prince, il avoit été libre à qui vouloit d'ouvrir une école à ses frais et risques ; il le défendit expressément, sous peine de bannissement et d'infamie. Jacques Godefroy, qui loue cet édit, fait voir qu'il

(1) *Qui juris ac legum formulas pandant.*

(2) *Ita unicuique loca specialiter deputata adsignari faciat tua sublimitas, ne discipuli invicem sibi possint obstrepere, vel magistri; neve linguarum confusio permixta, vel vocum, aures quorumdam aut mentes à studio litterarum avertat.*

(3) *Voyez* page 427.

comprenoit peu les avantages de la concurrence et de l'émulation ; selon lui, c'étoit un excellent moyen d'empêcher que les classes publiques ne fussent abandonnées. Théodose toléroit seulement les éducations particulières, qu'il interdisoit à ses professeurs.

Gothofred. ad Cod. Th. XIV, XI, 1; XI, 1, 19.

Les deux chaires de droit à Constantinople furent de la création de ce prince. Celles de Rome et de Béryte, ville d'Asie sur la côte de Phénicie, étoient depuis long-temps célèbres.

Hasæus, de Academ. Beryt. in Nova Collect. libr. rar. Halæ Magdeb. 1716, in-8.º, fascic. 5.

Il reste une question à résoudre au sujet des professeurs : comment obtenoient-ils leur emploi ?

Lorsque les écoles publiques s'élevèrent, des princes éclairés tenoient les rênes du gouvernement. Ils imprimèrent le sceau de leur sagesse à cette partie de l'administration, et leur exemple fit loi habituellement pour la suite, mais non invariablement. Ils comprirent que c'étoit le lieu de faire preuve de prudence et de modération, non d'exercer leur pouvoir absolu ; et qu'ils avoient l'autorité qui récompense les plus dignes, et non les connoissances nécessaires pour les choisir. L'élection des professeurs fut remise à leurs juges naturels, à leurs pairs, et à ceux qui devoient les payer. Lucien dit que, pour remplir une place vacante, on recueilloit les suffrages des plus habiles (1). Nul ne pouvoit exercer les fonctions de l'enseignement, s'il n'étoit, selon l'expression de la loi, approuvé par les experts, *à probatissimis probati*. Le corps municipal ou sénat des villes provinciales, et le sénat à Constantinople et à Rome, nommoient sur la présentation

Cod. Just. X, tit. LII, l. 8.

(1) Ἔδει δὲ ἀποθανόντος αὐτῶν τινος ἄλλον ἀντικαθίστασθαι δοκιμασθέντα ψήφῳ τῶν ἀρίστων. (Lucian. *in Eunuch.* ed. Reitz. tom. II, pag. 352.)

Cod. Th. IV, tit. XXI.

Cod. Just. X, tit. XXXVI.

des professeurs, et soumettoient leur nomination à la sanction impériale (1): car il y avoit une loi qui défendoit d'allouer aucun traitement sur les fonds des cités, sans l'autorisation du prince. Un tel procédé réunissoit toutes les conditions de dignité pour le corps des professeurs, de liberté pour les citoyens, de sûreté pour le gouvernement. De toutes les institutions des anciens relatives à cette partie de l'économie publique, c'étoit peut-être la plus juste et la plus sage : c'est celle que les modernes ont le moins imitée. Elle ne fut pas toujours respectée chez les Romains. Comme les empereurs n'étoient tenus par aucune loi (ainsi l'avoient voulu le sénat et le peuple romain), et que chacun des actes de la puissance impériale avoit force de loi, les empereurs se permirent souvent de déroger à l'usage. Ils nommèrent quelquefois de leur plein pouvoir; quelquefois ils désignèrent eux-mêmes un examinateur pour les candidats. Il leur arriva aussi de fausser la loi en paroissant s'y conformer, et d'en faire ainsi l'instrument de leurs passions : de tous les abus ce n'étoit pas le moins odieux. Lorsque Julien voulut opprimer le christianisme, il s'efforça d'éteindre la science parmi les chrétiens; il ferma leurs écoles, sans leur déclarer ouvertement la guerre. Le langage qu'il tient dans son ordonnance mérite d'être observé. « Il faut que les maîtres et les professeurs se distinguent d'abord par les mœurs, ensuite par le talent. » Comme je ne puis être présent moi-même dans chaque » cité, je veux que tous ceux qui se proposent d'enseigner

Gothof. ad C. Th. XIII, t. III, l. 5.

C. Th. XIII, tit. III, l. 5.

(1) Les rois des Ostrogoths conservèrent encore à Rome l'ancienne manière de nommer les professeurs de droit et de littérature. (Cassiod. *Var.* IX, 21.)

» ne puissent point s'ingérer de ce soin tout-à-coup, selon » leur caprice, mais qu'ils obtiennent l'approbation du » corps municipal et le suffrage des experts. Ensuite on » me soumettra la délibération de la commune, pour que » l'honneur de notre autorisation ajoute un plus grand » lustre aux écoles des cités. »

Mais les sénateurs des villes et les experts des colléges devoient faire ce raisonnement : quiconque pense mal ne peut avoir de bonnes mœurs ; les chrétiens, qui pensent autrement que l'empereur, ont de mauvaises mœurs. De peur que la logique des autorités subalternes ne fût en défaut, il avoit eu soin de réserver à sa chancellerie l'examen de la question en dernier ressort. De cette manière, quiconque ne produisoit pas des certificats ou des gages suffisans d'orthodoxie païenne, étoit exclu, non-seulement des écoles entretenues par les cités, mais de toute espèce d'enseignement public. Deux ans après, on rendit aux chrétiens la faculté de professer, par un édit conçu en termes pareils à ceux de Julien : mais alors les empereurs étoient chrétiens (1). Cette loi étoit juste. La loi de Julien étoit hypocrite, et pouvoit devenir tyrannique. Cependant elles exigeoient les mêmes qualités dans les adeptes : mais la seconde ne disoit pas que les gens du palais seroient juges souverains de la moralité. Les compilateurs du Code Justinien ont pris la loi de Julien. Par une réaction naturelle, les persécuteurs furent persécutés à leur tour. Libanius, rhéteur païen, déploroit le triste sort des rhéteurs, c'est-à-dire, des rhéteurs païens.

Cod. Th. XIII, III, 6.

Cod. Just. X, LII, 7.

(1) *Si quis erudiendis adolescentibus vitâ pariter et facundiâ idoneus erit, vel novum instituat auditorium, vel repetat intermissum.*

Nous avons vu à peu près tout ce qui touchoit les professeurs ; ne fit-on pas aussi quelques dispositions directement applicables aux élèves ? Les monumens historiques en reproduisent peu. Lampride rapporte qu'Alexandre

Lamprid. in Alex. p. 129.

Sévère, en établissant des écoles de mécanique et d'architecture, en même temps que de belles-lettres, à Rome, y envoyoit des enfans de familles honnêtes, mais pauvres, et leur donnoit une pension (1).

Cod. Just. X, tit. XLIX, 1.

Dioclétien exempta de charges municipales personnelles les jeunes gens qui étudioient le droit à Béryte, et il leur permit d'y rester jusqu'à vingt-cinq ans.

Lorsque Constantin bâtit sa nouvelle ville, les architectes lui manquèrent. Il invita par des immunités les pères de famille à envoyer leurs enfans dans des écoles

C. Th. XIII, tit. IV, 1, 3.

d'architecture. Ce prince et son fils Constance tâchèrent d'exciter par de pareils avantages le zèle des étudians pour la géométrie, l'hydraulique, la mécanique, et les arts du dessin.

Le Code Théodosien fournit aussi une ordonnance

Ibid. XIV, tit. IX, 1.

curieuse concernant les étudians à Rome ; c'est un réglement de police, publié par les empereurs Valentinien, Valens et Gratien, en l'année 370 :

« Ceux qui viennent dans la ville pour étudier, doivent » d'abord présenter au chef de l'état civil (*magister censûs*) » le passe-port qui leur a été délivré par le gouverneur » de la province, et qui indique le domicile des personnes, » le lieu de leur naissance, et leurs titres de recomman-

(1) *Rhetoribus, grammaticis.... mechanicis, architectis, salaria instituit, et auditoria decrevit, et discipulos cum annonis pauperum filios modò ingenuos dari jussit.*

» dation. Ensuite il faut qu'aussitôt après leur arrivée ils » déclarent les cours qu'ils veulent suivre principalement. » En troisième lieu, l'administration de l'état civil doit » connoître exactement leur demeure, afin de s'assurer » qu'ils peuvent s'y livrer aux occupations qui sont l'objet » de leur voyage. Les officiers de l'état civil surveilleront » leur conduite dans le monde, pour qu'elle ne soit pas » contraire aux règles que doivent observer les gens qui » craignent la mauvaise renommée et fuient les sociétés » dont la fréquentation est tout près du crime. On ne » leur permettra pas non plus d'aller trop souvent au » spectacle, ou de se trouver communément dans des » festins à heure indue.

» Nous vous donnons même pouvoir, au cas qu'un » jeune homme ne se comporte pas dans la ville comme » l'exige la dignité des études libérales, de le faire battre » de verges publiquement, et de l'expulser aussitôt, et de » l'embarquer pour le renvoyer au lieu de son domicile.

» Quant à ceux qui vaqueront assidument à leurs tra- » vaux, il leur est permis de rester dans Rome jusqu'à » l'âge de vingt ans. Passé ce terme, s'il y en avoit qui » ne retournassent point volontairement dans leurs foyers, » les officiers de la préfecture auroient soin de les y con- » traindre (1), et leur infligeroient une punition ignomi- » nieuse (*impuriùs revertatur*).

» Nous voulons qu'on nous adresse, tous les ans, un » état des écoles, afin que nous connoissions les mérites

(1) Ceci est une mesure fiscale; on ne veut pas qu'un citoyen d'une ville de province, parvenu à sa majorité, soit exempt des charges et fonctions de son état.

» et l'instruction des étudians, et que nous puissions les » employer au besoin.

» Pour qu'on tienne rigoureusement la main à l'exécu- » tion de ce réglement, votre Haute Sincérité ordonnera » aux officiers de l'état civil de dresser, chaque mois, des » états de situation portant les noms de ceux qui arrivent » et le lieu d'où ils viennent, et les noms de ceux qui ont » achevé leur temps et qu'on doit renvoyer en Afrique » ou en d'autres pays. »

On n'aperçoit aucun vestige de réglement pour l'ordre et le régime intérieur des classes.

On ne sait point si les professeurs donnoient des leçons tous les jours, ou combien ils mettoient d'intervalle entre deux leçons.

Avant que les écoles fussent organisées par le gouvernement, l'ordre des cours varioit selon la volonté de chaque professeur. Diogène le grammairien recevoit ses auditeurs une fois par semaine (1); d'autres n'enseignoient que tous les six jours. . . . *cujus mihi sextâ Quâque die miserum dirus caput Annibal implet.* Antonius Gniphon faisoit une déclamation un jour sur neuf, et donnoit des préceptes tous les jours. Lorsque l'autorité présida aux écoles, il est probable que l'ordre des cours y devint plus uniforme et plus régulier.

Suet. in Tib. 32.

Juven. VII, v. 160.

Suet. de ill. gramm. 7.

L'usage d'encourager la jeunesse au travail par des distributions solennelles de prix paroît avoir été ignoré dans ce temps : du moins aucun monument n'en rappelle l'existence. Il n'y eut qu'un grammairien qui devina l'utilité

(1) *Diogenes grammaticus, disputare sabbatis Rhodi solitus, venientem eum* (Tiberium), *ut se extra ordinem audiret, non admiserat.*

d'une telle institution : Verrius Flaccus, au temps d'Auguste, faisoit composer ses élèves, et leur donnoit pour prix du concours des livres précieux par leur antiquité, leur rareté, ou la beauté de l'exemplaire.

Suet. de ill. gramm. 17.

Il s'éleva quelques écoles spéciales pour plusieurs arts; mais, comme des circonstances particulières avoient suggéré l'idée de les établir, elles durent tomber quand les besoins extraordinaires ne commandèrent plus impérieusement qu'on les entretînt. Il n'en est plus parlé dans les édits des princes, après Constantin et Constance.

Voy. *pag 438.*

Les sciences n'étoient enseignées que par des maîtres particuliers, que les parens avoient le soin de chercher et de choisir eux-mêmes (1).

(1) Les Césars, si ce n'est Alexandre (*voy.* p. 438), n'instituèrent point de cours publics défrayés par le gouvernement, pour les sciences mathématiques, comme pour la philosophie et les lettres.

Quoiqu'on cite les noms de quelques Romains distingués par leurs connoissances en astronomie (Sulpicius Gallus, M. Marcellus, tribun militaire sous Paul-Émile), cependant on estimoit peu, en général, à Rome, les sciences mathématiques. Le vulgaire n'y voyoit que des arts mécaniques, une industrie apportée et exercée par des Grecs; et, parmi les gens instruits, les plus influens par leur autorité ou par leur savoir considéroient les mathématiques comme des instrumens de la cupidité dans leur application aux usages de la vie, et comme des occupations de curiosité vaine, sans résultat pour le bonheur et la morale dans leurs calculs transcendans. On peut prendre pour l'expression d'une pensée commune ces paroles de Sénèque : *Metiri me geometres docet latifundia . . . . numerare docet me arithmetica, et avaritiæ commodare digitos . . . . quid mihi prodest scire agellum in partes dividere . . . colligere pedes jugeri, et comprehendere etiam si quid decempedam effugit? Scis rotunda metiri, in quadratum redigis quamcunque acceperis formam, intervalla siderum dicis; nihil est quod in mensuram tuam non cadat . . . . Quid tibi prodest, si, quid in vita rectum sit, ignoras? Venio nunc ad illum qui cœlestium notitiâ gloriatur . . . . . Hoc scire quid proderit? Potiùs hoc discam, ubicunque sunt ista, propitia esse, non posse mutari.* (Senec. *Epist.* 88.) Deux passages de Plutarque me semblent encore plus décisifs pour apprécier l'opinion des anciens en

L'école d'Autun, dans le III.e siècle, eut un avantage que ne possédoient point les autres : elle étoit enrichie de cartes géographiques (1).

Ici se borne le précis de mes recherches. Les faits qui

cette matière. Je transcrirai la traduction d'Amyot. « Cest art de inventer et dresser instruments et » engins, qui s'appelle la mechanique » ou organique, tant aymée et prisée » de toutes sortes de gens, feut premierement mise en avant par Ar» chytas et par Eudoxus, en partie » pour resjouir et embellir un peu » la science de la geometrie par » ceste gentillesse, et en partie aussy » pour essayer et fortifier par exemples » d'instruments materiels et sen» sibles auscunes propositions geome» triques, dont on ne peut trouver » les demonstrations intellectifves » par raisons indubitables et neces» saires.....Mais depuis, s'estant » Platon courroucé à eulx, en leur » maintenant qu'ils corrompoyent et » guastoyent la dignité et ce qu'il y » avoit d'excellent en la geometrie, » en la faisant descendre des choses » intellectifves et incorporelles aux » choses sensibles et materielles, et » luy faisant user de matiere corpo» relle, où il faut trop vilement et » trop bassement employer l'œuvre » de la main : depuis ce temps-là, » dis-je, la mechanique, ou art des » ingenieurs, vint à estre separée de » la geometrie, et, estant longuement » tenue en mespris par les philo» sophes, devint l'un des arts mili» taires........Ains reputant toute » celle science d'inventer et composer » machines, et generalement tout art » qui apporte quelque utilité à la » mettre en usage, vile, basse et mer» cenaire, il (Archimède) employa » son esprit et son estude à escrire » seulement choses dont la beauté » et subtilité ne feust aucunement » meslée avecque necessité. » (Plut. *Vie de Marcellus*, éd. de Bast. t. III, p. 105, 112; éd. de Reiske, vol. II, p. 428-30, 436.) *Voyez* pag. 424.

Pline dit que personne chez les Romains ne lisoit les livres qu'il fut obligé de consulter pour composer son ouvrage. (*Hist. nat.* lib. I, præf 10, 13.)

(1) *Videat.... in illis porticibus juventus et quotidie spectet omnes terras et cuncta maria, et quidquid invictissimi principes urbium, gentium, nationum.....pietate restituunt.... si quidem illic....instruendæ pueritiæ causâ, quò manifestiùs oculis discerentur quæ difficiliùs percipiuntur auditu, omnium cum nominibus suis locorum situs, spatia, intervalla descripta sunt, quidquid ubique fluviorum oritur et conditur, quæcumque se littorum sinus flectunt, quo vel ambitu cingit orbem, vel impetu irrumpit Oceanus.... Nunc enim, nunc juvat orbem spectare depictum.* (Eumen. *pro restauratione schol.* 20, 21.) Properce fait aussi mention de cartes géographiques :

Cogor et è tabula pictos ediscere mundos.
(Eleg. IV, 3, 35, ed. Brouckh.)

y sont exposés peuvent donner matière à beaucoup de réflexions. J'en indiquerai quelques-unes.

En suivant les vicissitudes de la profession de l'enseignement chez les Romains, on voit, au commencement, la liberté pour tous sans protection spéciale; à la fin, une protection spéciale sans liberté pour tous; dans le milieu, l'âge d'or des professeurs, les encouragemens, les récompenses pour quelques-uns, avec la liberté générale.

Si l'on se demande quel fut le fruit de la munificence des princes et du zèle des instituteurs, on aperçoit dans la jurisprudence beaucoup de formules et peu de principes, beaucoup de pratique et point de théorie, un amas immense d'opinions sur des points de fait, et nulle part un corps de doctrine, point de notions méthodiques sur les règles essentielles du droit naturel et du droit public; dans la littérature, plus d'ambition que de grandeur, plus d'afféterie que d'élégance, plus de roideur que de force, plus d'obscurité que de profondeur, plus de jeux de mots que de pensées.

La science des nombres étoit méprisée comme l'auxiliaire de l'industrie. Les sciences mathématiques et physiques, déshonorées par les astrologues et les charlatans, ne reçurent du gouvernement, comme les beaux arts (1), que des secours passagers et précaires. On ne concevoit pas leur intime liaison avec la prospérité publique, ni leur importance dans le système de l'économie générale pour la production des choses nécessaires à la vie, et des richesses nationales et particulières.

(1) *Non enim adducor ut in numerum liberalium artium pictores recipiam, non magis quàm statuarios aut marmorarios,* &c. (Sen. *Epist.* 85.)

L'histoire de l'instruction publique chez les Romains suggère encore cette réflexion : c'est du temps où les établissemens d'éducation furent environnés de la plus grande faveur, que date la décadence de la littérature.

Faut-il en tirer une conséquence fâcheuse pour cette sorte d'établissemens ?

Il est vrai que, dans les écoles de grammaire et d'éloquence, on ne transmettoit que des traditions propres à corrompre le goût : des subtilités puériles, une vaine emphase, un malheureux abus de l'esprit, voilà ce qu'on remarque dans les exemples qui nous restent des travaux de ces écoles, excepté les Institutions oratoires de Quintilien (1).

(1) Sénèque (*Ep.* 88) décrit à peu près de même que Varron (*voy.* p. 413) l'enseignement du grammairien : seulement il ne parle point de la critique [*judicium*], et il insiste plus sur les développemens philologiques et sur les observations historiques. *Grammaticus circa* curam sermonis *versatur, et, si latiùs evagari vult, circa historias; jam, ut longissimè fines proferat, circa* carmina .... *Syllabarum enarratio, et verborum diligentia, et fabularum memoria, et versuum lex ac modificatio...* En effet, ces professeurs affectoient plutôt le savoir de l'érudit que le talent du littérateur. Mais qu'étoit-ce que cette philologie et cette histoire à laquelle ils consacroient tous leurs soins et dont ils s'enorgueillissoient ! Une science vaine et frivole, qui se perdoit en recherches follement laborieuses.

Suétone, en rapportant les entretiens de Tibère avec cette espèce de savans, que ce prince estimoit beaucoup, donne une idée de leur doctrine : *Grammaticos, quod genus hominum præcipuè appetebat, ejusmodi ferè quæstionibus experiebatur : Quæ mater Hecubæ ! Quod Achilli nomen inter virgines fuisset ! Quid Sirenes cantare sint solitæ !* (Suet. *in Tiber.* 70.) Sénèque (*Epist.* 88) et Aulu-Gelle (*Noct. Att.* XIV, 6) citent beaucoup de sujets de questions pareilles.

L'enseignement de l'histoire entre les mains de tels maîtres ne se proposoit point sans doute la connoissance des faits réels et positifs, ni des hommes illustres, soit du pays, soit des nations étrangères, l'instruction morale et politique. On faisoit de l'histoire à l'occasion des poëtes : c'étoit, selon l'expression singulière et vraie de Suétone (*loc. cit.*), de l'histoire fabuleuse, *historia fabularis.*

D'où leur venoit ce vice? De leur propre nature, ou d'une influence extérieure?

C'est la société tout entière, et non point les écoles, qui forme l'enseignement. Les écoles, comme parties dépendantes de la société, suivent le torrent général, et s'y teignent de ses couleurs. Il faudroit qu'elles pussent être mises tout-à-fait en dehors pour qu'il en arrivât autrement; et alors l'enseignement n'auroit pour base que le vide, pour objet qu'un bien fantastique, et pour résultat que l'absurde.

L'enseignement des écoles se renforce et s'agrandit avec les espérances de la génération qui s'y élève, et selon l'emploi présumé des connoissances qu'elle vient y puiser.

Cette mythologie nébuleuse et chimérique n'inquiétoit point les tyrans; la jeunesse n'apprenoit pas là ce que Rome avoit été, ni ce qu'elle devoit réclamer.

Depuis que le droit augural étoit tombé dans le discrédit, on l'avoit abandonné à l'érudition des grammairiens : c'étoit une de leurs attributions à Rome. *Adolescens ego Romæ, tum quum etiam ad grammaticos itarem, audivi Apollinarem Sulpicium....quum de jure augurio quæreretur....* (Gell. VI, 6.) *Et nos manum ferulæ subduximus, et nos cepimus pontificii juris auditum.* (Macrob. *Saturn.* III, 10.)

Les leçons des rhéteurs n'étoient pas plus solides ni plus sensées que celles des grammairiens. Il suffit d'avoir lu les premiers chapitres de la satire de Pétrone pour s'en faire une idée. Ils se disoient professeurs d'éloquence, et ne formoient que des déclamateurs : *I, demens, ... Ut pueris placeas et declamatio fias.* Des amplifications verbeuses sur des idées bizarres, voilà les exercices qui préparoient les Cicéron et les Hortensius du sénat asservi et de la cour des Césars. (Plin. *Epist.* II, 3; Gell. IX, 15.) *Per quos...et palatio nostro facunda nutriuntur ingenia.* (Theoderic. rex in Cassiod. *Var.* IX, 21.)

Il y eut de grands hommes qui pratiquèrent d'une manière sublime la philosophie; mais les maîtres qui la professoient didactiquement, s'évertuoient à la corrompre et à la déshonorer, d'autant plus méprisables que l'enseignement dont ils usurpoient le titre étoit plus respectable et plus précieux. *Instituunt, disputant, cavillantur : non faciunt animum, quia non habent.* (Sen. *Epist.* 64.) *Nihil fieri posse indignius neque intoleran-*

Que pouvoit devenir la philosophie sans les sciences et la liberté?

Que se proposoit le professeur d'art oratoire? De préparer ses disciples à composer des déclamations frivoles pour les académies, ou de froids panégyriques pour la cour des empereurs. Si la religion chrétienne n'avoit ouvert un champ tout nouveau à l'éloquence, il n'y avoit plus d'alimens ni de place pour elle dans l'empire : on n'avoit plus que les moyens d'abuser de la parole. La tribune et de grands intérêts publics à discuter avoient fait l'éloquence romaine : elle mourut dans l'asservissement; ce ne furent pas les écoles qui la tuèrent, ces écoles n'en avoient recueilli que le fantôme.

tius dicebat (quidam Gellii amicus), *quàm quòd homines ignari ac desides, operti barbâ et pallio, mores et emolumenta philosophiæ in linguæ verborumque artes converterent.* (Gell. XIII, 8.) Tous les hommes de bon sens devoient rire de pitié ou murmurer d'indignation, lorsqu'ils entendoient les argumentations absurdes, les misérables arguties de ces prétendus philosophes. Sénèque se rendit l'interprète des réclamations de la saine raison contre ces déplorables abus, dont il cite, entre autres, cet exemple : *Mus syllaba est, mus autem caseum rodit, syllaba ergò caseum rodit* (Ep. 48). Il s'écrie alors, plein d'une généreuse colère : *In hoc barbam demisimus! Hoc est, quod docemus tristes et pallidi!* (Vid. et Epist. 49, 87.)

Ces sophistes s'amusoient aussi, pour faire étalage de leur artificieuse dialectique, à changer dans leurs discours la nature des choses. Ils composoient des apologies *ex professo* de la fièvre tierce, de Thersite. (Gell. XVII, 12.)

Le cours de philosophie se divisoit en trois parties : la morale, la logique, la physique. (Senec. *Ep.* 88, 89.) Mais, de même que les deux premières dégénéroient en déclamations oiseuses et en subtilités ridicules, la troisième, affectant de se séparer des sciences exactes et de les traiter comme des agens subalternes, se piquoit d'être spéculative et empirique. Telle étoit la physique de Sénèque lui-même. (*Ep.* 88; *Quæst. nat* passim.) Après lui, elle continua d'être comprise dans le cercle des études philosophiques, et elle ne se corrigea pas. (Quintil. *Inst. orat.* lib. I proœm. — Muller, *Æv. Theod.* p. 66.)

Des sages ont pensé que de bonnes et saines institutions auroient opposé une digue à l'invasion des vices extérieurs qui corrompoient l'éducation publique. Mais ces institutions, qui les auroit faites? Qui les auroit tenues en vigueur? Des hommes soumis à l'influence générale de ces mêmes vices? Et auroient-ils changé l'esprit des familles, les maximes de la société, les rapports nécessaires de l'instruction avec la condition future des élèves? Non: le germe de cette contagion mortelle étoit dans l'état civil et politique de l'empire. La dignité des citoyens ayant péri, la force, la noblesse, la pureté des études classiques avoient dû périr avec elle.

MÉMOIRE

SUR

LE TRAITÉ FAIT ENTRE LE ROI DE TUNIS ET PHILIPPE-LE-HARDI,

EN 1270,

POUR L'ÉVACUATION DU TERRITOIRE DE TUNIS PAR L'ARMÉE DES CROISÉS.

Par M. le B.on SILVESTRE DE SACY.

Lu le 3 février 1826.

LA MORT de S. Louis, arrivée le 25 août 1270, avoit jeté le découragement dans l'ame des Français qui étoient campés devant Tunis, et qui, affoiblis par le défaut de vivres et la maladie, étoient peu en état de résister aux attaques des musulmans. L'arrivée de Charles roi de Sicile, avec une flotte chargée de renforts et de rafraîchissemens, ranima les espérances de l'armée; et un avantage assez considérable, obtenu par Charles ncotre les musulmans, vint à propos pour relever le courage des croisés, et faire perdre aux infidèles la confiance que leur avoit inspirée l'état de foiblesse et de consternation de l'armée ennemie. Ils n'ignoroient pas d'ailleurs que les croisés attendoient encore de nouveaux renforts, et ils

sentoient que leur position pouvoit devenir très-critique. Dans ces circonstances, le roi de Tunis, Abou-Abd-allah Mohammed, crut plus prudent d'acheter la paix, ou d'éloigner du moins, à force d'argent, les dangers dont sa capitale étoit menacée. La plupart des princes et des seigneurs de l'armée des croisés n'étoient point éloignés de prêter l'oreille à ces propositions (1). Si nous en croyons Guillaume de Nangis, le roi de France, Philippe-le-Hardi, eût mieux aimé poursuivre son entreprise contre Tunis : il lui sembloit facile de se rendre maître de cette ville ; et, pour ne point affoiblir l'armée chrétienne en y laissant une forte garnison, il auroit rasé la ville et auroit abandonné ce pays. Cependant il céda facilement à l'avis des rois de Sicile et de Navarre, et se laissa persuader par l'espoir de recevoir beaucoup de présens, et en outre une forte somme d'or pour l'indemnité des dépenses qu'avoit coûtées cette expédition. *Sed de consilio regis Siciliæ et Navarræ, et aliorum primatum exercitûs christiani, multa munera et infinitam auri summam pro expensis accepturus, tandem treugis, habitâ deliberatione, consensit.* Ce parti déplut en général à l'armée, qui avoit compté sur le pillage de Tunis, et donna lieu à de violens murmures contre le roi de Sicile, qu'on accusoit d'avoir sacrifié l'intérêt commun à son avantage particulier, et de n'avoir accueilli les propositions du prince musulman avec tant de facilité que par l'espoir de voir rétablir le tribut annuel que le souverain de Tunis

Voy. *Makrizi, man. ar. de la Biblioth. du Roi, n.º 672, p. 219.*

(1) Suivant Rapin Thoyras, le roi de Tunis avoit traité de la paix avec S. Louis aussitôt après le débarquement des croisés, et S. Louis n'étoit resté en Afrique que pour attendre et assurer l'exécution de ce traité ; mais, ainsi que l'a déjà observé l'abbé Velly, ce récit est démenti par les écrivains contemporains.

payoit précédemment au royaume de Sicile, et dont le paiement étoit interrompu depuis plusieurs années. L'historien de Philippe-le-Hardi croit que ces reproches étoient sans fondement, et n'y voit que l'effet de cette ignorance présomptueuse qui porte communément la multitude, incapable de bien apprécier les circonstances, à embrasser le parti de l'opposition contre ceux qui ont la conduite des affaires. Je rapporterai ses propres expressions : *Tale murmur oriri cœpit in populo contra regem Siciliæ sine causa, cùm communis simplicitas, communi oppositioni consentiens, prorumpat multotiens in incertum, ignorans quid armorum debeat negotiis expedire.* Quoi qu'il en soit, quant à ce cas particulier, des réflexions de l'annaliste, réflexions dont l'histoire la plus moderne, comme celle des temps anciens, ne prouve que trop la justesse, il semble que Philippe-le-Hardi avoit plus de raison que les rois ses alliés de désirer un accommodement : il devoit souhaiter qu'il lui fût permis de renoncer avec honneur à une entreprise qui avoit été conseillée plutôt par un zèle mal-entendu que par la prudence, entreprise par suite de laquelle S. Louis et une grande partie de son armée avoient succombé à une funeste maladie, et de revenir en France, où sa présence, au commencement d'un nouveau règne, ne pouvoit être indifférente. L'histoire ne peut donc, ce me semble, lui faire aucun reproche sur le parti qu'il prit dans ces circonstances, quoique les événemens malheureux qui accompagnèrent son retour, aient pu lui inspirer des regrets.

Guillaume de Nangis nous a fait connoître les conditions du traité, par lequel une trève de dix ans fut conclue entre les princes croisés et le roi de Tunis; et c'est son

récit qui a servi de base à celui de tous nos historiens. « Le barbare, dit Mézerai, s'obligeoit de payer quarante » mille écus de tribut à Charles, ce qui étoit le sujet » de cette guerre; il remboursoit Philippe des frais du » voyage de son père; il leur promettoit que les vais- » seaux chrétiens, qui avoient payé jusque là le dixième » de toute marchandise dans ses ports et le plus souvent » étoient encore pillés, trafiqueroient désormais en sûreté » et sans payer aucun droit ni subside, et qu'il délivreroit » tous les esclaves chrétiens qui se trouveroient sur ses » terres. A quoi ils voulurent ajouter, afin que la croisade » ne fût pas inutile à la religion, que, durant un certain » temps, un nombre préfix de nos prêtres iroit en liberté » prêcher la foi chrétienne dans Tunis, dans Carthage » et dans les autres villes de son obéissance, et qu'il seroit » permis à qui voudroit de l'embrasser, sans crainte d'en » être inquiété ni puni. »

Pour ne point surcharger ce Mémoire de citations qui pourroient paroître superflues, je me contenterai de rapporter ce qu'on lit, au sujet de ce traité, dans l'*Histoire de la diplomatie française.* L'auteur, M. de Flassan, qui cite en note Guillaume de Nangis, dit qu'il fut conclu une trève de dix ans, dont les principales conditions étoient :

Tom. I, p. 128 de la 2.e édition.

« Que le roi de Tunis paieroit au roi de France et à » ses barons les frais de la guerre;

» Que les chrétiens établis dans le royaume de Tunis » y vivroient en liberté, avec les mêmes franchises que » les naturels du pays;

» Qu'il leur seroit permis d'y avoir des églises, où l'on » pourroit prêcher la religion chrétienne;

» Qu'il seroit libre aux Mahométans de l'embrasser;
» Que les marchands chrétiens pourroient trafiquer à » Tunis aux mêmes conditions que les autres marchands;
» Qu'on relâcheroit de part et d'autre tous les pri» sonniers;
» Que le roi de Sicile paieroit au roi de Tunis, pen» dant quinze ans, le double du tribut auquel il s'étoit » soumis depuis long-temps, et qu'il donneroit, avant le » départ des croisés, les arrérages des cinq années qu'il » n'avoit point payées.
» Ce traité, ajoute M. de Flassan, dans la position » difficile où se trouvoit l'armée française, ravagée par la » peste, parut très-avantageux, d'autant plus que l'objet » principal de la croisade, qui étoit la propagation du » christianisme en Afrique, se trouvoit rempli. »

Ce qu'il y a de plus surprenant dans les clauses de ce traité, c'est celle qui concerne la faculté accordée aux chrétiens de faire des prosélytes musulmans. Il en est également fait mention dans le récit de l'abbé Velly. Rien n'est plus contraire à la législation musulmane, qui condamne sans rémission les apostats à la peine de mort; et je ne crois pas qu'on pût citer un exemple d'un prince musulman qui se soit soumis à une telle condition. Nous savons, il est vrai, que le khalife Fatimite Hakem-biamr-allah, après avoir contraint les Juifs et les Chrétiens à se faire musulmans, leur permit de revenir à la profession de leur première religion. Mais Hakem étoit un extravagant, qui se conduisit en cela comme quand il ordonna de tuer tous les chiens, ou quand il défendit aux cordonniers de faire des souliers aux femmes; et son exemple

ne prouve rien (1). Guillaume de Nangis ne dit rien de semblable dans l'ouvrage intitulé *Gesta Philippi tertii.* Voici tout ce qu'il dit relativement aux chrétiens et à l'exercice de leur religion :

Erat autem in urbe Tunarum multitudo christianorum, jugo tamen servitutis Saracenorum oppressa, et Fratrum Prædicatorum congregatio, ac ecclesiæ constructæ, in quibus fideles quotidie confluebant. Quos omnes ex sui regis præcepto Saraceni captos incarceraverant, cùm fines suos intravisse Francorum exercitum cognovissent. Isti omnes ex pacto non solùm à carceribus liberantur, sed à servitutis conditionibus immunes, ut ritum christianæ religionis exerceant, permittuntur.

Mais, dans sa chronique, il fait mention de cette condition en ces termes :

Saraceni . . . . timore perterriti, pacta cum nostris facere tentaverunt, inter quæ dicuntur hæc fuisse præcipua, scilicet ut omnes christiani qui in regno Tunicii captivi tenebantur, liberè redderentur, et quòd monasteriis ad honorem Christi per omnes civitates regni illius constructis fides christiana per quoscumque prædicatores catholicos prædicaretur, et baptizarentur volentes baptizari; atque, solutis expensis quæ ibi reges fecerant et barones, rex Tunicii tributum solitum, regi Siciliæ debitum, restitueret. *Luc. d'Achery Spicilegium, t. III, p. 42.*

On lit à peu près la même chose dans la chronique de Nicolas Trivet. *Ibid. p. 202.*

Deux pièces d'une grande importance pour ce sujet, ce sont les deux lettres de Pierre *de Condeto*, publiées par

(1) Il y en a pourtant un exemple (*voyez* Dombay, *Gesch. der maurit. Koenige*, tom. II, p. 186); mais il y avoit dans cette occasion des circonstances toutes particulières.

d'Achéry, et adressées, la première, à Mathieu, abbé de Saint-Denis, l'un des régens du royaume; l'autre, au prieur d'Argenteuil. Dans la première, qui est datée du jour de Saint-Martin d'hiver, quittant le port de Tunis, *in recessu à portu Tunis, die martis novembris Sancti-Martini hyemalis,* Pierre écrit à l'abbé de Saint-Denis que le roi de Sicile, étant arrivé au camp des croisés, a trouvé l'armée privée de son chef par la mort de S. Louis, et qu'il a formé le dessein d'obtenir du roi de Tunis par la force des armes le rétablissement du tribut que Tunis payoit autrefois à l'empereur, et le paiement des arrérages; ce qu'il s'étoit jusque là flatté d'obtenir par des négociations. Puis il continue ainsi :

Luc. d'Achery Spicilegium, t. III, 667 et 668.

Paulò post adventum suum in exercitum, misit ad ipsum rex Tunis portantes pacem populo, quod à plebe diutiùs penitùs ignoratur. Quid plura! Post multas et mutuas missiones et verba, die jovis ante festum Omnium Sanctorum, ad hæc convenerunt unanimes reges nostri et barones, cum specialibus nuntiis regis Tunis, quòd illâ die inter ipsos pax facta est, in modum qui sequitur confirmata. Sabbato sequenti, scilicet ante Omnes Sanctos, missi fuerunt archi-dominus Gaufridus de Bellomonte et alii nuntii speciales ad regem Tunis; coram quibus juravit idem rex quòd permitteret de cætero ut in bonis villis et principalibus regni sui habitent christiani, et habeant ibidem liberè et quietè proprietates, possessiones, et alia bona quæcumque, sine exactione vel aliqua servitute, soluto tamen regi censu possessionum, ut consuetum est liberis christianis; et licebit etiam christianis in locis prædictis ædificare ecclesias, et ecclesiis solemniter etiam prædicare. Promisit etiam dictus rex Tunis se redditurum domino regi Franciæ et baronibus suis, pro expensis

in viam factis, ducentas et decem mille uncias auri, quarum quælibet uncia valet quinquaginta solidos Turonenses, et prædicta summa (prædictæ summæ) jam solvit in confectione præsentium medietatem, et aliam medietatem soluturus ad duo festa Omnium Sanctorum instantia, ut promisit. Juravit etiam quòd regi Siciliæ solveret tributum usque ad quindecim annos; scilicet pro duodecim unciis auri, in quibus tenebatur pro prædicto, singulis annis viginti-quatuor uncias, et inciperet ista duplicatio ad instans festum Omnium Sanctorum; arreragia verò in confectione præsentium jam solverat de quinque annis, scilicet sexaginta uncias. Et per pacem prædictam reddidit rex Tunis omnes christianos quos tenebat, et christiani nostri omnes Saracenos quos tenebant.

Dans la seconde lettre, datée de Cosenza en Calabre, le vendredi avant la fête de la Purification de la S.te Vierge, Pierre *de Condeto* nous apprend que le roi de France a quitté le port de Carthage le mardi de l'octave de la fête de Saint-Martin; que le roi de Sicile est arrivé le vendredi suivant, et le roi de France le lendemain samedi, à Trapani. Il parle des désastres que le reste de la flotte a éprouvés dans le passage de Tunis en Sicile; puis d'un grand conseil tenu par les rois et les barons le mardi, jour de Sainte-Catherine; puis de la mort du roi de Navarre, arrivée à Trapani le jeudi avant la fête de Saint-Nicolas.

Les conditions du traité, telles que les rapporte Pierre *de Condeto*, prouvent assurément que le roi de Tunis redoutoit beaucoup l'armée des croisés, et se trouvoit réduit à une grande extrémité; mais elles ne présentent aucune clause invraisemblable ou inconciliable avec les devoirs rigoureux d'un prince musulman, comme seroit

celle qui auroit autorisé les musulmans à embrasser la religion chrétienne, et à se faire baptiser, sans encourir par cette apostasie aucune peine. La permission de prêcher est limitée aux chapelles des chrétiens domiciliés dans les états du roi de Tunis; et, quoique les musulmans permettent difficilement aux chrétiens de construire de nouvelles églises, ou même de rebâtir celles que le temps ou des accidens détruisent, c'est plutôt, je crois, l'effet du fanatisme que l'exécution d'une loi précise et généralement reconnue.

Guillaume de Nangis n'est cependant pas le seul écrivain qui ait fait mention de l'obligation prétendue qu'auroit contractée le roi de Tunis, de laisser prêcher librement dans toute l'étendue de ses états la religion chrétienne, et de ne point rechercher ceux de ses sujets qui voudroient se faire baptiser. Je vois, en effet, sans parler de Nicolas Trivet dont j'ai déjà fait mention, que le continuateur de Baronius, Odéric Raynald, d'après un annaliste manuscrit de la bibliothéque du Vatican, affirme que le roi de Tunis accorda aux chrétiens le privilège exorbitant dont il s'agit. *Promisit rex Tunicii . . . . . . quòd, monasteriis ad honorem Christi in omnibus civitatibus regni illius constitutis, fides Christi per Minores et Prædicatores liberè prædicari valeat, et etiam per quoscumque alios, et quòd baptizari volentes nullo modo prohiberentur.* Et, comme si ce n'étoit pas encore assez, un autre chroniqueur ajoute que le roi de Tunis s'engagea à entretenir trois mille hommes au service des chrétiens, quand ils feroient la guerre dans la Terre-Sainte : *Hanc etiam conditionem adjicit monachus Patavinus, ut, cùm bellum Saracenicum teneret in Terra-Sancta, tribus millibus militum stipendia*

Tom. XXII, p. 269, ad ann. 270.

Ibid. p. 270.

daret. La saine critique suffiroit pour faire rejeter des assertions de cette nature avancées sans aucune preuve.

Le prince qui régnoit alors à Tunis se nommoit, comme nous l'avons dit, *Abou-Abd-allah Mohammed:* il étoit monté sur le trône de Tunis, en l'an 647 de l'hégire, par le décès de son père, Abou-Zacaria Yahya, fils d'Abd-alwahid, fils d'Abou-Hafs. Abou-Zacaria, dont les ancêtres avoient commandé dans cette partie de l'Afrique pour les Almohades, descendans d'Abd-almoumin, profita de la foiblesse des Almohades pour se rendre indépendant à Tunis: il exerça la souveraineté vingt-trois ans, et étendit sa domination sur Telmésan ou Trémésen, Ségelmesse et Ceuta; il fut reconnu en Espagne par les Maures de Séville, Xativa, Malaga et Grenade, et mourut à l'âge de quarante-neuf ans, au mois de djoumada second, 647, en l'année même où S. Louis descendit en Égypte et s'empara de Damiette. Abou-Zacaria laissa en mourant des richesses immenses. Son fils et son successeur portoit, outre ses noms, le titre honorifique de *Mostanser-billah;* et c'est lui qui, au rapport de Joinville, avoit trompé S. Louis en lui faisant accroire qu'il n'étoit pas éloigné d'embrasser la religion chrétienne.

Makrizi, man. ar. de la Bibl. du Roi, n.° 672, pag. 219.

Les historiens orientaux que nous connoissons, ont parlé très-succinctement et avec peu d'exactitude de la descente de S. Louis et des princes croisés en Afrique: ce que je vais en dire est extrait de la Bibliographie des croisades, et se trouve dans la partie qui contient les extraits des historiens arabes et qui est due à M. Reinaud.

Djémal-eddin, fils de Mohammed, auteur d'une histoire qui a été consultée et citée par Abou'lféda, et con-

Bibliogr. des crois. p. 566.

temporain de S. Louis, met en l'année 660 de l'hégire [1262 de J. C.] l'expédition de ce prince contre Tunis: mais il faut observer qu'il ajoute qu'il étoit à Hamat auprès du sultan Ayyoubite Mélic-almansour, lorsque ce prince reçut une lettre qui lui annonçoit que les croisés avoient quitté la côte d'Afrique et étoient retournés chez eux; qu'il prit lecture de cette lettre, mais qu'il ne se souvient pas en quelle année cela arriva. Mélic-almansour ayant régné à Hamat de l'année 642 jusqu'à l'année 683, la seconde croisade de S. Louis eut lieu sous son règne. Suivant Djémal-eddin, le roi de France, arrivé devant Tunis, assiégea cette ville et fut près de s'en emparer: il étoit accompagné de plusieurs princes. Dieu envoya dans l'armée des Francs une grande peste, dont le roi mourut. Plusieurs des princes qui l'accompagnoient moururent de même; le reste retourna au-delà des mers, trompé dans ses espérances : ils n'obtinrent aucun avantage.

Makrizi raconte deux fois l'expédition de S. Louis en Afrique; d'abord sous l'année 648, puis sous l'année 669: mais ce double récit n'est point, comme l'a dit par inadvertance M. Reinaud, une erreur de l'historien arabe, et Makrizi n'a point cru que la seconde croisade de S. Louis ait suivi immédiatement son retour en France, après l'issue malheureuse de sa première expédition. En effet, Makrizi dit positivement, dans le récit placé sous l'année 648, et qui a déjà été publié à la suite de l'Histoire de S. Louis écrite par le sire de Joinville, que les Français débarquèrent en Afrique devant Carthage à la fin de l'année 668, et que les musulmans leur livrèrent bataille au milieu du premier mois de l'année 669. Ce qu'il y a de particulier dans le

Bibliogr. des crois. p. 566.

Ibid. pag. 733 et 734.

Annales du règne de S. Louis, pag. 544.

récit de Makrizi, c'est qu'il prétend que le roi de Tunis, Abou-Abd-allah Mohammed Mostanser-billah, fils de l'émir Abou-Zacaria Yahya, fils du scheïkh Abou-Mohammed Abd-alwahid, fils du scheïkh Abou-Hafs Omar, ayant eu avis du dessein du roi de France, se prépara à le recevoir, et en même temps lui envoya des ambassadeurs pour lui demander la paix, et joignit à cette ambassade une somme de 80,000 pièces d'or; que le roi de France reçut cette somme, mais ne consentit point à la paix. Personne, certes, ne croira que S. Louis se soit rendu coupable d'une action aussi basse; toutefois il n'est pas difficile d'entrevoir ce qui a pu donner lieu à ce récit. Joinville nous apprend que le roi de Tunis avoit envoyé plusieurs fois des ambassadeurs à S. Louis, et qu'une de ces ambassades avoit eu lieu l'année même que le roi partit pour sa seconde croisade. Il paroît aussi par son récit, que le prince musulman mettoit beaucoup d'intérêt à se concilier l'amitié du roi de France, et que pour cela il feignoit de n'avoir pas d'opposition pour la religion chrétienne. Peut-être est-il permis de supposer qu'en cultivant des relations d'amitié avec S. Louis, le roi de Tunis avoit pour but de s'en faire un appui contre le roi de Sicile, Charles, frère de S. Louis, auquel il refusoit de payer le tribut accoutumé, et dont il avoit à craindre la vengeance. Quel que fût au surplus le motif de sa conduite, il n'est guère douteux que ces ambassades fréquentes ne fussent accompagnées de présens, et ces présens ont pu être convertis dans l'opinion de quelque écrivain, suivi par Makrizi, en une somme offerte pour des stipulations de paix.

Annales du règne de S. Louis, pag. 275.

Makrizi, dans son premier récit, dit que dans la bataille qui eut lieu au milieu du mois de moharram 669, il y eut beaucoup de monde tué de part et d'autre : « Peu s'en » fallut, ajoute-t-il, que les musulmans ne fussent vaincus : » mais Dieu leur procura le soulagement ; car le roi de » France se trouva mort un matin, et ensuite il arriva » des événemens qui se terminèrent à la paix et au départ » des chrétiens. »

وكاد المسلمون ان يغلبوا فاتاهم الله بالفرج واصبح ملك الفرنج ميتا فجرت امور آلت الى عند الصلح ومسير النصارى

(Au lieu de الى عند الصلح, il faut lire الى عقد الصلح.)

Man. ar. de la Bibliothèque du Roi, n.º 672, p. 357 et 358. Bibliogr. des crois. p. 752.

A l'année 669, Makrizi se contente de dire qu'on apprit en Égypte la descente des croisés dans le royaume de Tunis ; qu'on écrivit au roi de Tunis pour lui annoncer des secours ; que des ordres furent donnés en conséquence aux Arabes de Barka et de la partie occidentale de l'Afrique ; mais que, comme on commençoit à faire partir les troupes, on apprit que le roi de France étoit mort, ainsi que son fils et une partie de son armée, et que les Francs avoient quitté l'Afrique le 5 de safar : cette date n'est pas exacte.

Le même Makrizi, sous l'année 670, dit qu'on reçut en Égypte des présens du roi de Tunis, et que, dans sa lettre, il ne traitoit pas le sultan avec assez de respect. En conséquence, ses présens furent distribués entre les émirs ; et, dans la réponse qu'on lui fit, on lui reprocha de se permettre publiquement des choses illicites et de prendre des Francs à son service ; on lui reprocha aussi

de n'avoir pas fait une sortie (en personne) contre les Francs, lorsqu'ils l'avoient assiégé, et de s'être tenu caché. « Un homme comme vous, lui écrivoit-on, n'est pas digne » de gouverner les affaires des musulmans. » On joignit à cela des menaces et des paroles capables de l'effrayer.

Manuscr. ar. n.º 672, p. 363.

Ebn-Férat donne un peu plus de détails. On apprend de lui que, lorsqu'on reçut en Égypte la nouvelle du débarquement des croisés à Tunis, et de la première affaire dont l'issue avoit été en faveur des Français, le roi de Sicile n'étoit point encore arrivé; ce qui est conforme à la vérité, Charles n'étant arrivé en Afrique, suivant Guillaume de Nangis, que le jour même de la mort de S. Louis. Ebn-Férat rapporte ensuite, presque dans les mêmes termes que Makrizi, les mesures qui furent prises en Égypte pour porter du secours au roi de Tunis. Puis il ajoute : « Les Francs, » abattus par la mort de leur roi, firent la paix avec celui » de Tunis, sous la condition qu'ils conserveroient ce » qu'ils avoient voulu lui enlever, et qu'il les aideroit à » s'en retourner. Ils partirent de Tunis le 5 de safar (1). »

Bibliogr. des crois. p. 797.

Quoique Makrizi et Ebn-Férat s'accordent à dire que les croisés s'étoient mis en mer en quittant le rivage de l'Afrique le 5 de safar 669, qui répond au 23 septembre 1270, on peut assurer que cette date est fausse : car Thibaud, roi de Navarre, mourut en Sicile le 5 décembre.

(1) Ibn-Férat, sous l'année 670 de l'hégire, après avoir parlé de l'arrivée des ambassadeurs du roi de Tunis avec des présens, s'exprime ainsi :

وكان فى كتابهم تقصير فى المخاطبة وكتب
اليه بمثل ذلك وانكر عليه التظاهر
بالمنكرات واستخدام الفرنج عونا على
المسلمين وانكر عليه بكون الفرنج نازلوه
ومات ملوكهم وما خرج اليهم وكان
مستخفيا وقال مثلك لا يصلح لامور
المسلمين

Or ce prince avoit fait partie du premier transport de l'armée, et nous savons, par Guillaume de Nangis, qu'il n'y avoit pas plus de quinze jours qu'il étoit abordé en Sicile quand il mourut. L'abbé Velly dit positivement que le roi de Tunis jura l'exécution du traité, et que les hostilités cessèrent le 1.er de novembre. Il n'indique point sur quelle autorité il donne cette date; mais on verra bientôt qu'elle ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité. Je conjecture que ce qu'on apprit en Égypte le 5 de safar, ce furent la mort de S. Louis et les ravages que la peste faisoit dans l'armée des croisés.

Hist. Franc. Script. t. V, p. 523.

Histoire de France, t. VI, pag. 266.

Tous les auteurs que j'ai cités reconnoissent unanimement qu'il fut fait un traité entre Philippe-le-Hardi et le roi de Tunis, quoiqu'ils ne soient pas entièrement d'accord sur les clauses de ce traité; mais aucun d'eux ne paroît avoir vu cet acte. Il existoit cependant aux archives royales en original: il est vrai qu'il est écrit en arabe; mais on pouvoit du moins lire la note latine écrite au dos de cette pièce, et qui est conçue en ces termes: xij. *Litta regis Tunicii de treuga inita inter dnos Franciæ et Siciliæ reges et ipm.* Il est étonnant que M. de Flassan surtout n'en ait fait aucune mention. Ce traité se trouve dans le même carton qui contient, entre autres pièces, la lettre de Tamerlan à Charles VI, que j'ai fait connoître, et les deux lettres mongoles qu'a publiées M. Rémusat: il est écrit sur une grande feuille de parchemin, et il est scellé d'un grand sceau en cire rouge, attaché avec des lacs de soie rouge et verte, et portant une légende arabe. Je vais donner la traduction de cette pièce curieuse, et oubliée depuis si long-temps.

AU NOM DU DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX.

Que Dieu soit propice à notre seigneur Mahomet le prophète, à sa famille et à ses compagnons, et qu'il leur accorde le salut !

C'est ici ce qui a été convenu et arrêté par le ministère du scheïkh illustre et vénérable Abou-Zeyyan Mohammed, fils d'Abd-alkaoui, entre le roi illustre, grand et choisi, Philippe, par la grâce du Dieu très-haut, roi de France, fils du roi illustre et saint, Louis ; le roi illustre et grand, Charles [*Harl*], par la grâce de Dieu, roi de Sicile; le roi illustre et grand, Thibaud, roi de Navarre (que Dieu leur accorde l'assistance de sa grâce!) ; et le khalife, l'imam assisté et secouru (de Dieu), l'émir des croyans, Abou-Abd-allah Mohammed, fils des émirs bien dirigés (que Dieu les fortifie de son secours et les aide de son assistance, qu'il leur accorde sa bienveillance, et qu'il conserve long-temps aux musulmans leurs bénédictions!), aux conditions ci-après, savoir :

Tous les musulmans des états de l'émir des croyans, des terres de son obéissance, et des lieux en dépendans, qui se rendront dans les états de l'un des rois susdits, des comtes et des barons, dans quelqu'une des îles qui portent leur nom, dans les terres de leur obéissance ou lieux en dépendans, seront sous la sauvegarde du Dieu très-haut; aucun d'eux ne sera exposé à aucune insulte dans sa personne ni dans ses biens, ni à aucun dommage, grand ou petit ; ils seront à l'abri de toute hostilité de la part des bâtimens sortant des terres de l'obéissance desdits princes, et lieux en dépendans, tant bâtimens pontés que galères, ou autres navires, grands ou petits, qui seroient en course pour porter quelque dommage ou exercer quelque hostilité, soit contre quelque portion des états de l'émir des croyans et des lieux dépendans de son obéissance, ou des pays, îles, côtes et ports, qui séparent les états desdits princes de ceux de l'émir des croyans, soit contre quelqu'un des habitans desdits lieux. S'il arrivoit que quelqu'un des musulmans susdits éprouvât quelque dommage, grand ou petit, dans sa personne ou dans ses biens, la réparation sera à la

charge des princes susdits, qui devront en indemniser ces musulmans, soit qu'ils aient éprouvé ce dommage en se rendant dans les pays susmentionnés, ou en en revenant.

Lesdits princes ne fourniront aucun secours à ceux qui voudroient porter quelque dommage à l'une des villes de l'émir des croyans, ou à quelqu'un des lieux de son obéissance ou des habitans desdites contrées.

Si quelque navire appartenant à l'un des musulmans susdits, ou quelque bâtiment appartenant à des chrétiens, ayant à bord quelqu'un desdits musulmans, vient à faire naufrage dans un des ancrages des états desdits princes, et des lieux de leur obéissance, chacun d'eux, en ce qui le concerne, veillera à la conservation de tout ce qui sera jeté sur les côtes de ses états, soit personnes, soit propriétés, et fera rendre le tout aux musulmans.

Tous les bâtimens des musulmans ou des chrétiens, des pays autres que ceux dont il a été fait mention, et des lieux qui sont sous l'obéissance des musulmans, qui se trouveront dans l'un des ports de l'émir des croyans, seront à l'abri de toute attaque, à l'instar de ceux des contrées susmentionnées, aussi long-temps qu'ils seront à l'ancre dans lesdits ports, ou qu'ils y seront à la voile pour y entrer ou pour en sortir.

Tous les marchands des états des rois susdits, et tous les chrétiens, leurs alliés, qui viendront (dans les états de l'émir des croyans), y seront sous la sauvegarde du Dieu très-haut, tant pour leurs personnes que pour leurs biens, comme de coutume et en ce qui concerne leurs transactions actives ou passives, leurs ventes et leurs achats; on veillera à leur entière sûreté, soit qu'ils aillent et viennent, ou pendant le temps de leur résidence, tant qu'ils s'occuperont des affaires de leur commerce, et qu'ils observeront les conditions des présentes. Ils jouiront, sans aucune exception, de toutes les clauses stipulées en faveur des rois susdits.

Les moines et les prêtres chrétiens pourront demeurer dans les états de l'émir des croyans, qui leur donnera un lieu où ils pourront bâtir des monastères et des églises, et enterrer leurs

morts ; lesdits moines et prêtres prêcheront, et prieront publiquement dans leurs églises, et serviront Dieu suivant les rites de leur religion, et ainsi qu'ils ont coutume de le faire dans leurs pays.

Les marchands des états des rois susdits ou des autres pays chrétiens, qui sont établis dans les états de l'émir des croyans, observeront dans toutes leurs transactions leurs usages accoutumés; on leur restituera tout ce qui leur a été pris et tout ce qu'ils avoient en dépôt chez les habitans, ainsi que les créances qu'ils avoient à exercer.

Les susdits rois ne recevront point dans leurs états les ennemis de l'émir des croyans ; ils ne donneront aucun secours à quiconque formeroit quelque entreprise hostile contre quelque portion de ses états.

Tous les prisonniers faits de part et d'autre qui sont actuellement vivans, et qui se trouvent entre les mains des musulmans ou des rois susdits, seront remis à ceux de leur religion.

Les rois susdits, et tous les individus, leurs sujets et autres qui font cause commune avec eux et qui sont dans leur camp, tous ceux qui ont pris part à leur entreprise et qui sont venus à leur aide et à leur secours, ou qui pourroient y venir par la suite, comme le roi Édouard, ou tous autres, quels qu'ils puissent être, mettront à la voile, et aucun d'eux ne restera à terre sur le territoire des musulmans, à moins qu'il n'y ait encore quelques bagages ou quelqu'un de ses gens ; ils se rendront dans un lieu qui leur sera indiqué de la part de l'émir des croyans, et l'on veillera à ce qu'ils y demeurent en toute sûreté jusqu'au retour de leurs vaisseaux.

La présente convention est arrêtée entre l'émir des croyans, d'une part, et les rois susdits, de l'autre, ainsi que les comtes et les barons, pour quinze années solaires, commençant au mois de novembre qui suit immédiatement le mois d'octobre, et qui correspond au mois duquel sont datées les présentes.

De plus, il leur sera donné 210,000 onces d'or, chacune desquelles onces équivaut à cinquante pièces d'argent de leur

monnoie pour le poids et le titre. La moitié leur sera payée comptant, et l'autre moitié sera répartie sur deux années solaires, à partir de la date des présentes : elle sera acquittée par parties égales à la fin de chacune desdites deux années.

Ceux qui resteront sur le territoire de l'émir des croyans après le départ des rois et de leurs troupes, comme il a déjà été dit, seront sous la garde spéciale de l'émir des croyans; et s'il leur arrive quelque dommage, soit dans leurs personnes, soit dans leurs biens, l'émir des croyans sera tenu à leur en donner réparation.

L'illustre empereur de Constantinople Baudouin, l'illustre comte Alfonse comte de Toulouse, l'illustre comte Gui comte de Flandre, l'illustre comte Henri comte de Luxembourg, et tous les comtes, barons et chevaliers présens, sont compris dans les stipulations des présentes, et demeurent engagés à leur observation.

Les témoins de ces présentes attestent tout ce que dessus, après qu'en la présence de tous lecture leur en a été donnée, et après qu'ils ont bien compris tout ce qui les concerne, chacun endroit soi.

L'émir des croyans donnera aux susdits rois, pour la somme dont il reste débiteur, des cautions prises parmi les négocians chrétiens.

Toute personne ennemie des rois et des comtes susdits sera obligée à sortir des états de l'émir des croyans, et ne pourra point y être reçue de nouveau.

Les moines, prêtres et évêques présens, ont aussi servi de témoins à tout le contenu des présentes.

L'émir des croyans, à qui daigne le Dieu très-haut accorder son assistance, son fils béni et fortuné, et le scheïkh illustre Abou-Zeyyan, fils d'Abd-alkaoui, ont promis, sur leur religion et leur bonne foi, l'exécution de tout ce que dessus, le 5 de rébi second de l'année 669.

Il est ajouté aux présentes conventions qu'il sera payé au roi illustre Charles, par la grâce de Dieu, roi de Sicile, pour les

cinq années passées, finissant à la date des présentes, ce qui étoit payé ordinairement à l'empereur. Il sera également payé audit roi illustre, à compter de ce jour et en avant, chaque année, le double de ce qui étoit payé à l'empereur.

Louanges à Dieu très-haut !

Ont attesté la conclusion du présent traité de pacification, sa vérité et son authenticité, les soussignés :

Abd-alhamid Sadéfi (1), fils d'Abou'lbérécat, fils d'Amran, fils d'Abou'ldounya ;

Ali Témimi, fils d'Ibrahim (2), fils d'Omar ;

Abou'lkasem Nedjébi (3), fils d'Abou-becr.

بسم الله الرحمن الرحيم

صلّى الله على سيّدنا محمد النبى وآله وصحبه وسلّم تسليما هـذا
ما اتفقوا عليه وعقدوه على يد الشيخ الاجلّ الاكرم ابو زيّان
محمد بن عبد القوى الملك الاجلّ المعظم المختار فليب بنعمة
الله تعالى ملك افرنسه ابن الملك الاجلّ الاقدس لويس والملك
الاجلّ المعظم حارل بنعمة الله تعالى ملك صقليه والمـلـك
الاجلّ المعظم تيباط ملك نباره امدّهم الله تعالى بتوفيقه والخليفة
الامام المويّد المنصور امير المومنين ابو عبد الله محمد بن الامرآء
الراشـدين ايّدهم الله بنصره وامدّهم بمعونته ورضى عنـهم وابـق
للمسلمين بركتهم على شروط ياتى ذكرها وهى ان يكون جميع

(1) C'est-à-dire, natif de *Sadef* ou *Stéfa*. Voyez *Edris. Africa*, pag. 226.

(2) Je doute beaucoup de la lecture de ce nom.

(3) La lecture de ce surnom est incertaine.

من يتردّد من المسلمين الذين من بلاد امير المومنين ومما هو
تحت طاعته ومما ينضاف الى طاعته الى بلد من بلاد الملوك
المذكورين والاقماط والزعماء او الى جزيرة من الجزائر المعروفة
بهم او ما هو تحت طاعتهم او ما ينضاف الى طاعتهم فى امان الله
تعالى لا يعترض احد منهم فى نفس ولا مال كثير او قليل وان
يكفوا عادية كل من يخرج من بلادهم ومما هو تحت طاعتهم وما
ينضاف الى طاعتهم من مسطّحات وقطع وشياطى وغيرها من
سائر الاجفان كبيرها او صغيرها لضرر وتعدّ على شىء من بلاد
امير المومنين ومما ينضاف الى طاعته وما بينهما من جميع
البلاد والجزائر والسواحل والمراسى او على احد من ساكنيها
فمتى اصيب احد من المسلمين المذكورين فى نفس او مال
قليل او كثير فعليهم جبر ذالك على المسلمين وردّه سوآء كان
المسلمون واردين على البلاد المذكورة او صادرين عنها وعلى
انهم لا يمدّون احدا يريد ضرر بلد من بلاد امير المومنين ولا ما
ينضاف اليها ولا احد من اهلها. وعلى انه متى انكسر لاحد من
المسلمين المذكورين جفن او جفن للنصارى وفيه احد من
المسلمين المذكورين فى مرسى من مراسى بلادهم وفيما يكون
تحت طاعتهم فعلى كل واحد منهم حفظ ما يصل من ذالك الى
برّ طاعتهم من المسلمين او من اموالهم وردّ جميع ذالك الى
المسلمين وعلى ان يكون جميع من يحلّ من مراكب المسلمين

والنصارى من غير البلاد المذكورة ومما ينضاف الى طاعة المسلمين فى مرسى من مراسى امير المومنين فى امن مثل امن اهل البلاد المذكورة ما داموا فى المرسى المذكور او مقلعين واردين او صادرين وعلى ان يكون جميع من يصل من تجار اهل بلاد الملوك المذكورين وجميع النصارى الذين هم اصدقاؤهم فى امن الله تعالى فى انفسهم واموالهم على المعهود المتعارف فيما لهم وعليهم من بيوعهم واشريتهم محفوظين فى تردّدهم واقامتهم ما داموا مقبلين على تجارتهم محافظين على ربوط هذا الصلح ويكون لهم من الشروط مثل ما اشترط على الملوك المذكورين سواء حرف بحرف وعلى ان يكون رهبان النصارى وقسوسهم سكّانا فى بلاد امير المومنين وهو يعطيهم موضعا يعمرون فيه ديارة وبيوت الصلاة ومواضع لدفن موتاهم والرهبان والقسوس المذكورون يعظون ويصلّون مجهرا فى كنائسهم ويخدمون الله كما يلزم شريعتهم وكما هم معوّدون فى بلادهم وعلى ان جميع التجار الذين فى بلد امير المومنين من بلاد الملوك المذكورين وغيرها من النصارى يكونون على عوائدهم فى جميع امورهم ويردّ لهم كل شىء اخذ لهم وكل شىء لهم عند الناس وعلى الناس وعلى ان الملوك المذكورين لا يقبلوا فى بلادهم من يكون عدوّا لامير المومنين ولا ينجدوا لمن يتحرّك لضرر او لتعدّ على شىء من بلاده وعلى ان من حصل من الاسرى بيد المسلمين

او بيد الملوك المذكورين وبقى حيّا فيردّ كل اسير الى اهل
دينه وعلى ان يقلع الملوك المذكورون وجميع من (1) اليهم وفى
محلّتهم من اهل طاعتهم ومن غيرهم من كل من تحرّك بحركتهم
او وصل فى صرختهم او معونتهم او يصل بعدهم مثل الملك
ادورد او غيره كائنا من كان ولا يبقى فى برّ المسلمين احد الا
ان بقى لهم اثقال او بعض ناس فيكونوا فى موضع معيّن لهم من
جهة امير المومنين ويكونوا محفوظين فيه الى حين رجوع
المراكب اليهم وعلى ان مدّة انعقاد هذا الصلح بين امير المومنين
والملوك المذكورين وغيرهم من الاقماط والزعماء الى تمام خمسة
عشر عاما شمسية اوّلها شهر نونبر المتّصل باكتوبر الموافق
لشهر التاريخ وعلى ان يعطى لهم مايتا الف اوقية ذهبا وعشر
آلاف اوقية كل اوقية منها يقبض عنها من الفضّة ما قدره
خمسون درهما من دراهمهم فى الوزن والطيب يعجّل لهم منها
نصف العدد محضرا والنصف الثانى مقسط بين عامين شمسيّين
من تاريخه نصف المقسط يقبض آخر كل عام من العامين
المذكورين والذين يبقون فى برّ امير المومنين بعد سفر
الملوك واجنادهم على ما ذكرنا يكونون محفوظين من جهة امير
المومنين وان تعرّض لهم عارض فى انفسهم واموالهم فعلى امير
المومنين ردّ ذلك اليهم والانبرور الاجلّ بادوين صاحب

(1) Peut-être faut-il lire وجميع من ينتمى اليهم ; il y a assurément un mot omis.

قسطنطينة والكمت الاجلّ الفوس كمت طلوزه والكمت الاجلّ
كى كمت دافلندر والكمت الاجلّ هرى كمت لوسنبرك وجميع
من حضر من الاقماط والزعماء والفرسان داخلون فى ذلك كله
ولازم لهم ذالك يشهد على جميع ما ذكر فى الاعلا المشهدين بما
فيه بعد تقريره عليهم وفهمهم جميع ما نسب الى كل واحد منهم
بمحضر جميعهم وليعطى امير المومنين على المال المتبقّى ضمانا
من تجار النصارى للملوك المذكورين وان كل من يكون
عدوّا للملوك والاقماط المذكورين يصرف ويخرج من بلاد امير
المومنين ولا يعاد يقبل وشهد ايضا من حضر من القسوس
والرهبان والاساقفة بجميع ذالك وامير المومنين ايّده الله تعالى
وولده المبارك الاسعد والشيخ الاجلّ ابو زيّان بن عبد القوى
وعدوا على دينهم وامانتهم بتمام ذلك بتاريخ الخامس لربيع الاخر
عام تسعة وستّين وستّماية وينضاف الى هذا العقد ان يودى
الى الملك الاجلّ حارل بنعمة الله ملك صقليه عن الخمسة
اعوام الماضية المتّصل آخرها بهذا التاريخ ما كان يودى
للانبرور سواء ويودى للملك الاجلّ المذكور من اليوم وجاى
فى كل عام ما كان يودى للانبرور مثنيا والحمد لله تعالى شهد
بانعقاد الصلح وصحّته وثبوته عبد الحميد بن ابى البركات بن
عمران بن ابى الدنيا الصدفى وعلى بن........بن عمر التميمى
وابو القسم بن ابى بكر النخبى

La légende du sceau paroît être :

تأتّينا فتحا بالله وهو خير الفاتحين الملك لله الواحد القهـــار

cependant je doute beaucoup de la lecture du premier mot. En supposant que le sceau porte effectivement تتينا, et qu'on doive lire ce mot au passif تُأُتِّينا, le sens seroit :

Nous avons obtenu une victoire par le secours de Dieu, et il est le meilleur de ceux qui ouvrent. La royauté appartient à Dieu, l'unique, le puissant.

Sur. VII, vers. 87, édition de Hinckelmann.

On trouve dans l'Alcoran cette expression وانت خير الفاتحين, *tu es optimus aperientium*, employée en parlant de Dieu ; mais dans ce texte de l'Alcoran le verbe فتح est pris dans le sens de *décider, juger*. Je pense que, dans le sceau dont il s'agit, *ouvrir* est pris dans le sens de *vaincre, conquérir.*

Les clauses de ce traité sont tellement d'accord avec les détails contenus dans la lettre de Pierre *de Condeto* à l'abbé de Saint-Denys, qu'il ne peut rester aucun doute sur les stipulations convenues entre les parties contractantes, et qu'on est autorisé à rejeter, comme des fables ou des bruits populaires dénués de fondement, ce que les chroniqueurs ont rapporté et qui ne se trouve pas conforme à ces documens. Il est assez vraisemblable que ce traité a dû être rédigé d'abord en latin ; mais la rédaction latine ne s'est pas conservée. Quelques circonstances cependant pourroient induire à penser que la première rédaction auroit été faite en français. Le mot *comte*, par exemple, est rendu en arabe, abstraction faite des voyelles,

par les lettres كمت, C M T ; et au pluriel il a formé, suivant l'analogie de la langue arabe, mais en substituant le ق au ك, et le ط au ت, *akmat*, اقماط : or cette orthographe représente bien mieux le mot français *comte* que le latin *comes*. Quand il est question de l'empereur, le texte arabe, en disant *elanberour*, الانبرور, représente exactement le terme français, et s'éloigne beaucoup du latin et de l'italien. On peut étendre la même observation aux noms propres Charles ou *Harl*, Thibaud, Alfonse, Gui et Henri. Pour dire le comte de Flandre, le texte arabe porte *deflandr*, دافلندر, comme si la syllabe *de* faisoit partie du nom du comté. Mais tout cela est peu concluant ; car le traité a pu être, suivant l'usage du temps, rédigé en latin, et cependant les négociateurs du traité ont pu employer pour interprètes des hommes qui parloient le français et l'arabe, et ne savoient pas le latin.

La date du traité arabe donne lieu toutefois à une difficulté que je ne dois pas passer sous silence. Il est daté du 5 de rébi second 669. L'année 669 ayant commencé le 20 août, le 5 de rébi second, qui est le quatre-vingt-quatorzième jour de l'année musulmane, correspond au 21 novembre : or il est mis hors de doute par la lettre de Pierre *de Condeto* au prieur d'Argenteuil, que Philippe-le-Hardi n'étoit plus alors à Tunis, puisqu'il arriva en Sicile le samedi après l'octave de la fête de Saint-Martin, c'est-à-dire, le 22 novembre, ayant quitté le port de Carthage le mardi précédent. D'ailleurs, dans sa lettre à l'abbé de Saint-Denis, Pierre assure que les articles de la pacification furent arrêtés entre les rois et les barons,

d'une part, et les plénipotentiaires du roi de Tunis, d'autre part, le jeudi avant la fête de tous les Saints, c'est-à-dire, le 30 octobre, puisque le 1.er novembre, cette année, étoit un samedi. Il ajoute que, le samedi, des délégués des chrétiens se transportèrent à Tunis, et y reçurent le serment par lequel le roi se soumit à l'exécution de ces conventions. Pierre dit, il est vrai, *sabbato ante Omnes Sanctos,* tandis que le samedi étoit le jour même de la fête de tous les Saints. Peut-être a-t-il écrit par inadvertance *sabbato* pour *die veneris,* à moins qu'on ne suppose que, par une raison quelconque, la fête de tous les Saints ne fut célébrée que le dimanche. Il est donc bien avéré qu'à la date du 5 de rébi second, ou 21 novembre, la plus grande partie des clauses du traité étoient exécutées de part et d'autre, et l'on peut ajouter que le prince Édouard, dont le traité parle comme étant attendu à l'armée des croisés, étoit arrivé, et avoit vraisemblablement fait voile pour la Syrie.

Il est difficile, d'après tout cela, de concevoir comment le traité a pu être daté du 5 de rébi second. Seroit-ce que l'exemplaire arabe que nous avons sous les yeux seroit un double qui auroit été fait plus tard, et auquel les témoins auroient apposé leur signature, et que, par étourderie, on auroit substitué à la date réelle du traité celle du jour où la copie auroit été faite ? ou plutôt n'y a-t-il pas lieu de croire que la rédaction primitive du traité, ayant été faite en français, comme je l'ai conjecturé, avoit été datée du 5 novembre, et que, le mois de novembre répondant en partie à rébi premier et en partie à rébi second, le traducteur qui l'a mis en arabe aura

maladroitement conservé le quantième du mois solaire, en substituant le nom d'un mois lunaire à celui de novembre? Au surplus, cet anachronisme, quelle qu'en soit la raison, ne peut jeter aucun doute sur l'authenticité du traité.

Je dois encore faire observer que ce traité est écrit en caractère *neskhi*, et non, comme on devroit s'y attendre, en caractère africain, avec cette exception toutefois que la lettre ف a le point dessous, à la manière des Africains; quant au ق, il est écrit tantôt avec un seul point dessus, comme cela se pratique en Afrique, tantôt avec deux points, suivant l'usage de l'Asie. En comparant l'écriture des signatures avec celle de l'acte, je suis porté à penser qu'il est de la main du premier témoin, Abd-alhamid Sadéfi.

La circonstance que je fais observer relativement à l'écriture de ce traité peut s'expliquer facilement, en supposant que le roi de Tunis avoit à son service des hommes nés et élevés en Asie ou en Égypte, et accoutumés à se servir du caractère *neskhi;* mais je dois avouer qu'un passage remarquable d'Ebn-Khaldoun m'a suggéré une autre solution de ce problème. Cet écrivain, dans ses *Prolégomènes historiques,* nous apprend qu'à l'époque où l'empire fondé en Espagne par les Arabes, et qui des Arabes passa à des tribus berbères, commença à céder de tous côtés aux armes victorieuses des chrétiens, à partir des derniers temps de la dynastie des Lamtouniens, c'est-à-dire, des quarante premières années du VI.ᵉ siècle de l'hégire, les Arabes d'Espagne, en très-grand nombre, quittèrent cette contrée, et allèrent chercher un asile sur la côte d'Afrique

et dans la province qui porte spécialement le nom d'*Afrikiyya*, et dont Kaïrowan a été long-temps la capitale; qu'ils s'attachèrent au service des rois de ces contrées, et qu'en conséquence leur caractère d'écriture prit la place de l'écriture africaine, et la fit tellement disparoître, qu'on oublia tout-à-fait le caractère dont on faisoit précédemment usage à Kaïrowan et à Mahdiyya ; enfin, que dans toute la province d'Afrique, et spécialement à Tunis, et dans les lieux qui en dépendent, on ne se servit plus que du caractère espagnol, les réfugiés de l'Espagne s'y étant établis en très-grand nombre. L'ancienne écriture africaine se conserva en partie seulement dans le Bilad-aldjérid, parce que les Espagnols n'y furent jamais très-nombreux, et que ce fut seulement à Tunis qu'ils prévalurent et exercèrent une grande influence. L'auteur parle ensuite des révolutions que l'écriture éprouva dans le *Magreb-alaksa* ou royaume de Maroc; ce qui est étranger à mon sujet. Mais de ce qu'il dit relativement au royaume de Tunis, ne peut-on pas conclure qu'à l'époque de S. Louis et de son fils Philippe-le-Hardi, le caractère usité à Tunis différoit peu de celui de l'Égypte et de l'Asie? L'écriture arabe des habitans de l'Espagne, à cette même époque, nous est parfaitement connue, et je mettrai incessamment sous les yeux de l'Académie deux lettres écrites par un des plus puissans souverains musulmans de l'Espagne à Alfonse X et à Philippe-le-Hardi ; le caractère de ces lettres est précisément celui que nous nommons aujourd'hui *magrébin* ou *africain*.

La conjecture que je propose ici avec beaucoup de réserve, mérite d'être soumise à un mûr examen, par la

comparaison de manuscrits écrits en Espagne et en Afrique à des dates certaines. Je ne préjuge rien sur le résultat de cet examen, auquel je n'ai pas pu me livrer. J'ose affirmer seulement que, s'il existe une paléographie et une diplomatique arabes, ce dont, je pense, on ne sauroit douter, il n'a encore été rien fait en Europe pour créer cette branche des études orientales et l'établir sur de solides fondemens.

MÉMOIRE

Sur une Correspondance de l'Empereur de Maroc Yakoub, *fils d'*Abd-alhakk, *avec* Philippe-le-Hardi, *conservée dans les Archives du Royaume.*

Par M. le B.on Silvestre de Sacy.

Lu le 12 Juin 1826.

Lorsque je présentai à l'Académie, en 1825, mon Mémoire sur le traité conclu par Philippe-le-Hardi avec le roi de Tunis après la mort de S. Louis, je pris l'engagement de faire connoître quelques autres pièces diplomatiques écrites en arabe, et appartenant également au règne de Philippe-le-Hardi, que j'avois découvertes dans les archives du royaume. C'est cet engagement dont je viens m'acquitter aujourd'hui.

Alfonse X, dit *le Sage*, roi de Castille et de Léon, avoit, comme on sait, fait épouser à son fils aîné, l'infant don Ferdinand, en 1268 ou 1269, Blanche, fille de S. Louis. En 1275, pendant qu'Alfonse étoit momentanément absent de ses états, le roi de Maroc entra en Espagne, et obtint des avantages assez considérables sur les chrétiens. L'infant don Ferdinand, s'étant mis en marche pour s'opposer aux progrès des Africains, fut surpris par la mort : il laissoit de Blanche son épouse deux fils, Alfonse et Ferdinand de la Cerda. L'infant D. Sanche, second fils d'Alfonse X, instruit de la mort de son frère,

s'empressa de marcher avec des troupes pour couvrir l'Andalousie, que menaçoit le roi de Maroc, et il contraignit le prince africain à se retirer. Le service signalé qu'il venoit de rendre au royaume ayant disposé tous les esprits en sa faveur, les états généraux, assemblés à Ségovie en 1276, déclarèrent, avec le consentement d'Alfonse X, Sanche héritier de la couronne, au préjudice de ses neveux, les deux princes fils de D. Ferdinand et de Blanche. On fondoit cette décision sur une ancienne loi des Goths. Philippe-le-Hardi ne pouvoit pas être indifférent à une disposition qui privoit les petits-fils de S. Louis du droit de régner, droit qu'ils tenoient de leur naissance, et qui leur avoit été assuré, dit-on, par une stipulation spéciale, lors du mariage de Blanche avec Ferdinand (1). Il fit sommer le roi de Castille de rendre la dot de Blanche, et d'assurer la couronne aux princes qu'elle avoit eus de Ferdinand. Alfonse ne lui donna aucune satisfaction, et Blanche, qui s'étoit d'abord réfugiée auprès de D. Pèdre III, roi d'Aragon, rentra en France en 1278: ses deux fils furent retenus par Pèdre. Philippe-le-Hardi, par une seconde députation, déclara la guerre à Alfonse, et vint jusqu'à Sauveterre, pour obtenir par les armes la justice qu'il ne pouvoit se faire rendre autrement. Mais ces démonstrations hostiles eurent peu de suite; et trois papes, Jean XXI, Nicolas III et Martin IV, travaillèrent successivement à procurer un accommodement entre Philippe et Alfonse. Deux congrès tenus pour cela en 1279 à Bordeaux, et en 1280 à Dax, ne procurèrent aucun résultat. On fondoit

(1) Il n'est pourtant pas question de cette stipulation dans le compromis entre S. Louis et Alfonse, rapporté par d'Achery (*Spicil.* t. III).

plus d'espérance sur un troisième qui devoit avoir lieu en 1282, lorsque Sanche prit la résolution de s'assurer par une rébellion ouverte contre son père la souveraineté qu'on lui contestoit, et de s'en mettre en possession. Alfonse, prince foible et sans énergie, se vit bientôt abandonné de ses sujets. La puissance pontificale, si souvent employée à détrôner les souverains, vint cette fois au secours de l'autorité légitime[a] (1); et Alfonse, par un acte daté de Séville le 8 novembre 1282[b], déclara l'infant D. Sanche exclu de la succession au trône: il confirma plus tard cette exhérédation par deux testamens, que les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* disent être des 20 avril et 22 juin 1284; mais il y a évidemment une faute dans cette date, Alfonse étant mort le 4 avril 1284. Mézerai place le dernier testament en 1283. Par ces deux testamens, la couronne de Castille devoit passer aux deux fils de Ferdinand successivement, puis à leurs descendans, ou, à leur défaut, au roi de France. Ces dispositions firent une vive impression sur l'esprit de Sanche, qui se détermina à la soumission, et obtint, suivant les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, la révocation de l'exhérédation. Alfonse, disent-ils encore, notifia cette révocation au pape le 23 mars 1284, et mourut le 4 avril suivant. Il n'entre point dans mon sujet de suivre plus loin les événemens qui amenèrent la fin de cette contestation et la réconciliation entre la France et la Castille; mais je dois faire observer qu'il ne me paroît pas bien certain que Sanche

[a] Voy. *les lettres de Martin IV dans Od. Raynald, tom. III, p. 567 et 568.*

[b] *Od. Raynald, t. III, p. 544.*

(1) Le pape écrivit aussi aux rois de France, de Sicile, d'Angleterre et de Portugal, pour les inviter à donner des secours à Alfonse. *Voyez* les manuscrits de M. du Theil.

ait obtenu de son père la révocation des actes par lesquels il avoit été déshérité. Suivant M. Marlès, auteur de l'*Histoire de la domination des Arabes et des Maures en Espagne et en Portugal*, Martin V (il falloit dire *Martin IV*) menaça d'interdit Sanche et ses partisans; et Sanche, effrayé de ces menaces, faisoit porter à son père des propositions d'accommodement, lorsqu'Alfonse mourut, en confirmant le testament qui privoit Sanche de sa succession. Je me dispenserai d'examiner cette question, parce que sa solution est indifférente au sujet que je traite.

Tom. III, pag. 126.

En l'année 1280, Alfonse avoit levé une grande armée pour faire la guerre au roi de Grenade Mohammed II, et, ne pouvant la conduire en personne à cause d'une ophtalmie dont il étoit attaqué, il en avoit confié le commandement à Sanche. Le résultat de cette entreprise, malgré la bravoure de l'infant, ne fut pas heureux. L'année suivante, Sanche reprit l'offensive, et vint camper à la vue de Grenade. Mohammed en sortit à la tête de 50,000 hommes. « Après quelques engagemens peu importans et des succès balancés, dit M. Marlès, l'infant reprit le chemin de la Castille : il y fut déterminé, » dit-on, par la manifestation d'une sorte d'épidémie dans » son armée; il prit du moins ce prétexte pour avoir une » occasion de retourner à Séville, où le rappeloient les » projets qu'il commençoit dès-lors à montrer de succéder » à son père, et pour forcer ce dernier à faire sa paix » avec Mohammed, dont il vouloit se ménager l'amitié. » Il avoit si bien dirigé, durant son absence, le zèle de » ses amis, que les états du royaume avoient été convoqués à Valladolid, pour statuer définitivement sur

Pag. 120.

» le droit de succession au trône, entre les enfans de » Ferdinand et leur oncle; et-non seulement la décision » fut en faveur de Sanche, mais encore le peuple, décla- » mant hautement contre la mauvaise administration d'Al- » fonse, demanda à grands cris que le roi, dépouillé du » pouvoir, fût tenu de remettre le sceptre à son fils : les » états prononcèrent conformément à ce vœu si violem- » ment exprimé. » L'auteur raconte ensuite les premiers effets que produisit cette déclaration des états, et les démarches que fit Alfonse, mais en vain, pour intéresser à sa cause les rois de France, d'Aragon et de Portugal. N'obtenant pas même des promesses de secours des princes chrétiens, Alfonse s'adressa au roi de Maroc, Abou-Yousouf Yakoub, fils d'Abd-alhakk, qui se trouvoit alors à Algésiras; et le prince musulman se mit aussitôt en devoir de le secourir. De son côté, Sanche eut une entrevue secrète, à Priego, avec le roi de Grenade; et le résultat de cette entrevue fut un traité d'alliance offensive et défensive. Pendant que Sanche et son allié Mohammed s'occupoient, l'un à Grenade, l'autre à Cordoue, à préparer l'exécution du plan de campagne qui avoit été concerté entre eux, Abou-Yousouf vint se joindre, à Séville, aux troupes d'Alfonse; et c'est apparemment dans cette entrevue qu'Alfonse, si le fait est vrai, remit sa couronne entre les mains du roi de Maroc, pour témoigner que c'étoit à lui seul qu'il reconnoissoit en devoir la conservation. Ensuite les deux princes allèrent ensemble mettre le siége devant Cordoue. Mais, après un mois d'efforts inutiles, avertis que le roi de Grenade s'avançoit pour secourir Sanche, qui étoit renfermé dans Cordoue, ils levèrent le

siége, et se contentèrent de ravager les campagnes de Jaën et d'Andujar. Ayant pénétré jusqu'aux environs d'Ubéda, ils furent atteints près de cette ville par la cavalerie de Sanche, et contraints à se retirer. Ce fut alors qu'Alfonse, de retour à Séville, fit un testament par lequel il déshéritoit Sanche, et révoquoit tout ce qui avoit été fait en sa faveur au préjudice des droits des fils de Ferdinand et de Blanche.

L'année suivante, le roi de Maroc, Abou-Yousouf, revint encore en Andalousie, accompagné de son fils Abou-Yakoub, et amenant de grandes forces en cavalerie et infanterie. Alfonse le reçut avec les plus grands honneurs, et joignit ses troupes, qui étoient en fort petit nombre, à celles d'Abou-Yousouf. La campagne commença, et Abou-Yousouf obtint d'assez grands avantages : mais la discorde ne tarda pas à se mettre entre les musulmans et les chrétiens. Ceux-ci trouvoient qu'Abou-Yousouf usoit de ménagemens envers le roi de Grenade; qu'il ne poussoit pas la guerre avec assez de vigueur, et qu'il évitoit d'en venir à une action décisive. Ils le soupçonnèrent de projets ambitieux, et portèrent le mécontentement jusqu'à l'abandonner. De retour à Séville, auprès d'Alfonse, ils n'eurent pas de peine à lui faire partager leurs soupçons et leurs alarmes. Alfonse quitta Séville, craignant d'y être surpris par le prince africain, et écrivit à Abou-Yousouf une lettre remplie des reproches les plus amers. Celui-ci n'y répondit que par des protestations de dévouement; mais, comme on devoit s'y attendre, il ne fit plus aucune tentative de quelque importance dans l'intérêt d'Alfonse, et ne tarda pas à retourner avec ses

troupes à Algésiras. Ces derniers événemens sont de l'année 1283.

Les archives du royaume m'ont fourni deux pièces écrites par le roi de Maroc dont il s'agit, Abou-Yousouf, fils d'Abd-alhakk, et relatives à la révolte de Sanche contre Alfonse, et à la guerre qui en fut la suite entre Alfonse et le roi de Maroc, d'un côté, et, de l'autre, Sanche et le roi de Grenade. Ces deux pièces sont datées du 20 de redjeb, 681 de l'hégire, c'est-à-dire, du 24 octobre 1282.

La première est une promesse par laquelle le roi de Maroc s'engage à secourir Alfonse; la seconde est une lettre du même prince à Philippe-le-Hardi pour l'inviter à prendre les armes en faveur du roi de Castille, attaqué par un fils dénaturé. La première pièce étoit vraisemblablement annexée à la seconde, comme une preuve des bonnes intentions qui animoient dans cette circonstance le prince musulman. En voici la traduction :

AU NOM DU DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX.

Que Dieu soit propice et accorde le salut à notre seigneur Mahomet, à sa famille et à ses compagnons !

Ceci est un écrit saint et vénérable, dressé par l'ordre du serviteur de Dieu, Yakoub, fils d'Abd-alhakk (que Dieu le fortifie par son assistance, le soutienne par son secours, lui prête son appui et lui accorde le succès !), en faveur du très-illustre, très-magnifique, très-noble, très-élevé, très-glorieux, très-honoré, très-vertueux roi, don Alfonse, roi de Castille, de Léon, de Tolède, de Galice, de Séville, de Cordoue, de Murcie, de Jaën, d'Algarve et autres lieux (que Dieu lui accorde les succès les plus fortunés, et dirige ses actions de manière qu'il en recueille les fruits les plus excellens !), et par lequel il a

contracté avec lui l'engagement d'une amitié solide, et formé une union durable et ferme à toujours, s'obligeant à être l'ami de ses amis et l'ennemi de ses ennemis, comme aussi, de son côté, le susdit roi très-honoré s'est obligé réciproquement aux mêmes conditions, qu'il a promis d'observer fidèlement et exactement. Il a (le roi de Maroc), par cet engagement sincère et dans ces nobles vues, ratifié et approuvé par avance tout ce à quoi (ledit roi Alfonse) s'engagera, tant en son propre nom qu'au nom de lui (roi de Maroc), envers le très-honoré, très-respectable, très-vertueux et très-excellent roi, don Philippe, roi de France (que Dieu lui accorde la plus parfaite félicité!), en fait de transactions dont l'avantage soit général, et dont la réalisation et le plan promettent d'heureux effets; ratifiant le tout par une ratification irrévocable, et qui ne pourra en aucun temps être anéantie. Il garantit audit roi (que Dieu lui accorde son assistance!) que tout ce qu'il jugera à propos d'arrêter et de décider, tant au nom de lui-même don Alfonse et dans ses intérêts qu'au nom et dans les intérêts de lui (roi de Maroc), il l'a dès à présent arrêté, pleinement ratifié, et complétement approuvé, voulant par-là s'acquitter de ce qui est dû audit roi (don Alfonse), et n'ayant en cela d'autre vue que le bien et le succès de ses affaires. Or il est connu de tout le monde quelles sont la puissance et la gloire de Sa Majesté, et la noblesse de toute sa conduite. Il y a d'ailleurs entre lui et entre le très-honoré roi le roi de France une affection réciproque, et des liaisons d'amitié qu'on ne sauroit entretenir avec trop de soin, et dont les liens méritent d'être resserrés plus étroitement. En conséquence, tout ce qui sera convenu avec ledit roi de France au nom d'Alfonse et du roi de Maroc, ne sera sujet à aucune infraction; et l'on n'aura recours à aucun prétexte pour en éluder l'observation dans toute la suite des temps, s'il plaît à Dieu. Quiconque en aura connoissance devra s'y conformer exactement, et bien se garder de contrevenir en rien à ses belles dispositions. Le susnommé a écrit ceci le 20 de redjeb, mois excellent et béni, en l'année 681.

Écrit les jour, mois et an que dessus.

بسم الله الرحمن الرحيم

صلّى الله على سيّدنا محمد وعلى آله وصحبه وسلّم تسليما هذا ظهير كريم امر به عبد الله يعقوب بن عبد الحق ايّده الله بنصره وامدّه بمعونته وعضده ويسره للملك الاجلّ الاعزّ الاسنى الارفع الامجد الموقّر المبرور دون الفنش ملك قشتاله وليون وطليطله وغليسيه واشبيليه وقرطبه ومرسيه وجيان والغرب وما الى ذلك سنّى الله تيسير السعادة وتمكين الصنع الذى يفيده احسن افادة عقد له به عهود الصداقة المكين وربّى الصحبة التى لا تزال ثابتة متينه والتزم له ان يحبّ من احبّه ويعادى من عاداه كما التزم له الملك المكرم من ذلك ما احكم رسمه بالثبات ووفّاه وامضى له بحسب هذا الرّبط الجميل والمقصد الجليل جميع ما يربطه مع الملك المكرم الموقّر المبرور الافضل دون فليب ملك افرنسيه سنّى الله سعادته عنه وعن الملك دون الفونش المذكور من المصالح التى يعمّ نفعها ويحسن فى الوجود وقعها ووضعها امضاء ثابت الاحكام مؤمّنا ما دامت الدهور من الانصرام وجعل له ايّد الله مقامه ان كل ما يبرمه فى مصلحته ومصلحة دون الفنش المذكور فهو ابرمه وكمّل امضاءه وتمّمه عملا بالواجب الذى يجب للملك المذكور وقصدا قصد به الخير فى هذه الامور فهو الملك الذى عُرِفَتْ جلالة مقداره وكرم آثاره والملك المكرم ملك افرنسيه اسعده الله بينه وبينه من

الصداقة والنسب والمودّة ما يجب ان يحفَظ رسومُه وتوكّد
احكامه وكل ما يعقده معه عنهما لا يعتريه الخرام ولا ياوّل فيه
امر ما دامت الايام انشآء الله تعالى فمن وقف عليه فليقف
عند حدوده ولا يتعدّى جميل مقصوده وكتب المو(1) فى عشرين
لشهر رجب الفرد المبارك عام احد وثمانين وستماية وكتب
فى التاريخ الموّرخ به

Il résulte évidemment de cet écrit que le roi de Maroc ne se chargeoit point de négocier directement dans cette circonstance avec Philippe roi de France, et que cette négociation restoit entièrement confiée à Alfonse, qui devoit engager, en tant que besoin seroit, Abou-Yousouf aux clauses et conditions du traité qui pourroit être conclu avec le roi de France. On peut aussi induire de là qu'il n'est pas tout-à-fait exact de dire, comme l'a fait M. Marlès, qu'Alfonse ne sollicita les secours du roi de Maroc que quand il vit que les démarches par lui faites auprès des rois d'Aragon, de Portugal et de France, n'avoient eu aucun succès. La date de l'écrit qu'on vient de lire semble prouver qu'Alfonse avoit appelé à son secours le roi de Maroc, dès que la rébellion de Sanche avoit été consommée. Au reste, si d'un côté il est vraisemblable que Philippe, qui avoit à se plaindre des procédés d'Alfonse, étoit peu disposé à faire de grands efforts en sa faveur, de l'autre ce prince devoit voir dans la révolte de Sanche et le dépit d'Alfonse des motifs d'espérance pour ses neveux

(1) Je pense que المو est une abréviation pour المومى.

les fils de Ferdinand. Nos historiens passent très-légèrement sur la conduite que tint Philippe dans ces circonstances. Les affaires de Sicile et d'Aragon semblent avoir attiré toute leur attention. C'étoit, en effet, en 1282 que Pierre d'Aragon avoit envahi la Sicile; et le pape Martin IV le déposa, en 1283, du royaume d'Aragon, qu'il transféra à l'un des fils de Philippe-le-Hardi par une constitution du 25 août 1283.

Od. Raynald, tom. III, p. 552 et suiv.

Mais il faut maintenant faire connoître la lettre d'Abou-Yousouf au roi de France. En voici la traduction :

AU NOM DU DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX.

Que Dieu soit propice et accorde le salut à notre seigneur Mahomet, à sa famille et à ses compagnons !

De la part du serviteur de Dieu, Yakoub, fils d'Abd-alhakk (que Dieu le fortifie par son assistance, le soutienne par son secours, lui prête son appui, et lui accorde le succès !), au roi très-illustre, très-magnifique, très-noble, très-élevé, très-excellent, très-honoré, très-éminent, très-distingué, très-vertueux, don Philippe, roi de France. (Que Dieu lui accorde les succès les plus fortunés, et lui rende faciles les actions par lesquelles il obtiendra les qualités les plus élevées !) Puissiez-vous jouir de la paix, de la miséricorde de Dieu, et de ses bénédictions !

Après avoir offert à Dieu le tribut de nos louanges, et avoir invoqué la faveur de Dieu sur notre seigneur Mahomet, son noble envoyé et son élu, sur sa famille et sur ses saints et excellens compagnons, sur les personnages les plus illustres de l'islamisme et sur les imams de la vraie direction, nous avons écrit ces présentes (que Dieu écrive en votre faveur toute sorte de bienfaits et de bonheur !), de notre camp situé à l'extérieur de la ville de Xativa (que Dieu la rende fortunée !). Il n'est pas possible de rien ajouter de nouveau aux faveurs de Dieu et à la bénédiction dont jouit ce gouvernement heureux et fortuné de la

dynastie Mérinite. (Que Dieu la fortifie et la fasse jouir sans fin d'un bonheur non interrompu, et d'une félicité parfaite et sans bornes !) Louanges abondantes à Dieu , le maître de l'univers !

Nous connoissons le rang distingué que vous tenez entre les plus grands rois, et nous ne cesserons en conséquence de nous acquitter de ce qui vous est dû à ce titre. Dieu vous accorde son secours pour faire le bien, et tout ce qui peut y contribuer; et il vous rendra faciles par sa grâce toutes les bonnes actions qui conduisent à le faire. Dieu a mis Votre Majesté en état d'en agir ainsi: car nous ne doutons point que vous ne soyez, comme nous, disposé à faire tout ce qui est un devoir, et à observer scrupuleusement toutes les obligations imposées à ceux qui jouissent d'un rang distingué et qui occupent les postes éminens. Pour nous, nous envisageons cela comme un devoir impérieux, et nous ne le céderons à personne dans la résolution de nous en acquitter, et dans la disposition où nous sommes de ne manquer à rien de ce à quoi nous sommes obligés, et de persévérer dans l'accomplissement de ce devoir.

Le roi très-illustre, très-magnifique, très-élevé, très-noble, très-glorieux, très-pur, très-honoré, don Alfonse, roi de Castille, de Léon, de Tolède, de Galice, de Séville, de Cordoue, de Murcie, de Jaën, d'Algarve, et autres contrées (que Dieu lui rende faciles tous les heureux succès et lui fasse tirer les fruits abondans des bonnes actions !), étant, comme tout le monde le sait, placé au rang le plus élevé, et jouissant, comme ses ancêtres avant lui, d'une grandeur qui n'est ignorée de personne (et certes, personne ne mérite plus que lui qu'on prenne part à ce qui lui arrive, comme il convient au rang illustre qu'il occupe, et aux grandes et nobles actions par lesquelles il s'est distingué); ce roi, dis-je, ayant éprouvé, par la malice de la fortune, les fâcheux événemens qui sont tombés sur lui, et une contestation étant survenue entre lui et son fils, telle qu'on n'en a jamais vu chez les chrétiens entre un père et un fils, et nous, ayant, de notre côté, jugé que c'étoit là une action abominable dans toutes les religions, et une honte telle qu'on n'avoit jamais entendu parler de rien de sem-

blable dans aucun temps, nous nous sommes crus obligés à embrasser sa défense d'une manière qui répondît à son rang élevé et à la magnificence de sa dignité royale, quoique nous différions de lui par les dogmes et les croyances : car, dans le fait, nous sommes ses ennemis; nos dispositions hostiles ont toujours été très-prononcées, et nous avons toujours manifesté une grande aversion réciproque. Mais, dans cette circonstance, nous avons considéré ce qui étoit un devoir pour les hommes élevés aux rangs les plus éminens, et nous avons pensé que personne n'étoit plus obligé que nous à employer à l'accomplissement de ce devoir toute la puissance que nous avons reçue de Dieu; nous avons tenu pour certain que son fils Sanche, en agissant envers lui d'une manière aussi détestable, n'avoit fait que céder aux efforts et à l'impulsion de ceux qui vouloient désorganiser son royaume. En conséquence, nous nous sommes sentis animés d'un zèle invincible, et nous nous sommes hâtés, avec la plus parfaite pureté d'intentions, de marcher à son secours, et de l'assister de notre personne, de nos richesses, de nos proches, de nos enfans et de nos armées. Nous n'avons agi en cela ni par aucune vue d'intérêt, ni pour obtenir quelque portion de ses états ou de ses richesses, ou d'autres avantages de quelque espèce que ce soit : car le Dieu très-haut nous a accordé, en fait de provinces, de richesses, d'états très-étendus et florissans, et de sujets, des faveurs et des bienfaits auxquels il ne manque rien; il nous a comblés de biens si abondans, que notre langue est incapable de lui en rendre de dignes actions de grâces; il ne nous a laissé rien à désirer de ce qui fait l'objet des vœux des humains, et il nous a donné la jouissance de tout ce dont la beauté plaît et cause de la satisfaction. Nous sommes accourus des extrémités de nos états, quoiqu'il n'y eût point de traité de paix entre nous, uniquement par zèle pour les intérêts de ce roi, et eu égard à cette action honteuse qui est arrivée, afin qu'une pareille tache ne reste pas imprimée sur les chrétiens dans toute la suite des siècles. Dieu a accordé le succès à notre entreprise, et a favorisé nos bonnes intentions. Nous nous sommes portés vers le lieu d'où étoit sorti l'acte de

déposition dudit roi don Alfonse, et nous l'avons fait rentrer sous son obéissance : mais nous avons évité d'entrer dans la partie de vos états qui en est limitrophe; et, malgré la force et le grand nombre de nos troupes, nous n'avons pas souffert qu'aucun de nos soldats y mît le pied et y bût même de l'eau, chose que nulle part on ne refuse à qui que ce soit; à plus forte raison n'avons-nous pas permis qu'on y prît aucune autre chose, et cela en considération du susdit roi, et dans l'intérêt de ses droits dont nous avons pris la défense. Nous faisons maintenant cause commune avec lui; et notre amitié avec lui restera sur le même pied, jusqu'à ce qu'il soit rentré en possession de tous ses états, et que nous lui ayons procuré la satisfaction complète de tous ses désirs. Il nous a appris que vous aussi, prenant en considération (comme il convient à de grands rois comme vous, dont la gloire et les actions généreuses sont, pour ainsi dire, le patrimoine) les liens de parenté, d'amitié et d'affection qui vous lient avec lui, vous avez recherché sa société, et vous avez formé le projet de venir à son secours, et de l'aider à réparer les pertes que lui ont fait éprouver une violence et une perfidie sans exemple. Nous vous remercions de ces bonnes dispositions, et nous vous disons que cela est un devoir pour un roi comme vous, doué de nobles intentions et de qualités élevées, envers un prince tel que celui dont il s'agit. Nous sommes convaincus que, ni vous, ni les autres rois chrétiens, vous n'avez pas été exactement informés de la manière dont les choses se sont passées, et vous n'en avez pas eu une connoissance parfaite, comme nous : c'est pour cela que vous avez tardé à le secourir. Nous vous engageons instamment maintenant à vous empresser de lui prêter secours, et à ne pas perdre de temps pour accomplir des mesures qui puissent être utiles. Ne prêtez point l'oreille aux propos des hommes perfides qui cherchent à vous égarer, et agissez d'une manière qui mérite d'être louée en toute circonstance. Sachez que nous ferons cause commune avec vous et avec lui, jusqu'à ce que ses affaires soient terminées à sa satisfaction, avec l'aide de Dieu. S'il est arrivé, de la part de ce roi, quelque chose qui ait altéré vos sen-

timens, ou si, de votre part, il s'est passé quelque chose qui ait altéré les siens, nous nous rendons garans envers vous que cela disparoîtra, en sorte que l'amitié soit rétablie parfaitement, et de manière à procurer une entière satisfaction. Si votre conduite en cette occasion mérite de sa part de la reconnoissance, il vous assistera aussi de son côté, lorsque vous aurez besoin de son secours. Pour nous, nous ne cesserons d'entretenir et de fortifier notre liaison avec vous, et d'être reconnoissans de ce que vous aurez fait; et nous persévérerons dans nos bonnes dispositions envers vous, s'il plaît à Dieu. Nous ferons pour vous tout ce qui pourra aider au succès de vos affaires et être convenable à vos intérêts. Que le Dieu très-haut favorise votre félicité, et puissiez-vous jouir abondamment du salut le plus parfait!

Le susmentionné a écrit cela le 20 de redjeb, mois excellent et béni, en l'année 681. Écrit les jour, mois et an que dessus.

بسم الله الرحمن الرحيم

صلّى الله على سيّدنا محمد وعلى آله وصحبه وسلّم تسليما من عبد الله يعقوب بن عبد الحق ايّده الله بنصره وامدّه بمعونته وعضده ويسره الى الملك الاجلّ الاعزّ الارفع الافضل المكرم المفضّل الموقّر المبرور دون فليب ملك افرنسيه سنّى الله له تيسير السعادة ويسّر له الاعمال التى يفوز فيها بالشيم العليه سلام كريم يخصّكم ورحمة الله تعالى وبركاته وبعد حمد الله تعالى والصلاة التامّة على سيّدنا محمد رسوله الكريم المصطفى وعلى آله وصحبه الطيّبين الطاهرين واعلام الاسلام وائمّة الرشد والهدى فكتبناه كتب الله لكم صنعا جميلا وخيرا شاملا جزيلا من منزلنا بظاهر شتيبه يمنّه الله ولا ناشئ لفضل الله تعالى

وبركة هذه الايالة السعيدة المباركة المرينيّة ايّدها الله وخلّدها
مقام الخير المتّصل واليسر التامّ المشتمل والحمد لله ربّ العالمين
كثيرا ونحن نعرف قدر محلّكم الجليل فى كبار الملوك ولا نزال
نسلك فى اقامة الواجب بحسب ذلكم جميل السلوك والله تعالى
يعين على الخير واسبابه وييسّر لكم من الصنع الجميل ما يفتح
جميل ابوابه بمنّه والى هذا سنّى الله سعادتكم فانّا نقرّر عندكم
ما عندنا من اقامة الواجب وملاحظة ما يلزم لذوى الاقدار
العليّه والمراتب فانّا نرى ان ذلكم حقّا لازما نحن احقّ من
اقامه واوجب من كمّل ما يجب له وادامه وان الملك الاجلّ
الاعزّ الارفع الاسنى الامجد الاخلص الموقّر دون الفونش ملك
قشتاله وليون وصليطله وغليسيه واشبيليه وقرطبه ومرسيه
وجيان والغرب وما الى ذلك من الاقطار سنّى له الله تيسير
السعادة وكمّل له من الصنع الخير كل افادة لما كانت راتبته
العلية شهيرة وجلالة خطره وخطر سلفه ليست بنكيرة وانه
اوجب من شورك المشاركة التى تليق بجلالة مقداره وتناسب
كرام آثاره واتّفق عليه ما اتّفق من الاحوال التى حكم بها
الزمن الفاسد ووقع بينه وبين ولده ما لم يقع قط فى النصرى
بين ولد ولا والد ورأينا ان ذلكم فعل قبيح فى كل الاديان وعار لم
يسمع قط بمثاله فى حين من الاحيان وجب علينا ان ننعر له
النعرة التى تليق بما له من رتبة علية وعزّة سلطان وان كنّا

بحال مخالفة معه فى المذاهب والاديان واننا فى الحقيقة نحن اعدآؤه الذين لم تزل عداوتنا متمكّنة وكراهتنا بعضا لبعض بيّـنـة لاكنّا بما رايناه لازما لاهل المراتب الكبار وعلمنا ان عمل الواجب فى حقّه نحن احقّ من وفّى فيه ما اعطانا الله من عزّة واقتدار وصحّ عندنا ان هذه الفعلة القبيحة التى حدثت من ولده شانجه انّما سعى فيها وحرّضه عليها من اراد لسلك مـلـكه الانتثار ادركتنا لذلك الغيرة الابيـة وبادرنا لنصرته واعانـتـه بالنفوس والاموال والقرابة والاولاد والجيوش مبادرة اخلصنا فيها النيّة وما جئنا لغرض من الاغراض ولا لبلاد ولا لمـال من ماله ولا لعرض من الاعراض فان الله تعالى قد اعطانا من البلاد والمال وسعة الملك فى المماليك الحسان والرجال ما كمّل لنا به صلة الانعام والاحسان وافاض النعم التى لا يفى بشكر بعضها اللسان فاغنانا عن كل ما يخطر بالخواطر وكمّل لنا الاشياء التى يـروق جمالها الباهر وانما سارعنا من اقاصى بلادنا مع ان الصلح لم يكن قد تمّ بيننا غيرة على الملك المذكور وملاحظة لهذا العـار العظيم الواقع ان لا يبقى ذكره القبيح على النصرى ما بقيت الدهور فانجح الله تعالى العمل ويسّر سبب المعتقد الجميـل الامـل وقصدنا الجهة التى صدر منها ما صدر من العـزل للملـك دون الفونش المذكور حتى رددناها الى يده وحاشينا بلادكم الـتى ولت معه ولم نترك من جيوشنا مع كثرتها وعظمتها من يطأها

ولا من يشرب منها وان المآء الذى لا تضييق فيه على احد وكيف سوى ذلكم احتراما للملك المذكور وقياما بحقّه الكبير ونحن الآن معه يدا واحدا وصداقتنا مقامة واحدة حتى يملك ما بقى من بلاده ونبلغه جميع مراده وقد ذكر لنا انكم لما نظرتم لما بينكم وبينه من النسب والمودّة والمحبّه كما ينظره امثالكم من الملوك الكبار الذين هم تاثيل المجد وكرم الاثار طلبتم صحبته وعزمتم على الوصول لنصره واجبار ما اخذ له بالغصب والغدر مما لم يسمع بمثاله ونحن نشكركم على ذلك كثيرا ونقول لكم ان ذلك هو الواجب على مثلكم من اهل الادوات السرية والشيم العلية فى حقّ مثل الملك المذكور وعلمنا ان هذا الامر الذى وقع لم يكن اتّصل بكم ولا بملوك النصرى على ما هو عليه ولا تحقّقتموه كما تحقّقنا فلهذا ابطاتم عنه ونحن الان نوكّد عليكم فى المبادرة لنصرته والاسراع وتكميل الامور التى يكون بها الانتفاع ولا تصغوا لاقوال الغدّارين واهل الضلال واسلكوا المسلك الذى يجمل ذكره فى كل الاحوال واعلموا ان يدنا ويدكم ويده واحدة حتى تتمّ هذه الأمور على ما يراد بحول الله تعالى وان كان اصابكم ما غيّر خاطركم من فعل الملك المذكور او غيّر خاطره من فعلكم فنحن نتضمّن لكم زوال ذلك حتى تعود المودّة على اكمل ما به تقرّ العيون واذا صدر منكم فى حقّه ما يشكر فان الملك المكرم يعينكم ايضا انتم متى احتجتم اليه

ولا تزال محبّتنا لكم موكّدة متّصلة وشكرنا موالىً وعنايتنا
مكتملة ان شآء الله تعالى ونفعل فى حقّكم كل ما ييسّر
مصلحتكم ويسهّل فى كل خير ارادتكم والله سبحنه يسنّى
سعادتكم والسلام الاتمّ يوافيكم كثيرا اثيرا كتب المو فى عشرين
شهر رجب الفرد المبارك عام احد وثمانين وستماية وكتب
فى التاريخ المؤرّخ بـه

الملك الاجلّ الاعزّ الارفع الاسنى المفضّل الموثر دون فليب
ملك افرنسية سنّى الله تيسير السعادة السنية ويسّره للاعمال
التى يفوز فيها بالشيم العلية

Cette lettre semble indiquer que c'étoit bien sincèrement que le roi de Maroc avoit porté du secours à Alfonse contre Sanche, et je suis porté à croire que c'est à tort qu'on lui a supposé des motifs secrets d'ambition et de conquête, comme le fait M. Marlès, qui, parlant de sa retraite après qu'Alfonse lui eut écrit une lettre pleine des reproches les plus amers, dit que, « surpris des soupçons » qu'on lui laissoit voir, ou feignant la surprise, piqué » vraisemblablement qu'on mît à nu ses intentions se- » crètes, il répondit à Alfonse par des protestations vagues » de dévouement. » M. Cardonne, dans son *Histoire des Arabes d'Afrique et d'Espagne,* a aussi supposé un but secret d'ambition à la démarche du roi de Maroc. Cette supposition étoit, il faut l'avouer, assez naturelle; mais, si Abou-Yousouf eût nourri secrètement de semblables

Hist. des Arab. d'Espagne, tom. III, pag. 125.

projets, il n'auroit pas sollicité en faveur d'Alfonse les secours de Philippe-le-Hardi. D'ailleurs, il auroit sans doute profité, pour se déclarer et mettre à exécution ses projets d'invasion, de l'occasion que lui en offrit Alfonse, en lui montrant une défiance injurieuse, et en souffrant que les troupes chrétiennes fissent une scission avec lui. Au lieu de cela, Yakoub se borna à se retirer, et abandonna Alfonse à son sort.

Je dois corriger ici, en passant, une erreur échappée à Casiri, qui, traduisant un écrivain arabe, lui fait dire qu'Alfonse eut recours à Abou-Yousouf, pour venger la mort de son fils : *Alfonsus, Herrandi filius, Castellæ rex, necis filii ulciscendæ cupidus, Jacobo obvius fit ad locum Hosn alsachara* [i. e. *Castrum rupis*]. Ce n'est pas là ce que dit l'écrivain arabe : *Bibl. ar. hisp. Escur. tom. II, p. 233 et 234.*

وشاهد الناس جميعا فخره اشارة الى ما كان من لقآء الفونش بن
هرندة ملك قشتيليه اياه مستنصرا على ابنه بظاهر حصن الصخرة

ce qui signifie que *tout le monde fut témoin de la gloire d'Abou-Yousouf, lorsqu'Alfonse, fils de Ferdinand, roi de Castille, vint le trouver, hors du lieu nommé* Hisn-alsakhra, *pour implorer son secours contre son fils.*

Mais, pour en revenir à Philippe, il ne paroît pas qu'il ait fait en 1282 aucune démarche pour secourir Alfonse. Plus tard, et après la mort d'Alfonse, lorsqu'ayant accepté le don qui lui étoit offert, par le pape Martin IV, de la couronne d'Aragon, il entra dans ce royaume et en fit la conquête, il paroît qu'il avoit dessein aussi de faire valoir le testament par lequel Alfonse, révoquant ce qui avoit

été statué en faveur de Sanche, avoit appelé à lui succéder au trône de Castille les deux fils de l'infant don Ferdinand, et, à leur défaut, Philippe et ses enfans. Mais on sait quelle fut l'issue malheureuse de cette entreprise contre l'Aragon, et l'on n'ignore pas que la perte de cette conquête fut suivie immédiatement de la mort de Philippe. Au reste, comme je n'ai voulu que rappeler les circonstances qui donnèrent lieu à écrire les deux pièces que je viens de faire connoître, je ne pousserai pas plus loin les recherches sur les suites qu'eut la révolte de Sanche contre son père.

Je ne terminerai point ce Mémoire sans faire mention d'une autre pièce diplomatique, écrite aussi en langue arabe, et qui appartient à une époque moins éloignée. C'est une lettre adressée par un prince de la famille des rois de Grenade à Martin roi d'Aragon, le dernier des princes de la maison des comtes de Barcelone, maison qui occupa le trône d'Aragon pendant deux cent soixante-et-treize ans. Martin régna depuis 1395 jusqu'à sa mort arrivée en 1410. La lettre dont il s'agit est très-peu importante en elle-même; mais elle n'est pas sans quelque intérêt, relativement à la filiation des rois de Grenade. Je vais en donner la traduction :

AU NOM DU DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX.

Que Dieu soit propice et accorde le salut à notre seigneur et notre maître Mahomet, à sa famille et à ses compagnons !

De la part de l'émir, le serviteur de Dieu, Mohammed, fils de notre seigneur le prince des croyans, Abou'lhaddjadj, fils de notre seigneur le prince des croyans, Abou-Abd-allah, fils de notre seigneur le prince des croyans, Abou'lhaddjadj, fils de notre

seigneur le prince des croyans Abou'lwélid, fils de Nasr (que Dieu le fortifie et lui accorde son assistance!), au sultan notre ami, le très-grand, très-élevé, très-éminent, très-fidèle, très-vertueux, très-honorable, très-considéré, don Martin, roi d'Aragon, et des lieux et places fortes qui en dépendent. (Que Dieu fasse à sa grandeur la grâce de le craindre, et lui rende faciles les œuvres qui lui plaisent et qu'il a pour agréables!) Nous vous rendons le salut le plus parfait, en retour de celui que vous nous avez offert. Nous vous écrivons cette lettre du (palais de) l'Alhambra à Grenade (que Dieu la garde!), étant dans la situation la plus heureuse, et jouissant de toute sorte de bonheur et de l'état le plus prospère; grâces en soient rendues à Dieu! Nous ajoutons à cela que nous ne cessons d'avoir pour vous une amitié sincère, et de conserver les intentions les plus pures à l'égard de votre puissance. Nous avons reçu votre chère lettre par laquelle vous nous instruisiez qu'il étoit arrivé près de vous un chevalier envoyé par le souverain de l'Allemagne, et qu'il désiroit venir nous rendre visite dans notre pays et se divertir dans la terre où nous demeurons. Il est effectivement arrivé chez nous, et nous lui avons fait un accueil honorable; puis il est reparti sous notre protection et avec des marques de considération de notre part: le tout par égard pour vous, afin de vous donner une marque du prix que nous mettons à votre amitié, et pour vous obliger. Nous vous prions, très-grand et très-honoré prince, de nous faire connoître tout ce que vous pouvez désirer dans notre royaume et dans l'étendue de notre domination, afin que nous donnions des ordres pour que tous vos vœux soient accomplis, comme il convient à l'amitié et à l'affection qui nous unit. Que Dieu fasse à votre Grandeur la grâce de le craindre, et vous rende faciles toutes les œuvres qui lui plaisent et qu'il a pour agréables! Salut abondant, en retour de votre salut.

Écrit le 12 de dhou'lhiddja, dernier mois de l'année 804.

بسم الله الرحمن الــرحيم

صلّى الله على سيّدنا ومولانا محمد وآله وصحبه وسلّم تسليما من الامير عبد الله محمد ابن مولانا امير المسلمين ابى الحجّاج ابن مولانا امير المسلمين ابى عبد الله ابن مولانا امير المسلمين ابى الحجّاج ابن مولانا امير المسلمين ابى الوليد بن نصر ايّد الله امره واعزّ نصره الى السلطان صديقنا المعظم المرفع الكبير الوفى المبرور المعتبر الملحوظ دن مرتين صاحب ارغون وما يرجع الى سلطنته من المواضع والحصون وصل الله كرامته لتقواه ويسّره لما يحبّه ويرضاه سلام عليكم تراجعا لسلامكم كثيرا اثيرا كتبناه اليكم من حمرآء غرناطه حرسها الله عن الخير الاكمل واليسر الاشمل والصنع الاجمل والحمد لله كثيرا والى هذا ايّها السلطان المعظم اننا لا نزال نخلِص لكم المحبّة والوداد ونُصْفِي فى سلطانكم جميل الاعتقاد وقد ورد علينا الآن كتابكم الاثير عرّفتمونا فيه بالفارس الوارد عليكم من عند السلطان صاحب الامانيه وانه اراد زيارتنا فى بلادنا والنزهة بارضنا وقد وصل الينا وانزلناه منزل كرامتنا وانصرف تحت اماننا وحرمتنا الكل كرامة لكم ورعيا لوفآئكم وبرّا لجانبكم ونحن نريد منكم ايّها السلطان الكبير المرفع ان تعرّفونا بما يكون لكم بكل ملكنا ورياستنا من الحوآئج لنلتزم لقضآئها كما يناسب المودّة والمحبّه والله يصل كرامتكم لتقواه

A

بسم الله الرحمن الرحيم

صلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه وسلم تسليما

من الأمير عبد الله محمد ابن مولانا أمير المسلمين أبي الحجاج ابن مولانا أمير المسلمين أبي عبد الله

ابن مولانا أمير المسلمين أبي الحجاج ابن مولانا أمير المسلمين أبي الوليد بن نصر أيده الله [illegible]

B

حتى تتم [illegible] إن شاء الله تعالى [illegible] من بين [illegible] [illegible] أن [illegible] من [illegible] زوارنا الذي

[illegible] على [illegible] في [illegible] [illegible] لما [illegible] [illegible] وسلم

وشكرنا [illegible] إن شاء الله تعالى [illegible] في [illegible] كل [illegible] [illegible] [illegible] والسلام عليكم ورحمة الله

[illegible] كتب في [illegible] الموفي عشرين لشهر رجب الفرد [illegible] عام [illegible] وسبعمائة

وكتب في التاريخ المؤرخ

C

بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على سيدنا محمد وعلى آله وصحبه وسلم تسليما

[illegible] عبد الله [illegible] الله [illegible]

[illegible]

Lith. de Villain.

ويسّركم لما يرضاه والسلام يراجع سلامكم كثيرا اثيرا كتب فى
اليوم الثانى عشر لذى حجة خاتمة عام اربعة وثمانى ماية صح

Adresse de la lettre.

السلطان المعظم صديقتا المرفع المكرم الوفى الكبير الشهير
المعتبر الملحوظ دن مرتين صاحب ارغون وما يرجع الى ذلك من
البلاد والمواضع والبسآئط والحصون وصل الله كرامته لتقواه
ويسّره لما يحبّه ويرضاه ارغون

Il est difficile de concevoir comment cette lettre, adressée à un roi d'Aragon, se trouve conservée dans les archives de France (1).

On peut mettre en question si le prince Mohammed, fils d'Abou'lhaddjadj, au nom duquel cette lettre est écrite, occupoit, à la date de cette lettre (juillet 1402), le trône de Grenade, parce qu'il ne prend pas le titre de *Prince des croyans :* car il pourroit se faire que, son père étant encore vivant, il eût seulement le gouvernement de quelque province; toutefois il est plus vraisemblable qu'il régnoit, puisque sa lettre est datée du palais de l'Alhambra à Grenade. Au surplus, la suite des rois de

(1) Je joins à ce Mémoire une planche lithographiée qui fera connoître le caractère dans lequel sont écrites les différentes pièces originales que j'y ai transcrites. Nos connoissances relativement à la paléographie arabe et aux variations ou altérations qu'a subies l'écriture arabe en diverses contrées et à différentes époques, sont encore si imparfaites, qu'on ne doit, je pense, négliger aucune occasion de recueillir et de publier les documens qui peuvent jeter quelque jour sur cette question.

Grenade, telle qu'on la trouve dans l'*Histoire de la domination des Arabes en Espagne,* par D. J. A. Conde, nous apprend qu'en 1402 le trône de Grenade étoit occupé par un prince nommé *Mohammed,* le sixième de ce nom. Mohammed VI, suivant la même histoire, descendoit de Naser, quatrième roi de Grenade, de la maison des Bénou-Naser, et surnommé *Abou'ldjoyousch.* Naser avoit eu pour successeur son proche parent, Abou'lwalid, qui portoit aussi, comme on le voit dans Casiri, le nom d'*Ismaïl, fils de Faradj.* Abou'lwalid Ismaïl eut pour successeur, d'abord son fils aîné, Mohammed IV, puis son second fils, nommé ici *Abou'lhaddjadj,* et qui portoit le nom de *Yousouf.* A celui-ci succéda Mohammed V, son fils, nommé ici *Abou-Abd-allah,* et qui portoit effectivement ce surnom, comme on peut le prouver par une épitaphe que je rapporterai tout-à-l'heure. Mohammed V eut un règne très-agité, perdit la couronne, et la recouvra. Le fils et le successeur d'Abou-Abd-allah Mohammed V est nommé ici *Abou'l-haddjadj;* et la même épitaphe le nomme *Abou'lhaddjadj Yousouf.* Mohammed VI, son fils, lui succéda : il mourut en 811 [1408].

La difficulté qu'on trouve à concilier les divers auteurs qui ont donné la suite des rois de Grenade, vient de ce qu'il y a parmi ces rois plusieurs homonymes, et que, chacun de ces rois ayant plusieurs noms et surnoms, ils sont désignés dans un auteur par leur nom, tandis qu'un autre les désigne par leur surnom. Casiri a publié les épitaphes de plusieurs de ces rois; mais il ne faut pas s'en rapporter à ses traductions, qui ne sont pas toujours exactes. Voici une autre inscription funéraire, de l'an 891, dont

j'ai déjà parlé, et qui est importante pour la filiation des rois de Grenade. En la traduisant, j'omettrai tous les titres qui sont étrangers aux faits historiques.

C'est ici le tombeau du séïd, de l'émir feu Abou'lhaddjadj Yousouf, fils de notre seigneur le prince des musulmans et le vicaire de l'envoyé du maître des mondes, Abou'lnasr Saïd Mostaïn-billah, fils du séïd, de l'émir Abou'lhasan Ali, fils de notre seigneur le prince des musulmans, Abou'lhaddjadj Yousouf Mostaïn-billah, fils de notre seigneur le prince des musulmans et le vicaire de l'envoyé du maître des mondes, Abou-Abdallah Mohammed Mogtani-billah, fils de notre seigneur le prince des musulmans et le vicaire de l'envoyé du maître des mondes, le sultan, l'imam, Abou'lhaddjadj Yousouf Mouayyad-billah, fils de notre seigneur le prince des musulmans et le vicaire de l'envoyé du maître des mondes, Abou'lwélid Ismaïl, fils de Faradj, fils de Nasr, Ansarite, Khazradjite. Il naquit le 17 de djoumada second 854, et mourut de la peste à la fin de ramadhan 891 [1486].

بسم الله الرحمن الرحيم

صلّى الله على سيّدنا ومولانا محمد هذا قبر السيّد الامير الماجد الطاهر
المعظم الشهيد المجاهد الكثير الفضائل والمحامد الرفيع الكامل
الجواد الباذل المقدّس المنعم المرحوم ابى الحجاج يوسف ابن
مولانا امير المسلمين وخليفة رسول ربّ العالمين الماجد الكبير
الرفيع الخطير العليم الشهير المحسن المجمل الجواد المفضّل المقدّس
المعزّز ابى النصر سعيد المستعين بالله ابن السيّد الامير الاعلى
والنور الاوضح الاجلى المجاهد الماجد الكثير المحاسن والمحامد المقدّس
المرحوم ابى الحسن على ابن مولانا امير المسلمين ناصر الدين

العالى القدر السامى الذكر ابى الحجاج يوسف المستعين بالله
ابن مولانا امير المسلمين وخليفة رسول ربّ العالمين الجواد الباذل
الواهب الفاضل الرفيع الكامل العالم العامل الخاشى الخاشع
الشامل لانواع المحامد الجامع المقدّس المرحوم ابى عبد الله محمد
المغتنى بالله ابن مولانا امير المسلمين وخليفة رسول ربّ العالمين
السلطان الامام مولا الله نصر الكرام وفرع انصار النبى عليه
افضل الصلاة والسلام الماجد الشهير الرفيع خير ملوك المسلمين
الخطير المقدّس المرحوم ابى الحجاج يوسف المويّد بالله ابن مولانا
امير المسلمين وخليفة رسول ربّ العالمين المنعم المفضّل
المحسن المجمل المجاهد الكبير الماجد الكامل وافى المحامد المقدّس
المرحوم ابى الوليد اسماعيل بن فرج بن نصر الانصارى الخزرجى
قدّس الله روحه وبرّد جدثه المقدّس وضريحه ولد رضى الله عنه
فى السابع عشر لجمدى الآخرة الذى من عام اربعة وخمسين
وثمانى ماية وتوفّى رحمه الله و.....شهيدا بالطاعون فى اواخر شهر
رمضان المعظم عام احد وتسعين وثمانى ماية وصلّى الله على
مولانا محمد وآله

Cette épitaphe nous donne la filiation suivante :

1. Nasr ;
2. Faradj ;
3. Abou'lwélid Ismaïl ;
4. Abou'lhaddjadj Yousouf Mouyyad-billah ;

5. Abou-Abd-allah Mohammed Mogtani-billah;
6. Abou'lhaddjadj Yousouf Mostaïn-billah;
7. Abou'lhasan Ali;
8. Aboul'nasr Saïd Mostaïn-billah;
9. Abou'lhaddjadj Yousouf.

Le septième prince de cette généalogie, Abou'lhasan Ali, devoit être père de Mohammed VI, et n'a point régné, puisqu'on ne lui donne pas les titres de *prince des musulmans* et de *khalife* (1); il en est de même du neuvième, pour qui a été faite cette épitaphe : mais le huitième, Abou'lnasr Saïd, fils d'Abou'lhasan Ali, a dû occuper le trône, puisqu'on lui donne les titres de *prince des musulmans* et de *khalife*, et qu'en outre il porte un surnom honorifique, celui de *Mostaïn-billah.* Il devoit avoir au moins vingt ans en 854, époque de la naissance de son fils : il a donc dû vivre du même temps que Mohammed VIII et Mohammed IX. L'histoire ne fait aucune mention de lui; néanmoins on ne peut pas douter, d'après ce monument, qu'il n'ait du moins manifesté des prétentions au trône, à une époque où l'histoire du royaume de Grenade n'offre qu'une suite de troubles et de révolutions.

Nasr et Faradj, qui forment les deux premiers membres de ce tableau généalogique, n'ont certainement jamais régné : mais ils étoient proches parens de Nasr surnommé *Abou'ldjoyousch.* En effet, Faradj surnommé *Abou-Saïd*

(1) Il y a dans la suite des rois de Grenade un Abou'lhasan-Ali, qui monta sur le trône en 870 et régna dix-neuf ans; mais ce ne peut pas être celui dont il s'agit ici.

avoit épousé une sœur d'Aboul'ldjoyousch, dont il pouvoit d'ailleurs être parent, et par conséquent Abou'lwélid Ismaïl, qui détrôna Abou'ldjoyousch et lui succéda, étoit son neveu maternel : c'est donc à tort que Conde le nomme son frère.

Il seroit inutile d'en dire davantage sur ce sujet; et peut-être trouvera-t-on que j'ai déjà donné trop d'étendue à ce Mémoire.

ADDITIONS AU MÉMOIRE

SUR

LE MONUMENT D'OSYMANDYAS.

DEPUIS que ce Mémoire est imprimé, M. Champollion le jeune est revenu de son voyage en Égypte. Il a bien voulu en prendre lecture, et m'indiquer quelques corrections à faire, d'après les observations qu'il a faites pendant un long séjour sur les lieux.

Page 321. Note (1). Au lieu de *Mandoueion,* il faut lire *Menephtheion;* car des observations ultérieures ont montré que le palais de Kournah a été construit par Ménephthès, et non par *Mandouei.*

P. 329. De nouvelles observations conduisent M. Champollion à placer Ramessès Meïamoun à la quatrième génération après Sésostris le Grand ; d'où il suit que le *Ramesseum* a été construit après l'*Amenophium*, et avant le palais de Médynet-Abou.

P. 333. La partie postérieure du *Ramesseum* paroît avoir été démolie, au temps des Ptolémées, pour bâtir le premier petit pylône de Médynet-Abou. Peut-être cette portion étoit-elle assez ruinée pour qu'on en ait employé les matériaux; le reste de l'édifice pouvoit cependant être en bon état, et servir encore au culte, comme l'*Amenophium.*

P. 344. Toutes les salles hypostyles qui existent à Thèbes, portent, dans leurs hiéroglyphes, le nom de *palais de justice,* lieu où les juges rendent leurs arrêts; ce qui montre que ces sortes de salles avoient une destination commune. Il est possible,

selon M. Champollion, qu'il y eût sur les parois, maintenant détruites, de celle du *Ramesseum*, des sujets relatifs à cette destination. Ces observations neuves et curieuses ne font rien à la question de l'identité du *Ramesseum* et de l'*Osymandyeum*, puisque, d'après l'objet même de ces salles hypostyles, il devoit y en avoir une dans chaque édifice du même genre. J'ai dit aussi que, vu l'uniformité du plan de l'*Osymandyeum* et du *Ramesseum*, ainsi que du palais de Médynet-Abou, il n'y auroit rien de surprenant à ce qu'il y eût eu dans le Ramesseum *une salle des livres sacrés* après la salle hypostyle. Cette espèce de prévision est confirmée par l'inscription que porte, dans le *Ramesseum*, la pièce qui suit la salle hypostyle. M. Champollion y a lu le nom de *chambre des livres*.

P. 347. Il faut modifier l'assertion de M. Huyot sur laquelle je m'appuie, parce que les dépôts successifs du Nil ont pu mettre des monticules factices au niveau de la plaine, comme on le voit en certaines parties où se trouvent des restes d'édifices qui ne s'élèvent pas au-dessus du niveau de cette plaine. Il n'est pas vraisemblable qu'il y ait eu sur la rive droite un édifice aussi vaste que l'*Osymandyeum;* mais on ne peut pas dire que ce soit impossible. M. Champollion a trouvé, dans les carrières, des inscriptions où se lisent les noms de onze autres palais qui existèrent jadis de ce côté de Thèbes, sans doute du même genre, et qui auront été détruits comme l'*Amenophium*. Cette observation est importante, puisqu'elle fournit la preuve de l'existence, à une époque quelconque, de *quinze* palais au moins : cela est bien près du nombre de *dix-sept*, qui, à l'époque de Ptolémée Lagus, y subsistoient encore, mais quelques-uns, sans doute, déjà dans un état de dégradation qui ne fit que s'accroître pendant les trois siècles de la domination des Lagides; et Diodore put dire que *la plus grande partie en étoit détruite de son temps.* Le fait recueilli par le savant archéologue confirme donc l'opinion que j'ai émise sur la nature des *dix-sept* monumens sépulcraux dont Hécatée, et, après lui, Diodore, ont dû voir les restes, conséquem-

ment sur celle des *trente* autres qui, selon les prêtres, étoient dès-lors détruits, l'un desquels avoit été le prétendu *Osymandyeum*, dont la construction, semblable à celle du *Ramesseum*, donne une idée de ce que devoient être les autres dans la pensée des prêtres qui en parloient.

P. 359. M. Champollion croit que cette confusion dont je parle vient des Grecs, et non des Égyptiens, et que les souvenirs historiques étoient les mêmes dans tous les temples de l'Égypte.

P. 363. Le même savant a reconnu que les tombeaux du côté du midi ont été ceux des reines de l'Égypte, portant le nom d'*épouses d'Ammon*. Il pense que c'est là ce que les Grecs, par quelque confusion très-vraisemblable, ont appelé les *pallacides* (ou concubines) d'Ammon, dénomination purement figurée, analogue à celle d'*épouses du Seigneur* que nous donnons aux religieuses. Qu'il en ait été ainsi dans les anciens temps, cela est possible : mais qu'au temps de Strabon il en fût autrement, cela est certain d'après ses paroles, qui expriment un fait dont il a été témoin ; car on ne peut rien voir de plus précis et de plus explicite que son texte, dont j'ai donné la traduction, et que je vais rapporter ici : Τῷ Διῒ.... εὐειδεστάτη καὶ γένους λαμπροτάτου παρθένος ΙΕΡΑ͂ΤΑΙ...... αὕτη δὲ ΠΑΛΛΑΚΕΥ͂ΕΙ, καὶ ΣΥ͂ΝΕΣΤΙΝ οἷς ΒΟΥ͂ΛΕΤΑΙ, μέχρις ἂν ἡ φυσικὴ γένηται τοῦ σώματος κάθαρσις· μετὰ δὲ τὴν κάθαρσιν, δίδοται πρὸς ἄνδρα· πρὶν δὲ δοθῆναι, πένθος αὐτῆς ἌΓΕΤΑΙ μετὰ τὸν τῆς παλλακείας καιρόν. Tous les verbes au présent indiquent un *fait actuel ;* et les détails ne laissent aucun doute sur la prostitution religieuse de cette femme. Il est difficile de croire qu'un pareil usage se soit introduit dans un temple égyptien à l'époque des Grecs : on sait qu'ils n'ont point changé le culte établi ; ils n'auroient eu d'ailleurs aucun motif pour introduire un usage qui n'existoit pas chez eux, puisque, si plusieurs de leurs temples avoient des *hiérodules*, aucun ne recevoit une *seule femme* exclusivement consacrée à l'infame pratique dont parle Strabon. C'est là une de ces institutions dont on ne sauroit expliquer l'existence que par ces aberrations d'un fanatisme qu'il n'est au pou-

voir de personne d'imposer. Il est également invraisemblable que les Perses eussent voulu forcer les prêtres d'Ammon à recevoir une pareille coutume, révoltante comme celle des prostitutions du temple de Vénus Mylitta à Babylone; et quand on admettroit cette hypothèse, toujours sera-t-il certain qu'un usage monstrueux, venant de mains aussi odieuses, n'auroit été reçu qu'avec horreur, et n'auroit duré qu'autant que le despotisme qui l'avoit imposé. Il faut donc, en bonne critique, faire remonter jusqu'à l'époque des Pharaons l'introduction de ce genre de *prostitution religieuse* qui, au temps de Strabon, subsistoit dans le temple d'Ammon. Remarquez bien que cela n'empêcheroit pas que les reines d'Égypte n'aient pu avoir le titre d'*épouses du dieu :* mais assurément ce n'étoient pas elles qui se prostituoient dans son temple; et quand Hécatée, dans Diodore, place les tombeaux des *pallacides* là où se trouvent les tombeaux des *reines,* on peut y voir une erreur de la part des Grecs, fondée sur l'équivoque du titre d'*épouses du dieu :* ils auront cru que ces *épouses,* dont on montroit les tombes creusées dans la montagne, étoient celles des *pallacides* ou *prostituées d'Ammon* que l'on continuoit d'entretenir dans son temple.

FIN DU TOME IX.

ERRATA.

Page. 328, ligne 25, *au lieu de* maintenant éboulée et recouverte de débris, *lisez* maintenant recouverte de débris.

—— 333, l. antépén. *au lieu de* très-bon état, *lisez* assez bon état.

—— 337, l. 12 et suiv. *lisez :* la ville assiégée se retrouve dans &c. . . . . . : quant aux héros. . . . aux cortéges du triomphe, aux prisonniers enchaînés &c., tous ces sujets &c.

—— 340, l. 11, *au lieu de* se rapportent, *lisez* se rapporte.

—— 343, l. 5, *au lieu de* matérielle que, *lisez* matérielle à ce que.

—— 350, ligne 12; 353, l. 20; 378, l. 11, *au lieu de* détruite, *lisez* ruinée.

—— 387, l. 5, *au lieu de* ῥάξαι, *lisez* ἄρξαι.



